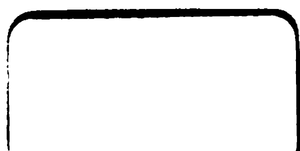

600049840V



MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME SEIZIÈME

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

TOME SEIZIÈME



PARIS

IMPRIMERIE ROYALE

M DCCC XLVI



SECONDE PARTIE.

TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XVI.

FIN DE LA TABLE.

MÉMOIRES

DE

L'INSTITUT ROYAL DE FRANCE,

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRE

SUR

LE ZODIAQUE CIRCULAIRE DE DENDERAH,

PAR M. BIOT.

PREMIÈRE PARTIE.

A l'époque où ce monument fut amené en France, une réunion de circonstances favorables me donna des facilités toutes spéciales pour en étudier la construction. Non-seulement je pus examiner de près, autant que je voulus, les détails des figures qui sont tracées, mais on m'accorda encore une entière liberté d'y prendre toutes les mesures de précision qui me paraîtraient nécessaires, pour établir avec certitude leurs arrangements relatifs ainsi que leurs configurations,

pour fixer les positions absolues des astérismes stellaires dont quelques-uns sont accompagnés, et pour déterminer leurs distances précises, soit au centre, soit au contour du médaillon circulaire qui les renferme. En outre, afin d'en pouvoir saisir l'ensemble, j'eus à ma disposition un excellent dessin du monument, que M. Gau avait fait à Paris, en couvrant sa surface d'un réseau de fils rectangulaires, formant une multitude de carreaux très-serrés dont il avait relevé minutieusement tous les détails[1]. Avec ces données, plus complètes et plus exactes que personne n'avait pu en avoir jusqu'alors, je considérai, premièrement, les douzes figures qui paraissaient semblables ou analogues aux *ζώδια* de l'ancienne sphère grecque, tant par la nature des êtres qu'elles représentent que par l'ordre de leur succession, et par leur orientation relative dans le sens du mouvement propre du soleil. Puis, leur supposant une signification astronomique pareille à celle quelles ont dans cette sphère, du moins pour les étoiles principales qui devaient s'y adapter, je cherchai si leur distribution générale sur la surface du médaillon présentait des relations géométriques conformes à quelque mode régulier de projection, auquel l'anneau céleste, formé par leur ensemble, aurait été exactement ou approximativement assujetti. Il était manifeste, au premier coup d'œil, que, si elles avaient été tracées d'après un tel mode, quel qu'il pût être, on avait dû intentionnellement en excepter la figure du Cancer, qui se trouvait reportée hors de la série continue de toutes les autres; de sorte que, pour celle-là, il resterait à découvrir plus tard le motif qui en avait déterminé

[1] Ce dessin est reproduit dans la planche I annexée au présent mémoire. Seulement on l'a interverti; de sorte que le zodiaque y est représenté en place, tel qu'on le verrait de haut en bas à travers le plafond de l'appartement où il était sculpté, ce qui conserve à toutes ses parties leur orientation véritable. Tous les détails de description que je rappelle peuvent se suivre immédiatement sur cette figure.

le dérangement. Ce genre de raisonnement suspensif n'a rien que de très-logique, pourvu que l'exception qu'il suppose soit postérieurement justifiée; et c'est le même que M. Letronne a depuis employé avec succès pour interpréter une particularité exceptionnelle toute semblable, que présentent les deux lignes de figures zodiacales tracées dans la caisse mortuaire du personnage gréco-égyptien Petemenon; car la figure du Capricorne y est aussi retirée de la bande rectiligne dont elle ferait partie astronomiquement, pour être reportée près de la tête de l'image funéraire, représentative ou caractéristique du mort, lequel était né sous ce signe céleste, comme le prouve l'inscription grecque trouvée dans la même caisse; et la rupture de la série des signes est parfaitement justifiée par ce motif intentionnel. Ayant donc aussi provisoirement excepté la figure du Cancer de l'anneau zodiacal sculpté sur le médaillon circulaire de Denderah, je traçai, à travers l'ensemble de toutes les autres, une courbe moyenne, ovale, continue, qui, dans l'hypothèse d'une construction régulière, devait représenter la projection du grand cercle céleste que nous appelons l'écliptique, et que les anciens nommaient le cercle moyen des ζώδια. Alors, en considérant deux points quelconques de cette courbe, correspondants à deux emblèmes quelconques, diamétralement opposés dans le ciel, le Lion et le Verseau, par exemple, je reconnus que leurs distances respectives au centre du tableau, quoique inégales, formaient toujours une somme très-approximativement constante et égale au demi-diamètre du médaillon. Or, ce double caractère de constance et de valeur absolue ne convient qu'à un seul mode de représentation géométrique de la sphère céleste, et au plus simple de tous: c'est celui où on la dessine tout entière dans un même cercle qui a pour centre le pôle boréal de l'équateur, en plaçant

chaque point de la sphère sur un rayon central mené suivant son cercle de déclinaison, et à une distance du centre égale à sa distance polaire propre; de sorte que le pôle austral se trouve alors figuré par un cercle qui est le contour même du médaillon, et l'équateur l'est par un autre cercle plus intérieur, décrit du même centre avec un rayon moitié moindre. Ce genre de dessin, dilatant les parties australes du ciel dans une proportion excessive, doit nécessairement écarter les unes des autres les figures zodiacales situées au sud de l'équateur beaucoup plus que les boréales, puisqu'elles s'éloignent davantage du centre. C'est ce que l'on observe, en effet, sur le monument. Et aussi, quelques-unes de celles-là ont été partagées en plusieurs subdivisions, ou entremêlées d'autres emblèmes, pour remplir le contour total de cette portion de la courbe écliptique; ce que l'on n'a pas fait, pour sa partie boréale, où les intervalles des figures attachées aux dodécatémories célestes se trouvaient beaucoup plus resserrés par la projection. Afin d'apprécier cette concordance d'une manière plus précise, j'ai calculé la courbe rigoureuse qui représente l'écliptique dans un pareil système, en supposant son obliquité sur l'équateur égale à 24°, ce qui était sa valeur très-approchée dans ces anciens temps; et j'ai réduit les résultats graphiques du calcul à la même échelle linéaire que le dessin de M. Gau. Alors, si l'on applique cette courbe mathématique sur le dessin, centre pour centre, et que l'on dirige son demi-diamètre solsticial d'été sur l'emblème étroit qui remplace le Cancer, toutes les figures zodiacales qui semblent le mieux correspondre à celles de l'ancienne sphère grecque, par la nature des objets qu'elles représentent, par certaines particularités spéciales de leur configuration, et par l'ordre dans lequel elles se suivent, se trouvent en effet placées, dans le dessin, sur la courbe éclip-

tique, ou tout près de cette courbe, comme l'exige la situation réelle des principales étoiles que nous savons y avoir été attachées. Leurs formes ne sont pas, toutefois, astreintes aux mêmes contours, qui, au reste, n'étaient pas encore complétement fixés du temps de Ptolémée; car cet astronome dit formellement qu'il a usé, *comme ses prédécesseurs*, du droit d'en changer plusieurs détails (1). En outre, par une sorte de double emploi, dont nous pouvons difficilement nous rendre compte, et qui lui est commun avec Geminus, il mentionne la Balance (ζυγός), comme signe d'une dodétamorie écliptique, tandis qu'il lui substitue les serres du Scorpion (χηλαί) quand il énumère les douze constellations réparties sur le contour du zodiaque céleste (2). Mais la disposition définitive des symboles graphiques, même si elle eût été arrêtée généralement lorsque le tableau égyptien fut exécuté, n'aurait pas pu y être admise; car toutes les figures qui le couvrent, tant celles qui s'identifient avec les emblèmes grecs, que celles dont nous ignorons la signification, y sont tournées dans un même sens de direction et d'aspect, qui leur fait suivre le mouvement diurne du ciel dans la position que l'on avait donnée au monument; et cette condition de concordance, leur étant générale, doit avoir été intentionnelle. Cela a exigé, par exemple, que l'on figurât le Taureau s'élançant vers le Bélier, au lieu que, dans la sphère grecque définitive et purement astronomique, ces deux animaux sont représentés tous deux couchés sur la courbe écliptique, opposés dos à dos, et se regardant l'un l'autre. Mais cette inversion de pose d'un des symboles ne fausse nullement le caractère astrographique, identique à celui de la sphère grecque, que le Taureau peut avoir dans le tableau égyptien, si les principales étoiles affectées au Taureau grec comme emblème sont encore ici comprises dans l'espace que

l'emblème analogue embrasse, quoiqu'elles doivent y être autrement placées. Ainsi le groupe des Pléiades, toujours moins avancé en ascension droite que le reste de l'astérisme, devra ici, astronomiquement, se projeter sur la tête de l'animal, et les Hyades sur sa croupe: ce qui est l'inverse de leur application sur le Taureau grec définitif. Or, comme si l'on eût voulu empêcher que cette inversion, nécessitée par le sens général de mouvement des figures, ne donnât lieu à aucune méprise, on trouve, dans l'alignement central de la tête du Taureau égyptien, sur le contour du médaillon, un groupe de sept étoiles rangées sur deux lignes dirigées vers le centre; indication qui semble destinée à marquer par renvoi les sept Pléiades; d'autant mieux qu'une des sept, dont l'existance était contestée dans l'antiquité, est ici un peu détachée des autres (3). Et de même, un peu plus loin en ascension droite, dans l'alignement central de la croupe du Taureau égyptien, on voit encore, sur le contour du tableau, un autre amas d'étoiles, dont une également isolée, lequel semble devoir aussi indiquer par renvoi la direction des Hyades, d'autant que leur nom grec et latin, *ὑάδες* et *suculæ,* les petites Truies, y est exprimé figurativement par une truie, dont l'individualité peut très-bien s'appliquer à l'étoile détachée, comme principale, du reste du groupe. Car celle-ci, qui répond à l'œil austral du Taureau grec, et que nous appelons aujourd'hui Aldébaran, était ainsi désignée individuellement chez les Romains par le nominatif singulier *sucula* (4). Enfin, la situation relative de ces deux groupes dans le ciel fournit une dernière preuve, une preuve numérique, que c'est bien eux que l'on a voulu désigner. En effet, comme ils sont tous deux peu distants de l'écliptique, et qu'ils sont séparés par un médiocre intervalle de longitude, la différence de leurs ascensions droites a conservé une valeur presque constante, depuis

les plus anciens temps jusqu'à nos jours. Or, si, comme je l'ai fait, on relève, sur le contour du médaillon, l'arc compris entre les deux alignements, et qu'on l'évalue en degrés, conformément à la nature supposée de la projection, on lui trouve précisément cette même valeur, à quelques minutes près, comme je le prouve ici en note (5). Ceci, joint à leur direction précise de renvoi central sur la tête et la croupe du Taureau, constitue une triple concordance qui paraîtra singulièrement significative à tout astronome, quoique, à la vérité, il ne puisse la découvrir et la constater que sur le monument, ou s'il en possède un dessin parfaitement exact, deux avantages que personne n'avait eus avant moi. Donc, si le tableau égyptien a été intentionnellement projeté et exécuté pour être en rapport avec le ciel, ce sont là les deux alignements précis sur lesquels doivent tomber les Pléiades et les Hyades, ces deux groupes d'étoiles si universellement remarqués de l'antiquité, lorsque tout le ciel stellaire y sera reporté en projection régulière pour l'époque à laquelle on a voulu le représenter. Mais c'est aussi, en effet, dans ces alignements précis qu'ils sont venus se placer et s'adapter à l'emblème du Taureau, le premier sur sa tête, le second sur sa croupe, lorsque j'ai eu découvert par le calcul les lignes cardinales du tableau, et son époque intentionnelle, comme je le dirai tout à l'heure, quoique je les eusse déterminées sans faire aucun usage de ces indications. Plusieurs autres figures zodiacales du tableau égyptien donnent lieu à des remarques analogues, que j'ai exposées avec détail dans mon ouvrage intitulé, *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne,* publié en 1823. Si j'ai rappelé celles-ci, c'est surtout pour bien spécifier la distinction qu'il faut toujours faire entre les configurations plus ou moins arbitraires des symboles célestes, et l'identité permanente des

étoiles principales qui ont été conventionnellement affectées à plusieurs d'entre eux, comme caractéristiques dans tous les âges de l'astronomie dont l'histoire nous est parvenue ; car les formes ou les attitudes de ces symboles, et surtout leurs limites, ayant varié en différents temps, selon le caprice des dessinateurs ou des descripteurs de la sphère, jusqu'à ce que l'astronomie mathématique les eût définitivement fixées, l'identité d'application des mêmes étoiles, ou seulement des principales, aux emblèmes de même nature, constitue l'unique espèce de concordance que l'on puisse raisonnablement chercher et espérer de reconnaître, quand on considère la signification astrographique de ces emblèmes pour des époques antérieures à leur fixation (6). Dans tous les cas, d'après les épreuves que je viens de rappeler, si le tableau égyptien a été tracé, même approximativement, selon un système régulier de projection du ciel, on ne peut pas, géométriquement, lui en appliquer un autre que celui qui a été défini plus haut.

Mais, en admettant que cette idée fût vraie, il fallait la suivre, et tirer du monument des indices précis qui, étant combinés par le calcul conformément au mode de projection ainsi reconnu, pussent faire découvrir ses lignes cardinales, c'est-à-dire les positions des équinoxes et des solstices parmi les figures zodiacales, d'où résulterait l'époque intentionnelle de la représentation. Cela s'obtiendrait bien plus simplement aujourd'hui ; car, en s'appuyant sur quelques symboles tropiques, postérieurement reconnus par Champollion, et sur la persistance des formes ainsi que des idées égyptiennes, dans la construction des monuments publics de toutes les époques, que lui et M. Letronne ont établie, on peut, comme je le montrerai plus tard, en inférer, avec une extrême vraisem-

blance, que, si le tableau est intentionnellement construit pour être en rapport avec le ciel, le demi-diamètre solsticial d'été doit s'y trouver dirigé au point le plus nord, par conséquent aligné sur le symbole étroit qui remplace le Cancer. Alors, prenant un globe céleste dont le pôle soit mobile et entraîne avec lui son équateur ainsi que ses cercles de déclinaison, on le disposerait généralement de manière que le colure solsticial traverse le Cancer céleste, en laissant indéterminé le point précis que le solstice d'été doit occuper dans cette constellation. Puis, pour achever de déterminer ce lieu, on relèverait, sur le contour du médaillon ou sur le dessin de M. Gau, la différence d'ascension droite qui s'y trouve comprise entre la ligne solsticiale d'été, ainsi définie, et l'alignement supposé des Pléiades, des Hyades, ou de tout autre astérisme que sa position relative pourrait faire identifier avec vraisemblance sur le ciel réel. En réalisant cet intervalle sur le globe mobile, il se trouverait totalement fixé par cette dernière donnée. Donc, ceci étant fait, toutes les étoiles principales et caractéristiques appartenant aux divers symboles grecs, ainsi qu'aux astérismes égyptiens que leur nom, leur configuration, ou leur position stellaire permettent d'interpréter avec vraisemblance, devraient en résulter concordantes avec ces astérismes ou ces symboles, dans toute l'étendue du ciel, tant pour leurs ascensions droites que pour leurs distances polaires absolues, évaluées conformément au mode de projection défini plus haut. Or, c'est ce qui arrive en effet, comme on peut aisément le vérifier; et l'on est ainsi amené directement à la même position de la sphère céleste, comme à la même concordance générale, que j'étais parvenu à découvrir par un calcul infiniment plus détourné et plus pénible. Mais on n'avait pas tant de secours il y a vingt ans: de sorte qu'il fallait

bien alors se guider d'après des conjectures beaucoup plus nombreuses, dont la justesse ne pouvait se vérifier que par la concordance générale qui en résultait, surtout si l'on s'astreignait à n'emprunter de l'astronomie aucun élément théorique, pas même l'obliquité de l'écliptique, comme je l'avais fait peut-être à tort, dans l'intention trop scrupuleuse de la déduire, ainsi que tout le reste, des seules mesures linéaires prises sur le monument. C'est pourquoi, considérant ceux des astérismes sculptés dans l'anneau zodiacal et hors de cet anneau, dont l'identification avec le ciel me paraissait le mieux indiquée par leur relation de position avec les figures grecques, ou par la configuration spéciale des emblèmes dont ils font partie, j'en choisis douze, que je supposai hypothétiquement devoir marquer les positions absolues de l'étoile qui y correspond dans le ciel réel. Un tel choix n'est pas, à beaucoup près, aussi indéterminé qu'il pourrait le paraître aux personnes qui n'ont pas l'habitude de l'astronomie; car, l'identification des figures zodiacales étant admise, un astérisme qui se présente, par exemple, isolé au-dessus du Taureau, avec la configuration d'une toute petite tête de chèvre, ne peut désigner que la belle étoile de la Chèvre, ou bien le tableau n'est pas construit astronomiquement. Toutefois, avant d'établir un calcul définitif sur ces présomptions, il était indispensable de les soumettre à quelque épreuve rigoureuse. Pour cela, je mesurai avec le plus grand soin, sur le contour du médaillon, les arcs compris entre les rayons menés à ces douze astérismes, ainsi que les distances de chacun d'eux au centre du tableau; puis je calculai les arcs sphériques que toutes ces longueurs devaient représenter dans le système de projection par développement établi plus haut. Et, comme ceux de ces arcs qui mesurent les distances angulaires des étoiles entre elles, sur la

sphère céleste, restent sensiblement constants dans tous les siècles, n'étant altérés que par les mouvements propres de chaque étoile, j'obtins ainsi autant d'éléments numériques qui pouvaient être mis en comparaison rigoureuse avec le ciel sans aucune intervention d'époque. Or, les résultats ainsi obtenus différèrent si peu des mesures astronomiques, que j'en fus surpris moi-même; car les amplitudes de leurs erreurs n'excédaient pas celles que l'on trouve dans les observations mêmes d'Hipparque et de Ptolémée. Partant donc de ces assimilations, que leur commun accord avec le ciel rendait si vraisemblables, chaque couple d'étoiles, ainsi hypothétiquement identifiées, fournit un triangle sphérique ayant pour base la distance angulaire des deux étoiles, la même qu'aujourd'hui, et pour sommet le pôle de l'équateur propre à l'époque intentionnelle du tableau égyptien; de sorte que cette base pouvait se prendre dans nos catalogues modernes, tandis que les côtés étaient les distances des astérismes au centre du dessin, mesurées sur le monument lui-même. Un second triangle ayant la même base, aboutissait à l'écliptique, dans le plan des colures solsticiaux de l'époque inconnue. Cela suffisait pour la déterminer; mais j'employai concurremment deux pareils couples pour tirer de leur moyenne une évaluation plus exacte. Je fus ainsi conduit à l'énoncé suivant, qui exprime toutes les conditions géométriques de la projection dans les hypothèses précédentes; et je le conserve, tel que je l'ai publié, il y a vingt ans, dans l'ouvrage cité plus haut, parce qu'il ne diffère en rien de celui qu'on pourrait aujourd'hui obtenir par la voie plus directe que j'ai tout à l'heure indiquée.

Les figures zodiacales et tous les autres astérismes que l'on peut assimiler, pour leur signification astrographique, à ceux de la sphère grecque, dans le zodiaque circulaire de Dende-

rah, y sont distribués conformément au mode de projection précédemment défini, c'est-à-dire par un développement plane opéré autour du pôle boréal de l'équateur, tel qu'il était placé dans le ciel 700 ans environ avant l'ère chrétienne, avec une incertitude possible d'environ un siècle, tant au delà de cette époque qu'en deçà. Comme confirmation générale de ce fait, j'ai calculé les positions absolues des principales étoiles du ciel pour l'an 700; tant celles des étoiles zodiacales que celles des extra-zodiacales dont les emblèmes sur le monument se montraient le plus analogues à ceux de la sphère grecque. Ayant obtenu ainsi leurs distances angulaires au pôle boréal de cette époque, et les angles dièdres que leurs plans de déclinaison devaient former avec le colure des solstices, j'ai converti ces éléments en mesures rectilignes ou circulaires, appropriées à la même échelle que le dessin de M. Gau; puis je les ai portées sur une gravure de ce dessin obtenue par le calque. Le résultat de cette opération est reproduit dans la figure 1, à la fin du présent mémoire, tel que je l'avais autrefois publié. Les étoiles calculées furent ainsi conduites si exactement sur les figures dont elles dépendaient, et sur les astérismes dont les positions sur le tableau m'avaient paru devoir s'y rapporter, que j'aurais été fort éloigné d'espérer une pareille concordance. J'en ai exposé tous les détails dans l'ouvrage cité (7). Je rappellerai seulement ici trois circonstances que je signalai alors, et qui, réunies, me paraissent aujourd'hui indiquer, sinon l'objet unique du monument, du moins une des particularités les plus spéciales qu'il était destiné à représenter :

1° Le point nord et le point sud du médaillon donnés par le calcul s'accordent exactement avec l'orientation réelle des mêmes points du tableau dans la salle où il était placé,

salle dont les parois sont parallèles aux murailles du temple. 2° Ainsi dirigé, il représente la sphère céleste en position réelle, au moment du minuit d'un solstice d'été. Aujourd'hui ces deux circonstances pourraient aisément s'établir *a priori*, comme je l'ai dit plus haut, mais elles se trouvèrent alors résulter numériquement du calcul, qui ne s'était en rien appuyé sur elles. 3° L'étoile principale des Égyptiens, Sirius, n'est pas figurée visiblement dans le tableau par un astérisme appliqué à sa position stellaire. Mais le calcul général du ciel, établi sur des données tout à fait indépendantes de cet astre, le projette sur un emblème remarquable par sa situation autant que par sa forme; car il consiste en une tige étroite de papyrus sculptée sur celui des diamètres du médaillon qui est précisément parallèle à l'axe longitudinal du temple, au-dessous du second Gémeau, en suivant l'ordre des ascensions droites. Et cette tige qui, garnie de sa houppe, comme elle l'est ici, désigne, selon la grammaire de Champollion, la région inférieure (8), est surmontée d'un épervier coiffé du *pschent* royal, image emblématique constamment affectée, comme il le prouve encore, au dieu égyptien *Aroueris*, l'aîné des Horus (9), qu'une inscription tracée dans le grand temple d'Ombos et le témoignage de Plutarque assimilent indubitablement à l'Apollon grec (10). Or, Plutarque dit aussi que ce même Horus présidait au cours du soleil (11); de sorte que l'association des deux emblèmes pourrait indiquer quelque rapport actuel de cet astre avec le lieu inférieur que Sirius occupait dans le ciel, lieu où il aurait fallu le marquer sur le médaillon, si l'on avait voulu l'y exprimer en position visible; comme aussi, le caractère symbolique sculpté à sa place, précisément sur le diamètre parallèle à l'axe longitudinal du temple, pourrait faire soupçonner quelque relation cachée, mais intention-

nelle, entre l'orientation primitive de cet édifice et la composition du tableau. Un autre emblème, d'une grande importance dans les idées égyptiennes, se voit excentriquement à l'anneau zodiacal, sur le prolongement du diamètre où notre projection place le point solsticial d'été. C'est une vache, ayant à son cou la croix ansée, et couchée dans la bari céleste, deux caractères qui en font une divinité femelle actuellement portée sur le contour du ciel; et elle se trouve en effet tournée dans le sens du mouvement diurne, comme toutes les autres figures du tableau. Au-dessus de sa tête, est une grosse étoile, sculptée sur la direction précise du diamètre solsticial de notre projection. D'après les explications concordantes de Plutarque et d'Hérodote, on avait vu d'abord dans cet emblème l'image d'Isis avec son étoile Sirius (12); d'autant que l'on attribuait à cette déesse les têtes de femme à oreilles de vache qui ornent tous les chapiteaux du *Pronaos* et l'intérieur du temple de Denderah, ainsi que l'appartement même du zodiaque; d'où l'on inférait que l'édifice lui avait été spécialement consacré. Mais, plus tard, M. Letronne parut considérablement infirmer, sinon tout à faire détruire cette interprétation. Car, par l'inscription grecque tracée sur le Pronaos, ce savant critique prouva que le temple était réellement dédié à une divinité égyptienne assimilée par les Grecs à leur Ἀφροδίτη, opinion que Saint-Martin avait déjà antérieurement émise, en s'appuyant sur le témoignage de Strabon (13). Puis il fit remarquer que les têtes de femmes portaient des ornements symboliques différents de ceux qui sont habituellement affectés aux têtes d'Isis; d'où il conclut qu'elles devaient désigner une divinité différente, qu'il supposa, comme Saint-Martin encore, devoir être probablement Nephtys, la sœur d'Isis, appelée aussi par les Grecs Ἀφροδίτη (14). Cham-

pollion trouva ensuite que ces ornements appartenaient en effet à une déesse égyptienne, représentée, de même qu'Isis, avec une tête de vache sur plusieurs monuments, mais désignée dans les légendes par le nom d'*Athor*, lequel est toujours accompagné, et même habituellement remplacé par un emblème attributif, qu'il interpréta, avec beaucoup d'évidence, comme signifiant *la demeure mondaine d'Horus*, tant d'après sa composition figurative, qu'en s'appuyant sur un passage de Plutarque, qui en traduit ainsi le sens (15). De sorte qu'en rapprochant cette appellation d'Athor du nom d'Ἀφροδίτη, exprimé dans la dédicace du Pronaos, il en fit une divinité essentiellement distincte d'Isis, et qu'il nomma la *Vénus égyptienne*. Cette spécification était toutefois périlleuse, à cause des formes et des attributs divers avec lesquels les mêmes divinités égyptiennes sont représentées sur les monuments, quand elles sont considérées dans leurs diverses acceptions, qui varient souvent jusque dans les phases successives d'une même scène où elles président; et ici, en particulier, la distinction d'individualité est formellement contredite, dans ce qu'elle a d'absolu, par ce même passage de Plutarque sur lequel Champollion s'appuyait, quand on le prend dans son application complète, ainsi que M. Guigniaut, je crois, en a fait le premier la remarque. En effet, ce passage nous apprend qu'Isis était occasionnellement appelée « *Mouth*, ou *Athor*, ou *Methyer;* le premier de ces noms la désignant comme *mère*, le second comme *demeure mondaine d'Horus*, c'est-à-dire *le lieu* ou *le réceptacle des choses engendrées;* le troisième, enfin, comme exprimant à la fois *l'idée de cause et de plénitude* (16). » Or, la seconde de ces acceptions est, à la vérité, celle qu'indique l'emblème figuratif affecté à l'Ἀφροδίτη, ou Athor de Denderah; mais, suivant le texte même qui nous la définit, ce n'était là

qu'une application particulière d'un sens général, laquelle ne peut constituer un caractère exclusif. De sorte que, le grand temple ayant déjà été dédié à l'*Isis-Athor, la demeure mondaine d'Horus*, les Tentyrites ont pu encore, comme ils l'ont fait, dédier le *Propylon* à l'*Isis universelle*, non-seulement sans se contredire, mais en ne faisant qu'étendre et généraliser l'hommage qu'ils rendaient à une même divinité. D'après cela, rien ne s'oppose plus à ce que la vache couchée dans la bari, et surmontée d'une étoile, ne désigne pareillement Isis dans son rapport avec Sirius; et cela pourrait être vrai encore, si l'on voulait n'y voir que la vache divine, *la mère de tous les dieux*, dont Champollion a fait aussi une divinité particulière (17); car cette vache est spécifiée sur les monuments comme mère du Soleil, quand l'emblème de cet astre est associé à son image, et, dans ce cas, elle s'identifie avec l'Isis mère du premier Horus, l'Apollon grec, qui préside au cours du soleil : d'où il suit que, associée à une étoile, elle peut également représenter Isis dans l'autre particularité de son acception, suivant laquelle Sirius lui avait été consacré comme marquant par son lever le grand acte de fécondation opérée par le débordement du Nil. Car ces deux applications, prouvées d'ailleurs par les monuments comme par les textes, conviennent, dans leur sens individuel, au principe général de fécondité que figurait cette déesse aux *dix mille noms*, comme l'appelle Plutarque et comme la désignent les inscriptions grecques trouvées en Nubie (18).

Mais alors, il y aurait donc quelque rapport caché entre l'emblème sculpté à la place vraie, mais invisible, de Sirius, sur le zodiaque circulaire, et l'indication symbolique de son lever à Denderah, dans l'alignement précis du solstice d'été, à l'époque que le monument figure? Cela semble, en effet, clairement indiqué dans le zodiaque rectangulaire du portique,

et précisément sur sa bande orientale. Les membres de la commission d'Égypte avaient bien remarqué que ce zodiaque reproduit dans son ensemble le développement plan et longitudinal du circulaire. J'avais fortifié cette idée par la correspondance des positions stellaires auxquelles la plupart des emblèmes semblables m'avaient paru se rapporter; et elle sera confirmée, dans la suite de ce mémoire, par plusieurs rapprochements nouveaux auxquels on était, je crois, loin de s'attendre. Or, précisément, l'emblème symbolique de l'Isis stellaire, qui, dans le médaillon, est placé sur le diamètre solsticial du Cancer, et l'emblème placé sous les Gémeaux, au lieu vrai de Sirius, se trouvent en effet rapprochés et mis tout à côté l'un de l'autre sur cette bande orientale du zodiaque rectangulaire, où la loi géométrique du développement aurait dû les faire figurer séparés; comme si l'on eût voulu exprimer par là qu'il ne fallait pas séparer leurs indications célestes; de sorte que leur éloignement dans la projection géométrique, et leur rapprochement dans sa reproduction figurative, s'accordent pour confirmer la connexion secrète que nous soupçonnions devoir exister entre eux.

Que l'on reconnaisse l'évidence de ces rapports ou qu'on la conteste, peu m'importe. Je ne les ai pris, ni ne veux les prendre pour fondement de mes calculs, qui en sont tout à fait indépendants. J'ai voulu seulement prouver que les indications qu'ils présentent sont, en tout point, conformes aux textes écrits, aux légendes hiéroglyphiques que l'on a pu jusqu'ici interpréter, et aux formes emblématiques par lesquelles les Égyptiens exprimaient leurs idées physiques, philosophiques, ou religieuses, sur les monuments publics. Maintenant, on va voir que notre projection, calculée sans faire aucun usage de ces rapports, les reproduit tous aussi fidèlement que si l'on

avait voulu la fabriquer exprès pour s'y adapter. En effet, selon ce qu'elle donne, à l'époque d'environ 700 ans avant l'ère chrétienne, au moment du minuit du solstice d'été à Denderah, Sirius se trouvait réellement dans la partie inférieure du ciel avec la même ascension droite que le second des Gémeaux; et, à la fin de cette même nuit, il se levait, dans une précision mathématique, sur l'alignement des parois australe et boréale du temple, simultanément avec les étoiles γ et δ du Cancer, qui marquaient alors sur l'écliptique le point solsticial d'été, étoiles qui sont les seules de cette constellation que les Grecs aient désignées par des noms propres : l'Ane boréal et l'Ane austral, comme comprenant alors entre elles l'écliptique, dont elles étaient toutes deux très-peu distantes. Sirius, à cette époque et à ce moment de l'année, n'était donc pas visible lors de son lever vrai, sur l'horizon de Denderah, comme il l'eût été dans un lever héliaque. Il était effacé par les rayons du soleil, conséquemment invisible, quoique présent dans le ciel et solsticial, comme je le trouve à la fois présent, invisible et solsticial sur le monument. La tête d'Isis-Athor, enveloppée par les rayons du soleil, qui se voit dans la bande orientale du zodiaque rectangulaire, à la place du Cancer, était donc alors un emblème parfaitement juste et significatif. Nous reconnaîtrons plus loin quel intérêt pouvait avoir, pour les Égyptiens, la représentation actuelle ou commémorative de cette phase céleste. Ici, je me bornerai à dire d'avance qu'il justifie pleinement le dérangement exceptionnel de la figure du Cancer hors de l'anneau zodiacal, pour lui substituer un personnage emblématique à tête d'épervier, étroitement aligné sur le diamètre solsticial, comme pour donner un indice précis de lieu dans l'étendue de la constellation. Et c'est en effet sur ce pesonnage que la projection jette les deux étoiles, alors solsticiales, γ et δ

du Cancer. Mais l'importance d'un lever vrai solsticial de Sirius, dans les idées traditionnelles de l'Égypte, ne pouvait être comprise que depuis la découverte de Champollion sur les rapports de la notation de l'année vague avec l'année solaire vraie (19).

Si je reviens aujourd'hui sur ces déterminations déjà si anciennes, ce n'est pas pour les rectifier ou les changer. Je le voudrais, que cela me serait impossible, puisqu'elles sont autant de conséquences mathématiques des mesures que j'ai prises autrefois sur le monument, et des combinaisons auxquelles je les ai irrévocablement assujetties. Mais, depuis vingt ans qu'elles sont publiées, la grande découverte de Champollion, et les nombreuses recherches de M. Letronne, sur les inscriptions latines et grecques trouvées en Égypte, ayant incontestablement établi la permanence des formes, ainsi que de la religion égyptienne, pendant la domination grecque et romaine, cela a dévoilé une multitude de circonstances historiques et archéologiques qui, sans fixer démonstrativement le but intentionnel des tableaux de Denderah, et sans nous donner aucune lumière sur les règles de leur construction graphique, fournissent de nouveaux éléments de discussion qui leur sont applicables, et que l'on ne peut plus séparer de leur interprétation. Je me propose, en conséquence, d'examiner ce que l'on peut tirer aujourd'hui de ces documents, pour infirmer ou confirmer le système de tracé géométrique que j'avais attribué au zodiaque circulaire, et pour affaiblir ou étendre la probabilité des relations astronomiques qu'il m'avait paru exprimer.

Mais avant de procéder à cette comparaison, et afin qu'elle ne semble pas complétement inutile, je dois d'abord essayer de défendre ce genre de recherches contre la réprobation gé-

nérale dont les a frappées M. Letronne; non pas en les discutant lui-même, ce qui eût été infiniment désirable, ni en opposant à leurs résultats une critique individuelle qui pût être logiquement controversée, mais en les condamnant en masse par le seul fait de leur discordance, principe de jugement insaisissable qui confond la vérité avec l'erreur, et les détruit l'une par l'autre en leur imposant une mutuelle responsabilité. En effet, depuis l'interprétation si juste, mais, à la vérité, si facile, que M. Letronne a donnée de l'emblème zodiacal trouvé dans la caisse mortuaire du personnage gréco-égyptien Petemenon, ce savant, dont l'autorité archéologique est si grande qu'il faut inévitablement s'y soumettre ou se décider à la combattre, n'a cessé de dire et de répéter, pendant vingt années, dans ses écrits: «qu'on a cru trouver dans le planisphère circulaire de Denderach, un système régulier de projection, ce qui reste encore incertain (20); — que tous les savants qui ont pris part à la controverse que ces monuments ont fait naître, tant les défenseurs de leur haute antiquité que les partisans d'une antiquité plus restreinte, ont trouvé, dans la combinaison des emblèmes qui y sont représentés, le moyen de prouver, avec un succès à peu près égal, la justesse de leurs opinions diverses (21). — Qu'après tant d'efforts infructueux, il était facile de prévoir qu'on n'arriverait *jamais* à un résultat certain en continuant à combiner des emblèmes dont rien ne pouvait déterminer le sens, et qui laissaient le champ libre à toutes les hypothèses (22). — Que cette longue discussion a fait perdre un temps précieux à plus d'un savant distingué (23). — Que la seule présence des décans, reconnue par Champollion sur le zodiaque circulaire, établit la nature *astrologique* de ces représentations (24). — Que la *certitude* où l'on est maintenant que l'*astrologie* joue le principal

rôle dans ces zodiaques simplifie beaucoup la question, et fait comprendre pourquoi tous ceux qui ont voulu y chercher une raison astronomique ont à peu près perdu leur temps (25). — Qu'au lieu des caractères décisifs qu'on s'était flatté de découvrir dans ces zodiaques, ils ne présentent réellement que des indices très-incertains, que chacun interprète à peu près comme il le veut (26). — Que l'absence totale de points fixes et déterminés, sur lesquels tout le monde pût s'entendre, excluait la possibilité d'une discussion méthodique et régulière (27). » Enfin, dans le remarquable ouvrage que le même savant vient de publier sur les inscriptions grecques et latines de l'Égypte, il reproduit la même forme d'argumentation dans les mêmes termes. « Depuis les explications présentées par la commission d'Égypte, on a vu, dit-il, paraître une foule d'explications des zodiaques, différentes, contradictoires même, et se détruisant les unes les autres. De toutes ces contradictions, il reste au moins un fait bien positif : c'est que, au lieu des caractères décisifs qu'on s'était flatté d'y découvrir, ces zodiaques ne présentent réellement que des indices très-incertains, que chacun est à peu près le maître d'interpréter comme il le veut (28). »

Si j'ai rapporté textuellement tous ces passages, ce n'est pas par un vain motif de récrimination, toujours inutile dans une controverse scientifique. Mais je ne pouvais faire saisir d'une autre manière la nature de l'opinion qu'ils expriment, ni en montrer autrement la persistance. On y trouve une assertion interprétative du but des représentations zodiacales, et une condamnation portée contre toutes les recherches graphiques ou astronomiques qui ont été faites sur ces monuments. Je les considérerai successivement sous ces deux points de vue.

L'assertion interprétative, c'est que toutes les représenta-

tions zodiacales trouvées en Égypte ont un but principalement ou spécialement *astrologique*. Cette assertion a une grande portée, mais il faudrait la prouver démonstrativement. M. Letronne a constaté ce caractère pour l'emblème zodiacal trouvé dans la caisse mortuaire d'un particulier décédé en Égypte, l'an XIX du règne de Trajan; et il a montré sans peine, quoique avec beaucoup d'érudition, que les illusions de l'astrologie étaient alors très-répandues, non-seulement en Égypte, mais dans tout l'empire romain. De là il infère que les zodiaques sculptés sur les monuments publics de l'Égypte doivent avoir eu tous, entièrement ou principalement, un pareil but. Cela n'est pas impossible; mais la preuve ne pourrait résulter que de leur interprétation individuelle, effectuée conformément à cette idée-là, et soumise à l'épreuve de la discussion par la publicité. J'ai dit que cette assertion a une grande portée : en effet, selon M. Letronne, « il y a la présomption la plus forte que ces monuments, tous entièrement ou principalement astrologiques, sont dressés d'après les principes d'une prétendue science que l'Égypte avait vue naître, d'après le système de représentation dont les Égyptiens avaient l'habitude, et par les procédés d'un art qui n'avait pas sensiblement varié (29). » Et il attache, en particulier, cette destination intentionnelle au zodiaque circulaire de Denderah, « le seul, dit-il, où l'on trouve des traces de proportions, où l'on puisse espérer enfin de reconnaître de vrais caractères astronomiques, bien que subordonnés, dans leur emploi, au but astrologique qu'on s'y est *évidemment* proposé (30). » Or, en admettant cette longue continuation d'idées et d'usages, que je ne veux nier, pas plus qu'affirmer, il y aurait un intérêt extrême à découvrir ces caractères *vraiment* astronomiques, si faibles et si imparfaits qu'ils pussent être, puisqu'ils donneraient la mesure précise de l'an-

cienne science employée pour exprimer ou satisfaire ces vieux préjugés. Et il y aurait aussi toute espérance de les retrouver par la discussion géométrique des monuments, même les plus modernes, si, comme le dit M. Letronne, on a dû y conserver les mêmes procédés de représentation et les mêmes formes adoptées dans des temps plus anciens. Car, ces représentations devant, selon lui encore, « exprimer probablement le thème natal, soit d'un prince, soit de la construction du temple ou d'une de ses parties, ou bien tout autre thème à la fois astrologique et religieux (31), » ce qui leur laisse, à la vérité, un champ d'indétermination assez large, un tel but ne pourrait avoir été atteint qu'en figurant, avec plus ou moins d'exactitude, des indices déterminatifs de l'état du ciel, pour l'époque que l'on aurait voulu désigner. Mais la recherche de ces indices pourrait bien donner lieu à des interprétations différentes, avant qu'on parvînt à la certitude; et il faudrait discuter individuellement ces interprétations pour apprécier leur valeur propre, au lieu de les condamner toutes en bloc, d'après leur seule discordance, en déplorant la perte de temps qu'elles auraient coûtée à ceux qui les auraient entreprises.

Je ne crains pas de dire que, si ce genre d'argument, *a dissensu,* s'introduisait dans les recherches d'érudition, sous l'autorité d'un savant aussi distingué que M. Letronne, il n'y en aurait pas une seule qui fût possible; et les plus difficiles, conséquemment les plus laborieuses, seraient celles qui s'en trouveraient le plus inévitablement frappées. Qui oserait, en effet, se dévouer à l'étude des caractères cunéiformes et des signes hiéroglyphiques, dont l'interprétation serait cependant si importante, sous l'exigence d'une concordance universelle? Qui essayerait de pénétrer dans l'histoire de l'Inde ancienne, où, à défaut de textes historiques et d'une chronologie numé-

riquement fixée, il faut tâcher de découvrir la succession des faits, des idées et des temps, presque uniquement par les modifications progressives de la langue, de la philosophie, des pratiques religieuses et des traditions qui les accompagnent, si, dans ces appréciations délicates, l'habile devait être confondu avec l'inhabile, le prudent avec l'irréfléchi? Et pour la seule interprétation de certains idiomes de l'Orient, par exemple de la langue chinoise, quand il faut combiner avec précaution la valeur de position des caractères, valeur qui règle le sens, mais dont l'omission crée de continuelles incertitudes et conduit inévitablement à des erreurs, devra-t-on rendre responsables de ces fautes ceux qui savent s'en garantir? Enfin, quand nous admirons ces restitutions si ingénieuses des inscriptions grecques, où des membres de phrase tout entiers peuvent être rétablis avec certitude, par une connaissance approfondie de la langue, des mœurs, du système de gouvernement et des formes conventionelles que l'usage a consacrées, serait-il juste de les rejeter comme arbitraires, parce qu'on a pu en proposer d'autres moins habiles ou moins savantes, ou faites sur des copies moins correctes? Non, sans doute, et M. Letronne aurait trop à perdre si cet argument pouvait être opposé.

Je puis ajouter, en particulier, que ce mode de jugement par opposition serait tout à fait inapplicable au système de tracé graphique que j'ai cru reconnaître dans le zodiaque circulaire de Denderah, ainsi qu'aux circonstances astronomiques qu'il m'a paru exprimer; car, d'abord, mes recherches ont été fondées sur l'inspection exacte des détails du monument et sur un relevé de mesures précises : deux conditions sans lesquelles toute tentative pour le comparer géométriquement avec le ciel était impossible, mais que l'on n'avait pas eu l'occasion d'obtenir avant moi. En outre, depuis que je les ai imprimées,

en 1823, je ne sache pas que personne les ait contredites par une discussion numérique; et personne non plus, à ma connaissance, n'a publié postérieurement une autre interprétation mathématique, calculée de même d'après des données prises sur le monument, aujourd'hui exposé à tous les yeux. De sorte que l'argument que l'on voudrait tirer d'une contradiction mutuelle et générale serait ici sans valeur, comme ne portant que sur les recherches qui ont précédé celles-là. M. Letronne s'est aussi appuyé, envers et contre tous, sur la sentence prononcée par Delambre (32), qui, dans un rapport fait à l'Académie des sciences, aurait *déclaré la question insoluble.* Je n'invoquerai pas ici l'axiome scientifique *nullius in verba;* je ne demanderai pas non plus à M. Letronne s'il considère réellement Delambre comme ayant été un bon juge en matière de critique; je me bornerai à dire qu'il était mort quand mon travail fut publié, et qu'ainsi sa décision ne s'y applique point. Mais, peu de jours avant qu'il nous fût enlevé, ayant appris que j'avais communiqué les résultats de mes recherches à l'Académie des sciences, il me fit demander de venir les lui expliquer; et, dans une conférence que je faisais tous mes efforts pour abréger, il les accueillit avec une vivacité d'intérêt qui m'alarma. Jamais, jusqu'alors, il n'avait eu sous les yeux un dessin du monument qui fût assez exact pour que l'on y pût voir les relations astronomiques que je lui indiquais.

Admettant donc que toute recherche consciencieuse sur un sujet difficile mérite un examen individuel et doive être jugée isolément, je vais tirer, des études faites depuis vingt ans sur les monuments de l'Égypte, plusieurs indices nouveaux qui, étant appliqués au zodiaque circulaire de Denderah, s'accordent avec le tracé graphique que je lui avais attribué, ou en résultent comme autant de conséquences nécessaires, quoiqu'ils ne soient

entrés pour rien dans la discussion qui m'avait conduit à l'établir, puisqu'on ne les connaissait pas alors.

DEUXIÈME PARTIE.

Dans les questions scientifiques dont les éléments ne peuvent être soumis à une analyse directe, l'esprit doit d'abord se guider par les inductions que le sujet peut fournir, pour en déduire un premier essai de solution, d'autant plus vraisemblable, qu'elles sont plus naturelles et plus étendues. Puis, considérant cette solution comme exacte, il faut la vérifier par ses applications; et si les conséquences qu'on en tire sont généralement conformes aux réalités, si elles découvrent des rapports nouveaux, nombreux, imprévus, qui se trouvent constamment confirmés, ou soient rationnellement admissibles, il en résulte une probabilité infinie que l'on est parvenu à découvir la vérité; car, dans cette épreuve finale, l'erreur n'aurait en sa faveur que des chances fortuites, bientôt démenties. J'ai rempli la première de ces conditions en déduisant, des relations astronomiques, un état du ciel qui embrasse toute la surface du zodiaque circulaire et la couvre d'un réseau d'étoiles, rigoureusement définies dans leurs positions, soit relatives, soit absolues. J'ai aussi commencé à confirmer la justesse de cette construction, par son exacte concordance avec l'identité d'aspect donné à toutes les figures dans le sens du mouvement diurne du ciel, et avec l'ordre de succession des symboles astrographiques qui marquent la route du soleil; mais, bien plus minutieusement encore, par l'application précise qu'elle fait à chacun de ces symboles des principales étoiles que nous savons leur avoir été affectées. Je vais étendre maintenant ce mode de vérification à plusieurs particularités du monument

postérieurement découvertes, ou que l'on n'avait pas soupçonnées encore.

Je commence par les caractères d'orientation, d'autant plus importants à constater, qu'ils supposent des relations intentionnelles entre les parties du tableau et certaines plages spéciales du ciel; car un simple dessin d'ornement ou de caprice, sans relation nécessaire avec le ciel, n'a aucun besoin d'être orienté. Parmi les légendes sculptées extérieurement autour du médaillon, tout près de ses bords, j'en avais signalé deux, qui m'avaient semblé avoir évidemment un tel but (33). Les signes hiéroglyphiques qui les composent y sont contenus dans des cadres rectangulaires oblongs, à peu près comme des cartouches royaux; et la plus longue dimension de ces cadres est dirigée, pour l'un, vers le point de l'anneau zodiacal où la projection calculée amène le solstice d'été, avec le point nord; pour l'autre, vers l'extrémité opposée où cette même projection place le solstice d'hiver, avec le point sud: ce nord et ce sud mathématiques se trouvant d'ailleurs conformes à l'orientation réelle du dessin, telle qu'on la conclut des relèvements faits à la boussole par la commission d'Égypte. Les deux légendes m'avaient paru d'autant plus évidemment destinées à donner ces indications cardinales, que, pour les leur faire exprimer, il a fallu incliner inégalement leurs cadres sur le rayon mené de chacune d'elles au centre du dessin, parce que la nature de la projection rend le point solsticial d'été beaucoup plus distant du bord du médaillon que le point solstical d'hiver. Or, Champollion a trouvé depuis que le premier de ces emblèmes exprime en effet le nord, l'autre le sud, conformément aux positions données par mon calcul à ces deux points; et il m'avait communiqué cette signification, sans se douter de l'accord qu'elle offrait avec mes déterminations déjà publiées; car il l'avait

déduite d'autres monuments, tout différents du zodiaque. Ces deux caractères d'orientation sont rapportés dans sa grammaire égyptienne, p. 97, § 100 K, ainsi que dans les premières pages de son dictionnaire. On peut en constater l'existence sur le dessin de M. Gau, et mieux encore sur le médaillon lui-même, où leur identité de composition est incontestable. Ils y sont associés, dans chaque légende, à d'autres caractères, que l'on peut présumer exprimer les noms ou les attributs des divinités correspondantes aux plages du ciel qu'ils désignent; mais on n'en a pas encore l'interprétation. C'est pourquoi je me bornerai seulement à remarquer que la légende du nord se termine par un personnage agenouillé, qui soutient de ses bras le caractère —, symbole du ciel dans l'attitude de l'Atlas grec; ce qui s'applique en effet très-bien, soit comme caractère littéral, soit comme image, à un développement plane du ciel autour du pôle nord, comme sommet. L'accord de ces indices d'orientation, avec la direction de la ligne méridienne que le calcul nous avait fait découvrir, fournit donc une conséquence confirmative des considérations sur lesquelles nous avions établi notre projection. Mais inversement, leur signification, aujourd'hui connue, devient une donnée que nous pouvons introduire dans cette détermination, en remplacement d'autres moins certaines que nous avions été obligé d'employer d'abord, ce qui nous ramène par une voie nouvelle et plus sûre aux mêmes résultats. C'est ce que j'ai indiqué dans la page 9.

La ligne nord et sud du tableau, marquée par ces deux indices, sous le lieu du Cancer et du Capricorne, s'écarte de l'axe longitudinal du temple de 18° vers l'ouest. Ainsi l'objet principal du tableau, qui semble naturellement devoir se trouver sur cet axe, doit être cherché dans le ciel, par 18 de-

grés d'ascension droite, à l'est du point solsticial d'été. C'est là aussi, sur cet axe même, que notre projection calculée amène Sirius, l'étoile principale des Égyptiens; et elle l'y place sous l'emblème incontestable d'Horus l'aîné, le dieu Soleil, l'associant ainsi figurativement à cet astre, comme il lui était associé en réalité dans le ciel, par son lever simultané et solstical, à l'époque indiquée par la projection. Enfin, la direction longitudinale du temple se trouve être telle que sa paroi *orientale* fait exactement face au point de l'horizon où Sirius se levait alors. On pourra, sans doute, dire que cette dernière particularité est un effet du hasard; car tout résultat qui se trouve vrai est sujet à cette objection, et l'on ne saurait la combattre qu'en lui donnant d'autres occasions pareilles de se répéter. Je vais donc tâcher de les lui fournir.

Le sens d'orientation donné à plusieurs monuments de l'ancienne Égypte, et la disposition des tableaux ou des emblèmes religieux qu'on y ajoutait ultérieurement, paraissent, dans beaucoup de cas, n'avoir pas été sans rapport intentionnel avec les attributions célestes des divinités auxquelles on les consacrait, ou des époques solaires qu'on y voulait caractériser. Je vais en rapporter quelques exemples qui ont une analogie intime avec l'orientation de notre zodiaque et du temple où il était établi.

La commission d'Égypte avait trouvé, dans les ruines de Thèbes, à Medinet-Habou, les restes d'un magnifique palais, dont les murailles étaient toutes couvertes de sculptures représentant des sujets historiques et religieux. Champollion, dans son voyage, revit et étudia ces tableaux avec tous les avantages que lui donnaient la connaissance des signes hiéroglyphiques, l'habileté des artistes dont il était accompagné, et aussi la sécurité de sa position. Il reconnut que le palais avait

été érigé par l'un des successeurs de Rhamsès le Grand, appelé *Rhamsès-Meiamoun,* dont les sculptures retracent les exploits guerriers ou les actes personnels. Il remarqua surtout l'importance d'un immense tableau qui représente la cérémonie de la prise du pschent, la couronne royale, par ce même Rhamsès; et il a décrit toute cette scène dans ses lettres d'Égypte, avec le détail qu'elle méritait (34). Mais il ne put apercevoir alors les caractères de la phase solaire qu'elle exprime, parce qu'il n'avait pas encore découvert les rapports de la notation de l'année vague avec l'année solaire vraie; et la mort le frappa à son retour avant qu'il eût le temps d'en déduire cette application. Je n'aurai donc qu'à compléter, en ce seul point, ce qu'il a dit, et je le ferai d'après un calque exact qu'il m'a été permis de prendre des dessins qu'il avait rapportés. Je le mets ici sous les yeux de l'Académie.

Pour saisir le caractère d'orientation du tableau, il faut connaître la direction de l'édifice. Selon le plan levé par la commission d'Égypte, plan dont les lignes principales sont ici reproduites dans la note 34, page 82, sa forme est celle d'un rectangle oblong, dont l'axe longitudinal forme avec la ligne méridienne un angle très-peu différent de 45°. Le portique, tourné vers le Nil, regarde l'orient solsticial d'hiver. En s'y plaçant pour pénétrer dans le palais, le côté long, qui se présente à droite, regarde l'orient solsticial d'été; et la ligne d'est et ouest partage par moitié l'angle des deux faces, dont la pointe se dirige ainsi vers l'orient vrai. Toutes les subdivisions intérieures du palais, ayant leurs parois parallèles ou perpendiculaires à ces faces, présentent des aspects pareils. Le tableau que nous allons considérer est sculpté sous les deux galeries orientales de la seconde cour intérieure, désignées par NE, ES, dans la figure de la note 34. Il représente une série de cérémonies ac-

complies successivement avec une grande pompe religieuse par le roi Rhamsès-Meiamoun, accompagné d'une multitude de personnages dont la marche générale, dirigée du nord au sud, contourne avec lui l'angle oriental des deux faces, en s'étendant sur une longueur de plus de trente mètres. La scène s'ouvre à l'extrémité la plus boréale N de la galerie de droite; et, au-dessus d'elle, dans toute sa longueur, règne une légende hiéroglyphique qui en explique progressivement tous les détails. Par une nécessité résultant de cette correspondance, la légende est écrite de gauche à droite, contre l'usage habituel. On y lit d'abord : *Ier pachon, panégyrie d'Horus générateur;* de sorte qu'elle porte seulement une date de jour, sans année de règne, ce qui est, je crois, une particularité jusqu'à présent unique dans les tableaux historiques; mais on verra tout à l'heure que cette indication, jointe à l'intelligence de la scène, suffit pour en donner la date absolue.

L'Horus générateur ici mentionné est le même dieu qui, accompagné des attributs de l'équinoxe vernal, et désigné par la même légende, est représenté dans les tableaux du Rhamesséum comme présidant au mois de *toby;* lequel, en effet, aux époques de coïncidence de l'année vague avec l'année solaire vraie, a toujours contenu cet équinoxe, du 27e au 26e jour (35). Il est représenté plusieurs fois sur le tableau, soit dans sa résidence sacrée au commencement et à la fin des cérémonies, soit porté en triomphe, mais toujours avec les attributs caractéristiques de l'équinoxe vernal, les rameaux de fleurs, les chatons de palmier mâle, le phallus droit, et jusqu'à cette mécanique pour le faire mouvoir, dont parle Hérodote. C'est devant ce dieu, en présence du taureau blanc portant le disque rouge du soleil oriental sur sa tête, que le roi Rhamsès prend le pschent, emblème de la domination sur la région

supérieure et inférieure de l'Égypte, comme le soleil la prend dans le ciel à la même époque; et des légendes faciles à lire expliquent divers détails de rites qui accompagnent cette cérémonie, entre autres, l'essor donné à quatre oiseaux, que l'on charge d'en aller porter la nouvelle vers les quatre points cardinaux de l'horizon. Enfin, le roi accomplit lui-même l'acte physique de couper une gerbe d'épis avec une faucille d'or, ce qui convient très-bien à un équinoxe vernal dans la haute Égypte, mais ce qui aussi s'adapte exclusivement à cette époque de l'année solaire. De sorte que, par la date vague annexée à ces caractères d'actualité, je demande pardon du terme, le tableau nous montre que Rhamsès-Meiamoun a pris le pschent lorsque le 1er pachon vague a coïncidé avec l'équinoxe vernal vrai. Or, depuis la concordance de l'année vague avec l'année solaire vraie, qui eut lieu dans l'année julienne 1780, et qui est, sans aucun doute, antérieure à ce prince, jusqu'à la suivante, qui eut lieu en 275, et qui lui est évidemment postérieure, la coïncidence demandée ne s'est opérée qu'une seule fois, dans l'année julienne 1389. C'est aussi vers ce temps, à quelques années près, que les évaluations historiques les plus vraisemblables placent Rhamsès-Meiamoun[1].

On voit déjà ici un premier exemple d'un tableau égyptien orienté conformément à la phase solaire qu'il exprime. L'acte relatif à l'équinoxe vernal est placé à l'orient vrai; et tous les

[1] Depuis la lecture de ce mémoire, j'ai prouvé qu'en appliquant cette date 1389 à la première du règne de Rhamsès-Meiamoun, la date absolue qui s'en déduit pour le commencement de la XVIIIe dynastie égyptienne est presque exactement intermédiaire entre celles que lui assignent les chronographies du Syncelle et d'Eusèbe, présentant avec la première une différence de dix-huit ans en moins, et avec la seconde une de quinze en plus. Voyez le Journal des Savants, août 1843. (Note ajoutée pendant l'impression.)

personnages qui y prennent part sont représentés en marche dans le sens du mouvement diurne du ciel. Ces dispositions sont les mêmes que dans le zodiaque circulaire de Denderah.

Mais, dira-t-on, ceci est peut-être un hasard! Le tableau sculpté dans le palais de Rhamsès-Meiamoun n'a peut-être rien d'historique; ce n'est peut-être qu'un ouvrage de fantaisie ou d'ornement! Cette supposition paraîtra difficile à croire, si l'on considère la rigueur bizarre des formes rituelles, qui semble régler la présence, les positions, les actes du roi et des prêtres, au nombre desquels figurent les princes ses fils, que leurs légendes désignent individuellement comme remplissant les premiers emplois du sacerdoce et de l'armée. Mais ce qui achève la démonstration, c'est que la même scène de la coupe des épis, accompagnée des mêmes formes religieuses et des mêmes légendes, se trouve identiquement reproduite, avec toute la fixité égyptienne, dans le Rhamesséum, où elle s'applique aussi à la prise du pschent par un autre prince, Rhamsès le Grand de Champollion, ce qui la montre attachée à cette phase solaire de l'équinoxe vernal, comme la phase solaire elle-même à la cérémonie politique. L'orientation de l'édifice est, en outre, exactement la même que celle du palais de Meiamoun, comme le montrent les plans généraux relevés par la commission d'Égypte. Enfin, M. Lenormant, qui a conservé un souvenir indubitable de cette scène, se rappelle très-bien qu'elle est sculptée aussi sur les faces analogues nord-est, et sud-est, de la seconde cour, de sorte qu'elle y est pareillement orientale; et la marche générale des personnages est dirigée de même, suivant le mouvement diurne du ciel, comme on le voit par le dessin que Champollion a rapporté. Il n'y a de différence que dans le portrait du prince, et dans la série des cartouches de ses ancêtres, qui est nécessairement autre, puisqu'il était

antérieur à Meiamoun (36). Aussi est-ce là ce qui a servi à Champollion pour restituer avec certitude l'ordre de succession chronologique de tous les rois compris entre ces deux Rhamsès. Nous avons donc ici encore un second exemple d'orientation pareille, appliquée à la même scène dans tous ses détails. Malheureusement la date vague qui devait être annexée à celle-ci est détruite, ainsi que toute la partie antérieure du tableau; mais on peut la suppléer approximativement par l'indication, à la vérité un peu moins précise, que fournit un autre monument chronographique du même prince, que j'ai discuté dans mon mémoire sur l'année égyptienne; car l'époque où il a pris le pschent y est rappelée par l'insertion de ses deux cartouches, séparément ornés des deux moitiés de cet attribut royal, au lieu de l'abeille, entre les mois de pharmouti et de pachon; et cette particularité insolite avait frappé Champollion, puisqu'il l'avait spécifiée par une note sur son registre de voyage (37). La cérémonie du couronnement de Rhamsès le Grand doit donc avoir été postérieure au 1er pharmouti. Or, si on la faisait remonter jusqu'à cette date extrême, la rétrogradation de l'année vague dans l'année solaire, depuis le 1er pharmouti jusqu'au 1er pachon de Meiamoun, aurait été de 30 jours, ce qui exige un intervalle de 120 ans, toutes les phases solaires retardant juste de 7 jours $\frac{1}{4}$ dans chaque période de 30 années vagues égyptiennes (38). Conséquemment, l'intervalle réel des deux cérémonies doit avoir été moindre. En effet, les évaluations chronologiques les plus vraisemblables ne mettent que 91 ans vagues entre ces deux Rhamsès.

Ici se présente une épreuve historique aussi sûre qu'elle paraît facile. Le décret des prêtres égyptiens rapporté sur la pierre de Rosette nous apprend qu'Épiphane a pris le pschent avec toutes les cérémonies prescrites par la religion, et elle

donne la date de cet acte. Il n'y a qu'à voir si cette date répond à un équinoxe vernal vrai.

On n'a pas de doute sur l'année, c'est la IXe d'Épiphane. Or, en combinant le canon des Lagides de Ptolémée, avec une observation d'éclipse qu'il rapporte, et qui eut lieu dans la 7e année de Philométor, le successeur d'Épiphane, on trouve que la IXe année de celui-ci répond à l'an de Nabonassar 552. Reste à chercher la date de jour; mais ici se présente une difficulté qui a fait le sujet de beaucoup de discussions : cette date est détruite dans le texte grec de l'inscription, et, par un accident aussi malheureux qu'inattendu, les deux autres textes sont justement là en discordance. Le démotique marque le 17 mechir, l'hiéroglyphique le 17 paophi. Champollion avait préféré la première indication, par des motifs de philologie qu'il n'a pas publiés, et M. Letronne l'a aussi adoptée comme plus vraisemblable, parce qu'elle seule concorde avec la date du décret rendu le lendemain, 18 mechir, par l'assemblée générale des prêtres. Les monuments que j'ai tout à l'heure discutés peuvent venir ici au secours de la critique, en renversant la question. En effet, les actes religieux qu'ils associent à la prise du pschent, étant propres à l'équinoxe vernal vrai, et le roi Épiphane étant dit, par le décret, avoir accompli ces actes, ils n'y a qu'à chercher si l'une des deux dates correspond à un tel équinoxe; et, si elle y répond, il faut la choisir : car le phénomène n'ayant lieu qu'à un seul jour de chaque année, il n'y a qu'une seule chance sur 365, pour que le hasard amène une pareille coïncidence. Or, en effet, en appliquant à cette détermination toute la rigueur de nos calculs astronomiques, M. Largeteau a trouvé, et j'ai vérifié après lui, que, dans l'année de Nabonassar 552, l'équinoxe vernal vrai eut lieu à Memphis, le 15 mechir, à $0^h 54'$ de

temps moyen après midi, c'est-à-dire l'avant-veille du 17 que marque le texte démotique; de sorte que c'est lui qui s'accorde avec cette date céleste (39). A la vérité, si l'on voulait supposer que, *d'après les rites,* la cérémonie fût fixée *rigoureusement* au jour le plus voisin de l'équinoxe observé ou prévu, et qu'il eût pu l'être alors avec la précision que nos calculs assignent, elle aurait dû être faite le 15 mechir même, et non le surlendemain 17. Mais ce délai de deux jours n'a rien qui doive surprendre, si l'on considère qu'il comprend toute la totalité du retard qui a pu être occasionné par l'erreur de l'observation ou de la prévision des prêtres, par les préparatifs qu'une si grande solennité devait exiger, par la nécessité de consulter la convenance du prince; et enfin aussi, que la nature des actes religieux qu'il devait accomplir demandait plutôt une simple concordance avec l'équinoxe vernal, qu'une coïncidence astronomique rigoureuse à laquelle il aurait été souvent difficile, sinon impossible, de satisfaire. En tenant compte de toutes ces circonstances, on aurait vraiment plus lieu de s'étonner que les prêtres égyptiens aient su encore déterminer et appliquer aussi exactement un équinoxe vrai, dans un temps où ils étaient si fort déchus de leur ancienne puissance et probablement de leur ancien savoir.

Sans doute, il serait à désirer, comme vérification, que l'on pût découvrir d'autres exemples de souverains de l'Égypte, qui eussent pris le pschent à une époque connue. Mais déjà le calcul que je viens d'effectuer prouve qu'il ne faut pas désespérer de trouver des dates fixes sur des monuments égyptiens, où elles ne seraient pas numériquement exprimées; car il suffirait pour cela qu'une phase solaire, définie figurativement, y fût associée à une date vague de jour, ou à l'indice d'une de ces fêtes annuelles que l'on sait avoir été

toujours célébrées à certains jours connus de l'année vague. Je donnerai, dans la suite de ce mémoire, un exemple de ce dernier genre d'application; c'est pourquoi j'ai dû rappeler les résultats précédents. Je les avais communiqués, il y longtemps, à l'Académie, mais sous une forme apparemment trop peu évidente. En effet, M. Letronne, dans la traduction qu'il a publiée du texte grec de l'inscription de Rosette, a mentionné la coïncidence de la prise du pschent par Épiphane, le 17 mechir, avec l'équinoxe vernal vrai de cette année-là. Mais il n'a pas dit d'où il avait tiré cette identité de date. Je puis croire, sans nulle vanité, qu'il l'a empruntée à la communication que je viens de rappeler; car il ne la mentionne qu'en affirmant qu'elle *est un effet du hasard,* lequel hasard résulterait, selon lui, de ce que le couronnement d'Épiphane aurait été placé au 17 mechir, jour de l'équinoxe, non pas en conséquence des rites religieux, ni à cause de la nature des cérémonies qu'il fallait accomplir et que les anciens monuments attestent, mais par la seule raison qu'on aurait voulu mettre le couronnement du fils à un jour homonyme de la mort du père (40). Cette supposition exige, comme on voit, trois choses : 1° qu'une telle condition d'homonymie de jour, appliquée au couronnement des rois, fût en effet dans les usages égyptiens, ce dont on n'a aucun exemple; 2° que le père d'Épiphane fût effectivement mort un 17 mechir, ce dont on n'a aucune preuve directe; 3° que ce 17 mechir fût tel que son homonyme se soit rencontré ensuite avec l'équinoxe vernal vrai dans l'année du couronnement du fils, par le hasard d'une chance unique entre 1505, puisque chaque jour vague n'arrive à une coïncidence pareille qu'une seule fois en 1505 ans. Pour établir le motif intentionnel de l'homonymie de jour, qui devrait anéantir toutes ces exigences, M. Letronne se

fonde sur trois mots du texte grec, qui se prêtent en effet à une double entente, dont il profite avec beaucoup d'habileté; mais ils sont heureusement assez simples pour que je puisse, sans trop de témérité, le suivre sur ce terrain même où il a tant d'avantages. D'abord l'inscription n'exprime nulle part que le père d'Épiphane soit effectivement mort un 17 mechir, et il n'y avait aucun motif de mentionner la date de cet événement dans un document public, puisque, d'après une règle attestée par l'histoire et par les calculs astronomiques, pour les souverains Lagides, l'année courante, au moment du décès de chaque roi, s'attribuait officiellement tout entière au règne de son successeur (41). Reste donc à voir de quelles inductions cette date pourrait être inférée, et je vais tâcher de les exposer avec fidélité, en distinguant de mon mieux ce qui est incontesté de ce qui est contestable. Aux lignes 44 et 45 du texte grec, les prêtres disent, dans leur décret, que le roi Épiphane s'est couvert de la coiffure royale appelée pschent, lorsqu'il est entré dans le temple de Memphis, *ὅπως ἐν αὐτῷ συντελεσθῇ τὰ νομιζόμενα τῇ παραλήψει τῆς βασιλείας*; littéralement : *pour y accomplir les choses prescrites par la loi* (sans doute par *la loi religieuse*) *dans la prise de possession de la royauté:* notre savant confrère traduit, plus figurément, *dans la prise de possession du trône.* Mais, peut-être, ce dernier mot prête-t-il déjà à quelque équivoque, comme ne distinguant pas assez, dans sa signification emblématique, l'acte actuel d'investiture que l'on veut mentionner, et la possession de fait du pouvoir royal qui lui était bien antérieure. Immédiatement après, lignes 46 et 47, les prêtres disent avoir reconnu comme jour éponyme le 17 mechir, qu'ils caractérisent par l'accomplissement de la cérémonie précédente, spécifiée identiquement dans les mêmes termes, *ἐν ᾗ (ἡμέρᾳ) παρέλαβεν τὴν βασιλείαν·*

ce qu'il faut donc traduire aussi, comme tout à l'heure, *jour dans lequel il a pris possession de la royauté.* Mais ici le grec ajoute à l'idée première ces trois mots παρὰ τοῦ πατρός, que M. Letronne considère, dans la 2e note, comme étant une formule de chancellerie gréco-égyptienne, qui avait pour but de spécifier la transmission de la royauté par filiation directe. Il semble donc que, pour compléter le sens, on devrait seulement terminer la phrase par l'équivalent additionnel *de la royauté qui lui vient de son père,* ou *qu'il tient de son père.* Mais, au lieu de conserver ainsi au premier membre son identité, M. Letronne modifie toute sa traduction, et lui donne cette forme : *le XVII mechir, dans lequel il a pris la couronne de son père.* Or, l'équivoque que je signalais tout à l'heure devient encore plus dangereuse et plus facile dans cette nouvelle rédaction, non-seulement à cause du double sens réel et figuratif qu'on peut attacher au mot *couronne,* mais bien plus encore par la généralité d'application donnée alors au verbe qui exprime l'acte; laquelle se substitue à l'emploi restreint et actuel qu'on avait attribué, dans la ligne précédente, au substantif correspondant. Car, au lieu de spécifier, comme précédemment, une prise de possession qui a été postérieure au commencement politique et légal du règne, on se donne le pouvoir de transporter l'idée à cette origine pour l'y rattacher, en faisant ainsi employer consécutivement les mêmes expressions par les prêtres, dans deux sens absolument contradictoires. Aussi cette seconde interprétation devient-elle, pour M. Letronne, le fondement de son système d'homonymie; car, en reproduisant dans sa seizième note le passage que nous venons de considérer, il lui fait signifier positivement, indubitablement, que *le jour du couronnement d'Épiphane était celui où il avait succédé à son père.* Et, comme d'après le canon de Ptolémée, combiné avec les observations astrono-

miques, la mort de ce père, Philopator, tombe dans l'année 543 de Nabonassar, il le porte pour réellement mort cette année-là, *le 17 mechir,* dans une table chronographique du règne d'Épiphane, conformément à sa seconde interprétation, quoiqu'il eût pu avec une égale liberté fixer, s'il l'eût voulu, son décès à tout autre jour quelconque de cette même année, puisque, d'après la règle, elle appartenait tout entière au règne de son successeur (42). Ayant ainsi traduit son hypothèse en fait chronologique, M. Letronne se fonde sur cela, dans sa centième note, pour affirmer que « la coïncidence de l'équinoxe vernal vrai avec le 17 mechir du couronnement d'Épiphane est due au hasard, et qu'on n'en peut rien conclure pour l'époque ordinaire du couronnement des rois. » Mais on voit que la conséquence est sans force, étant déduite d'un arrangement prédisposé. Enfin, ce qui achève de décider la question, c'est que la formule de politique grecque *παρὰ τοῦ πατρός*, de la ligne 47, qui sert de base à son système, est entièrement omise dans le texte démotique, dont M. de Saulcy m'a donné la traduction littérale, que je rapporte ici en note (43); et j'ai pu vérifier la réalité de cette omission par le travail de Champollion sur le même texte, que son frère a bien voulu me communiquer, avec l'obligeance qu'il m'a toujours témoignée. Car, dans cet essai de traduction, que l'on peut dire avoir été prodigieux pour l'époque de 1822, où il fut fait, j'ai vu que Champollion, qui se guidait sur le grec, n'a pas pu décomposer le groupe démotique équivalent au mot *βασιλείαν*, de manière à y trouver assez d'éléments pour compléter la notion générale d'*attributions,* par l'épithète où le caractère explétif qui devait les appliquer à la royauté, en réservant quelque reste pour représenter les trois mots *παρὰ τοῦ πατρός*; de sorte qu'il a marqué ce manque de correspondance par des points dans son ma-

nuscrit, n'osant pas peut-être alors admettre ou annoncer la réalité d'une omission qui aurait paru si hardie. Mais elle devient incontestable, aujourd'hui que M. de Saulcy l'a reconnue de son côté, et l'a établie d'une manière encore plus décidée et plus complète, sans avoir rien su de l'impossibilité matérielle que Champollion avait eue aussi à l'éviter. Je dois faire remarquer, en outre, que le substantif παραλήψει, ainsi que le verbe correspondant παρέλαβεν, qui, dans le grec, s'appliquent à l'acte accompli par Épiphane, ont pour équivalents, dans Champollion, *la susception* (sic) *des attributions*, et dans M. de Saulcy, *la prise de possession* ou *la susception de la puissance suprême*, selon les formes prescrites par les rites; c'est-à-dire que leur sens, dans les deux traductions, convient seulement à une investiture actuelle, non à la commémoration de l'époque antérieure à laquelle Épiphane avait commencé de fait à régner. Et le texte hiéroglyphique, ligne 10, correspondante à la ligne 47 du grec, qui contient la formule additionnelle παρὰ τοῦ πατρός, reproduit à la vérité cette formule, mais aussi dans un sens d'application actuelle; car suivant la traduction que Champollion a donnée de cette ligne 10 dans sa Grammaire égyptienne, page 498, elle signifierait littéralement: « il (Épiphane) accomplit les cérémonies prescrites pour prendre les attributions royales à la place de son père. » Or, ici, pour l'expression des circonstances rituelles de la cérémonie et de son caractère religieux, le texte démotique et le texte hiéroglyphique doivent avoir une importance spéciale, comme reproduisant vraisemblablement la pensée des prêtres égyptiens avec plus d'exactitude que le grec. Le silence absolu d'un de ces textes, ainsi que l'interprétation de l'autre, s'accordent donc à montrer que les prêtres n'ont nullement songé à indiquer la condition d'homonymie de jour, que le grec même est très-loin d'exprimer

positivement. Et si l'on avait exigé d'eux de la spécifier dans leur décret, ils n'auraient pas pu y souscrire sans créer, pour l'exécution de leurs rites, une difficulté permanente qui les aurait rendus presque impraticables, puisqu'alors ils n'auraient pu désormais s'accomplir que si les rois étaient toujours décédés le jour de l'équinoxe vernal; chose qu'il est plus facile aujourd'hui pour nous de soutenir par une argumentation habile, qu'il ne l'était pour eux de l'effectuer en réalité.

Le second exemple d'orientation intentionnelle que je rapporterai s'appliquera encore avec moins de détours à notre zodiaque circulaire. Il est attesté avec détail par Hérodote, dont j'extrais tout ce qui suit. Il y avait dans la ville de Memphis un grand et mémorable temple du dieu Ἥφαιστος (le Phtha des Égyptiens). Il avait été érigé par le roi Menès, le fondateur de Memphis (44). Les successeurs de ce prince y ajoutèrent ultérieurement quatre systèmes de propylons, faisant respectivement face aux quatre points cardinaux de l'horizon, et qui furent érigés dans l'ordre chronologique suivant : d'abord le boréal, par Mœris (45); puis l'occidental, par Rhamsinitès (46); ensuite l'oriental, par Asyches (47); enfin le méridional, par Psamnisticus (48). Hérodote ajoute (49) : « En avant des propylons regardant l'occident, que Rhamsinitès avait fait construire, le même roi érigea deux statues (*ἀνδριάντας δύο*), hautes de vingt-cinq coudées. L'une d'elles, qui est placée au nord ou tournée vers le nord (*τὸν πρὸς βορέω ἑστεῶτα*), les Égyptiens l'appellent l'été. (On voit qu'Hérodote parle au présent.) L'autre, qui est placée au midi ou tournée vers le midi (*τὸν πρὸς νοτόν*), ils l'appellent l'hiver. Celle qu'ils appellent l'été, ils l'adorent et lui offrent des hommages (littéralement ils lui font du bien, *εὖ ποιέουσι*). Mais à celle qu'ils appellent l'hiver, ils font tout le contraire (conséquemment ils la maltraitent). » Ceci donc

atteste encore la disposition respective et conventionnelle des deux symboles tropiques, l'été au nord, l'hiver au sud, comme sur notre zodiaque circulaire de Denderah, disposition qui concorde en effet avec les lieux réels du soleil dans le ciel aux deux solstices. Quant aux sentiments d'affection et d'antipathie religieuses que les Égyptiens témoignaient à ces deux emblèmes, ou peut-être aux plages du ciel qu'ils regardaient, on en pourrait trouver des raisons plausibles dans certaines opinions que Plutarque leur attribue. Mais comme Hérodote ne les indique pas, je craindrais de mêler des interprétations grecques à des idées plus anciennes, et je ne me hasarderai point à les expliquer. Je me bornerai à remarquer que la nature opposée de ces sentiments paraîtrait s'être manifestée jusque dans l'ordre successif suivant lequel furent érigés les quatre systèmes de porpylons du temple au-devant duquel les deux statues étaient placées : car le premier construit fut le boréal, du côté de la divinité favorable; et le dernier, le méridional, du côté de la divinité funeste; lorque ce dernier même pouvait n'être plus qu'un complément définitif de symétrie et d'architecture.

Il serait encore très-facile de dire que toutes ces particularités d'arrangement, d'orientation, d'actes religieux, sont des effets du hasard, auxquels on ne doit attacher aucune importance; mais cette assertion, en elle-même, serait, je crois, très-peu philosophique; car, d'abord, lorsque la religion d'un peuple, ses cérémonies, ses usages, ses institutions politiques et les phases mêmes de sa vie individuelle ont été, par des motifs quelconques, associés, pendant une longue suite de siècles, aux phénomènes solaires, comme cela est certainement arrivé pour les Égyptiens, il est presque impossible que les monuments, et les actes publics que le souverain y devait accomplir, ne présentent pas des traces matérielles de ces rela-

tions. Et ceci doit avoir été vrai surtout pour l'ancienne Égypte, tant que ses institutions ne se mêlèrent pas à celles des contrées environnantes, puisque toute son existence matérielle dépendait, comme le Nil, du cours du soleil. Mais, en outre, l'histoire la mieux établie prouve la justesse de ces inductions, je dirais volontiers la nécessité de ces conséquences. En effet, tous les usages d'orientation que je viens de trouver chez les Égyptiens ont existé depuis des milliers d'années, et subsistent encore aujourd'hui à la Chine; non pas en vertu des conditions physiques du sol, ni par une communauté de traditions que tout dément et dont on ne trouve aucun vestige, mais uniquement parce que la hiérarchie du système politique y a été conventionnellement assimilée à l'ordre du ciel. Ainsi, chaque année, en vertu de rites prescrits, consignés dans des textes que nous possédons, et qui datent de plus de trente siècles, l'empereur, lors des équinoxes et des solstices, après s'être préparé par des purifications préalables, revêt des costumes déterminés, en rapport avec chacune de ces phases célestes; et, avec un cérémonial invariablement réglé, il se rend, en grande pompe, dans les environs de sa capitale, vers le point cardinal de l'horizon correspondant à la saison qui commence, pour se porter intentionnellement au-devant d'elle, et sacrifier aux génies spéciaux qui y président. En outre, pendant chacune des douze lunes qui composent l'année, sa résidence est officiellement fixée dans une certaine salle d'un palais quadrangulaire, faisant face aux quatre points cardinaux de l'horizon, où chaque salle de ces faces a une situation orientée conformément à la phase actuelle de la saison correspondante; et il passe de l'une à l'autre, dans un ordre de succession continu, qui suit le mouvement diurne du ciel. Voilà ce qui est consigné dans les textes originaux dont M. Stanislas Julien a bien voulu me don-

ner la traduction, qu'il m'a permis d'insérer à la fin de mon mémoire. Les détails qu'on y trouve offrent une analogie incroyable avec la variété pareillement fixe de costumes, d'ornements, de formes, que nous voyons se succéder sur les monuments de l'Égypte, pour un même roi accomplissant des actes religieux relatifs à des phases annuelles diverses, ou sacrifiant alors à des divinités différentes, comme aussi pour chacune de ces divinités elles-mêmes, lorsqu'elles sont successivement considérées dans leurs diverses acceptions. De sorte que, si les actes régulièrement accomplis par les empereurs chinois, avec les particularités précédentes, au lieu d'être consignés dans des annales écrites, étaient figurés par des sculptures et accompagnés de simples caractères de jours, pris dans le cycle chinois qui nous est connu, on pourrait retrouver tout aussi bien leurs époques absolues par ces indices que par les textes, puisque nous ne les calculons pas différemment quand nous les prenons dans les annales. La langue écrite elle-même porte des empreintes de cette association des phénomènes célestes avec les actes publics. Ainsi, par exemple, le caractère *jun* 閏, qui désigne une lune intercalaire, est aussi complétement symbolique qu'un hiéroglyphe égyptien. En effet, il représente deux jambages de porte, 門, entre lesquels est inscrit le caractère 王, qui désigne le souverain. Or, pour qui connaît l'astronomie des Chinois et leurs rites, que je viens de rappeler, cet emblème figuratif exprime à la fois la cérémonie pratiquée par l'empereur à chaque lune intercalaire et la règle de l'intercalation ; car le rite exige qu'il se place alors dans la porte de communication, entre la salle où il a résidé pendant la lune ordinaire précédente et la salle où il devra résider pendant la lune ordinaire qui suit. Et, quant à la règle numérique, plus précise que ne l'eurent jamais

les Grecs, elle dit que *la lune intercalaire n'a pas de Tchongki*: ce qui signifie qu'il n'y a pas de douzième d'année solaire où elle puisse être placée entre les deux ordinaires auxquelles on l'intercale; et cela donne toutes les époques où il faut l'insérer dans le cycle de dix-neuf ans. Maintenant, imaginez que rien de tout cela ne fût écrit dans des textes que nous comprenons, et que quelqu'un s'avisât de remarquer les particularités d'orientation des édifices, des places où se font les cérémonies, leurs correspondances avec les phases solaires et lunaires, les caractères du cycle de jours qui s'y trouveraient annexés; puis, qu'après avoir discuté tous ces détails, il essayât d'y rattacher la composition du groupe figuratif qui exprime la règle ainsi que le rite de l'intercalation, et que de là il déduisît des dates absolues, confirmées par l'histoire, y aurait-il beaucoup de philosophie à lui objecter que toute cette discussion est inutile, sans issue, et que toutes les concordances qu'il découvre sont des effets du hasard? Voilà, je crois, exactement où nous en sommes à l'égard des anciens Égyptiens, dont il nous reste seulement des édifices, sur lesquels nous voyons encore des tableaux sculptés, relatifs à des cérémonies solaires, accompagnés de légendes que nous commençons à lire, et dont l'application peut s'éclaircir par la connaissance des usages que nous a transmis l'antiquité, ainsi que par l'intelligence, aujourd'hui acquise, de la notation du temps. La conséquence de ce rapprochement me paraît facile à déduire.

Ayant prouvé par ces exemples que, dans l'orientation du zodiaque circulaire de Denderah, la position du solstice d'été au point le plus nord, et celle du solstice d'hiver au point le plus sud sont conformes aux idées traditionnelles et religieuses de l'ancienne Égypte, je reprends l'examen des autres caractères intentionnels qu'on y peut aujourd'hui signaler. Autour

du médaillon et près de son bord, à 45 degrés des points où ma projection amène les diamètres rectangulaires qui contiennent les équinoxes et les solstices, j'avais remarqué deux symboles isolés de forme allongée, dirigés tant soit peu excentriquement, l'un vers la tête, l'autre vers les pieds postérieurs du petit chacal situé au au centre du médaillon, précisément comme il le faudrait pour le pousser et le faire tourner sur lui-même dans le sens du mouvement diurne du ciel, en entraînant avec lui toutes les autres figures auxquelles il sert de pivot. Une pareille indication ne se marquerait pas autrement sur une carte céleste que l'on construirait aujourd'hui, suivant le même système de projection; à cela près qu'on y emploierait de simples flèches ainsi disposées. Mais la condition d'excentricité qui la caractérise ne pouvait s'apercevoir que sur un dessin très-exact, comme celui de M. Gau, ou, mieux encore, sur le monument lui-même, où je l'ai soigneusement constatée. Champollion a reconnu depuis que celui de ces symboles qui se trouve à l'orient du diamètre solsticial de ma projection, quand le médaillon est en place, est le signe tropique de l'orient; tandis que son opposé , qui se trouve à l'occident du même diamètre, est le signe tropique de l'occident, ce qu'il a constaté par une foule d'exemples consignés dans sa Grammaire (50). Mais, sans doute, ces indications figurées ne doivent pas être restreintes à un sens purement abstrait et mathématique. Ainsi, comme cela a lieu dans nos langues modernes, bien plus précises, la première doit embrasser la signification plus étendue, *oriri, ascendere,* monter dans le ciel; la seconde, *occidere,* descendre. Maintenant, prenez un globe céleste à pôles mobiles; ajustez-le pour l'époque d'environ sept cents ans avant l'ère chrétienne, à laquelle notre tableau s'adapte; puis inclinez l'axe de la sphère céleste

comme il l'est en réalité sur l'horizon de Denderah, et considérez la disposition du ciel à l'instant de minuit du solstice d'été, instant spécifié, selon notre calcul, par le sens d'orientation donné au médaillon circulaire. Alors le symbole reconnu oriental par Champollion s'applique à la série des six signes du zodiaque qui sont à l'orient du méridien, et que nous nommerions aujourd'hui *ascendants*, et il les pousse en effet vers le haut du ciel; tandis que le symbole, reconnu occidental, s'applique à la série de six autres signes placés à l'occident de ce même méridien, et que nous nommerions aujourd'hui *descendants*, et il les pousse de manière à les faire descendre. Ainsi, la nature des deux symboles, leur direction, les places où on les a mises, le sens de mouvement qu'ils indiquent, tout cela s'associe exactement aux relations du tableau avec le ciel, que le calcul nous a indiquées. Or, la signification égyptienne de ces symboles était entièrement ignorée lorsque j'y reconnus l'expression indicatrice de ces deux mouvements, et Champollion n'avait aucune connaissance de cette application quand il découvrit leur sens grammatical.

Les six signes orientaux du zodiaque circulaire composent la bande orientale du rectangulaire sculpté sous le plafond du portique, et ils y marchent de même vers le midi. Les six signes occidentaux sont pareillement reproduits sur la bande occidentale, et ils y marchent de même vers le nord. Mais il y a encore un autre caractère de correspondance bien plus remarquable entre ces deux représentations du ciel. On sait que Champollion, dans son voyage en Égypte, découvrit, sur des monuments pharaoniques, comme aussi sur d'autres d'époques plus modernes, les symboles personnifiés des douze heures du jour et des douze heures de la nuit. Il les retrouva encore sur

les deux bandes du zodiaque rectangulaire de Denderah : celles du jour sur l'orientale, celles de nuit sur l'occidentale, comme il le rapporte dans son mémorable mémoire relatif à la division du temps, sans toutefois les désigner par ces caractères d'orientation qu'il n'avait pas remarqués (51). Or, ce zodiaque diffère du circulaire quant à la phase de la révolution diurne à laquelle il s'applique, puisqu'il indique un phénomène de lever. Faites donc tourner la sphère céleste que représente le médaillon jusqu'à ce qu'elle arrive au matin du même jour où Sirius va se lever simultanément avec le soleil solsticial, dans l'horizon oriental du temple, ce que vous pourrez matériellement réaliser avec un globe, s'il ne vous suffit pas de le concevoir idéalement. A cet instant précis du lever de Sirius, les douze figures représentatives des heures du jour se trouveront en effet au-dessus de l'horizon, dans l'hémisphère éclairé du ciel, avec les six figures qui les accompagnent, tandis que les douze autres, qui représentent les heures de nuit, se trouveront au-dessous de l'horizon, dans l'hémisphère privé de lumière, avec les six signes auxquels elles sont annexées. De sorte que chaque série est ainsi amenée en position réellement conforme à son caractère physique, par le seul fait de la correspondance que l'identité du mode de subdivision et du sens de mouvement établit entre le zodiaque circulaire orienté, et son développement par bandes longitudinales : résultat qui dérive de leurs rapports par une connexion si intime, qu'en sachant seulement que chaque bande porte une série d'heures, on aurait pu prédire sur quelle bande chaque série doit être figurée, selon qu'elle s'applique au jour ou à la nuit. Si cela est encore un effet du hasard, on devra convenir qu'il commence à devenir intelligent.

Je quitte un moment la surface de notre zodiaque, et je vais montrer, dans les symboles qui l'entourent, un nouvel indice

de la construction spéciale que je lui ai attribuée. L'apparence circulaire et révolutive du ciel est fréquemment représentée, sur les monuments de l'Égypte, par un emblème très-expressif: c'est une femme dont le corps et les membres, démesurément allongés, se replient autour des symboles, figurés ou numériques, dont l'ensemble, tracé en développement longitudinal, doit être ramené idéalement à la forme circulaire, dans l'application aux phénomènes réels de succession ou de transport que l'on a voulu indiquer. Cet emblème, dont le caractère hiéroglyphique ━ n'est qu'une abréviation évidente, date du temps des Pharaons, car il fait partie d'un grand nombre de tableaux religieux, chronographiques ou astrographiques, sculptés dans les tombeaux des rois de Thèbes. L'idée générale de ciel qu'il présente sous une forme sensible, reçoit des applications très-variées, qui sont spécifiées par les replis de la figure symbolique, par l'orientation relative de ses pieds et de sa tête, par les emblèmes figuratifs des heures, des étoiles, des dates temporaires, qui sont occasionnellement distribués sur les diverses parties de son corps, ou portés sur son dos, ou enveloppés par ses contours. Une de ces applications les plus simples se voit sur les deux bandes orientale et occidentale du zodiaque rectangulaire de Denderah. Toute la série des figures, tant zodiacales qu'extra-zodiacales, qui composent chaque bande, est entièrement enveloppée de trois côtés par une déesse Ciel, repliée vers l'axe du temple, de sorte que les deux opposées se regardent, pour réunir les deux séries dans une complète circularité. Et comme la répartition des figures sur chaque bande, orientale ou occidentale, est identiquement la même que dans chaque moitié du circulaire située aussi à l'orient ou à l'occident du méridien solsticial, il était impossible d'exprimer plus clairement ce fait matériel,

que la première de ces représentations est le développement longitudinal de la seconde. Enfin, le même symbole se voit encore autrement employé sur le papyrus funéraire rapporté par M. Tedenat; car la déesse Ciel, ayant son corps couvert d'étoiles et recourbé comme à l'ordinaire, ne sert plus d'enveloppe, mais de support, à la bari sacrée du dieu Soleil, qui, à l'orient, monte vers le haut du ciel sur la base du torse, et, à l'occident, descend sur la tête et les épaules de la figure abaissée vers l'horizon, de sorte qu'alors celle-ci représente l'arc diurne décrit par l'astre. Quoique cette variété de signification soit très-naturellement comprise dans le sens général de l'emblème, il n'est pas inutile de la signaler, pour faire pressentir d'avance toutes les applications analogues qu'il pourrait occasionnellement recevoir. Car, lorsqu'on étudie des monuments où des formes symboliques sont ainsi employées pour exprimer des idées, s'il faut craindre de leur donner une signification trop étendue, il faut se préserver également de la trop restreindre. Et il y aurait tout aussi peu de critique réelle dans ce dernier excès que dans l'autre, quoiqu'on y affectât, peut-être, une plus grande apparence de sévérité.

Le plafond de la chambre dans laquelle se trouvait le zodiaque circulaire de Denderah, reproduit ici en projection dans la planche 11, présente, sur sa moitié orientale, une de ces figures recourbées de la déesse ciel, enveloppant un tableau où sont rassemblées quatorze baris célestes, portant l'image de la lune; et ce même nombre de quatorze, appliqué à la lune, se retrouve dans beaucoup d'autres monuments de toutes les époques. Il a sans doute un motif, mais on ne s'est pas assez appliqué à le chercher. La chambre du même appartement qui est située au nord de celle du zodiaque a aussi son plafond divisé par moitié entre deux scènes:

l'une, l'orientale, offre encore une figure Ciel enveloppant un sujet dont l'intention n'est pas évidente; mais l'occidentale présente une disposition plus complexe et jusqu'à présent unique. Trois de ces figures Ciel, d'inégales grandeurs, y sont recourbées les unes sur les autres, de manière à s'envelopper mutuellement; et au-dessous d'elles toutes, entre leurs replis, on voit un même personnage divin, représenté debout, en trois places différentes : une est près des pieds, une autre près des mains, à la base du tableau, conséquemment aux deux horizons, et la troisième, intermédiaire, plus élevée, répondant au milieu du corps des figures enveloppantes. Ce personnage porte sur la tête le disque du soleil. Il ne faudrait pas forcer beaucoup les applications du langage symbolique pour croire que ces trois figures Ciel, ainsi superposées, expriment les grandeurs relatives des trois arcs diurnes décrits annuellement par le soleil : le moindre et inférieur, au solstice d'hiver; le moyen et intermédiaire, aux équinoxes; le plus grand et supérieur, au solstice d'été. Mais on n'a malheureusement relevé aucune des légendes qui accompagnent ces tableaux, non plus que celles qui couvrent les parois des trois chambres; et Champollion, parti pour l'Égypte sous l'influence du dédain irréfléchi dont ces monuments avaient été frappés en Europe, ne leur a pas accordé un seul coup d'œil. C'est pourquoi je me borne à y constater ces nouveaux exemples des variétés de signification et d'emploi que l'emblème figuratif du ciel pouvait ainsi recevoir chez les Égyptiens. Maintenant, supposez qu'ayant aplati et étendu circulairement la sphère céleste, pour la comprendre tout entière dans un dessin plan, on voulût employer ce même mode d'indication symbolique pour caractériser les conditions spéciales d'un tel développement, assurément il n'y aurait rien de plus naturel que d'y

annexer la déesse Ciel, en lui donnant une configuration assortie à ce genre de construction; c'est-à-dire qu'il faudrait la représenter à côté du tableau, tout étendue et aplatie, comme le ciel lui-même. Or, c'est précisément ce qu'on a fait: car une longue déesse Ciel, ainsi disposée, a été sculptée au plafond de la chambre du zodiaque circulaire, tout à côté de lui, à l'orient; et, en vertu du sens d'orientation donné à l'axe du temple, le point sexuel de cette divinité, duquel émanent toujours les astres naissants, se trouve placé devant le point du médaillon ainsi que de l'horizon extérieur où s'opérait le lever de Sirius. Les personnes qui connaissent le mieux les monuments égyptiens m'ont assuré n'avoir jamais vu une semblable disposition de la déesse Ciel dans aucun autre tableau astrographique; mais aussi on n'a jusqu'à présent trouvé aucun de ces tableaux qui représentât la sphère céleste étendue tout entière sur un plan comme le médaillon de Denderah.

TROISIÈME PARTIE.

Lorsque j'arrivai à découvrir, sans l'avoir prévu, que l'époque intentionnelle de cette représentation coïncidait, non pas avec un lever héliaque, mais avec un lever vrai et solsticial de Sirius, je me gardai bien de prétendre que le but unique ou même principal du monument fût de retracer ce phénomène, d'autant que, dans le peu de notions que nous avions alors sur les usages antiques des Égyptiens, aucune n'indiquait l'intérêt religieux ou historique qu'une telle circonstance pouvait leur offrir, intérêt qui, pourtant, aurait dû être considérable, puisque la disposition des deux zodiaques, leur orientation, le partage des signes, et la direction même des parois du temple, semblaient choisis exprès pour s'y adap-

ter. Je conserverai encore aujourd'hui la même réserve. Mais, depuis la mémorable découverte de Champollion sur la notation écrite de l'année vague, on peut soupçonner, à la représentation commémorative de ce lever vrai et solsticial, une importance que je dois certainement signaler. En effet, lorsqu'on remonte, par un calcul arithmétique, aux époques où la notation des mois s'est accordée avec les phases réelles de l'année solaire, la plus ancienne de ces époques que l'on puisse supposer avoir été adoptée comme origine, soit pour un usage actuel, soit par une computation rétrograde, coïncide avec un état du ciel où Sirius se levait héliaquement, visiblement, sur l'horizon de l'Égypte, lorsque le soleil se trouvait au solstice d'été; de sorte qu'à cette phase de l'année on le voyait reparaître le matin à l'orient avec l'aurore, annonçant par sa présence le commencement de la crue du Nil, qui reste invariablement attachée à cette position solsticiale du soleil. Ce fut donc seulement alors, ou dans les siècles voisins de cette époque, que put naître la tradition égyptienne qui considérait Sirius comme le principe excitateur du débordement; car, dans tous les temps plus rapprochés de nous, son lever héliaque devint de plus en plus postérieur à ce phénomène, et ne pouvait plus l'annoncer aux yeux. Mais il arriva ainsi une seconde époque où la concordance, autrefois visible, de l'astre et du fleuve, se reproduisit invisible, lorsque son lever vrai, non plus l'héliaque, se trouva coïncider avec le solstice d'été ; et cela eut lieu précisément dans l'état du ciel que nous avons été conduit à découvrir et à fixer par une discussion géométrique complétement indépendante de cette considération. Si donc les Égyptiens, qui ont tant affectionné ces relations mystiques, avaient attaché à celle-ci assez d'importance pour en constater la réalisation actuelle ou en re-

tracer le souvenir par un monument spécial, aucun n'aurait été mieux adapté à ce but que le temple de Denderah, avec sa direction d'orientation, et l'établissement des deux zodiaques qu'on y avait sculptés. On n'aurait pas même pu exprimer symboliquement une telle relation d'une manière plus frappante que ne le font ces deux zodiaques réunis; car, lorsqu'on les eut découverts, l'interprétation qui s'offrit à l'esprit de Fourier, ainsi qu'à tous les membres de la commission d'Égypte, ne diffère de celle-là que par la nature du lever qu'ils représentent, c'est-à-dire par une particularité de date qui constitue toute la différence d'un lever héliaque à un lever vrai.

Néanmoins, je le répète, en constatant ces rapports astronomiques, je suis loin de prétendre que la construction du temple et des deux zodiaques ait eu pour but unique de les exprimer. Une telle idée me semblerait en effet s'éloigner trop, par son abstraction, des motifs intentionnels que nous présentent, en général, les monuments de l'Égypte, où les notions figurées du ciel, de l'espace et du temps, sont toujours associées à des formes religieuses, à des actes du souverain, et le plus souvent à ces deux objets réunis. J'ai donc cherché à y découvrir quelque application semblable. Or, comme Champollion a lu, sur le contour intérieur du zodiaque circulaire, trois noms de personnages qui se rencontrent aussi parmi les dénominations employées par les astrologues de l'époque romaine, pour désigner les trente-six décans, et comme M. Letronne a déclaré que cet indice suffisait pour établir le but astrologique des deux tableaux avec une certitude qu'il dit évidente (52), j'ai dû me guider d'abord sur cette assertion formelle d'un critique si judicieux: d'autant que, l'astrologie n'étant que l'application interprétative des lieux relatifs des astres, il faut toujours qu'elle se fonde sur l'astronomie

qui les fixe, de sorte que l'état du ciel qu'elle a considéré doit pouvoir se conclure des conséquences qu'elle en infère. Pour ne pas mêler dans cette recherche des idées d'époques différentes, je remarquerai d'abord que cette division du contour du ciel en trente-six parties égales pourrait, comme toute autre, avoir été fort ancienne, aussi bien que les interprétations superstitieuses qu'on en déduisait; car de telles applications n'exigent qu'une détermination actuelle, et simplement approximative, des lieux relatifs des astres, laquelle peut s'obtenir à la simple vue, ou tout au plus avec le secours d'un globe céleste et de la mesure du temps, sans aucun calcul de trigonométrie sphérique, même quand on y emploierait des dodécatémories équatoriales ou écliptiques, avec leur caractère d'égalité. Seulement, lorsqu'elles sont mentionnées ou employées ainsi, antérieurement à la connaissance de cette trigonométrie, il faut qu'elles aient été prises graphiquement sur un globe céleste, ou considérées dans leur abstraction géométrique, comme a pu le faire Autolycus, et non pas évaluées numériquement par un calcul général de réduction des arcs de l'équateur aux arcs de l'écliptique, ce qui paraît avoir été une découverte d'Hipparque. Les anciens Égyptiens auraient donc pu de même, sans aucune théorie, choisir un certain nombre d'étoiles pour les employer à des usages superstitieux ou pratiques, en leur affectant des dieux spéciaux figurés, comme ils en avaient affecté aux trente jours du mois; et ils auraient pu encore caractériser ainsi symboliquement les diverses parties d'une division abstraite du contour du ciel. Tout se réduit donc à chercher s'il y a, sur notre zodiaque, des indices d'une telle division en trente-six parties égales, qui correspondent à ce que nous appelons aujourd'hui les décans astrologiques, et à quelle époque on pourrait en faire remonter

l'usage. Le plus ancien document où les personnages divins affectés aux décans soient mentionnés avec des dénominations et des attributions que l'on puisse présumer réellement égyptiennes, ce sont, je crois, deux passages de Celse, cités par Origène, dans son VIII[e] livre contre ce philosophe. « Les Égyptiens, dit Celse, reconnaissent trente-six démons (il ne dit pas décans); quelques-uns en comptent davantage. Ils les considèrent comme des dieux éthérés (*αἰθέριοι*), dieux lascifs, sanguinaires, avides de parfums et de chants, qui prévoient toutes les destinées des mortels, et président spécialement aux diverses parties du corps humain (53). » Ici l'on voit que les trente-six dieux sont seulement présentés comme des objets de superstitions populaires, sans liaison expresse avec une division géométrique du ciel. Celse en désigne plusieurs par leurs appellations indigènes (*ἐπιχωρίῳ φωνῇ*); car, dans ces idées superstitieuses, les noms avaient un grand pouvoir qu'ils perdaient étant traduits (54). Parmi ces noms, *Χνουμὴς* et *Χναχουμὴς* sont pareils à ceux de deux personnages dont Champollion a lu les légendes sur le contour du zodiaque circulaire; et un troisième, *Οὐαρέ*, se trouve aussi mentionné dans la liste générale des décans astrologiques, donnée par Héphestion le Thébain, liste que M. Miller, jeune helléniste très-distingué, a bien voulu extraire directement pour moi de cet auteur, en la collationnant sur les manuscrits de la Bibliothèque royale (55). Mais, parmi les trente-six noms divins affectés aux décans, ces trois sont, jusqu'à présent, les seuls que l'on ait reconnus appartenir à des personnages du zodiaque. En outre, dans Héphestion, comme chez tous les astrologues, ces noms sont appliqués à autant de subdivisions abstraites des dodécatémories écliptiques, comprenant chacune un tiers de signe; tandis que les personnages figurés sur le contour du médaillon de Denderah

n'y sont pas du tout répartis comme l'exigerait une telle application, par intervalles égaux, soit sur l'écliptique, soit sur l'équateur. D'après cela, il est fort possible que le Χνουμίς et le Χαχνουμίς de ce monument soient tout autre chose que leurs homonymes des décans astrologiques; qu'ils désignent, par exemple, ou qu'ils régissent certaines étoiles, ou certains groupes d'étoiles, situés dans le cercle horaire sur le prolongement duquel on les a figurés, comme semblent en effet l'indiquer les astérismes stellaires, variables en nombre, qui sont marqués à côté d'eux; de même qu'on en a aussi marqué auprès des autres personnages analogues figurés sur le contour du médaillon, et dont les légendes n'offrent aucun rapport observable avec les noms des autres décans des astrologues. Ainsi l'on n'en peut tirer aucune preuve, ni même aucun soupçon, pour affirmer, premièrement, que tous ces personnages désignent des décans; et, en second lieu, que le médaillon où ils sont sculptés a un but essentiellement astrologique, soit que l'on prenne ce mot dans le sens d'une conception purement abstraite, ou d'une application à un événement déterminé.

J'ai cherché alors si je ne pourrais pas trouver sur le monument quelque indication figurative qui fût analogue ou équivalente à la double date, vague et solaire, que j'avais reconnue sur le tableau d'investiture de Rhamsès-Meiamoun. J'en ai, en effet, remarqué une de ce genre, dont l'application serait, de même, à la fois religieuse et historique. L'époque absolue qu'elle donne se trouve précisément comprise dans les limites de temps que j'avais assignées, par mes précédents calculs, à l'état du ciel auquel le monument est adapté. Malgré cet accord, qui devra paraître bien singulier, s'il est fortuit, je la présente seulement comme admissible, non comme certaine, n'ayant

pas découvert, jusqu'ici, d'autre indice de même nature qui pût servir à la vérifier. Mais l'exposition en sera toujours utile, pour montrer de nouveau, par ce second exemple, comment des dates absolues de monuments égyptiens pourront être calculées d'après de pareilles concordances, quand elles se trouveront plus nombreuses ou plus indubitablement exprimées.

Pour saisir le sens de cette indication, il faut se rappeler, que, chez les anciens Égyptiens, comme chez tous les peuples dont la constitution religieuse et politique a été liée aux phénomènes solaires, il y avait des fêtes fixes, correspondantes aux quatre phases cardinales de l'année vraie, c'est-à-dire aux deux solstices et aux deux équinoxes. Cela était surtout naturel pour les habitants de l'Égypte, dont toute l'existence dépendait du débordement du Nil, et s'adaptait, pour ainsi dire, aux variations périodiques de la hauteur de ses eaux (56). Or, l'année usuelle des Égyptiens, celle à laquelle la notation écrite des mois s'appliquait, n'ayant que 365 jours, elle était plus courte que l'année solaire d'un peu moins que $\frac{1}{4}$ de jour; et cependant les signes de cette notation, ainsi que les personnages divins qui présidaient à chaque mois, exprimaient des caractères physiques absolus appartenant aux diverses phases d'une année solaire véritable. Il y avait donc des époques rares et distantes où ces indications concordaient avec le ciel. Mais, dans tout le temps qui séparait ces époques, l'année écrite se séparait progressivement de l'année vraie, et ne pouvait la rejoindre qu'alors que la différence, successivement accumulée, composait une révolution entière de 365 jours, ce qui arrivait périodiquement après des intervalles de 1505 années solaires vraies, pendant lesquelles il s'était accompli 1506 années usuelles. C'est pourquoi ces dernières ont reçu le nom de

vagues. D'après cela, aux époques de coïncidence, où les phases solaires étaient indiquées par la notation conformément à leur nature réelle, les noms des jours qui s'y appliquaient et où on les célébrait alors en recevaient un caractère sacré, qu'ils conservaient toujours, et transportaient ensuite dans tous le cercle des saisons, à mesure que l'année vague se déplaçait : de sorte qu'à chacun de ces jours, devenus religieusement éponymes, on attachait des cérémonies commémoratives de leur application antérieure, sans que l'on discontinuât de célébrer aussi les phases cardinales de chaque année solaire véritable. Les noms mêmes de ces jours et leurs places dans l'année vague, que l'histoire nous a transmis, portent la preuve de leur origine. Par exemple, Plutarque dit : « Le 22 paophi, après l'équinoxe d'automne, les Égyptiens célèbrent une fête qu'ils disent être celle des bâtons du soleil ; par quoi ils veulent faire entendre que le soleil a besoin comme de soutien et de force, parce que, lançant ses rayons plus obliquement vers nous, sa chaleur et sa lumière commencent à décroître (57). » En effet, l'année vague égyptienne ayant été fixée par Auguste 250 ans après la dernière coïncidence, qui s'était opérée sous les premiers Lagides, en 275, elle avait reculé jusqu'alors dans l'année solaire vraie, de manière que le 22 paophi vague était devenu postérieur de 25 jours à l'équinoxe d'automne, quand Auguste l'arrêta ; et Plutarque, le trouvant à cette place dans l'année solaire, tâchait d'y adapter l'ancienne tradition égyptienne ; de même que les prêtres étaient vraisemblablement réduits à le faire, depuis que la fixation de l'année avait, comme s'en plaint Jamblique, « ôté toute force aux noms divins des jours, et aux prières toute leur vertu ». Néanmoins, comment expliquer alors ce choix spécial du 22 paophi, par préférence à toute autre date vague plus ou

moins postérieure à l'équinoxe automnal, pour signaler l'affaiblissement du soleil? Et pourtant, on est très-certain que, de tout temps, les Égyptiens célébraient ce jour-là une grande fête en l'honneur de cet astre, puisque Champollion l'a trouvée inscrite à cette même date vague, sur le registre sacerdotal du palais de Rhamsès-Meiamoun. Mais la spécialité du jour, et le motif du rite indiqué par Plutarque, se conçoivent clairement, quand on remonte à leur application primitive dans les années de coïncidence : car, depuis les plus anciens Pharaons jusqu'aux Lagides, le solstice d'hiver vrai, dans ces années-là, eut toujours lieu du 25 au 26 paophi, d'après la computation la plus rigoureuse que l'on puisse en faire avec nos tables astronomiques étendues à une si grande distance de temps. De sorte qu'alors, au 22 paophi, le soleil était en effet bien vieux et sans force, puisqu'il allait mourir deux ou trois jours plus tard, pour renaître aussitôt dans une nouvelle année. J'ai trouvé le même accord numérique pour la fête commémorative ou éponyme de l'équinoxe vernal, que l'on célébrait en Égypte le 25 toby, jusque dans les derniers temps qui précédèrent l'adoption du christianisme, et dans laquelle on promenait solennellement les animaux sacrés ornés de couronnes (58). Car, dans les années de coïncidence de la notation avec le ciel, l'équinoxe vernal vrai eut toujours lieu, d'après nos tables, le 26 toby : ce qui, joint à l'autre date du 22 paophi, montre que les prêtres, au temps des Pharaons, devaient avoir quelque pratique de l'astronomie observatrice pour déterminer si approximativement des phases solaires. Mais cela n'a rien qui doive surprendre, puisque, d'après les témoignages les plus formels et les plus unanimes, l'observation des astres était un des attributs spéciaux de leurs fonctions; de même qu'à la Chine, par des motifs pareils, l'étude du ciel a toujours été confiée à un col-

lége particulier de mandarins, souvent présidés et dirigés dans leurs observations par les princes mêmes. On ne trouve pas une application moins juste, dans ces fêtes égyptiennes vagues du 17 athyr, qui ont tant occupé l'antiquité, où l'on célébrait la mort symbolique d'Osiris, ainsi que l'extinction du Nil son image (59). En effet, de tout temps, la retraite totale des eaux du Nil s'accomplit deux cents ou deux cent deux jours après le solstice d'été vrai, ce qui répond juste au 17 athyr dans une année de coïncidence, ce solstice arrivant alors le 1er pachon précédent. D'après ce double système de fêtes vagues et fixes, attachées, par éponymie et en réalité, aux phases cardinales de l'année solaire, il y avait, entre deux coïncidences consécutives de la notation, trois époques, séparées par des intervalles peu différents d'années vagues, qui devaient être extrêmement remarquées par un peuple aussi religieusement mystique que l'étaient les Égyptiens. Ces époques étaient celles auxquelles l'année vague se trouvait avoir rétrogradé d'une, ou de deux, ou de trois phases cardinales dans l'année solaire vraie; car alors les fêtes éponymes relatives à ces phases se trouvaient toutes concorder avec une fête actuelle d'une autre dénomination. Si l'on part de la coïncidence qui arriva dans l'année julienne 1780. La première de ces époques, en revenant vers nous, eut lieu en 1389. Le 1er pachon vague, éponyme du solstice d'été antérieur, était arrivé alors en concordance avec l'équinoxe vernal vrai; et un concours analogue s'opérait pour les trois autres phases solaires cardinales. C'est précisément la date que nous voyons marquée sur le tableau qui représente la prise du pschent par Rhamsès-Meiamoun; et il n'est pas invraisemblable que cette circonstance ait influé alors sur le choix de l'année où l'on plaça cette cérémonie : du moins

les probabilités l'indiquent, si l'on considère la spécialité de cette rencontre. La concordance suivante fut encore plus remarquable. Chaque phase cardinale éponyme se trouva en coïncidence avec son opposée réelle; de sorte que, par exemple, le jour vague, commémoratif ou éponyme de l'équinoxe automnal, coïncida avec l'équinoxe vernal vrai; et le 1er pachon vague, éponyme du solstice d'été, coïncida avec le solstice d'hiver réel. Mais cela arriva lors de l'année julienne 1014, dans l'intervalle d'anarchie et de guerres intérieures qui désolèrent l'Égyte, et l'on ne trouve pas de monuments royaux de ce temps-là. Enfin, la troisième concordance de ce genre s'opéra en 660, et alors le 22 paophi vague, jour éponyme du solstice d'hiver primitif, coïncida avec l'équinoxe vernal vrai. Cette date tombe dans les premières années de Psammiticus, qui réunit de nouveau toute l'Égypte dans une même domination, avec le secours des auxiliaires grecs qu'il prit à sa solde et qu'il fixa ensuite dans ses états. Elle tomba aussi dans les limites d'incertitude que j'avais assignées aux déterminations graphiques qui se déduisent du zodiaque circulaire; et elle est si proche de l'année 700, que j'avais prise pour époque moyenne, qu'on ne pourrait répondre de la différence par de pareilles déterminations. Ceci nous conduit donc à examiner s'il n'y aurait pas sur le monument quelque indice de la concordance religieuse que je viens de signaler. Or, précisément au-dessous de l'astérisme du bélier, sur la direction exacte du demi-diamètre qui contient l'équinoxe vernal vrai, on voit, dans le médaillon, deux personnages symboliques appuyés sur des bâtons à tête de *coucoupha;* et leur signification a dû paraître si évidente, qu'on ne leur a point annexé de légende écrite; comme aussi on a pu sans inconvénient les mettre à cette place, puisque aucune étoile

remarquable ne tombe dans l'étroit espace qu'ils occupent, lequel est exactement bissecté dans la projection par le demi-diamètre dirigé vers l'équinoxe vernal vrai. Rien ne serait donc plus naturel que de considérer ces deux personnages comme indiquant la coïncidence de l'équinoxe vernal vrai avec la fête éponyme des bâtons du soleil, qui se célébrait le 22 paophi vague; soit qu'on eût voulu signaler ainsi, sur le monument, la correspondance de cet équinoxe avec quelque événement historique, comme dans le tableau de la prise du pschent par Rhamsès-Meiamoun, soit qu'on eût voulu seulement exprimer la concordance de cette double fête religieuse avec le lever vrai et solsticial de Sirius. Alors, les positions des étoiles déterminées par notre projection n'étant pas altérées de quantités appréciables dans un tel tableau, si on les transporte à quarante années de distance de l'époque moyenne pour laquelle je les avais calculées, on peut, sans troubler aucun des rapports qu'il nous a présentés, lui assigner pour date intentionnelle cette coïncidence précise du 22 paophi vague avec l'équinoxe vernal vrai. Mais je me garderai bien de le faire avant qu'on ait reconnu quelque autre caractère analogue qui vienne confirmer ou infirmer cette dernière interprétation. Jusque-là je conserverai à la projection calculée l'incertitude d'application que comportent les éléments graphiques dont je l'ai déduite, ainsi que les observations desquelles on a pu les conclure, et je me bornerai à dire, comme je l'ai fait toujours: « Le médaillon de Denderah représente la sphère céleste développée sur un plan autour du pôle boréal de l'équateur, pour un état du ciel qui a eu lieu environ 700 ans avant l'ère chrétienne. L'heure est le minuit d'un solstice d'été. Dans l'intervalle d'un siècle avant comme après cette époque moyenne, Sirius se levait sur l'horizon de Den-

derah, simultanément avec le soleil solsticial d'été, aussi exactement que pouvaient en juger les observateurs contemporains, ou que les astronomes postérieurs auraient pu le conclure par un calcul rétrograde. »

Cet énoncé n'est que l'expression générale des rapports graphiques qu'ont entre elles les diverses parties du tableau dont le sens nous est connu. Par une réciprocité nécessaire, ce même énoncé suffit pour replacer en projection toutes les étoiles principales propres aux signes zodiacaux, ainsi qu'aux autres emblèmes que nous pouvons interpréter avec vraisemblance : de manière qu'en entourant ces étoiles calculées par des traits analogues aux configurations attribuées sur le monument aux astérismes qui leur correspondent, on pourrait reproduire *a priori* toute la composition intelligible du tableau, tel qu'il a été exécuté matériellement. C'est là un fait mathémathique existant par lui-même, indépendamment de toute hypothèse antérieure. Si le tableau a été tracé intentionnellement, il donne la règle de sa construction; s'il l'a été par le caprice du dessinateur, il donne la règle de ce hasard. Chacun peut choisir.

Pour moi, j'adopte la supposition la moins miraculeuse, et je crois qu'il y a eu intention. Alors je me demande à quelle époque probable cette représentation de la sphère céleste a pu être, je ne dis pas sculptée, mais composée rationnellement, de manière à en faire distribuer le tracé astrographique avec tant de vérité. Cela eût été fort aisé à l'époque même qu'elle exprime, car il aurait suffi de prendre, dans le ciel ou sur un globe céleste, les distances des principales étoiles au pôle boréal, telles qu'on les connaissait et qu'on les voyait, pour les porter ensuite sur le dessin, dans la direction horaire propre à chacune d'elles; après quoi on aurait décrit autour de chaque

étoile, ou de chaque groupe d'étoiles, les configurations convenues des astérismes auxquels on les rapportait, précisément comme j'ai dit tout à l'heure que nous pouvons le faire aujourd'hui par un calcul rétrograde. Mais ce calcul aurait été incomparablement plus difficile à effectuer sept ou huit siècles plus tard; du temps des Romains; et je doute même qu'on eût pu en déduire alors des relations si exactes, du moins en excluant toujours le hasard comme agent; car, à la vérité, on aurait pu faire remonter jusque-là, sans trop d'erreur, les tables solaires de Ptolémée, puisqu'elles ont pour origine astronomique des éclipses chaldéennes postérieures de peu d'années à l'ère de Nabonassar 747; mais, quant à ses tables d'étoiles, il n'avait pu les établir que sur des observations trop récentes pour oser en déduire de si anciennes applications. C'est pourquoi il les a construites pour la première année d'Antonin; et, comme la valeur de la précession qu'il avait adoptée était beaucoup trop faible, si l'on s'en était servi pour transporter ses positions d'étoiles au temps de notre zodiaque, ou à quelque autre époque aussi distante, elles n'auraient pas été d'accord avec le soleil dans les relations où je les ai trouvées sur le monument, pour le sens d'orientation qu'on lui a donné; et elles n'auraient pas non plus été amenées si exactement sur les figures auxquelles elles doivent correspondre. Si donc le style de ces figures et le mot *αὐτοκράτωρ*, inscrit en hiéroglyphes sur une des légendes extérieures au médaillon, prouvent avec assez de certitude qu'il a été sculpté du temps des Romains, il me paraîtrait vraisemble que sa conception et ses principaux éléments graphiques sont d'une époque plus ancienne, et contemporaine ou de peu postérieure à l'état du ciel qui s'y adapte; soit qu'on l'ait aussi exécuté ultérieurement, d'après un ancien dessin conservé par les prêtres,

pour l'ajouter comme ornement au temple, soit qu'on n'ait fait que le reconstruire d'après un tableau pareil ou analogue, qui aurait été antérieurement détruit. Dans ces deux cas, il serait fort possible qu'on y eût ajouté de nouveaux emblèmes symboliques, ou même fantastiques, pour le compléter, l'embellir, l'adapter à quelque flatterie ou à quelque superstition plus récente; comme aussi on aurait bien pu, sans altérer essentiellement son but et sa construction primitive, donner aux douze astérismes du zodiaque, ou seulement à quelques-uns d'entre eux, des figures plus spécialement grecques qu'on ne l'avait fait dans le monument original; d'où résulterait un mélange d'idées intelligibles et non intelligibles, liées et incohérentes, tel qu'en effet la composition actuelle du médaillon paraît l'offrir. Au reste, ce mélange serait encore très-compatible avec l'autre supposition d'une construction entièrement romaine, et ainsi je veux seulement indiquer l'alternative, non la décider. Il ne faudrait pas, sans doute, un grand effort d'esprit pour prendre de là occasion de déclarer que tout cet ensemble n'est qu'un tableau de fantaisie tracé sans loi et sans règle; mais il serait plus fructueux, quoique à la vérité plus difficile, de chercher à démêler l'association d'idées qui ont pu y concourir. C'est à quoi servira notre projection calculée du ciel, qui en lie tant de points et tant de détails par une dépendance régulière, puisque, décelant par cet accord le principe fondamental de sa construction, elle fait retrouver ses linéaments vraiment astronomiques, et les sépare des conceptions arbitraires qui ont pu leur être annexées. Seulement, pour en faire un tel usage, et même pour constater qu'elle y est propre, il faut apprécier avec une juste critique le caractère des concordances que l'on doit raisonnablement en exiger. C'est d'abord de reproduire les indices

d'orientation qui sont certains ; puis, d'appliquer aux astérismes zodiacaux les étoiles caractéristiques qui leur correspondent, non pas dans les configurations définitives, qu'ils n'ont reçues que fort tard et qu'ils n'ont pas sur le monument, mais dans leur signification astrographique générale, qui nous est connue, et qui se manifeste, tant par l'identité de nature des emblèmes que par leur ordre relatif de succession. Ainsi, par exemple, la Vierge de notre médaillon diffère du symbole grec définitif par sa position, ses contours, et par l'étendue qu'elle occupe sur l'anneau zodiacal. On ne pourra pas, sans doute, exiger qu'elle comprenne, sur une surface ainsi restreinte, toutes les petites étoiles répandues aujourd'hui sur la Vierge de nos globes; néanmoins, il faudra toujours qu'elle contienne la brillante de cet astérisme, la seule qui soit de première grandeur et qui le caractérise spécialement. La Balance, dont l'application a tant varié, et qui n'a que de très-petites étoiles, impose, par cela même, une obligation de concordance beaucoup moindre, car elle peut très-bien avoir été employée dans un sens purement astrographique ou symbolique, ainsi qu'elle paraît l'être sur notre médaillon, longtemps avant qu'on l'ait introduite dans l'écliptique comme signe définitif de dodécatémorie. Et l'astérisme du Scorpion, que les astronomes ont contracté fort tard, pour lui faire place, aurait pu être très-convenablement suppléé, comme il l'est en effet dans notre tableau, par ce personnage à queue recourbée, dont les petites étoiles du Scorpion céleste viennent suivre si exactement tous les contours, la principale, placée dès l'antiquité au cœur du Scorpion, tombant juste sur un cœur qu'elle porte dans ses mains[1]. Quel que

[1] J'avais commis, dans cet énoncé, une faute de détail, que j'ai corrigée ici. L'occasion de la reconnaître m'a été fournie par un passage du mémoire que M. Letronne a lu à l'Académie quelques semaines après celui-ci, et qui a pour but spécial de com-

soit le motif qui ait déterminé les auteurs du tableau à figurer le Scorpion matériel hors de sa position astronomique, pour lui substituer cet emblème, la fidélité, la continuité avec laquelle la projection calculée du ciel s'adapte à cette bizarrerie apparente, montrent qu'elle a été intentionnelle, ce qui suffirait à notre but; et elles donnent ainsi une preuve surprenante de la justesse d'application de cette projection aux détails du dessin qui sont réellement astrographiques. On peut exiger une similitude plus complète avec les emblèmes modernes pour les astérismes dont la forme conventionnelle et l'application stellaire ont moins varié; ce qui peut surtout se présumer du Lion et du Taureau, leur haute antiquité ainsi que leur fixité étant indiqués par des caractères de la dernière vraisemblance. Car d'abord, lorsqu'on rencontre, sur une multitude de monuments égyptiens de toutes les époques, même pharaoniques, ces deux animaux accompagnés d'étoiles, toujours associés à une déesse Scorpion ou à un scorpion matériel, dans une même scène funéraire, dont quelques détails seuls changent occasionnellement, de sorte qu'elle paraît avoir le caractère d'un rite natio-

battre les idées que j'y avais émises. On le trouvera dans ce même volume à la suite du mien. Persuadé, comme je le suis, que la controverse élevée entre nous ne peut fructueusement se débattre que par écrit, je déclarai ne vouloir faire aucune réponse orale aux objections élevées par M. Letronne, me réservant de les discuter à fond, aussitôt qu'elles seraient fixées par la publicité que l'impression leur donnerait. Toutefois, comme la phrase à laquelle j'annexe la présente note avait donné lieu de sa part à une remarque qui me semblait juste, je me suis empressé de le reconnaître, et d'annoncer que je n'en profiterais qu'en la mentionnant. C'est ce que je fais ici, et plus complétement encore, en reproduisant à la suite de mon mémoire, dans la note 60, l'explication écrite que je présentai alors à l'Académie. Je n'aurais pas hésité davantage à reconnaître la justesse de toute autre objection qui m'aurait paru également fondée dans le mémoire de M. Letronne. Mais après en avoir écouté deux fois la lecture avec la plus grande attention, aucune ne m'a semblé de nature à me faire changer de sentiment; et j'exposerai les motifs de cette persistance, en les discutant toutes successivement dans une réponse écrite, lorsqu'elles seront publiées.

nal, soit astrologique, soit religieux, il est déjà assez naturel de penser qu'ils pourraient bien avoir désigné, dès ces anciennes époques, les mêmes groupes stellaires que nous leur trouvons plus tard invariablement affectés; d'autant que nous n'avons aucune notion quelconque sur l'origine de ces deux astérismes dans la sphère grecque, tandis que nous en avons au moins des indices pour plusieurs autres. Mais combien cette assimilation ne devient-elle pas plus frappante, en voyant sur la tête du Taureau égyptien et sur sa croupe deux signes d'astres placés comme le sont les Hyades et les Pléiades dans le Taureau grec! Puis encore, sur la poitrine du Lion, un autre signe pareil, là où les astronomes postérieurs ont mis constamment Régulus, appelé dans toute l'antiquité le Cœur du Lion! Et enfin, autour de son corps, une série d'étoiles matériellement disposées comme celles qui composent l'astérisme grec du Lion céleste! Tout cela a été découvert à Thèbes, dans le tombeau de Menephta Ier. Si l'on vient ensuite à considérer que, dans le même pays, les anciennes traditions, ainsi que la notation de l'année usuelle, remontent, par le calcul de corcondance, à une époque où ces trois mêmes groupes stellaires, le Taureau, le Lion et le Scorpion célestes, ont occupé l'équinoxe vernal, le solstice d'été et l'équinoxe d'automne; qu'ils ont dû être ainsi matériellement vus et remarqués, dans ces positions spéciales, par un peuple qui a toujours eu un indispensable besoin de fixer ces phases solaires, et qui les a conservées empreintes dans sa notation symbolique des mois, on aura à la fois sous les yeux une analogie matérielle et la raison abstraite de cette analogie qu'aucune indication quelconque ne vient contredire ou seulement atténuer; ce qui constitue le plus haut degré de probabilité que l'on puisse obtenir dans les recherches de critique qui ne sont pas susceptibles de dé-

monstration directe. Après cela, je conçois peu qu'on s'imagine détruire tout cet ensemble de résultats par l'autorité d'une simple négation, ou en affirmant qu'ils sont les effets du hasard; mais je conçois encore moins que l'on s'étonne de ce qu'une pareille décision n'est pas universellement acceptée.

Puisqu'on allègue si souvent le hasard, il faut dépouiller une fois cet argument du voile de sévérité qui le déguise. Pour les mathématiciens, le mot hasard exprime uniquement notre ignorance actuelle des causes véritables. Quand on l'emploie dans le discours comme moyen d'interprétation, il implique l'existence d'une cause hypothétique agissant par caprice, c'est-à-dire que chaque effet qu'elle produit n'est qu'un cas particulier d'une infinité d'autres qu'elle pourrait produire, dans les mêmes circonstances, avec une égale facilité. Alors, chacun de ces effets n'ayant pour lui qu'une chance unique sur un très-grand nombre, la probabilité d'en amener ainsi successivement ou simultanément plusieurs, liés entre eux par des rapports prévus ou rationnels, décroît avec une excessive rapidité, à mesure que l'accord doit être plus répété ou plus complexe; et elle devient absolument insensible pour peu que cette exigence soit prolongée. Aussi la supposition d'un hasard concordant est-elle le plus faible de tous les arguments logiques, et l'on ne peut la présenter comme une objection grave qu'aux personnes qui n'y regardent pas de près; car un concours soutenu d'idées, d'événements, même de positions graphiques, ne peut résulter du hasard, mais de l'intention. C'est pourquoi, voulant démontrer que le zodiaque circulaire a été tracé, n'importe pour quel but, par la règle de projection que j'ai indiquée, et avec une application intentionnelle à l'époque céleste que je lui assigne, il m'a suffi de faire voir que, ces deux seules conditions étant supposées, non-

seulement le dessin peut-être reproduit en concordance avec le ciel dans tout ce qu'il offre d'intelligible, mais qu'on découvre par là entre ses diverses parties, comme aussi entre ce zodiaque et le rectangulaire du portique, une multitude de rapports géométriques et astronomiques, exclusivement convenables au lieu où le monument a été placé, au temps auquel il se rapporte, au peuple chez lequel il a été érigé. Car la probabilité que des concordances si nombreuses et d'une telle nature auraient été obtenues fortuitement, sans l'intention de les produire, serait peut-être dans la proportion de l'unité à plusieurs milliards, si l'on voulait l'exprimer numériquement. Mais, sans recourir aux nombres, ce résultat logique peut être présenté sous une forme qui en rend, je crois, la vérité saisissante[1]. Entrons dans le temple de Denderah par la porte du nord : sous les plafonds du portique, nous apercevons d'abord deux bandes de figures zodiacales, chacune de six signes : l'une à gauche, orientale; l'autre à droite, occidentale, auxquelles un grand nombre d'emblèmes parsemés d'étoiles sont entremêlés. Chaque bande est enveloppée extérieurement d'une figure Ciel qui la reploie intuitivement vers l'axe du temple, de manière à réunir tous les personnages dans une complète circularité, et dans un sens de mouvement commun, qui est celui de la révolution diurne du ciel; les douze signes se trouvant alors placés dans l'ordre suivant lequel le soleil les parcourt annuellement. Sur la bande orientale, nous reconnaissons les douze heures du jour; sur l'occidentale, les douze heures de nuit : ce qui semble annoncer que l'orientale doit se concevoir repliée au-dessus de l'horizon dans l'hémisphère

[1] Je suppose que le lecteur a ici sous les yeux le plan du temple et de la chambre du zodiaque, qui sont reproduits à la fin de ce mémoire, d'après les dessins de la commission d'Égypte, dans la planche 11.

éclairé du ciel à l'instant que les tableaux désignent. En effet, sur celle-là, au point le plus nord, qui devient ainsi le point orient, le premier des signes, le Cancer, est retiré de sa place, et on lui a substitué une tête d'Isis-Athor enveloppée dans les rayons du soleil, ce qui semblerait annoncer, autant qu'on peut le faire sans paroles, qu'au moment de la scène ainsi figurée Sirius, l'astre d'Isis, se lève sur l'horizon du temple simultanément avec le soleil placé dans le signe ou dans la constellation du Cancer. Ces remarques faites, nous pénétrons dans le temple, et, arrivés sur sa plate-forme, nous trouvons encore, du côté oriental, un appartement composé de trois salles contiguës et communiquantes, dont toutes les parois sont couvertes d'hiéroglyphes. La première, au sud, est découverte; les deux autres, plus boréales, ont à leurs plafonds des scènes sculptées, présentant des emblèmes relatifs au ciel, à la lune, au soleil. Dans la salle intermédiaire, surtout, on remarque un grand médaillon circulaire, contenant un zodiaque complet, sur lequel les douze signes principaux sont entremêlés de figures pareilles ou analogues à celles du portique. Toutes ces figures sont tournées aussi dans un même sens d'aspect qui leur fait suivre le mouvement diurne du ciel. Celles qui représentent les douze signes sont placées de même dans l'ordre suivant lequel le soleil les parcourt; et le tableau est entouré extérieurement d'une légende continue, écrite en grands caractères hiéroglyphiques, dont le sens d'aspect est tel qu'ils doivent se lire aussi dans le même sens du mouvement propre de l'astre de gauche à droite; circonstance insolite, qui rend vraisemblable que la légende est relative au cours annuel du soleil, considéré, soit dans son acception physique, soit en connexion avec les idées religieuses qui s'y rapportaient. Le Cancer est aussi retiré de sa place naturelle comme dans le zodiaque du

portique : mais il est suppléé dans la série des signes par un personnage symbolique, où rien ne rappelle Sirius; tandis qu'au-dessous de lui, dans le même alignement central, la vache divine, portant une étoile sur la tête, semble indiquer cet astre en relation avec le Cancer déplacé, comme il l'est dans le zodiaque du portique avec une autre expression. La ligne diamétrale qui contient ces indications si particulières n'est pas parallèle à l'axe longitudinal du temple; elle s'en écarte au nord de 18° vers l'ouest, ce qui la fait coïncider exactement avec la ligne méridienne du lieu, de sorte que l'emblème étroit substitué au Cancer est placé au point le plus nord, et son opposé, le Capricorne, au point le plus sud de la série des douze signes, disposition que d'autres monuments nous annoncent comme devant très-vraisemblablement caractériser le diamètre solsticial du tableau. La série des douze signes se trouve ainsi bissectée de même que dans le zodiaque rectangulaire; les six de la bande orientale étant ici à l'orient du méridien, les six autres de la bande occidentale étant à l'occident de ce plan. Or, en effet, sur le contour du médaillon nous voyons deux légendes, dont l'une, dirigée vers le lieu du Cancer, marque le nord, et l'autre, dirigée vers le Capricorne, marque le sud, conformément aux situations respectives de ces deux signes; et deux autres caractères tropiques bien connus, indiquant, l'un l'orient, l'autre l'occident, sont placés de ces deux côtés du méridien, comme pour faire tourner tous les personnages symboliques et astrographiques figurés sur chaque moitié orientale ou occidentale du dessin, dans le sens où le mouvement diurne du ciel doit les transporter. Frappés de tant de rapports, nous nous rappelons que nous sommes dans un pays où, suivant le témoignage universel des historiens, il a existé autrefois une caste sa-

cerdotale, spécialement chargée de l'étude du ciel, qui, pendant une longue suite de siècles, est restée liée à la forme du gouvernement. Ce tableau, chargé d'étoiles, serait-il un de leurs ouvrages où ils auraient retracé peut-être quelque époque historique, peut-être leurs idées religieuses, astronomiques ou astrologiques, en rapport avec le ciel? Malheureusement, ce soupçon d'une haute antiquité est combattu, sinon démenti, par le style des sculptures, qui annonce une époque de décadence; par le nombre complet des douze astérismes zodiacaux, dont trois seulement se retrouvent, au moins sous cette forme, dans les monuments pharaoniques; enfin par le mot Αὐτοκράτωρ, inscrit sur une des légendes, qui atteste que ce tableau a été exécuté ou restitué du temps des Romains. Alors la première question que nous devions nous proposer, comme base de toute autre recherche, c'est de savoir si nous avons là réellement sous les yeux une représentation intentionnelle du ciel d'une époque quelconque, ou si ce ne serait qu'un assemblage d'emblèmes fantastiques, distribués sans règle, au gré du dessinateur. Pour cela, nous avons un moyen infaillible: c'est de chercher si une projection régulière du ciel peut s'appliquer, sur le tableau, non pas dans tous ses détails, ce qui, au premier coup d'œil, est évidemment impossible, mais du moins pour ceux des emblèmes astrographiques auxquels certaines étoiles principales ont été conventionnellement affectées dans les sphères les plus anciennes que nous connaissions. Quelques indices nous portent à essayer la projection par développement, la plus simple de toutes. Prenant donc un globe à pôles mobiles, qui entraîne avec lui son équateur et ses cercles de déclinaison, nous l'ajustons d'abord au temps des Antonins, et nous construisons le tableau du ciel stellaire qui correspond à cette époque, en l'orientant comme le médaillon

est orienté; puis, procédant ainsi de siècle en siècle, nous remontons par degrés vers des temps plus anciens. De toutes ces projections, aucune des premières ne s'accorde avec le monument; mais, arrivés au VI[e] ou VII[e] siècle avant notre ère, vers l'époque de Psammiticus I[er], nous en trouvons une qui, étant appliquée sur ce monument centre pour centre, avec la ligne solsticiale alignée sur son diamètre méridien, jette sur toutes les figures zodiacales les principales étoiles qui leur appartiennent : par exemple, la belle étoile de la Vierge sur la Vierge; Régulus, le Cœur du Lion, au Cœur du Lion, et β, la seconde principale, sur sa croupe, comme dans les hypogées de Benihassan. Castor et Pollux tombent sur les deux Gémeaux; les deux principales étoiles du Cancer, sur l'emblème étroit qui le remplace; les Pléiades et les Hyades, sur la tête et la croupe du Taureau, dans les alignements précis de deux emblèmes qui semblent les indiquer par renvoi sur le contour du médaillon. Après avoir parcouru les autres figures zodiacales avec un égal accord, quand nous arrivons à l'emblème du Scorpion, dont l'application astrographique a le plus varié, nous le voyons figuré hors de sa place; mais la série si remarquablement contournée de petites étoiles, série qui forme sa queue céleste, et qui a sans doute suggéré son assimilation, vient précisément s'appliquer sur la queue recourbée d'une petite figure symbolique qui porte dans les mains un cœur, et sur ce cœur se pose Antarès, placé, dès l'antiquité, au Cœur du Scorpion. La belle étoile de la Chèvre tombe de même sur une petite tête de chèvre sculptée au-dessus du Taureau; et la brillante du Bouvier, Arcturus, s'applique sur une étoile sculptée dans la légende même d'un personnage que son nom désigne comme *le dieu Bœuf*. Enfin, pour compléter ces concordances par un dernier trait, Sirius, l'étoile principale des Égyptiens, est

amené sur l'axe principal du médaillon, parallèle à l'axe du temple, où rien ne le marque; deux circonstances dont la réunion est bien singulière, puisque la première semble lui conserver son importance céleste, et la seconde vouloir le soustraire aux regards. Mais l'époque fixée par la projection explique cette double combinaison relative à Sirius, et la justifie; car elle le fait aussi se lever alors sur l'horizon de Denderah simultanément avec le soleil solsticial d'été, conséquemment invisible, comme l'inspection du zodiaque rectangulaire nous l'avait indiqué. De sorte que cette nouvelle détermination, tout à fait indépendante de la première, raccorde et réunit les deux monuments dans l'expression commune de ce phénomène, auquel s'adapte aussi la direction longitudinale du temple, puisque sa paroi orientale fait précisément face au point de l'horizon où s'opérait ce lever solsticial vrai de Sirius. Revenant alors à l'alternative d'intention ou de hasard que nous nous étions proposée d'abord, il ne reste, pour la résoudre, qu'à examiner si une distribution d'emblèmes astrographiques, faite par caprice, pourrait, sans invraisemblance, s'identifier avec le ciel réel d'une époque quelconque, aussi exactement, continuement, en autant de points; de manière, en outre, que deux tableaux ainsi tracés, de formes différentes et sans relation intentionnelle entre eux, se trouvassent fortuitement d'accord pour indiquer un même phénomène astronomique d'une même époque, spécialement propre à la localité où ces tableaux devaient être placés et aux traditions du peuple qui l'habitait. Ou bien encore il n'y a qu'à se demander quelle espérance probable on aurait de reproduire toutes ces concordances en essayant soi-même de dessiner sans règle deux tableaux semblables. Je doute, en vérité, qu'un homme prudent voulût risquer un fort enjeu sur une

pareille chance; et, pour moi du moins, je ne saurais me résoudre à l'accepter. C'est pourquoi, sans prétendre assigner dans quel temps, à quelle occasion, ni pour quel but spécial le temple de Denderah et ses zodiaques ont été construits, toutes questions dans lesquelles je n'ai jamais voulu m'engager, ne trouvant pas d'éléments qui pussent me servir à les résoudre, je persiste à dire, comme je l'ai toujours fait, que ces monuments sont intentionnellement disposés pour l'époque céleste où Sirius se levait, sur l'horizon de l'Égypte, simultanément avec le point solsticial d'été, qui était placé alors dans les deux étoiles principales de la constellation du Cancer; et cette conclusion est identiquement celle que j'avais annoncée il y a vingt ans.

NOTES.

(1) *Syntaxe mathématique*, liv. VII, chap. V, vers la fin.

(2) Voyez l'exposition relative aux dodécatémories écliptiques, (*Syntaxe mathématique*, liv. II, chap. VII), ainsi que le canon qui suit; puis comparez avec le tableau des constellations australes du zodiaque, au commencement du livre VIII.

(3) Hipparque, dans son commentaire sur Aratus, lui reproche précisément l'omission de cette Pléiade, qu'Aratus dit en effet n'être pas visible, quoique l'opinion commune la mentionne comme existante, et qu'on puisse, en effet, dans une nuit sans lune, l'apercevoir avec de bons yeux. (*Φαινόμενα*, vers 257 et 258.) — Ovide (*Fast.* IV, vers 170) répète la même erreur et le même préjugé traditionnel.

(4) Columelle, XI, 2, 89, Cicéron et Pline désignent comme lui le groupe entier par le nom de *suculæ*, la dénomination grecque *ὑάδες* pouvant aussi bien dériver de *ὗς* porc, que de *ὕειν* pleuvoir.

(5) Pour prouver le fait astronomique que je rappelle ici, et donner à l'argument toute sa force, j'ai formé le tableau suivant, qui présente les ascensions droites absolues de η Pléiade et d'Aldébaran, les principales étoiles des deux groupes, pour des époques extrêmement distantes; et en prenant leur différence pour chaque époque, on verra combien elle a peu varié.

Ascension droite de η Pléiade et d'Aldébaran dans les années juliennes	— 3285	— 1780	+ 1800
η Pléiade	346° 59′ 32″	+ 5° 42′ 8″	53° 54′ 10″
Aldébaran	359 47 57	+ 18 30 36	66 6 48
Différences	12 48 25	12 48 28	12 12 32

Maintenant, la différence d'ascension droite des deux groupes, relevée sur le contour du médaillon, est 12° 21′ 18″ (*Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne*, Paris, 1823, in 8°, p. 66). Cette concordance de valeur, jointe à la désignation locale sur l'alignement du Taureau, rend comme indubitable que ce sont eux qu'on a voulu désigner.

(6) On voit, par le commentaire d'Hipparque sur Aratus, que les figures astrographiques admises de son temps différaient de celles d'Aratus et d'Eudoxe par plusieurs détails de leurs configurations, et par les places que l'on y donnait aux étoiles qui

leur étaient affectées. Quelques-unes de ces particularités ont encore changé depuis Hipparque, et se trouvent différentes dans le tracé de la sphère céleste que nous employons aujourd'hui généralement. Le scholiaste d'Aratus, dans son commentaire sur le 234ᵉ vers des *Φαινόμενα*, fait spécialement une histoire détaillée des variations qui ont eu lieu dans l'application des Pléiades à l'emblème du Taureau. On y voit que ce groupe a été placé par Nicandre sous la queue de l'animal, et par Hipparque au milieu de son corps, tandis que d'autres l'ont rapporté au pied de Persée. (Voyez aussi les passages de Ptolémée que j'ai déjà cités plus haut, notes 1 et 2.)

(7) *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne*, un vol. in-8°. Paris, chez Didot, 1823.

(8) Champollion, *Grammaire égyptienne*, p. 25, 115 et 285; *Dictionnaire égyptien*, p. 43.

(9) *Grammaire égyptienne*, p. 114, 115, 118 et 350; *Dictionnaire égyptien*, p. 42 et 137.

(10) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 78; Plutarque, *De Iside et Osiride*, édition de Wittenbach, p. 458 et 538.

(11) *Ibid.* p. 538.

(12) Plutarque (*De Iside et Osiride*, p. 525, 526 *et passim*) présente généralement Isis comme le symbole du principe femelle, qui engendre toutes bonnes choses en s'unissant à Osiris qui est le principe mâle, Typhon étant, par opposition, le mauvais principe qui produit tout ce qui est défectueux, nuisible ou défavorable, *ibid.* p. 521, 522, 526, 542 *et passim.* Dans ce système d'idées, le taureau et le bœuf ayant été consacrés à Osiris, la vache devait l'être à Isis. Aussi Plutarque s'exprime-t-il toujours dans ce sens, p. 524, 525, 526 *et passim.* Mais cela est confirmé aussi formellement par le témoignage d'Hérodote, lequel s'exprime en ces termes dans Euterpe (41) : *Τοὺς μέν νυν καθαροὺς βοῦς τοὺς ἔρσενας καὶ τοὺς μόσχους οἱ πάντες Αἰγύπτιοι θύουσι, τὰς δὲ θηλέας οὔ σφι ἔξεστι θύειν, ἀλλὰ ἱραί εἰσι τῆς Ἴσιος· τὸ γὰρ τῆς Ἴσιος ἄγαλμα ἐὸν γυναικήϊον, βούκερών ἐστι, κατάπερ Ἕλληνες τὴν Ἰοῦν γράφουσι· καὶ τὰς βοῦς τὰς θηλέας Αἰγύπτιοι πάντες ὁμοίως σέβονται προβάτων πάντων μάλιστα μακρῷ.* « Tous les Égyptiens sacrifient des bœufs et des veaux mâles, mais il est défendu d'immoler les femelles, comme étant consacrées à Isis; car l'image sacrée d'Isis est femelle avec des cornes de vache, comme les Grecs représentent Io; et les Égyptiens vénèrent les vaches infiniment plus que tous les autres animaux dont les troupeaux sont composés. » Quant au fait que l'étoile Sirius fût consacrée à Isis, il est attesté par une foule d'auteurs; et Plutarque, en particulier, le répète dans plusieurs passages de son Traité d'Isis et d'Osiris, où il en donne même pour raison que cet astre était considéré comme l'excitateur des eaux, XXXVIII, p. 499. En effet, dans des temps très-anciens, le lever héliaque de cet astre avait annoncé le débordement du Nil, parce qu'il coïncidait alors avec le solstice d'été; et bien que, depuis lors, il fût devenu de plus en plus postérieur à cette phase solaire, il avait toujours coïncidé avec l'élévation annuelle du fleuve, source de toutes les récoltes de l'Égypte. Il était donc tout naturel qu'on en eût fait l'attribut d'une déesse emblème de la fécondité; et aussi le nom de Sirius, avec son indication stellaire, fait-il toujours partie du nom d'Isis dans les légendes hiéroglyphiques.

(13) Saint-Martin, *Notice sur le zodiaque de Dendérah*, p. 49. Paris, 1822.

(14) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 180 et 189; Plutarque, *De Iside et Osiride*, XII, p. 459.

(15) *Panthéon égyptien*, texte relatif aux planches 17, 17 A, 17 B, 17 C, 18, 18 A. Ces planches représentent les figures, les attributs et les légendes de la déesse Athor sur des monuments égyptiens d'époques anciennes et modernes.

(16) Plutarque, *De Iside et Osiride*, LVI, p. 531.

(17) *Panthéon égyptien*, texte relatif aux planches 23 D, 23 E.

(18) Plutarque, *De Iside et Osiride*, LIII, p. 526; *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 465 et 481.

(19) On voit que l'interprétation à laquelle le calcul m'a conduit, pour ce qui concerne Sirius, ne diffère de celle de Fourier qu'en ce que, au lever *héliaque* de cet astre, qu'il supposait avoir passé successivement du Lion dans le Cancer, elle substitue un lever *vrai solsticial*, propre à l'époque fixe où le solstice d'été avait lieu, quand le soleil se trouvait, dans la constellation du Cancer, en coïncidence avec les étoiles γ et δ, l'Ane boréal et l'Ane austral des Grecs. Mais le transport successif du Soleil, du Lion dans le Cancer à l'instant du lever héliaque de Sirius en Égypte, n'est pas vrai astronomiquement, soit que l'on considère le Lion et le Cancer comme constellation, ou comme signes mobiles, ainsi que je l'ai démontré dans mes Recherches sur l'astronomie égyptienne. Si l'habile géomètre dont je viens de rappeler le nom eût été moins vivement séduit par l'idée, alors bien naturelle, d'un lever héliaque; s'il avait eu à sa disposition un dessin plus exact du zodiaque circulaire, et s'il n'avait pas été trompé par l'erreur d'un calcul astronomique qu'il n'avait peut-être pas effectué ou vérifié lui-même, je ne doute pas qu'il n'eût été inévitablement conduit au même résultat que je viens d'exprimer, c'est-à-dire à voir dans ce zodiaque l'indication d'un lever vrai solstical, et non pas d'un lever héliaque de Sirius.

(20) *Dissertation sur l'origine grecque des zodiaques prétendus égyptiens*, 30 juillet 1824, imprimée dans la Revue des Deux-Mondes, année 1837, p. 478.

(21) *Ibid.* p. 471 et 472. — (22) *Ibid.* p. 472.

(23) *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité*, p. 51.

(24) *Ibid.* p. 52. — (25) *Ibid.* p. 105.

(26) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, introduction, p. XV.

(27) *Revue des Deux-Mondes*, 1837, p. 478.

(28) *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*. Paris, 1842. Introduct. p. X.

(29) *Recherches critiques et archéologiques sur les représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité*, p. 97. — (30) *Ibid.* — (31) *Ibid.* p. 94 et 95.

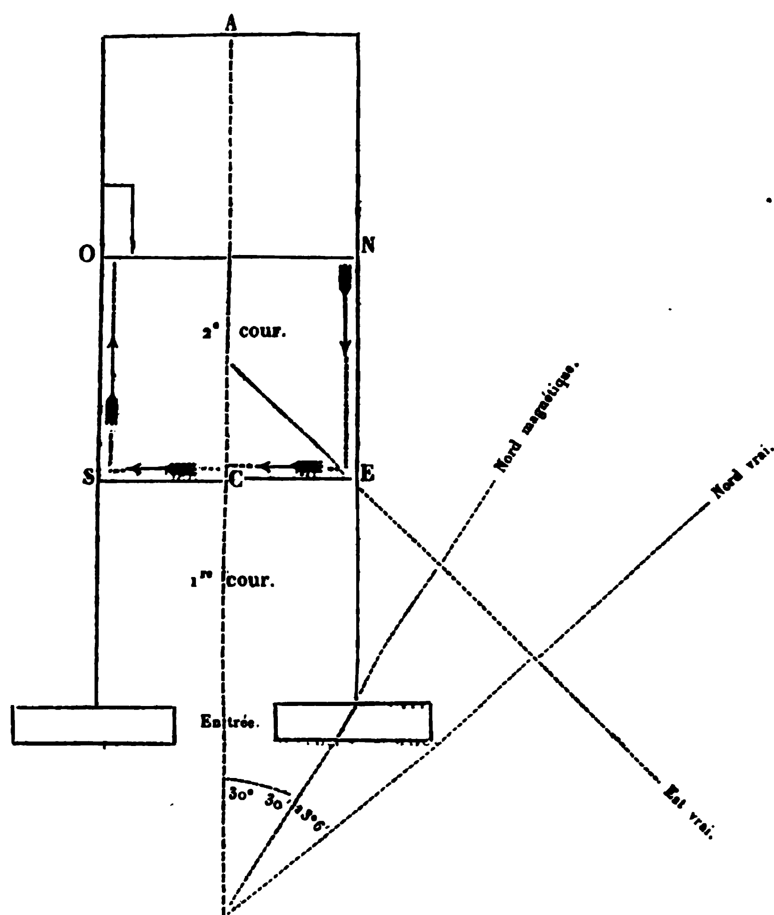
(32) *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, introduction, p. xvj.

(33) *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne*, p. 115.

(34) *Lettres écrites d'Égypte*, p. 343 et suiv. Au moment où j'écris ces lignes, le dessin de cette scène a été publié dans les planches du Voyage de Champollion. Mais il est présenté par parties détachées sur trois planches différentes, qu'il faut mettre, ou con-

cevoir mises, à la suite l'une de l'autre, pour en avoir une idée complète. En outre, les sens d'orientation attribués aux parois des galeries par Champollion, dans son énoncé, de même que par les membres de la commission d'Égypte, dans les descriptions écrites qu'ils en ont faites, ne sont pas tout à fait exactes, comme ils en préviennent eux-mêmes; et ils ne les ont rapportées ainsi que pour ne pas en trop compliquer l'expression, ce qui eût été sans utilité pour eux. Mais cette orientation est marquée exactement sur leurs plans graphiques, et je l'y ai relevée pour la joindre ici, parce qu'elle a de l'importance pour faire saisir la relation de la scène avec le ciel.

PLAN ET ORIENTATION DU PALAIS DE RHAMSÈS-MEIAMOUN À MÉDINEHBI-HABOU.



D'après les mesures prises avec la boussole par les membres de la commission d'Égypte, l'axe du palais dévie de 30° 30' à l'ouest de la ligne nord et sud de l'aiguille aimantée. Or, selon les observations de Nouet à Alexandrie, cette même ligne dévie de

13° 6′ à l'ouest du nord et sud vrai. Transportant donc là cette dernière déviation, l'axe du palais sera incliné de 43° 36′ sur la méridienne nord et sud véritable. J'ai employé par abréviation 45° dans le texte du mémoire; ces mesures et ce transport ne comportant pas une précision telle qu'on puisse répondre de la différence.

La scène décrite par Champollion, dans la seconde cour, commence au point N de la galerie NE; elle se diririge tout le long de cette galerie, dans le sens NE, puis se continue sur la paroi ECS, où elle finit à la porte d'entrée C. Le sens du mouvement des figures et de l'inscription qui les accompagne est celui que désignent les flèches. Sur l'autre moitié CS de la paroi ES, et sur la paroi de retour SO, s'étend une autre scène qui commence en C au-dessus de porte, et suit le même sens de mouvement que la première, comme l'indiquent les flèches qui y sont annexées. Cette seconde scène représente une panégyrie célébrée, par le même Pharaon, en l'honneur de son père, le dieu Sochar Osiris, le 27° du mois d'Athor. Cette scène, consacrée à un ancêtre, est donc placée sur les parois sud-est et sud-ouest de la salle, et elle se termine à son point le plus occidental. Par une rencontre singulière, les salles des ancêtres, chez les Chinois, sont aussi placées dans une condition d'orientation à peu près analogue, à l'angle sud-ouest des habitations.

Dans sa description, Champollion, ainsi que les membres de la commission d'Égypte, se considère comme entrant dans la seconde cour du palais, de manière à avoir à sa droite la galerie NE avec la moitié CE, et à gauche la galerie SO avec la moitié CS. Ils appellent de même NE la galerie nord, ES la galerie est, et SO la galerie sud; mais ces désignations déguisent tout le caractère d'orientation des deux scènes, qui est si spécial.

(35) *Recherches sur l'année vague des Égyptiens* (*Mém. de l'Acad. des sciences*, t. XIII, p. 616-617).

(36) Au moment où j'écris ces lignes, le dessin de ce monument, rapporté par Champollion, n'est pas encore publié; mais j'en possède un calque exact pris sur ce dessin même, et je m'en suis servi pour la description précédente.

(37) J'ai inséré, dans mon mémoire sur l'année vague des Égyptiens, une copie réduite, parfaitement exacte, du dessin de ce monument, que Champollion avait rapporté d'Égypte. La circonstance particulière que je rappelle ici, relativement à l'insertion du cartouche royal de Rhamsès entre les mois de pharmouti et pachon, est discutée dans ce même mémoire, p. 635, note, *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XIII.

(38) Ceci est un fait de concordance astronomique que j'ai établi à la page 676 de mon mémoire sur l'année vague des Égyptiens, et l'on ne peut l'infirmer qu'en attaquant l'exactitude du calcul sur lequel il repose. D'après cela, je ne saurais comprendre comment, dans la traduction que M. Letronne a publiée du texte grec de Rosette, en parlant des périodes égyptiennes de trente ans, il s'exprime de la manière suivante, note 6°: « On n'a jamais pu expliquer ces périodes de trente ans qui, *quoi qu'on en ait dit*, ne se retrouvent dans aucune année solaire ou lunaire. » Ce *quoi qu'on en ait dit* renferme à la fois une erreur et une fausse application : 1° une erreur, en ce que les périodes dont il s'agit fournissent assurément un très-simple et très-exact procédé numérique pour

transporter les phases solaires *dans l'année vague*, et c'est ce que j'ai affirmé avec toute raison; 2° une fausse application, en ce que ni moi, ni aucun astronome ne s'est, je pense, avisé d'y trouver un rapport avec les années lunaires; et si quelqu'un l'eût fait par hasard, cela ne légitimerait pas davantage la confusion du vrai et du faux que M. Letronne réunit ainsi dans une même condamnation.

(39) Je rapporterai ici les éléments de ce calcul en dates juliennes, pour en rendre la répétition plus facile aux personnes qui voudraient le vérifier. Le 15 méchir de l'année 552 de Nabonassar concorde avec le 24 mars de l'année julienne 196, comptée à la manière des chronologistes. Or, en calculant directement toutes les variations séculaires par les formules, M. Largeteau trouve que l'équinoxe vernal vrai de cette année 196 s'est réalisé ce même jour 24 mars à $10^h\,58'$, temps moyen, à Paris, compté de minuit. Mais Memphis est plus oriental que Paris de $1^h\,56'$, de sorte que l'heure locale du phénomène y était plus tardive de cette quantité. Ajoutant donc ces deux nombres, l'instant de l'équinoxe vernal vrai, pour Memphis, sera $12^h\,54'$, compté de minuit, ou $0^h\,54'$ après le midi du 24 mars, comme je l'ai exprimé. Le calcul fait avec les tables du soleil de Delambre m'a donné $10'\,30''$ de moins, parce que, dans ces tables, les variations séculaires de l'équation du centre sont évaluées en tenant seulement compte de la première puissance du temps; au lieu que M. Largeteau a eu égard aux termes qui dépendent des puissances supérieures, et cette omission a une influence sensible pour des époques aussi éloignées de nous, quoiqu'elle soit sans importance pour l'application que j'en fais.

(40) *Traduction de l'inscription grecque de Rosette*, par M. Letronne, note 100.

(41) Cette règle repose sur deux genres de preuves qu'il ne sera pas inutile de rappeler, parce que la distinction qui existe entre elles, et que leur application exige, n'est peut-être pas toujours marquée assez nettement.

On sait que Ptolémée, dans sa Syntaxe mathématique, désigné aujourd'hui universellement par le nom d'Almageste, exprime les temps en années vagues égyptiennes de 365 jours, comptées avec continuité à partir de l'instant physique où le midi vrai eut lieu sous le méridien d'Alexandrie, le premier jour du mois de thot d'une certaine année, qu'il définit chronologiquement comme ayant été la première du règne d'un roi chaldéen Nabonassar. Mais cette origine est aussi fixée physiquement par les observations astronomiques qu'il y rapporte; et, en les calculant par nos tables, on trouve que le premier jour de thot, où elle est placée, concorde avec le 26 février de l'année julienne 747, comptée à la manière des chronologistes. Toutefois, ce mode de numération continu n'était pour Ptolémée qu'une conception mathématique d'un usage commode, qui n'était nulle part employée chronologiquement. C'est pourquoi les observations qu'il cite, étant datées autrement, et suivant des formes diverses selon les pays d'où il les emprunte, il faut d'abord qu'il les réduise à son ère fictive de Nabonassar. Or, celles qu'il rapporte comme faites sous les rois babyloniens, perses, grecs, ou même sous les empereurs romains, sont toujours énoncées par lui en années de règne de ces princes; et, par la manière dont il les emploie, on voit que ce sont des années égyptiennes complètes, chacune de 365 jours, ce qui fait commencer chaque règne à

un premier jour du mois thot. Ptolémée devait donc avoir sous les yeux un document chronologique, où toute la série des règnes qu'il a besoin de considérer fût traduite, et exprimée continuement sous cette forme. On trouve, en effet, un pareil document dans ses *tables manuelles:* c'est ce qu'on appelle *le canon des rois,* qui, en tant qu'il se rapporte à l'Almageste, s'étend depuis Nabonassar jusqu'à Antonin. Si l'on écrit l'unité à côté du premier de ces noms, et qu'on y ajoute successivement les sommes d'années attribuées à chacun des princes suivants, on aura le rang de l'année de Nabonassar où commence chaque règne. Les origines ainsi obtenues sont identiques avec celles que Ptolémée assigne par ses propres réductions.

Cette fixité du commencement et de la fin de chaque règne, au premier et au dernier jour d'une année complète, est évidemment une fiction conventionnelle adoptée dans la chronologie, pour éviter les calculs de raccordement qu'il aurait fallu faire si l'on avait voulu y introduire les dates précises du jour auquel l'avénement et le décès de chaque prince s'étaient effectivement opérés; car, d'ailleurs, ces dates réelles devaient être consignées dans les annales historiques. Aussi les trouve-t-on, pour les Romains, dans les biographies des empereurs, et Champollion a découvert dans le musée de Turin un papyrus où les durées des règnes des Pharaons sont de même exprimées en ans, mois et jours. L'emploi de pareils documents n'offre aucune difficulté dans nos sociétés modernes, où le temps se compte avec continuité à partir d'une ère fixe, ce qui assigne aux époques d'avénement des dates absolues, dont les intervalles peuvent se conclure par la simple différence de deux nombres. Mais il en aurait eu beaucoup dans les monarchies anciennes, où l'orgueil des rois exigeait que, pour chacun d'eux, les années recommençassent à être comptées à partir de son avénement au pouvoir. C'est pourquoi, la fiction chronologique qui fait commencer chaque règne au premier jour d'une année usuelle devait y être naturellement admise dans les actes publics, comme moyen de simplification; et l'on va voir qu'elle l'a été en effet pour les souverains grecs et romains de l'Égypte, comme je le montrerai dans un moment. Or, cela aurait pu s'effectuer de deux manières, savoir : en attribuant à chaque roi décédé l'année entière qu'il avait commencée, ou en l'attribuant tout entière à son successeur. Le premier mode aurait eu l'inconvénient de ne pas donner à ce successeur le droit de date quand il prenait la puissance; le second a le désavantage d'attribuer occasionnellement les portions commencées d'une même année physique à deux règnes distincts, lorsqu'elles ont déjà été consignées dans des actes publics ou sur des monuments. La sagesse des Chinois leur a fait préférer le premier parti. Mais, dans toutes les autres monarchies anciennes, la force du pouvoir présent l'a emporté sur le souvenir du pouvoir passé; et le second usage y a prévalu, dans tous les cas où l'on a pu jusqu'ici vérifier l'alternative.

Par exemple, le canon des rois employé dans l'Almageste donne trente-cinq années de règne à Ptolémée Philométor; néanmoins, le savant abbé Peyron a trouvé dans les papyrus grecs plusieurs actes publics qui portent les dates des 9 choiac, 5 tyby et 18 pharmouti de sa 36e année; ce qui prouve qu'il n'a dû décéder qu'après avoir accompli plus de la moitié de cette dernière, que le canon lui ôte pour l'attribuer tout entière à son successeur Évergète II; et elle est également attribuée à ce même Évergète dans une

supputation de temps que contient un des actes publics que ces papyrus rapportent. (*Publication des papyrus grecs du musée royal de Turin*, par A. Peyron, p. 141 et suiv.)

On obtient des résultats pareils pour les souverains romains de l'Égypte, en comparant les dates d'avénement que le canon de Ptolémée leur assigne dans l'ère de Nabonassar, avec les dates juliennes réelles des jours de leur avénement ou de leur décès, dates qui sont rapportées par les historiens. C'est ce qu'a fait le père Petau dans son traité *De doctrina temporum*, et ensuite M. Ideler, dans ses Recherches sur les observations astronomiques des anciens; ce dernier ouvrage a été traduit et inséré par Halma dans son édition française de Ptolémée.

D'après cela, on peut présumer que le même usage existait pour les anciens souverains de l'Égypte, c'est-à-dire que l'année vague courante au moment du décès de chaque roi était aussi attribuée tout entière à son successeur dans les actes publics; mais on ne pourrait en avoir la certitude que si l'on découvrait d'anciens documents où cet usage fût manifesté, comme il l'est pour les Lagides dans les papyrus grecs que M. Peyron a publiés.

(42) Cette liberté, que j'attribue ici à M. Letronne de faire mourir Philopator tel jour qu'il lui aurait plu dans l'année 543 de Nabonassar, n'est vraie que parce qu'il n'y a pas de document historique connu de cette année-là qui se rapporte à ce prince. Car, par exemple, si l'on avait de lui un acte qui le montrât existant le 30 paophi, il est clair que M. Letronne aurait été obligé de le laisser vivre pendant les deux premiers mois de cette année-là; et pareillement, si l'on trouvait quelque indice semblable qui le montrât existant le 18 méchir; l'hypothèse de M. Letronne, qui le fait mourir le 17, serait renversée. Mais, comme on ne sait rien de lui pendant toute cette année 543, sinon qu'elle doit comprendre le jour de sa mort, j'ai eu raison de dire que M. Letronne aurait pu le faire mourir dans cette année-là, tel jour qu'il aurait voulu autre que le 17 méchir, sans que rien pût le gêner dans le choix.

(43) Le texte mentionné ici devant être tracé sur une feuille séparée, on l'a rejeté à la fin des notes, dans la planche III.

(44) Hérodote, *Euterpe*, édition de Schweighæuser, p. 373. — (45) *Ibid.* p. 374. — (46) *Ibid.* p. 398. — (47) *Ibid.* p. 423. — (48) *Ibid.* p. 448. — (49) *Ibid.* p. 398 et 399.

(50) *Grammaire égyptienne*, p. 97, *et passim; Dictionnaire égyptien*, p. 11.

(51) Mémoire sur les signes employés par les anciens Égyptiens pour la notation des divisions du temps, *Académie des inscriptions*, t. XV, Ire part. p. 73. Après avoir spécifié les caractères des vingt-quatre personnages qu'il avait reconnus représenter les heures sur les deux bandes du zodiaque rectangulaire, Champollion ajoute : « Ces déesses, entremêlées aux figures des constellations, marchent dans le même sens que les signes du zodiaque. Douze d'entre elles, celles de la bande de ...... (l'orientale), se dirigent vers le fond du portique; douze autres, celles de la bande .... (l'occidentale), semblent se mettre en marche pour sortir du temple. Les douzes premières sont les heures du jour, les douze dernières les heures de la nuit. » Champollion, lorsqu'il écrivit ce passage, n'avait probablement pas sous les yeux le dessin gravé du zodiaque rectangulaire, ou, s'il l'avait, il a hésité sur le sens de situation qu'il fallait supposer aux deux bandes

des signes, relativement à l'observateur; et il avait laissé cette désignation indécise en la marquant par des points, qu'il comptait remplir plus tard. Mais il a d'ailleurs rigoureusement défini chaque série par un caractère absolu, qui consiste dans la direction de sa marche vers le fond du portique ou vers l'entrée. J'ai complété la phrase en appliquant à chacune de ces séries le sens d'orientation relatif que son mode de marche lui assigne. Cela est beaucoup plus fixe et plus certain que les dénominations de droite et de gauche, dont l'application s'intervertit selon que l'observateur a la face tournée vers le sud ou vers le nord. L'éditeur du mémoire de Champollion a rempli ainsi les lacunes du texte de son frère, en affectant le caractère de la *droite* à la bande orientale, et celui de la *gauche* à la bande occidentale, ce qui suppose l'observateur regardant les bandes du fond du portique, et faisant lui-même face au nord. Mais cette situation est peu naturelle, et il a omis de la spécifier. Le moyen d'éviter toutes ces ambiguïtés d'énoncé quand on veut décrire des tableaux sculptés ainsi à des plafonds au-dessus de la tête de l'observateur, c'est d'huiler le dessin ou la gravure, pour le rendre transparent; puis, de le retourner, et de le regarder à l'envers après lui avoir donné son sens d'orientation réel. De cette manière on le voit comme si l'on était placé au-dessus de l'édifice, et qu'on le regardât à travers le plafond. Alors il paraît dans sa situation réelle, tant pour l'orientation que pour le sens absolu de ses parties. C'est ce qu'il faut nécessairement faire, par exemple, quand on veut décrire ou discuter le zodiaque circulaire, afin d'attribuer aux figures le sens réel de mouvement et d'aspect qu'elles ont en réalité. J'ai fait graver, à la suite de ce mémoire, planches I et II, un plan ainsi renversé du zodiaque circulaire et de l'appartement où il était placé. Ces dessins étant censés vus alors de haut en bas à travers le plafond, dans leur sens de situation réelle, leur interprétation ne peut donner lieu à aucune méprise.

(52) *Observations critiques et archéologiques sur l'objet des représentations zodiacales qui nous restent de l'antiquité*, p. 52, 97 et 105.

(53) *Origenis contra Celsum*, etc. lib. VIII, 58 et 60. Parisiis, in-fol. 1733, t. I, p. 785 et 786. Celse ne nomme pas tous les trente-six dieux, mais neuf seulement, dans cette phrase : *Καὶ τῶν δαιμόνων ἴσασι τὰ ὀνόματα ἐπιχωρίῳ φωνῇ, ὥσπερ Χνουμὴν, καὶ Χναχουμὴν, καὶ Κνὰτ, καὶ Σικὰτ, καὶ Βίου, καὶ Ἐροὺ, καὶ Ἐρεβίου, καὶ Ῥαμανὸρ, καὶ Ῥειανοὸρ, ὅσα τε ἄλλα τῇ ἑαυτῶν γλώσσῃ ὀνομάζουσι.* Sur cela il est essentiel de remarquer, 1° que les noms rapportés ici par Celse sont présentés avec le caractère absolu de divinités, sans application à une division abstraite du ciel, comme je l'ai dit dans le texte; 2° que plusieurs d'entre eux ne sont pas compris dans la liste des noms attribués par Héphestion aux décans astrologiques, ainsi qu'on le verra tout à l'heure; 3° enfin, que ceux d'entre eux qu'on retrouve sur cette liste d'Héphestion y sont placés dans un tout autre ordre que celui dans lequel Celse les a énoncés. Ces trois circonstances, jointes à l'indétermination que Celse donne à leur nombre total, excluent donc complétement l'idée qu'ils s'associassent, dans son esprit, à une division abstraite du ciel, fixée astronomiquement.

(54) Le pouvoir attribué à certains noms sacrés pour chasser les démons, détruire les enchantements, et opérer d'autres prodiges, était fort répandu avant l'introduction du

christianisme. Voyez, comme exemple, ce qu'Origène rapporte et admet du pouvoir ainsi attribué, chez les juifs aux noms des patriarches associés à celui de Dieu. Et, que cette vertu fût matériellement inhérente aux appellations indigènes des personnages divins que l'on invoquait, Jamblique le dit formellement dans le traité *De mysteriis Ægyptiorum*, sect. VII, chap. V, en même temps qu'il en donne la raison mystique. C'est, dit-il, parce que ces appellations en langue barbare, c'est-à-dire non grecque, *βάρβαρα ὀνόματα*, bien que parfois inexplicables, ont un sens intimement approprié à la nature des dieux qu'elles désignent; sens qui ne peut pas toujours être reproduit dans d'autres langages; et, s'ils peuvent être occasionnellement traduits, ils perdent néanmoins une partie de leur force : *Ἔπειτα κἂν εἰ οἷόν τε αὐτὰ μεθερμηνεύειν, ἀλλὰ τήν γε δύναμιν οὐκέτι φυλάττει τὴν αὐτήν.* (Jamblichus, *De mysteriis*, sect. VII, cap. V.)

(55) La liste suivante des trente-six décans astrologiques diffère peu de celle que Saumaise a donnée dans son traité *De annis climactericis*, comme extraite des auteurs grecs, sans dire d'où il l'avait tirée. Il remarque avec raison que presque tous les noms en sont défigurés, ou tout à fait changés dans les exemplaires de Firmicus les plus répandus. M. Miller a extrait celle-ci du texte grec d'Héphestion le Thébain (était-il Thébain ?), qui a été édité par Camérarius dans un recueil intitulé *Astrologica* (Nuremberg, 1532, in-4°), avec une traduction latine, où, par une bizarrerie singulière, ce savant les a omis. Mais M. Miller, comme je l'ai dit, a collationné ce texte avec trois manuscrits de la Bibliothèque royale, dont deux sont du XIII° siècle, et le troisième est une copie du plus ancien de ces deux. Cela lui a donné quelques variantes qu'il a jointes ici au texte donné par Camérarius. Cet Héphestion était postérieur à Ptolémée, puisqu'il le cite à plusieurs reprises. Son ouvrage a principalement pour but de décrire les influences des signes du zodiaque sur les nativités et sur les destinées de la vie. En décrivant ainsi les effets de chaque signe, il nomme les trois décans qui lui appartiennent, et il indique leurs qualités propres. C'est de là que M. Miller les a extraits et réunis en une liste complète. On devra remarquer que, dans cette application à la division abstraite du ciel, Héphestion mentionne seulement l'influence propre exercée par chacune des trente-six parties ou décans, sans l'attacher à leurs noms, comme exprimant des dieux par lesquels ils seraient régis ou présidés; dieux qui existeraient par eux-mêmes, comme le veut Celse. De là on pourrait inférer avec vraisemblance que l'application de ces noms sacrés aux décans abstraits ne serait qu'une dérivation et un transport des qualités superstitieuses qui leur avaient été antérieurement attribuées comme désignant des divinités.

Extrait du texte grec d'Héphestion, par M. Miller.

♈ P. 5. Décans du Bélier :
1er Χοντάρετ (*al.* Χονταρέ),
2e Χονταχρέν (*al.* Χονταχρέ),
3e Σικέτ.

♉ P. 6. Décans du Taureau :
1er Χωού (*al.* Χώου),
2e Ἔρω,
3e Ῥομβόμαρε (*al.* Ῥομβρόμαρε).

♊ P. 7. Décans des Gémeaux :
1er Θοσόλϐ (*al.* Θοσολή — Θοσόλκ),
2e Οὐαρέ (*al.* Οὔαρε),
3e Φαωρί (*al.* Φουώρι — Φοὔορι).

♋ P. 9. Décans du Cancer :
1er Σωθίς,
2e Σίτ,
3e Χνουμίς (*al.* Γνουμίς).

♌ P. 10. Décans du Lion :
1er Χάρ (*al.* Χαρχνοὔμις),
2e Χνοῦς (*al.* Ἥπη),
3e Μῦς (*al.* Φούπη).

♍ P. 11. Décans de la Vierge[1] :
1er Τώμ,
2e Οὐεστεϐκώτ (*al.* Οὐωστευκάτι),
3e Ἀφοσό (*al.* Ἀφόσο).

♎ P. 12. Décans de la Balance :
1er Οὐχωέ (*al.* Σούχως — Σουχωέ),
2e Πτιχώς (*al.* Πτηχοὔτ — Πτηχοὔγ),
3e Χοντιαρέ (*al.* ..:..τάρ).

♏ P. 14. Décans du Scorpion :
1er Στπχνέ (*al.* Σοχνῆ δέ — Στωχνηνέ),
2e Σεσμέ,
3e Σεσιεμέ (*al.* Σισιεμέ).

♐ P. 16. Décans du Sagittaire :
1er Ῥηουώ,
2e Σισμέ (*al.* Σεσμέ),
3e Κομμέ (*al.* Κομέ).

♑ P. 17. Décans du Capricorne :
1er Σμάγ (*al.* Σμάτ),
2e Σρῶ,
3e Ἰσρώ.

♒ P. 18. Décans du Verseau :
1er Πτιᾶν (*al.* Πιάν),
2e Ἀεῦ (*al.* Ἀεύ),
3e Πτιϐιοῦ (*al.* Τπιϐιοῦ — Πτηϐνού).

♓ P. 19. Décans des Poissons :
1er Βιοῦ (*al.* Βίου — Ὀάϐιου),
2e Χοντιαχρέτπιϐιοῦ (*al.* Χοντιαχρέ — Χοντιαρέ),
3e Σϐιοῦ (*al.* Πτιϐιοῦ — Τασιϐίου).

(56) Jablonski, *Miscellanea Berolin.* t. VI, p. 139, et t. VII, p. 373, etc. etc. et p. 406, etc.

(57) Plutarque, *De Iside et Osiride*, p. 523-524. Au commencement de ce même paragraphe, Plutarque mentionne la fête des *Yeux d'Horus* qui se célébrait le dernier jour d'épiphi, et dans laquelle l'un de ces yeux symboliques désigne le soleil, l'autre la lune. Or, précisément, le 30 épiphi est la veille ou l'avant-veille de l'équinoxe automnal dans une année de coïncidence de la notation ; car cet équinoxe avait lieu, pour ces années-là, le lendemain 1er mesori, ou le 2, selon nos tables astronomiques actuelles.

(58) *Extrait du voyage de Moyse de Choren à Alexandrie, dans le ve siècle de l'ère chrétienne*, inséré par Saint-Martin dans le Journal asiatique de Paris, t. II, 1re série, p. 330. J'ai déjà signalé et discuté ce passage dans les dernières pages de mon mémoire sur l'année vague des Égyptiens, *Mémoires de l'Académie des sciences*, t. XIII, p. 692. Si l'on examine les dates juliennes des *dies Ægyptiaci*, rapportées par Saumaise d'après l'ancien calendrier romain du temps de Constantin que Petau a aussi consigné dans le troisième volume de sa *Doctrina temporum*, et qu'on traduise ces dates juliennes en dates égyp-

[1] Dans un ms. *Οἱ δὲ τρεῖς αὐτοῦ δεκανοὶ οἱ ἀπὸ* (*leg.* ὁ α) Οὐεστὲμ κάτι, ὁ δὲ δεύτερος Ἀφοσὸ, ὁ γος Τώμ.

tiennes, on en trouvera quatre qui correspondront, à fort peu près, aux quatre phases cardinales vraies d'une année de coïncidence, lesquelles phases tombent alors aux dates suivantes pour la coïncidence de 1780.

Solstice d'hiver...............	paophi	25
Équinoxe vernal..............	toby	27
Soltice d'été.................	pachon	1
Équinoxe automnal............	mesori	2

La liste des *dies Ægyptiaci*, traduite en dates juliennes par Saumaise, se trouve dans son ouvrage *De Annis climactericis et antiqua astrologia*, p. 816.

(59) Plutarque, *De Iside et Osiride*, page 501. Jablonski dans son Panthéon égyptien, t. I, p. 25, avait déjà signalé ce passage de Plutarque, et il voyait bien qu'il fallait l'appliquer à l'année égyptienne devenue fixe; mais il n'en pouvait trouver le sens physique, parce que, ne connaissant pas la notation des mois ni les années de la coïncidence de cette notation avec le ciel, il donne aux jours éponymes des fêtes leur application physique véritable. En effet, à l'époque ou Auguste fixa l'année alexandrine, le solstice d'été répondait au 1[er] épiphi et au 25 juin julien: c'était le commencement de la crue du Nil. De là jusqu'au 17 athyr suivant, il y a 142 jours, ce qui conduit au 14 novembre. La retraite totale des eaux du Nil était donc bien loin d'être opérée réellement alors. Mais reportez-vous à une année de coïncidence, où le solstice d'été arrive le 1[er] pachon: alors, de là au 17 athyr suivant, il y a juste 202 jours, et le Nil est rentré entièrement dans son lit. Cette fête vague du 17 athir est celle dont parle spécialement Geminus, comme parcourant toutes les phases de l'année solaire; et Petau s'est appuyé sur cette indication pour fixer l'époque de Geminus, qu'il place à l'année julienne 77. Je trouve 68 par un calcul analogue.

(60) En me réservant de répondre par écrit aux objections que M. Letronne a élevées contre mes recherches sur le zodiaque circulaire lorsque son mémoire sera imprimé, je ne me suis pas interdit de signaler, dès à présent, avec sincérité, celles de ces objections qui pourraient emprunter leur force, non du fond de la question, mais de quelque inexactitude de détail que j'aurais accidentellement commise. Telle est celle que M. Letronne vient d'énoncer relativement à Antarès.

Ma mémoire et l'usage habituel m'avaient en effet trompé, lorsque j'ai dit que cette étoile *était appelée, dès l'antiquité, le Cœur du Scorpion*. Ptolémée ne donne cette dénomination locale qu'à Régulus, *βασιλίσκος*, l'étoile principale du Lion, qu'il place *au cœur* de l'animal, *ἐπὶ τῆς καρδίας*, à ce même endroit où nous voyons aussi une marque stellaire inscrite sur les figures de lion entourées d'étoiles, de certains monuments pharaoniques, par exemple, dans le tombeau de Menepta I[er]. Quant à l'étoile principale du Scorpion, Ptolémée, dans son Catalogue général, la caractérise seulement par son nom vulgaire d'Antarès, par sa couleur rougeâtre, *ὑπόκιρρος*, et par sa situation intermédiaire entre ses deux compagnes, nommées aujourd'hui σ et τ, qu'il désigne, conjointement avec Antarès, comme étant dans le corps de l'animal, *ἐν τῷ σώματι*. M. Ideler ne

trouve pas cette dénomination de *cœur* appliquée à Antarès avant les Arabes. Elle lui paraît naturellement dérivée de la situation de cette étoile dans le poitrail de l'astérisme entre ses deux compagnes σ et τ, appelées aussi par les Arabes, El-Niyat, *præcordia*. Mais le transport de ces caractères de position aux temps antérieurs exigeait la solution d'une question que M. Ideler n'a point examinée. On sait que la portion du zodiaque occupée par le corps et les serres du Scorpion, a subi dans l'antiquité des modifications très-considérables, qui se sont continuées encore bien après Ptolémée. Lorsque, par la trop grande extension donnée à cet astérisme comme lieu successif de l'équinoxe automnal, ou par tout autre motif qui nous est inconnu, on vint à en séparer définitivement les étoiles qui composaient les serres, pour former notre constellation actuelle de la Balance, cette rupture se fit-elle sans modifier le corps de l'astérisme, en laissant toujours correspondre à ses diverses parties les mêmes étoiles qu'on leur avait affectées précédemment? ou bien, aurait-on donné alors à ces parties une disposition nouvelle, qui aurait amené les étoiles σ et τ sur le poitrail de l'animal, et leur intermédiaire, Antarès, sur le cœur, comme nous les plaçons aujourd'hui, auquel cas, l'analogie de ce nom avec leur position serait moderne? Pour le savoir, j'ai reconstruit le corps du Scorpion de Ptolémée, en affectant à ses diverses parties les mêmes étoiles qu'il leur assigne; et je l'ai retrouvé exactement le même qu'on le figure actuellement sur nos globes et dans nos cartes, ce qui conserve donc aux deux étoiles σ et τ l'antiquité de leur caractère de position dans le poitrail, d'où M. Ideler suppose que les Arabes auront dû être naturellement conduits à les nommer El-Niyat, *præcordia*, et, par suite, à nommer leur intermédiaire Antarès, Kalb-el-Acrab, c'est-à-dire le *Cœur du Scorpion*. Mais combien M. Ideler n'aurait-il pas pu affirmer plus positivement la réalité de ces analogies, et en justifier l'expression finale, s'il avait remarqué que déjà la dénomination de El-Niyat, *étoiles du poitrail*, est d'origine grecque et non pas arabe! En effet, Ptolémée l'emploie deux fois aux chapitres I et III du livre VII de sa Syntaxe, lorsqu'il veut prouver l'identité des alignements stellaires mentionnés par Hipparque, avec ceux qu'il a lui-même observés. Car, d'abord, pour désigner notre étoile σ il dit: *La précédente des trois étoiles qui sont dans le poitrail du Scorpion*, *τῶν ἐν τῷ στήθει τοῦ Σκορπίου τριῶν ὁ προηγούμενος*; et ensuite, en parlant d'Antarès: *Timocharis*, dit-il, *a vu la brillante du poitrail du Scorpion, appelée Antarès, etc.* *τὸν δὲ ἐν τῷ στήθει τοῦ Σκορπίου λαμπρὸν*, etc. Enfin, la même dénomination de localité, *ἐν τῷ στήθει*, dans le poitrail, est encore affectée aux deux étoiles σ et τ, ainsi qu'à leur intermédiaire Antarès, dans le catalogue grec annexé aux tables manuelles alexandrines, catalogue que Halma a retrouvé, et qu'il a extrait du manuscrit 2394 de la Bibliothèque royale, sans en apercevoir les applications et l'importance. D'après cela, je n'aurais pas dû désigner Antarès *comme étant appelé dès l'antiquité le Cœur du Scorpion*, mais *comme placé, dès l'antiquité, au cœur du Scorpion*, ce qui avait pour moi la même conséquence. Je ferai cette rectification en imprimant mon mémoire, mais ce ne sera pas sans mentionner qu'elle a été amenée par la remarque de M. Letronne, tirée des recherches de M. Ideler, ainsi que je viens de l'expliquer, et je joindrai au texte corrigé la présente note. C'est pour conserver la trace fidèle de mon premier énoncé que je l'ai laissé subsister dans le manuscrit que j'ai remis à M. le secrétaire

perpetuel, quoique j'eusse bien reconnu son inexactitude en ce point de détail lorsque j'entendis la première lecture du mémoire de M. Letronne. Il n'aura donc rien à retrancher ici de sa critique, et j'espère qu'il voudra bien, de son côté, conserver la même identite d'expression à tous les autres arguments qu'il aura produits dans cette enceinte. Car, la question étendue et complexe que nous agitons devant se débattre, sinon se résoudre, par un ensemble de rapprochements et de probabilités plus ou moins vraisemblables, chacune de nos opinions aura d'autant plus de poids que nous y aurons fait intervenir plus de vérités et moins d'erreurs. De sorte que tout ce qui aura été avancé ou opposé, de part et d'autre, doit être réciproquement acquis à chacun de nous.

Le catalogue d'étoiles des tables manuelles que j'ai mentionné plus haut, présente plusieurs documents précieux, dont quelques-uns peuvent utilement se rattacher à l'idée que M. Jomard a dernièrement émise sur l'application symbolique qui a pu être primitivement attachée au signe de la Balance; mais ces considérations trouveront leur place dans ma réponse générale au mémoire de M. Letronne, lorsque je discuterai la légitimité des exigences qu'il impose à la représentation de cette partie du zodiaque gréco-égyptien.

ADDITION.

NATURE ET ORDRE DE SUCCESSION DES CÉRÉMONIES PUBLIQUES PRESCRITES PAR LE *LI-KI*, ANCIEN LIVRE DES RITES CHINOIS, COMME DEVANT ÊTRE ACCOMPLIES PAR L'EMPEREUR AUX DIVERSES PHASES DE L'ANNÉE SOLAIRE.

Pour comprendre l'application du texte qui va suivre, il faut jeter les yeux sur la figure qui l'accompagne, et qui est rapportée ici dans la planche IV. Elle représente le plan d'un grand palais rectangulaire dont les parois font respectivement face aux quatre points cardinaux de l'horizon, et dont l'intérieur est partagé en neuf salles semblables, par des subdivisions parallèles à ces mêmes parois. Il faut se rappeler, en outre, que, chez les Chinois, l'année civile se compose de douze lunaisons moyennes, comprenant ensemble à peu près $354^{j},36$, que l'on complète au besoin par l'insertion d'une lunaison intercalaire, pour empêcher ces subdivisions de s'écarter indéfiniment des phases solaires. Cette pratique, très-ancienne, se fonde sur la supposition que 235 lunaisons moyennes équivalent exactement à 228 mois solaires moyens, considérés comme autant de douzièmes d'une année solaire égale à $365\frac{1}{4}$. D'après cela, si l'on commence à compter les temps à partir d'une époque où la nouvelle lune coïncide avec une phase solaire cardinale, par exemple avec le solstice d'hiver, les premières lunaisons s'écarteront peu des mois solaires correspondants; ainsi elles suivront d'abord, à peu près trois à trois, les grandes phases cardinales de l'année solaire, et l'intercalation rajustera cette concordance quand elle commencerait à être trop sensiblement dérangée. Ceci bien entendu, chacune des salles latérales du palais rectangulaire devient le séjour officiel de l'empereur pendant une des lunes de l'année, en commençant par l'angle nord-est A, et continuant dans l'ordre ABCD, suivant le sens du mouvement diurne du ciel. A chaque saison, composée de trois lunes, l'empereur est censé regarder la partie du ciel à laquelle font face les trois

salles consacrées à cette saison-là; et ces salles elles-mêmes se distinguent en pièce du milieu, de droite ou de gauche, suivant qu'elles se trouvent placées relativement à la personne impériale, supposée dans la position présente. Ceci exige nécessairement que les quatre salles placées aux angles du palais aient chacune deux emplois, comme nous leur donnons aussi un nom composé des deux plages cardinales qu'elles partagent. Ainsi, la salle nord-est, placée à l'angle A, sert pour la première lune du printemps, où l'empereur faisait face à l'est, et pour la dernière de l'hiver, où il faisait face au nord. La salle placée à l'angle B sert pour la troisième lune du printemps, l'empereur faisant face à l'est, et pour la première de l'été, où il fait face au sud; ainsi des deux autres. Quand il survient une lune intercalaire, il est évident qu'il n'y a pas de salle pour elle. Mais, de même qu'elle est intermédiaire entre deux lunes régulières, qui ont chacune leur salle contiguës l'une à l'autre, de même l'empereur est censé résider alors sur la limite de ces deux salles, dans la porte par laquelle elles communiquent; et c'est ce que retrace le caractère 閏, qui désigne une lune intercalaire; car il se compose de deux caractères extérieurs, représentant deux jambages de portes, et d'un intérieur, désignant le souverain.

Après les explications précédentes, on saisira facilement toutes les prescriptions du Li-ki, ou livre des rites, relatives à ces cérémonies luni-solaires. Les voici telles que M. Stanislas Julien a bien voulu prendre la peine de les traduire sur le texte original, en y joignant le plan du palais et de ses compartiments, tiré aussi des livres chinois.

EXTRAITS DU CHAPITRE YOUEI-LING DU LI-KI.

PRINTEMPS.

(A la première lune du printemps), l'empereur habite dans la salle qui est à gauche (du temple) du printemps [1].

[1] L'expression *Tsing-yang*, que les commentateurs expliquent par *printemps*, se compose de *Tsing*, vert, et de *Yang*, nom du principe *mâle* et *fort*, de ce qui est lumineux, vivifiant, comme le *soleil*, par opposition au mot *In*, nom du principe *femelle* et *faible*, de ce qui est *obscur* et *inerte*, comme la *lune*, etc.

Il monte sur un char *vert*, il y fait atteler des chevaux (appelés) dragons *verts*, il arbore un étendard *vert*, il se revêt d'habits *verts*, il orne sa ceinture de jade *vert*.

Note. Dans ce passage, le *vert* fait allusion aux plantes verdoyantes qui poussent au printemps.

Dans cette lune, le printemps commence. Trois jours avant le commencement du printemps, le grand maître des cérémonies s'adresse à l'empereur, et lui dit : Tel jour le printemps commence; la vertu dominante réside dans l'élément du bois. Alors l'empereur se purifie. Le premier jour du printemps, il se met à la tête des (trois ministres appelés) *San-kong*, des (neufs présidents appelés) *Khieou-king*, des princes feudataires et des (magistrats du titre de) *Ta-fou*, et (avec eux), il va au-devant du printemps dans la banlieue *orientale*.

Note. Les mots « il va au-devant du printemps » signifient que l'empereur va sacrifier à *Thaï-hao* (l'empereur du printemps) et à *Keou-mang* (le génie du printemps).

La position *orientale* de la *banlieue* où l'empereur sacrifie est en rapport avec le printemps, suivant les idées des Chinois.

Glose. A gauche, c'est-à-dire au nord de la salle orientale, ou de la salle du printemps.

(A la deuxième lune du printemps) l'empereur habite dans le grand temple du printemps.

Glose. Dans une chambre qui est au milieu du palais oriental.

Le palais oriental est en face de la salle principale du grand temple qui est au centre.

(A la troisième lune du printemps) l'empereur habite dans une chambre qui est à droite (du palais) du printemps.

Glose. A droite, c'est-à-dire au sud de la salle orientale.

ÉTÉ.

(A la première lune d'été) l'empereur habite dans une chambre qui est à gauche du palais de la lumière.

Glose. Au côté oriental qui est au sud du grand temple central.

Il monte sur un char *rouge*, il y fait atteler des chevaux *rouges* (alezans), il arbore un étendard *rouge*, il se revêt d'habits *rouges*, il orne sa ceinture de jade *rouge*.

Dans cette lune l'été commence. Trois jours avant le commencement de l'été, le grand maître des cérémonies s'adresse à l'empereur, et lui dit : Tel jour l'été commence; la vertu dominante réside dans l'élément du *feu*.

Alors l'empereur se purifie. Au premier jour de l'été, il se met à la tête des (trois ministres appelés) *San-kong*, des (neuf présidents appelés) *Khieou-king*, des (magistrats du titre de) *Ta-fou*, et (avec eux) il va au-devant de l'été dans la banlieue méridionale.

Glose. Il va sacrifier à *Yen-ti* (l'empereur de l'été), et à *Tcho-yong* (le génie de l'été), qui préside *au feu*.

Le mot *rouge*, employé cinq fois au commencement de ce paragraphe, fait allusion au *feu*, qui est l'élément de l'*été*. La position de la banlieue *méridionale* est aussi en rapport avec l'été, où domine la chaleur du soleil.

(A la deuxième lune d'été) l'empereur habite dans le grand temple du palais de la lumière.

Glose. Dans une chambre située au milieu du palais de la lumière.

Le palais du midi est en face du grand temple central.

(A la troisième lune d'été) l'empereur habite dans une chambre à droite du palais de la lumière.

Glose. A l'occident du palais du Midi (ou de la lumière).

RÈGLEMENT INTERCALÉ À LA FIN DE LA TROISIÈME LUNE D'ÉTÉ.

L'élément de la terre est juste au milieu (des cinq éléments). (En l'honneur de l'élément de la terre) l'empereur habite dans la grande chambre du grand palais (central).

Note. L'élément de la terre règne passagèrement pendant dix-huit jours de chacune des quatre saisons, ce qui fait soixante et douze jours. En outre, les (quatre autres) éléments du bois, du feu, du métal et de l'eau ont chacun soixante et douze jours ($5 \times 72 = 360$).

Dans les quatre saisons, l'élément de la terre se trouve partout; il n'a pas une place fixe, ni une chaleur d'air unique; il règne passagèrement à la fin des lunes *Chin* (3ᵉ), *Weï* (6ᵉ), *Sia* (9ᵉ) et *Tcheou* (12ᵉ).

La lune *Weï* (6ᵉ) est entre l'élément du feu et l'élément du métal (c'est-à-dire entre l'été et l'hiver); de plus, elle se trouve au milieu de l'année. C'est pourquoi on y a placé (savoir, dans la troisième lune de l'*été*) le règlement de l'élément de la *terre*, qui est au milieu, pour compléter la série des cinq éléments.

Il monte sur un char *jaune*, il y fait atteler des chevaux *jaunes*, il arbore un étendard *jaune*, il orne sa ceinture de jade *jaune*, il mange du Tsi (*holcus sorgum*) et du bœuf, et il fait usage de vases ronds et larges.

Glose. 1° Le *jaune* est la couleur affectée à la *terre;* 2° le *Tsi* (*sorgo*) est la plus grande des céréales; il se rapporte à la terre, qui est le principal des éléments; 3° le bœuf est appelé *Thou-tcho*, c'est-à-dire l'*animal domestique qui sert à la terre* (sans doute parce qu'on l'emploie au labour); 4° les vases *ronds* sont l'emblème de la terre; les vases dont l'intérieur est très-large sont aussi l'image de la terre, qui renferme les germes de tous les êtres.

AUTOMNE.

(A la première lune d'automne) l'empereur habite dans une chambre qui est à gauche du palais de la maturité et de la beauté (des fruits).

Glose. Au *côté* du midi, ou à gauche du palais qui est à l'occident du grand temple (central).

Le commentaire impérial explique ainsi les mots, *Tsong* et *Tchang*, que nous avons rendus par *maturité* et *beauté*, et qui caractérisent le palais de l'occident :

L'occident (où se couche le soleil, après avoir terminé sa course) est le point où les êtres arrivent à leur *perfection*, à leur entière maturité et à leur beauté parfaite. On fait par là allusion à la maturité des céréales et des fruits qui a lieu en automne, saison affectée à l'occident, comme le printemps à l'orient, l'été au midi et l'hiver au nord.

Il monte sur un char *blanc*, il y fait atteler des chevaux *blancs*, il arbore un étendard *blanc*, il se revêt d'habits *blancs*, il orne sa ceinture de jade *blanc*.

Dans ce mois, l'automne commence. Trois jours avant le commencement de l'automne, le grand maître des cérémonies s'adresse à l'empereur, et lui dit : Tel jour l'automne commence ; la vertu dominante réside dans l'élément du *métal*.

Alors l'empereur se purifie. Le premier jour de l'automne, l'empereur se met à la tête des (trois ministres appelés) *San-kong*, des (neuf presidents appelés) *Khieou-king*, des princes feudataires, des (magistrats du titre de) *Ta-fou*, et (avec eux) il va au devant de l'automne dans la banlieue occidentale.

Note. Les mots « il va au devant de l'automne » signifient que l'empereur va sacrifier à *Chao-hao* (l'empereur de l'automne) et à *Jo-cheou* (le génie de l'automne).

L'empereur adopte alors la couleur *blanche*, et va sacrifier dans la banlieue *occidentale*, parce que, lorsque le soleil entre dans l'automne, il suit, à l'occident (dans le ciel), la route appelée la *route blanche*.

(A la deuxième lune d'automne) l'empereur habite dans le grand temple du palais de la maturité et de la beauté (des êtres).

Glose. Il habite dans une chambre située au milieu du palais occidental.

Sur les mots «*palais de la maturité, etc.*», voyez la note relative à la première lune d'automne.

Le palais occidental (ou de la maturité, etc.) est en face de la chambre principale du palais central.

(A la troisième lune d'automne), l'empereur habite dans une chambre à droite du palais de la maturité et de la beauté (des êtres).

Glose. Dans une chambre à droite, ou au nord du palais occidental (ou de la maturité, etc.).

HIVER.

(A la première lune d'hiver), l'empereur habite dans une chambre à gauche du palais noir.

Glose. Dans une chambre à gauche, ou à l'occident du palais du nord.

Le palais de l'*hiver* ou du *nord* est appelé *noir*, parce que l'élément de l'*eau* est affecté à l'hiver, et que la couleur de l'eau est tantôt bleue, tantôt noire, ou d'un noir tirant sur le bleu.

Il monte sur un char *noir*, il y fait atteler des chevaux *noirs*, il arbore un étendard *noir*, il se revêt d'habits *noirs*, il orne sa ceinture de jade *noir*.

Dans ce mois l'hiver commence. Trois jours avant le com-

mencement de l'hiver, le grand maître des cérémonies s'adresse à l'empereur, et lui dit : Tel jour l'hiver commence; la vertu dominante réside dans l'élément de l'*eau*.

Alors l'empereur se purifie. Le premier jour de l'hiver, l'empereur se met à la tête des (trois ministres appelés) *San-kong*, des (neuf présidents appelés) *Khieou-king* et des (magistrats du titre de) *Ta-fou*, et (avec eux) il va au-devant de l'hiver dans la banlieue septentrionale.

Note. Les mots « il va au-devant de l'hiver » signifient qu'il va sacrifier à *Tchouen-hio* (l'empereur de l'hiver) et à *Hiouen-ming* (le génie de l'hiver).

La position de la banlieue du nord est en rapport avec le froid de l'hiver.

(A la deuxième lune d'hiver) l'empereur habite dans le grand temple du palais noir.

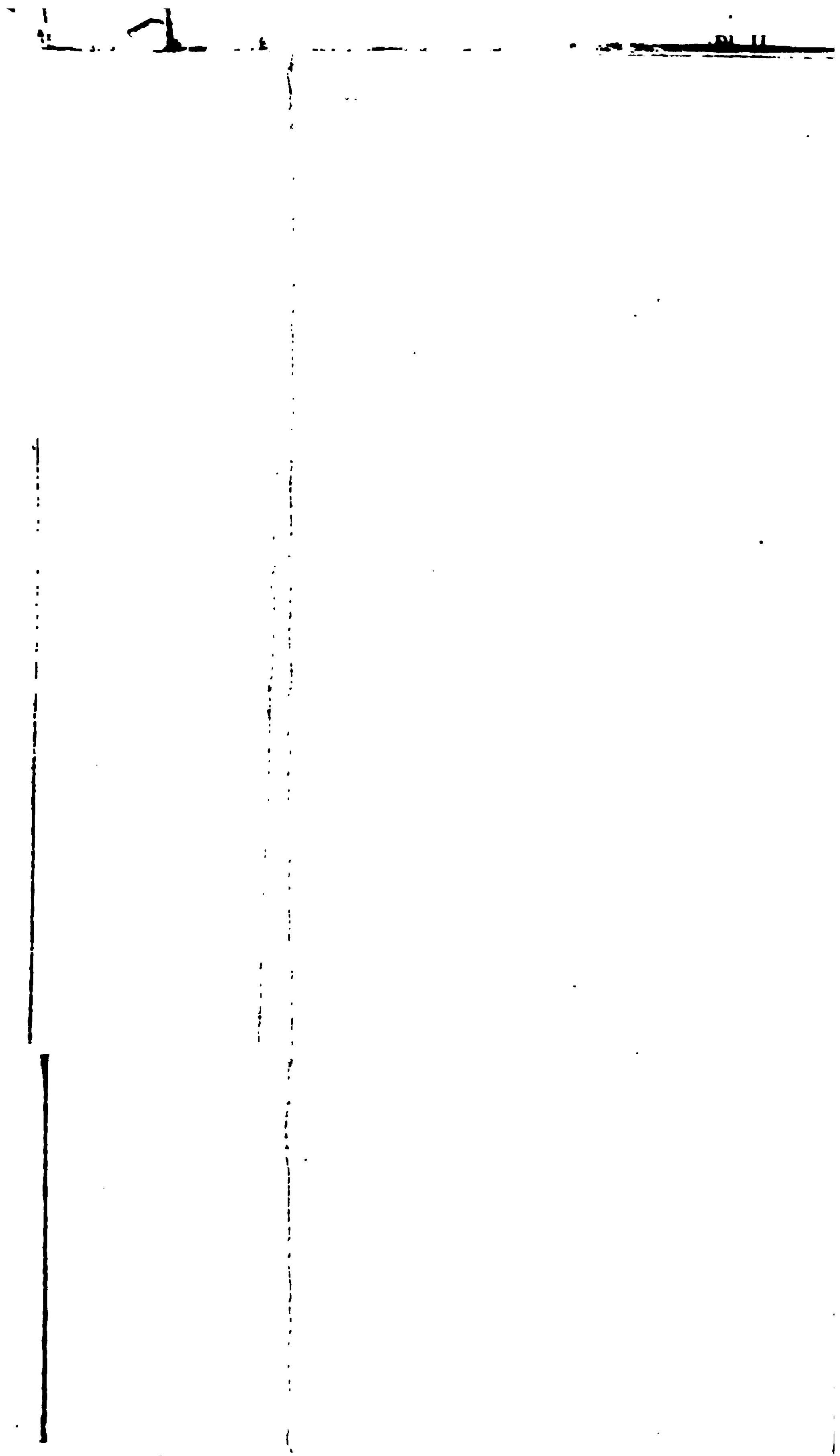
Glose. Dans la chambre qui est au milieu du palais du nord.

Le palais du nord est situé en face de la grande chambre du palais central.

(A la troisième lune d'hiver) l'empereur habite la chambre qui est à droite du palais noir.

Glose. Au côté est du palais du nord.

En lisant ce texte primitif, et les gloses ainsi que les notes qui l'accompagnent, un Européen s'étonnera sans doute que les écrivains chinois aient jugé nécessaire d'ajouter tant d'explications à des énoncés si simples par eux-mêmes, dont le motif est rendu d'ailleurs évident par la seule loi de leur succession, quand on jette les yeux sur la figure et les subdivisions du palais où les cérémonies relatives à chaque saison s'accomplissent. Mais chez les Chinois tous les actes, même





PLAN

DU

E DU GRAND TEMPLE DE DENDERAH

ET DES TROIS CHAMBRES SUPÉRIEURES

OU SE TROUVE LE ZODIAQUE CIRCULAIRE,

LE TOUT VU DE HAUT EN BAS

TRAVERS LES PLAFONDS SUPPOSÉS TRANSPARENTS.

'rai



PLAN

DU

'E DU GRAND TEMPLE DE DENDERAH

ET DES TROIS CHAMBRES SUPÉRIEURES

OU SE TROUVE LE ZODIAQUE CIRCULAIRE,

LE TOUT VU DE HAUT EN BAS

TRAVERS LES PLAFONDS SUPPOSÉS TRANSPARENTS.

'rai

la celébration

son père

... jen | après

de la puissance suprême

Nota. Dans ces deux de

les opérations de l'intelligence, sont fixés par la règle traditionnelle, non par le raisonnement. Et ce principe d'immutabilité, qui a, pour ainsi dire, matérialisé la nation chinoise, est aussi ce qui nous a conservé l'expression de ses pratiques les plus anciennes avec une imperturbable fidélité.

ANALYSE CRITIQUE

DES REPRÉSENTATIONS ZODIACALES

DE DENDÉRA ET D'ESNÉ,

OÙ L'ON ÉTABLIT,

1° QUE CES REPRÉSENTATIONS NE SONT POINT ASTRONOMIQUES,
2° QUE LES FIGURES, AUTRES QUE CELLES DES SIGNES DU ZODIAQUE, NE SONT PAS DES CONSTELLATIONS;
3° QUE LE ZODIAQUE CIRCULAIRE DE DENDÉRA N'EST POINT UN PLANISPHÈRE SOUMIS A UNE PROJECTION QUELCONQUE,

PAR M. LETRONNE.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

OCCASION ET BUT DE CE MÉMOIRE.

Lu en 1843.

Lorsque Newton, poursuivant une idée bien digne de son génie, voulut faire servir l'astronomie à la réforme de l'histoire ancienne, il crut avoir trouvé un élément certain qui lui permettrait d'établir enfin la chronologie des anciens empires sur une base inébranlable[1]. La sphère d'Eudoxe lui pa-

[1] *The Chronology of the ancient kingdoms emended.*

rut offrir des caractères qui appartenaient à une époque bien antérieure à cet astronome, puisqu'en y appliquant le calcul de la précession des équinoxes, il la faisait remonter au x[e] siècle (936) avant notre ère; et, comme il tirait, d'un vers isolé de l'ancien poëme sur la Titanomachie[1], un indice que cette sphère avait été inventée par Chiron pour l'usage des Argonautes, il se crut autorisé à rabaisser d'environ cinq siècles l'époque de cette fameuse expédition maritime; puis, par des déductions du même principe, appuyées en outre sur une multitude de combinaisons compliquées, il parvint à rabaisser également, dans les annales de tous les anciens peuples, les époques antérieures à l'ère des olympiades. A la vérité, il était obligé de sacrifier à sa donnée favorite une grande partie des sources historiques; mais cette discordance n'était à ses yeux qu'une preuve manifeste de leur inexactitude et du peu de confiance qu'elles méritent. Le profond sentiment critique de Fréret se révolta contre ce bouleversement général. Il rétablit l'histoire dans ses droits, autant du moins que le permettait alors l'état des connaissances. Le géomètre fut

[1] Dans ce fragment de la Titanomachie d'Eumélus ou d'Archinus, il est dit que Chiron a fait connaître aux hommes la justice, la foi due aux serments (ὅρκον), les sacrifices pieux (θυσίας ἱλαράς), et les σχήματ' Ὀλύμπου (*Titanom.* fr. III, p. 585, éd. Didot). Newton a entendu par le mot σχήματα, les *constellations figurées*; mais ce mot signifie les *danses*, les *évolutions*, comme nous disons les *figures*. Ainsi, Hérodote (VI, 129): ὀρχήσατο λακωνικὰ σχήματα; Xénophon: εἰ ὀρχοῖντο σχήματα (*Sympos.* VII, 5. Cf. II, 15; XVI, 22). Euripide suit la même image, lorsqu'il parle des *chœurs des astres*: ἄστρων τ' αἰθέριοι χόροι (*Electr.* v. 467); Varron a dit de même: *cœli astricæ choreæ* (*ap.* Non. c. VI, n° 16). Il est clair que σχήματ' Ὀλύμπου n'est qu'une expression poétique pour désigner les *mouvements*, et non les *configurations* des *astérismes*, ou groupes d'étoiles, dans le ciel. Le poëte ne dit rien autre chose, sinon que Chiron a fait connaître l'*astronomie* aux hommes. Il ne s'agit donc là ni de *globe* ni de *sphère*. La remarque de Fréret sur ce passage (*Défense de la chronologie contre le système chronologique de M. Newton*, Paris, 1758, p. 418, 419) est rendue inutile par cette simple observation grammaticale.

vaincu par l'érudit, et il devait l'être; non assurément que Fréret fût supérieur à Newton, ni même qu'il doive être placé à un rang aussi élevé parmi les héros de l'intelligence humaine; mais Newton, qui, à son grand génie mathématique, joignait sans contredit une très-vaste instruction, était, par malheur, presque étranger à l'art et aux procédés de la critique historique, sans laquelle, en pareille matière, il ne saurait y avoir ni érudition véritable, ni recherche solide. Fréret, au contraire, combattait sur un terrain qui lui était parfaitement connu; il se servait d'armes dont il avait fait un long exercice, et qu'il maniait avec autant d'aisance que de dextérité.

Cependant, il s'était donné, dans la discussion, le désavantage d'adopter en partie la base du système qu'il réfutait; car, pour lui, la sphère d'Eudoxe était aussi une sphère très-ancienne, qu'il faisait remonter, ainsi que Whiston[1], environ quatre siècles plus haut; tant était élastique la donnée que Newton croyait si précise.

L'autorité de ces deux grands hommes mit en crédit la sphère antique. La science de le Gentil[2] et l'éloquence de Bailly achevèrent de lui donner de la célébrité[3]. On continua donc de raisonner sur ce vénérable reste de la prétendue science des temps héroïques; puis on finit par s'apercevoir que tant de calculs, d'aperçus ingénieux et de recherches savantes n'avaient aucun fondement réel; que la sphère d'Eudoxe n'appartenait pas plus à Musée qu'à Chiron; que c'était tout simplement la sphère d'Eudoxe, dont les positions astronomiques ne conviennent le plus souvent ni à aucun temps

[1] Fréret, *ouvrage cité*, p. 439.

[2] *Mémoire sur l'ancienne sphère.* (*Mém. de l'Ac. des sciences*, année 1789, p. 506-513.)

[3] *Hist. de l'astronomie ancienne*, p. 243, 244, 424 et suiv.

ni à aucun pays[1]; en sorte qu'on n'en peut rien conclure, sinon l'extrême imperfection de l'astronomie pratique chez les Grecs, qui, privés d'instruments pour mesurer exactement le temps et l'espace, furent incapables, avant Hipparque, de fixer d'une manière tant soit peu précise la position des astres dans la voûte céleste. L'ancienne sphère s'évanouit donc tout à fait; et elle ne reste plus dans l'histoire des sciences que pour rappeler, selon l'expression de Delambre, le *scandale de la dent d'or*[2].

Je suis convaincu que quelque chose de semblable est arrivé dans les débats soulevés par les zodiaques égyptiens, et que, pendant plus de vingt ans, on a raisonné sur des bases également chimériques. Il était peut-être impossible que d'abord il en fût autrement; et, l'impulsion une fois donnée, on persista dans la même route.

A l'époque où l'on découvrit ces bas-reliefs dits astronomiques, les idées de Dupuis étaient dominantes. L'abus que ce savant ingénieux, mais systématique et paradoxal, faisait de la précession des équinoxes et des constellations, pour déterminer l'âge des monuments ou expliquer le sens des anciennes fables religieuses, avait séduit même de très-bons esprits, principalement parmi les mathématiciens et les astronomes. Ses idées durent paraître confirmées d'une manière éclatante par la découverte de ces représentations, dans le pays même où Dupuis, vingt-cinq ans auparavant[3], avait placé l'origine et le berceau de l'institution zodiacale, et dans des édifices dont rien ne pouvait alors faire présumer l'époque ré-

[1] Delambre, *Histoire de l'astronomie ancienne*, Paris, 1817, t. I, Discours préliminaire, p. XII-XIV.

[2] Delambre, ouvrage cité, p. XI.

[3] Mémoire sur l'Origine des constellations, inséré dans l'Astronomie de Lalande; puis, dans le tome II de l'Origine des cultes.

cente; de plus, la différence du signe initial, qui paraissait être le Lion, dans les monuments de Dendéra, et la Vierge, dans ceux d'Esné, donnait tout lieu de croire que les auteurs de ces représentations avaient voulu exprimer l'état du ciel au temps où elles furent exécutées. Il y avait donc là toute une série de coïncidences des plus frappantes, bien propres à porter la conviction dans les esprits sincères. C'est ce qu'il ne faut pas perdre de vue quand on veut juger, avec équité, les divers systèmes proposés dès cette époque, et, en particulier, celui qui fut conçu dans le sein de la commission d'Égypte, dont les travaux sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, restent encore ce qu'on a fait de plus raisonnable, de mieux lié et de plus conséquent au principe en faveur duquel militaient alors tant de vraisemblances.

Au moment d'émettre des vues bien différentes, j'ai besoin de faire cette déclaration; car je puis dire, comme Cicéron : *iisdem in armis fui*[1]; j'ai été longtemps enrôlé sous les mêmes bannières; j'ai partagé les mêmes idées dont je me trouve si éloigné maintenant; ma première éducation, plus scientifique que littéraire, devait naturellement m'y conduire. Et moi aussi j'ai cru fermement à l'explication des anciennes fables par l'astronomie: j'ai abusé à mon tour de la précession des équinoxes; le Taureau équinoxial et le Lion solsticial, ces chimères favorites de Dupuis, m'ont compté au nombre de leurs plus chauds partisans. J'ai cru à la civilisation primitive tombée du ciel sur le plateau de la haute Asie, au peuple antédiluvien, à cette science infuse et à la grande mesure de la terre, qu'il aurait, dit-on, exécutée de temps immémorial, avec une exactitude que nous ne pouvons surpasser, malgré nos théodolites, nos cercles répétiteurs et nos autres instruments

[1] *Pro Ligario*, c. III fin.

de précision. Il n'a pas fallu moins que l'étude approfondie des textes anciens et celle des faits le mieux avérés, dont le temps a depuis amené la connaissance, pour m'arracher à ces illusions de ma jeunesse; et, encore à présent, je me surprends, pour ces brillantes hypothèses, la sympathie involontaire et secrète que nous éprouvons pour tout ce qui a été, de notre part, l'objet d'une vive et sincère conviction, longtemps après que nous nous en sommes, à grand'peine, détachés pour toujours.

Je comprends donc aussi bien que personne comment, sous la profonde impression produite par la découverte inattendue des zodiaques égyptiens, on soit alors entré, pour ainsi dire, de confiance dans un système d'explication qui se présentait si naturellement; que, sans se livrer à un examen dont on ne sentait pas la nécessité, on ait tout d'abord conclu, de la présence des signes du zodiaque, que les autres figures étaient aussi des astérismes de la sphère, et que le but de ces représentations devait être astronomique; qu'on ait, en conséquence, supposé à leurs auteurs l'intention scientifique, bien qu'un peu moderne, de marquer dans un temple l'état du ciel pour une époque déterminée; enfin que, d'après cette idée, en elle-même vraisemblable, mais préconçue, on ait passé par-dessus des difficultés dont on aurait été frappé sans doute, comme l'Académie va l'être, je pense, tout à l'heure, si l'on avait pu s'y appesantir ou même les soupçonner. C'est donc sur cette hypothèse commune que, pendant plus de vingt ans, ont roulé tous les débats; on a varié seulement plus ou moins sur l'époque de ces monuments, sur le sens des symboles, et même sur la valeur des indices qui, dans l'opinion de chacun, caractérisaient cette époque; parce que les uns étaient aussi vagues qu'incertains, et que la signification des autres était

également inconnue à tout le monde. Il a été fait dans cette voie de recherches une énorme dépense d'esprit et de savoir, qui n'a mené et ne pouvait mener à aucun résultat positif ou même satisfaisant; car le principe n'avait au fond pas plus de réalité que la fameuse sphère de Chiron ou des Argonautes.

Voilà le jugement que j'ai énoncé dès juillet 1824, dans un mémoire lu à la séance publique annuelle de notre académie[1], où j'ai exposé sommairement l'ensemble des idées que j'avais conçues dès cette époque, et que je me préparais à développer devant elle, lorsque je m'aperçus qu'il ne me faudrait pas moins de plusieurs longs mémoires pour le faire avec tous les détails nécessaires. Je reculai devant la crainte de soumettre l'attention bienveillante de l'Académie à cette rude épreuve, et j'abandonnai le projet de l'entretenir si longuement d'un sujet qui s'écartait un peu du genre ordinaire de ses travaux, me bornant à en faire l'objet de recherches particulières, que j'ai exposées dans des cours publics, et dont j'ai publié, de temps en temps, quelques résultats. Le jugement dans lequel je comprenais toutes les opinions antérieures (sans nommer ni critiquer personne), je l'ai reproduit à diverses reprises [2], et tout récemment encore dans mon Recueil des inscriptions de l'Égypte[3]; parce que, depuis lors, mon opinion, confirmée par un grand nombre de faits nouveaux, n'a jamais varié, et n'a pris à mes yeux que plus de force et d'extension.

C'est contre ce jugement qu'un de nos confrères, M. Biot, est venu réclamer devant l'Académie, du moins en ce qui concerne l'opinion qu'il a consignée dans un mémoire lu en 1822 à l'Académie des sciences et à la nôtre; puis publié en

[1] Publié dans la Revue des Deux-Mondes, août 1837.

[2] *Journal des Savants*, 1839, p. 480-492; 1840, p. 741-751; 1841, p. 65-78 et 538-547.

[3] Introduction, p. IX et X.

1823[1]. Je comprends sa susceptibilité. Il me paraît très-naturel qu'un aussi habile mathématicien voie, avec une sorte de peine, que l'on prétende amener dans le domaine presque exclusif de l'archéologie, une question jusqu'alors considérée comme appartenant de droit à l'astronomie et aux mathématiques, question qu'il croit lui-même avoir complétement résolue avec le secours des deux sciences qu'il aime et qui doivent tant à ses travaux.

Je trouve donc tout simple que ce jugement lui paraisse hasardé, erroné, fort peu encourageant surtout, pour un genre de recherches dont il pense que je n'apprécie pas exactement la certitude ou l'importance; car, ainsi qu'il l'a fait entendre, on peut réussir quelquefois à déchiffrer des inscriptions, sans avoir en même temps qualité pour traiter des questions d'un ordre plus relevé, comme celle dont il s'agit, qui exige, à ce qu'il pense, une connaissance approfondie des mathématiques. Ce n'est pas la première fois qu'en de telles questions cette fin de non-recevoir est mise en avant. Newton, embarrassé des arguments historiques de Fréret, prétendit aussi que ce grand érudit ne comprenait pas la partie astronomique de son système; en quoi il se trompait sans doute. Fréret pouvait ne pas être en état d'entendre, d'un bout à l'autre, le livre des Principes[2]; mais il savait dix fois plus d'astronomie qu'il n'était nécessaire pour comprendre la base de la chronologie de Newton, qui repose sur une vue ingénieuse, mais très-simple et presque élémentaire. Il en est de même des hypothèses sur lesquelles notre savant confrère appuie ses calculs: sans manquer à la modestie, je crois comprendre suffisamment la solidité des unes et par conséquent la justesse de l'applica-

[1] Sous le titre de *Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne*. Paris, 1823.

[2] *Philosoph. transactions*, 1756.

tion qu'il a faite des autres au système développé dans son ouvrage de 1823. Devant l'Académie, il persiste à présenter ce système comme offrant en sa faveur une immense probabilité qui équivaut presque, selon lui, à une certitude absolue, à ce qu'il appelle l'*évidence* [1]. Dans ce cas, j'aurais eu, je dois l'avouer, un tort bien grave, celui de déclarer hardiment que les mathématiques ne peuvent mener à rien, dans cette question difficile, après qu'elles venaient de conduire un savant géomètre à la solution si longtemps et si vainement cherchée jusqu'à lui.

Ce jugement, je le maintiens pourtant encore, même après avoir entendu le spirituel et savant mémoire qu'il vient de lire à l'Académie [2]. Comme ce mémoire, qui offre moins un travail nouveau qu'un résumé de celui de 1823, sauf quelques excursions, ne contient réellement aucun nouvel argument, il n'a rien changé à ma conviction, bien réfléchie et motivée, dès 1824.

Certes, si cette question, à mon avis principalement archéologique, avait pu être résolue au moyen des mathématiques et de l'astronomie, il y a longtemps qu'elle aurait dû l'être par tant de gens d'esprit, habiles dans ces deux sciences, qui en ont fait l'objet d'études persévérantes. D'abord, la solution aurait-elle pu échapper aux savants distingués de la commission d'Égypte, à Fourier surtout, ce géomètre inventif, cet esprit droit, ingénieux, éclairé, sincère, qui n'a jamais perdu de vue ce sujet difficile, et qui croyait l'avoir complétement expliqué? Or, comme personne n'a été assez heureux pour y réussir, de l'avis de notre confrère, puisqu'il propose une opinion nouvelle, c'était à lui plus qu'à personne qu'il appartenait de

[1] Biot, ouvrage cité, p. 84.

[2] C'est le mémoire qui précède celui-ci, sous le titre : *Sur le zodiaque circulaire de Dendéra.*

donner enfin une solution complète et décisive, s'il avait été possible de l'obtenir, avec le secours d'un grand savoir mathématique mis au service d'une grande sagacité.

Malheureusement il n'en est rien : tous ses efforts ont abouti à une opinion fort ingénieuse, sans doute, soutenue par des aperçus spirituels et spécieux, par des recherches intéressantes, dont quelques résultats restent acquis à la science [1]; mais cette opinion, peu vraisemblable en elle-même, est certainement moins plausible que celle qu'il a particulièrement combattue et rejetée; et il faut bien que je ne sois pas seul de cet avis; car enfin, depuis plus de vingt ans qu'elle s'est produite dans le monde savant, cette opinion n'y a pas fait, à beaucoup près, la fortune brillante que lui présageaient le nom illustre et le mérite éminent de son auteur. Elle n'a été, ce me semble, ni adoptée ni soutenue dans aucun des ouvrages ou mémoires qui ont paru depuis cette époque [2]; d'une autre part, elle a été de bonne heure assez vivement attaquée. Deux membres de cette académie, Champollion le jeune [3] et M. Jomard [4], ont fait, dès 1822, une courte, mais solide réfutation de plusieurs points essentiels de la théorie, élevant surtout de graves difficultés sur le sens que les calculs du savant géomètre le forçaient de donner à certains signes du prétendu planisphère; ce qui compromettait fortement les résultats de ces calculs : car, du moment que ces emblèmes ne pouvaient pas avoir la signification qu'il leur suppose, les coïncidences dont il se sert pour confirmer sa théorie hypothétique disparaissent entiè-

[1] Par exemple, ce qui concerne l'emploi *historique* ou *chronologique* de la période sothiaque, p. 148 et suiv.

[2] M. Ideler n'en tient aucun compte dans son mémoire sur l'Origine du zodiaque, Berlin, 1838.

[3] *Revue encyclopéd.*, t. XV, (juillet 1822), p. 232 et suiv.

[4] *Ibid.* t. XV (août 1822), p. 429 et suiv.

rement, et l'immense probabilité fondée sur ces coïncidences doit se réduire à zéro. C'est précisément ce qui est arrivé, comme on le verra bientôt.

Plus récemment, en 1834, MM. Jollois et Devilliers[1] sont revenus à la charge; ils ont fait d'autres objections en faveur de l'opinion qu'ils avaient eux-mêmes exposée, contre des critiques qui leur semblaient dénuées de fondement. Toutes ces réfutations sont restées sans réponse. Ainsi, tandis que personne n'adoptait ce système, personne non plus n'élevait la voix pour le soutenir, pas même l'auteur. Lors donc que j'eus à exposer mes propres idées, appuyées sur des faits et des observations dont on n'avait pu se servir, puisqu'on ne les connaissait pas, je crus qu'il y aurait mauvaise grâce à venir, sans absolue nécessité, réfuter les diverses opinions qu'on avait soutenues auparavant, la dernière surtout, qui manquait tout à la fois de partisan et de défenseur. Je me contentai de l'envelopper tacitement dans le nombre de celles qui avaient pour base commune un principe que je croyais erroné.

Dans son mémoire, notre confrère ne s'est pas montré fort satisfait de cette réserve. Il me prend à partie; il réclame contre la proscription tacite dont j'ai frappé une opinion qui lui paraît offrir tous les caractères de l'évidence. Il m'a semblé que, sous peine d'être à bon droit taxé de légèreté ou d'inconséquence, je me trouvais maintenant obligé d'exposer mes raisons dans cette enceinte, puisque c'est ici qu'on me les demandait.

§ I. — VUE GÉNÉRALE SUR L'ÉPOQUE DES ZODIAQUES DE DENDÉRA ET D'ESNÉ.

Lorsque, dans une discussion contradictoire, on cherche la vérité de bonne foi, et qu'on ne veut pas se borner à la satis-

[1] Dans leur Appendice aux recherches sur les bas-reliefs astronomiques. Paris, 1834.

faction stérile de paraître avoir raison, le premier soin doit être de bien se rendre compte, et de ce qu'on veut établir et de ce qu'on croit devoir rejeter; en un mot, de bien poser le point sur lequel on est en différend. Cette précaution est ici d'autant moins inutile, que le savant académicien l'a négligée, parce qu'il ne l'a pas crue nécessaire; aussi me suis-je aperçu qu'après la lecture de son mémoire on a pensé généralement que son travail, s'il était fondé, renverserait une grande partie des résultats de mes recherches sur le même sujet. C'est une erreur que je dois en premier lieu dissiper. Dans le fait, il ne contrarie aucun de ces résultats. Si donc je ne l'adopte point, ce n'est pas que cette opinion ne puisse se concilier avec la mienne; c'est uniquement parce que je la crois erronée; car, voici au juste l'état de la question :

Il est maintenant constaté que toutes les représentations zodiacales qui ont été trouvées en Égypte, et qui sont à présent au nombre de douze environ, appartiennent, sans exception, à l'époque romaine, depuis Tibère jusqu'aux Antonins[1].

Dès 1824, je ne m'étais pas contenté d'exprimer le fait (qui, depuis, a été confirmé par toutes les observations); mais, en annonçant qu'on n'en avait pas encore trouvé qui fussent de l'époque pharaonique, je déclarai qu'on n'en trouverait jamais[2].

Sur quoi reposait cette assertion hardie, que rien n'a contredite jusqu'à présent? Je vais le dire :

[1] Ce sont les quatre de Dendéra et d'Esné; celle du propylon de Panopolis (Voir mon Recueil des inscriptions grecques de l'Égypte, t. I, p. 105); quatre zodiaques, dans autant de caisses de momies du temps de Trajan, dont une se trouve au cabinet des Antiques de la Bibliothèque royale, une autre au musée de Leyde, et deux au *British museum;* plus, trois représentations zodiacales de très-bas temps, trouvées et dessinées par Nestor L'Hôte, dans des grottes sépulcrales creusées dans la montagne près de Siout, l'ancienne Panopolis.

[2] *Discours sur l'origine grecque du zodiaque égyptien*, p. 29, note 2.

remen[illegible] ... [illegible]nsence totale de re-
doit ... [illegible] monuments pharaoniques,
[illegible] représentations dans
[illegible]tant que l'idée zodiacale,
[illegible] être une importation
[illegible] aux Romains, à l'époque où
[illegible] place parmi les supersti-
[illegible]

[illegible] qu'on ne pourrait jamais en
[illegible] pharaoniques. C'est ce qui devint
[illegible] par une analyse détaillée de la
[illegible] que les configurations de notre
[illegible] hors de cette même sphère, et
[illegible] s'y trouvaient placées, longtemps
[illegible] d'y introduire l'écliptique et de
[illegible] figures, en coupant en deux
[illegible] n'eut lieu qu'après Hipparque[1].

[illegible] recherches que contenait mon discours
[illegible] déclaration que je viens de rappe-
[illegible] elle n'était pas aussi hardie qu'elle
[illegible] que je prédisais presque à coup sûr.
[illegible] ne se faisant pas une notion com-
[illegible] sujet, s'était promis, en 1828, de
[illegible] les zodiaques pharaoniques, fut bien
[illegible] son retour, qu'après avoir fouillé tous
[illegible] anciennes époques, temples, tombeaux,
[illegible] il n'en avait nulle part décou-
[illegible]

[illegible] théorie scientifique, de quelque nature

[1] [illegible] zodiaque égyptien, p. 18, 19. — *Journal des Savants*, [illegible]

qu'elle soit, lorsqu'elle n'est pas fondée sur de simples hypothèses, mais qu'elle est, comme doit être toute bonne théorie, la conséquence légitime de faits bien observés et constants, peut bien être modifiée, étendue et complétée par des observations ultérieures; mais elle ne pourra jamais en être ni détruite, ni même profondément altérée.

Le système de notre confrère, fût-il vrai et démontré, ne causerait aucun dérangement à cette théorie; car elle n'est nullement intéressée à ce que le zodiaque circulaire de Dendéra ait ou n'ait pas le caractère astronomique qu'on lui attribue; à ce qu'il soit ou non un planisphère, soumis ou non à une projection géométrique. Mais alors, dira-t-on, quel est donc le point précis du dissentiment? On va le comprendre.

Les quatre zodiaques de Dendéra et d'Esné, comme les huit autres qu'on a trouvés en Égypte, existent tous, sans exception, sur des monuments sculptés ou peints au temps des empereurs. Voilà un point à présent reconnu, et que le savant géomètre admet lui-même; on peut donc, avec lui, raisonner sur cette base. Mais de cette date récente, non plus que de l'origine grecque du zodiaque, il ne résulte aucunement, pourra-t-on dire, que le tableau circulaire de Dendéra ne soit pas un planisphère, ni que les trois autres n'en soient pas un développement quelconque. Non-seulement j'en conviens, mais je vais plus loin; je dis que cette date récente rendrait le fait plus vraisemblable; car, à cette époque, la ferveur religieuse, déjà fort affaiblie chez les Égyptiens, pouvait leur permettre de mêler aux bas-reliefs des temples un sujet plutôt scientifique que sacré, dont peut-être ils n'auraient pas eu l'idée auparavant. D'un autre côté, les progrès de l'astronomie depuis Hipparque avaient dû répandre davantage, avec le goût de cette science, la connaissance de ses éléments, ainsi que des pro-

cédés graphiques nécessaires pour les exprimer; il deviendrait donc réellement moins difficile de se rendre compte des motifs qui auraient conduit à sculpter sur la voûte d'un temple une expression scientifique, telle que serait un *planisphère;* c'est-à-dire un globe céleste, décrit sur un plan, en vertu d'une projection; et si cette projection se trouvait fort exacte, comme on croit l'avoir constaté, cette grande exactitude s'expliquerait alors sans peine par les progrès mêmes de la science. Ce fait, en le supposant réel, confirmerait donc plutôt qu'il n'affaiblirait la théorie historique que j'ai rappelée plus haut.

Ainsi le débat semble ne plus rouler que sur cette question restreinte : *Ces représentations sont-elles ou ne sont-elles pas un tableau exact du ciel?* question dont la solution affirmative ou négative peut n'être pas indifférente, mais qui, ne touchant à aucun des faits établis, n'aurait pas la grande importance que nous paraissons y attacher tous deux.

Voici pourtant ce qui lui donne une certaine portée historique, et par conséquent un certain intérêt :

Dans son ouvrage de 1823, notre confrère a cru pouvoir tirer de la projection à laquelle il soumettait le zodiaque circulaire, la preuve qu'il se rapporte astronomiquement à l'an 716 avant notre ère, avec une incertitude de cent soixante-cinq ans en plus ou en moins [1]; la scène serait donc d'une date fort antérieure au temps d'Alexandre, antérieure même à la formation définitive du zodiaque grec, qui, ainsi que je l'ai établi par des arguments historiques qui ont paru convaincants à M. Ideler, n'a pas dû précéder le commencement du VI[e] siècle avant J. C[2]. Lorsqu'en 1822 notre savant confrère concevait et développait son système, qu'il communiqua, dès juillet de

[1] Biot, *Recherches sur quelques points, etc.* Introd. p. XXIII, et p. 53, 59, 109.

[2] *Journal des Savants*, 1839, p. 338 et 339.

cette même année, à l'Académie des sciences et à celle des inscriptions, il croyait encore, comme tout le monde, que les sculptures des temples de Dendéra et d'Esné appartenaient à la période pharaonique [1].

Rien ne s'opposait donc à ce qu'on leur assignât une époque quelconque dans cette période reculée; et, en établissant par des calculs que le zodiaque circulaire de Dendéra remontait au VIII[e] siècle avant J. C. on obtenait un résultat qui pouvait bien contrarier les partisans d'une antiquité plus grande, mais qui ne choquait aucune vraisemblance. L'époque astronomique pouvait alors se confondre sans difficulté avec celle de l'exécution matérielle du monument; c'était un moyen terme qui devait satisfaire les opinions les plus raisonnables. Mais, pendant que son ouvrage s'imprimait, on fit les découvertes dont il s'agit, qui constataient que cette représentation avait dû être sculptée huit ou neuf cents ans après l'époque fixée d'après ses calculs et fondée sur diverses considérations mathématiques.

Ces découvertes affaiblissaient beaucoup un système qui avait été conçu dans un ordre d'idées tout différent; car elles forçaient d'y introduire, après coup, un élément qui en altérait la principale condition, ou plutôt qui en changeait l'économie. C'est alors, en effet, que l'auteur eut recours à une explication qui lui paraissait propre à rendre compte de cette contradiction, aussi grave qu'inattendue [2]. Tout en maintenant l'époque astronomique fixée par de laborieux calculs dont il croyait le résultat indubitable, il admit que l'exécution matérielle du thème appartenait à l'époque romaine, ainsi que le démontraient les nouvelles observations fondées sur les inscriptions grecques et hiéroglyphiques.

[1] Biot, *Recherches*, introduction, p. XXXVI. — [2] Même ouvrage.

Prise en elle-même ou du côté astronomique, l'explication n'a rien d'invraisemblable; mais, vue du côté historique, et c'est celui qu'un archéologue peut le moins négliger, elle présente des difficultés graves.

Il n'y a guère que deux moyens de la justifier.

Le premier consiste à dire que le zodiaque circulaire est un thème ancien qui, reproduit de siècle en siècle, aura fini par l'être dans le temple de Dendéra à l'époque impériale. Cette conjecture n'est guère probable. Aussi, les auteurs des divers systèmes qui reportent cette époque dans les temps pharaoniques, ont toujours regardé comme *contemporaines* la date des sculptures et celle du thème céleste : c'est qu'en effet il est bien peu naturel de croire qu'un thème de ce genre ait été répété fidèlement, un grand nombre de siècles après, alors que l'état du ciel, pour une époque si reculée, ne pouvait plus intéresser personne. L'invraisemblance devient plus grande encore, si l'on veut que la projection soit d'une exactitude toujours égale et souvent supérieure à celle d'Hipparque [1]; ce qui ne peut guère avoir été obtenu par les anciens Égyptiens, à en juger par l'imperfection de l'uranographie d'Eudoxe, leur disciple intelligent et assidu. Enfin, cette invraisemblance devient extrême quand on est forcé de reconnaître que le zodiaque qui se trouve exprimé dans ces représentations, s'y montre avec les caractères qu'il n'eut qu'après le temps d'Hipparque; d'où il résulte avec certitude qu'en reproduisant un thème ancien, sans rapport avec le temps de cette reproduction, on en aurait pourtant modifié l'expression d'après les formes zodiacales devenues alors en usage.

La seconde explication, à laquelle ces énormes difficultés ont obligé notre savant confrère de recourir consiste à présu-

[1] Biot, ouvrage cité, p. VIII, 3, 51, etc.

mer que l'on a voulu, non pas reproduire l'imitation d'un thème ancien, mais calculer *a posteriori* un état du ciel pour une époque antérieure. Cette seconde explication n'offrirait peut-être pas une grande difficulté aux yeux de mathématiciens qui ne feraient attention qu'à ce qui peut se calculer; car ils ne manqueraient pas de la justifier par l'exemple des Indiens, qui ont calculé *a posteriori* de très-anciennes époques[1] : mais, prise aussi du côté historique, cette explication prête à des difficultés réellement insolubles.

En effet, pour maintenir l'époque de sept à huit cents ans avant J. C. que donne le calcul, on a bien senti qu'il devenait nécessaire de chercher un événement historique qui pût s'y rapporter; on n'en a trouvé que deux : à savoir l'ère de la *fondation de Rome*, en 754, et celle de *Nabonassar*, en 747[2]. Ici l'invraisemblance historique est palpable. Assurément il serait déjà fort difficile de croire que les Romains eussent sculpté au plafond d'un de leurs temples, à Rome même, un planisphère indiquant l'état du ciel lors de la fondation de leur ville; car à quoi bon un tel tableau? C'est comme si l'on disait que les constructeurs d'une église au XVe siècle, y firent sculpter un planisphère pour le temps de Clovis, de Charlemagne ou de Hugues Capet. Sans être précisément impossibles, ces suppositions sont tellement peu vraisemblables, qu'elles auraient besoin d'être appuyées par les preuves les plus convaincantes. Mais c'est bien autre chose quand l'hypothèse est appliquée à un temple de la haute Égypte; car il suffit de se souvenir que les sculptures des temples de Dendéra ou d'Esné ne peuvent, en aucun cas, avoir été l'œuvre des Romains ni des Grecs. Les temples égyptiens construits, réparés, ou terminés sous la domination

[1] Delambre, *Hist. de l'astronomie ancienne*, t. I, p. 486, 487.

[2] Biot, *ouvrage cité*, p. 118 et 119.

grecque et romaine, l'ont été par les Égyptiens eux-mêmes dans l'intérêt de leur propre religion, protégée par la politique tolérante des vainqueurs. Il n'a jamais pu venir à la pensée de personne que de tels travaux, dont quelques-uns sont considérables, eussent été exécutés par des artistes grecs ou romains. Quand ceux-ci ont mis la main à quelque édifice civil ou religieux, ils lui ont donné le caractère propre à l'art grec, comme on le voit par ce qui reste des monuments d'Antinoé et des autres lieux où se trouvent des édifices élevés par les colons ou par les soldats des stations militaires [1]. Les sculptures de Dendéra sont donc l'œuvre des gens du pays, et, d'ailleurs, l'inscription grecque qui se lit sur la façade du pronaos du temple d'Athor, le dit expressément : *Οἱ ἀπὸ τῆς μητροπόλεως καὶ τοῦ νομοῦ* [2]. Cela étant, ne devient-il pas impossible d'admettre que des Égyptiens auraient eu l'idée de sculpter, parmi les bas-reliefs du temple de leur déesse Athor, *un état du ciel* pour l'époque de la fondation de Rome, ou pour le commencement de l'ère nabonassarienne, cette ère factice, qui, n'ayant été qu'au service des astronomes grecs ou des faiseurs de canons chronologiques, n'a pu avoir la moindre application dans la vie civile, encore moins dans l'usage religieux.

Ces deux explications, qu'on a mises en avant pour sauver la contradiction entre les résultats du calcul et la date de l'exécution des sculptures, sont donc historiquement presque impossibles; nous verrons bientôt qu'heureusement elles sont inutiles, puisque la projection qui rendait nécessaires l'une ou l'autre est sans fondement : et c'est ce qu'il est dès à présent facile de prévoir; car ce qui blesse à ce point la vraisemblance historique peut difficilement avoir existé.

[1] V. mon Recueil des inscriptions grecques de l'Égypte, t. I, p. 171.

[2] V. le même ouvrage, t. I, p. 90.

Quoi qu'il en soit de ce résultat, qui ressortira bientôt de la discussion, on voit que ce qui nous divise réellement n'est pas de savoir si le zodiaque circulaire est un planisphère rigoureusement calculé; ce que je ne ferais nulle difficulté d'admettre, ce que j'admettrais même avec plaisir comme une confirmation de mes propres recherches, si le contraire ne résultait pas clairement à mes yeux de l'examen de ce tableau comparé à tous les autres. Les seules questions à décider maintenant entre nous sont celles-ci : peut-on admettre l'indication d'une époque antérieure de huit ou neuf siècles à celle de l'exécution matérielle de la scène astronomique? Est-il possible d'introduire dans l'histoire le résultat des calculs sur lesquels on a fondé cette projection si exacte? Je pense que le point de la discussion est à présent clairement établi, et que nous ne courons plus aucun risque de nous égarer dans des divagations qui nous écarteraient du but et demeureraient sans résultat.

On sent bien que je n'ai pas la prétention de refaire ou de réformer aucun de ces calculs, ni de venir donner à un savant géomètre une leçon sur des sciences dont les travaux de toute sa vie ont perfectionné ou étendu le domaine; ces calculs, je les prends, sans hésiter, pour ce qu'ils sont à coup sûr, c'est-à-dire pour excellents en eux-mêmes. Je ne change rien non plus aux positions astronomiques qu'ils lui ont données sur le prétendu planisphère égyptien; mais je rejette toutes les bases sur lesquelles ces calculs reposent, ainsi que tous les résultats qu'il en déduit. Un dissentiment si complet ne laisse pas de m'effrayer pour l'une ou l'autre des deux opinions; car il doit y avoir, de part ou d'autre, et à l'insu de l'un de nous, quelque grave erreur de fait ou quelque vice fondamental de raisonnement; et, si je suis dans le vrai, comme naturellement je le présume, il faut que, de l'autre côté, on soit

tombé dans une de ces illusions qui doivent égarer souvent, lorsqu'on veut appliquer trop tôt le calcul à des faits qui s'y refusent, ou qui auraient besoin d'être auparavant épurés par un emploi sévère de la critique. En pareil cas, la rigueur même du raisonnement mathématique peut amener des erreurs d'où les meilleurs esprits auront peine à revenir; parce qu'on évite difficilement le danger d'attribuer au résultat lui-même la certitude des procédés qu'on a employés pour l'obtenir.

Quant à moi, si je rencontre quelque écueil dans cette discussion, il sera d'une tout autre nature; car je vais réduire la question à un petit nombre de notions simples et claires, qui n'exigent, pour être comprises, aucune connaissance d'astronomie, de géométrie, encore moins de calculs des probabilités; même les quatre règles me seront inutiles. On n'aura pas lieu non plus d'hésiter sur des textes difficiles ou sur des interprétations contestables; car je ne ferai pas une seule citation grecque ou latine. Ainsi, pour me suivre, il ne faut être ni calculateur, ni philologue, ni antiquaire. Je vais uniquement chercher, dans l'étude des caractères *intrinsèques* de ces monuments, un moyen de découvrir s'ils sont ou ne sont pas astronomiques; et, dans le cas où ils le seraient, jusqu'à quel point ils peuvent l'être. Il suffira donc d'apporter à ce que je vais dire une légère attention, et de posséder un sens droit, ainsi qu'un esprit dégagé de toute idée préconçue. Je demande seulement qu'on veuille bien considérer ces monuments comme si on les voyait pour la première fois. Je mets, en conséquence, sous les yeux de l'Académie et de mes lecteurs les quatre représentations zodiacales de Dendéra et d'Esné; la circulaire, d'après le dessin de M. Gau, avec toutes les positions qu'y a marquées notre savant confrère (pl. I); les trois rectangulaires tirées de l'ouvrage de la commission d'Égypte (pl. II, III, IV); je n'y ai ajouté que

quelques teintes différentes dont j'ai besoin pour qu'on suive sans peine, et pour ainsi dire de l'œil, les détails de cette analyse. J'ai marqué en rouge, sur toutes les quatre, les signes du zodiaque qui leur sont communs; quant aux autres couleurs, j'en dirai le but et la signification à mesure que la discussion le rendra nécessaire.

§ II. — DES SEULS FAITS CERTAINS QUI ONT ÉTÉ JUSQU'À PRÉSENT TIRÉS DE L'ANALYSE DE CES REPRÉSENTATIONS.

Dès le premier coup d'œil qu'on jette sur ces quatre représentations, on y constate un fait qui leur est commun à toutes, c'est que les figures dont elles se composent présentent deux caractères parfaitement tranchés : les unes, au nombre de douze, sont les configurations propres à notre zodiaque, qui est celui des Grecs. Sur ce point, la forme de ces configurations, qui ne diffère que par des variétés insignifiantes et l'ordre identique de leurs successions, ne permettent aucun doute; mais toutes les autres figures n'ont nul rapport à notre sphère ni à celle des Grecs, et la signification en est inconnue.

Un second fait, également certain, c'est que le tableau circulaire de Dendéra présente une grande ressemblance avec celui qui décore le plafond du pronaos du même temple, quoique ce second tableau ait reçu une direction rectiligne; d'une autre part, celui-ci est disposé à peu près comme ceux qui ornent le plafond des pronaos dans les deux temples d'Esné. Ces quatre représentations doivent donc avoir un but et une signification, sinon identiques, du moins analogues.

Que leur destination commune ait un rapport quelconque avec le ciel, c'est là un troisième fait dont on ne saurait non plus douter. Il serait impossible d'expliquer autrement la pré-

sence constante des douze signes du zodiaque dans toutes les quatre. Les étoiles peintes en or sur fond bleu, qu'on distingue encore en diverses parties, et les étoiles sculptées, qui sont éparses au milieu d'une partie des figures, sont un autre indice de l'intention céleste qui s'attache à ces représentations; enfin, un troisième indice est cette figure de femme renversée en avant qui enveloppe, de son corps et de ses bras, tant le zodiaque rectangulaire de Dendéra (pl. II) que celui du grand temple d'Esné (pl. III); car cette figure, démesurément allongée, est reconnue pour celle de la déesse Ciel, *Pe* ou *Tpe* avec l'article féminin, qu'on rencontre dans une foule d'autres scènes analogues de diverses époques [1], ayant le corps tantôt parsemé d'étoiles, tantôt entouré de douze disques noirs et douze blancs, qui indiquent les heures de la nuit et celles du jour [2]; elle n'est que l'expression figurée de l'idée *ciel,* marquée dans l'écriture hiéroglyphique par une double ligne transversale dont les deux extrémités s'abaissent ⲉ [3].

Voilà donc trois points parfaitement constatés et convenus. Par malheur, ce sont à peu près les seuls qu'on ait pu établir jusqu'ici par une observation directe, et sans le secours d'aucune hypothèse. Mais, à partir de là, les dissentiments commencent à se montrer, parce qu'au lieu de continuer cette analyse des caractères intrinsèques que présentent ces monuments, on n'a plus fait un seul pas en avant sans s'appuyer sur des conjectures plus ou moins ingénieuses et plausibles, mais que leurs auteurs seuls croyaient certaines, et que tous les autres rejetaient à peu près également.

Une fois en possession de ces trois faits certains, la première question qu'on a dû naturellement s'adresser, c'était de savoir

[1] Wilkinson, *Manners and customs,* atlas, pl. 55, 3.

[2] Champollion, *Gramm. égypt.* p. 56-57.

[3] *Dict. égypt.* p. 1 et suiv.

si toutes les autres figures qui, sur les quatre représentations, entourent ou accompagnent les douze signes du zodiaque, sont aussi des constellations ou des astérismes de la sphère. A cette question il a été donné constamment une réponse affirmative, qui, dans le fait, est la plus vraisemblable comme la plus naturelle; car, au premier abord, on a peine à comprendre comment, dans un tableau où les signes du zodiaque sont mêlés à d'autres figures, celles-ci ne seraient pas du même ordre et mises dans une intention analogue. Pour ma part, je l'avouerai sans détour, il fut un temps où j'aurais été bien surpris moi-même que l'on pût concevoir le moindre doute à cet égard; non-seulement je prenais ces figures pour des constellations, mais je croyais savoir à quels astérismes de notre sphère plusieurs d'entre elles pouvaient correspondre. Je vais dire pourquoi j'ai changé d'avis.

D'abord, il faut bien convenir que cette opinion, toute vraisemblable qu'elle peut être, ne repose pas moins sur une hypothèse; car ces figures peuvent aussi bien représenter toute autre chose que des astérismes. Pourquoi n'auraient-elles pas simplement un sens religieux, mystique ou symbolique, et ne désigneraient-elles pas, selon l'esprit de la religion égyptienne, des génies ou des divinités célestes présidant à diverses époques de l'année, plutôt que des groupes d'étoiles marquées, comme dans la sphère grecque, par des configurations d'hommes ou d'animaux? Que savons-nous même si les Égyptiens ont désigné les astérismes par des figures, et non par de simples dénominations, s'appliquant, soit à des étoiles isolées, soit à des groupes réunis par de simples alignements, comme l'ont fait d'autres peuples? C'est encore là une inconnue dans le problème; il faut la découvrir et non la supposer. On se trouve donc déjà en présence de deux opinions différentes, plausibles

toutes les deux, mais entre lesquelles on ne devra se décider que par des motifs extérieurs qu'une critique sévère puisse admettre.

D'un autre côté, il est incontestable que le signe zodiacal qui commence la série est le Lion, au moins dans le zodiaque rectangulaire de Dendera, et la Vierge dans ceux d'Esné. Il y a donc, sans nul doute, un signe de différence dans la séparation des signes marqués sur les deux bandes de ces zodiaques. J'ai dit, il y a quelques instants[1], combien il avait dû paraître d'abord naturel de penser, d'après les principes de Dupuis, que cette différence était due à la précession des équinoxes, dont l'effet est de déplacer les points équinoxiaux et solsticiaux de manière à les faire marcher en sens inverse des signes: ainsi, au temps d'Hipparque, ils correspondaient, les premiers au Bélier et à la Balance; les seconds au Cancer et au Capricorne; mais, environ vingt siècles auparavant, ils correspondaient, les uns au Taureau et au Scorpion, les autres au Lion et au Verseau; vingt siècles plus tôt, le point solsticial d'été se trouvait correspondre à la Vierge, et les trois autres avaient également rétrogradé d'un signe. Tel était donc l'intervalle qui, dans l'hypothèse dont je parle, devait séparer l'époque astronomique des monuments. Mais cette opinion a été, en 1824, presque radicalement détruite par cet argument historique, qu'on avait entièrement perdu de vue dans cette question et que j'ai fait valoir le premier : la précession des équinoxes est un phénomène dont personne ne s'est jamais douté chez les anciens avant Hipparque; ce grand astronome y fut conduit d'une manière toute fortuite en comparant la longitude de l'épi de la Vierge, selon Timocharis, avec celle qu'il trouvait lui-même à cette étoile[2]. Or, s'il y avait eu, de temps immémo-

[1] Plus haut, p. 105, 106.—[2] V. mes Observ. sur les représentations zodiacales, p. 62-64.

rial, dans les temples de l'Égypte et ailleurs, quelqu'un de ces thèmes astronomiques où l'équinoxe du printemps et le solstice d'été, par exemple, fussent mis en rapport avec le Taureau et le Lion ou la Vierge, au lieu de l'être avec le Bélier et le Cancer, cette différence d'un ou de deux signes, en frappant tous les yeux, aurait de bonne heure révélé le phénomène de la précession, et ce phénomène n'aurait pu manquer d'être, sinon exactement mesuré, du moins parfaitement connu et même populaire dès les plus anciens temps. D'où résulte la certitude, d'une part, que les monuments où cette différence se montre ne peuvent être que d'une époque récente, comme l'attestent d'ailleurs les faits les plus positifs; et, de l'autre, que cette différence ne tient point à cette cause; ce qu'il s'agira de démontrer aussi plus tard.

Cette observation historique s'étend à tous les monuments auxquels Dupuis avait appliqué la même solution, y trouvant la preuve qu'ils remontent à l'époque où le Taureau était équinoxial et le Lion solsticial; tels sont ceux des mithriaques et quelques-uns de ceux des gnostiques, dont on n'a pas craint, d'après ces principes, de faire remonter le thème entre deux mille six cents et trois mille six cent quatre-vingt-huit ans (ni plus ni moins) avant J. C.[1] sans se douter que l'ignorance complète de la précession où furent les anciens avant Hipparque, rend une telle explication historiquement impossible; ce qui n'empêche pas qu'on ne la reproduise encore de nos jours.

Au reste, avant même que je fisse cette observation décisive, l'explication donnée de la différence des signes dans les monuments d'Esné et de Dendéra ne devait être regardée que comme une pure hypothèse; car cette différence pouvait tenir

[1] Le même ouvrage, p. 66, 67.

à d'autres causes également plausibles; par exemple, à la place du premier thoth dans l'année vague, ou bien à celle de Sirius dans son renouvellement héliaque, ou bien encore à quelque combinaison astrologique dont plusieurs autres monuments de la même époque offrent des indices analogues, ou enfin à quelque circonstance locale relative à la place de certaines fêtes dans l'année naturelle.

Nous nous trouvons encore au milieu d'hypothèses diverses qui ont toutes leur côté probable, et qui toutes, en effet, ont compté leurs partisans.

Enfin, si, d'après une des suppositions que je viens d'indiquer, on admet que les figures autres que celles du zodiaque sont aussi des constellations, on est conduit assez naturellement à une nouvelle hypothèse; c'est qu'elles doivent avoir été mises dans un certain ordre qui corresponde à leur position relative sur la sphère; par conséquent, que nous avons là un tableau plus ou moins exact, dont on peut espérer de retrouver les éléments. De là, l'idée de chercher les traces d'une projection quelconque, au moins sur le zodiaque circulaire, qui offre une grande régularité. Cette idée s'est présentée, dès l'origine, à plusieurs savants, tels que MM. Jollois, Devilliers, Delambre et d'autres, jusqu'à ce que l'auteur des Recherches sur plusieurs points de l'astronomie égyptienne, lui ait donné une extension nouvelle; car il s'est flatté de retrouver dans ce tableau une projection capable de présenter *des positions astronomiques précises exprimées conformément aux règles d'une géométrie exacte,* et pouvant être rapportées aux formules des variations séculaires données dans la Mécanique céleste[2]; d'où il suit que les auteurs du monument ont eu l'intention de fixer sur le planisphère un état du ciel assez bien

[1] Biot, *Recherches, etc.* p. 117. — [2] Le même, p. 2, 3.

calculé pour qu'on y retrouve quelques-unes des principales étoiles marquées dans leur vraie position astronomique, ainsi que l'indication spéciale de certains phénomènes remarquables de l'année solaire et de la révolution diurne du ciel[1]. De cette manière, il a essayé de substituer aux vagues indices tirés du déplacement des signes par l'effet de la précession des équinoxes, d'autres indices plus précis et, à ce qu'il croit, plus certains, qui se tirent de la position du pôle, prouvée par la longitude et la latitude de certaines étoiles. Cest là l'*idée mère*, comme dit l'auteur, de cette théorie, qui, prise en elle-même, est digne d'un habile calculateur; mais, quand on la considère du point de vue historique, on voit qu'elle mène aux conséquences les moins vraisemblables.

Ainsi, dès qu'on veut s'avancer au delà des trois premiers faits qui ressortent de l'étude de ces représentations, on éprouve une extrême difficulté à s'appuyer sur des faits positifs; on se trouve dans la nécessité de recourir à diverses explications hypothétiques, plus ou moins plausibles, qui ne donnent que des lueurs incertaines et peut-être trompeuses.

§ III. — ANALYSE CRITIQUE DE CES REPRÉSENTATIONS.

Il faut donc abandonner enfin le champ des conjectures, pour rentrer dans cette voie analytique qui a déjà procuré les seuls faits positifs dont on ait acquis la possession. J'espère qu'elle va encore nous conduire à connaître certainement une partie de ce qu'il nous importe de savoir.

A. LES FIGURES AUTRES QUE LES SIGNES NE SONT POINT DES CONSTELLATIONS.

Je viens à une question[2] importante qui, bien qu'elle n'ait

[1] Le même, introduction, p. xxij, xxiv, 117 et 118. — [2] Plus haut, p. 124.

paru faire jusqu'ici aucun doute, n'en reste pas moins encore à résoudre; à savoir si les figures, autres que celles du zodiaque, sur les quatre représentations, désignent ou nòn des astérismes. La négative résulte de cinq preuves différentes que je vais indiquer.

Ire PREUVE, tirée de ce que les signes du zodiaque sont les mêmes que ceux de la sphère grecque, tandis qu'aucune des autres figures ne s'y retrouve.

Le premier coup d'œil suffit pour donner la certitude que ces figures n'ont aucun rapport avec celles de la sphère grecque: d'où il suit que la sphère égyptienne, identique avec celle des Grecs, quant aux constellations zodiacales, en était entièrement différente, quant au reste.

Mais, avant de nous attacher à cette conclusion, il faut en bien connaître la portée; car cette différence pourrait être plutôt apparente que réelle, et tenir seulement aux formes des configurations plutôt qu'à la disposition des groupes d'étoiles; je m'explique :

Certaines étoiles composent dans le ciel des groupes dont la forme simple et déterminée a dû frapper de bonne heure les observateurs de tous les pays; telles sont celles qui constituent le Dragon, la Couronne boréale, le Triangle, le Carré (de Pégase), etc. Ces groupes ont pu recevoir séparément, en diverses contrées, les mêmes noms et les mêmes figures. Mais, à ce petit nombre d'exceptions près, toutes les autres constellations peuvent être composées fort arbitrairement, et marquées par des figures toutes différentes; et même, dans le cas où, chez deux peuples, les groupes d'étoiles se trouveraient identiques, par suite d'un emprunt que l'un des deux peuples aurait fait à

l'autre, il se pourrait encore que l'emprunteur, tout en gardant les mêmes groupes, y eût appliqué d'autres figures.

D'après cela, il serait possible que la sphère grecque et la sphère égyptienne, par l'effet de l'emprunt dont je parle, eussent été les mêmes quant aux groupes, quoique totalement différentes quant aux configurations : par exemple, qu'à la place de la grande et de la petite Ourse, du Dragon, etc. la sphère égyptienne eût d'autres figures d'animaux, dont les contours envelopperaient ces mêmes étoiles. Or, ce point, il importe de l'éclaircir. Mais toute incertitude à cet égard est levée par une observation bien simple. Dans le cas hypothétique, mais possible, que je viens d'indiquer, les configurations du tableau circulaire, qui serait alors un planisphère, devraient au moins offrir, non-seulement une disposition analogue à celles de la sphère grecque, mais de plus un nombre d'astérismes à peu près égal. Or, si nous examinons, tant sur le prétendu planisphère de Dendéra que sur le globe céleste grec, la région du ciel comprise entre le centre pris pour pôle et la bande zodiacale, et c'est la partie le plus facilement comparable, que voyons-nous? Une disposition qui n'a rien de commun dans l'un et l'autre, des figures placées tout autrement et dont le nombre n'est pas le même; car la sphère grecque, dans cet espace, ne contient que vingt astérismes, à savoir: 1° la grande Ourse, 2° la petite Ourse, 3° le Dragon, 4° le Cocher, 5° Persée, 6° Cassiopée, 7° Céphée, 8° Andromède, 9° le Triangle, 10° le Cheval ou Pégase, 11° le Dauphin, 12° la Flèche, 13° le serpent, 14° l'Oiseau ou le Cygne, 15° la Lyre, 16° l'Aigle, 17° l'Agenouillé ou Hercule, 18° le Bouvier, 19° Ophiucus, 20° la chevelure de Bérénice. Le tableau circulaire de Dendera présente dans la même région vingt-huit figures différentes, dont ni la forme, ni les dimensions, ni la place n'ont absolument

rien d'analogue avec celles de la sphère grecque : aussi, l'on a plusieurs fois tenté d'identifier quelques-unes des figures des deux sphères (nous verrons sur quels fondements); mais personne n'a même essayé une comparaison suivie, qui serait impossible. La différence est plus sensible encore pour les figures situées entre le zodiaque et le bord du médaillon, comme il est facile de s'en convaincre à la première vue.

Si donc la sphère égyptienne est réellement représentée dans le tableau circulaire de Dendéra, il est certain qu'elle n'avait ni analogie pour la disposition, ni similitude pour les formes des astérismes, avec celle des Grecs, à l'exception du zodiaque, qui est identique dans les deux sphères.

De là se tire immédiatement cette conséquence, que celui des deux peuples (ici, n'importe lequel) qui a emprunté son zodiaque à la sphère de l'autre, n'a pris que le zodiaque et a laissé tout le reste.

Cette conséquence est importante, car elle affaiblit beaucoup, si elle ne détruit pas tout à fait, de prime abord, l'hypothèse généralement admise que les figures autres que celles du zodiaque sont aussi des astérismes, et je prie qu'on veuille bien suivre ce raisonnement.

On conçoit qu'un peuple, même après qu'il a cessé d'être étranger à l'astronomie, puisse rester longtemps encore sans avoir l'idée du zodiaque lunaire ou solaire; parce qu'il n'en éprouve pas le besoin, tant qu'il conserve l'usage de mesurer les intervalles des étoiles par les différences de leurs levers ou de leurs couchers, ce que nous appelons différences d'ascension droite; et c'est, à n'en point douter, ce qui est arrivé chez les Grecs, dont l'uranographie a longtemps conservé ce caractère; car leur sphère s'est passée de zodiaque, même longtemps après qu'elle eût été parsemée d'un nombre assez

considérable de configurations. Lorsque l'idée zodiacale s'y introduisit, venant des Chaldéens[1], elle se combina avec des constellations déjà existantes, placées à peu près sur la route du Soleil, et dont on augmenta le nombre pour atteindre celui de douze.

Mais il est invraisemblable qu'un peuple emprunte à une autre sphère les figures d'un zodiaque *tout entier* sans y faire en même temps d'autres emprunts; car, de deux choses l'une: ou il possèdait déjà une sphère quelconque, ou il n'en avait pas encore, c'est-à-dire qu'il n'avait pas encore imaginé de réunir les astres dans un certain nombre de groupes marqués par des figures ou au moins par des dénominations. Dans le premier cas, sa sphère devait être bien pauvre, puisqu'elle était encore tout à fait dégarnie dans la bande zodiacale; autrement, en empruntant l'idée du zodiaque, et, si l'on veut, quelques figures pour compléter le nombre de douze, il aurait du moins, selon toute apparence, conservé celles qui se trouvaient déjà placées dans sa propre sphère, sur la route du Soleil. Or, comme, dans le cas qui nous occupe, le peuple emprunteur, quel qu'il soit, a pris évidemment *toutes les douze figures,* c'est un indice que sa sphère était très-défectueuse; et il est bien difficile alors qu'il n'ait rien emprunté de plus à l'uranographie étrangère, où il puisait les douze figures zodiacales. Dans le second cas, celui où il n'aurait pas eu de sphère du tout, il était encore moins possible qu'il ne prît que les constellations zodiacales, et n'empruntât pas encore, sinon tout le reste de la sphère, du moins les figures qui marquaient les principaux astérismes. On voit donc que, dans les deux cas, les zodiaques de Dendéra et d'Esné devraient offrir un certain nombre de figures aussi semblables à celles de la sphère que le sont les

[1] Voyez ce que j'ai dit dans le Journal des Savants, année 1839, p. 492, 493.

signes du zodiaque, et, du moment qu'aucune d'elles ne se rapporte avec rien de ce qui se trouve dans celles-ci, c'est déjà un puissant motif de croire que ces figures ne peuvent représenter des constellations.

Cet argument, lorsqu'il s'est présenté à mon esprit, vers 1816, diminua beaucoup, dès cette époque, la confiance que j'avais eue jusqu'alors dans l'explication ingénieuse que plusieurs savants de la commission d'Égypte avaient donnée de quelques-unes de ces figures, comme dans leur théorie générale sur la nature de ces monuments; et, ce doute une fois élevé dans mon esprit, je fus frappé de quelques observations directes qui m'avaient échappé d'abord. Mais cet argument pouvait paraître contredit ou contre-balancé par une circonstance digne d'attention, que je vais d'abord expliquer.

2ᵉ PREUVE, tirée de la place des étoiles sculptées répandues parmi les figures.

Ces représentations sont parsemées d'étoiles, les unes peintes en or sur le fond bleu au milieu duquel se détachent les figures; les autres sculptées auprès de quelques-unes de ces figures. Il paraissait donc naturel de prendre au moins celles-ci comme indiquant des astérismes; et, dès lors, pouvait-on raisonnablement douter que ces figures ne fussent des constellations? C'est ici qu'un examen attentif est surtout nécessaire.

Que, dans les monuments égyptiens, les étoiles aient une signification qui se rapporte *au ciel*, soit directement, soit indirectement, c'est un point qu'on ne saurait mettre en question, au moins dans la plupart des cas; mais quel est au juste ce rapport? Personne n'en sait rien. Les étoiles qui accompagnent les noms d'*heure*, de *mois*, indiquent une division du

mouvement diurne ou annuel de la sphère[1], ou du soleil; on les trouve avec les figures en attitude de prier; elles servent, en outre, de déterminatif à une foule de divinités ou de personnages célestes placés dans une position qui ne peut avoir rien d'astronomique, ou même elles servent d'expression générale à l'idée de *Dieu*. Désignent-elles aussi des constellations? Cela est possible, sans doute; mais c'est ce qu'il faudrait pouvoir établir dans les divers cas particuliers dont on s'occupe.

Il est, par exemple, certain qu'elles n'ont cette signification ni sur le zodiaque circulaire, ni sur les autres zodiaques : une observation bien simple le démontrera.

Voyons d'abord le circulaire.

Il n'existe point d'étoile à côté d'aucun des signes du zodiaque; or, si, dans ce monument, il y a des figures qui indiquent, sans nul doute, des constellations, ce sont assurément celles qui forment ces douze signes. Pourquoi donc ne seraient-elles jamais accompagnés d'une étoile, dans le cas où l'étoile indiquerait un astérisme? D'un autre côté, dans toute la partie centrale du médaillon, limitée par la bande zodiacale, où l'on compte (le zodiaque compris) environ quarante figures différentes, il n'en est que *quatre* qui soient accompagnées d'une étoile placée au-dessus ou auprès de la tête; d'où il faut nécessairement conclure de deux choses l'une : ou cette étoile n'indique pas que ces quatre figures soient des astérismes, ou les trente-six autres figures privées d'étoiles sont autre chose que des astérismes.

Seconde remarque qui mène à la même conséquence. Dans ces quatre exemples, l'étoile termine une légende hiéroglyphique qui manque aux trente-six autres figures sans exception; d'où résulte la preuve que cette étoile n'est qu'un déter-

[1] Champollion, *Dictionn. Égyptien*, p. 12.

minatif de la légende et qu'il ne peut en être séparé; autrement, l'étoile se montrerait aussi là où cette légende n'existe pas.

Enfin, chose singulière! en même temps qu'on a épargné les étoiles dans la partie centrale du médaillon, au point de n'en mettre que *quatre* en deçà de la bande zodiacale, et une seule parmi les figures placées immédiatement au-dessous, on les a prodiguées dans la rangée des figures qui bordent le médaillon; car là on n'en compte pas moins de cent quarante-trois ou cent quarante-quatre. Non-seulement chaque figure est accompagnée d'une étoile qui termine un groupe hiéroglyphique distinct, dont elle est évidemment encore le signe déterminatif; mais, en outre, ces mêmes figures sont suivies ou précédées de groupes qui ne sont nulle part liés à des légendes hiéroglyphiques, et se composent d'un nombre plus ou moins grand d'étoiles : ainsi, on compte sept groupes de deux étoiles, huit de trois, deux de quatre, un de cinq, un de six, un de sept, un de neuf, un de douze, et un de quatorze; groupes qui, par leur distribution capricieuse, n'ayant aucune analogie quelconque dans le ciel, doivent nécessairement tenir à une expression qui n'a rien de proprement astronomique.

Mêmes singularités dans le zodiaque rectangulaire au plafond du pronaos[1].

[1] Les raisonnements qui suivent, relatifs au zodiaque rectangulaire de Dendéra et à ceux d'Esné, reposent exclusivement sur les dessins de la commission d'Égypte, qu'il est, quant à présent, impossible de contrôler, soit au moyen d'un autre dessin plus exact, soit, comme pour le circulaire, en le comparant avec l'original même. La base de ces raisonnements n'a donc pas la même certitude, puisque ces dessins peuvent offrir quelques erreurs. Mais, à en juger par le petit nombre et le peu d'importance de celles que présente celui du zodiaque circulaire, les inexactitudes qui peuvent exister dans les dessins des autres zodiaques ne doivent pas être de nature à porter sur les points essentiels, et conséquemment à infirmer mes arguments, puisqu'ils ne reposent pas sur des détails minutieux qui auraient échappé aux dessinateurs, ou que pourraient affecter les erreurs présumées.

On sait que ce plafond est divisé en sept bandes transversales par les six rangées, de trois colonnes chacune, qui le soutiennent (pl. II). La bande du milieu est décorée de vingt et un symboles, qui se répètent alternativement, à savoir, un ibis les ailes déployées, et un disque flanqué de deux *ureus;* elle est bordée de chaque côté par une bande étroite à fond bleu, sur lequel se détachent une multitude d'étoiles peintes en or. Les six autres bandes contiennent chacune un grand nombre de figures différentes [1]. Ce sont les deux extrêmes, à gauche et à droite, qui renferment le zodiaque, ainsi que toutes les configurations qui paraissent s'y rattacher immédiatement; car on ne peut douter que les figures des deux autres, de chaque côté, marchant dans le même sens que celles des deux bandes zodiacales, ne soient en relation intime avec ces deux bandes, quoiqu'on ait jusqu'ici considéré celles-ci séparément.

Pour le moment, je ne m'occupe que des deux bandes zodiacales; chacune est divisée en trois parties ou zones parallèles : la zone extérieure est occupée par la grande figure du ciel, dont j'ai déjà parlé; l'intérieure, par les signes du zodiaque, que séparent un certain nombre d'autres figures; l'intermédiaire, par des personnages montés sur des barques, tous, à quatre exceptions près, marchant dans la même direction et tenant de la main gauche le sceptre à tête de *Cucupha.*

Dans la rangée zodiacale, aucun des signes n'a d'étoiles; mais on en trouve une au-dessus de la tête de vingt-quatre figures de femmes, inégalement réparties entre les signes; douze de chaque côté, ayant même costume et même attitude, les jambes serrées dans un vêtement qui descend jusqu'à la cheville, le bras droit pendant le long du corps, le gauche,

[1] Ce sont les seules qu'on trouvera sur la planche II ; parce que les trois bandes intermédiaires étaient inutiles à mon objet.

porté en avant, les mains renversées et tournées en bas. Champollion a, le premier, reconnu dans ces vingt-quatre figures de femmes, toutes semblables entre elles, les douze heures du jour et de la nuit, qu'il a retrouvées de même sur un grand nombre d'autres monuments, principalement dans les représentations des scènes funéraires[1].

Il est clair qu'ici l'étoile n'indique point une constellation. On en voit encore une au-dessus de la tête de trois autres figures qu'on ne retrouve point dans le circulaire, et un seul groupe de sept étoiles auprès d'un personnage qui, dans le circulaire, n'est accompagné d'aucune. En revanche, les étoiles sont prodiguées dans la bande extérieure, comme sur l'autre zodiaque; non-seulement chaque figure ou emblème a une étoile au-dessus ou à côté de la tête, mais il y en a des groupes depuis deux ou trois jusqu'à seize; or, que les figures de cette rangée ne puissent être des constellations, mais soient des divinités disposées processionnellement comme on les voit sur tant de monuments, cela résulte de leur attitude uniforme et de leurs coiffures symboliques : encore ici les étoiles sculptées ne peuvent indiquer des constellations. Dans une seule des quatre bandes intérieures, on voit des groupes d'étoiles, uniformément disposés, de quatre, six ou huit, s'appliquant à des figures qui ne peuvent non plus être des astérismes.

Le zodiaque du grand temple d'Esné diffère à cet égard de tout ce que nous venons de voir dans les deux précédents. Les étoiles y sont répandues par groupes entre les signes du zodiaque, qui, sur les deux autres, n'en offrent aucune. Ainsi, le Verseau en a trois, le Bélier et le Taureau cinq, la Vierge et la Balance six, le Lion sept; le Sagittaire, le Capricorne, les Pois-

[1] *Mémoire sur les signes employés à la notation*, p. 55, 56, et dans le tome XV des Mémoires de l'Académie des inscriptions, p. 126.

sons et les Gémeaux huit; le Scorpion et le Cancer douze; tous ces nombres sont sans analogie avec ce qui existe dans le ciel. L'anomalie ne saurait être plus complète, car les figures accessoires n'y ont point d'étoiles, tandis que, sur les zodiaques de Dendéra, ce sont justement les seules qui en soient accompagnées. Ces figures accessoires, au lieu d'être mêlées aux signes, en sont séparées, et réunies toutes d'un seul côté; enfin, comme si tout devait différer à cet égard dans les quatre monuments, on ne voit d'étoiles, au zodiaque du petit temple d'Esné, que dans une seule des quatre bandes qui le composent.

De cette simple analyse des quatre représentations zodiacales, il résulte avec évidence que les étoiles, soit isolées, soit en groupes, ne servent point à désigner des constellations.

C'est ce qui résulte encore de cette autre observation :

Sur le zodiaque circulaire, dans les personnages ou figures symboliques qui bordent intérieurement la circonférence du médaillon, on s'est accordé, depuis Visconti, à voir des *décans*[1]; surtout d'après l'observation de Champollion[2], qui a lu, sous les Gémeaux, le mot *ouar;* sous le Cancer, le nom *knm;* et, sous le Lion, le nom *kknm;* noms où il reconnaît ceux de *Ouaré*, de *Chnoumis* et de *Kachnoumis*, qui sont en effet ceux de trois des décans de ces mêmes signes dans la liste donnée par Julius Firmicus et d'autres astrologues[3]. Mais plusieurs considérations s'opposent à ce qu'on voie ici des décans; la première, c'est que ces figures sont au nombre de *trente-huit* ou *trente-neuf*, non de *trente-six*, nombre caractéristique; la deuxième, c'est l'extrême irrégularité de leur disposition, puisqu'ils sont tantôt très-espacés, tantôt pressés les uns contre les autres, tandis qu'ils devraient être régulièrement répartis, *trois* par chaque

[1] Visconti dans Larcher, *Trad. d'Hérodote*, t. II, p. 573.

[2] Champollion, *Grammaire égypt.* p. 96.

[3] Salmas. *De ann. climact. etc.* p. 610.

signe du zodiaque; la troisième, c'est qu'on n'en lit pas un seul, en outre des *trois* que je viens de citer; et d'un quatrième (sous les pieds de derrière du Sagittaire) qui donne encore une fois le nom *knm*. Ces quatre noms doivent donc avoir une signification différente; et leur rencontre avec ceux de trois décans doit être purement fortuite. La dernière considération, enfin, c'est qu'ils devraient être distribués le long du zodiaque, et non, comme on les voit ici, le long d'un cercle parallèle à l'équateur.

Ce sont donc évidemment des figures qui, appartenant à une marche ou procession religieuse, ne sont ni des *décans* ni des *constellations*. Ainsi, les étoiles qui accompagnent ces figures en si grand nombre, et par groupes, sur le zodiaque circulaire, ne peuvent avoir rien de commun avec l'expression d'un astérisme. Nous arrivons encore, de ce côté, à la conséquence qui ressort de l'examen des autres caractères.

Ces observations sur le rôle des étoiles ont de l'importance pour l'interprétation des autres sujets égyptiens auxquels on a prêté une signification proprement *astronomique*; ou dont on a fait des thèmes célestes, uniquement parce qu'on y voyait des étoiles. Par exemple, il frappe de nullité ou réduit à l'état de conjecture l'explication qu'on a donnée, d'après Dupuis, de la figure d'un lion représenté dans un bas-relief du tombeau de Ménephthah Ier, découvert par Belzoni[1]; on en a fait le lion zodiacal, parce qu'il y est entouré de quatorze étoiles, qui n'ont aucune relation avec celles du signe, ni par leur nombre ni par leur position. A ce compte, en réunissant toutes les figures différentes qui, sur les bas-reliefs égyptiens, sont accompagnées d'une ou de plusieurs étoiles, on trouverait que la sphère égyptienne devait contenir plus de trois cents constella-

[1] *Plates illustrative of researches and operations of Belzoni*; new series, pl. 3. (V. notre pl 5.)

tions différentes. Cette invraisemblance disparaît devant cette observation que les étoiles, tout en indiquant un rapport quelconque d'une figure avec le ciel, n'annoncent nullement qu'elle soit un astérisme.

3° PREUVE, tirée de la direction uniforme des figures.

Voici une autre considération qui conduit au même résultat. On a souvent remarqué que, sur le médaillon de Dendéra, toutes les figures sont tournées du même côté et marchent dans le même sens; ce qui a lieu également, à fort peu d'exceptions près, dans les zodiaques rectangulaires de Dendéra et d'Esné [1]. En outre, leurs pieds sont dirigés vers la circonférence du médaillon, dans le sens d'un rayon du cercle. Elles semblent donc toutes faire partie d'une espèce de procession, et c'est ce qui aura sans doute engagé Fourier à dire qu'il voyait dans les quatre tableaux une *procession allégorique des diverses parties de l'année* [2]; car il n'admettait point, comme on le verra, l'idée d'une projection. Quoi qu'il en soit, cette direction uniforme et commune est contraire à l'idée que toutes ces figures sont des astérismes; car les formes de celles qui représentent des constellations, étant réglées sur la disposition des groupes d'étoiles, doivent être presque nécessairement placées dans des directions différentes, tournées, soit au nord, soit au sud, soit des deux autres côtés, comme elles le sont dans la sphère grecque et dans la nôtre. Il y a donc ici toute raison de croire qu'elles expriment, non des constellations, auxquelles on aurait dû conserver leur aspect réel, mais des personnages emblématiques jouant leur rôle et suivant la même marche dans la scène religieuse qu'on voulait représenter.

[1] Fourier, dans la Descr. de l'Égypte, Antiq. Mém. t. II, p. 77.

[2] Le même p. 78.

Tout se réunit, jusqu'à présent, pour confirmer le premier argument, et pour montrer que les figures autres que les signes ne peuvent être des constellations.

Si la question pouvait encore rester douteuse, elle serait décidée par une autre observation qui n'a pas moins échappé que les précédentes, ou dont on n'avait tiré aucune conséquence; et c'est ici qu'on va voir la raison des diverses couleurs dont j'ai marqué les figures des quatre représentations.

4ᵉ PREUVE, tirée des différences entre les deux zodiaques de Dendéra.

Tout le monde s'est accordé à reconnaître que le zodiaque *rectangulaire* de Dendéra diffère du *circulaire* en ceci, que l'on a développé, sur une ligne droite, les signes du zodiaque et les diverses figures qui, dans l'autre, ont été disposées autour d'un centre commun, en vertu d'une certaine disposition symétrique[1]. C'est par là qu'on s'est rendu compte de la position que ces figures occupent, à côté des signes du zodiaque. Considérée en elle-même, et avant tout examen détaillé, cette hypothèse (car remarquons bien que ce n'est là qu'une hypothèse) ne paraît pas être fort naturelle. Sans doute, il est facile de comprendre que l'on eût dressé un planisphère où les astres, mis dans leur position réelle, donnassent un tableau plus ou moins exact du ciel : cela du moins pourrait avoir un but; mais on comprend beaucoup moins bien que ce planisphère eût été converti en une représentation rectiligne où les constellations, retirées de leur place réelle, eussent été rangées à côté les unes des autres. Quel avantage pouvait-il résulter d'un tel tableau? N'est-il pas, en ce cas, bien plus vraisemblable

[1] Jollois et Devilliers, *Recherches sur les bas-reliefs astronom.* dans la Descr. de l'Égypte, Antiq. mém. t. I, p. 457, 458. Biot, *Recherches, etc.* p. 125.

d'admettre que les figures n'ont qu'un sens religieux ou symbolique, lié à l'expression de la scène quelconque qu'on voulait représenter dans l'un comme dans l'autre tableau. On va voir qu'il en est ainsi.

Une conséquence inévitable de l'hypothèse dont je parle, c'est que ces figures, prises pour des constellations, seraient ce que les anciens appelaient des *paranatellons* ou *synanatellons*, c'est-à-dire des astres qui se lèvent à l'horizon en même temps que telle ou telle partie d'un signe zodiacal[1]. Ces *paranatellons*, liés plus tard avec les décans, ont remplacé, chez les Grecs, les anciens levers comparatifs d'étoiles, sur lesquels toute leur uranographie était fondée, avant qu'on eût recours à une considération plus savante, celle de l'écliptique et du zodiaque. Ce n'était donc, à vrai dire, qu'une modification de cette ancienne doctrine des levers, qu'on retrouve dans les plus anciens poëtes grecs, doctrine qui faisait la base des *parapegmes*, ou des tableaux des phénomènes astronomiques et météorologiques, espèce de calendriers ou d'almanachs qu'on affichait dans les villes de la Grèce. Telles sont et la vraie origine et la nature de cette doctrine paranatellontique dont Dupuis a tant abusé pour l'explication des anciennes fables, sans se douter que cette théorie, qu'il reportait avec tant de confiance jusqu'au berceau des religions antiques, était, par le fait, très-récente, puisqu'il est impossible d'en apercevoir la moindre trace avant Eudoxe; mais on sait que Dupuis, tout à la fois bon raisonneur et mauvais critique, n'a presque jamais fait entrer l'élément historique dans ses combinaisons.

Si donc les figures du rectangulaire sont, comme on l'a cru, des astérismes paranatellontiques du zodiaque, voici ce qui devra arriver.

[1] Jollois et Devilliers, même ouvrage, p. 429 suiv.

En premier lieu, on y retrouvera toutes les figures du circulaire aux places correspondantes, ou, du moins, si elles n'y étaient pas toutes, ce ne pourrait être que parce que la place a manqué; dans ce cas il ne devrait pas y en avoir d'autres : car, avant tout, d'après l'hypothèse, c'étaient des astérismes qu'on devait y mettre.

En second lieu, ces figures devront se retouver aux mêmes places que dans le circulaire, au-dessus, au-dessous ou à côté du signe dont elles sont les paranatellons.

Au contraire, si ces figures ne sont point des constellations, si elles n'ont qu'une signification symbolique ou religieuse, il pourra n'y en avoir que très-peu qui seront communes aux deux monuments, et elles pourront n'être pas à la même place dans l'un et l'autre.

Cela posé, il suffit d'un coup d'œil sur les deux zodiaques de Dendéra pour décider la question. La couleur jaune indique les figures qui leur sont communes; et tout ce qui, sur l'un des deux, n'est point marqué de cette couleur, manque dans l'autre.

Dans les deux bandes zodiacales, on ne voit sur l'une que quatre figures, sur l'autre que huit, douze en tout, qui se retrouvent sur le circulaire; toutes les autres en diffèrent entièrement.

Si celles-là sont des constellations, que sont donc devenues les soixante-huit autres? Pourquoi ne se retrouvent-elles pas également auprès des signes dont elles étaient paranatellons?

Dans les deux bandes intermédiaires, contenant les figures montées sur des bateaux, on en compte dix-neuf d'un côté et vingt de l'autre, trente-neuf en tout. On pense que c'étaient aussi des décans, mais le nombre trente-neuf s'y oppose. Ce nombre est le même que celui des figures qui bordent le

médaillon circulaire; mais il n'y en a que cinq qui soient communes aux deux représentations. Quelle preuve plus manifeste peut-on trouver que toutes ces figures avaient une signification purement symbolique ou religieuse, et qu'on a choisi, dans les deux cas, seulement celles qui convenaient à l'expression de la scène particulière qu'il s'agissait d'exprimer?

Ce caractère si remarquable n'avait point échappé à MM. Jollois et Devilliers [1]; mais ils avaient cherché à en écarter l'inévitable conséquence, en présumant qu'on aura voulu exprimer l'état du ciel à des époques différentes de l'année; car on sait que, dans la sphère oblique, les mêmes constellations ne sont pas visibles la nuit pendant toute l'année. Cette explication ingénieuse est inadmissible pour deux raisons.

La première, c'est que l'anneau zodiacal est représenté tout entier dans les trois rectangulaires comme dans le circulaire, ce qui démontre qu'on n'a pas voulu exprimer seulement les constellations visibles à telle ou telle époque de l'année, mais le ciel entier; autrement, on n'aurait représenté que les signes correspondants aux paranatellons visibles. Cette raison est si bonne qu'elle dispenserait de toute autre.

En voici pourtant une seconde, par surabondance. Dans l'explication proposée, ce seraient toutes les figures d'une même partie du médaillon qu'on ne verrait pas dans le rectangulaire: le reste, au moins, s'y verrait en entier; ce qui n'est pas; car le petit nombre de celles qu'on y trouve sont prises de côté et d'autre, sans aucun ordre. Tout cela me paraît frappant.

Il suffit donc, en effet, du premier coup d'œil, comme je l'ai dit, pour s'assurer qu'aucune d'elles ne peut exprimer une constellation. Voilà pour le premier argument; le second ne paraîtra pas moins décisif.

[1] Jollois et Devilliers, p. 430, 431 et 481.

Si, par impossible, ce petit nombre de figures, seules entre toutes, étaient des constellations, elles devraient au moins se trouver, sur l'un et l'autre zodiaque, en position correspondante avec les signes : c'est le cas pour deux ou trois ; mais, pour la plupart, la place est toute différente ; or, il ne faudrait qu'une seule différence pour décider la question.

Ainsi, par exemple, les quatre personnages placés consécutivement sur le rectangulaire, entre le Cancer et les Gémeaux, s'étendent, sur le médaillon, au-dessous des quatre signes du Lion, du Cancer, des Gémeaux et du Taureau.

La figure qui tient un pourceau par les pattes de derrière, et qui est renfermée dans une sorte de disque, se trouve, sur l'un, entre les Poissons et le Verseau; sur l'autre, entre les Poissons et le Bélier.

Le jeune Horus, assis sur une fleur de lotus, se trouve dans les deux zodiaques au-dessous du Bélier; mais, au rectangulaire, il est employé deux fois, ce qui exclut toute idée de constellation. J'ajoute que cette figure, par le fait seul qu'elle est double, ne peut être un des décans ; elle joue un tout autre rôle, comme dans les nombreuses scènes religieuses ou funéraires, et *nullement astronomiques*, dont elle fait partie; car c'est une de celles qui se rencontrent le plus souvent.

Le chacal monté sur un instrument aratoire, placé près du centre du médaillon, et dont on veut faire la petite Ourse[1], correspond, sur le circulaire, à l'intervalle de la Vierge au Lion; mais, sur le rectangulaire, il tombe entre le Sagittaire et le Scorpion.

Le singulier groupe composé d'un cynocéphale portant sur la tête un épervier couronné du pschent, et ayant dos à dos un petit animal, est placé, sur le circulaire, entre le Bélier et

[1] Biot, *Recherches*, p. 88, 89.

les Poissons; sur le rectangulaire, entre le Bélier et le Taureau. Enfin, le gros animal placé presque au centre du médaillon, et qu'on croît être la grande Ourse[1], se dresse justement entre la Balance et la Vierge; tandis que, sur le rectangulaire, il se trouve entre le Sagittaire et le Capricorne; et là il se montre lié avec une scène dont il sera parlé plus bas (p. 148), et qu'on retrouve seulement au petit zodiaque d'Esné.

Toutes ces différences démontrent sans réplique qu'on ne peut songer à voir là des astérismes; car, si tous ces emblèmes avaient un tel caractère, ils seraient nécessairement à une place constante, comme doivent l'être des figures mises en position astronomique.

5e PREUVE, tirée des différences entre les zodiaques de Dendéra et d'Esné.

Il reste une dernière épreuve à faire subir à tous ces résultats, et quoiqu'on puisse, dès à présent, la considérer comme superflue, elle est trop frappante pour qu'il faille la négliger. Elle résulte de la comparaison des deux rectangulaires d'Esné avec celui de Dendéra.

La latitude de Dendéra ne diffère de celle d'Esné que de 51′, ou de 5/6 de degré. Le ciel des deux villes est donc à très-peu près le même; et un tableau astronomique dressé pour les deux villes ne devrait offrir qu'une différence insensible. Si donc les zodiaques d'Esné ont, comme ceux de Dendéra, une destination astronomique, si les figures accessoires qu'on trouve dans les uns et les autres expriment, comme on le croit, des constellations, elles doivent y être les mêmes, et dans les mêmes rapports avec les signes du zodiaque.

[1] Jollois et Devilliers, etc. p. 474.

A l'aide des couleurs que j'ai employées, il suffira ici d'un simple coup d'œil pour s'assurer que cette condition indispensable n'est pas remplie.

Au zodiaque du petit temple (pl. IV), toute la partie où se trouvaient les trois signes du Scorpion, de la Balance et de la Vierge, était entièrement effacée lors de l'expédition d'Égypte[1]; dans la partie conservée, on compte soixante et dix figures du côté où sont les signes du Lion, du Cancer, des Gémeaux, du Taureau, du Bélier et des Poissons, et quarante-deux de l'autre côté, en tout cent douze figures différentes. Sur ce nombre, il n'en est que *quatre* qui se retrouvent en même temps aux deux zodiaques de Dendéra, et *deux* qui existent seulement dans le circulaire; au contraire, il en est quinze qu'on remarque aussi dans l'autre zodiaque d'Esné.

Mais, des quatre premières figures, il n'en est qu'une qui soit à une place à peu près correspondante sur les zodiaques de Dendéra; les autres ont une place différente.

1° L'animal monstrueux, la prétendue grande Ourse, qui occupe, comme on l'a vu, deux places très-distinctes dans les zodiaques de Dendéra, se trouve, sur le petit zodiaque d'Esné, à une troisième place tout à fait différente des deux autres, car on l'y voit entre le Sagittaire et le Scorpion. Cette figure s'y trouve liée avec la même scène symbolique que dans le rectangulaire de Dendéra, puisqu'elle tient aussi le bout d'une chaîne à laquelle est attaché le pied d'un bœuf ou d'une vache, dont le corps est effacé, mais que j'ai restitué facilement d'après l'autre bas-relief. La seule différence, c'est que, tantôt l'animal monstrueux appuie sa main gauche sur un crocodile, et tantôt porte cet animal, qui paraît lui grimper sur le dos; particularité

[1] Je les ai restitués, au trait, d'après le grand zodiaque.

qu'on retrouve dans trois des cinq autres exemples connus de cette scène, à savoir dans le petit zodiaque d'Esné (pl. IV), dans une des tombes royales de Biban el Molouk[1], et dans une caisse de momie du British museum[2]; ce dernier fait montre déjà que cette scène étrange a un caractère principalement funèbre, ce qu'on n'avait pas soupçonné, quand on a cru voir là une expression de l'équinoxe du printemps et en tirer des conséquences chronologiques[3].

2° La vache couchée sur un bateau, avec une étoile entre les cornes, est une figure bien souvent répétée dans les peintures des sarcophages, des caisses des momies et des grottes sépulcrales. On y a voulu voir l'étoile de Sirius[4]; cela se peut. Mais elle est placée sous le Cancer, dans le zodiaque circulaire; entre le Cancer et les Gémeaux, dans le rectangulaire; ici, elle se trouve entre les Gémeaux et le Bélier.

3° Il en est de même du personnage, dans une position animée, monté sur un bateau, et dans lequel on a cru voir *Orion*[5]: au rectangulaire de Dendéra, il se trouve entre le Cancer et les Gémeaux; ici, il est entre les Gémeaux et le Bélier: on l'y voit entouré de sept étoiles[6], qui n'existent que là.

4° Sur le circulaire seulement, on voit, dans la bande extrême, un groupe de huit figures agenouillées, les mains der-

[1] *Description de l'Égypte, Antiq.* pl. t. II, p. 82. — Belzoni, Atlas; *new series*, pl. 3.

[2] Dans les *Transactions of the royal Society of Literature*, vol. III, part. II, pl *c*. (V. notre pl. V.)

[3] Biot, *Rech. sur l'année vague des anciens Égyptiens*, p. 112, suiv.

[4] Jollois et Devilliers, *sur les Bas-reliefs astrom.* p. 480; Biot, *Recherches, etc.* p. 102.

[5] Les mêmes, p. 480; Biot, etc. p. 12.

[6] Aussi, M. Biot a-t-il voulu en faire la grande Ourse, quoiqu'il prît déjà pour la grande Ourse le gros animal monstreux lié à la scène dont je viens de parler. (Biot, *Recherches, etc.* p. 130.)

La pose de la figure est un peu différente dans le rectangulaire; mais l'identité résulte de leur position semblable, par rapport aux trois précédentes. Cette même figure se retrouve dans le bas-relief du Rhamesséum et ailleurs.

rière le dos, renfermées dans un médaillon que suit une figure de canard, et que précède un personnage debout et en marche. Ce groupe est le seul de ce zodiaque qui se retrouve dans le petit zodiaque d'Esné; encore se présente-t-il dans celui-ci avec des caractères tout différents : au lieu de huit figures, il y en a neuf. Elles n'ont point de tête; elles ne sont pas dans un médaillon. Tout autour sont disposés trente couteaux, neuf de chaque côté, six en haut et en bas, qui semblent avoir servi à trancher ces têtes; le canard est devant et non derrière. Tout cela annonce un même groupe symbolique, mais qu'on aura diversement modifié dans une intention particulière : ce qui exclut encore l'idée d'une constellation, dont l'expression aurait dû être la même dans les deux représentations.

Il n'y a donc que de faibles rapports entre les figures aux deux tableaux de Dendéra et dans celui du petit temple d'Esné, et le très-petit nombre de celles qui leur sont communes ont des positions différentes; ce qui exclut encore toute idée de constellation.

Mais cette conséquence ressort avec plus d'évidence de la comparaison de ces trois tableaux avec le quatrième, c'est-à-dire avec celui du grand temple d'Esné.

Et d'abord on ne voit dans celui-ci que deux figures *jaunes*, ce qui indique que ce sont les seules qui se retrouvent sur les tableaux de Dendéra : l'une est le personnage à tête de bœuf, placé, sur les deux autres comme ici, entre la Vierge et la Balance; la seconde, qui existe seulement sur le rectangulaire, est celle d'un personnage qui porte un disque au lieu de tête, ce qui ne se voit que sur le circulaire, le long du cercle extrême du médaillon; ici, elle est sur la même ligne que la bande zodiacale, et les figures n'ont rien de commun avec celles qui, sur l'autre, accompagnent le même personnage.

Toutes les autres figures sont différentes.

Voici un caractère non moins frappant : tandis qu'on y trouve seulement deux des emblèmes qui existent à Dendéra, il en est une vingtaine qui sont communs (coloriés en vert) avec le zodiaque du petit temple d'Esné. Ceci s'explique encore parfaitement dans le même sens.

C'est que tous ces emblèmes, quelle que soit la signification particulière de chacun d'eux, jouent en général, dans toutes ces représentations, le même rôle que dans les autres sujets égyptiens qui présentent un caractère religieux et symbolique. On comprend alors très-bien pourquoi on observe quelques ressemblances entre les figures des deux zodiaques de Dendéra exécutés dans la même ville; et pourquoi, au contraire, il n'y en a qu'infiniment peu entre ceux de Dendéra et d'Esné, tandis qu'il en existe un nombre plus considérable entre les deux zodiaques d'Esné. Car ces représentations, se rapportant à une même destination liée avec le culte local dans chacune des deux villes, devaient être modifiées à la fois et d'après les exigences du culte, et d'après la scène particulière qu'on voulait exprimer. Elles pouvaient donc être fort différentes à Dendéra et à Esné: de là une dissemblance presque complète entre les zodiaques de ces deux villes. Elles devaient, au contraire, se ressembler beaucoup à Esné, et dans les lieux environnants : de là encore ces ressemblances plus grandes et plus nombreuses entre le grand et le petit zodiaque trouvés en cette ville.

On peut regarder comme un fait établi que, dans les quatre zodiaques, les figures autres que celles des signes ne sont point des constellations; ce qui résulte, en premier lieu, de l'identité des signes du zodiaque avec ceux de la sphère grecque, et de la dissemblance complète des autres figures avec celles de cette même sphère; en second lieu, de la présence

ou de l'absence des étoiles isolées ou des groupes d'étoiles auprès de ces figures; en troisième lieu, de la comparaison établie entre ces quatre représentations, qui offrent des dissemblances si nombreuses et de telle nature, qu'on ne saurait voir dans toutes ces figures autre chose que des emblèmes religieux ou symboliques, dont le choix a été déterminé par une intention spéciale.

Mais alors, puisque toutes ces figures ne sont point des constellations, il est inutile de chercher, sur le zodiaque circulaire, les éléments d'une projection quelconque, dont on ne peut concevoir la possibilité que s'il se fût agi de placer les astres dans la position qu'ils occupent sur la sphère. Dans cette représentation, comme dans toutes les autres, ces figures ne peuvent avoir été placées que de la manière la plus convenable à la scène qu'on voulait rendre : il y aura là disposition, arrangement symétriques et pittoresques; mais rien de plus.

Il deviendrait à présent presque inutile de discuter la réalité d'un état de choses qui, évidemment, ne peut pas avoir existé, si un savant géomètre ne croyait pas fermement pouvoir en démontrer l'existence. Comme, en définitive, les mathématiques, bien appliquées, ne sauraient avoir tort, il faut pourtant voir si l'application qu'on en a faite en cette circonstance est réellement bien légitime; car l'intérêt de cette discussion ne se borne pas au fait que je viens d'établir; un autre but s'y rattache. Il importe de connaître toutes les précautions qu'il est nécessaire de prendre dans un sujet aussi complexe, non-seulement pour éviter l'erreur, mais pour arriver à la somme de certitude dont ce sujet est susceptible, par l'emploi du seul mode de raisonnement qui lui soit applicable.

Je vais donc poursuivre ma route, continuant de m'attacher uniquement à l'examen des caractères intrinsèques du zodiaque

circulaire, sans y introduire aucune explication plus ou moins conjecturale des symboles en particulier; car, relativement à leur signification individuelle, je dis, quant à présent, que je ne sais rien du tout; et c'est un grand avantage que j'ai sur tous ceux qui, croyant savoir quelque chose à cet égard, se sont donné toutes les peines du monde pour expliquer ce que, au fond, ils comprenaient encore moins que moi.

§ IV. — LE ZODIAQUE CIRCULAIRE N'A ÉTÉ SOUMIS À AUCUNE PROJECTION.

Pour mieux éclaircir ce point important de la discussion, je vais oublier les résultats qui viennent d'être obtenus, et rechercher, sur le monument circulaire lui-même, quels sont les caractères auxquels on y pourrait reconnaître une projection.

L'idée d'une projection résulte assez naturellement, comme on l'a vu[1], du premier aspect du monument[2]. La forme circulaire qu'on a adoptée paraît annoncer l'intention de représenter, d'une manière quelconque, l'image de la voûte céleste. L'anneau zodiacal, qui n'est pas concentrique au médaillon, mais qui s'approche plus d'un côté que de l'autre de la circonférence, semble aussi indiquer qu'on aura voulu exprimer l'obliquité de la zone zodiacale, et que le centre du médaillon doit marquer le pôle du monde.

Aussi, d'après ces premiers aperçus, on a généralement admis que cette représentation est une certaine projection de la sphère sur un plan. MM. Jollois et Devilliers, les premiers, ont donné quelque consistance à cette idée, qui était venue également à Visconti[3]; ils ont conjecturé que cette projection

[1] Plus haut, p. 124

[2] Biot, *Recherches, etc.* p. 12.

[3] Delambre, *Rapport, etc. sur les Mémoires de M. de Paravey, dans les nouv. Annales des Voyages*, t. VIII, p. 385, 386. Je ne vois rien de tel dans la note de Visconti (Hérodote de Larcher, t. II, p. 567 et suiv.); mais Delambre devait peut-être le fait à quelque communication verbale du grand antiquaire.

fort simple, et purement approximative, n'avait exigé ni calcul, ni grande connaissance mathématique, puisqu'elle avait consisté à développer les lignes méridiennes sur un plan tangent à la sphère, autour du pôle[1]; et ils avaient usé de cette hypothèse, avec une réserve judicieuse, pour retrouver quelques coïncidences que, du reste, ils n'ont point données comme certaines. Delambre avait aussi tenté quelques essais; mais, peu content du résultat auquel il était arrivé, il s'est hâté de l'abandonner, en disant: « Là se bornent ces essais assez longs qui ne valent pas la peine qu'ils m'ont coûtée. Tout bien considéré, toute recherche ultérieure sur la sphère égyptienne me paraît un travail sans objet et d'une inutilité parfaite[2]. » Fourier, de son côté, n'admettait point de projection. Dans son premier mémoire, le seul morceau qui ait paru de son grand travail sur les zodiaques, il dit que cette représentation, comme les trois autres, n'est qu'une *procession allégorique des différentes parties de l'année*[3]; et, dans la séance de la Société philomathique, où il développa son système, il déclara que quiconque examinerait avec soin ce monument renoncerait à y trouver une projection[4].

Sur quoi ce savant géomètre se fondait-il pour rejeter, comme Delambre l'avait fait, après un mûr examen et de longs calculs, une opinion qui paraît d'abord si naturelle? Fourier l'aurait sans doute expliqué dans la suite de son travail. Puisqu'il ne l'a pu faire, je vais présenter plusieurs considérations qui, si elles se sont offertes à son esprit, et il est difficile qu'elles lui aient échappé, étaient plus que suffisantes

[1] Jollois et Devilliers, *Appendice aux recherches sur les bas-reliefs astronomiques*, p. 9.

[2] Delambre, Rapport cité.

[3] Fourier, *Mém. sur les mon. astronom.* dans la Description de l'Égypte. Antiquités, Mémoires, t. II, p. 78, l. 3.

[4] Dans Biot, *Recherches, etc.* introduction, p. xj.

pour le convaincre, avant tout calcul, qu'une projection était inapplicable au monument circulaire, le seul des quatre qui en soit susceptible.

1re PREUVE, résultant de la direction uniforme des figures.

La première preuve résulte d'une circonstance déjà remarquée, mais dont on n'a pas tiré la conséquence, à savoir : la direction uniforme de toutes les figures dans le même sens. En même temps que cette direction commune prouve que ces figures ne sont point astronomiques, elle montre aussi qu'elles n'ont pu être placées en vertu d'une projection; et qu'elles font certainement partie d'une procession religieuse, caractère qu'on retrouve dans les autres zodiaques avec des personnages différents; et c'est là sans doute ce que Fourier a voulu exprimer en disant que toutes ces figures n'étaient à ses yeux qu'une *procession allégorique* : ce qui exclut toute idée de projection astrononomique.

2e PREUVE, tirée de ce que le planisphère est unique.

Le prétendu planisphère ne pourrait, tout au plus, représenter que le ciel visible à Dendéra, qui s'étend jusqu'à la latitude australe de 64 degrés, par conséquent la sphère céleste, moins une calotte de vingt-six degrés. C'est ce qu'ont reconnu tous ceux qui ont vu là un planisphère; mais ils ont reconnu, en même temps, qu'on ne pouvait songer aux deux projections orthographique et stéréographique, qui exigent des connaissances de trigonométrie. Ils ont donc eu recours à une troisième projection bien plus simple, à celle qui, consistant à projeter tous les points de la sphère autour de l'un d'eux

choisi pour pôle, n'exige, pour être mise en pratique, qu'un globe et un bout de fil. Cela supposerait, à la vérité, que les anciens Égyptiens faisaient usage d'un *globe céleste;* or voilà ce que nous ignorons complétement. Nous savons que, chez les Grecs, il n'est pas fait mention de la *sphère solide* avant Hipparque[1]. C'est là une difficulté pour l'hypothèse de la projection par développement; mais accordons ce point, il reste encore une grave objection.

Car ce procédé, quelque simple qu'il soit, n'échappe pas plus que les deux autres, quoi qu'on en ait dit, à la nécessité de former deux tableaux, quand on veut s'étendre au delà du grand cercle dont le centre est celui de la projection. Ce serait le cas, si l'on avait voulu, comme on le présume, représenter le ciel visible à Dendéra; car, en supposant que le centre soit le pôle, il faudrait atteindre à 64 degrés au delà du grand cercle, à un point de la sphère où les parallèles seraient déjà diminués de plus de moitié, tandis que, dans le tableau que nous avons sous les yeux, ils seraient plus grands du double; en effet, le parallèle qui limiterait l'horizon visible à Dendéra couperait par le milieu la rangée des figures qui bordent le médaillon; et, si l'on voulait que la projection atteignît le pôle austral, le grand cercle qui la limiterait remplacerait, par le fait, un point sans étendue.

Or, c'est ce qui résulte de l'opinion de notre savant confrère, car il étend à tel point sa projection vers le sud, qu'il s'est flatté de retrouver sur le prétendu planisphère, non-seulement Canopus et la Croix du sud[2], visibles en Égypte, mais même Acharnar[3], la dernière étoile de l'Éridan, qui, ayant à l'époque

[1] Ptolem. *Almag.* VII, 1 fin.

[2] Le même, *Recherches, etc.* p. 97. (Cf. Humboldt, *Histoire de la géographie du nouveau continent,* tome IV, p. 321, suiv.)

[3] Biot, *Recherches, etc.* p.65.

d'Hipparque environ 72 degrés de déclinaison australe, n'était qu'à 18 degrés du pôle; elle a dû par conséquent être toujours invisible sur l'horizon de la haute Égypte, puisqu'elle ne pouvait être aperçue distinctement que 6 degrés au midi de Syène; ce qui rend bien peu probable qu'on l'eût marquée sur un planisphère dressé pour la latitude de Dendéra, plus boréale que Syène d'environ 2 degrés. Quoi qu'il en soit, on ne pourrait, sans les preuves les plus palpables, attribuer aux auteurs du monument l'idée si étrange d'avoir représenté un très-petit cercle, peut-être même un point sans étendue, par le plus grand cercle de la projection, et d'avoir distribué le long de ce cercle les trente-six figures qui bordent le médaillon[1]. On peut croire que Fourier aura reculé devant une telle nécessité, et que cette considération était aussi devant ses yeux, lorsqu'il rejetait toute idée de projection.

3ᵉ PREUVE, tirée de l'absence d'étoiles ou de points astronomiques.

Une troisième raison, qui ne devait pas paraître moins forte à ce savant géomètre, est celle-ci.

J'ai remarqué plus haut[2] que, dans toute la partie centrale du tableau circulaire, y compris le zodiaque, on ne compte que *quatre étoiles sculptées*, et que ces étoiles accompagnent des légendes hiéroglyphiques; d'où il résulte qu'elles ne désignent point des astérismes, mais qu'elles ne sont qu'un déterminatif de la légende, comme l'a remarqué Champollion[3]. On peut donc regarder comme un fait positif qu'il n'existe pas sur le planisphère un *seul indice* d'une étoile isolée, quelque importante qu'elle soit; il n'y a que des figures. Mais cette

[1] Biot, *Recherches, etc.*

[2] Plus haut, p. 134.

[3] *Revue encyclopédique*, 1822, p. 237, 238.

absence est incompatible avec le dessein présumé de tracer une projection qui donnât un état exact du ciel[1]. Jamais on ne pourrait parvenir à ce but avec de simples figures, plus ou moins étendues, dont quelques-unes sont énormes, et sans l'indication précise de points de repère marqués au moins par les principales étoiles, surtout par celles de première grandeur. Je crois qu'aucun constructeur de globe ne tenterait d'en construire un avec de tels éléments, pas plus qu'un géographe n'essayerait de tracer une carte sans le secours de quelques positions bien déterminées, en se servant uniquement, par exemple, des délimitations de province.

Notre savant confrère a bien senti cette nécessité, puisqu'il a saisi avec empressement l'occasion de donner une signification astronomique aux quatre étoiles que je viens d'indiquer, prenant l'une pour Arcturus, l'autre pour β de Pégase, et la troisième pour α du Dauphin ; et, dans la bande extrême des figures, cherchant à trouver Fomalhaut, la Croix du Sud et Acharnar, en trois autres étoiles marquées en cette partie du tableau[2]. Mais ces attributions sont entièrement chimériques, puisque ces trois étoiles accompagnent aussi une légende hiéroglyphique, dont elles sont le déterminatif. Il est bien évident que, si les auteurs du monument avaient voulu y marquer des étoiles isolées, c'étaient surtout les plus significatives qu'ils auraient dû choisir, par exemple : Sirius du grand Chien, Régulus du Lion, Aldébaran du Taureau, l'Épi de la Vierge, Antarès du Scorpion, la claire de la Chèvre, de l'Aigle et du Cygne, et bien d'autres de la deuxième grandeur, qui n'ont été indiquées par aucune étoile sculptée. Ce caractère, à savoir l'absence d'étoiles isolées et distinctes de tout groupe hiéro-

[1] Voir mes Observations sur les représ. zodiacales, p. 53, 54.

[2] Biot, *Recherches*, etc. 65.

glyphique, exclut toute idée d'une projection astronomique, et ne peut s'expliquer que par l'intention de tracer simplement un tableau symétrique ou pittoresque.

4° PREUVE, tirée des anomalies dans la disposition des signes.

Enfin cette quatrième considération, plus forte encore, ne pouvait échapper à Fourier : si le tableau avait été disposé *astronomiquement* en vertu d'une projection, c'est, en premier lieu, dans le zodiaque qu'il en faudrait trouver la preuve, puisque c'est la seule partie où la signification des figures soit certaine et qu'on puisse comparer à la sphère grecque. Mais l'irrégularité ressort encore ici de la plus simple vue; et, avant de faire aucun calcul, il est facile de voir qu'on ne peut trouver ici une seule position astronomique.

L'anneau zodiacal se dessine uniquement par les figures dont il se compose; la courbe en est si violemment et si souvent brisée, qu'il est impossible de la soumettre à aucune loi mathématique; ce qui provient du déplacement de plusieurs signes. Ainsi, le Cancer est retiré du lieu qu'il occupe entre le Lion et les Gémeaux, et placé au-dessus de la tête du Lion, en sorte qu'il s'approche du centre du monument; tout le monde a remarqué ce fait singulier[1]. Fourier y voyait l'intention de donner à l'anneau du zodiaque la forme d'une spirale. Mais la courbe est fermée; simplement le signe a été enlevé de sa place et le Lion rapproché des Gémeaux. Ce déplacement est évidemment intentionnel, quoique nous en ignorions à présent le vrai motif. Depuis que l'on connaît la momie de Pétéménophis, où le signe du Capricorne a été retiré de la série des autres signes, on a lieu de présumer que le Cancer a pu

[1] Jomard, *Revue encycl.* 1822, p. 437, 438.

être ici dérangé dans une intention astrologique analogue, celle de marquer l'époque de l'année où se passait le fait que le tableau retrace. Quoi qu'il en soit de cette intention, qui reste incertaine, ce déplacement, très-facile à expliquer par un tel motif, est tout à fait contradictoire, non-seulement avec l'idée d'un planisphère exactement calculé, mais même avec celle d'un simple tableau à vue, où l'on aurait voulu au moins mettre les constellations à peu près en leur place, comme, par exemple, sur le globe de l'Atlas Farnèse.

En effet, dans l'astronomie ancienne, les figures zodiacales n'ont jamais été considérées d'une manière abstraite, indépendamment des étoiles, comme nous considérons les signes, qui ne sont pour nous que des *dodécatémories* ou douzièmes de l'écliptique, maintenant à plus de 30 degrés en arrière des astérismes dont ils portent le nom; elles marquaient toujours des *constellations*, c'est-à-dire des groupes d'étoiles dont elles étaient inséparables: aussi étaient-elles à peu près invariables, en ce sens que, bien qu'elles aient subi avec le temps quelques modifications dans leur forme, ces changements n'ont presque jamais affecté leurs rapports essentiels avec les groupes d'étoiles; ainsi, lorsque le Sagittaire était encore un bipède, le Capricorne un égipan, et que les serres du Scorpion formaient un signe distinct de celui qu'exprimait le corps même de cet animal, ces trois figures ne répondaient pas moins aux mêmes étoiles, que lorsqu'elles furent devenues, l'une un Centaure, l'autre une Chèvre terminée en poisson, et la troisième une Balance.

Cette remarque est essentielle pour montrer que, dans un planisphère ancien, ces figures devront coïncider avec les groupes d'étoiles dont elles étaient destinées à marquer et à circonscrire les contours. Ainsi, quoique le globe de l'Atlas

de Farnèse soit un monument de l'art et non de l'astronomie[1], où la position des constellations a été indiquée approximativement par un artiste qui ne voulait reproduire qu'une expression générale du ciel visible en Italie; cependant, les signes du zodiaque y sont à leur place respective, ainsi que toutes les autres configurations. Les lignes qui indiquent la bande zodiacale, l'écliptique, l'équateur, les tropiques, les deux cercles arctiques, les colures des solstices et des équinoxes, ont leur direction à peu près exacte. C'est un dessin à vue, qui n'a pas d'autre prétention que d'atteindre une certaine ressemblance générale; et cependant tout est à peu près en place.

Il s'ensuit que, sur le médaillon de Dendéra, quand même on n'aurait voulu que faire un tableau à vue (mais, à plus forte raison, si on l'a soumis à une projection quelconque), aucune des constellations zodiacales ou extrazodiacales ne doit avoir éprouvé de déplacement notable. Elles doivent être toutes à peu près en position astronomique, autant du moins que le permettait l'exactitude du procédé dont on se sera servi, ou que l'exigeait le degré de précision qu'on aura voulu atteindre.

Cette observation, qui ne peut être contestée de personne, déciderait à elle seule la question; car elle montre que le déplacement total du Cancer (et l'on va voir qu'il y a d'autres déplacements du même genre) exclut formellement toute possibilité de projection; au contraire, il n'aura rien que de fort naturel, si le zodiaque n'est ici, comme dans les caisses des momies, qu'une représentation symbolique, telle que serait celle de l'année ou du ciel, parce qu'en ce cas il suffit de la série complète des signes; peu importent alors, et l'étendue qu'on leur donne, et le déplacement qu'on leur fait subir dans une intention quelconque; mais, encore une

[1] Ap. Passeri, *ad Gori gemm. astrifer*, t. II.

fois il n'en peut être ainsi dans un planisphère régulier, où tout doit être mis en place, puisque tout est calculé. Le moindre dérangement en détruit l'économie, les rapports des figures entre elles se trouvant nécessairement altérés.

Or, le déplacement du Cancer, comme je l'ai dit, n'est pas le seul : la Balance et le Bélier y sont aussi notablement remontés vers le nord, et mis dans une position astronomiquement impossible; les Poissons sont séparés du Verseau par un intervalle énorme, comme la Balance l'est de la Vierge; et, dans les deux cas, pour faire place à une figure symbolique qu'on voulait mettre en cet endroit. Tandis que le Verseau se confond avec le Capricorne, les Poissons avec le Bélier, le Bélier avec le Taureau, la figure de la Vierge, au lieu d'être étendue tout de son long dans le sens du zodiaque, où elle occupe plus de 41 degrés, est placée debout et n'occupe en longitude que quelques degrés.

En présence d'indices aussi clairs, et sans qu'il soit nécessaire de pousser plus loin l'analyse, on ne saurait douter que l'arrangement des signes n'ait été déterminé d'après une intention, et dans des rapports qui n'ont rien d'astronomique; et, par conséquent, on peut être assuré d'avance qu'il est parfaitement inutile d'appliquer le calcul à ces positions, attendu qu'il ne peut amener aucun résultat.

§ V. — QUE LA PROJECTION GÉOMÉTRIQUEMENT EXACTE, À LAQUELLE ON CROIT QUE LE ZODIAQUE CIRCULAIRE A ÉTÉ SOUMIS, EST TOUT À FAIT DÉNUÉE DE FONDEMENT.

Ici quelques personnes, même de celles qui seront frappées de ces observations, pourront hésiter encore; et je les entends me dire : Vous avez beau vouloir prouver qu'il ne peut y avoir de projection dans le zodiaque circulaire; si pour-

tant on en trouve une qui conduise à des coïncidences dont la probabilité, offrant des millions de milliards de chances contre une, équivaille à la certitude [1], il faudra bien qu'en dépit de tous vos raisonnements la projection soit possible, puisqu'elle existe : on ne dispute pas contre un fait certain.

J'entends l'objection, et je comprends toute la force qu'elle tire principalement de l'habileté bien reconnue de l'auteur de ces calculs; aussi, après avoir cru reconnaître que la projection ne peut exister, je vais prouver qu'elle n'existe pas en effet; et, pour cela je tire tous mes arguments de la projection elle-même.

Ire PREUVE, tirée des irrégularités dans la place des signes.

Avant d'en examiner les bases, voyons d'abord quels sont les résultats qu'elle amène relativement aux figures zodiacales, les seules, comme on l'a vu, qui puissent être directement comparées à la sphère grecque, ainsi qu'à la nôtre, puisque ce sont les seules qui s'y retrouvent, ou du moins qu'on puisse y reconnaître.

Et remarquons qu'il ne peut pas ne point exister quelques coïncidences : les douze figures sont les mêmes; elles se succèdent dans le même ordre et dans le sens circulaire : ce ne pourrait donc être que l'effet d'un bien grand hasard si, en partant d'un point quelconque, une projection, quelle qu'elle fût, n'amenait pas un certain nombre d'étoiles dans le voisinage, ou même dans l'intérieur d'un des signes. Mais ici ce ne sont point les coïncidences qu'il faut considérer, ce sont les dissidences, qui, dans l'hypothèse d'une projection exacte, doivent être extrêmement rares, et, en tout cas, fort peu considérables.

Dans toute carte géographique qui comprend de vastes ré-

[1] Biot, *Recherches, etc.* p. 47, 48, 56, 84.

gions, les erreurs peuvent n'être pas du même ordre sur toute l'étendue qu'elle embrasse. Tel pays y sera exactement représenté, tel autre offrira des erreurs énormes, parce que la géographie en est mal connue. Il n'en peut être ainsi d'un planisphère ou carte céleste, parce que toute l'étendue du ciel étoilé passe une fois par an, la nuit, sous les yeux des observateurs; ils peuvent, sans se déplacer, appliquer à toutes les parties successivement les mêmes moyens d'observation. Le résultat en sera donc plus ou moins exact, selon la nature de ces moyens; mais les erreurs seront partout à peu près du même ordre. On ne peut concevoir que, sur un point, l'observateur se trompe de 20 ou 30 degrés, tandis que sur d'autres il arriverait à la précision de quelques minutes. Cette remarque est tellement évidente, qu'il devient tout à fait inutile de recourir, comme il serait facile de le faire, pour la démontrer, aux sphères d'Eudoxe, d'Hipparque et de Ptolémée, qui peuvent en fournir tant d'exemples.

C'est là, je dois le dire, ce qui a trompé le savant mathématicien dont je combats l'opinion. Il s'en est reposé sur quelques coïncidences qui ne peuvent rien prouver, puisqu'il doit nécessairement y en avoir; et il a fermé les yeux sur les différences, qui sont seules vraiment caractéristiques, puisqu'il ne devrait pas s'en trouver. Aussi, ce qui arrive à sa projection est justement ce qui devait arriver, d'après la précédente analyse, c'est-à-dire qu'elle amène des déplacements, précisément aux mêmes lieux du zodiaque où il avait suffi de la simple vue pour en apercevoir.

Ainsi, qu'aucune projection ne puisse amener une seule étoile du Cancer sur la figure qui représente cette constellation, cela est certain d'avance, puisqu'elle a été remontée au-dessus de la tête du Lion. La projection amène en effet les

étoiles sur une figure d'homme à tête d'épervier, placée au-dessous, entre le Lion et les Gémeaux.

Pour échapper à cette difficulté, M. Biot prétend que la figure tient ici la place du Cancer[1]; physiquement, sans nul doute; mais astronomiquement, qu'en sait-on? Rien n'annonce qu'elle ait aucun rapport avec le Cancer. Or, c'est là ce qu'il faudrait établir par une preuve directe et non par une pure hypothèse.

On peut présumer déjà que ce savant va être obligé de procéder toujours ainsi avec sa projection : si elle amène une coïncidence, tout ira bien; il prendra cette coïncidence pour un fait, il se hâtera de l'introduire dans le calcul des probabilités, et voilà le nombre des chances qui s'augmentera de quelques millions de plus. Quand, par malheur, la projection fera tomber les étoiles fort loin du point où il faudrait qu'elles tombassent, et, par exemple, sur une figure toute différente, il nous dira que cette figure est un emblème *qui tient la place* de la constellation dérangée.

Ce sera là un moyen immanquable d'avoir toujours raison; mais on ne saurait l'accepter : d'abord, parce qu'il est arbitraire, étant amené uniquement par le besoin de la cause; ensuite, parce qu'il est contradictoire avec le caractère même qu'on attribue à ce tableau, dans lequel tout ce qui est astronomique doit être en sa place. Encore une fois, les figures zodiacales doivent arriver à leur place astronomique, comme toutes les autres constellations; si elles n'y arrivent pas, il faut renoncer à toute idée de projection régulière. Or, ce qui a lieu pour le Cancer a lieu également pour toutes les figures zodiacales dont j'ai signalé le déplacement.

Je vais les passer rapidement en revue, à commencer par le Bélier.

[1] Biot, *Recherches.*

Toutes les étoiles de cette constellation tombent en dehors et au midi de la figure, même α et β, qui sont les plus boréales; et cela n'a rien de surprenant, puisque le signe est remonté vers le nord, de telle sorte que ce sont les étoiles de la Mouche, du Triangle et de Persée, qui arrivent sur la figure du Cancer.

Le Taureau, qui est au contraire descendu plus bas, reçoit bien quelques étoiles de cette constellation, telles que les Hyades, qui correspondent au ventre, et non à la tête, comme il conviendrait, puisque Aldébaran, l'une d'elles, était appelé l'*œil du Taureau;* β', qui devrait être à l'extrémité de la corne gauche, tombe sur le jarret de la jambe droite de derrière, près de la queue. Les Pléiades sont hors de la figure. Il y a donc là des différences très-sensibles. Pour en diminuer l'effet, notre confrère a voulu retrouver les sept Pléiades dans un groupe de sept étoiles qui précède une figure agenouillée, placée sous le Taureau, au bord du médaillon, et il a prétendu que cette constellation y a été mise là par renvoi[1]. Mais d'abord, comme je l'ai remarqué[2], pour avoir le droit de donner une telle explication à ce groupe de sept étoiles, il faudrait en trouver une analogue pour les trente-cinq autres groupes, de trois jusqu'à quinze étoiles, répandus de même tout autour du médaillon. Ensuite, quoi de plus contraire à l'idée qu'on veut donner du monument, que cette hypothèse de constellations retirées de leur place et mises ailleurs *par renvoi?* S'il existe là une projection, c'est à l'endroit même que le calcul désigne que la constellation doit se trouver.

La même observation s'applique aux Hyades, qu'on a cru découvrir dans un porc, qui marche en arrière de la précédente figure, et au-dessus duquel se voit un groupe de quinze étoiles

[1] Biot, *Recherches, etc.* p. 13. [2] Plus haut, p. 135.

disposées sur trois lignes[1]. C'est à Saint-Martin qu'est due cette conjecture, qui supporte assez difficilement l'examen; car elle se fonde sur cette unique considération, que les latins ont quelquefois appelé les Hyades *Suculæ* (les petites Truies). Ce nom résulte d'un jeu de mots étymologique provenant de ce que les Latins disaient *sus* (avec le digamma) au lieu de *hus* (ὗς) comme les Grecs; ce qui donna lieu aux ignorants (*imperiti*) de penser que le ὑάδες des Grecs, qu'ils prenaient pour un diminutif, tandis qu'il n'était qu'un dérivé, devait correspondre à leur *Suculæ*. Cette erreur, que relèvent Cicéron[2], Pline[3] et Tiron dans Aulugelle[4], n'a pu exister qu'en latin; aussi n'en trouve-t-on nulle trace chez les Grecs, malgré la ressemblance de ὗς et de ὑάδες. Or, est-il le moins du monde vraisemblable qu'une confusion toute populaire, propre uniquement à la langue latine, eût passé en Égypte, où cette langue ne fut point en usage, et, qu'ayant à représenter les Hyades, les Égyptiens de Dendéra aient été chercher l'image d'un porc, admettant un jeu de mots étranger à leur propre langue?

Quant à la place des Hyades, mises par *renvoi* sur le bord du médaillon, elle prête aux mêmes difficultés; et, puisque l'auteur de la projection avait pris le nombre de sept étoiles comme une allusion à celui Pléiades, il était obligé d'expliquer, dans le même sens, le groupe des *quinze* étoiles placées au-dessus de la figure du porc, ce qui n'est pas possible, celui des Hyades ne se composant que de cinq étoiles, y compris Aldébaran. Il y a d'ailleurs lieu de s'étonner qu'en appliquant, avec tant de confiance, l'idée du renvoi sur le bord du médaillon aux deux asté-

[1] Biot, ouvrage cité, p. 12.

[2] Cic. *Nat. deor.* II, 43.

[3] Plin. XVIII, c. 26, § 66. Ed. Sillig. « .....quod nostri a similitudine cognominis græci propter sues impositum arbitrantes, « imperitia appellavere *Suculas*. »

[4] *Noct. Atticæ*, XIII, 9.

rismes des Hyades et des Pléiades, renvoi contraire au principe même de la projection, on ne se soit pas demandé d'où vient qu'il n'y aurait eu que ces *deux seuls* exemples d'un tel renvoi, par quelle singularité deux seules des figures de la bande extrême auraient été converties en constellations de la sphère. On voit que tout est gratuit, incohérent et contradictoire dans cette hypothèse; mais nous ne sommes encore qu'au commencement.

Dans les Gémeaux, α (Pollux) arrive bien au bas de la figure de gauche; mais β (Castor) tombe dans le vide entre les deux figures; δ touche au bas, mais en dehors; Propus seul arrive au bout du pied: il n'y a donc que deux étoiles en position; toutes les autres tombent dans le blanc, au-dessous des Gémeaux.

Toute la partie antérieure du Lion correspond bien aux étoiles de cette constellation; mais sur la partie postérieure, à partir de la naissance de la queue, ce sont les étoiles de la Vierge qui viennent s'y projeter.

Les autres étoiles de la Vierge tombent dans l'intervalle qui sépare les deux figures; l'Épi, que, dans la sphère grecque comme ici, la Vierge tient à la main gauche, se projecte en dehors auprès du talon droit; la figure même de la Vierge va couvrir la chevelure de Bérénice et côtoye le Bouvier, en élevant sa tête vers η de la grande Ourse, ou l'extrémité de la queue, parce que la Vierge, comme je l'ai déjà dit, est entièrement déplacée et se dresse du nord au sud au lieu de s'étendre, de l'est à l'ouest, le long de l'anneau zodiacal.

Toutes les étoiles de la Balance et du Scorpion tombent fort loin de ces deux astérismes; celles de la Balance dans le blanc du tableau, sauf α, qui arrive à l'oreille du Lion monstrueux, placé au-dessous; celles du Scorpion tombent en

partie dans le vide, en partie sur une figure située loin, en avant, sous le rayon qui passe par la Balance.

Les trois signes suivants, le Sagittaire, le Capricorne et le Verseau, se trouvant placés à peu près comme sur la sphère grecque, leurs principales étoiles y sont amenées par la projection, quoique, le plus souvent, en des lieux différents de chaque figure.

Enfin, pour le dernier signe, celui des Poissons, la projection n'y amène *pas une seule* des étoiles qui en faisaient partie; elle transporte ce signe vers le nord, au beau milieu de Pégase et d'Andromède, et vers le sud, tout au travers de la Baleine: c'est un complet bouleversement.

En résumé, il y a donc quelques coïncidences, presque partout incomplètes; mais elles ne peuvent rien prouver, puisqu'elles sont inévitables dans l'hypothèse, et de telle nature, que toute espèce de projection, ou même tout dessin à vue, un simple plan symétrique, en amèneraient autant et même davantage. Si donc l'on peut s'étonner de quelque chose, comme M. Jomard l'a déjà remarqué, c'est que de telles coïncidences ne soient ni plus nombreuses, ni plus complètes [1]. Mais les dissidences sont énormes, puisque, sur les douze signes, il y en a six, le Bélier, le Cancer, la Vierge, la Balance, le Scorpion, les Poissons, qui se trouvent tout à fait en dehors et fort loin de la place où la projection fait tomber leurs étoiles.

Voilà les résultats qu'elle amène, en ce qui concerne les constellations zodiacales, les seules, remarquons-le bien, que nous puissions comparer à celles de la sphère grecque. On voit qu'il est difficile d'en rencontrer de moins heureux.

[1] Jomard, dans la Revue encyclopédique, 1822, p. 440, 444.

2° PREUVE, tirée des bases mêmes de la projection.

Il ne me reste plus maintenant qu'à examiner sur quelle base cette projection repose, et quelles sont enfin les preuves assez puissantes pour faire passer par-dessus des difficultés qui frapperont les moins claivoyants, à présent qu'on les a signalées à leur attention.

Un astronome qui veut retrouver les éléments inconnus d'un planisphère étranger, c'est-à-dire découvrir et déterminer les rapports de ses diverses parties avec le ciel, pourra y parvenir s'il existe, dans ce planisphère, certains points de reconnaissance marqués par quelques-unes des principales étoiles; parce que leur position relative permettra facilement d'en connaître la correspondance avec celle du ciel; ce qui donnera le moyen, sinon de calculer rigoureusement, du moins d'apprécier avec une exactitude satisfaisante la disposition des autres parties du planisphère; et, dans le cas même où les figures qui expriment les constellations (si elles y sont représentées par des figures) n'auraient aucun rapport avec les nôtres, au moyen de ces points de repère, on pourra parvenir à en retrouver la correspondance, au moins générale, et découvrir le système de projection qu'on aura suivi pour transporter la sphère sur un plan.

Mais, d'après tout ce qui précède, on devine déjà l'extrême difficulté d'un tel travail appliqué au zodiaque circulaire de Dendéra; car il n'y existe aucun de ces points de repère qui seraient indispensables; pas un cercle n'y est tracé, comme sur le globe de l'Atlas Farnèse; pas une seule des principales étoiles n'y est marquée, puisque celles que porte le tableau, au nombre de quatre seulement dans la partie centrale, et

en si grand nombre le long de la bande extrême, ne se rapportent, comme on l'a vu, à aucun point astronomique. On n'y trouve absolument que des figures plus ou moins étendues, quelques-unes énormes; toutes différentes de celles de la sphère grecque, et toutes, en conséquence, ayant une signification inconnue.

En cet état de choses, le plus habile calculateur ne saura ni où se prendre ni par où commencer. Si, n'ayant pas fait, ou ayant négligé les observations précédentes qui lui auraient démontré d'avance l'inutilité de ses efforts, il persiste à vouloir lutter contre des difficultés insolubles, il se verra obligé, pour donner une base à ses calculs, de recourir à de pures hypothèses, sauf à voir plus tard si elles se vérifieront. Il supposera, par exemple, que les auteurs ont adopté tel ou tel mode de projection; cela posé, il devra conjecturer que, sur le tableau, telles ou telles figures répondent à telles ou telles constellations de la sphère grecque; il n'en saura rien, il n'en pourra rien savoir; mais il devra faire ce premier pas, sous peine de ne pouvoir aller plus avant. Partant de là, il calculera la position astronomique de telle étoile. Cette position répondra, selon toute apparence, à une figure quelconque du planisphère; car, dans un tableau où il y a si peu de vide, il faudrait être bien malheureux pour ne pas tomber sur quelque chose. Alors, à l'aide de divers rapprochements hypothétiques, il essayera de montrer que cette figure est bien celle où doit se trouver l'étoile en question. Cette opération, il la répètera autant de fois qu'il la jugera nécessaire, et il conclura, de ce qu'il appellera des *coïncidences,* que la projection est exacte avec tel ou tel degré de probabilité. Mais, pour pouvoir compter le moins du monde sur cette probabilité quelconque, il faudrait qu'on ne pût avoir de doute sur la sy-

nonymie de toutes ces figures; car, si elles ne sont pas, si elles ne peuvent pas être ce qu'on suppose, toutes ces *coïncidences* s'évanouissent, et le calcul, quelque savant qu'il soit, s'écroule avec la base qui l'appuie. C'est justement, comme on va le voir, l'histoire de la nouvelle projection.

En effet, pour entrer en matière, l'auteur part d'une conjecture, déjà proposée avant lui, d'après laquelle la constellation grecque du Bouvier[1] serait une figure à tête de bœuf placée entre la Balance et la Vierge[2]; et il prend pour Arcturus, ou α du Bouvier, l'étoile qui se voit en avant de la tête, au-dessous de la légende hiéroglyphique. Mais Champollion a montré[3] combien cette attribution est arbitraire; car cette étoile, faisant évidemment partie de la légende comme déterminatif, ne peut désigner un astre de la sphère. Pour avoir le droit de donner ainsi une valeur à telle étoile en particulier, il faudrait pouvoir le faire pour toutes celles dont la légende est aussi accompagnée d'une étoile; car, en bonne critique, il n'est pas permis de choisir ainsi à volonté un ou deux exemples entre tant d'autres de même nature, ayant évidemment le même objet. C'est déjà plus qu'il n'est nécessaire pour montrer le peu de fondement de la première hypothèse, base de la projection.

Voici pourtant d'autres raisons plus décisives encore. La figure en question est placée, sur l'anneau zodiacal, entre la Vierge et la Balance. Si c'était le Bouvier, cette place serait astronomiquement fausse, car le Bouvier céleste est en réalité placé fort loin de là. La figure se dresse du sud au nord, au-dessus

[1] Biot, *Recherches, etc.* p. 21.

[2] Jollois et Devilliers, *sur les Bas-reliefs astronom.* p. 453. Champollion (*Gramm. égypt.* p. 96) cite aussi la figure comme étant celle du Bouvier, d'après le zodiaque circulaire. Son explication n'a d'autre fondement que l'opinion commune, qui n'est elle-même fondée sur rien; ce qu'il avait bien senti en 1822.

[3] Champollion, dans la Revue encyclopédique, 1822, t. XV, p. 236 et suiv. Jomard, même Revue, p. 438.

et en travers du corps de la Vierge, entre cette constellation et le pôle; elle s'élève même au nord de la queue de la grande Ourse. L'assimilation est donc impossible. De quelque façon qu'on s'y prenne, il faudra reconnaître que, sur le prétendu planisphère, les deux figures de la Vierge et du Bouvier occupent en grande partie la place l'une de l'autre. Sur quoi donc se fonde l'hypothèse de l'assimilation? uniquement sur ce que la figure porte une tête de bœuf. Mais on ne peut rien conclure de ce trait unique; les personnages à tête de bœuf se rencontrent sur plusieurs monuments[1] exprimant tout autre chose qu'une constellation; d'ailleurs, la figure est reproduite au-dessous de la précédente, dans un personnage qui tient un instrument aratoire. Il y aurait donc eu dans la sphère égyptienne deux constellations du Bouvier placées l'une sous l'autre; cela est-il vraisemblable? Enfin, une dernière raison péremptoire, c'est que le même personnage, accompagné de la même légende, se trouve dans le zodiaque rectangulaire, mais à une tout autre place, entre le Verseau et le Capricorne, c'est-à-dire à cinq signes de différence. Ainsi l'on peut être certain qu'il ne peut être un astérisme, et, en tout cas, il ne saurait correspondre au Bouvier.

C'est néanmoins d'après cette première hypothèse, qu'en appliquant au tableau la projection *hypothétique* par développement, l'auteur a cru retrouver la position d'Antarès, dit le Cœur du Scorpion. On pensera, sans doute, que la projection va amener cette étoile dans l'intérieur du Scorpion, en un lieu qui pourra correspondre au *cœur de l'animal;* point du tout: la projection l'amène sur un vase que tient une figure bizarre, à pieds d'hippopotame, située fort loin en avant, immédiatement au-dessous de la Balance. Les principales

[1] Wilkinson, *Manners and Customs*, Atlas, pl. 66. 2.

étoiles du Scorpion entourent cette figure, et il n'y en a pas une seule dans le Scorpion même. Le savant académicien a recours, en conséquence, à la même explication que pour le Cancer : la figure, dit-il, est en lieu et place du Scorpion [1]; mais, comme le corps du signe n'est, ainsi qu'on l'a vu, que la constellation même, il faut donc qu'on l'ait retirée de sa place astronomique: et, dans ce cas, que devient la projection?

Pour lever cette première difficulté, il a cru pouvoir métamorphoser en *cœur* le vase que tient cette figure; puis, à l'aide de ce changement, il explique tout à la fois et le déplacement de la constellation, et le motif qui lui aurait fait donner, dans l'antiquité, le nom de cœur de Scorpion. Le *vase* serait un *cœur*, qu'on n'en serait guère plus avancé; car, enfin, ce ne serait plus là le cœur de Scorpion, puisque la figure de l'animal est à 30 degrés plus loin; or l'étoile a été nommée ainsi parce que sa position répondait, sur certaines sphères, au centre de l'animal, à l'endroit qu'on supposait correspondre à son cœur; c'est par le même motif que Régulus (βασιλίσκος) avait été nommé le cœur de Lion, dénomination qu'il porte déjà dans Géminus[2] et Ptolémée[3]. Mais d'abord il est certain que l'objet dont il s'agit est bien un *vase* et non un *cœur*. Les deux bras de la figure, levés parallèlement, indiquent qu'elle soutenait un vase de chaque main, placés à peu près l'un derrière l'autre. L'un des deux vases a disparu, la pierre étant rongée en cet endroit; mais la preuve que ce sont bien des vases, c'est que la même figure se retrouve, en avant du Scorpion, dans le zodiaque rectangulaire, et que là on voit distinctement les deux vases qu'elle porte sur ses mains. En second lieu, si

[1] Biot, *Recherches*, p. 23 et 24.
[2] Gemin. c. II, p. 12, C.
[3] *Almag.* lib. VII, p. 54, ed. Halma.

le vase eût été un *cœur*, on aurait eu lieu d'en être surpris, car l'antiquité, quoi qu'on en ait dit, n'a jamais connu l'expression de *cœur du Scorpion;* ni Ptolémée, ni aucun astronome ancien ne donne ce nom à l'étoile de ce signe. Ptolémée[1] ne l'appelle qu'Antarès[2], de même que Cléomède[3], ce qui veut dire *égal* ou *semblable* à Mars (τῷ Ἄρει τὴν χροιὰν ὅμοιος), l'étoile ayant une lumière d'un jaune rougeâtre (ὑπόκιῤῥος καλούμενος Ἀντάρης), dit Ptolémée, ainsi que cette planète, à laquelle les Grecs donnaient le nom de *Pyroïs* (πυρόεις) ou de *Pyroïde* (πυροειδής), *couleur de feu*. Les anciens n'ont jamais songé à lui donner le nom de cœur de Scorpion, expression inconnue avant les Arabes, qui l'appellent, dans Albategni[4], Abderrahman-Soufi et Kaswini, *Kalb-el-Akrab* (le cœur du Scorpion), et qu'on trouve, je pense, pour la première fois, sous le nom de Καρδία τοῦ Σκορπίου dans la sphère persique de Chrysococca, astronome grec du XIVe siècle, qui l'a prise aux Arabes[5]. Ainsi disparaît tout motif de placer la grande étoile du Scorpion auprès de ce prétendu *cœur*, si loin de la constellation, au centre de laquelle la projection aurait dû la faire tomber.

Cette même projection amène la position de Fomalhaut (étoile de première grandeur, appartenant au Poisson austral) un peu en avant d'une étoile sculptée placée auprès d'une légende hiéroglyphique qui accompagne une figure à tête d'Anubis, sur la bande extrême du médaillon. M. Biot en conclut que cette étoile est Fomalhaut; ce qui est impossible: en premier lieu, l'étoile faisant, comme les trente-cinq autres, partie de cette légende, ne saurait être détachée, elle toute seule, de la figure d'Anubis, pour devenir un astre; en second

[1] Biot, *Recherches, etc.* p. 25.
[2] *Almag.* lib. VIII, p. 61 ed. Halma.
[3] *Cycl. theor.* t. II, p. 39. Balf.
[4] Albategni, *De motu stellar.* f° 80, Norimb, 1537.
[5] Ideler, *die Stern-Namen*, S. 181.

il serait beaucoup plus raisonnable de ne voir là qu'un pur hasard. Mais, dans le fait, la chèvre est peut-être le dernier animal auquel ce détail puisse convenir. Quoique certaines espèces de chèvres aient les cornes horizontales, il est certain que, sur les monuments égyptiens, cet animal est toujours représenté avec des cornes qui se dressent sur la tête, le plus souvent recourbées par le haut [1]. Il en est de même de la chèvre représentée dans l'écriture hiéroglyphique [2]. La tête dont il s'agit ne peut évidemment convenir qu'à un bélier, cet animal étant souvent représenté avec les cornes horizontales et la petite barbe au menton. D'ailleurs, ce même symbole, qui sert encore de caractère phonétique, exprimant les articulations A et P [3], est souvent reproduit dans les monuments funéraires; tel est l'exemple de la planche 11, E, calquée sur un sarcophage du Musée. On le voit souvent surmonté d'une *tête de bœuf, de bélier* ou *de chacal, jamais de chèvre* [4]. Il ne peut donc y avoir rien de commun entre la constellation *grecque de la chèvre*, et un personnage *à tête de lion*, tenant un sceptre *à tête de bélier*.

Cette nouvelle coïncidence disparaît donc comme toutes les autres. On a déjà vu à quoi se réduisent celles qui concernent le zodiaque; et, comme c'est en les réunissant toutes que le savant géomètre est arrivé à un million de milliards de chances à parier contre un [5], cette immense probabilité se réduit à zéro.

[1] V. Rosellini, *Monumenti dell' Egito e della Nubia. Mon. civ.* pl. XVII, XXVI, XXVIII, XXIX, XXXI. — Wilkinson, *Manners and customs, etc.* t. IV, p. 130, vignette A, 31

[2] Champollion, *Dictionn. égypt.* p. 124 : 126.

[3] Champollion, *Grammaire égyptienne*, p. 41, n° 109. — *Dictionn. égypt.* p. 124, n° 103.

[4] Biot, *Recherches*, p. 84.

[5] Le même, p. 90, 91; Jollois et Devilliers, ouvrage cité, p. 474.

J'abandonne l'examen des autres résultats de la projection, parce qu'ils sont nuls, ou contraires au principe sur lequel elle repose; et je me borne à cette seule remarque :

S'il est deux astérismes qui ont dû trouver place dans la partie boréale de la sphère égyptienne, et que nous devrions retrouver, dans le cas où le tableau nous offrirait l'image de cette sphère, ce sont assurément le Dragon et la grande Ourse, les deux groupes les plus remarquables dans cette région du ciel. Mais il n'y faut pas songer. On a bien conjecturé que la grande Ourse est cette monstrueuse figure dont j'ai déjà parlé[1]; mais la conjecture est à présent inadmissible. Il a été démontré plus haut qu'elle ne peut être un astérisme; quant à la projection, elle amène les sept étoiles de l'Ourse, non-seulement très-loin de cette figure, mais encore dans un vide du tableau. Il en faut conclure, ou que les Égyptiens n'avaient point fait de la grande Ourse une constellation, ce qui est bien peu vraisemblable; ou que le tableau circulaire n'est point une image de leur sphère céleste.

La même conséquence s'applique au Dragon des pôles; il ne se trouve rien sur le médaillon qui puisse correspondre à cet astérisme, d'une forme si bien caractérisée. Le savant géomètre n'a osé indiquer, sur le planisphère, que la place des étoiles α et κ de ce groupe (qui sont celles de la queue), parce qu'au moins elles tombent sur un blanc du tableau; mais il n'a pas même essayé de marquer la place des étoiles de la partie antérieure, parce qu'on aurait vu le Dragon percer, de part en part, avec sa tête et son corps, la prétendue grande Ourse et reparaître de l'autre côté. Avec ces deux exemples, quand même ils seraient seuls, toute projection serait jugée. Quant au chacal situé au centre du tableau, les sept étoiles

[1] Biot, ouvrage cité, p. 36, 37.

de la petite Ourse tombent sur son corps, disposé dans le sens inverse de l'animal de la sphère grecque, de sorte que α, qui se trouve au bout de la queue de l'Ourse, arrive au bout du museau du chacal. Mais que ce chacal ne puisse être un astérisme, ni l'Ourse, ni aucun autre, cela est prouvé par la place toute différente qu'il occupe dans le zodiaque rectangulaire.

Au reste, ce grave inconvénient, remarqué plus haut, qui consiste en ce que la projection amène les principales étoiles dans les vides du tableau, se retrouve encore, pour d'autres astérismes remarquables de la région boréale, telles que la Lyre, l'Aigle, le Cygne, Persée, Céphée, le Cocher, etc. Tous ces astérismes, en grande partie ou en totalité, ainsi que les étoiles de première ou de seconde grandeur qui s'y trouvent, ne répondent à rien, comme on peut s'en assurer au premier coup d'œil.

Un autre point, qui ne choque pas moins la vraisemblance, c'est que la projection ne nous donne pas même la position de Sirius; il est vrai qu'elle amène cette étoile, la plus remarquable du ciel, sur un emblème ayant ici forme de balustre, terminé par une fleur de lotus et surmonté d'un épervier. Cet objet, quel qu'il soit, est dirigé dans l'axe longitudinal du temple et semble lié avec cette direction, qui fait un angle de 17 degrés avec le méridien. Le savant géomètre le prend pour un emblème de Sirius[1]; mais de quel droit? C'est encore là une pure hypothèse, à laquelle personne n'avait jamais pensé; et cela, par la raison que cet emblème, avec tous ses accessoires, se retrouve dans une foule de sujets, principalement funéraires, qui n'ont aucun rapport avec des astres. Mais l'absence totale d'étoiles en cet endroit, qui paraîtra inexplicable à tout le monde, devrait surtout le paraître à notre savant confrère, qui

[1] Biot, ouvrage cité, p. 102, 103.

pense que les Égyptiens ont sculpté une étoile à la place d'Arcturus, de Fomalhaut, de la Croix-du-Sud, et d'astres aussi insignifiants que β de Pégase, α du Dauphin, et Acharnar, qui n'a jamais été visible sur l'horizon d'Égypte.

Comment! les Égyptiens auraient exprimé soigneusement des astres si insignifiants sur leurs planisphères, et ils auraient oublié, je ne dis pas seulement Aldebaran, Régulus, Antarès, l'Épi, et les autres astres de première grandeur, mais encore Sirius, l'étoile la plus remarqable du ciel, la première de toutes, celle dont ils avaient fait l'astre d'Isis, le point de départ du cycle entier de leurs cérémonies et la base de leur calendrier civil et religieux! Cela est impossible. Pour moi, je pense que cette fameuse étoile n'est marquée ni sur le zodiaque circulaire, ni sur les autres, pas plus que les planètes, qu'on n'a jamais réussi à y trouver, quoiqu'on les y ait bien cherchées; mais enfin, si elle est quelque part, ce ne peut être, comme tout le monde l'a pensé, que dans cette vache couchée, portant une grosse étoile sur la tête, non accompagnée, cette fois, d'une légende hiéroglyphique, exemple *unique* dans l'intérieur du médaillon. Le savant géomètre en convient, mais, pour lui, cette vache n'est que l'emblème de cet astre. Ainsi, toujours même supposition! Si les Égyptiens tenaient à placer Sirius dans l'axe de leur planisphère, qu'est-ce qui les empêchait d'amener le véritable emblème de Sirius sur la ligne, et de faire coïncider avec sa position réelle l'étoile qui surmonte la vache? On sent combien de telles conjectures sont arbitraires; car il n'y a rien de plus facile que de calculer la place que doit occuper une étoile, puis, quel que soit le point où elle arrive, d'inventer à l'instant une explication quelconque, et d'attribuer à la figure correspondante, n'importe laquelle, justement la signification nécessaire.

Il faut en dire autant de la prétendue constellation d'Orion, qu'on croit être cette figure qui marche dans le prolongement du rayon, entre les Gémeaux et le Taureau; ce qui convient, en effet, à la position d'Orion. Mais cette figure est placée, sur le rectangulaire, entre le Cancer et les Gémeaux; position toute différente, inapplicable à Orion. D'ailleurs, elle se retrouve encore dans un si grand nombre de monuments funéraires où elle ne peut faire l'office de *constellation*[1], que si l'attribution appliquée au circulaire est *astronomiquement* vraisemblable, elle est *archéologiquement* inadmissible.

C'est pourtant sur l'hypothèse que l'étoile de Sirius correspond à cette tige de lotus placée dans la direction de l'axe du temple, que repose, en grande partie, tout ce que l'auteur de la projection dit de l'orientement du tableau. A mon avis, ses vues à ce sujet ne peuvent non plus supporter l'examen.

L'orientation de tous ces zodiaques, comme des autres scènes qu'on croit astronomiques, dans les monuments ou tombeaux de Thèbes, dépend uniquement de celui de ces édifices mêmes. Or, s'il est certain que les trente-neuf pyramides dont les ruines existent en Égypte, sont assez exactement orientées, il ne l'est pas moins que les temples ne le sont pas; que leur direction dépend, comme l'a dit Fourier[2], de celle du fleuve, et, dans certains cas aussi, je pense, de la forme du monticule factice sur lequel ils étaient situés. Cela paraît assez clair pour les temples de Thèbes, qui tous ont une exposition différente les uns des autres. Quant aux édifices où se trouvent les trois zodiaques rectangulaires, celui de Dendéra est incliné sur la méridienne de 17 degrés; le grand temple d'Esné, de 43 degrés, et le petit temple, de 71 degrés[3]. Or,

[1] Voir la planche V. [2] *Descr. de l'Ég.* Antiq. Mém. t. II, p. 82. — [3] Voir la planche I B.

comme ces trois zodiaques sont parallèles à l'axe des temples, leur exposition présente la même différence, et pourtant leur objet est le même. La conséquence à tirer de ce fait, c'est que l'angle quelconque qu'ils font avec la méridienne n'a été pris en nulle considération par leurs constructeurs; c'est là ce qui ressortira, dans un autre mémoire, de l'analyse des signes qui, sur le zodiaque circulaire, indiquent les quatre parties du ciel, le midi et le nord, l'orient et l'occident.

Je ne pousserai pas plus loin cette analyse critique, que j'ai peut-être déjà trop étendue; mais je le devais, à raison de la grande confiance que méritait d'inspirer une opinion fondée sur des calculs qui, pris en eux-mêmes, ne pouvaient être inexacts. C'est ce qui excusera l'exubérance des preuves que j'ai cru nécessaire de rassembler pour établir que ces calculs manquent de base, et qu'ils reposent sur des faits hypothétiques, dont quelques-uns peuvent paraître vraisemblables, même plausibles, quand on les prend d'une manière absolue, abstraction faite de toute considération historique ou archéologique, mais qui deviennent tout à fait impossibles, lorsqu'on a égard aux circonstances qui les accompagnent, ou qu'on les compare aux autres monuments.

Avec cette projection, tombe l'époque de sept ou huit cents ans avant notre ère, qu'on a cru pouvoir attribuer au zodiaque circulaire comme aux autres[1]; et, avec cette époque, tombe aussi l'hypothèse du prétendu thème astronomique qui aurait été reproduit à l'imitation d'un plus ancien, ou qu'on aurait calculé *a posteriori*, sous un des empereurs[2]; hypothèse dont

[1] Biot, *Recherches, etc.* page 114, 115.

[2] *Descr. de l'Égypte*, Ant. mém. t. II, p. 262 et suiv.

j'ai démontré plus haut toute l'invraisemblance historique[1], soit qu'on la borne au VIIIe siècle avant notre ère, soit qu'on la transporte à une époque beaucoup plus ancienne, par l'application inconsidérée de la précession des équinoxes.

Je rappelle que, comme ce fait n'intéresse en rien le résultat de mes propres recherches sur l'origine du zodiaque, il ne devait rien m'en coûter de l'admettre avec tout le monde, au lieu de m'attacher à une opinion qui devait sembler paradoxale. Mais c'est qu'en effet il ne m'était pas possible de comprendre, dans l'hypothèse d'une projection, les conditions qui ressortent avec évidence de l'analyse intime des monuments.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Laissant donc maintenant cette partie de la question, je reviens au but principal de ce mémoire, qui est d'établir que les figures qui, sur les quatre représentations zodiacales de Dendéra et d'Esné, accompagnent les signes, ne sont pas des astérismes; et je résume, en peu de mots, l'objet et la marche de ce mémoire.

Notre savant confrère, en venant exposer de nouveau le système qu'il a développé en 1823, a regretté que je n'eusse point exposé les motifs qui, dès lors, ne m'avaient pas permis de l'adopter. Je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de répondre à cet appel, et de développer les raisons qu'on m'invitait à produire.

Pour fixer au juste le point de notre dissentiment, j'ai dû présenter sommairement l'ensemble de mes idées sur ce sujet, et montrer que ce dissentiment consiste à savoir, non pas si le zodiaque circulaire de Dendéra a été ou non soumis

[1] P. 118, 119.

à une projection, question qui ne touche en rien aux résultats que j'avais obtenus, mais si l'on peut conclure de cette projection une époque remontant à sept ou huit cents ans avant notre ère. A cet égard, j'ai fait voir, avant tout examen, que, comme tous ces monuments ont été sculptés à l'époque impériale, il faudrait reconnaître qu'ils représentent un type ou thème astronomique, calculé *a posteriori*, ou bien reproduit longtemps après l'époque à laquelle il appartient: deux conséquences peu vraisemblables en elles-mêmes, d'ailleurs historiquement inadmissibles.

Ensuite, passant en revue les diverses explications proposées pour ces monuments, j'ai fait voir qu'à l'exception de trois faits qui ressortent de leur examen, tous les autres, sur lesquels on avait raisonné, sont purement hypothétiques, et que les conséquences qui en ont été déduites se détruisent les unes les autres; qu'avant toute explication, il serait nécessaire d'être fixé sur cette question principale: les figures autres que celles du zodiaque sont-elles des astérismes? ce que, jusqu'ici, personne n'avait mis en doute, parce que personne n'avait pris la peine d'analyser les preuves d'une opinion qui, au premier abord, devait paraître la plus vraisemblable. J'ai montré, par une analyse toute nouvelle de ces monuments, que les quatre représentations de Dendéra et d'Esné ne peuvent avoir aucun caractère proprement astronomique; que les figures qui s'y trouvent liées avec les signes du zodiaque n'expriment pas des astérismes, mais sont des figures qui concourent à l'expression des scènes religieuses représentées dans ces tableaux. Or ceci n'est point une simple opinion individuelle; c'est un fait qui ressort d'observations indépendantes les unes des autres, dont chacune concourt à l'établir. Ce sont :

1° La direction dans le même sens de toutes ces figures,

qui marchent vers le même point, comme dans toutes les scènes religieuses que nous offrent les monuments Égyptiens, composées de processions plus ou moins nombreuses; caractère absolument incompatible avec l'idée que ces figures seraient des constellations du ciel;

2° L'identité des signes du zodiaque avec ceux de la sphère grecque, et la différence complète des autres figures avec celles de cette même sphère;

3° La rareté des étoiles sculptées dans la partie centrale du médaillon, où elles ne sont qu'au nombre de quatre, accompagnant des légendes hiéroglyphiques; tandis que, dans la bande extrême des figures, on en compte cent quarante-quatre; les unes isolées, accompagnant aussi des légendes; les autres formant des groupes plus ou moins nombreux, sans aucune analogie avec ce qui se voit dans le ciel;

4° La comparaison des quatre tableaux entre eux.

Et d'abord, celle des deux zodiaques de Dendéra, d'où il résulte qu'un très-petit nombre des figures du circulaire se trouvent dans le rectangulaire; et que le peu de figures qui leur sont communes occupent des places bien différentes par rapport aux signes; ce qui exclut l'idée qu'elles soient des astérismes.

Ensuite, la comparaison des zodiaques de Dendéra avec ceux d'Esné, d'où il résulte que ces deux derniers ont entre eux un certain nombre de coïncidences, mais qu'ils en ont infiniment peu avec ceux de Dendéra; encore, les quatre ou cinq figures qui leur sont communes arrivent-elles en des points différents. Toutes circonstances, qui, en excluant formellement l'idée de figures et de représentations astronomiques, montrent que ces tableaux n'expriment point la sphère égyptienne; qu'ils n'avaient qu'une signification allégorique ou symbo-

lique; qu'ils ont été choisis ou placés conformément aux exigences du culte local, ou d'après la scène particulière qu'on voulait peindre; ce qui est rendu évident par les autres zodiaques réprésentés dans les caisses de momies et les grottes sépulcrales de l'époque romaine : en sorte que tous les calculs dont le zodiaque circulaire a été l'objet, sont de la science mathématique employée en pure perte.

Par le fait, nous ne savons point, quant à présent, de quelles figures se composait la sphère égyptienne; aussi M. Ideler, admettant mes vues, qu'il ne connaissait pourtant que par leur expression générale, en a déduit, comme conséquence, ce que j'en avais déduit moi-même, à savoir qu'on ignore par quelles figures les Égyptiens représentaient les constellations; et même que leurs constellations, à nous maintenant inconnues, ont pu être difficilement autre chose que de simples noms, sans figures qui leur soient propres, comme celles des Chaldéens, des Chinois, des Japonais et des Mongols[1].

A présent qu'il n'y a plus aucune raison pour chercher une époque plus ou moins reculée au sujet quelconque que ces représentations zodiacales expriment, et qu'elles doivent se rapporter à l'époque bien connue de leur exécution, qui est celle des premiers empereurs, on peut en essayer l'examen archéologique, c'est-à-dire que, les plaçant dans l'époque historique à laquelle elles appartiennent, on peut aborder les difficultés ou résoudre les objections qui naissent de ces résultats nouveaux; rechercher, par exemple, pourquoi les tableaux de Dendéra et d'Esné n'ont d'astronomique que les signes du zodiaque; pourquoi ils commencent par un signe différent; quel est le véritable rôle que joue le zodiaque dans ces représentations; deviner, enfin, sinon le sens particulier de chacun des

[1] *Uber den Ursprung des Thierkreises*, S. 8 et 9.

emblèmes, au moins l'intention générale à laquelle ils se rattachent. Mais, pour y réussir, il est nécessaire de rechercher les exemples des mêmes figures dans les autres monuments égyptiens, ce qu'on n'a jamais fait d'une manière un peu suivie. On n'a point encore essayé, non plus, de comparer les deux bandes extrêmes du zodiaque rectangulaire de Dendéra, avec les quatre bandes parallèles qui existent aussi dans le pronaos, couvertes de figures nombreuses qui, marchant dans la même direction que celles des deux bandes zodiacales, s'y rattachent évidemment par leur sujet, et ne peuvent en être séparées (v. pl. II); car le défaut commun à toutes les explications qu'on a données des zodiaques d'Égypte, a été de les considérer isolément, et de vouloir atteindre directement la signification particulière de chaque symbole ou emblème, sans se demander d'abord si ces emblèmes ne se trouvaient que là, s'ils ne se rencontraient pas ailleurs, employés dans des représentations étrangères à l'astronomie; sans chercher, en un mot, des points de comparaison qui, pouvant être connus avec certitude, éclairciraient probablement quelques-uns des symboles les plus obscurs.

Or, cette nouvelle recherche, qui est spécialement du domaine de l'*archéologie*, sera l'objet d'un second travail, que j'appellerai *Analyse archéologique des bas-reliefs égyptiens dits astronomiques*, laquelle, dirigée de la même manière que cette *analyse critique*, doit conduire aux seuls résultats positifs qu'il soit possible maintenant d'atteindre. C'est au moyen de cette nouvelle analyse qu'on pourra établir, d'une manière régulière et certaine, s'il est vrai, comme cela résulte de plusieurs indications signalées dans ce premier mémoire, que leur expression est principalement, ou même uniquement *funéraire*.

Quand ce second pas aura été fait, quand on aura reconnu

quelle est au moins leur expression générale, il restera à rechercher ce que signifie, en particulier, chacun des emblèmes ou des symboles qui s'y trouvent; mais c'est ce qui ne pourra probablement se faire, avec quelque espoir de succès, que lorsqu'on sera plus avancé dans la lecture des caractères hiéroglyphiques; ce sera finir, comme on voit, par où, jusqu'ici, tout le monde a commencé.

L'avantage d'une pareille méthode est évident, car on assure chaque pas, sans avoir besoin de celui qui doit le suivre; en sorte que, si le second ou le troisième ne menait pas à un résultat certain, celui qui précède l'un ou l'autre n'en resterait pas moins bien établi. Je crois cette méthode applicable à un grand nombre d'autres questions archéologiques, qu'on a voulu aborder directement par l'explication hypothétique de symboles, dont le vrai sens ne peut être connu qu'au moyen d'une comparaison délicate avec d'autres analogues.

Cette manière réservée, ou, si l'on veut, timide, de traiter une question d'archéologie, n'est peut-être pas du goût de tout le monde. Il y a là un luxe de précautions qui peuvent sembler superflues. Je comprends même qu'elles paraissent gênantes, parce qu'elles sont autant d'entraves au libre exercice de l'imagination et de la fantaisie, dont il coûte toujours un peu, même aux meilleurs esprits, de repousser les conseils séduisants, mais trompeurs. Elles sont pourtant nécessaires quand on cherche dans l'étude de l'antiquité, non une occasion de montrer de l'esprit, de la sagacité ou du savoir; mais un moyen de découvrir une vérité qui peut réellement accroître le domaine de la science.

APPENDICE.

A.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR UN PASSAGE DE L'INSCRIPTION DE ROSETTE.

J'ai parlé précédemment[1] de bas-reliefs qui ont paru *astronomiques* et de nature à fournir une époque précise. A propos de ces représentations, l'auteur du mémoire sur le zodiaque circulaire a cru devoir s'écarter de l'opinion que j'avais émise sur un passage de ce célèbre décret des prêtres égyptiens[2], passage qui a quelque importance, puisqu'il se lie avec la chronologie des Lagides, en général, et avec celles de Ptolémée Épiphane, en particulier. Il y voit la preuve que le jour de l'équinoxe vernal fut choisi à dessein pour la cérémonie célébrée à Memphis, comme il l'avait été de temps immémorial pour l'époque du couronnement des rois, qui, en vertu d'une sorte de loi de l'État, se trouvait rattaché à une circonstance astronomique. J'avais soutenu, au contraire, que la coïncidence remarquée est un pur effet du hasard?

A cette occasion, un autre de mes confrères a lu, sur le même passage, une note où, reprenant une opinion qu'il avait précédemment avancée[3], il soutient que la lacune qui se trouve dans le texte grec, à l'endroit où était exprimée la date de l'une des deux *éponymies* du prince, doit être remplie à l'aide du texte *hiéroglyphique*, et non du texte *démotique*, comme Champollion l'a pensé, et comme je l'avais pensé moi-même, d'après l'ensemble chronologique de l'inscription. En examinant l'une et l'autre de ces deux opinions, je n'y vois aucun motif d'abandonner la mienne, qui me paraît toujours fondée sur le seul sens dont le texte grec soit susceptible, et conforme à l'ensemble de toutes les circonstances historiques ou archéologiques qui l'accompagnent. C'est ce qu'il me paraît facile de démontrer clai-

[1] Plus haut, p. 147.

[2] Dans mon Recueil des inscriptions de l'Égypte, t. I, p. 265.

[3] Lenormant, *Musée des antiquités égyptiennes*, p. 60, 61.

rement, et ce que je vais faire, en témoignant le regret de ne pouvoir profiter des vues nouvelles que mes deux savants confrères ont présentées à cet égard.

I.

Le jour de l'avénement d'Épiphane est le même que son jour éponyme.

Je commencerai par placer sous les yeux du lecteur le tableau chronologique d'Épiphane, depuis sa naissance jusqu'à la date du décret de Memphis. Je le tire du Ier volume de mon Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte (p. 266).

DATES ÉGYPTIENNES.	DATES JULIENNES.	ANNÉES avant notre ère.	ANNÉES révolues de son âge.	ANNÉES commencées de son règne.	FAITS HISTORIQUES CITÉS OU INDIQUÉS DANS L'INSCRIPTION.
30 mésori....	8 octobre....	209	....	....	Naissance d'Épiphane. 1re éponymie du prince.
Idem........	*Idem*........	208	1		
Idem........	*Idem*........	207	2		
Idem........	*Idem*........	206	3		
Idem........	*Idem*........	205	4	....	Troubles de la haute Égypte.
1er thoth...	13 octobre...	....	....	1	Jour de la mort de Philopator et de l'avénement d'Épiphane. 2e éponymie.
17 méchir..	28 mars.....	204	....	....	
30 mésori...	7 octobre...	204	5	....	Troubles de la haute Égypte apaisés.
1er thoth....	13 octobre...	204	....	2	
30 mésori...	7 *idem*.....	203	6		
1er thoth....	13 *idem*.....	203	....	3	
30 mésori...	7 *idem*.....	202	7		
1er thoth....	12 *idem*.....	202	....	4	
30 mésori .	6 *idem*.....	201	8		
1er thoth....	12 *idem*.....	201	....	5	
30 mésori...	6 *idem*.....	200	9	....	Guerre d'Antiochus; envoi de forces de terre et de mer au dehors.
1er thoth....	12 *idem*.....	200	....	6	Révolte dans la basse Égypte.
30 mésori...	6 *idem*.....	199	10		
1er thoth....	12 *idem*.....	199	....	7	
30 mésori...	6 *idem*.....	198	11		
1er thoth....	12 *idem*.....	198	....	8	Siége de Lycopolis.
	août.....	....	....	....	Grande inondation du Nil.
30 mésori...	5 octobre...	197	12		
1er thoth....	11 *idem*.....	197	....	9	Punition définitive des chefs des révoltés sous Philopator.
15 méchir...	24 mars.....	196	....	9	Jour de l'équinoxe du printemps.
17 *idem*....	26 *idem*.....	196	....	....	Panégyrie de Memphis.
18 *idem*....	27 *idem*.....	....	....	....	Date du décret.

Le passage controversé est ainsi conçu :

L. 47. *Καὶ ἐπεὶ τὴν τριακάδα τοῦ μεσορὴ, ἐν ᾗ τὰ γενέθλια τοῦ βασιλέως ἄγεται, ὁμοίως δὲ καὶ [τὴν....] ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρὸς ἐπωνύμους νενομίκασιν ἐν τοῖς ἱεροῖς, αἳ δὴ πολλῶν ἀγαθῶν ἀρχηγοὶ πᾶσιν εἰσὶν, ἄγειν τὰς ἡμέρας ταύτας ἑορτὴν καὶ πανήγυριν ἐν τοῖς κατὰ τὴν Αἴγυπτον ἱεροῖς, κατὰ μῆνα.*

Et puisque le XXX de mésori, dans lequel on célèbre la naissance du roi, ainsi que [le..........,] dans lequel il a succédé à son père, les prêtres les ont reconnu pour éponymes dans les temples, jours qui sont, en effet, pour tous, l'origine de grands biens, ils les célébreront désormais chaque mois par une fête en son honneur et une panégyrie dans les temples d'Égypte.

Les prêtres disent donc que ces deux jours, qui étaient déjà reconnus pour éponymes auparavant, seront, de plus, désormais célébrés, à l'occasion de la présente cérémonie, par des fêtes et des solennités particulières.

Le premier de ces jours est le XXX de mésori, douzième mois de l'année égyptienne; c'est le jour où l'on célébrait les *généthliaques*, c'est-à-dire l'anniversaire de la naissance du prince. Épiphane était donc né le dernier jour du douzième mois de l'année, lequel jour, en 196 avant Jésus-Christ, répondait au 8 octobre julien proleptique. Sur ce point, nulle difficulté.

Le deuxième jour éponyme est celui où Épiphane *avait reçu la couronne de son père*, où il *lui avait succédé*, c'est-à-dire le *jour de son avénement*, *ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός*. Il ne peut y avoir doute sur le sens de ces mots; et il serait fort superflu de l'établir de nouveau, s'il n'avait pas été contesté par nos savants confrères.

Le verbe composé, *παραλαμβάνειν*, comme le substantif *παράληψις*, sont les mots propres pour exprimer la transmission par succession ou héritage. Ainsi l'expression *παραλαμβάνειν τὴν αρχήν* ou *τὴν βασιλείαν* est caractéristique pour signifier qu'un magistrat ou un roi est arrivé au pouvoir ou à la couronne après un autre; *παραλαμβάνειν* est alors tout à fait synonyme de *διαδέχεσθαι*, *ἐκδέχεσθαι* ou *παραδέχεσθαι*, à la seule différence qu'il ne peut, en ce cas, se passer du complément *παρά τινος*, c'est-à-dire de l'indication de la personne à qui l'on succède, de qui l'on a reçu le pouvoir; aussi, quand il s'agit de la transmission de la couronne de père en fils, le complément *παρὰ τοῦ πατρός* accompagne le verbe, comme on le voit dans toutes les occasions où cette idée se rencontre, et, en particulier, dans l'inscription de Rosette, où l'expression *παρέλαβεν τὴν βασιλείαν* se trouve *trois fois*, et autant de fois avec l'addition *παρὰ τοῦ πατρός*.

Il n'en est pas de même du substantif παράληψις qui, indiquant d'une manière absolue *la prise de possession*, n'est point suivi du complément. C'est ce qui explique pourquoi, dans cette même inscription, on trouve aussi *trois fois* l'expression ἡ παράληψις τῆς βασιλείας, et jamais avec l'addition παρὰ τοῦ πατρός. Ainsi, l. 7, à l'endroit où il est dit que la panégyrie de Memphis a pour objet *la prise de possession*, on lit: ἡ πανήγυρις τῆς παραλήψεως τῆς βασιλείας; aux lignes 28 et 45, où il est parlé de ce qu'il est d'usage de faire, lors de *la prise de possession de la couronne*, on lit: τὰ νομίμα ou τὰ νομιζόμενα τῇ παραλήψει τῆς βασιλείας, sans l'addition de παρὰ τοῦ πατρός. Seulement, la première fois que cette locution se rencontre, comme on voulait insister sur le titre auquel Épiphane était arrivé au trône, après πρὸς τὴν πανήγυριν τῆς παραλήψεως τῆς βασιλείας, le rédacteur a mis les mots ἣν παρέλαβεν παρὰ τοῦ πατρός; les deux autres fois, il s'en est dispensé; ce qui, en effet, était devenu parfaitement inutile: preuve de plus que le mot παράληψις ne pouvait être suivi du complément.

Telle est la vraie théorie de ces deux expressions; ce qui ne peut laisser de doute dans aucun esprit raisonnable.

On voit par là que, si le texte démotique, comme on l'a remarqué après Champollion, n'offre pas, en cet endroit, la circonstance exprimée dans le grec par les mots παρὰ τοῦ πατρός, il faut que ce soit une erreur du traducteur égyptien, qui n'a pas compris l'indispensable nécessité de ces deux mots, ou bien une pure inadvertance du graveur, qui a transcrit le texte démotique sur la pierre; d'autant plus que le texte hiéroglyphique, dans le passage correspondant[1] porte «la prise de possession de la puissance royale, *à la place de son père*,» comme le traduit Champollion[2].

Il est donc de toute évidence que les mots ἐν ᾗ παρέλαβεν τὴν βασιλείαν παρὰ τοῦ πατρός, qui désignent le second des deux jours éponymes, ne peuvent signifier que *le jour où il hérita de la couronne de son père*, c'est-à-dire *le jour de son avénement à la couronne;* et c'est précisément parce que ce jour marquait son entrée dans la vie politique, qu'on l'avait décrété *éponyme*, comme on avait décerné le même honneur au jour de sa naissance; tous deux, selon l'expression adulatrice des prêtres, étant *l'origine de grands biens pour tous*, αἳ δὴ πολλῶν ἀγαθῶν ἀρχηγοὶ πᾶσιν εἰσιν.

[1] Ligne 10 du texte hiéroglyphique. [2] *Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 295.

Il serait facile maintenant de connaître avec une suffisante approximation la date précise de ce deuxième jour, et de remplir la lacune de la ligne 47, quand même nous n'aurions aucun autre secours pour y parvenir. La date du décret rendu par les prêtres, à cette occasion, est exprimée d'une manière très-nette (l. 4—6) : « L'an IX..... le 4 du mois xandique, le 18 méchir des Égyptiens. DÉCRET. » Et plus bas : « Les archiprêtres et prophètes... qui, des temples du pays, *sont arrivés à Memphis* au-devant du roi, pour la panégyrie de l'avénement à la couronne qu'il a reçue de son père, *s'étant réunis dans le temple de Memphis* ce même jour (c'est-à-dire le 18 méchir), ont déclaré, etc. »

Il y a ici deux circonstances : l'une *générale*, l'arrivée à *Memphis* des délégués du sacerdoce égyptien pour la panégyrie ; l'autre *particulière*, sa réunion dans *le temple* pour la promulgation du décret rendu à cette occasion. Il est clair qu'une telle cérémonie devait durer plusieurs jours, deux ou trois, peut-être plus, comme on le voit par la panégyrie de *Phthah Socari*, dont il est fait mention dans un bas-relief de Médynet-Abou, et qui dura *trois jours consécutifs*, les 26, 27 et 28 athyr[1]. Dès lors, la circonstance doit avoir lieu, sinon le jour même de la principale cérémonie, tout au plus le lendemain ou le surlendemain; par conséquent l'éponymie du prince doit avoir eu lieu le 17 ou le 16 méchir : c'est l'une de ces deux dates qu'on peut restituer, en toute assurance, sans crainte de se tromper de plus d'un jour.

La date du premier jour éponyme d'Épiphane, celui de sa naissance, est donc fixée, dans le texte grec, au 30 mésori. Celle du second jour se trouvait énoncée à la fin de la 46ᵉ ligne du texte grec, mais cette fin a disparu. Elle n'existe que dans les deux textes hiéroglyphique et démotique; mais, par l'effet d'une inadvertance du graveur égyptien, il y a erreur de signe dans l'un ou l'autre texte. Le premier porte le 17 de méchir; le second, le 17 du deuxième mois de la tétraménie de la végétation, ce qui répond à phaophi.

Champollion qui, le premier, a remarqué cette discordance fâcheuse, dans son mémoire sur la notation hiéroglyphique[2] des parties du temps, s'est prononcé sans hésiter pour la date du texte démotique, sans même donner le motif de son choix, qui, au premier abord, peut paraître ar-

[1] Champollion, *Lettres d'Égypte*, p. 361.

[2] *Mém. sur les signes employés pour la notation des divisions du temps*, p. 20. — *Acad. des inscr.* t. XV, p. 92 et suiv.

bitraire, puisqu'il semble n'y avoir aucune raison pour choisir entre l'une des dates, appuyées l'une et l'autre sur une autorité qui doit nous paraître d'égale valeur.

Ce motif est celui qui m'a déterminé moi-même; en effet, il ne pouvait échapper à Champollion que la date du 17 méchir est précisément celle qui résulte de l'ensemble du texte; puisque le jour de *l'éponymie* était le même que celui de *l'avénement*, dont la célébration amenait la réunion des prêtres à Memphis. Cette réunion et la cérémonie ne pouvaient avoir lieu que le *jour même*, ou tout au plus *la veille* du décret; la date du 17 méchir, marquée dans le texte démotique, réunit donc tous les caractères de la vérité. Celle du 17 phaophi, au contraire, mettant quatre mois d'intervalle entre la cérémonie et le décret rendu par les prêtres assemblés pour cette même occasion solennelle, est évidemment impossible; et il m'a paru, comme à Champollion, qu'on ne pouvait y songer ni s'y arrêter le moins du monde. Aussi n'avais-je pas cru nécessaire de la réfuter dans mon commentaire. Je m'étais contenté de dire que ceux qui, s'écartant sur ce point de l'avis de Champollion, voudraient préférer la date du texte hiéroglyphique, s'attacheraient à une opinion *insoutenable*[1]. Je persiste dans mon dire, et je ne puis être ébranlé par les observations qui ont été faites sur le plus ou moins de facilité paléographique à commettre l'erreur dans l'un ou l'autre texte. Ceci n'est point une simple question de paléographie, c'est une question de bon sens; car, dès le moment que le le jour de l'éponymie est celui de l'avénement, qui marque aussi l'époque de la cérémonie de Memphis, le point est définitivement jugé, et la date du 17 méchir paraîtra la seule possible.

Mais le jour de l'avénement d'Épiphane n'était autre chose que celui de la mort de son père Philopator. Car, en Egypte, où la maxime *mort le roi, vive le roi*, était en vigueur, la succession était immédiate, et ces deux jours se confondaient toujours en un seul. Il s'ensuit, de toute nécessité, que la date du 17 méchir, pour l'avénement, est purement fortuite. Le 17 méchir, ou 26 mars, tombe au voisinage de l'équinoxe vernal, parce qu'en l'an 196 cet équinoxe est arrivé le 24 mars, deux jours avant. Mais, comme ce jour a autant de chance qu'aucun autre dans l'année pour être celui de la mort de quelqu'un, je n'ai trouvé nulle difficulté à admettre qu'il fût celui

[1] *Recueil des inscr. grecques et latines de l'Égypte*, p. 321.

de la mort de Philométor, conformément aux exigences de l'histoire, et, par conséquent, qu'il fût le jour de l'avénement de son fils.

On a prétendu que cette rencontre, loin d'être fortuite, tenait à un usage, depuis longtemps reçu, de couronner les rois lors de l'équinoxe vernal; et que, s'il y a deux jours de différence, cela tient à l'imperfection de l'astronomie égyptienne, qui, dit-on, ne pouvait déterminer un équinoxe à deux jours près.

Cette inexactitude n'est pas très-vraisemblable, quand il s'agit, non d'une observation isolée, sur laquelle on pouvait, sans doute, commettre une telle erreur, mais d'une détermination qui avait dû être répétée et vérifiée cent fois dans l'hypothèse que l'on admet, puisque les Égyptiens devaient attacher une grande importance à l'observation d'un fait astronomique qui aurait joué un si grand rôle dans leur histoire.

Toutefois, je n'insiste pas sur cette difficulté, parce que l'opinion dont il s'agit prête à une difficulté bien plus grande, et, on peut le dire, tout à fait matérielle.

La preuve que le voisinage du 17 méchir et de l'équinoxe vernal est ici un *par effet du hasard*, se tire de la nature même de ce quantième; on a vu que c'est celui de *l'éponymie* d'Épiphane. Or cette éponymie, ainsi que toutes les autres, était établie à un jour fixe dans un mois; il a donc correspondu au 17 méchir, pendant toute la vie d'Épiphane, comme le jour de sa naissance au 30 mésori; mais, comme ces jours étaient placés dans un calendrier vague, leurs rapports avec les points fixes de l'équinoxe et du solstice variaient d'un jour tous les quatre ans; si donc le 17 méchir a correspondu, dans la neuvième année d'Épiphane, avec le surlendemain de l'équinoxe, huit ans auparavant, lors de l'avénement d'Épiphane, il correspondait au 28 mars. Au contraire, la coïncidence des deux jours n'a été complète que dans la dix-septième année de ce prince, où le 17 méchir a correspondu avec le 24 mars; et, l'année de la mort d'Épiphane, son éponymie tombait le 22 mars, deux jours avant l'équinoxe. C'est donc par l'effet naturel du roulement de l'année vague dans l'année fixe que le 17 méchir a correspondu avec le 26 mars, lors du décret de Rosette, et l'équinoxe n'est entré dans aucune considération pour cette époque, qui est celle de l'éponymie.

L'opinion que je combats est donc fondée sur une inadvertance analogue à celle qu'a commise Rémi Raige dans son Mémoire sur le calendrier nominal

des Égyptiens[1]; car, voulant trouver un rapport entre les significations des noms des mois égyptiens et l'époque de l'année à laquelle ils correspondent, il a pris pour cette époque celle qu'ils occupèrent dans l'année fixe alexandrine, sans se douter que cette époque est purement fortuite, puisqu'elle dépend de la place du premier thoth, en l'an 25 avant Jésus-Christ, lorsque le calendrier fut rendu fixe par l'intercalation quadriennale; en sorte que, si le hasard eût voulu que cette *fixité* eût été établie un siècle plus tôt ou plus tard, les rapports qu'il établit auraient été tout différents[2]. J'en fais la remarque parce que MM. Jollois et Devilliers, en 1834[3], ont encore cité, comme exacte et fondée, cette coïncidence imaginaire. C'est par une inadvertance du même genre que l'on a introduit ici la notion de l'équinoxe, et qu'on a prétendu que les anciens Égyptiens, au temps des Pharaons comme des Lagides, prenaient intentionnellement cette époque pour celle du couronnement des rois. Il n'y a de cela aucune trace dans l'antiquité, et l'on voit, par l'inscription de Rosette, que le jour des solennités de Memphis était rattaché à l'éponymie du prince, c'est-à-dire au jour de son avénement, qui, étant un jour fixe dans l'année vague, était par conséquent un jour vague dans l'année fixe.

Au reste, indépendamment de la preuve qui se tire de l'inscription de Rosette elle-même, il suffisait de se souvenir de ce qui se pratiquait à l'époque où les rois montaient sur le trône, pour être sûr qu'il n'en pouvait être autrement. L'année vague des Égyptiens, due, sans doute, d'abord, à l'imperfection des connaissances astronomiques, avait été ensuite conservée par la religion; et les Égyptiens, au dire de Géminus, regardaient comme un principe duquel il n'était plus permis de s'écarter, que toutes les fêtes devaient, à leur tour et dans un espace de 1461 ans, passer par tous les jours de l'année naturelle[4]. Ils tenaient tant à ce principe, qu'ils faisaient jurer aux rois, en montant sur le trône, de ne rien changer en ce qui tenait au calendrier, et de conserver intact le mouvement successif des fêtes[5]. Serait-il vraisemblable d'admettre que, pour l'époque même où l'on

[1] *Mém. sur le zodiaque nominal*, dans la Description de l'Égypte, Antiq. mémoires, t. I, p. 169—180.

[2] J'en ai déjà fait la remarque dès 1823. (V. les Mém. de l'Académ. des inscr. t. XII, p. 100, n. 1.)

[3] *Appendice aux recherches sur les mon. astronom.* p. 26, 27.

[4] Βούλονται γὰρ τὰς θυσίας τοῖς θεοῖς, μὴ κατ' αὐτὸν καιρὸν τοῦ ἐνιαυτοῦ γένεσθαι. (Géminus, c. VI, p. 33, C.)

[5] *Schol. Germ.* t. II, 71, ed. Buhle. « De-

ment[1], se fondait, en premier lieu, sur ce qu'Épiphane avait dû être couronné un peu avant sa majorité, puisque Polybe dit qu'il le fut, *bien que l'âge ne pressât pas encore*[2]. Or, en l'an IX de son règne, il n'en pouvait être éloigné, tandis que l'année suivante il l'aurait dépassé; et c'était une raison de croire que son couronnement avait eu lieu à l'époque du décret de Memphis; en second lieu, cette grande cérémonie, ayant été accompagnée de la prise du *pschent*, ou de la coiffure royale, devait avoir le *couronnement* pour objet principal.

Je partageai donc, sur ce point, l'opinion de tout le monde, bien qu'elle me parût offrir beaucoup de difficultés. En y réfléchissant davantage, ces difficultés, qui m'avaient tenu en suspens, se sont présentées à mon esprit avec plus de force, et je me crois à présent certain qu'Épiphane n'a été couronné que l'année suivante, en sorte que la panégyrie mentionnée dans le décret de Rosette avait pour but de célébrer, non pas son *couronnement*, mais le huitième anniversaire de son avénement.

Et d'abord, il n'y a pas un mot dans l'inscription qui soit relatif au *couronnement* du jeune prince ou à son *intronisation;* ce qu'on exprimait par le mot *ἀνακλητήρια*, *fêtes de la proclamation*, terme dont Polybe se sert deux fois, à propos du couronnement d'Épiphane[3] et de celui de Philométor ou d'Évergète II[4]; ou par le substantif *ἐνθρονισμός* et les verbes *ἐνθρονίζειν* ou *ἐνθρονίζεσθαι*, qu'emploie Diodore de Sicile en parlant d'Évergète II[5]. Dans l'inscription, au contraire, on ne voit rien de tel : il n'est jamais question que de la *παράληψις τῆς βασιλείας*, qui est l'*avénement* au trône. Ainsi, les prêtres disent qu'ils se sont réunis à Memphis, non pour la panégyrie du *couronnement*, ce qui serait exprimé par les mots : *πρὸς τὴν πανήγυριν τῶν ἀνακλητηρίων*, ou *τοῦ ἐνθρονισμοῦ*, mais pour la panégyrie de l'*avénement*, *πρὸς τὴν πανήγυριν τῆς παραλήψεως τῆς βασιλείας*, et de même dans les deux autres exemples. Cela ne peut réellement indiquer qu'un anniversaire des *cérémonies de l'avénement* et non le *couronnement* du prince. Voyons maintenant les difficultés qu'on peut opposer à ce fait qui paraît si nettement exprimé.

On se demande, d'abord, pourquoi la cérémonie de Memphis, si elle

[1] *Recueil des inscriptions de l'Égypte, etc.* t. I, p. 265 et suiv.

[2] *Ὡς οὐδέπω μὲν τῆς ἡλικίας κατεπειγομένης.* (Polyb. XVIII, 38, 3.)

[3] XVIII, 38, 3.

[4] XXVIII, 10, 8.

[5] XXXIII, c. 13.

n'eût été qu'un anniversaire, aurait été célébrée avec une distinction si particulière? Et ensuite pourquoi cet anniversaire devint l'occasion des grands honneurs rendus au jeune roi par le sacerdoce égyptien? Cela est expliqué dans le décret, où l'on voit qu'Épiphane venait justement de conduire à bonne fin une longue guerre avec les révoltés du Delta, guerre commencée sous le règne précédent et achevée dans la huitième année du sien (l. 24), peu de temps avant le huitième anniversaire de son avénement. Pour le célébrer (*πρὸς τὸ συντελεσθῆναι (αὐτῷ τὰ) προσήκοντα νόμιμα τῇ παραλήψει τῆς βασιλείας*), il vint à Memphis, amenant avec lui les chefs des révoltés, et leur infligea la punition de leurs crimes, vengeant ainsi les dieux, son père et sa propre couronne (l. 28, *ἐπαμυνῶν τῷ πατρὶ καὶ τῇ ἑαυτοῦ βασιλείᾳ πάντας ἐκόλασε καθηκόντως*).

En tout ceci, nulle mention d'*intronisation ni de couronnement*. On n'y voit qu'un *anniversaire*, celui de l'avénement, *παράληψις*; on n'y parle point de la majorité du roi, et rien ne dit qu'il ne fût pas encore *mineur*. Cette observation nous explique, pour la première fois, d'une manière complète, un mot de l'inscription qui m'avait toujours paru obscur, c'est l'épithète de *νέος*, que l'on donne à Épiphane au commencement, *βασιλεύοντος τοῦ νέου*. . . . . Πτολεμαίου.

J'avais pensé, comme tout le monde, que cette épithète se rapportait à ce qu'Épiphane fut couronné lorsqu'il n'était pas encore majeur. Mais, en tout cas, il n'était pas fort loin de sa majorité, car l'expression, déjà citée, de Polybe, *οὐδέπω μὲν τῆς ἡλικίας κατεπειγομένης*, *l'âge ne pressant pas encore*, à propos du couronnement d'Épiphane, indique bien que, si le prince n'avait pas tout à fait atteint sa majorité, il n'en était pas bien loin; et nous allons voir qu'en effet il s'en fallait peu qu'il n'y fût arrivé. Il était donc inutile de l'appeler encore *νέος*; car, devenant *majeur* par le fait même de son couronnement, il ne devait plus recevoir ce titre de *νέος* qui ne peut réellement s'expliquer d'une manière parfaitement satisfaisante que si le prince était encore *mineur*[1].

Ce fait se rattache très-probablement à une autre circonstance qu'il sert à expliquer.

[1] Mon savant confrère, M. de Saulcy, qui s'occupe beaucoup du texte démotique de la pierre Rosette, m'a assuré que ce texte confirme entièrement mon explication du mot *νέος*; puisque les mots *βασιλεύοντος τοῦ νέου* y sont rendus par : *sous le règne de l'enfant*, ce qui ne peut absolument s'appliquer qu'à un roi *mineur*.

Il résulte, en effet, de mon observation, que l'anniversaire de l'avénement, qui marquait le commencement de chaque année de règne, était célébré à Memphis par tous les colléges sacerdotaux de l'Égypte réunis dans cette ville, qui venaient *au-devant du roi*, *ἀπαντήσαντες τῷ βασιλεῖ* (l. 8); à la ligne 17, il est dit que le roi « a dispensé les députations sacerdotales de descendre chaque année jusqu'à Memphis, » *ἀπέλυσεν τοὺς ἐκ τῶν ἱερῶν ἐθνῶν τοῦ κατ' ἐνιαυτὸν εἰς Ἀλεξάνδρειαν κατάπλου*. Ceci veut dire que, jusque-là, les députations avaient été assujetties chaque année, lors de l'anniversaire, à venir au-devant du roi jusqu'à Alexandrie; mais qu'à partir de cette année, il les dispensait de venir jusqu'à cette ville, et il leur accordait de s'arrêter à Memphis, lieu où les cérémonies devaient être célébrées.

Tout semble donc concourir à montrer qu'il ne s'agit ici que de l'anniversaire de l'avénement.

Mais on pourrait tirer une objection de la circonstance exprimée à la ligne 45, où il est dit que le prince est entré dans le temple la *tête* couverte de la coiffure royale appelée *pschent*. On sait que cette *coiffure double* était un symbole de la basse et de la haute Égypte, et une sorte d'expression de la domination sur tout le pays. On a donc cru pouvoir assimiler l'action de se coiffer du pschent avec le *couronnement;* mais c'est là une pure hypothèse. Aucun texte ne dit que les rois ne prissent le *pschent* que dans cette seule circonstance; et les monuments nous les montrent la tête ornée de cette coiffure, non-seulement dans des cérémonies religieuses qui n'ont aucun rapport avec un couronnement, mais même dans des scènes de guerre ou de triomphe, et particulièrement dans celle qui est si souvent répétée, où le roi tient, d'une main, les cheveux de plusieurs ennemis, et, de l'autre, va les frapper de son arme redoutable. Il s'ensuit que le *pschent*, coiffure exclusivement réservée aux *dieux* et aux *rois*, était pris par ceux-ci dans diverses circonstances solennelles, religieuses ou guerrières, et même pendant leur minorité, puisqu'ils étaient *rois*, dès leur avénement, quelque *jeunes* qu'ils fussent. Il n'est donc pas étonnant qu'Épiphane mît le *pschent* sur sa tête, avant d'entrer dans le temple pour y célébrer les cérémonies anniversaires de son avénement.

Dans la solennité dont il s'agit, célébrée l'an IX du règne d'Épiphane, on doit donc voir simplement le huitième de ces anniversaires. Son *couronnement* ou son *intronisation* (*ἐνθρονισμός*) ne peut avoir eu lieu que le 17 méchir de l'année suivante; et l'on remarquera que, même à cette époque, il n'a-

vait pas encore atteint sa majorité; circonstance qu'on doit respecter, puisqu'elle repose sur le texte de Polybe; mais le prince en approchait beaucoup. En effet, d'après mon tableau, au 17 méchir de l'an IX, jour de la cérémonie de Memphis, il n'avait que douze ans et cinq mois; un an plus tard, le même jour, il s'en fallait encore de sept mois qu'il eût atteint sa quatorzième année, époque de sa majorité, ce qui est parfaitement conforme aux paroles de Polybe : *οὐδέπω μὲν τῆς ἡλικίας καθεπειγομένης*, *l'âge ne pressant pas encore.*

Je résume cette discussion en peu de mots :

1° Le jour de l'*éponymie* d'Épiphane était à la fois celui de son avénement, de la mort de son père et de la panégyrie de Memphis;

2° La date du texte démotique, pour le jour de cette éponymie, est la seule possible;

3° La panégyrie de Memphis avait pour objet de célébrer l'anniversaire de l'avénement d'Épiphane encore mineur (*νεὸς ὤν*), et non pas son couronnement, qui n'eut lieu que l'année suivante, à pareil jour, c'est-à-dire le 17 méchir, de l'an 195 avant notre ère.

B.

SUR L'ÉPOQUE ROMAINE DU ZODIAQUE CIRCULAIRE DE DENDÉRA.

Le zodiaque circulaire, maintenant à Paris, occupait la moitié du plafond d'une petite salle supérieure dans le temple de Dendéra. Ce tableau était séparé de la seconde partie du plafond par une grande figure de femme, qui en prend toute la largeur. Cette figure nue, dont les bras sont élevés au-dessus de la tête, se retrouve avec la même attitude à la partie intérieure du couvercle de quelques momies, entourée d'étoiles ou bien des signes du zodiaque, dans les momies d'époque romaine. C'est une expression de la déesse *ciel, Tpe*, représentée ordinairement les parties supérieure et inférieure du corps courbées en avant, pour envelopper, en quelque sorte, les figures symboliques qui l'accompagnent.

Lorsqu'on voulut détacher le zodiaque pour le transporter en France, on ne toucha pas à la grande figure, qui devait être, à elle seule, d'un poids

considérable. Cette figure, avec les deux bandes d'hiéroglyphes qui la bordent, est donc encore restée en place. La scie ayant coupé fort irrégulièrement la pierre, la colonne de gauche des hiéroplyphes a été entamée: il n'en subsiste sur le lieu qu'une très-petite partie; le reste est à présent perdu.

Cette grande figure intéresse à plus d'un titre. D'abord, elle n'offre pas ce relief si plat qui distingue les sculptures égyptiennes; elle est, au contraire, fort saillante et presque de ronde bosse. Pour obtenir ce résultat, le sculpteur a creusé la pierre en forme de *niche* demi-circulaire; par ce moyen, le relief de la figure a pu être considérable. Cette particularité, fort nettement exprimée dans le dessin de Denon [1], l'a été plus imparfaitement dans celui de la commission d'Égypte [2]. Le dessin de M. Prisse, que j'ai sous les yeux, ne laisse plus aucun doute sur cette particularité, d'autant moins indifférente qu'elle est *unique* dans les monuments égyptiens; aussi bien que cet arrangement du *cercle céleste*, contenant le zodiaque, qui est *inscrit dans* un carré et soutenu alternativement par des figures debout et agenouillées. Cette disposition, pleine de symétrie, de grâce et d'élégance, dont on ne trouve aucune autre trace en Égypte, avait seule suffi pour faire dire à M. Quatremère de Quincy qu'*à coup sûr l'esprit grec avait passé par là.*

Le tableau qui renferme le zodiaque ne porte aucun de ces encadrements elliptiques, dit *cartels* ou *cartouches*, dans lesquels sont ordinairement renfermés les noms des rois ou des empereurs. Il n'offre donc directement aucun caractère chronologique. Mais, au bas de la grande figure dont je parle, se trouvent deux de ces encadrements elliptiques. Dans le dessin de Denon, qui a pourtant reproduit *tous* les hiéroglyphes des deux bandes, les deux cartouches sont *vides*, comme on les a figurés sur notre planche; et il tombe sous le sens qu'il y aurait aussi marqué des signes hiéroglyphiques, s'il y en avait aperçu. Au contraire, dans celui de la Commission d'Égypte, ils sont remplis de signes hiéroglyphiques.

En présence d'une si frappante contradiction, on devait se demander de quel côté se trouvait l'erreur. A cet égard, il semble qu'en bonne critique on ne pouvait hésiter. Car il était peu vraisemblable que les auteurs du second dessin, exécuté, on devait le croire, avec toute l'exactitude possible, eussent mis des signes là où il n'y en aurait pas eu sur l'original.

Pourtant, l'erreur n'était pas du côté de Denon.

[1] Pl. CXVIII. — [2] *Antiquités* pl. t. IV, pl. XXI.

Dans son Voyage en Égypte, Champollion n'avait pas négligé de remarquer que ces deux cartouches sont restés *vides*. Le texte imprimé de ses lettres porte : « Dans tout l'intérieur du naos, ainsi que dans les chambres et les édifices construits sur la terrasse du temple, il n'existe *pas un seul* cartouche sculpté; *tous sont vides* et rien n'a été effacé[1]. » Dans le texte manuscrit des lettres, que M. Champollion Figeac a bien voulu me communiquer, on lit ensuite cette autre phrase que l'éditeur avait cru devoir supprimer. « *Le plaisant de l'affaire* c'est que le morceau du *fameux zodiaque* circulaire, qui portait le cartouche, est encore en place et que ce *même cartouche est vide*, comme tous ceux de l'intérieur du temple, et il n'a jamais reçu *un seul coup de ciseau*[2]. » Rien de plus formel que cette phrase qui ne fait que particulariser celle qui a été imprimée dès 1828, et réimprimée en 1833.

Maintenant M. Prisse, qui avait été consulté sur ce point par M. Champollion Figeac, vient de rapporter d'Égypte un dessin étudié de la grande figure, ainsi que des hiéroglyphes sculptés sur les deux bandes latérales. Il résulte de ce dessin que les deux cartouches sont réellement *vides*. M. Prisse déclare, comme Champollion, qu'il n'y a *jamais* rien eu; et il en donne une preuve irrécusable : c'est que le plan intérieur du cartouche est le même que celui du mur, et disposé pour recevoir la sculpture; d'ailleurs la surface est, ainsi que le reste, et noircie par la fumée des flambeaux et

[1] *Lettres écrites d'Égypte*, p. 91, 92.

[2] M. Prisse confirme cette assertion de Champollion dans la note suivante, qu'il m'a communiquée :

« A l'exception du portique, qui est en entier couvert des légendes impériales de Tibérius, de Caïus Caligula, de Claudius et de Néro, les parties intérieures du grand temple n'offrent que des cartouches vides. Le petit hypèthre qui est sur la plate-forme, ainsi que toutes les chambres qui sont sur la terrasse, n'offre que des cartouches vides. Tous les cartouches de la salle du zodiaque et de celles qui l'avoisinent, n'ont jamais reçu de sculptures, à l'exception d'un petit cartouche qui fait partie de la légende d'un prêtre brûlant de l'encens à la suite de plusieurs divinités qui officient devant Osiris. Ce singulier cartouche ne contient que les signes qui sont dans celui que nous donnons (v. plus bas, p. 207), et qu'on rencontre si souvent dans les édifices de l'époque romaine. Ces deux signes, auxquels on a donné le sens de la *grande demeure*, paraissent devoir se traduire par le *décorateur de la demeure, du temple*. En effet, le caractère posé perpendiculairement, qui signifie *grand*, est souvent employé comme déterminatif des verbes *sculpter, décorer*, et comme signe initial du nom de plusieurs pierres dures pour lesquelles on employait probablement ce genre de poinçon ou burin, figuré ainsi † dans les grands tableaux. »

la fiente des chauve-souris. C'est donc là un fait désormais établi et hors de toute contestation.

M. Devilliers, l'un des deux auteurs du dessin de la Commission d'Égypte, a réclamé, devant l'Académie des sciences, contre l'observation que M. Champollion Figeac a faite[1], sans aucune intention, j'en suis convaincu, d'atténuer le mérite de ce dessin, mais seulement pour constater un fait qui devait finir par être établi tôt ou tard. M. Devilliers se rejette sur *la grande exactitude* qu'on doit attribuer *à des dessins soumis à l'examen d'une commission présidée par Monge*[2]. Mais ce n'est pas là répondre; car, pour le cas dont il s'agit, l'autorité de Monge est loin d'être une garantie suffisante. Comment ce grand géomètre pouvait-il savoir si, dans les dessins qu'on lui présentait à Paris, ou même en Égypte, les hiéroglyphes avaient été bien ou mal copiés? Selon le même habile ingénieur, « toutes les fois que les auteurs de ces dessins n'ont donné les hiéroglyphes qu'en masse et sans prétendre à l'exactitude, ils en ont averti »; or, comme l'avertissement n'a pas été donné en cette circonstance, il en conclut que les cartouches sont *pleins* et non *vides*. M. Jomard a dit, dans le même sens, « que les auteurs du dessin et de l'explication ont averti que tous les signes ont été copiés exactement, et qu'ils l'avaient été dans la prévision de l'importance qu'on pouvait attacher aux bas-reliefs astronomiques[3]. »

Que peuvent valoir de telles réclamations, en présence du fait constaté par le dessin de Denon, par l'affirmation expresse de Champollion, qui l'a vérifié sur les lieux mêmes, et par le nouveau dessin de M. Prisse, exécuté dans la vue de ne laisser à personne aucun doute? D'ailleurs, il résulte de ce même dessin, où les hiéroglyphes sont exprimés avec le plus grand soin, que, sur le dessin de la Commission d'Égypte, ceux de la seule bande conservée ont été représentés avec peu d'exactitude. En effet, sans compter que le sens de la bande a été renversé, c'est-à-dire que tous les signes sont retournés, ce qui s'explique par le passage du dessin à la gravure, il faut dire que, sur les cent quatre-vingts signes inscrits sur cette bande, il n'y en a pas dix qui aient été exactement reproduits; que presque tous l'ont été de manière à être presque méconnaissables; que plus de douze ont été passés et omis par le dessinateur. C'est là ce qui résulte de la comparaison

[1] *Fourier et Napoléon, l'Égypte et les Cent-Jours*, p. 64, 65.

[2] *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences* (23 juillet 1844), t. XIX, p. 235.

[3] Les mêmes, endroit cité.

que chacun peut faire du dessin de la Commission d'Égypte avec celui de de M. Prisse, publié par M. Champollion Figeac dans les Monuments d'Égypte et de Nubie, ouvrage qui contient les matériaux recueillis pendant le voyage de son illustre frère. Ce dessin mérite toute confiance, étant l'œuvre d'un très-habile dessinateur, depuis plusieurs années exercé à copier les hiéroglyphes, et qui a traité ceux-ci avec un soin tout particulier, d'après la recommandation expresse qu'il en avait reçue.

Ces erreurs, quoique graves, sont fort excusables. A l'époque où le dessin du zodiaque a été fait en Égypte, nul n'était exercé à saisir et à discerner les signes hiéroglyphiques. Personne n'ignore combien il faut de soin et d'habitude pour copier sans faute, quand on a peu de temps, une longue suite de pareils signes, quelquefois en partie effacés : c'est ainsi, par exemple, que M. Champollion Figeac a trouvé plus de quarante erreurs dans les hiéroglyphes du dessin, d'ailleurs très-exact, que M. Gau, si habile à rendre les formes égyptiennes, a mis trois mois à exécuter à Paris, avec tous les secours dont il pouvait avoir besoin, et dont avaient manqué les auteurs du dessin de la Commission d'Égypte.

Une plus grande exactitude, dans ce genre de détails, était peut-être au-dessus des forces humaines, au milieu des obstacles qu'on avait à vaincre en Égypte. Le reconnaître n'est pas seulement de la bienveillance, c'est de l'équité.

Voyons quelle est au juste la gravité de ce fait, à présent constaté, que les deux cartouches placés au bas de la figure ne renferment aucun signe.

MM. Jollois et Devilliers, persuadés, comme ils l'étaient alors, que les sculptures du temple de Dendéra remontaient au delà de la conquête des Perses[1], étaient fort loin de se douter que les signes dont ils meublaient généreusement un des cartouches démentaient leur opinion. Ce ne fut qu'en 1822 que la découverte de l'alphabet phonétique fit reconnaître à Champollion[2], dans la cartouche de gauche, le mot bien distinct AOTKPTP (Αὐτοκράτωρ); d'où il résultait que la grande figure, comme le reste du plafond, qui était de la même main, avait été exécutée au temps de la domination romaine. Champollion alla plus loin. Il remarqua que, sur des médailles alexandrines de Claude et de Néron, on trouve, au revers, le mot AYTOKPATOPA, sans autre désignation[3], comme au



[1] *Description de Dendéra*, p. 62.

[2] *Lettre à M. Dacier*, p. 24.

[3] Même lettre p. 26.

zodiaque; il en conclut que ce devait être l'un de ces deux empereurs que désignait le cartouche isolée; car le cartouche de droite ne portait que deux signes qui n'ont nul rapport à un nom impérial.

Dans mes travaux sur l'époque des zodiaques égyptiens, j'ai fort légèrement glissé sur l'argument tiré de ce nom d'*autocrator*, je ne l'ai jamais cité que comme venant à l'appui d'autres arguments décisifs[1] : c'est que, tout en n'osant pas rejeter ces cartouches, si formellement exprimés dans le dessin de la Commission d'Égypte, ils m'ont toujours fort embarrassé, en laissant dans mon esprit un de ces doutes dont on ne peut se défendre, quoiqu'on n'ose pas s'y abandonner; et voici sur quoi il se fondait:

1° On ne trouve jamais le mot *autocrator* ainsi isolé; il est toujours accompagné de ΚΑΕΣΑΡ ou de ΣΕΒΑΣΤΟΣ, tantôt compris dans le même encadrement, tantôt placé à côté, quand il s'agit d'Auguste; en outre, accompagné du nom particulier de l'empereur, quand il s'agit de tout autre, tels que *Tiberios*, *Caïos*, *Néron*, *etc.* L'exemple tiré des médailles alexandrines me paraissait peu concluant: car, s'il est vrai qu'au revers on n'y trouve que le mot *autocratora*, de l'autre côté est l'effigie de l'empereur, avec les noms qui complètent la légende. Ainsi la difficulté restait entière.

2° Un second motif de doute se trouvait dans le deuxième cartouche, que ce dessin représentait comme composée de deux signes: le quadrilatère, signifiant *demeure*, et, par erreur, une sorte de vase qui ne se voit jamais en cette place. Voici la vraie forme du cartouche.

L'embarras que me causaient les deux cartouches n'était pas sans fondement, puisqu'il est à présent démontré que ni l'un ni l'autre n'existent sur le zodiaque.

Mais comment donc expliquer que les auteurs du dessin de la Commission d'Égypte, dont nul ne peut soupçonner la véracité, aient rempli de signes imaginaires des cartouches qui étaient *vides?* et pourquoi les ont-ils remplis de ces signes plutôt que d'autres?

Ces deux singulières circonstances s'expliquent, ce me semble, d'une manière très-simple.

Je suis d'abord convaincu que le dessin original de MM. Jollois et Devilliers, fait en Égypte, n'offrait que les cartouches *vides*, comme le dessin de Denon. Sur place, ils ne pouvaient pas y mettre ce qu'ils ne voyaient

[1] *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte, etc.* Introduction, p. XXXVII.

pas ; mais ensuite, soit au Caire, quand on mit la minute au net, soit plus tard, à Paris, lorsque le dessin fut préparé pour la publication, on s'étonna de cette *vacuité;* on crut qu'elle était le résultat d'une erreur; car on devait bien se souvenir que les cartouches du pronaos et du naos étaient pleins; pourquoi ne l'auraient-ils pas été dans la chambre supérieure? et, comme les signes composant le mot *autocrator,* dont on ignorait alors la signification, se trouvent réunis dans la plupart des encadrements elliptiques du temple, qu'on y avait copiés, on pensa qu'on pouvait, sans risque de se tromper, remplir ainsi l'un des deux cartouches restés vides sur la minute du dessin.

Quant à l'autre cartouche, la note de M. Prisse l'a suffisamment éclairci (plus haut, p. 104, note 2). On l'a trouvé uniquement, jusqu'ici, sur les monuments de l'époque grecque et romaine, surtout au temple de Dendéra; ce qui explique très-bien comment les auteurs de la Commission d'Égypte crurent pouvoir en remplir l'autre cartouche *vide.*

Il ne reste plus qu'à savoir quelle conclusion on doit tirer de l'absence du nom d'*autocrator.* On a dit que c'était là un fait tout nouveau, qui pouvait remettre en question l'époque romaine du monument : en quoi l'on s'est doublement trompé. En premier lieu, le fait n'est pas nouveau, puisqu'il était connu par les dessins de Denon et par l'affirmation expresse de Champollion, dans ses lettres imprimées. Quant à l'époque du zodiaque, il faudrait, pour attacher la moindre importance à cet argument négatif, n'avoir aucune idée des preuves archéologiques et historiques qui établissent son époque récente. Pour fixer les idées à cet égard, je me contenterai de citer cette phrase de Champollion, dans sa lettre datée du 24 novembre 1828, phrase qui *n'existe que dans son manuscrit,* et qui avait été retranchée par l'éditeur. « Du reste, dit-il, que l'on ne se presse pas de triompher parce que le cartouche du zodiaque est *vide* et ne porte aucun nom; car toutes les sculptures de cet appartement, comme celles de tout l'intérieur du temple, sont *atroces,* du plus mauvais style, et ne peuvent remonter plus haut que Trajan et les Antonins. » Cet arrêt, confirmé par l'opinion de tous les connaisseurs qui ont depuis vu ces sculptures, empêchera ceux mêmes qui seraient restés étrangers à l'étude de la question, de tirer de

cette circonstance le moindre indice que le zodiaque pourrait n
de l'époque romaine.

Après avoir vu le monument, Champollion se convainquit que
tion du zodiaque est d'un siècle plus récente qu'il ne l'avait cru
En le plaçant, au plus haut, vers l'époque de Trajan, il le fait
porain des momies de la famille de Soter, qui contiennent des z
dont la ressemblance avec ceux de Dendéra m'avait frappé dès 18

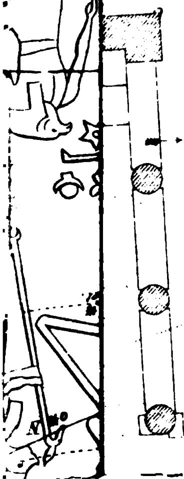
[1] Voir mes Observations sur les représentations zodiacales, p. 43 et suiv.
1824.

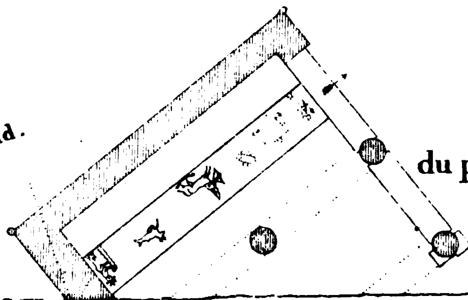
UE

ÉES L B

ONAOS DE DENDERA ET D'ESNÉ.

AQUES RECTANGULAIRES.





PRONAOS

du petit Temple d'Esné.

...gyptien d'après l'ouvrage de la Commission d'Égypte.

LAI

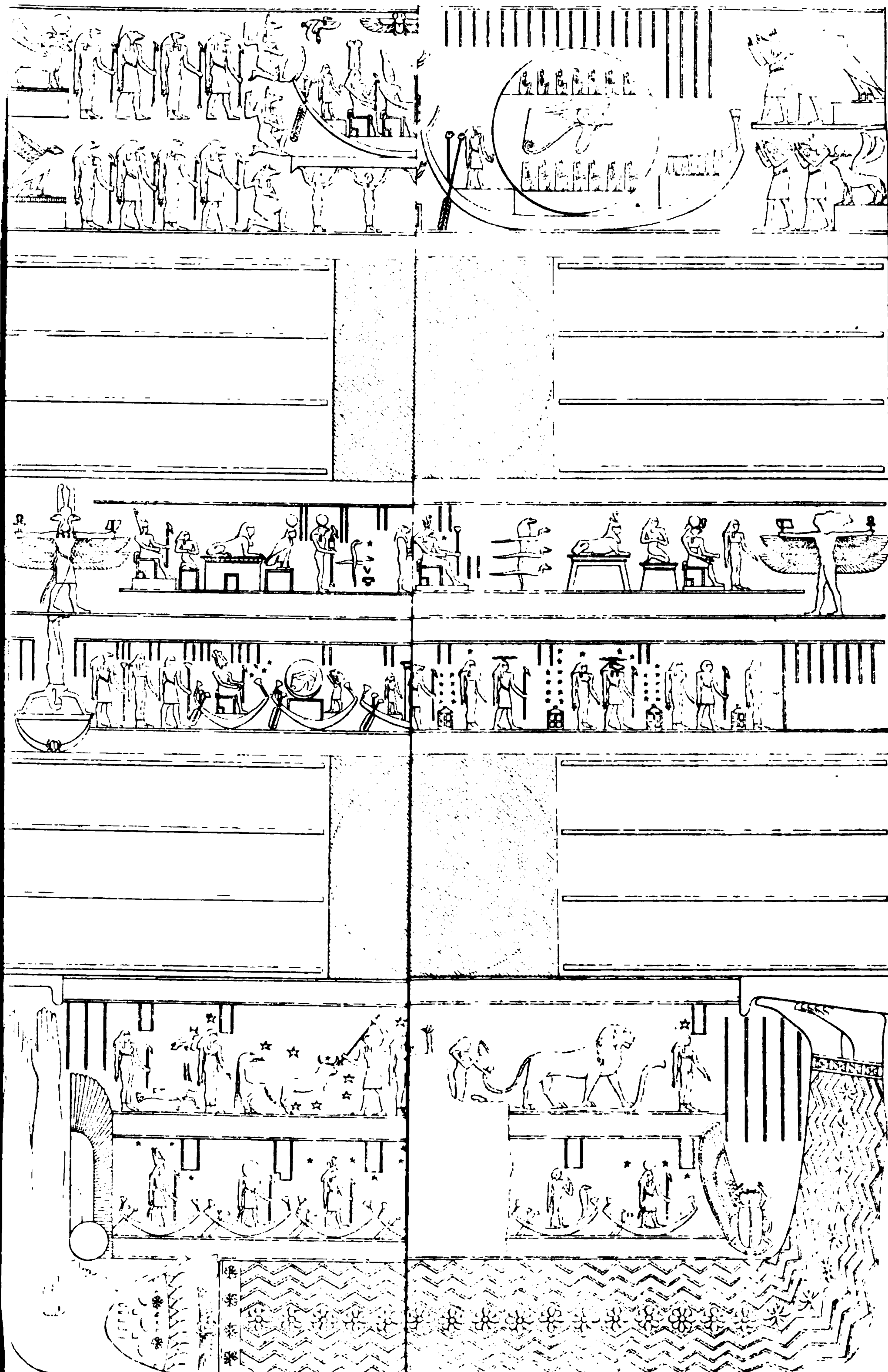
[, AU



LAIRE DE DEN

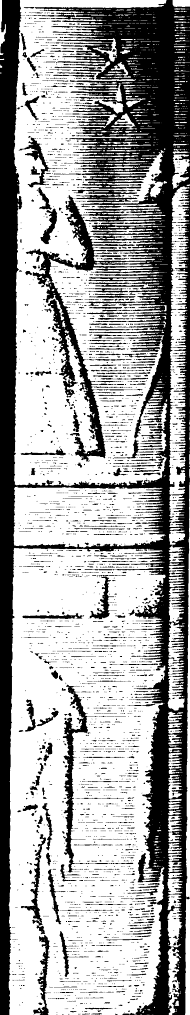
I', AU PLAFOND DU GRAND T

Pl. II.

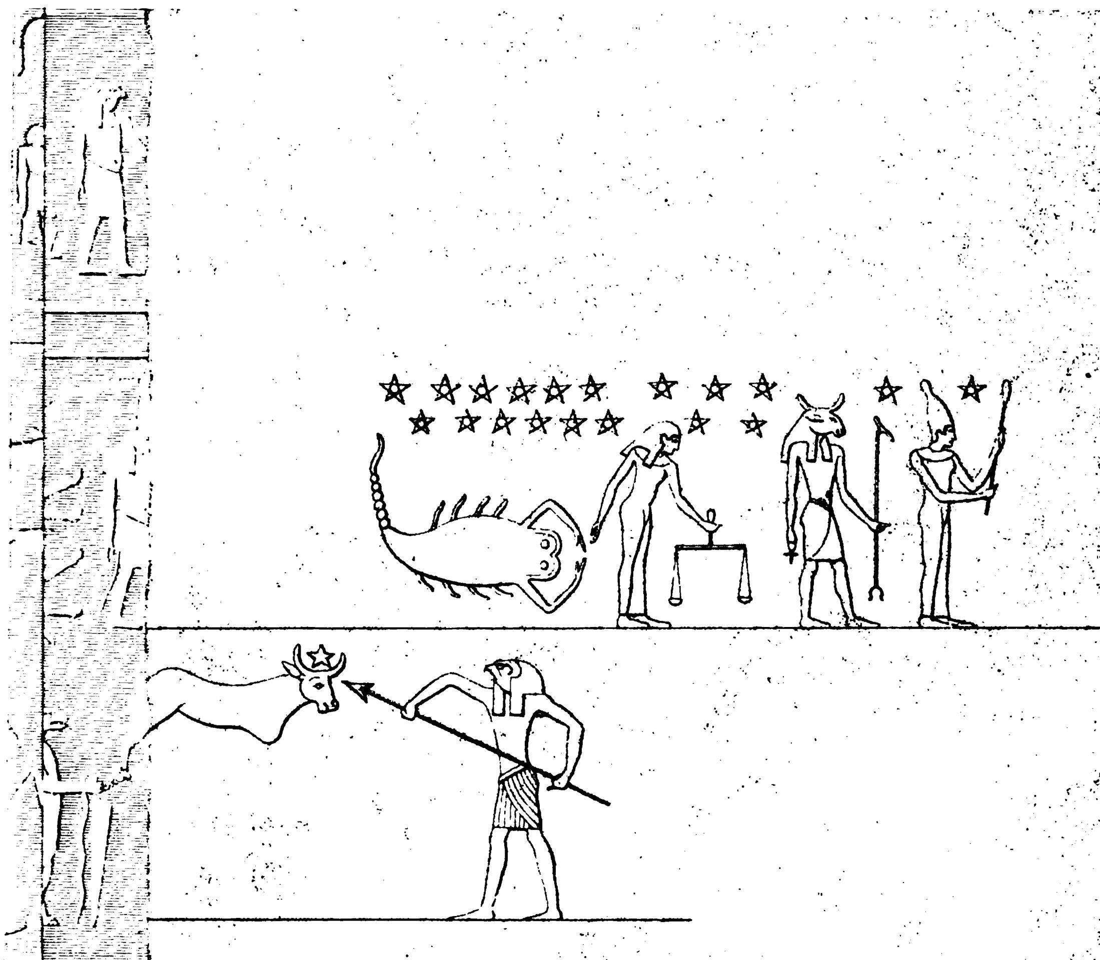


...pelin d'après l'ouvrage de la Commission d'Égypte.

DIA



Partie détruite comprenant trois signes. Pl. IV.



Autographié chez Kaeppelin, d'après l'ouvrage de la Commission d'Egypte　　*Atlas*

MÉMOIRE SUR CRICHNA,

CONSIDÉRÉ

COMME PERSONNAGE HISTORIQUE;

PAR M. LANGLOIS.



1re lecture, le 17 juin 1836; 2e lecture, le 8 septembre 1837.

L'histoire ancienne de l'Inde, malgré les efforts de quelques savants illustres, est restée jusqu'à présent enveloppée de ténèbres. Est-ce la faute du sujet lui-même, ou celle des critiques? Les critiques ont-ils failli dans une entreprise ordinaire, ou bien le sujet leur présentait-il des difficultés réellement insurmontables? En voyant les noms d'hommes tels que Jones, Wilkins, Colebrooke, Buchanan, Bentley, Wilson, etc. on ne peut pas dire qu'ils aient été au-dessous de leur tâche; on doit croire qu'ils ont rencontré des obstacles dont leur zèle et leur savoir n'ont pu entièrement triompher. En effet, ils avaient à travailler sur des documents imparfaits, dispersés par les persécutions, mutilés par l'ignorance, défigurés par l'exagération poétique. Les traditions indiennes sont déposées en grande partie dans les livres appelés *pourânas,* recueils informes de fragments échappés au temps et aux ravages du fanatisme,

et composés ou plutôt maladroitement arrangés par des compilateurs modernes. Si la forme de ces livres est comparativement nouvelle, le fond en est souvent ancien, et, sous ce rapport, ils méritent d'être examinés. Il est possible que jusqu'à présent ils ne l'aient pas été avec ce discernement que comporte une bonne critique également exempte de dédain et d'enthousiasme, et c'est par ce motif qu'il ne faut pas trop se presser de désespérer de l'histoire ancienne de l'Inde. Ces légendes bizarres, ces contes extraordinaires, ces récits, absurdes même, cachent souvent un sens raisonnables; avant de condamner absolument les métaphores hyperboliques de l'Orient, il faudrait essayer de les entendre. Les poëtes (et les poëtes sont les seuls annalistes de l'Inde) ont une langue de convention, un idiome allégorique que l'on doit étudier et tâcher d'expliquer, s'il est possible. Mais lorsque d'abord leurs récits peuvent se rapporter à une date probable, et qu'ensuite il est facile d'en extraire une narration sensée et vraisemblable, appropriée aux temps et aux lieux, la critique me paraîtrait d'une sévérité partiale si elle refusait à ces récits un cachet historique. Je vais essayer de faire cette épreuve sur la vie d'un personnage fameux, nommé *Crichna*, dont la reconnaissance des peuples ou la dévotion d'une secte a fait un dieu. Je tâcherai d'abord d'établir l'époque vers laquelle il a pu exister; je raconterai ensuite les faits qui ont marqué sa vie, et les événements contemporains auxquels elle s'est rattachée; et l'on verra si la probabilité de la date et la vraisemblance des faits ne sont pas suffisantes pour faire admettre Crichna comme personnage historique.

1° ÂGE DE CRICHNA.

Crichna, suivant la tradition, est mort dans les premières années de l'âge appelé *Cali*. On sait que le commencement de

cet âge est fixé à 3102 ans avant notre ère. Mais ce n'est là qu'une simple supposition, qui ferait de Crichna et de ses contemporains des personnages antédiluviens. Le Cali-youga, qui est chez les Indiens comme l'âge de fer chez les Grecs, doit être considéré sous un double rapport: âge astronomique, il a été calculé et fixé *a posteriori* de façon que toute l'histoire indienne a subi un mouvement forcé d'ascension évalué à 1,800 ans; âge poétique, il exprime l'idée d'un siècle malheureux. Dans ce dernier sens, l'âge Cali est identifié avec l'ère d'Youdhichthira, qui fut l'époque désastreuse où l'Inde, déchirée par la grande guerre que suscita la succession au trône de Bharata, vit périr ses plus nobles princes; où, dans la personne de Sahadeva, s'éleva une dynastie nouvelle, qui éclipsa la splendeur des rois d'Ayodhyâ et d'Hastinâpoura. Il en résulte que la date de Crichna est en même temps celle de la guerre chantée par l'auteur du Mahâbhârata, et de la prééminence obtenue par la maison de Magadha. Nous avons les tables des rois de Magadha; c'est en examinant la succession de ces princes que nous avons l'espoir d'arriver à un résultat chronologique.

Un pareil travail a déjà été tenté[1] par un savant anglais qui possédait l'enthousiasme de la science sans en avoir la circonspection. On peut, après Wilford, revoir les tables des rois de Magadha. Je les ai cherchées dans le Bhâgavata-pourâna[2], le Vichnou-pourâna[3] et le Vâyou-pourâna[4]. J'ai été surpris de la sagesse générale des documents et de la sobriété des calculs chronologiques que présentent ces tables, tout à fait exemptes des exagérations ridicules qui ont décrédité l'histoire

[1] *Essai sur les rois de Magadha.* (*Rech. asiat.* t. IX.)

[2] *Bhâgavata-pourâna*, XII liv. 1. lect.

[3] *Vichnou-pourâna*, IV[e] partie, ms. de la Bibliothèque du Roi, feuilles 224 et suiv.

[4] *Vâyou-pourâna*, ms. de la Bibliothèque du Roi, feuilles 284 et 313.

ancienne de l'Inde. Les noms des princes, les différences des races royales, la somme des années qu'a duré chaque dynastie, tout y est détaillé avec soin; le Vâyou-pourâna indique même le nombre des années que chaque prince a régné, et son témoignage est appuyé, dit-on, de celui du Brahmânda-pourâna, que je n'ai pu consulter. Il me suffira, je crois, de donner ici un simple résumé de ces documents.

A Djarâsandha, l'antagoniste de Crichna, succédèrent dans le Magadha sept races de princes, lesquels sont au nombre de quatre-vingt-treize. Les règnes de ces quatre-vingt-treize princes, en leur assignant un terme moyen de vingt années, forment une durée de plus de dix-huit cents ans. On arrive à peu près au même résultat en supputant les années que le Vâyou-pourâna et le Brahmânda-pourâna attribuent à chaque prince en particulier. Ce qui me paraît déjà une présomption en faveur de la véracité de ces tables royales.

Ce n'est pas qu'elles soient à l'abri de toute critique; d'abord, quoique prises apparemment à une source commune, elles ne sont pas uniformes pour les nombres ni pour les noms; mais cette différence même pourrait être regardée comme une espèce de garantie, en laissant supposer que les auteurs n'ont pas été des copistes serviles d'un texte original. Cependant, elles portent en plusieurs endroits les traces d'une exagération visible dans la somme des années de quelques races, exagération qu'il faut corriger en supputant les années de chaque règne en particulier. Ainsi, la première race, celle des Vâhradrathas, a duré, dit-on, mille ans; l'addition des années de chaque prince réduit cette somme à huit cents. La troisième race, celle des Sêsounâgas, composée de dix rois, présente une énorme durée de trois cent soixante ans, tandis que la quatrième et la cinquième, c'est-à-dire celle des Môryas et celle

des Soungas, qui comptent également dix rois, n'ont qu'une durée moyenne de cent vingt années. Je pense qu'il faut ramener la première race au nombre de huit cents ans, et la troisième à celui de cent vingt; et ces deux réductions sont d'autant plus admissibles que le Vichnou-pourâna lui-même, après avoir commis ces deux excès de calcul, dit ailleurs[1], que de la naissance de Parikchit, contemporain de Sahadéva, le premier roi de la première race, à l'avénement de Nanda, le premier de la quatrième race, il s'est écoulé mille quinze ans.

La même erreur se représente pour la sixième race, celle des Canwas, composée de quatre rois, et à laquelle le Bhâgavata-pourâna donne une existence de trois cent quarante-cinq ans : erreur grossière, que le Vichnou-pourâna corrige par le simple nombre quarante-cinq.

Le calcul général de la durée des sept dynasties ainsi réduite donne également le nombre de dix-huit cents années, et cette triple coïncidence de calculs opérés sur une durée moyenne des règnes, sur la durée réelle de ces mêmes règnes et sur la durée (corrigée) des dynasties, me paraît une preuve morale et matérielle de l'exactitude de ces tables royales.

Mais de quelle utilité seraient ces tables pour la critique historique, si elles restaient comme un fait isolé, perdu dans le temps, sans rapport avec les récits de notre Occident ou les traditions des nations voisines? Pour que les choses de l'Inde obtiennent dans l'histoire du genre humain la place qui leur est due, il faut qu'elles se rattachent par quelque endroit aux récits des peuples dont les annales sont moins incertaines.

Il est d'abord un fait que W. Jones signala le premier[2]: c'est l'identité d'un prince de la race Môrya, *Tchandragoupta*,

[1] *Vichnou-pourâna*, ms. feuille 227.

[2] *Rech. asiat.* t. IV.

avec le *Sandracottus* des historiens d'Alexandre. M. Wilson [1], dans la préface dont il a fait précéder sa traduction du drame intitulé : *L'Anneau du ministre*, rapproche les passages des auteurs grecs et latins qui ont parlé de Sandracottus, et ceux des auteurs indiens qui ont fait mention de Tchandragoupta, et il prouve d'une manière surabondante que ces deux personnages n'en font qu'un. Les documents de notre Occident mettaient Sandracottus trois cents ans avant J. C. c'est aussi la date que donnent les auteurs indiens à Tchandragoupta, soit qu'ils emploient dans leur calcul le Cali astronomique, ou le Cali poétique. Ainsi, Tchandragoupta fut placé sur le trône par un brahmane nommé Tchânakya [2], lequel avait, par vengeance, renversé le monarque précédent. Sa conscience lui reprochant cette faute, il chercha à l'expier par quelque cérémonie extraordinaire, et cette *expiation de Tchânakya* est placée en l'année 2790 du Cali-youga. Or le Cali, considéré comme âge astronomique, étant fixé trois mille cent deux ans avant notre ère, il en résulte que l'époque de cette expiation, et, par conséquent l'âge de Tchandragoupta, le pupille de Tchânakya, est l'an 312 avant J.C. Maintenant, additionnons les trois cents ans (nombre rond) qui ont précédé notre ère avec les mille années (nombre également rond) que les livres indiens placent entre Tchandragoupta et Sahadéva, nous obtiendrons une somme de treize cents ans, et le XIVe siècle avant notre ère se trouvera être l'époque d'Youdhichthira et de Crichna, aussi bien que celle de Sahadéva. Si, d'un autre côté, je veux me servir de documents où n'est pas employé le Cali astronomique, je trouve un manuscrit telugu [3] qui donne l'histoire des princes du Cali

[1] *Select specimens of the theatre of the Hindus, by H. H. Wilson.*

[2] Cette expiation de Tchânakya est mentionnée dans l'Agni-pourâna. Je n'ai pas retrouvé le passage dans le manuscrit de la Bibliothèque de Paris.

[3] *Journal de la société asiatique de Bengale*, n° 78, p. 495.

youga, et qui appelle cet âge *ère d'Youdhichthira*. Ce manuscrit compte d'Youdhichthira à Tchandragoupta mille quarante-quatre ans, qui, additionnés avec trois cents ans, forment la somme de treize cent quarante-quatre ans, laquelle nous reporte également au XIVe siècle avant J. C.

On a prétendu que cette indication du mot Tchandragoupta était incertaine, parce que Strabon dit qu'il y eut plusieurs Sandracottus. Mais les annales indiennes, pour cette époque, n'en citent qu'un; l'on peut dire encore que l'usage, dans ces contrées, étant de distinguer les races par le nom de leur auteur, les princes de la dynastie de Tchandragoupta ont pu fort bien être nommés les *Tchandragouptas*. Ainsi se trouverait expliquée la remarque de Strabon.

D'un autre côté, les livres bouddhiques qui citent Tchandragoupta et quelques-uns des rois qui l'ont précédé ou suivi, vont aussi contribuer à fixer la date de ce monarque.

Les annales singhalaises, dont M. Turner a publié une partie sous le nom de *Mahâvansa*[1], racontent les faits qui ont signalé la vie de Bouddha. Les auteurs chinois, mongols, japonais, tibétains, rapportent les mêmes faits, citent les mêmes noms; mais ils font remonter l'âge de Bouddha à quatre siècles et demi plus haut que ne l'ont fait les Singhalais, les Birmans et les Siamois[2]. Je n'entreprends pas ici d'expliquer comment est arrivée cette confusion de date et de légende, ni d'examiner s'il a existé deux réformateurs du nom de Bouddha, ou bien si l'on a antidaté l'âge du seul Bouddha qui aurait existé. Les Singhalais placent la mort de Bouddha cinq cent quarante-trois ans avant J. C. et font partir de cette époque l'ère dont ils se

[1] T. I, chap. II, III et IV.

[2] *Rech. asiat.* t. VII. Mémoire de Mahony sur Ceylan. *Quaterly oriental Magazine*, n° 7. *Journal asiatique*, LVII° cahier. *Nouveau journal asiatique*, n° 71, p. 411. *Mélanges asiatiques*, t. I, p. 113.

servent. Tout semble appuyer leur témoignage, et même un passage de Ma-touan-lin, que notre savant confrère M. Stanislas Julien a bien voulu vérifier, tendrait à prouver que, chez les Chinois, une tradition aurait rapproché la naissance de Bouddha de la date indiquée par les Singhalais. Ce passage (liv. 226, fol. 1) fait naître Fo l'an 688 avant notre ère. Or le réformateur a vécu quatre-vingts ou quatre-vingt-huit ans; il ne reste donc plus qu'une différence de cinquante ans entre l'indication chinoise et les documents de Ceylan.

Dans les légendes bouddhiques, on cite les noms de Bimbasâra (Vidhisâra dans les livres sanscrits et Pin-po-so-lo chez les Chinois), d'Adjâtasatrou (Adjâtaswara, dans les annales japonaises), d'Ayu, de Tchânakya et de Tchandragoupta, enfin d'Asoca. Si ces princes se retrouvent sur les listes royales de l'Inde et se groupent autour de Tchandragoupta, à des distances telles que la date singhalaise 543 et la date classique 320 puissent se trouver en harmonie, je pense que nous aurons une preuve de plus de la fidélité des documents indiens.

Le roi Bimbasâra ou Vidhisâra est le cinquième de la troisième dynastie, appelée la dynastie des Sésounâgas. Il fut l'ami de Bouddha, qui avait cinq ans de plus que lui. Son fils Adjâtasatrou le tua et le remplaça. C'est sous le règne de celui-ci qu'arriva le Nirvâna de Bouddha en 543 avant J. C. Adjaya, le même que l'Ayu des Chinois, est aussi appelé Oudayana et Oudâsin : c'est, sur les listes indiennes, le petit-fils d'Adjâtasatrou. Il est confondu par Klaproth avec Asoca[1], parce qu'on lui attribue, comme à ce dernier, la construction de quatre-vingt mille tours bouddhiques, et il se trouve mentionné dans le voyage[2] que fit dans l'Inde Hiouan-thsang au mi-

[1] *Nouveau journal asiatique*, n° LXXI, p. 419.

[2] *Nouvelles annales des voyages*. Janvier 1836, p. 41

lieu du VII[e] siècle de notre ère. Asoca fut le petit-fils de Tchandragoupta; les Singhalais le font vivre deux cent dix-huit ans après la mort de Bouddha. Il en résulte qu'ils placent leur Tchandragoupta plus tôt qu'il ne faut pour que cette date s'accorde avec la date donnée par les historiens classiques. Mais ici les annalistes indiens viennent en aide aux annalistes singhalais, et corrigent leurs documents trop abrégés en donnant, pour remplir les deux cents ans qui doivent se compter depuis la mort de Bouddha jusqu'à l'époque réelle de Sandracottus, cinq règnes de princes de la dynastie des Sêsounâgas, et le long gouvernement des Nandas, évalué par eux à cent années. Cette correction, qui me semble naturelle et qui embarrassait M. Turner, doit tomber sur les règnes des fils de Câlâsoca : elle est due à l'exactitude des tables indiennes, dont je cherche toujours à établir la véracité. On ne s'étonnera pas, de cette manière, de trouver, sur les inscriptions bouddhiques, le nom d'Asoca avec celui d'Antiochus.

Vraies à l'égard des princes qui ont précédé Tchandragoupta, ces tables le sont-elles également pour les princes qui l'ont suivi? C'est ce que je vais examiner. Si je suppute les temps d'après les renseignements qu'elles me fournissent, on doit voir, au premier siècle de notre ère, apparaître, sur le trône de Magadha, la dynastie des rois Andhras. Pline l'ancien [1] nous représente le roi de Palibothra comme le plus puissant des monarques indiens; mais, en même temps, il proclame la force des Andaras et nous dispose à croire, comme le dit l'annaliste indien, que le vassal eut la volonté et le pouvoir d'ôter le trône et la vie à son suzerain. Le nom du chef de la dynastie des Andhras est rapporté différemment par les auteurs; M. Wilson nous apprend que la tradition place ce

[1] Liv. VI, c. XIX.

prince quelques années avant notre ère[1]. C'est aussi la conséquence que l'on peut tirer des chiffres du Vichnou-pourâna, qui donne aux trois dynasties des Môryas, des Soungas et des Canwas une durée de deux cent quatre-vingt-sept ans, lesquels, se comptant au moins depuis l'avénement de Tchandragoupta, permettent de placer l'élévation de la dynastie des Andhras quelque temps avant la naissance de J. C. Cette dynastie exista quatre cent cinquante-six ans, et l'un de ses derniers princes fut Yadjnasrî, qu'il est possible de reconnaître dans Yue-nga-î, roi de Kia-pi-li, qui, suivant l'historien chinois, envoya en 428 une ambassade à Wenti[2]. Je crois que cette date chinoise confirme la bonne opinion que nous devons avoir des tables de Magadha, en s'ajustant sans effort à l'époque par moi présumée de l'avénement de la dynastie des Andhras.

Je me trouve ici en dissentiment avec Wilford[3] et peut-être avec M. Wilson[4], qui placent le fondateur de la race des Andhras au IIIe siècle de notre ère. Outre l'argument tiré d'un passage du Coumâricâ-khanda, passage assez obscur par lui-même, Wilford cite une inscription trouvée en 1801 à Bénarès, et relative à un Srî-Carna-déva, lequel a régné en 192, et qu'il donne comme le chef de la dynastie des Andhras. Je ferai observer d'abord que les Pourânas ne désignent pas le premier des Andhras sous ce nom, et ensuite, qu'en supposant que ce Srî-Carna-déva, qui se dit roi de Tricalinga, est réellement de la dynastie des Andhras, l'inscription peut s'appliquer à quelques autres rois de cette même race qui ont porté le nom de Carna. Un passage du Scanda-pourâna a, d'un autre côté,

[1] *Select specimens of the theatre of the Hindous*. Préface du Mritchtchacati.

[2] *Pilgerfohrten buddhisticher Priester von China nach Indien, von Neumann*, p. 49.

[3] *Rech. asiat.* tome IX. Mémoires sur l'Anougangam et sur les rois de Magadha.

[4] Préface du Mritchtchacati, ci-dessus citée. Préface du dictionnaire sanscrit de Wilson, 1re édit. p. 15.

déterminé l'opinion du docte Wilson; mais sa conviction ne pourrait-elle pas être ébranlée par un autre passage du Brahmânda-pourâna, cité par Wilford, et qui dit que de Nanda à Pouloman, dernier roi Andhra, il s'est écoulé huit cent trente-six ans?

Wilford, dans le cours de ses développements, a été sous l'influence d'un passage tiré des tables que de Guignes a insérées dans son histoire des Huns[1]. Dans ces tables, cet auteur cite plusieurs fois le roi Hou-lo-mien. Wilford a voulu reconnaître dans ce prince le roi Pouloman, et a prolongé de deux cents ans l'existence des Andhras. De Guignes, dans ses mémoires[2], revient sur l'histoire de ce même personnage extraite de Ma-touan-lin, et il l'appelle alors Chi-lo-ye-tou. Ce fut probablement un prince de ces races inconnues qui déchirèrent en lambeaux l'empire de Magadha, et affectèrent quelquefois de reprendre un nom qui avait eu tant d'éclat. Quant à Pouloman, dernier roi Andhra, ce ne fut pas un guerrier, mais un saint homme, un *richi:* il a dû vivre vers la fin du v[e] siècle, et régner sept ans, et non trente-neuf, comme le prétend Wilford. La faiblesse de ce prince religieux a sans doute beaucoup contribué à l'affaiblissement de son empire.

Il me semble que de ces différentes épreuves faites sur des époques diverses à l'effet de vérifier l'authenticité des tables des rois de Magadha, il résulte un juste sentiment de confiance dans l'assertion qui place le fondateur de la première dynastie, Sahadéva, dans le XIV[e] siècle avant notre ère. Or, Sahadéva se trouvant être contemporain d'Youdhichthira, l'ère d'Youdhichthira, le Cali poétique et en même temps l'âge de Crichna doivent être fixés au même siècle. Telle est la con-

[1] *Histoire des Huns*, tome I, pages 56 et 57.

[2] *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles lettres*, t. XL, p. 311.

séquence de nos déductions purement critiques; telle est aussi celle que Davis tirait du calcul des colures équinoxiaux, et celle que nous suggèrent les témoignages de plusieurs auteurs. Nous citions tout à l'heure un manuscrit telugu : voici encore un manuscrit tamul[1] qui dit que la chute de Sâlivâhana eut lieu dans l'année 1443 du Cali-youga (poétique) : de 1443 ôtez 78 ans, il resterait 1365 ans qui se seraient écoulés avant notre ère : nous aurions encore le XIVe siècle. Autre témoignage : dans les Recherches asiatiques[2], le savant Colebrooke, d'après des documents indiens, dit qu'au temps de l'astronome Varâha-Mihira il s'était écoulé 2,526 ans depuis Youdhichthira. Pour retrouver l'époque de l'ère de ce prince, il faut rechercher la date de Varâha-Mihira. Bentley, d'après ses calculs astronomiques, lui donne une antiquité de plus de 700 ans[3]. Satânanda, disciple de Varâha-Mihira, fait vivre son maître dans l'année 1021 de l'ère sâca, qui correspond à l'année 1099 de notre ère. L'astronome indien a donc existé dans le XIIe siècle. Additionnez 1,100 ans de notre ère avec les 1,300 du Cali poëtique qui se sont écoulés depuis Youdhichthira, vous arriverez à un chiffre voisin de celui que vous indique Colebrooke.

En établissant l'âge d'Youdhichthira, j'ai établi celui de Crichna. Je vais maintenant recueillir les notions historiques qui peuvent se rapporter à ce personnage. Je les extrairai du Mahâbhârata, du Harivansa, du Bhâgavata-pourâna, du Vichnou-pourâna, poëmes plus ou moins anciens, et dont quelques-uns pouvaient bien être ceux que les voyageurs cités par Élien[4] prenaient pour les poëmes d'Homère traduits en indien.

[1] *Journal de la société asiatique du Bengale*, n° 77, p. 376.

[2] T. IX, p. 359.

[3] *Rech. asiat*, t. VI, p. 572. Je dois dire que notre savant confrère M. Reinaud a trouvé dernièrement que Varâha-Mihira était de la fin du Ve siècle.

[4] *Ælian*. lib. XII, c. 48.

2° VIE DE CRICHNA.

Des deux maisons royales qui, depuis longtemps, avaient établi dans l'Inde leur suprématie, l'une, celle d'Ayodhyâ (Oude), languissait depuis le règne de Râma; l'autre, celle d'Hastinâpoura, placée sous la tutelle d'un prince aveugle et agitée par la rivalité de ses jeunes héritiers, voyait chaque jour s'aggraver les motifs d'une guerre qui devait bientôt éclater. Cependant, plusieurs branches collatérales de ces souches puissantes avaient, autour d'elles, grandi à leurs dépens; les descendants d'Yadou, prince de la dynastie d'Hastinâpoura, s'étaient étendus depuis le Dakchina (Décan), ou était leur établissement primitif, jusque sur les bords de l'Yamounâ (Jumna), au delà du petit Sindhou (Sinde) et de la Tcharmanvatî (Chumbul). Là, les Yâdavas, désignés par plusieurs noms de famille, et entre autres par celui de Soûrasénas, avaient occupé un territoire autrefois conquis par les princes de la dynastie d'Ayodhyâ[1]. Ils avaient pour capitale une ville qu'avait fondée le frère du roi Râma, et appelée Mathourâ par les auteurs indiens, Methora par les historiens classiques[2], et Muttra par les écrivains modernes. A l'époque dont nous parlons, Mathourâ avait pour roi un prince nommé Ougraséna. Cansa, fils d'Ougraséna, détrôna son père et l'emprisonna. Averti, menacé peut-être par Vasoudéva, époux de Dévakî, sa tante, il se vengea en proscrivant ses enfants.

Je ne sais quelle légende commune à presque tous les grands hommes ou aux fondateurs d'empire est répandue dans le monde, et nous représente leur enfance comme élevée dans la crainte et l'obscurité, échappant avec peine aux soupçons d'un tyran. Ce que les Grecs racontent de leur Jupiter caché dans

[1] *Harivansa*, t. I, p. 252, 403. [2] *Arrian. De rebus indicis.*

l'île de Crète, au milieu des Corybantes; les Perses, de leur antique Féridoun, retiré avec sa mère sur le mont Albrouz, ou de Cyrus, allaité par une chienne et grandissant au milieu des pasteurs; les Romains, de leur Romulus, nourri par une louve, et abandonné dans une campagne; les Turcs, de leur Asséna, né lui-même d'une louve; les Tibétains, de leur premier roi recueilli par un berger; les Indiens le disent aussi de leur Crichna. Déjà six de ses frères avaient péri. Dévakî, devenue enceinte de nouveau, était surveillée par les agents de Cansa. Vasoudéva eut l'adresse de substituer à son fils la fille de l'un de ses pasteurs[1], et Crichna, transporté à la campagne, y fut élevé secrètement.

Il y a quelquefois en histoire des rapprochements tellement singuliers, des analogies tellement surprenantes dans les faits, qu'on serait tenté de croire que l'un des deux récits a été emprunté. Crichna, élevé sur les bords de l'Yamounâ, dans les pâturages de Vradja, a, comme Romulus, un frère qui partage sa fortune; et ce frère porte le nom de Râma. Les deux frères grandissent au milieu des pasteurs, se distinguent par leur esprit et leur courage, déploient contre les animaux féroces ou les brigands de la forêt leur force et leur intrépidité, réunissent autour d'eux les jeunes gens, et dans leurs jeux imitent quelquefois les évolutions des guerriers. Telles sont, dans Tite-Live[2], les occupations de la jeunesse de Romulus et de Rémus; Crichna et Râma trouvent bientôt aussi un Amulius et un Numitor.

En effet, la réputation de ces héros campagnards s'était répandue jusque dans Mathourâ. Le roi, qui donnait des jeux publics, désira qu'ils y vinssent montrer leur habileté. Ils arrivèrent à la ville avec tous ces pasteurs, leurs compagnons et

[1] *Harivansa*, t. I, p. 270.

[2] Lib. I, 5.

leurs amis, parurent dans les jeux et furent vainqueurs des lutteurs royaux. La fête se trouva troublée par ce résultat inattendu. Une émeute eut lieu, et le roi, irrité, donna l'ordre de chasser les deux jeunes pâtres, de confisquer les vaches et les biens des perturbateurs, d'arrêter le chef des pasteurs, et d'infliger à Vasoudéva, directeur des domaines royaux, la peine de la bastonnade. Cet ordre ne fit qu'exaspérer les séditieux. Crichna, marchant à leur tête, arriva jusqu'à Cansa, qui fut massacré, et Ougraséna, rétabli sur le trône, reconnut bientôt, dans le pâtre qui le délivrait, le fils de sa propre sœur [1].

Crichna, remonté lui-même au rang qui lui convenait, dut alors recevoir une éducation digne de sa naissance. Il fut envoyé avec son frère dans la ville sacrée d'Avanti (Ougein), et placé sous la direction d'un maître célèbre, nommé Sândîpani [2]. C'est ce même Sândîpani dont Crichna, plus tard, délivra le fils, enlevé par des pirates dans un pèlerinage qu'il faisait à Prabhâsa.

Cependant, le roi de Magadha, Djarâsandha, qui avait marié ses deux filles à Cansa, voulait venger la mort de son gendre [3]. Excité par les deux veuves, il rassembla autour de lui un grand nombre de princes, ses feudataires ou ses amis. Depuis longtemps d'ailleurs la puissance des Yâdavas blessait tous les rois voisins. Ougraséna rappela à son secours Crichna et son frère, qui se mirent à la tête de l'armée. Djarâsandha se présenta bientôt sous les murs de Mathourâ : il y trouva une résistance à laquelle il ne s'était pas attendu. Pendant vingt-sept jours il s'obstina à tenter la fortune, et il se vit obligé de lever le siége. On dit que dix-huit fois encore il revint au combat, et que dix-huit fois il fut vaincu. Mais les victoires des Yâdavas

[1] *Harivansa*, t. I, p. 379.
[2] *Ibid.* t. I, p. 428.
[3] *Harivansa*, t. I, p. 385.

ne pouvaient que les affaiblir, et le nombre de leurs ennemis devait finir par les accabler.

La dernière tentative de Djarâsandha contre Mathourâ avait été signalée par un fait remarquable. Pour détourner l'attaque qui menaçait leur ville, Crichna et son frère étaient descendus dans le Dakchina, qu'ils parcouraient, cherchant à attirer leurs adversaires dans les gorges du Sahya (Ghates). En effet, Djarâsandha les y suivit avec ses alliés, et les atteignit au mont Gomanta[1], où ils étaient retranchés. Il disposa d'abord ses troupes autour de la montagne, et ensuite fit mettre le feu aux bois qui la couvraient. Ainsi cerné par une double ceinture de flammes et d'ennemis, Crichna paraissait perdu. Cependant, il s'élança sur les troupes de Djarâsandha, les entama avec d'autant plus de facilité qu'elles étaient disséminées, et, malgré les efforts du roi de Magadha pour les rallier, il dispersa cette armée, qui avait cru le tenir prisonnier.

Tel était le malheur de cette guerre, que non-seulement elle avait armé, les uns contre les autres, les enfants d'une même race, mais même qu'elle divisait les familles. Le roi de Tchédi (Chandail), à la fois oncle de Crichna, et parent de Djarâsandha, avait suivi les drapeaux de celui-ci. Après l'affaire de Gomanta, il changea de parti, et se rallia à la cause de Mathourâ[2]. Mais ce secours venait trop tard, et ne put détourner le coup fatal qui allait frapper cette ville.

Une circonstance particulière avait mis le comble à l'exaspération des princes coalisés. L'usage antique de l'Inde laissait aux jeunes princesses le choix de leur époux; elles-mêmes, dans une assemblée de rois, désignaient, en lui donnant une guirlande de fleurs, celui à qui elles voulaient enchaîner leur sort. Crichna ayant appris qu'une réunion de ce genre avait

[1] *Harivansa*, t. I, p. 419. [2] *Harivansa*, t. I, p. 428

lieu à Coundina (Condavir), et que Roukminî, fille du roi Bhîchmaca, devait s'y choisir un époux, se mit au nombre des prétendants. Ses rivaux refusèrent de reconnaître pour leur compétiteur celui qui n'avait pas le droit de s'asseoir sur un siége royal. Alors Crichna accepta un moment, pour le rendre ensuite, le trône de Vidarbha (Veder), qui lui fut résigné par un de ses amis, et reçut avec une grande solemnité le baptême des rois[1]. Pour prévenir le choix de Roukminî, qui lui eût été favorable, on ajourna la réunion. Mais en même temps une délibération secrète eut lieu entre les princes les plus influents, et, malgré l'opposition de Djarâsandha, qui voyait avec peine décroître son importance, la résolution fut prise d'avoir recours à un appui étranger : le roi de Cambodja, qui avait le siége de son puissant empire dans l'antique province d'Arachosie, fut convié par une ambassade à venir joindre ses armes à celles des monarques indiens. Ce roi se nommait Câla : à son nom on ajoute l'épithète *Yavana,* c'est-à-dire *l'Occidental.* Câla-Yavana accepta avec empressement la proposition; à sa voix se levèrent tous ces peuples de la Bactriane et de la Sogdiane, désignés par les Indiens sous les noms de Sacas, de Touchâras, de Khasas, de Pâradas, de Pahlavas. Le prince donna le signal du départ, et la description de sa marche ressemble sous quelques rapports à celle que les historiens grecs nous ont laissée de la marche de Xerxès[2]. Cette armée s'avançait pareille aux troupes de sauterelles dont l'Orient connaît les invasions dévorantes.

Crichna avait pressenti cette attaque formidable, et mesurant les forces des Yâdavas, il avait bien vu qu'il fallait céder à la nécessité. Il profita de la terreur que répandait la nouvelle des préparatifs de Câla-Yavana pour proposer aux chefs

[1] *Harivansa,* t. I, p. 450.

[2] *Harivansa,* t. I, p. 465.

Yâdavas d'aller fonder un nouvel établissement sur les bords de l'Océan, dans la presqu'île appelée aujourd'hui du nom de Guzerate. Cette contrée, qui s'appelait alors *Aroûpa*, c'est-à-dire *informe*, faisait partie de la province d'Anartta, et se trouvait depuis longtemps abandonnée aux déprédations d'une race de corsaires et de brigands désignés par l'épithète de *Râkchasas*. Le plan de Crichna fut approuvé, et bientôt commença le mouvement de l'émigration. Au bruit des tambours, s'étendit sur la route une longue suite de chars, de chevaux, d'éléphants chargés des trésors et des familles de ces fugitifs. Dans l'avant-garde se trouvaient placés les femmes et les enfants; la marche était fermée par les guerriers.

Ceux qui trouveraient de l'invraisemblance dans ce mouvement de toute une population, ne savent pas que l'histoire de l'Inde en offre plus d'un exemple; et ce que fit faire alors aux Yâdavas l'impérieuse nécessité, le simple caprice d'un prince le commanda en 1338 aux habitants de Dehli. Mohammed III, voulant établir sa résidence à Déogur, fit parcourir à ses sujets à peu près le même chemin que suivirent les exilés de Mathourâ. Femmes, enfants, vieillards, tous avec leurs biens et leurs troupeaux, furent obligés d'émigrer. Le prince avait fait déraciner des arbres dont on avait bordé la route en lignes régulières. Son trésor défraya ceux qui n'avaient pas assez de fortune pour faire la dépense du voyage.

A l'extrémité occidentale de la presqu'île de Guzerate est une île séparée du continent par une espèce de canal. Sur cet emplacement, qui portait le nom de *Cousasthalî*, s'éleva la nouvelle capitale des Yâdavas. On l'appela *Dwâracâ* (Dwarka), nom qui se retrouve dans la Barace d'Arrien [1]. Le canal, qui est à

[1] *Arriani periplus.*

l'orient et qui n'est pas nommé sur les cartes, est probablement la Mandakinî du Harivansa [1].

Tandis que cette ville recevait les réfugiés Yâdavas, Câla-Yavana entrait dans Mathourâ, où il était reçu par les partisans de Djarâsandha, et par la populace, qui appartient à tous les maîtres. Cependant Crichna, après avoir mis en sûreté les familles de ses amis, revint avec les guerriers inquiéter le monarque étranger. Déjà les deux rivaux s'étaient mutuellement menacés dans une de ces correspondances symboliques qui sont fréquentes dans l'Orient. Le nom de Crichna signifie *noir :* le chef Yâdava avait envoyé à Câla-Yavana un émissaire chargé d'une urne scellée de son cachet, et dans laquelle était renfermé un serpent noir [2]. L'envoyé, ouvrant l'urne, avait montré le serpent en s'écriant : « Voilà Crichna ! » Câla-Yavana pour répondre à cette menace, avait pris l'urne, l'avait remplie de fourmis, et l'avait ainsi renvoyée à Crichna avec l'empreinte de son propre cachet. Le roi de Cambodja avait le dessein de poursuivre les Yâdavas; et Crichna avait bien compté sur cette résolution. Il eut l'air de le craindre, de fuir devant lui, et il l'attira dans les gorges du Vindhya, occupées par quelques tribus anciennes et sauvages. Ces peuples guerriers se soulevèrent à l'approche de Câla-Yavana; ils l'attaquèrent et le tuèrent avec une partie de son armée. Cette action dut avoir lieu dans les environs de Mâhichmatî-pourî (Mahésur). Le reste de cette armée privée de chef ne put résister à Crichna, qui la détruisit, et enrichit sa nouvelle ville de nombreuses dépouilles [3]. Cette manœuvre habile, par laquelle il sut en fuyant perdre son ennemi, lui a mérité le surnom de *Ranatchora,* sous lequel on l'honore dans le Radjastan. D'un

[1] *Harivansa,* t. II, p. 140.
[2] *Ibid.* t. I, p. 484.
[3] *Harivansa,* t. I, p. 485.

autre côté, la mémoire de Câla-Yavana est restée en horreur, au point que, pour exprimer la haine qu'ils vouaient à Aureng-Zeb, les Indiens disaient que Câla-Yavana revivait en lui[1].

Crichna eut alors quelques loisirs qui furent employés à fortifier et à embellir Dwâracâ[2]. Cette ville devint un vaste entrepôt de marchandises, et le commerce y répandit l'aisance et les richesses. Crichna n'y était point le chef suprême, mais il avait la confiance de ses compagnons, qui ne refusaient point de s'associer à ses entreprises particulières. Par exemple, il apprit que Roukminî, qu'il avait dû épouser, allait s'unir au prince de Tchédi, à Sisoupâla. Il se présenta le jour même du mariage avec ses Yâdavas, et enleva la jeune fiancée[3]. Il fut poursuivi et atteint sur les rives de la Narmadâ (Nerbudda), où s'engagea un combat terrible entre lui et Roukmin, frère de Roukminî. Il fut vainqueur, épargna les jours de Roukmin, et rentra dans Dwâracâ, où il épousa solennellement son amante. Ces enlèvements étaient dans les mœurs de ces temps, et même légitimés par les lois. Le code de Manou, parmi les huit modes de mariage qu'il établit, en reconnaît un qu'il appelle *râkchasique,* et qui consiste à enlever à des rivaux, le fer à la main, au milieu des cris, des pleurs et du sang, la femme dont on veut faire son épouse[4].

Je ne parlerai point des expéditions de Crichna contre des princes qui, maintenant isolés, n'en persistaient pas moins dans leur haine contre les Yâdavas; de l'incendie de Câsi (Bénarès), dont le roi avait voulu brûler Dwâracâ; de la mort de Sâlwa, roi de Sôbha, l'instigateur de l'invasion de Câla-

[1] *Tod, annals of Radjastan,* t. I, p. 523.

[2] Les auteurs indiens disent que cette ville fut appelée Dwâracâ ou Dwâravatî, parce qu'elle était ornée de portes triomphales. Je croirais plutôt qu'elle dut son nom à sa position : elle était située à la porte du golfe de Catch.

[3] *Bhâgavata-pourâna,* liv. X.

[4] *Lois de Manou,* liv. III.

Yavana, lequel était venu assiéger cette ville et s'était même emparé des hauteurs qui la dominaient; de la fin malheureuse de Sisoupâla[1]. Je ne m'arrêterai pas surtout à quelques-unes de ces guerres dont le récit m'a paru trop défiguré par les fictions poétiques, telles que celle qui coûta le trône à Bâna, roi de Sonita-poura[2], ou celle qui eut pour résultat la ruine et la mort de Naraca, roi de Prâgdjyoticha[3], dont un descendant vivait en 1026, suivant une inscription trouvée à Bénarès[4]. Mais je finirai par mentionner la part que Crichna prit au grand débat de la succession au trône d'Hastinâpoura.

Countî, tante de Crichna, avait épousé Pandou, dont elle eut Youdhichthira, Bhîma et Ardjouna. Après la retraite de leur père, les Pândavas étaient restés avec leur mère à Hastinâpoura, auprès de Dhritarâchtra, leur oncle et leur tuteur, et ils réclamaient de lui une part dans l'héritage de leurs aïeux. Crichna intervint pour eux, et leur fit céder une partie du royaume avec Indraprastha pour capitale. Le jeu était, à ces époques antiques, la passion des princes : Youdhichthira joua contre Douryodhana, fils de Dhritarâchtra, et perdit pour douze ans la jouissance de ses domaines. Au bout de ce temps, il demanda à être réintégré dans ses états. Douryodhana éluda la demande. Crichna intervint encore, mais inutilement. On eut recours aux armes; et dans cette guerre, à laquelle s'intéressèrent presque tous les princes de l'Inde, Crichna aida du secours de son bras et de son expérience Ardjouna, l'époux de Soubhadrâ, sa sœur, son ami, son confident intime, son élève chéri, dont il ne rougissait pas de conduire le char de bataille[5]. Le sanglant combat livré dans ces mêmes plaines de Courouk-

[1] *Bhâgavata-pourâna*, liv. X. *Vichnou pourâna*, v[e] partie.

[2] *Harivansa*, t. II, p. 192.

[3] *Harivansa*, t. I, p. 515.

[4] *Rech. asiat.* t. v.

[5] *Bhagavad-gîtâ*, lect. 1.

chétra, où vainquirent plus tard Mahmoud le Gaznévide et Mahomet le Gouride, décida du sort de l'empire d'Hastinâpoura, qui resta aux Pândavas, pour être bientôt après remis aux mains de Parikchit, petit-fils d'Ardjouna et petit-neveu de Crichna.

Cependant, le luxe et l'opulence que le commerce et la guerre apportaient dans Dwâracâ causèrent à la fin la perte de cette ville. Crichna vieillissait, et l'activité qui lui manquait laissait oisive une jeunesse livrée aux plaisirs et aux excès de tout genre. Cette génération impie et débauchée arriva à un tel point de licence que rien ne fut plus pour elle respectable. La voix de ses vieux chefs fut méconnue; des querelles violentes s'élevèrent entre ces jeunes gens indisciplinés; les Yâdavas les plus illustres périrent victimes de ces dissensions civiles; le frère et le fils aîné de Crichna furent massacrés. A la nouvelle de ce désastre, Crichna se retira dans la solitude, où, par mégarde, un chasseur le perça d'un trait destiné à une bête fauve. Les éléments achevèrent la destruction de cette ville, destruction que les fureurs de ses habitants avaient commencée. La mer inonda en partie Dwâracâ, où subsista longtemps encore le palais de Crichna. Ardjouna, fidèle à la mémoire de son ami, vint rendre les derniers devoirs aux morts, et emmena avec lui les tristes restes de cette population, qu'il établit à Indraprastha, leur donnant pour roi Vadjra, petit-fils du héros dont nous venons de raconter l'histoire [1].

Tel est le personnage dont les âges suivants ont fait un dieu. On ne saurait dire à quelle époque le culte de Crichna a été introduit. Colebrooke pense que ce fut après la persécution suscitée contre les bouddhistes et les djênas [2]. Je suppose en effet qu'après avoir vu exposer aux yeux du peuple les grandes figures de Bouddha et de ses premiers apôtres, les brahmanes

[1] *Bhâgavata-pourâna*, liv. XI. [2] *Rech. asiat.* t. VIII, p. 473.

auront senti que le culte des éléments ne parlait pas aux regards de la multitude, et que des images de dieux pris parmi les anciens héros satisferaient mieux aux habitudes introduites par les bouddhistes et à la vanité nationale. Alors les caves d'Ellora [1] montrèrent à côté de la statue de Bouddha celles de Râma et de Crichna; alors on intercala dans les Védas, ou plutôt dans les Oupanichats [2], les noms de ces guerriers, dont la gloire s'était perpétuée parmi les peuples. Ils furent considérés comme des incarnations de Vichnou. Bouddha avait été un kchatriya, on lui opposa des dieux kchatriyas. Au milieu des dissensions religieuses, les emblèmes de ces sectes ennemies se remplacèrent ou même s'usurpèrent tour à tour, et nous nous expliquons ainsi le passage du Bhâgavata-pourâna, où le poëte donne à Crichna le nom de Bouddha, nous enseignant, par ces mots, que le culte de Crichna s'établit à Dwâracâ même, sur les ruines d'un sanctuaire bouddhique.

Quoi qu'il en soit, la renommée que Crichna avait laissée le désignait pour être le héros d'un poëme épique, et l'auteur du Mahâbhârata, s'il n'avait pas été déjà prévenu par l'habileté des brahmanes, ne pouvait que flatter l'orgueil national en le déifiant dans son épopée. Cependant, il est vrai de dire qu'il a dénaturé le caractère historique de ce personnage, qui ne fut qu'un guerrier entreprenant et fougueux, un chef heureux de partisans, et nullement un philosophe religieux.

Ce caractère a subi encore bien d'autres modifications, à mesure que les siècles se sont écoulés; suivant le génie des différentes sectes, la physionomie grave du Crichna du Mahâbhârata s'est changée pour se prêter au mysticisme symbolique du Brahmavêvartta-pourâna, ou bien aux extatiques

[1] *Transactions of Bombay*, t. I, p. 206; t. III, p. 284, 290.

[2] *Rech. asiat.* t. VIII, p. 473.

transports de Djaya-déva[1], ou bien encore à l'équivoque dévotion des Râdhâballabhis[2]. Ce culte s'est diversifié de manière à satisfaire tous les genres de piété : dieu terrible ou tendre, Crichna est tantôt bienfaisant et armé comme un souverain, tantôt riant et entouré de bergères. Dans tous les endroits où il a laissé quelque souvenir de sa vie mortelle, on l'honore par des offrandes de fleurs ou des pèlerinages : à Muttra, où il naquit; dans le Vradja, où il fut élevé; à Unk-pât, près d'Ougein, où il reçut son éducation de guerrier[3]; aux lieux où régna Djarâsandha, son rival[4]; à Dwarka, où éclata son habileté; surtout à l'autre extrémité de la péninsule, à Djagannâtha (Jagernault), où ses ossements sont, dit-on, recueillis dans une idole qui les conserve. Une secte hérétique, les Djênas, le reconnaissent aussi, et le placent le neuvième dans une classe d'êtres divins qu'ils appellent *Vâsoudévas* ou *Crichnas*[5], ce qui me fait croire que Colebrooke a raison, quand il se corrige lui-même pour mettre l'établissement du culte de Crichna plutôt avant qu'après la persécution des Djênas. Enfin, tel est l'enthousiasme qu'inspire encore le nom de Crichna, que dans le Bengale, dit-on, il est adoré par les six dixièmes de la population. L'influence qu'il exerce sur leur imagination est si grande, que, dans le siècle dernier, Nana Farnevis venait, aux lieux illustrés par l'enfance de Crichna, renouveler les forces de son esprit et de son corps[6], et au XVe siècle l'épouse du prince de Marwar, dans le délire de l'extase, croyait voir le dieu descendre de son piédestal, et expirait consumée d'amour divin[7].

Quelle que soit aujourd'hui l'exaltation de ce zèle pieux,

[1] *Rech. asiat.* t. III. *Traduction du Gîta-Govinda.* t. XVI, p. 50.

[2] *Ibid.* t. VII, p. 280; t. XVI, p. 125.

[3] *Ibid.* t. VI, p. 40.

[4] *Ibid.* t. IX, p. 80.

[5] *Rech. asiat. etc.* t. IX, p. 292, 315.

[6] *Transactions of the royal asiatic society,* t. II, p. 99.

[7] *Tod, Annals of Radjastan*, t. II, p. 760.

quelles que puissent être les divagations poétiques des chantres de Crichna, il m'a semblé qu'en racontant sa vie, j'ai rapporté des faits sérieux, vraisemblables, et qui méritent d'avoir leur place dans l'histoire.

EXAMEN ARCHÉOLOGIQUE

DE CES DEUX QUESTIONS,

1° LA CROIX ANSÉE ÉGYPTIENNE A-T-ELLE ÉTÉ EMPLOYÉE PAR LES CHRÉTIENS D'ÉGYPTE POUR EXPRIMER LE MONOGRAMME DU CHRIST?

2° RETROUVE-T-ON CE SYMBOLE SUR DES MONUMENTS ANTIQUES ÉTRANGERS À L'ÉGYPTE?

PAR M. LETRONNE.

Lu les 3 et 10 novembre 1843.

Quoique les observations suivantes aient pour objet principal d'éclaircir deux points curieux d'archéologie, elles auront, je crois, pour résultat ultérieur, de montrer que, dans l'examen des symboles représentés sur les anciens monuments, il faut se garder de s'arrêter uniquement aux ressemblances, et tâcher de bien discerner les caractères essentiels ou fondamentaux de leurs linéaments, afin d'en déterminer exactement la nature et l'emploi.

En pareil cas, l'*archéologue* doit procéder comme procède l'*étymologiste,* lorsqu'il veut connaître l'origine de mots en apparence semblables, tirés de deux langues différentes. Avant

de conclure de cette similitude une identité d'origine, celui-ci doit constater que les éléments qui les composent sont les mêmes, et que leur signification tient au même ordre d'idées. Si tous deux s'attachaient uniquement à une ressemblance, en quelque sorte *extérieure*, ils pourraient tomber dans les erreurs les plus graves. Rapprocher des similitudes est une opération facile, qui n'exige que des yeux; ce qu'il y a de difficile et d'important, c'est, en se rendant compte des dissemblances, d'en déterminer la nature et d'en deviner l'origine.

En archéologie comme en étymologie, ce n'est que par l'emploi d'une critique sévère qu'on peut arriver à des résultats vraiment scientifiques.

Les deux points que je vais traiter successivement avaient été brièvement indiqués dans un mémoire que j'ai lu à l'Académie en mars 1830, et qui a été inséré au tome X de sa collection. Le sujet méritait sans doute d'être traité avec plus d'étendue que je n'ai cru devoir le faire alors. Dans la crainte de trop m'écarter de mon sujet, je m'étais contenté de signaler une particularité qui me paraissait remarquable, et d'en donner une explication sommaire, me réservant de la développer plus tard, en complétant un premier aperçu. C'est ce que j'ai négligé jusqu'à présent de faire, entraîné par la poursuite d'autres recherches qui, pour le moment, m'intéressaient davantage.

J'aurais peut-être dû réparer ma négligence, il y a déjà six ans, lorsqu'une observation, consignée dans le troisième mémoire sur les Antiquités chrétiennes[1] m'avertit que le fait n'avait pas été bien apprécié, ni mon point de vue bien saisi par un savant très-versé dans cette branche de l'archéologie.

[1] *Mémoires de l'Acad.* t. XIII, p. 761.

Je m'abstins cependant de toute discussion à ce sujet, pensant que j'aurais une occasion naturelle d'y revenir dans mon Recueil des inscriptions grecques de l'Égypte. Mais comme la même observation vient d'être reproduite, à six années de distance, dans le Journal des Savants [1], je puis craindre qu'une autorité reconnue et méritée n'ôte tout crédit à une opinion que je persiste d'autant plus à croire exacte, que plusieurs renseignements, qui me sont arrivés depuis, l'ont confirmée de tout point.

On me permettra donc d'essayer de justifier un aperçu qui intéresse l'histoire des usages adoptés par les chrétiens des premiers siècles.

A son retour d'Égypte, en 1829, un autre de mes confrères, M. Lenormant, voulut bien remettre en mes mains les inscriptions grecques qu'il avait recueillies à Philes, sur la limite de l'Égypte et de la Nubie. Cette collection, très-nombreuse, devait m'être extrêmement utile pour le grand recueil que je préparais alors, et que j'exécute en ce moment. Ces copies, prises aussi exactement que le permettait l'état des originaux, m'ont donné le moyen de rétablir les inscriptions qui m'étaient déjà connues; elles m'en ont fait connaître d'autres dont l'Académie a pu apprécier l'importance dans plusieurs communications qu'elle m'a permis de lui soumettre [2].

Au nombre de ces copies se sont trouvées celles de trois inscriptions païennes d'un haut intérêt pour l'histoire, attestant que le culte d'Isis était encore florissant à l'extrémité de l'É-

[1] *Journal des Savants*, cahier d'octobre 1843.

[2] Voyez le Journ. des Savants, cahier de juin et août 1843.

gypte soixante ans après l'édit de Théodose, et celles de plusieurs inscriptions chrétiennes, dont une, inédite, forme le lien de toutes les autres, déjà publiées dans la Description de l'Égypte. L'explication de ces divers documents, qui appartiennent à l'époque de l'introduction du christianisme à Philes, lorsque le temple d'Isis fut converti en église, fait le sujet du mémoire que j'ai rappelé plus haut [1].

En les étudiant, je me suis efforcé, selon mon usage, d'en faire ressortir tout ce qu'ils m'ont paru offrir d'utile à l'histoire; et, pour cela, j'en ai relevé les moindres détails, sachant, par expérience, que les plus indifférents, en apparence, conduisent souvent à des résultats importants et féconds.

Plusieurs de ces inscriptions chrétiennes me présentèrent un trait trop frappant pour être négligé: ce fut la figure d'une *croix ansée* égyptienne (qu'on ne pouvait confondre avec le monogramme du Christ), mise à la place que ce monogramme et la croix chrétienne occupent ordinairement dans les monuments coptes ou grecs de ce genre. Alors, je me souvins d'avoir vu dans les notes manuscrites de Champollion, ainsi que dans les récits d'autres voyageurs, la mention expresse d'une *croix ansée* représentée dans une pareille position sur des monuments chrétiens de l'Égypte et de la Nubie, et figurée de manière qu'on ne pouvait se méprendre sur l'intention que les chrétiens avaient eue d'imiter et de s'approprier, en quelque sorte, ce symbole du paganisme. Ce caractère attira toute mon attention et excita ma surprise.

Ce qui me frappait, ce n'était assurément pas de rencontrer sur des monuments chrétiens quelque souvenir du paga-

[1] Dans les Mémoires de l'Académie, t. X, et reproduit dans les Matériaux pour servir à l'Histoire du Christianisme en Égypte et en Nubie.

nisme. Les recherches approfondies de plusieurs savants, celles surtout de Münter publiées en 1825[1], m'avaient appris que les chrétiens des premiers siècles approprièrent souvent à leur usage des représentations et des symboles tirés de l'antiquité païenne. Mais je ne pouvais me dissimuler qu'il s'agissait ici d'une chose plus grave et plus difficile à expliquer. On conçoit parfaitement que les premiers chrétiens, encore sous l'influence des arts de l'antiquité, ayant à exprimer par la peinture ou la sculpture des idées morales et religieuses, ou des allusions à certaines paraboles de l'Écriture sainte, aient emprunté à l'art antique quelques types pittoresques, consacrés par un long usage, qui, n'ayant point ou ayant peu de rapport avec le culte positif des païens, pouvaient être admis sans blesser la foi nouvelle : tels sont le *Bon pasteur, Orphée entouré des animaux, etc.* D'ailleurs, la plupart de ces types donnaient une expression naturelle, et, pour ainsi dire, une traduction figurée toute faite, de certains passages de l'Écriture sainte. De tels emprunts s'expliquent facilement par la même cause qui a conservé plus ou moins longtemps, au sein de la civilisation chrétienne, tant d'usages de la vie antique, restes de ces habitudes ou de ces préjugés de l'éducation dont on a toujours tant de peine à s'affranchir. Il n'y avait rien là que de naturel, rien qui pût faire accuser les premiers chrétiens d'une inconséquence choquante ou d'une indifférence qui serait si contraire à leur zèle constant pour la foi, comme à leur profonde aversion pour le paganisme.

J'ose dire que, dans tous les emprunts de ce genre qu'on peut être contraint de leur attribuer, on en trouvera bien peu qui s'éloignent de ce caractère. Cette fidélité aux principes fondamentaux du christianisme est un caractère qu'il faut avoir toujours devant les yeux, quand on veut expli-

[1] *Sinnbilder und Kunstvorstellung der alten Christen.* Altona, 1825.

quer les singularités de ce genre que peuvent offrir les monuments, et concilier l'indépendance d'esprit nécessaire à la recherche impartiale de la vérité avec la réserve que commande la crainte d'errer dans un sujet si délicat.

Voilà ce qui causa ma surprise à la vue des *croix ansées* figurées en tête d'inscriptions chrétiennes : car il s'agissait là de ce symbole caractéristique qui joue un si grand rôle dans les représentations religieuses de l'Égypte, et qui, placé à la main de la plupart de ses divinités, semble en être un attribut inséparable. Les chrétiens n'auraient donc pas craint d'adopter un tel symbole pour représenter le signe de la venue du Sauveur! Je crus voir là une sorte de violation des principes du christianisme : car nul doute ne paraissait être permis, ni sur l'emploi du signe religieux païen, ni sur la généralité de cet emploi, puisqu'on le retrouvait sur un grand nombre de monuments épars dans tous les pays où domina jadis la religion égyptienne[1]. Évidemment l'emploi de ce symbole devait tenir à une opinion reçue, à un usage adopté dans toute l'Égypte, non-seulement pour les tombeaux des particuliers, mais, comme on le verra, pour les actes émanés de l'autorité religieuse elle-même.

[1] Aux exemples relatifs à l'Égypte et à la Nubie que je connaissais alors j'ajoute ceux de la Grande Oasis, où l'on a remarqué la figure de la croix ansée sur des monuments chrétiens, observation confirmée par sir Gardner Wilkinson. (*Topography of Thebes*, p. 362 et *Modern Egypt and Thebes*, t. II, p. 369.) A propos des cimetières chrétiens d'El-Khargeh, il dit : « Les inscriptions sur les murs sont principalement coptes, et le *tau* égyptien, l'emblème de la vie, y est fréquemment substitué à la croix de leurs plus orthodoxes successeurs. » Dans son ouvrage sur les mœurs et coutumes des Égyptiens, à propos d'un doute exprimé par le docteur Young il dit : « Je puis attester que ce fait est bien constant, et que de nombreuses inscriptions, précédées de la *croix ansée*, sont conservées jusqu'à présent sur d'anciens monuments chrétiens. » (*Manners and customs of the ancient Egypt*, t. V, p. 283, 284.) Plus récemment, le même voyageur en a trouvé dans le désert à l'est du Nil un exemple frappant, qui sera cité plus bas.

Mais, avant de rien conclure de ce fait singulier, je m'assurai qu'il ne se trouvait point hors de l'Égypte et de la Nubie, dans les autres pays de la chrétienté : d'où résultait la certitude que cet usage a été propre aux chrétiens d'Égypte, et devait tenir à quelque motif qui leur fût particulier.

J'exprimai dès lors mon opinion dans ce court passage, auquel, encore à présent, je ne trouve rien d'essentiel à changer.

« Je ferai remarquer la forme insolite du signe de la croix. Ce signe ressemble à la *crux ansata* des Égyptiens, qu'on a visiblement eu l'intention d'imiter.

« L'imitation est plus claire encore dans beaucoup d'autres endroits de l'Égypte et de la Nubie qui ont servi de tombeaux aux premiers chrétiens, notamment dans les grottes de Beni-Hassan.... Cette singularité, qui n'existe point ailleurs qu'en Égypte, s'explique par le passage curieux de Sozomène sur la destruction du Sérapium (il dit que les chrétiens y virent des images semblables au signe de la croix, désignant par là les *cruces ansatæ*). Cette figure, *qui n'existait pas ailleurs qu'en Égypte,* dut, en effet, de très-bonne heure frapper les chrétiens de ce pays, et leur persuader que la croix qui couvrait les murs des temples était une sorte de signe prophétique de la venue du Sauveur; et ils modelèrent sur ce type le signe de la rédemption[1]..... »

L'auteur du troisième mémoire sur les Antiquités chrétiennes dit au sujet de ce passage : « M. Letronne s'est trompé *en affirmant* que la particularité, *nouvelle pour lui,* n'existait pas hors de l'Égypte. S'il avait pu observer *immédiatement* les antiquités chrétiennes de Rome, il aurait vu que ce signe s'y *produisait souvent,* et que ce type *avait été emprunté au judaïsme*[2]. »

[1] *Mém. de l'Acad.* t. X, p. 199; *Matériaux pour servir à l'Hist. du Christ.* p. 92.

[2] *Mémoires de l'Académie,* t. XIII, p. 761.

J'examinerai plus bas la prétendue origine judaïque de ce type. Je ne m'attache ici qu'à l'opinion que la *croix ansée* égyptienne se trouve *souvent dans les monuments chrétiens de Rome.* Dans le dernier cahier du Journal des Savants, le même archéologue rend compte de la découverte de vases faite à *Cære* en Étrurie, sur l'un desquels sont représentés des chevaux et des mulets portant sur la cuisse le signe ♀, qui se voit également sur des médailles de Cilicie. Ce signe ou symbole lui paraissant avoir *exactement la forme de la croix ansée égyptienne*, il dit : « On voit, du reste, que M. Letronne s'est trop hâté de dire que cette singularité n'existe point hors de l'Égypte. » (On vient de voir, au contraire, que j'y avais bien réfléchi avant de le dire.) Puis, il ajoute : « Si ce savant philologue a voulu parler ici de la croix ansée employée par les premiers chrétiens, il est certain qu'on en trouve des exemples assez nombreux dans les catacombes de Rome. » Il termine en ces termes : « Et nous savons que le même symbole était connu, dans la *haute antiquité*, de *peuples de l'Asie Mineure*, qui *l'avaient transmis aux Étrusques* [1]. »

Ainsi, deux erreurs me sont ici reprochées; j'aurais eu tort d'avancer : 1° que les chrétiens *n'ont imité la croix ansée qu'en Egypte;* 2° que ce symbole n'était, dans l'antiquité, *connu qu'en Égypte.*

Je vais reprendre ces deux propositions que je m'étais contenté d'indiquer, et rappeler les faits qui dès lors me les faisaient considérer comme incontestables.

I. — DE LA CROIX ANSÉE ÉGYPTIENNE, IMITÉE PAR LES CHRÉTIENS D'ÉGYPTE, POUR FIGURER LE SIGNE DE LA CROIX ET LE MONOGRAMME DU CHRIST.

Le savant académicien pense donc que la *croix ansée* se trouve *souvent dans les monuments chrétiens de Rome.* Je soutiens,

[1] Année 1843, p. 561-562.

au contraire, qu'on n'en trouve *aucun exemple,* ni à Rome, ni dans aucun autre pays chrétien, excepté en Égypte.

La cause de son *erreur* (qu'on me permette de qualifier ainsi son opinion) tient, selon moi, à ce qu'il a confondu le *monogramme du Christ* avec la *croix ansée égyptienne,* laquelle en diffère essentiellement, quoiqu'elle lui ressemble en apparence. C'est ce que je vais m'efforcer d'établir.

En premier lieu, comme il y a évidemment ici une confusion de signes, je dois exposer en peu de mots la classification qu'un examen attentif m'a permis de faire des diverses figures de la croix ou du monogramme du Christ, dans les monuments chrétiens, tant en Égypte que dans les autres pays.

Cette classification n'avait pas encore été faite. Plusieurs auteurs, tels que Menkens[1], et, en dernier lieu, le docteur Münter, ont déjà réuni diverses formes, tant de croix que de monogrammes, qu'on trouve dans les ouvrages de Bosio, d'Aringhi, de Bottari, de Boldetti, de Buonarotti, de Mamachi, etc. mais ils l'ont fait d'une manière confuse, et sans établir l'origine, la filiation ou la rareté comparative de chacune d'elles. Or, de cette classification ressortent plusieurs inductions curieuses.

Il faut d'abord soigneusement distinguer la *croix* du *monogramme,* celui-ci n'étant qu'une combinaison d'une des formes de la croix avec une ou deux des lettres qui composent l'un des deux noms Ἰησοῦς et Χριστός.

Quant aux figures employées pour représenter la *croix,* on peut en relever *quatre* principales, que je désigne par les lettres A, B, C, D (v. la Pl.)[2].

[1] *De monogrammate Christi*, dans la *Dissertat. acad. decas.* Lips. 1734.

[2] Je ne parle pas de la croix à *deux traverses,* parce qu'elle me paraît être plus récente que l'époque à laquelle je m'arrête.

La première, A, paraît avoir été la plus répandue dans toute la chrétienté. Formée de deux barres égales qui se coupent à angle droit. Elle est ou simple (n° 1), avec l'extrémité des branches terminée par des *apices* (n° 2), ou ornée de diverses manières (n°s 3, 4), avec d'autres variétés qui rentrent toutes dans la même forme générale, et dont je n'ai pas à m'occuper. Une forme toute particulière (n° 5) se voit tracée sur l'épaule et les cuisses d'un *fossor*[1]; et ce qui la rend très-remarquable, c'est qu'elle se rencontre sur plusieurs monuments païens, par exemple sur un des ustensiles trouvés à *Cære,* en Étrurie[2], probablement de fabrication asiatique, dans un monogramme de médaille[3], au revers d'une médaille de Corinthe[4], etc.

Pour convertir cette croix grecque en monogramme, les chrétiens n'ont fait autre chose que recourber à droite la branche supérieure, qui est devenue un P, la barre transversale exprimant à la fois la *croix* et le X initial de Χ*ριστός* (n°s 26 à 32). Ce monogramme a donc exprimé en même temps le signe de la croix et le nom du Christ par ses deux initiales XP. On y a joint très-souvent, comme à la simple figure de la croix, les lettres A et ω (allusion au passage de l'Apocalypse)[5], dont la place est constamment de chaque côté et au-dessous de la barre transversale.

Le monogramme, ainsi que la croix, était tracé, soit avant, soit après les inscriptions, quelquefois placé au-dessus de l'agneau qui accompagne la figure du Sauveur[6], et au-dessus de la tête même du Christ[7], pour exprimer, je pense, d'une

[1] Boldetti, *Scolture e Pitture, etc.* t. II, p. 126.

[2] Grifi, *Monum. di Cere,* Tav. VI, n° 1.

[3] N° 1307 de la Table des monogrammes, dans Mionnet.

[4] Dans Mionnet, *Description des médailles, recueil de planches,* pl. XXXVIII, n° 8.

[5] I, 8.

[6] Münter, pl. III, n° 59, 60; Aringhi, t. I, p. 185, 1 et 2.

[7] Le même, pl. V, n° 14 b; pl. XIII, n° 94.

manière figurée, que le Christ porte sa croix (βασ]άζει τὸν σ]αυρόν), selon le récit de saint Jean[1]. Enfin, on le trouve fréquemment, ainsi que la croix, au-dessus du globe que tiennent les figures impériales sur les médailles byzantines; et ces deux signes sont très-souvent inscrits dans un cercle ou une couronne.

C'est ce monogramme qu'on rencontre dans les monuments chrétiens des catacombes de Rome, et non la *croix ansée*, que je n'y ai pas trouvée une seule fois, du moins d'après tous les ouvrages que j'ai pu consulter.

La seconde forme de la croix, que j'appelle B, est celle dont la branche inférieure est plus longue que les trois autres, et qu'on appelle ordinairement la *croix latine*, quoiqu'elle ait été employée aussi par les Grecs. Elle est très-fréquente dans les monuments de tout genre et de tout temps; mais le monogramme formé avec cette croix est tellement rare, que je n'en puis citer qu'un ou deux exemples[2]. Je ne ferai pas une forme particulière de la croix dont la branche inférieure, beaucoup plus allongée, la rapproche de la forme du *patibulum*, pour employer l'expression par laquelle Ruffin et saint Ambroise désignent l'instrument du supplice de Jésus-Christ[3]. Cette croix, qui n'est qu'une variante de la croix latine, est très-rare, dressée isolément; mais on la trouve fréquemment soutenue par Jésus-Christ, saint Jean ou des Anges. Dans un bas-relief, elle s'élève entre deux agneaux[4], et, sur une médaille de Constantin, entre deux soldats[5].

On peut expliquer que cette combinaison soit si rare, avec

[1] XIX, 17. Cf. S. August. *Opp.* t. III, p. 2433 B; V, p. 1396 D. ed. Gaume.

[2] Münter, pl. VI, n° 21. Cf. Fabretti, *Inscr.* p. 581.

[3] Augusti, *Handbuch der christlichen Archæologie*, t. III, S. 566.

[4] Boldetti, p. 359.

[5] Banduri, Const. VIII.

la deuxième espèce de croix tandis qu'elle est si commune avec la croix dite grecque, par le besoin de symétrie qui se fait sentir plus ou moins dans ces diverses représentations. La croix grecque s'éloigne tellement de la forme du *patibulum*, qu'on peut dire qu'elle n'en est qu'une représentation factice et purement conventionnelle; mais, comme la croix était souvent employée pour orner les colonnes, les frises ou d'autres parties d'édifice, les bas-reliefs des sarcophages ou le revers des médailles, il était bien plus facile de l'inscrire dans un cercle ou une couronne, lorsque les quatre branches étaient égales. A cette raison on peut en ajouter une autre : c'est que, l'essence du monogramme étant de comprendre en même temps la figure de la croix et celle du X, lettre initiale de Χριστός, celle-ci disparaissait avec la croix latine ou la croix longue, tandis que ces deux conditions étaient réunies dans la croix grecque.

La même observation s'applique à une autre combinaison qui se montre de bonne heure, celle de la croix latine avec la figure de l'*ancre*, qui s'y combine, en effet, très-facilement. La verge de l'anneau exprime le côté vertical, et le jas (la branche transversale) figure le bras de la croix; les pattes de l'ancre sont naturellement placées à la partie inférieure. L'ancre était, aux yeux des chrétiens, le symbole de l'*espérance du salut*, d'après les paroles de saint Paul : Ἣν (ἐλπίδα) ὡς ἄγκυραν ἔχομεν τῆς ψυχῆς[1]. Car telle est, je crois, la vraie origine de ce symbole, que, dès le temps de Clément d'Alexandrie, les chrétiens gravaient sur leurs anneaux[2]. La réunion des deux symboles[3] devenait donc une expression figurée des mots

[1] *Hebr.* VI, 19.

[2] *Protrept.* III, § 11, p. 289, Pott.

[3] Cela se voit surtout sur une pierre tumulaire (Boldetti, p. 366; Munter, t. I, n° 19) où l'ancre a la forme n° 10. On a douté que ce fût une *ancre*, parce que les bras sont recourbés en dehors; mais ce caractère se retrouve aux figures n°s 9, 12,

σωτήριον ou *σωτηριῶδες σημεῖον* (*signe de salut*) et *salus* ou *salus mundi*, par lesquels on désignait la croix. Il est excessivement rare que ce signe mixte soit lié avec le monogramme, car je n'en trouve qu'un exemple (n° 31); mais il l'est moins que le nom même du Christ s'y combine au moyen d'un ou de deux poissons, dont le nom, *ἰχθύς*, contient, dans ses cinq lettres, l'anagramme des cinq mots *Ἰησοῦς, Χριστός, θεοῦ υἱός, σωτήρ*. Tantôt les deux poissons se dressent le long de la verge de l'ancre (n° 14), tantôt ils nagent de chaque côté, ou bien le poisson se replie autour de la verge (n° 13). On voit aussi un poisson d'un côté, une ancre de l'autre, avec deux agneaux et le bon pasteur au milieu[1]. Sur une autre pierre, il y a, d'un côté, l'ancre; de l'autre, non le poisson, mais le mot *ἰχθύς*, qui en est l'équivalent (n° 9).

La troisième espèce de croix, C, figure un X, ayant les deux barres un peu obliques, comme celles du X grec, ou perpendiculaires l'une à l'autre + : ce qui, dans ce cas, l'identifie avec la croix grecque inclinée. Comme elle ressemble tout à fait au *decussis* des Latins, Juste Lipse lui a donné le nom de *crux decussata*[2]. Scaliger[3] prétend que les chrétiens n'ont jamais représenté la croix de cette manière : car la tradition d'après laquelle saint André aurait souffert le martyre sur une croix de cette forme ne mérite, dit-il, aucune confiance. Cette opinion est en opposition avec le passage de saint Jérôme : *Decussare est per medium secare, veluti si duæ regulæ concurrant ad speciem litteræ X, quæ figura est crucis*[4]; et avec celui d'Isidore :

13, 14. (Cf. Scheffer, *de Militia navali*, II, 5, p. 149, et Fabretti, *Inscr.* p. 569, 581, 591). A la vérité, il ne convient guère à une ancre, puisque les pattes ainsi disposées ne pourraient pas mordre sur le sol. Mais ce n'est qu'une forme conventionnelle.

[1] Aringhi, I, p. 195. Münter, t. II, n° 37.

[2] Just. Lips. *de Cruce*, I, c. 5-9, p. 19 sqq. Gretser, *de Cruce*, t. I, c. 1. sqq.

[3] *Castig. et not. ad Euseb.* lib. X.

[4] *Comm in Jerem*, c. 31.

X *littera et in figura crucem, et in numero decem demonstrat*[1]. Malgré ces autorités, l'opinion de Scaliger semble appuyée maintenant de plusieurs observations qu'il ne pouvait connaître: d'où il résulte que, le plus souvent, les chrétiens ont vu dans le X non la *croix*, qui était toujours *droite* +, mais la première lettre du mot Χριστός.

En effet, tandis que la *croix droite* se montre partout si souvent, l'autre est excessivement rare. Je n'en connais même qu'un seul exemple, qui se trouve sur un de ces vases de verre tirés des catacombes, et qu'on croit avoir renfermé du sang des martyrs[2]. L'emploi de ce signe, dans ses diverses combinaisons, confirme que, le plus souvent, on n'y voyait que le X.

La plus simple de ces combinaisons consiste dans un trait vertical qui traverse le X (n° 35) : ce sont évidemment là les initiales de Ι[ησοῦς] Χ [ριστός]; et la preuve que l'idée de la croix n'y paraissait pas comprise, c'est qu'on l'y ajoute au moyen de la barre transversale (n° 36). Cette figure forme une double croix, et contient, en outre, les deux lettres initiales I et X; on la voit sur des médailles byzantines, affectant quelquefois la forme d'une étoile à huit branches, parce qu'en effet les deux croix, l'une sur l'autre, donnent huit bras. Telle est, peut-être, l'origine de cette étoile à six et à huit branches qu'on trouve sur ces médailles : la première est la réunion du X et de l'I; la seconde, ce même monogramme, auquel s'ajoute la barre transversale formant la croix.

Ces trois figures se combinent avec le P mis à l'extrémité d'une des branches supérieures (n°s 38 et suiv.).

Le monogramme n°38 est de beaucoup le plus commun de tous : on le voit sur une foule de médailles byzantines, dans

[1] *Origin.* I, 3.

[2] Bosio, p. 297, Tav. CCI.

les ornements des églises, sur les pierres sépulcrales; les autres formes ne sont guère que des exceptions. On comprend qu'il en soit ainsi, puisque ce monogramme est celui qui était lié avec le *Labarum;* il se composait (selon la description précise qu'en donne Eusèbe) *des deux lettres exprimant le nom du Christ, au moyen des deux premières, a savoir le* P *traversé au milieu par un* X[1]: d'où l'on voit que, selon Eusèbe, l'idée de la *croix* n'est pas exprimée dans le monogramme. Cette idée se trouvait exprimée, comme le dit Eusèbe, dans le *Labarum* même ou étendard, auquel la traverse donnait la forme d'une croix; et c'est là ce qui se voit sur les médailles de Constantin, où se montre, pour la première fois, le *monogramme,* placé tantôt au-dessus de la croix du Labarum, tantôt dans le champ même de l'étendard. Sur une médaille de Valentinien, la croix est, en outre, figurée au-dessus du Labarum[2]. En ces divers exemples, l'idée de la croix reste en dehors de ce monogramme. On peut ajouter cette forme particulière où les lettres initiales ne sont pas conjugées, le X étant placé entre un I et un P, avec une croix au-dessus (n° 43). Elle se trouve sur une médaille de Théodose le Grand[3]. Enfin, ce même monogramme est représenté dans une couronne placée au-dessus de la croix longue[4]. En tous ces exemples, la *croix* est considérée à part du monogramme, ce qui n'a jamais lieu pour celui qui est formé avec la *croix grecque.* C'est par là qu'ils se distinguent essentiellement l'un de l'autre.

La dernière forme de la croix, D, est celle du T, que Juste Lipse caractérise par l'expression de *crux commissa.* C'était,

[1] *Δύο στοιχεῖα τὸ Χριστοῦ παραδηλοῦντα ὄνομα, διὰ τῶν πρώτων ὑπεσήμαινον χαρακτήρων, χιαζομένου τοῦ* P *κατὰ τὸ μεσαίτατον.* (Euseb. *Vit. Const.* I, c. 31.)

[2] Banduri, p. 444

[3] Id. p. 505.

[4] Bosio, p. 191, pl. XXX.

aussi bien que la *croix latine*, la figure du *patibulum* ou instrument de supplice, comme cela résulte du passage de Lucien, qui compare au T grec la figure de la croix où l'on attachait les criminels[1]; c'est qu'en effet le bras de la croix n'était pas toujours surmonté de l'appendice sur lequel reposait la tête du patient, ou qui servait à attacher l'*épigraphe*, le *titulus* ou l'*écriteau*, indiquant son nom ou les motifs de son supplice.

On sait que, dès l'origine, l'opinion s'établit que la croix du Christ avait l'autre forme; et cette opinion se fondait sur les paroles mêmes des quatre évangélistes, qui parlent de l'*épigraphe* ou de l'*écriteau* que Ponce Pilate avait fait placer au-dessus de la croix, et qui fut retrouvé plus tard, avec le bois de la croix, par sainte Hélène, mère de Constantin[2]. Cette opinion constante sur la forme du *patibulum* nous explique pourquoi cette forme de T est la plus rare de toutes, car je ne la trouve qu'une seule fois, combinée, 1° avec les deux lettres Aω : ATω[3]; 2° avec le monogramme de Constantin (n° 33); 3° avec le K de Κύριος (n° 34) et avec l'ancre[4].

De cette classification des diverses formes de monogramme, il résulte qu'il n'en est réellement que deux qui aient été fort répandues dans les diverses communautés chrétiennes, à savoir, celui que j'appelle *primitif* (on en verra plus loin la raison); le second, que j'ai appelé de Constantin. Les autres formes ne sont que des exceptions, et, pour ainsi dire, des fantaisies individuelles.

Quant à l'emploi des deux premières, je trouve trois observations assez importantes à signaler.

[1] *Jud. vocal.* c. 12.— Lips. *de Cruce*, I, 8.

[2] Socrat. *Hist. eccl.* I, 13; Sozom. II, 1; Theodoret. I, 18; Ruffin, I, 7.

[3] Boldetti, p. 352.

[4] Dans un tombeau chrétien de Milo, M. Ross (d'après une lettre adressée à M. Raoul-Rochette) a récemment trouvé un monogramme qui me semble composé du K et du P, exprimant le mot Κύριος, au lieu de Χριστός.

D'abord, toutes les deux se retrouvent dans les monuments chrétiens de Rome, mais la première moins fréquemment que l'autre. Comme il n'existe que deux dates sur ces monuments, encore sont-elles suspectes[1], il est difficile d'y appliquer l'élément chronologique, et de savoir l'époque comparative de ceux sur lesquels se trouve l'une ou l'autre de ces deux formes.

En second lieu, sur les monuments byzantins ou qu'on peut regarder comme placés plus immédiatement sous l'influence de la capitale de l'empire, le monogramme de Constantin ou du Labarum règne presque sans rival; sur les médailles (où je ne trouve que peu d'exemples de l'autre, dans trois médailles d'Anastase, de Basiliscus et de Justinien[2]) et sur les monuments d'architecture ou funéraires. J'ai sous les yeux les monogrammes recueillis par M. Charles Texier dans les églises grecques ou arméniennes de l'Asie Mineure et de la Grèce, par exemple, ceux qui existent à Sainte-Sophie et dans les églises de Thessalonique; je n'aperçois que celui du Labarum[3]. D'où résulte la preuve manifeste que si l'autre a été employé dans ces pays, ce ne peut être que très-rarement; et l'on trouvera sans doute naturel d'attribuer cette absence de l'autre monogramme à l'influence exercée par l'exemple de Constantin et par l'ascendant de la cour de Constantinople[3].

Au contraire, dans tous les monuments chrétiens trouvés en Égypte (qui me sont connus), je ne trouve pas un seul monogramme du Labarum; l'autre s'y rencontre, au contraire, très-fréquemment. Cette distinction, assurément des plus frappantes, me paraît indiquer qu'à l'époque où Constantin,

[1] Röstell, dans le *Beschreibung Roms* de Platner, Bunsen, etc. t. II, p. 371.

[2] Banduri, p. 595, 605.

[3] On les trouve tous les deux à la fois dans les environs d'Alep : le P y affecte la forme du *lituus* épiscopal ᑭ (Burckhardt, *Travels in Syria*, p. 131); ce qu'on retrouve sur le tombeau du pape Pie III à Rome (Ph. Dionys. *Sacrarum Vatican. Basilic. crypt. monum.* Tab. XLVIII).

après sa vision vraie ou prétendue, car il y a bien des doutes sur ce point[1], introduisit l'usage du monogramme miraculeux, l'autre était depuis longtemps usité dans l'Église d'Alexandrie : c'était déjà une raison pour le conserver. Par suite de cette louable persévérance dans les usages établis, et de cette défiance des innovations, qui est un des caractères de l'Église chrétienne, on hésita à changer l'ancien monogramme, d'autant plus que le nouveau ne donnait qu'une image altérée de la croix; puis vint la lutte mémorable de l'arianisme, auquel Constantin lui-même et ses successeurs se montrèrent favorables, tandis que l'Église d'Alexandrie, guidée par le courage persévérant du grand saint Athanase, s'y montra presque toujours si contraire. Cette disposition ne devait pas engager le clergé d'Égypte à changer le monogramme dont il avait l'usage.

De cette observation ressort, comme induction toute naturelle, que l'autre monogramme est plus ancien que celui de Constantin; et c'est cette induction qui m'a porté à lui donner le nom de *primitif*. Or, remarquons que ce monogramme est justement le seul qui ait de l'analogie avec la *croix ansée* des Égyptiens, analogie qui devient presque une ressemblance quand on le compare avec la forme de cette croix sur les monuments égyptiens de basse époque, ainsi qu'on va le voir; et ceci m'amène à relever le trait saillant qui, selon moi, distingue, à cet égard, les monuments chrétiens d'Égypte de ceux des autres pays de la chrétienté; point qui, bien que contesté par notre savant confrère, me paraît cependant hors de doute.

En effet, les inscriptions chrétiennes sont fréquemment, en Égypte comme ailleurs, précédées, suivies ou accompagnées

[1] Voyez ceux qui ont été exprimés, à ce sujet, dès le temps de Godefroy (*ad Philostorg.* I, 6).

par la figure de la croix grecque simple +, ou avec les quatre bras terminés par des *apices*, quelquefois de la croix ornée ✠ (n° 26), ou du monogramme primitif (n° 48), représenté très-correctement, ou d'une manière cursive (n° 47), comme je le vois sur une terre cuite trouvée à Thèbes, qui m'a été communiquée par sir G. Wilkinson.

Le monogramme cursif y est placé en regard de la croix simple, comme il l'est, selon l'observation de M. Lenormant, sur des colonnes de granit provenant de la mosquée de Saint-Athanase. Ces colonnes portaient sur le devant du fût, en regard l'un de l'autre, un encadrement avec fronton, qui contenait alternativement la croix grecque ornée et le monogramme, qui semblaient ainsi se répondre.

Mais à la place de ce monogramme, qu'on ne peut méconnaître, on trouve aussi, et évidemment avec la même intention, diverses figures de la *croix ansée* égyptienne.

Ce symbole présente plusieurs variétés; sa figure normale, sur les monuments d'une belle époque, est celle d'un anneau de forme particulière qui ressemble à une tige rigide (n°s 17, 18), recourbée forcément; elle repose immédiatement sur une barre transversale, formée de trois parties distinctes, quand elle est représentée en grand, presque toujours s'élargissant du milieu aux extrémités, caractère qui se montre également à la branche inférieure. Cette forme primitive s'altère plus ou moins sur les monuments d'époque récente, et, par exemple, sur ceux qui appartiennent au temps des empereurs, l'anneau s'arrondit et devient presque circulaire. En tête de quelques inscriptions des bas temps, elle affecte la forme différente (n° 20), qui la fait singulièrement ressembler au monogramme primitif représenté aussi d'une manière cursive. C'est particulièrement ce qu'on trouve dans les inscriptions des grottes de Silsilis, à

tel point que si elles n'étaient pas toutes païennes, on les prendrait pour des inscriptions chrétiennes [1].

Or, ce sont précisément ces mêmes variétés qui se rencontrent dans ces dernières, où fréquemment la croix ansée se voit en regard de la croix grecque. Cela est évident en plusieurs de celles de Philes, dont trois sont précédées de la croix grecque, et terminées, l'une par une croix ansée bien distincte, l'autre par le monogramme n° 48, où le P est clairement figuré; la troisième par ce même monogramme, mais dont on a évidemment voulu rapprocher la forme de la croix ansée (n° 49), en arrondissant l'anneau, légèrement incliné vers la droite: ce qui lui donne une forme intermédiaire entre l'anneau de la croix ansée et le P du monogramme, absolument semblable à celle d'une des inscriptions païennes de Silsilis (n° 20 *bis*).

Cette dégradation successive de la forme des deux signes a été remarquée par M. Lenormant dans les inscriptions chrétiennes des grottes de Beni-Hassan et d'autres lieux [2].

Voici trois exemples bien plus frappants encore.

1° A côté d'une des inscriptions de Philes, on voit, représentées, en regard l'une de l'autre, une croix ansée fort distincte et la croix grecque figurée à peu près comme la croix de Malte ✱ (n°s 25 et 26). Il y a là une intention manifeste de rapprocher les deux signes païen et chrétien.

2° Dans une peinture qui couvre le fond d'une église, au cimetière d'El-Khargeh (Grande Oasis), on voit trois croix ansées de la forme n°s 20 et 23 au-dessus et aux deux côtés du sujet principal, qui paraît avoir été une figure de saint [3].

[1] Voyez mon Recueil des Inscriptions grecques de l'Égypte, t. II, p. 230-234, (sous presse).

[2] *Musée des antiq. égypt.* p. 48.

[3] Hoskins, *Visit to the Great Oasis* (Lond. 1837), pl. XII, p. 130.

3° Cette intention n'est pas moins claire dans l'inscription d'une église chrétienne, dans le désert à l'est du Nil. La première ligne de cette inscription, dont je dois la connaissance à sir Gardner Wilkinson, est ainsi conçue: ΚΑΘΟ☥ΛΙΚΗ + ΕΚΚΛΗ☥CΙΑ. Les deux mots sont séparés par une croix grecque simple: on voit en effet très-souvent qu'une croix de ce genre coupe en deux parties égales la première ligne des inscriptions; mais, ce qui ne se voit que dans celle-ci, c'est que chacun des deux mots, *ἐκκλησία* et *καθολική*, est coupé par un intervalle qu'occupe une longue *croix ansée* (n° 22).

Elles sont placées là, comme dans celles de Philes, pour accompagner la première, qui est la véritable croix chrétienne. On ne peut admettre que les deux croix ansées existassent auparavant sur la pierre, qu'on aurait tirée des ruines d'un temple païen. Cette conjecture ne serait certainement admise d'aucun de ceux qui verront le *fac-simile* de sir Gardner Wilkinson : car ces croix ansées ont la branche verticale infiniment plus longue que dans aucune représentation égyptienne, et dénotent l'intention évidente d'imiter la croix longue; en second lieu, les trois branches sont terminées par des *apices*, comme le sont fréquemment les croix chrétiennes grecque et latine; enfin, les branches en sont formées par un simple trait sans épaisseur : tous caractères qui ne permettent pas de supposer qu'elles aient été tracées par des Égyptiens; elles l'ont été par des chrétiens qui ont voulu combiner les deux symboles, en mêlant les caractères distinctifs de l'un et de l'autre.

Au reste, dans le second cas, la conséquence à tirer du fait serait la même: car, puisque les chrétiens, gravant sur cette pierre le signe de la croix avec leur inscription, au lieu d'effacer ce symbole du paganisme qui gênait leur ciseau, le conservaient en quelque sorte religieusement, c'est une preuve

qu'il était pour eux un objet de vénération, qu'ils maintenaient en présence du signe de la rédemption. Or, remarquons que toutes ces inscriptions ont un caractère, en quelque sorte officiel : celles de Philes émanent de l'autorité religieuse, puisque l'une d'entre elles a été tracée par le chef chrétien de l'administration provinciale sous l'empereur Justin; les trois autres l'ont été par l'ordre de l'évêque ou *chorépiscope* qui a changé le temple d'Isis en église chrétienne, ce qui eut lieu sous Justinien; enfin, celle des carrières de porphyre est la dédicace d'une église. Il n'y a pas moyen de supposer là, comme on l'a fait pour le *Diis manibus* de quelques inscriptions chrétiennes, une méprise ou une inadvertance individuelle. C'était, à ce qu'il semble, un usage établi, regardé comme parfaitement légitime et, pour ainsi dire, orthodoxe.

Mais comment donc les chrétiens d'Égypte pouvaient-ils traiter avec tant d'égards et de respect un symbole païen qu'ils devaient repousser avec horreur? Ce ne peut être qu'en vertu d'une certaine assimilation, d'après laquelle ils ont considéré ce symbole comme une autre expression du signe de la rédemption, et comme une image du nom du Christ, dont les païens auraient eu la révélation antérieure. C'est l'idée dont j'ai cru pouvoir trouver l'expression dans un passage de Sozomène, sur la destruction du Sérapéum, dont le fait principal est aussi raconté par Socrate et Ruffin.

Le premier dit textuellement : « On assure que, pendant qu'on démolissait ce temple, on vit gravés sur les pierres certains de ces caractères qu'on appelle *sacrés*, semblables au signe de la croix. Cette représentation, interprétée par ceux qui en connaissent le sens, signifie *la vie qui vient:* et cela fut un motif d'embrasser le christianisme pour un grand nombre de païens, d'autant plus que d'autres caractères annonçaient que le temple

sera détruit, quand ce caractère se montrera au grand jour[1]. »

Socrate en décrivant le même fait, y joint d'autres détails : « Pendant qu'on démolissait et dépouillait le temple de Sérapis, on trouva des caractères, gravés sur les pierres, de ceux qu'on appelle *sacrés*. Ces caractères avaient la figure de croix; ce que voyant les chrétiens et les Grecs (c'est-à-dire les gentils), ils rapportèrent, les uns et les autres, ces signes à leur propre religion. Les chrétiens, qui regardent la croix comme un signe de la passion salutaire du Christ, pensèrent que c'était ce signe qui leur est propre; les gentils dirent que c'était quelque chose de commun au Christ et à Sérapis; quoique, à vrai dire, ce caractère, ayant figure de croix, soit un symbole différent pour les uns et pour les autres. Une controverse s'étant élevée à ce sujet, quelques-uns des gentils convertis au christianisme, et qui comprenaient les hiéroglyphes, interprétant ce caractère ayant forme de croix, dirent qu'il signifie *la vie qui vient.* Les chrétiens, saisissant avec empressement cette circonstance en faveur de leur propre religion, en conçurent plus de hardiesse et d'assurance; et comme on montra, par d'autres caractères hiéroglyphiques, que le temple de Sérapis prendrait fin lorsqu'on verrait paraître ce caractère en forme de croix, signifiant *la vie qui vient,* un plus grand nombre de gentils embrassèrent le christianisme, et, confessant leurs péchés, reçurent le baptême[2]. »

Ces deux récits diffèrent l'un de l'autre par quelques cir-

[1] Φασὶ δὲ τοῦ ναοῦ τούτου τότε καθαιρομένου, τινὰς (Vales.) τῶν καλουμένων ἱερογλυφικῶν χαρακτήρων, σΊαυροῦ σημείῳ ἐμφερεῖς ἐγκεχαραγμένους (Vales.) λίθοις. ἀναφανῆναι παρ' ἐπισΊημόνων καὶ τὰ τοιάδε ἑρμηνευθεῖσαν σημᾶναι ταύτην τὴν γραφὴν, ζωὴν ἐπερχομένην · τοῦτο δὲ πρόφασιν χρισΊιανισμοῦ πολλοῖς γένεσθαι τῶν ἑλληνισΊῶν, καθότι καὶ γράμματα ἕτερα τοῦτο τὸ ἱερὸν τέλος ἕξειν ἐδήλου, ἡνίκα οὗτος ὁ χαρακτὴρ φανῇ. (Sozom. *Hist. eccles.* VII, 15, p. 725 B.)

[2] Ἐν δὲ τῷ ναῷ τοῦ Σαράπιδος λυομένου καὶ γυμνουμένου, ηὕρητο γράμματα ἐγκε-

constances, ajoutées dans celui de Socrate; mais le fond est le même. L'un des deux historiens a certainement eu l'autre sous les yeux dans la composition de son ouvrage; mais on ne sait pas au juste quel est le premier [1]. D'après Bellarmin, Vossius et Henri de Valois, Sozomène est le second. Sur ce point, ils ont pu l'un ou l'autre puiser dans le livre que Sophronius, selon saint Jérôme, avait composé sur la destruction du Sérapéum, vers l'an 391 [2]. En tout cas, Socrate est le plus détaillé; et tous deux s'écartent de Ruffin, dont ordinairement ils traduisent en partie l'histoire. Ruffin, qui raconte le fait, le rapporte au Sérapéum de Canope, et non à celui d'Alexandrie [3]; contradiction facile à expliquer, puisque les deux Sérapéums ont dû être détruits en même temps.

En prenant le fond du récit, qui est le même dans les trois historiens, on y trouve plusieurs difficultés, mais qui peuvent maintenant être résolues sans beaucoup de peine.

χαραγμένα τοῖς λίθοις, τὰ καλούμενα ἱερογλυφικὰ (Vales.) ἦσαν δὲ οἱ χαρακτῆρες σΊαυρῶν ἔχοντες τύπους· τούτους ὁρῶντες χρισΊιανοί τε καὶ Ἕλληνες τῇ ἰδίᾳ ἑκάτεροι θρησκείᾳ προσηρμόζοντο· χρισΊιανοὶ μὲν γὰρ, σημεῖον τοῦ κατὰ ΧρισΊὸν σωτηριώδους πάθους εἶναι λέγοντες τὸν σΊαυρὸν, οἰκεῖον εἶναι τὸν χαρακτῆρα ἐνόμιζον· Ἕλληνες δέ τι κοινὸν ΧρισΊῷ καὶ Σαράπιδι ἔλεγον· εἰ ὁ σΊαυροειδὴς χαρακτὴρ, ἄλλο μὲν χρισΊιανοῖς, ἄλλο δὲ Ἕλλησι ποιεῖται τὸ σύμβολον· τούτων δὲ ἀμφισβητουμένων, τινὲς τῶν Ἑλλήνων τῷ χρισΊιανισμῷ προσελθόντες, τὰ ἱερογλυφικά τε γράμματα ἐπισΊάμενοι διερμηνεύοντες τὸν σΊαυροειδῆ χαρακτῆρα, ἔλεγον σημαίνειν ζωὴν ἐπερχομένην. Τοῦτο πλεῖον οἱ χρισΊιανοὶ εἰς τὴν οἰκείαν θρησκείαν ἁρπάσαντες, ἀλαζονικώτερον * διετέθησαν· ὡς δὲ καὶ δι' ἑτέρων γραμμάτων ἱερογλυφικῶν ἐδηλοῦντο, τέλος ἕξειν τὸ τοῦ Σαράπιδος ἱερὸν ὅτε σΊαυροειδὴς φανῇ χαρακτήρ· τοῦτο γὰρ εἶναι τὴν ἐπερχομένην ζωὴν, πολλῷ πλείους προσήρχοντο τῷ χρισΊιανισμῷ, καὶ τὰς ἁμαρτίας ἐξομολογούμενοι, ἐβαπτίζοντο.... (Socrat. V, 17, p. 276, A, B.)

[1] Théophane (p. 112, 4, ed. Bonn.) et Suidas (voce Σταυροί, p. 3398, éd. Gaisf.) n'ont fait que copier Sozomène ou Socrate.

[2] Tillemont, *Hist. des Emp.* t. V, p. 320.

[3] Lib. II, c. 26 et 29.

* Ἀλάζων et ses dérivés se prennent ordinairement en mauvaise part, avec l'idée de *insolence, vanterie, charlatanisme*. Telle n'est sans doute pas l'intention du bon Socrate, historien fort pieux, mais assez mauvais écrivain.

D'abord, que les signes auxquels ils font allusion soient la croix ansée, cela ne peut être douteux. On objecte, il est vrai, que cette croix ne ressemble qu'imparfaitement à la croix chrétienne, tandis qu'il est facile de trouver, dans d'autres signes égyptiens, des figures qui y ressemblent tout à fait.

A cela, je réponds, en premier lieu, que, si la croix ansée ressemble imparfaitement à celle des chrétiens, elle ressemble, à s'y méprendre, à l'un de leurs monogrammes, à celui précisément dont ils faisaient usage en Égypte même; et il suffit, pour s'en assurer, de jeter les yeux sur notre planche, où les formes du monogramme et de la croix ansée se mêlent par une dégradation presque insensible.

En second lieu, les signes hiéroglyphiques ayant figure de croix, dont on a parlé, font partie de l'écriture, où ils ont une valeur que Champollion a déterminée : l'un, semblable à la croix grecque, en ce qu'il se compose de deux lignes égales, croisées à angle droit, représente la consonne M[1]; l'autre, ayant une forme approchant de la croix latine, exprime l'articulation Hori[2], comme abréviation d'un signe plus compliqué, qui a la valeur de la préposition *dans*[3].

Dans tous les cas, ce sont des signes fort rares, représentés toujours en petit, perdus dans des textes plus ou moins longs; tandis que le signe dont parlent les historiens ecclésiastiques devait être, au contraire, fort en évidence, fréquemment répété, et d'assez grande dimension pour frapper tous les regards. Quel signe cela pourrait-il être sinon la croix ansée, qui se trouve reproduite dans presque toutes les représentations égyptiennes, soit isolément, soit placée à la main des divinités? D'ailleurs, une circonstance du récit lève tous les doutes.

[1] Champollion, *Grammaire égyptienne*, p. 41, n° 127.

[2] *Id.* p. 45, n° 232.

[3] *Id.* p. 66, n° 482.

L'origine de la croix ansée, comme la nature des éléments qui composent cette figure singulière, est, quant à présent, inconnue; mais sa signification ne l'est point.

Les antiquaires du dernier siècle en faisaient tantôt un *phallus*, tantôt la *clef du Nil*, significations purement hypothétiques et fausses, comme celles qu'on attribuait alors à presque toutes les formes égyptiennes[1]. Maintenant, on sait, à n'en pouvoir douter, que ce symbole est celui *de la vie*. Cela est prouvé par une multitude d'indications, entre lesquelles il suffira de citer la traduction égyptienne du titre d'*αἰωνόβιος*, dans le titre de Ptolémée Épiphane, sur l'inscription de Rosette.

Or, Ruffin, Socrate et Sozomène s'accordent à dire que ceux qui, en Égypte, entendaient alors les hiéroglyphes (et tout annonce qu'on les entendait encore au IVe siècle[2]) interprétèrent le signe par *la vie qui vient*, ζωὴν ἐπερχομένην, *vitam venturam*, comme dit Ruffin. Je ne jurerais pas que l'idée accessoire exprimée par ἐπερχομένην n'est pas une addition des interprètes, païens convertis, qui voulaient trouver une allusion à la *vie nouvelle* où ils allaient entrer après leur conversion, comme le fait entendre Socrate; quoi qu'il en soit, l'idée principale, celle *de vie*, qui exprime le sens connu de la croix ansée, ne permet, à ce qu'il semble, aucun doute sur la nature du signe dont veulent parler les trois historiens ecclésiastiques.

Il reste une dernière difficulté qui, à la vérité, serait applicable aux autres signes hiéroglyphiques, aussi bien qu'à la croix ansée. On peut objecter, en effet, que les signes égyptiens dont il s'agit, quels qu'ils soient, avaient dû frapper les

[1] Sir Gardner Wilkinson remarque que c'est justement le *dieu Nilus* qui tient le moins souvent à la main cette prétendue *clef du Nil* (*Manners and customs*, IV, 341).

[2] Voy. mes observations dans le Journal des Savants, août 1843, p. 465.

regards des chrétiens bien avant la destruction du Sérapéum, en sorte que l'idée de l'assimilation a dû leur venir longtemps auparavant; mais rien ne dit qu'il n'en fût pas ainsi. Socrate et Sozomène, nés, élevés et vivant à Constantinople, n'avaient peut-être jamais mis le pied en Égypte, et ils racontent tout cela sur ouï-dire [1], comme l'annonce d'ailleurs Socrate. Ils ont pu croire que les signes découverts dans le Sérapéum n'existaient que là; et le récit qui leur en a été fait fut par eux modifié d'après cette opinion. Cela n'altère en rien le fond du récit qu'ils reproduisent tous trois, à savoir que les Grecs, comme les chrétiens, rapportèrent également ce signe à leur propre religion. Ajoutons que, bien que ceux-ci en eussent pu faire la remarque antérieurement, il est possible qu'il n'aient porté toute leur attention, ou n'aient réellement insisté sur cette particularité qu'à l'époque où, par suite de l'édit de Théodose, l'intérieur des temples païens, où sans doute auparavant ils n'avaient garde de pénétrer, fut ouvert à tous les regards. On conçoit que, dans cette occasion solennelle, où leur sainte religion écrasait à la fin son odieuse rivale, après une lutte si prolongée, la joie du triomphe leur ait suggéré une assimilation qui indiquait une sorte d'hommage anticipé rendu, par les païens des anciens temps, à l'avénement du Sauveur.

Que cette espèce d'assimilation si naturelle, et l'adoption de la croix ansée, qui en fut la suite, aient eu lieu avant la destruction du Sérapéum, ou aient été réellement amenées par cet événement capital, qui ouvrait une nouvelle ère au christianisme en Égypte, c'est ce que je n'essayerai pas de décider: car, pour se former une opinion fondée à cet égard, il faudrait être sûr que les exemples de croix ansée, dans les monuments

[1] Τὰ μὲν ἐπὶ τὸ (lisez τῷ) σταυροειδεῖ χαρακτῆρι γενόμενα τοιαῦτα ἀκήκοα. (Socrat. p. 276 C.)

chrétiens, sont tous postérieurs à l'an 389, date de l'édit de Théodose. Cependant, le récit des historiens est appuyé par cette circonstance importante, que sur les cinq monuments, les seuls qui me soient à présent connus, il en est quatre qui sont démonstrativement postérieurs à l'époque dont il s'agit : ce sont les quatre inscriptions de Philes, dont *trois* sont du règne de Justinien ou de son successeur; la quatrième est précisément du 14 décembre de l'an 577[1]; et il est déjà assez remarquable que les seuls exemples dont l'époque est connue soient postérieurs au temps de Théodose.

En est-il de même de celle de l'église des carrières de porphyre? je ne le sais point encore. Mais, quoi qu'il en soit de cette époque, l'assimilation de la croix chrétienne et de la croix ansée y est évidente, et le motif s'en trouve clairement expliqué à la fois par les textes des écrivains ecclésiastiques et par la place qu'occupe ce symbole païen sur les monuments chrétiens de l'Égypte.

Or, ce motif, qui rend si naturellement compte de l'adoption du symbole païen pour représenter la croix, est conforme à l'esprit de cette époque, tel que nous le font connaître des renseignements d'un autre genre.

Personne n'ignore dans quelle disposition les premiers progrès du christianisme avaient placé les esprits, à la fois parmi les chrétiens et les païens. Ceux-ci, pour défendre leur religion expirante, eurent recours à plusieurs moyens. En même temps qu'à l'aide des interprétations les plus forcées ils tâchaient de donner un sens moral ou élevé aux absurdités odieuses ou ridicules de leur religion, ils voulurent prouver que les chrétiens avaient inventé peu de chose, et puisé dans

[1] *Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme*, p. 94. (*Mémoires de l'Académie*, t. X.)

les opinions des anciens poëtes ou des philosophes le germe de leurs principaux dogmes et leurs symboles le plus vénérés. Les chrétiens, de leur côté, bien loin de nier ces ressemblances, en convenaient, les acceptaient même comme étant des signes prophétiques de la foi nouvelle, ou le résultat d'emprunts faits par les Grecs aux livres de l'Ancien Testament : ils espéraient, par cette concession sans danger, hâter la conversion des Gentils.

Entre autres exemples qu'on en pourrait citer, je me borne à rappeler toutes les peines que se sont données les premiers écrivains du christianisme pour chercher partout des emblèmes prophétiques de la croix. Saint Justin, Tertullien, Minucius Félix, saint Jérôme, saint Maxime de Turin, en ont trouvé dans tous les objets de la nature et de l'art, dans l'intersection de l'équateur et du méridien, le visage de l'homme, la colombe qui vole, le mât et sa vergue, une charrue, un étendard, etc. mais ils ont cherché principalement dans l'Ancien Testament, comme dans les auteurs profanes, des allusions à *la croix du Sauveur,* ou de claires images de ce symbole. Il est dit, dans l'Exode, que pendant la bataille contre Amalek, tant que Moïse restait les bras levés et étendus, les Hébreux étaient vainqueurs; lorsqu'il les abaissait, la victoire tournait du côté des Amalécites. Comme Moïse, fatigué, ne pouvait plus longtemps tenir les bras élevés, Hur et Aaron les lui soutinrent de chaque côté [1]. Saint Justin, voulant prouver à Tryphon toute la puissance du signe de la croix, s'empare de ce récit, pour attribuer à la vertu de ce signe la victoire de Josué: car l'attitude de Moïse représentait évidemment celle de Jésus au moment de son supplice [2]; interprétation qui se

[1] *Exod.* XVII, II, 12.

[2] *Dial. cum Tryph.* p. 317 D. Τοῦ σχήματος τούτου τοῦ τὸν σταυρὸν μιμουμένου.

trouve dans l'Épître apostolique de saint Barnabas[1], et qui passa de bonne heure jusque dans les livres Sibyllins[2]. Le même saint Justin trouve, dans l'agneau pascal des juifs, un signe précurseur de la croix, par cette raison que l'agneau, quand on le faisait rôtir, était percé de tête en queue par la broche, et assujetti, au moyen d'une traverse, sur laquelle les pattes de devant de la bête étaient étendues; ce qui figurait évidemment Jésus-Christ sur la croix[3].

Une autre image prophétique se reconnaît, selon le même saint Justin[4], Tertullien[5] et saint Augustin[6], dans le serpent d'airain dressé au milieu du désert par l'ordre de Moïse. Il fut placé, dit saint Justin, sur un poteau, qui *figurait la croix* (ce que le texte ne dit pas); mais cette addition est peut-être due à l'expression *σύμβολον σωτηρίας*, par laquelle l'auteur de la Sagesse désigne le serpent d'airain[7]. Ce saint Père va plus loin encore : il croit que Platon avait eu connaissance de ce passage des Nombres, mais que, n'en comprenant pas le sens, il y a vu du moins le X initial du nom de Χριστός[8]. Tel est le sens qu'il attribue au texte du Timée, sur la formation des âmes, où il est dit que « Dieu coupa en deux le mélange, suivant la longueur, croisa les deux parties en les appliquant l'une sur l'autre en la forme d'un X [9]. » Or, ce mystérieux X est encore un signe prophétique que Platon révélait à son insu.

[1] C. 11.

[2] VIII, 251-253.

Ὃν Μωσῆς ἐτύπωσε προτείνας ὠλένας ἁγνὰς, νικῶν τὸν Ἀμαλὴκ πίστει, ἵνα λαὸς ἐπιγνῷ ἐκλεκτὸν παρὰ πατρὶ Θεῷ καὶ τίμιον ἔσται.

[3] *Τὸ γὰρ ὀπτώμενον πρόβατον, σχηματιζόμενον ὁμοίως τῷ σχήματι τοῦ σταυροῦ ὀπτᾶται.* (*Id.* p. 259 B.)

[4] *Apolog.* II, p. 93 A.

[5] *De Idololatr.* c. 5. — *Adversus Marcionem.* II, 22.

[6] *Adversus Judæos*, c. 2.

[7] *Sap.* XVI, 7.

[8] .... *Μηδὲ νοήσας τύπον εἶναι σταυροῦ, ἀλλὰ χίασμα νοήσας.*

[9] Platon, *in Timæo*, p. 36 C.

A la même époque, le même esprit fit fabriquer des vers Sibyllins qui ont trompé quelques-uns des Pères de l'Église les plus savants et les plus éclairés.

On sait que les poëmes qui nous restent sous ce nom furent d'abord composés en grande partie par des juifs alexandriens, entre autres, par Aristobule, qui voulaient persuader aux gentils que les anciens poëtes ou devins, Linus, Orphée, Musée et les Sibylles, parlaient de Noë, de Moïse, ainsi que des principaux faits de l'histoire sainte [1]. Plus tard, dans une vue et un espoir analogues, les chrétiens intercalèrent parmi les vers Sibyllins, où Thorlacius a reconnu plus de vingt mains différentes, des passages sur Jésus-Christ et ses apôtres, sur les dogmes, les mystères et les symboles du christianisme. On voulait faire croire que la Sibylle, inspirée par le démon, comme les anciens oracles, avait fait ces prédictions avec une clarté qui aurait dû avertir les païens, s'ils avaient été moins aveuglés par l'erreur.

C'est dans le VIII[e] livre que se trouve le mauvais vers Ἰησοῦς Χρειστὸς, Θεοῦ υἱὸς, Σωτὴρ, σταυρός, suivi des trente-quatre vers acrostiches commençant par une des lettres qui entrent dans la composition de ces mots; les initiales des cinq premiers forment le mot ἰχθύς (poisson). Constantin les attribue à la Sibylle érythréenne [2]; les vingt-sept premiers ont été cités par saint Augustin, traduits en mauvais vers latins, qui, dit-il, ne sont pas trop sur leurs pieds (*versibus male latinis, non stantibus*); et il ne paraît pas trouver de difficulté à les mettre sur le compte de la Sibylle, soit érythréenne, soit cuméenne, point qu'il ne décide pas [3].

Ce vers du VI[e] livre, où le supplice de Jésus-Christ est si

[1] Voy. entre autres saint Justin, *Cohort. ad Gentes*, c. 15-25. — [2] *Orat. ad Sanct. Cœtum*, c. 18, p. 383, ed. Heinichen. — [3] *De Civit. Dei*, XVIII. 23.

clairement exprimé : *Ὦ ξύλον, ὢ μακαριστὸν, ἐφ' ᾧ Θεὸς ἐξετανύσθη*[1], est cité par Sozomène, en preuve manifeste que les païens eux-mêmes ont reçu, par la voix de leur Sibylle, l'annonce prophétique de la croix et des honneurs qui lui sont dus[2]. A cet égard, il n'élève pas non plus le moindre doute. « Voilà, dit-il, ce que ne peut nier aucun adversaire, quelque difficile qu'il soit[3]. »

C'est dans la même disposition d'esprit que se trouvaient les chrétiens d'Égypte lors de la ruine du Sérapéum; et, quoique la croix ansée ne fût pas précisément identique avec le monogramme dont ils faisaient usage, la ressemblance était telle qu'ils purent facilement prendre ce symbole pour une expression du nom du Christ, et ils durent employer sans scrupule, soit à partir de cete époque, soit antérieurement, les deux signes à la fois, en regard l'un de l'autre, en les mettant, pour ainsi dire, sur la même ligne, comme deux expressions différentes de la même idée.

C'est par la même cause qu'on peut naturellement expliquer le fait qui sert d'appui à une opinion que j'ai déjà dit ne pouvoir adopter[4]. On m'a fait un reproche de n'avoir pas vu que ce signe de la *croix*, adopté par les chrétiens, est *un emprunt fait au judaïsme*. Je ne l'ai pas vu, et je ne le vois pas encore.

En premier lieu, il est évident que les chrétiens n'avaient pas besoin de recourir aux juifs pour admettre un tel symbole. Est-ce que le Christ n'était pas mort sur la *croix ?* Est-ce que cet instrument de supplice n'avait pas la forme du signe qu'ils

[1] *Sibyll.* VI, 26, ibique Alexandre.

[2] *Προὐσήμαινεν οὖν τὸ τοῦ σταυροῦ ξύλον, καὶ τὸ περὶ αὐτοῦ σέβας.* (*Hist. eccles.* II, 1.)

[3] *Τοῦτο γὰρ καὶ σπουδάζων τις ἐναντίος ἂν ἀρνηθείη.*

[4] Plus haut, p. 242, 243.

ont adopté ? Cette forme ressortait donc d'un des faits constitutifs du christianisme. D'ailleurs, où l'auraient-ils trouvé chez les juifs ? Le supplice de la croix leur était inconnu. Le mot *σταυρός* n'existe pas même dans toute la version grecque de l'Ancien Testament ; le verbe *σταυρόω* s'y trouve une seule fois, dans le livre d'Esther, à l'occasion du supplice d'Aman, par l'ordre d'Assuérus [1].

A la vérité, les juifs avaient dans leur alphabet le *thau*, lettre à laquelle on donne une forme semblable au T ; mais pourquoi les chrétiens y auraient-ils eu recours, plutôt qu'aux mêmes signes qui se trouvent dans l'écriture égyptienne ? On a cité le passage d'Ézéchiel : « Passez au milieu de la ville, . . . et mettez un *signe* sur le front des hommes qui gémissent. » Tertullien pense que ce signe est le thau, image de la croix. Mais ce n'est-là qu'une interprétation ; l'idée n'est exprimée dans aucun des textes originaux de la Bible, ni des versions anciennes ; l'hébreu, le syriaque, le chaldaïque, le grec des Septante n'en font nulle mention ; on n'y voit rien autre chose que l'équivalent de *da signum* ou *δὸς σημεῖον*, et il est évident que, dans tous ces textes, le mot *σημεῖον* est employé comme *signe distinctif*, sans qu'on indique la nature du signe [2]. Saint Jérôme témoigne [3] qu'il en était de même des versions d'Aquila et de Symmaque, qui paraissent avoir écrit l'un sous Adrien, l'autre sous Marc-Aurèle. Ce n'est que dans la version de Théodotion, écrite sous Septime Sévère, que le nom de la lettre thau se trouve joint au mot *σημεῖον*. Depuis, quelques chrétiens l'adoptèrent. Cependant, Tertullien paraît être le

[1] Esther, VII, 10.

[2] *Καὶ δὸς σημεῖον ἐπὶ τὰ μέτωπα τῶν ἀνδρῶν*; IX, 4. Le docteur Lowth veut lire *θαῦ σημεῖον*, mais la phrase n'aurait plus de verbe.

[3] *Pro* SIGNO *quod Septuaginta, Aquila et Symmachus transtulerunt, Theodotion ipsum verbum hebraïcum posuit* Thau, *quæ extrema est apud Hebræos viginti et duarum litterarum.*

seul père latin[1], outre saint Jérôme, qui cite le passage avec l'addition. Elle a passé dans la version de saint Jérôme, qui est devenue la Vulgate : *Et signa thau super frontes virorum.* L'addition du thau, faite par le traducteur juif, dans le texte, et adoptée par saint Jérôme, peut s'expliquer par les observations précédentes. Les juifs auront voulu pouvoir dire aux chrétiens : « Le signe de la croix, dont vous êtes si fiers, que vous tracez partout, sur *vos fronts*[2] comme sur vos *vêtements,* ne vous appartient pas, puisque nos ancêtres le mettaient déjà sur leur front. » De leur côté, les chrétiens n'avaient garde de repousser la prétention, parce qu'elle était conforme à l'opinion répandue parmi eux, que l'idée de la *croix* était exprimée dans l'Ancien Testament ainsi que dans les livres des gentils. Ce n'est plus alors une simple allusion, comme à l'égard de l'attitude de Moïse; c'était un signe effectif, réel, qui constituait une sorte de prédiction messianique, une nouvelle preuve que Jésus-Christ était bien le Messie prédit par les prophètes, et que les juifs avaient tort d'en attendre un autre.

Mais, quand même, ce qui est fort douteux, l'idée du thau eût été, dès l'origine, comprise dans le texte d'Ézéchiel, on n'aurait, ce me semble, nulle raison de penser que les chrétiens ont emprunté aux juifs le *signe de la croix,* dont l'image était fournie par le supplice même du Sauveur.

Je crois avoir suffisamment éclairci, au moyen des monu-

[1] *Advers. Marcion.* III, 23.

[2] Voyez une figure dans Boldetti, p. 60, et dans Münter, *Sinnbilder u. s. w. pl. XII,* n° 87; voyez aussi une curieuse représentation dans une ancienne peinture sur verre (Alex. Lenoir, *Musée des monuments français,* t. VII, pl. 86, pl. 238).

ments et des textes, le fait si curieux de l'adoption de la croix ansée par les *seuls* chrétiens d'Égypte. Cette adoption s'explique historiquement, sans qu'on soit réduit à la nécessité de leur imputer une grave indifférence pour les principes de leur religion, encore moins une blâmable condescendance à l'égard du paganisme; puisqu'elle n'est qu'une preuve de plus de leur vénération profonde pour le signe de la Rédemption.

Je crois surtout avoir fait voir que la distinction que j'avais établie[1] entre la croix ansée et l'un des principaux monogrammes était bien réelle, et fondée sur une connaissance exacte des monuments. Sous ce rapport, le travail que nous offrons à nos lecteurs peut n'être pas sans utilité pour l'étude générale de l'antiquité, en prémunissant les archéologues contre le danger de confondre dans une explication commune des objets, semblables en apparence, quoique très-divers en réalité.

II. — La croix ansée égyptienne se retrouve-t-elle sur des monuments antiques étrangers à l'Égypte?

L'examen de cette deuxième question est indépendant de la première, et pourrait n'être pas résolue ou l'être mal, ce qui revient au même, qu'il n'en résulterait aucun inconvénient pour la solution précédente, qui reste établie sur des faits particuliers. Celle-ci est d'un intérêt différent, sans être moindre, puisqu'elle se rattache à plusieurs points encore très-débattus sur la transmission des croyances religieuses de l'Asie et leur passage dans l'Occident à des époques plus ou moins reculées; c'est ce qui m'engage à y donner aussi quelque attention.

Comme ce sujet est aussi vaste que compliqué, je me renfermerai strictement dans le fait spécial que j'ai avancé et

[1] Plus haut, p. 242.

qu'on m'a contesté, à savoir que la *croix ansée égyptienne ne se trouve pas ailleurs qu'en Égypte*[1].

Cette assertion se fondait sur une revue de tous les monuments connus; je n'avais trouvé trace de cette croix sur aucun monument grec, étrusque ou latin, ni dans les seize cents monogrammes que Mionnet a recueillis; la preuve que cette revue était assez complète, c'est que notre confrère, après avoir bien cherché, n'en a pu trouver aucun.

L'assertion, quoique assez *périlleuse*, n'a donc pas été démentie. Je connaissais les médailles incertaines de Cilicie, avec inscriptions phéniciennes, où se trouve un signe dont la forme générale est celle-ci ♀. Mais il suffisait d'une légère étude des signes égyptiens pour être convaincu que ce symbole, quelle qu'en soit d'ailleurs la signification, n'est point la croix ansée égyptienne. Or l'absence totale du signe *égyptien*, hors de l'Égypte, me donnait lieu de penser qu'il n'en était point sorti, et qu'à l'avenir on n'en trouverait pas plus qu'on n'en avait trouvé jusque-là.

Depuis la composition de mon mémoire, une croix semblable à celle des médailles de Cilicie s'est rencontrée sur un vase trouvé à *Cære* en Étrurie. C'est le premier et le seul exemple qu'on en connaisse. Notre savant confrère a dit à ce sujet[2] : « Mais l'élément le plus curieux de la représentation qu'on voit sur ce vase, où tout porte une empreinte orientale, c'est le symbole imprimé sur la croupe de tous les chevaux sans exception ♀. Ce symbole offre *exactement* la forme de la croix ansée, qui était le signe de la vie dans la symbolique égyptienne, et qui *devait avoir la même signification*[3] dans celle des peuples de l'Asie antérieure. On voit, en

[1] Plus haut, p. 242.

[2] *Journ. des Sav.* septembre 1843, p. 561.

[3] Pure hypothèse !

effet, le même signe, figuré comme il l'est ici, sur quelques monnaies frappées en Cilicie, à l'époque de la domination persane. »

Notre confrère, partant de cette vue, qui lui est propre, que le signe ♀ offre *exactement la forme de la croix ansée égyptienne* ☥, en conclut que les croyances égyptiennes et asiatiques avaient de bonne heure pénétré en Étrurie[1]. Cette conclusion pourrait paraître prématurée, quand même l'identité des deux figures serait incontestable (ce qui n'est pas, comme on le verra); car cette identité pourrait tenir à des circonstances fortuites qui ont amené souvent des ressemblances frappantes. Ainsi, la plupart des formes de croix chrétiennes se retrouvent sur des médailles antiques des Acharnanes, d'Athènes, d'Alexandre et des Seleucides. Les croix *latine* et *grecque* font partie du système graphique des Égyptiens comme caractères phonétiques ou symboliques[2], et l'on s'en étonne d'autant moins, que le croisement de deux lignes égales ou inégales est une figure simple qui a pu être imaginée chez tous les peuples. S'il y a quelque chose de semblable à la *croix* ornée, c'est assurément celle de Palenque au Mexique, sur laquelle on a débité tant d'extravagances. Or, quel critique peut douter que cette ressemblance ne soit fortuite?

Je ne suis point de ceux qui s'étonneraient de voir sur des monuments figurés grecs ou étrusques des imitations de *formes* asiatiques ou égyptiennes; mais la question est de savoir à quoi tient cette imitation. Faut-il l'attribuer à d'antiques émigrations, à ces colonies permanentes qui transportent dans les pays où elles s'établissent les idées, les doctrines religieuses et les usages de la patrie, ainsi que le mode de les

[1] Plus haut, p. 242.

[2] Plus haut, p. 260.

exprimer par le moyen de l'art? Ou bien n'est-elle que le résultat nécessaire des relations habituelles qu'amènent entre des peuples civilisés les progrès de la navigation et du commerce?

Assurément, rien n'est plus facile que de prendre arbitrairement un parti entre ces deux solutions également probables; mais aussi rien n'est plus difficile que de le faire en toute connaissance de cause, et pour des motifs tirés de l'histoire ou des monuments.

Il me semble qu'on est trop enclin, en ce moment, à trancher la question dans le premier sens, et à voir des communautés de *croyances* là où il ne se trouve que quelques *ressemblances* qui, si elles ne sont pas fortuites, peuvent également être dues à l'autre cause que j'indique.

Toujours est-il certain que, depuis le VIIIe ou le IXe siècle avant notre ère, c'est-à-dire depuis une époque qui dépasse celle qu'on peut raisonnablement attribuer aux plus anciens monuments connus de l'art hellénique, les peuples de la Grèce, de l'Asie Mineure et de l'Italie ont été unis entre eux par le lien des colonies. Les produits de leur industrie mutuelle ont été transportés d'un pays à l'autre avec le secours de leur propre marine, et non plus seulement par l'intermédiaire des Phéniciens. Depuis le VIIe siècle, que l'Égypte s'est trouvée dans un rapport constant avec la Grèce et l'Étrurie, les productions de son industrie perfectionnée y ont été recherchées et y sont parvenues facilement.

Or, cet esprit d'imitation qui porte tous les peuples à reproduire les représentations qui les frappent par leur singularité ou leur élégance, et les ustensiles qui leur semblent d'un usage agréable ou commode, suffirait pour expliquer les emprunts que la Grèce et l'Italie ont faits aux arts de l'Égypte et de l'Asie, sans qu'il fût nécessaire de recourir à une fusion

quelconque du culte ou des croyances religieuses des peuples. Et j'avoue que, jusqu'ici, les rares exemples de ressemblance qu'on a remarqués rentrent très-bien dans cette explication si naturelle. Ces ressemblances sont, dans la plupart des cas, mêlées à des différences notables; et l'on y reconnaît distinctement que le peuple imitateur a pris une forme générale qu'il a modifiée ensuite selon son besoin particulier ou d'après ses propres usages.

Par exemple, il est fort permis de croire que les Étrusques ont emprunté aux Égyptiens l'idée des urnes funéraires à tête humaine [1], et surtout l'usage des *gemmes* taillées en forme de scarabées. Mais ce ne sont vraiment là que des *formes* qu'ils ont adoptées, parce que le *motif* leur a convenu. L'imitation n'a pas été plus loin; car les vases égyptiens, qu'on appelle improprement *canopes*, se trouvent toujours au nombre de *quatre* dans les tombeaux d'Égypte où sont représentées des scènes funéraires; ils contenaient les entrailles et toutes les parties molles qu'on retirait du corps [2]; les têtes qui les surmontent, toutes différentes, sont celles des quatre *génies de l'Amenti* ou des enfers, tandis que les têtes des urnes étrusques sont le portrait du mort, dont celles-ci contenaient les cendres.

Quant aux scarabées étrusques, excepté la *forme*, ils n'ont rien de commun avec ceux des Égyptiens; les sujets qu'on y voit représentés sont exclusivement tirés du cycle héroïque de la Grèce. Le petit nombre de scarabées proprement *égyptiens* qu'on a retirés des tombeaux de l'Étrurie sont des exemplaires apportés par le commerce, et je suis convaincu que la plupart des autres, sinon tous, proviennent aussi de l'Égypte, d'où ils étaient transportés tout *taillés*, mais non *gravés*. Ce

[1] Voy. Micali, *Monumenti per servire alla storia, etc.* pl. XIV, XV et XVI.

[2] Wilkinson, *Manners and customs*, t. V, p. 70, 467, pl. 61.

qui me donne lieu de le croire, c'est qu'on découvre souvent en Égypte des scarabées dont le *plat* ne porte aucune gravure. C'est en cet état qu'ils ont dû être portés en Étrurie, en Grèce, à Babylone et en Perse. Dans chacun de ces pays, ils reçurent les sujets que nous y voyons représentés. Encore, je ne voudrais pas affirmer que plusieurs de ces scarabées, tant étrusques que persans, n'ont pas été gravés en Égypte même par des artistes du pays, dont le talent d'imitation se montre dans toutes leurs œuvres et qui ne devaient éprouver aucune difficulté à imiter les sujets qu'on leur commandait. N'est-ce pas ainsi que les Chinois, de nos jours, brodent ou peignent, sur quelques-unes de leurs étoffes, des sujets ou des ornements imités des étoffes fabriquées en Europe, et que, depuis le commencement du XVIIe siècle, ils peignent des services de porcelaine avec les sujets et les *armoiries* qui leur sont indiqués par des correspondants européens, en mêlant quelquefois à ces sujets des figures appartenant exclusivement à l'art chinois? Quoi qu'il en soit de cette dernière conjecture, la première, qui n'est pas douteuse, indique avec quelle précaution des questions pareilles doivent être abordées, et avec quelle réserve il faut se prononcer sur leur solution.

Si, de ces considérations générales, nous revenons au point particulier qui nous occupe, nous reconnaîtrons qu'il n'est pas improbable que la croix ansée *égyptienne* ait été imitée par les Étrusques sur leurs propres monuments; ce n est donc pas pour cette raison que je me refuse à admettre le fait : c'est pour un autre motif que je vais indiquer:

J'ai déjà remarqué que *jamais*, ni la croix ansée égyptienne ☥, ni le signe ♀ qu'on prend pour elle, n'avaient paru sur un monument trouvé en Grèce ou en Étrurie, avant la découverte du vase de *Cære*. De ce fait seul (qui n'est point contesté)

on est en droit de conclure que l'emploi de ces deux symboles n'était pas entré dans l'expression des croyances religieuses qui étaient propres à l'Étrurie ou à la Grèce; et l'on a tout lieu de croire que le monument unique où se trouve le signe ♀ a été apporté du pays où ce symbole était employé, c'est-à-dire des contrées voisines de la Phénicie ou de la Phénicie elle-même.

Autrement, pourquoi ne se trouverait-il que cette *unique* fois? Pourquoi n'en existerait-il aucune trace sur tant de monuments de la Grèce ou des côtes occidentales de l'Asie Mineure, contrées qui ont été dans une communication bien autrement suivie avec la Phénicie, dès le temps d'Homère, et avec l'Égypte, à partir du VIIe siècle avant notre ère? Il faut bien admettre que le symbole, qu'il soit *égyptien* ou *phénicien*, n'a joué aucun rôle dans le cycle religieux de la Grèce, de l'Italie ou de la partie de l'Asie Mineure qui n'était pas sous l'influence immédiate de la Phénicie.

L'absence de ce symbole sur les monuments d'origine purement hellénique est donc déjà un indice frappant qu'il est *asiatique* ou *égyptien;* et c'est ainsi qu'à l'égard du vase de *Cære,* on arrive à cette même conséquence, où conduit déjà la considération du style; c'est qu'il *n'est pas de fabrique étrusque.*

Notre confrère trouve à ce vase un *aspect égyptien.* Mais autant qu'une longue pratique a familiarisé mon œil avec le style de l'art en Égypte, je puis affirmer au contraire que le vase n'est point sorti de ce pays.

La forme particulière du symbole ♀ conduit encore à la même conséquence.

On y a vu la *croix ansée égyptienne.* Que ce symbole puisse être appelé une *croix*, je ne le conteste pas; puisqu'il se compose d'une *croix,* surmontée d'un *anneau* qu'on peut prendre pour une *anse.* Mais je nie que ce soit la *croix ansée égyp-*

tienne, dont la composition est *essentiellement* différente de l'autre.

Quand elles seraient *identiques*, il ne s'en suivrait pas qu'elles eussent toutes deux même origine; il faudrait encore être sûr qu'elles ont même signification. Car des ressemblances de forme, toutes seules, peuvent n'être qu'un effet du hasard. Sans quitter le signe qui nous occupe, on en pourrait citer plus d'un exemple que je passe sous silence.

On connaît très-bien la signification du symbole appelé *croix ansée égyptienne;* mais on ignore entièrement quels sont les éléments constitutifs de cette forme singulière, ainsi que les rapports de cette forme avec la signification qui lui était attribuée, celle de *vie*, ou de *vivant*[1]. Tout ce qui paraît clair, quand on en examine la figure *normale*, sur les monuments où elle est représentée en grand, c'est qu'elle se compose d'une tige courbée et attachée au point où les deux parties se touchent avec un lien formant un nœud dont les deux extrémités restent pendantes[2].

De là trois caractères distinctifs, que l'on reconnaît sur toutes les *croix ansées* de l'époque pharaonique :

1° L'*anneau* ou l'*anse* affecte une forme *ovale* ou *allongée*[3]. La forme *ronde* ne se montre que sur les monuments d'une époque récente. Quelquefois cet *anneau* approche de la forme du *sistre*[4].

2° L'*ovale* est entièrement *vide*, comme l'est un anneau ou une anse. Car les personnages qui tiennent cet ustensile à la main ont les doigts *passés* dedans, comme dans l'anse d'un vase.

3° L'anse repose *immédiatement* sur la *croix*, c'est-à-dire sur l'espèce de lien qui en assujettit la partie inférieure.

[1] Plus haut, p. 261.
[2] Voy. notre pl. n° 17.
[3] N°s 18, 19.
[4] N°s 20, 23.

4° La partie droite ou le manche, ainsi que la barre *transversale,* ne sont pas figurées par une ligne d'épaisseur égale dans toute son étendue; mais la largeur va en augmentant du centre aux extrémités.

Quant à la figure ♀ représentée sur les monuments asiatiques et sur la cuisse des chevaux dans la coupe de *Cære,* elle offre des traits fort différents :

1° La partie qu'on pourrait assimiler à un *anneau* est *circulaire,* ce qui n'a pas lieu sur les croix ansées des temps pharaoniques.

2° Cette partie circulaire y est éloignée de la barre transversale; ce qui n'a jamais lieu dans la croix ansée égyptienne, où l'anneau repose sur la barre.

3° Enfin, ce qui est un caractère décisif, dans la partie circulaire est le plus souvent un *point médial* saillant, qui se distingue toujours, quand la dimension du signe a permis de l'indiquer.

Dans plusieurs, même, le milieu est *en relief :* d'où il suit que le cercle était *plein* et affectait une forme analogue à celle du *bouclier* ayant au milieu une espèce d'*umbo* ou d'*omphalos*[2]; circonstance tout à fait contradictoire avec la destination de l'*anneau* dans la croix ansée égyptienne.

Il ressort de ces observations que le ♀ est un symbole *asiatique,* et que les deux vases, ainsi que plusieurs des ustensiles trouvés à *Cære,* ne sont pas de travail étrusque, mais proviennent de quelque fabrique étrangère; et ont été apportés en Étrurie par la voie du commerce. Cette conséquence est, de plus, confirmée par la place qu'y occupe la *croix* tracée sur la cuisse des chevaux. Car, autant qu'on en peut juger, l'usage d'imprimer

[1] Voy. notre pl. n[os] 50-52.

[2] La même, n[os] 53, 54.

une marque quelconque sur la cuisse de cet animal n'existait point en Égypte : du moins on n'en voit aucun exemple dans l'immense quantité de chevaux représentés sur les bas-reliefs égyptiens. On ne trouve une telle marque que sur un *lion* de chasse dans les grottes de Beni-Hassan, et des *bœufs* en troupeau, portant le nom de *maison royale,* ainsi que les chiffres 43 et 96, indiquant, sans doute, leur numéro d'ordre[1].

Quant aux chevaux attelés aux chars des rois conquérants ou des guerriers, ils ne portent jamais de marque d'aucune sorte. Nous savons, au contraire, que cet usage existait en Grèce, pour les chevaux de prix, que l'on marquait du *Koppa* ϙ, ou du *tsanpi* ϡ, composé d'un Σ et d'un Π. De là ces chevaux se nommaient Κοππατίαι ou Κοππαφόροι et Σαμφόραι ou Σαμφόροι. Ces marques étaient ce qu'on appelait des ἐγκαύματα ou πύρινα χαράγματα, que l'on imprimait avec un fer rouge sur la cuisse (ἐπὶ μηροῦ) des chevaux[2]; et c'est ce qui m'avait fait conjecturer d'abord que le ♀ du vase de *Cære* était le ϙ *Koppa,* avec une ligne transversale qui manque dans le koppa grec, mais qui pouvait être alors admise dans l'écriture asiatique, pour l'expression du *Koph.*

D'un autre côté, la patère de *Cære* indique que le même usage existait aussi dans la contrée asiatique d'où elle provenait, et cette contrée est peut-être la même que celle des médailles attribuées jusqu'ici à Camarina de Sicile[3], lesquelles portent la légende MAP avec le signe ♀. M. Raoul Rochette les croit de *Marathus* de Phénicie[4]; opinion très-probable si la fabrique ne s'y oppose pas, ce que je n'oserais décider.

[1] Mss. de Champollion.

[2] Aristoph. *Nub.* v. 23, ibique schol. — Lucian, t. III, p. 104.

[3] Eckhel, *D. Numm.* t. I, p. 280.

[4] Böttiger, *Vasengemälde,* t. I, p. 124, 126. Raoul Rochette, dans les *Annali dell' Instit. Archéol.* t. I, p. 317.

Que cet usage eût passé d'Asie en Grèce, c'est assurément ce qui n'a rien que de vraisemblable; et, à ce sujet, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer que les chevaux de prix gravés sur les médailles, par exemple sur celles de Syracuse, présentent dans la queue, le garrot, la forme de la tête et la finesse des jambes, des caractères qui les rapprochent de la race arabe. Il est permis de croire que les chevaux fins, en Grèce, et surtout les chevaux de course, étaient originaires de l'Arabie et de la Syrie, soit qu'on les en tirât directement, soit qu'on les obtînt au moyen d'étalons qu'on faisait venir de ces contrées. C'est une conjecture que je consigne ici, pour que des connaisseurs prennent la peine de la vérifier.

Si la croix ansée *égyptienne* ne se trouve point sur les monuments appartenant, soit à la Phénicie, soit aux autres contrées asiatiques, on peut dire, en revanche, que le signe ♀ n'existe sur aucun monument égyptien; il ne se montre nulle part dans le nombre des caractères *hiéroglyphiques* que l'on connaît jusqu'à présent. Il se voit, à la vérité, sur le tableau des hiéroglyphes publié dans la grande description de l'Égypte[1], mais ce tableau a été, en partie, dressé sur des dessins de monuments, et non pas uniquement sur les monuments eux-mêmes; ce qui, il est juste de le dire, était à peu près impossible à l'époque où les éléments en ont été rassemblés. Il s'ensuit que beaucoup des signes hiéroglyphiques qui s'y trouvent n'existent pas; que plusieurs sont altérés et méconnaissables, et que quelques-uns ont été répétés plusieurs fois, parce qu'on a pris, pour des signes différents, de simples variantes causées par l'altération des formes. Ce tableau, dans l'état actuel de nos connaissances, ne peut donc être consulté qu'avec une grande défiance.

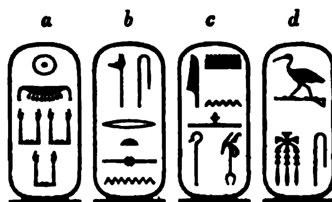
[1] *Antiquités*, t. V, pl. 50, p. 144.

Or cette double circonstance de l'absence de l'un ♀ en Égypte, et de l'autre ☥ hors de ce pays, suffirait pour démontrer qu'ils ne sont pas les mêmes, et qu'ils tiennent à un système différent de représentation, quelle que soit d'ailleurs l'idée qu'en Asie on attachait au premier; ce qu'à l'heure qu'il est nous ignorons complétement.

Ainsi quand j'ai avancé, en 1830, que la *croix ansée* n'existe pas *hors de l'Égypte*, j'étais, comme on voit, bien près d'avoir raison. On peut m'objecter, il est vrai, certains *cylindres* persans, qui présentent la *croix ansée* égyptienne; mais on n'est pas en droit d'en conclure que le symbole avait passé dans les religions asiatiques; car il y a encore ici à faire une distinction qui n'a point été faite.

Les amulettes de forme cylindrique, en diverses espèces de pierres dures, peuvent se diviser en trois classes, sans parler des subdivisions qu'un examen comparé permet d'établir.

La première comprend les cylindres *purement égyptiens*, portant des sujets et des inscriptions qui ne se ressentent en rien de l'influence asiatique. Dans cette classe il y en a de très-anciens; car on en connaît trois portant le nom du roi qui commence la seconde ligne de la Table d'Abydos, et doit appartenir à la xvi[e] dynastie, *a*; un d'Osortasen III, de la xvii[e], *b*, deuxième successeur du précédent, et contemporain d'Abraham; il y en a un d'Aménophis III, *c;* et un de Thouthmosis III, de la xviii[e], *d;* enfin un d'Amasis. Je ne parle que de ceux qui sont déposés au musée du Louvre, au cabinet des Antiques et au musée de Leyde[1]. D'où il résulte que l'usage de cette espèce d'amulette existait en



[1] Leemans, *Monuments égyptiens portant des légendes royales*, p. 38, pl. IV, n° 41.

Égypte, dès l'an 2000 avant J. C. et s'y est toujours continué jusqu'à la conquête des Perses. L'usage existait-il à une époque aussi ancienne dans les régions voisines de l'Euphrate? Lequel des deux pays l'a-t-il emprunté à l'autre? On n'a, quant à présent, nul moyen de se décider; car on ignore complétement l'époque des cylindres asiatiques, lesquels ne portent aucun caractère chronologique qu'on puisse discerner. Il en sera de même des *scarabées* avec sujets et inscriptions *asiatiques;* nul ne peut dire s'ils sont antérieurs à l'époque de Cyrus, ni même s'ils n'ont pas été gravés en Égypte à l'usage des Perses et pendant leur domination. Or, que la *croix ansée* se trouve fréquemment sur les *cylindres égyptiens,* cela ne peut faire question.

La deuxième classe, qui est de beaucoup la plus nombreuse, comprend les *cylindres,* dont les sujets sont exclusivement relatifs aux religions et aux usages asiatiques. Sur ceux-là, on ne trouvera pas plus la croix ansée, que d'autres symboles purement égyptiens.

Enfin, la troisième classe comprend ceux, *en très-petit nombre* comparativement[1], que j'appellerai *mixtes,* d'après la nature des représentations qui, bien que traitées à la manière asiatique, présentent des sujets religieux, qu'on y a gravés, analogues à ceux de l'Égypte, et accompagnés de divers symboles propres à ce pays, entre autres la croix ansée. Caylus[2], qui a fait graver deux cylindres de ce genre, ne balance pas à croire qu'ils ont dû être *gravés en Égypte, pour l'usage des Perses* qui s'étaient rapprochés de la religion du pays; et son opinion se trouve con-

[1] La preuve en est que, sur cent soixante et seize cylindres à sujets *asiatiques* que possède le cabinet des antiques, *quatre* seulement portent la croix ansée. Parmi les vingt-huit cylindres acquis il y a trois ans par le musée britannique, il ne s'en trouve pas un *seul* avec ce symbole égyptien.

[2] *Recueil d'antiquités,* t. II, p. 49, pl. XII, n° 1; t. IV, pl. XXII, n° 1 et 2, p. 65.

firmée par d'autres monuments plus récemment découverts, qui attestent qu'après la mort de Cambyse, grâce à la tolérance des rois de Perse, qui voulurent réparer le mal causé par ce furieux, il y eut, à certains égards, une fusion entre les deux cultes, d'où résultèrent des monuments d'un caractère mixte, égyptiens, persans et phéniciens. Tels sont les deux vases où se lisent les noms de Xerxès et d'Artaxercès, écrits en hiéroglyphes et en caractères cunéiformes [1]; la pierre de Carpentras à sujet égyptien et inscription phénicienne; et le fragment trouvé à Suez, où l'on voit le globe ailé et une inscription en lettres cunéiformes [2]. J'ai montré ailleurs [3] que les monuments où apparaît la double influence persane et égyptienne, doivent appartenir à la période qui s'étend entre Cambyse et l'avénement d'Artaxerce Mnémon.

Ce n'est donc, autant que j'ai pu m'en assurer, que sur des cylindres ayant ce caractère mixte, que la croix ansée égyptienne se rencontre; et, comme on est en droit de dire qu'ils ont été fabriqués en Égypte, à l'usage des Asiatiques, ils ne peuvent être cités en preuve que ce symbole avait passé dans les religions de l'Asie occidentale. Pour tirer cette conclusion, il faudrait le trouver fréquemment sur des monuments purement persans, babyloniens ou phéniciens. C'est, à ce qu'il me semble, le point qu'il resterait à établir.

En attendant qu'on y parvienne, je crois que la croix ansée égyptienne est un symbole propre à l'Égypte, qui ne lui a été emprunté par aucun peuple de l'antiquité. On ne pourrait le rencontrer que sur ces monuments bâtards, comme la fameuse

[1] V. une intéressante notice de M. Adrien de Longpérier, dans la Revue archéologique, t. I, p. 444, et notre remarque à ce sujet, même tome, p. 498.

[2] Denon, pl. 124, 3.

[3] Dans mon Mémoire sur la civilisation égyptienne depuis le règne de Psammitichus.

table isiaque de Turin, fabriqués, soit à Rome, soit ailleurs, à l'époque où le culte d'Isis et de Sérapis était entré dans le cycle du polythéisme grec et romain.

Je résume en peu de mots les propositions que je crois avoir établies dans les deux parties de ce mémoire.

1° Les diverses figures du monograme du Christ sont combinées avec les diverses formes de la croix.

2° De ces monogrammes, il n'y en a que deux qui aient été d'un usage répandu. Le premier, combiné avec la croix grecque, se trouve, ainsi que l'autre, et presque en égal nombre, dans les catacombes de Rome. Il est très-rare en Grèce, à Constantinople et en Asie Mineure. C'est au contraire le seul qu'on ait trouvé en Égypte. Le deuxième, que j'appelle de *Constantin,* est plus récent que l'autre; il est le plus fréquent dans les pays qui ont été immédiatement soumis à l'influence byzantine.

3° En Égypte, les premiers chrétiens ont employé concurremment avec la croix chrétienne la croix ansée des Égyptiens, qu'ils ont prise comme un signe prophétique de la venue du Sauveur; ce qui ne se trouve point hors de l'Égypte.

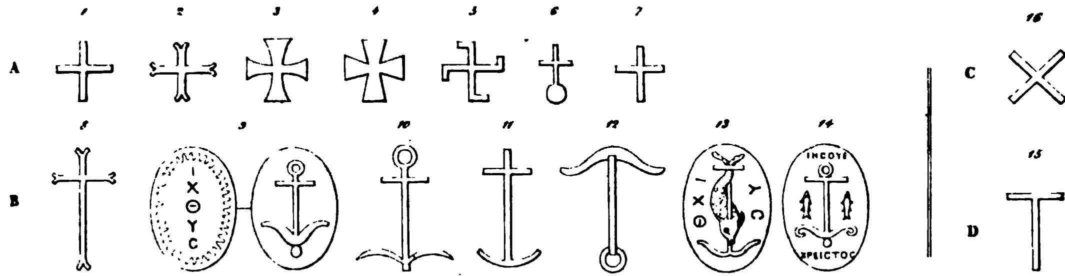
4° La croix ansée égyptienne n'a passé dans aucun monument de l'art hellénique.

5° Ce qu'on a pris pour la croix ansée sur le vase de *Cære* et sur des médailles asiatiques en diffère essentiellement et ne se trouve point en Égypte.

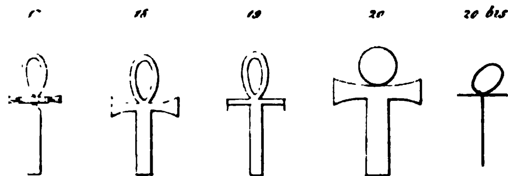
6° Le symbole égyptien n'existe pas davantage sur les monuments connus de Phénicie.

7° On ne le trouve que sur quelques cylindres persans qui ont dû être gravés en Égypte, pour l'usage des Perses.

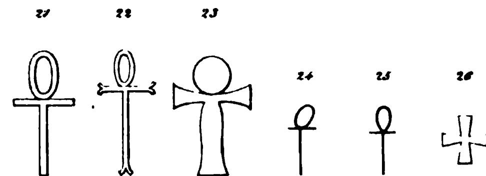
Diverses formes de Croix.



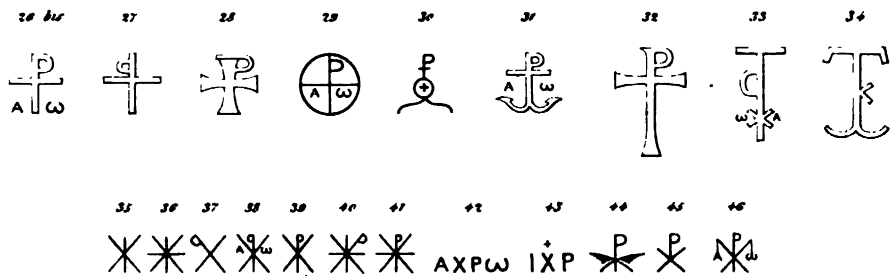
Croix ansées égyptiennes.



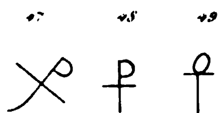
Croix chrétiennes en Egypte.



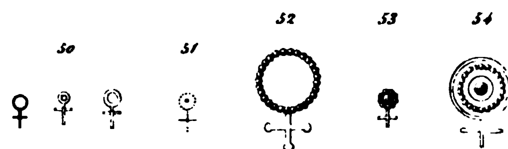
Diverses formes de Monogrammes du Christ.



Monogrammes du Christ en Egypte.



Symboles cruciformes des monuments asiatiques.



DE LA CROIX ANSÉE,

OU

D'UN SIGNE QUI Y RESSEMBLE,

CONSIDÉRÉE PRINCIPALEMENT DANS SES RAPPORTS AVEC LE SYMBOLE ÉGYPTIEN, SUR DES MONUMENTS ÉTRUSQUES ET ASIATIQUES;

PAR M. RAOUL-ROCHETTE.

1re lecture, les 1er, 8 et... décembre 1843.
2e lecture, les 2, 9, 16 et 23 février 1844.

Une courte observation que je m'étais permise sur un passage d'un mémoire de M. Letronne a valu à l'Académie un nouveau travail de ce savant critique, qui me met dans le cas d'ajouter au mien quelques éclaircissements. Si notre confrère a eu lieu de regretter que, faute d'avoir produit sà pensée avec toutes les preuves à l'appui, il se soit exposé de ma part à une critique qui n'était pas fondée, j'ai aussi à regretter pour mon propre compte de ne m'être pas suffisamment expliqué sur ce qui me paraissait une omission, plutôt encore qu'une erreur bonne à signaler, dans un travail très-savant d'ailleurs et très-approfondi. On trouvera, du reste, tout naturel que, lorsqu'une

note de quelques lignes a fourni l'occasion et le sujet d'un assez long mémoire, j'aie besoin de donner une certaine étendue aux explications que me suggère ce mémoire; mais je tâcherai du moins de rendre cette discussion le moins personnelle et le plus archéologique qu'il me sera possible, afin qu'il résulte de ce débat académique quelque chose d'utile à la science, plutôt qu'une vaine satisfaction d'amour-propre.

Le travail que j'ai à soumettre à l'Académie se divise naturellement en deux parties, comme celui auquel il est destiné à faire suite; il a pour objet la croix ansée, ou l'objet qui y ressemble, considérée premièrement sur les monuments du christianisme primitif, secondement sur ceux de l'antiquité asiatique. C'est dans cet ordre que je présenterai mes observations. Mais d'abord il est nécessaire d'exposer en peu de mots l'idée que je me suis faite de la croix ansée égyptienne.

Le symbole auquel on est convenu de donner ce nom se compose de deux parties distinctes: la croix en forme de *tau*, et l'*anse* ou l'anneau qui s'y attachait et qui servait à la porter. Cette *anse* a le plus généralement une forme ovoïde légèrement tronquée vers le bas; c'est ainsi qu'elle est figurée sur le plus grand nombre des monuments, spécialement sur ceux de la plus haute époque et de la plus belle exécution; et cette forme de la croix ansée, où l'anneau décrit une courbe à peu près ovoïde, tronquée dans la partie où il s'appuie sur la barre transversale du *tau*, est certainement la forme consacrée et pour ainsi dire sacramentelle. On ignore, du reste, et l'on ignorera peut-être toujours, quel est l'objet qui a produit ce signe, employé à la fois comme symbole et comme hiéroglyphe, sur des milliers de monuments égyptiens, de toute sorte, de toute matière et de tout âge. Le P. Ungarelli se représente la croix ansée comme une *table sacrée posant sur un pied*

et portant un vase[1]. J'avoue que cette explication ne me satisfait pas, et je ne doute pas qu'on ne puisse en proposer une, sinon plus certaine, au moins plus plausible et plus heureuse. Quant à la signification de ce signe, je crois que tout le monde est aujourd'hui d'accord pour y reconnaître l'expression graphique du mot égyptien qui signifiait la *vie*, et qui est restée dans le copte; c'est l'opinion de Champollion[2], suivie par Rosellini[3], confirmée par le P. Ungarelli, et je ne sache pas que cette opinion ait été contredite. Cependant, celui de nos savants confrères qui a pris part à cette discussion, ne paraît pas convaincu que la croix ansée ait été le symbole de la *vie;* du moins a-t-il déclaré qu'il ne croyait devoir se prononcer pour aucune des explications différentes, la plupart arbitraires et hypothétiques, qui avaient été proposées pour ce symbole. Mais il existe, en faveur de l'explication adoptée d'après Champollion par tous les antiquaires de notre âge, une preuve dont on n'a pas tenu assez de compte, à mon avis; c'est celle qui résulte du témoignage des historiens ecclésiastiques, dans le récit qu'ils nous donnent de la destruction du *Serapeum* d'Alexandrie, opérée en l'an 389, sous le règne de Théodose Ier[4].

[1] *Interpretat. Obeliscorum Urbis*, p. 5, 6) : « Hieroglyphica ejusdem (vocis) figura formam exhibet mensæ sacræ fulcro innixæ « cui vas quoddam religionis indicium su- « perpositum est. »

[2] *Précis du système hiéroglyphique, etc.* 2ᵉ édit. *Tableau général des signes*, nᵒ 277, p. 32. Voy. le Dictionnaire égyptien, p. 329, § 389, où Champollion explique ainsi la croix ansée : caractère symbolico-phonétique, qui paraît s'être prononcé ⲱ ou bien ⲟ, voyelles qui en copte expriment l'idée, *exister, vivre;* ce signe n'est peut-être qu'une abréviation habituelle de 𓋹𓈖𓐍 ⲱⲛϧ, *vivant.*

[3] *Annal. dell' Instit. archeol.* t. V, p. 180.

[4] Il y a quelques difficultés sur la date de la destruction du *Serapeum*. Cet événement est rapporté en l'an 389 dans la chronique de Marcellin, qui est appuyée par Socrate et Sozomène. D'un autre côté, il existe dans le code Théodosien, XVI, t. 10, l. 11, p. 272, une loi datée du 17 juin 391, et adressée à Evragius et Romanus, l'un préfet, et l'autre comte de l'Égypte, contre les sacrifices païens; et d'après cette autorité, assurément très-grave, Godefroy a cru devoir placer en cette année 391 la démolition du *Serapeum*. Cette difficulté chronologique, qui se complique de quelques autres té-

On y vit apparaître, disent-ils, des caractères hiéroglyphiques ayant la forme de *croix : χαρακτῆρες σταυρῶν ἔχοντες τύπους*; et ceux des Grecs d'Alexandrie qui appartenaient déjà au christianisme, et qui connaissaient les lettres hiéroglyphiques, interprétaient le caractère en question comme signifiant la *vie à venir : τινὲς τῶν Ἑλλήνων τῷ χριστιανισμῷ προσελθόντες, τά ἱερογλυφικά τε γράμματα ἐπιστάμενοι, διερμηνεύοντες τὸν σταυροειδῆ χαρακτῆρα ἔλεγον σημαίνειν* ΖΩῊΝ ἘΠΕΡΧΟΜΈΝΗΝ. C'est ce que disent, en termes à peu près pareils, Socrate [1] et Sozomène [2], qui avaient puisé sans doute leur récit à une source commune, la relation de Sophronius, citée par saint Jérôme [3], et ce que rapporte aussi Rufin [4], qui pouvait parler d'après la connaissance personnelle qu'il avait acquise du fait, comme contemporain et vivant alors à Jérusalem. Les chrétiens d'Alexandrie du IVe siècle de notre ère, qui possédaient encore l'intelligence de l'écriture hiéroglyphique,

moignages, a été discutée et résolue par Tillemont, dans une savante note où il conclut en faveur de la date donnée par Marcellin, et suivie par la plupart des historiens ecclésiastiques, Baronius et les PP. Petau et Labbe; voy. l'Hist. des Empereurs, t. V, p. 310, suiv. avec la note XL du règne de Théodose, p. 756, 757. J'ignore sur quoi se fonde la date de 395 donnée par Münter, *Sinnbilder, etc.* p. 70, à moins que ce ne soit une faute d'impression.

[1] Socrat. *Hist. eccl.* l. V, c. 17 : *Εὑρηνθο γράμματα ἐγκεχαραγμένα τοῖς λίθοις τῷ καλουμένῳ ἱερογλυφικῷ· ἦσαν δὲ οἱ χαρακτῆρες, σταυρῶν ἔχοντες τύπους.*

[2] Sozom. *Hist. eccl.* l. VII, c. 14 : *Φασὶ δὲ τοῦ ναοῦ τούτου τότε καθαιρουμένου, τινὰ τῶν καλουμένων ἱερογλυφικῶν χαρακτήρων σταυροῦ σημείῳ ἐμφερεῖς ἐγκεχαραγμένοις ἀναφῆναι τοῖς λίθοις· παρ' ἐπιστημόνων δὲ τὰ τοιάδε ἑρμηνευθεῖσαν σημᾶναι ταύτην τὴν γραφὴν*, ΖΩῊΝ ἘΠΕΡΧΟΜΈΝΗΝ. (Cf Suid. *v. Σταυρός.*)

[3] Hieronym. *Vit. illust.* t. I, col. 383 (ed. Martian. Paris, 1578) : « Sophronius, vir « apprime eruditus, laudes Bethleem adhuc « puer, et NVPER de subversione Serapis « insignem librum composuit. » Tillemont, qui cite ce témoignage, *Hist. des Emper.* t. V, p. 320, est d'avis que cette relation de Sophronius dut être écrite vers l'an 391.

[4] Ruffin. *Hist. eccl.* l. II, c. 29 : « Signum dominicæ crucis inter illas quas dicunt sacerdotales litteras habere Ægyptii « dicuntur;..... cujus litteræ seu vocabuli « hanc esse asserunt interpretationem, VITA VENTVRA; cf. Gretser. *de Sanct.* » *Cruc.* l. 5, p. 162-163.

voyaient donc dans la croix ansée le symbole de la *vie à venir;* ce qui revient précisément à l'interprétation de Champollion, et ce qui ne doit plus laisser de doutes sur la justesse de cette interprétation. C'est peut-être par suite de cette notion ancienne, devenue vulgaire dans la dernière période de l'antiquité, que l'on se servait dans les états de la milice romaine de la lettre T, pour indiquer les soldats en vie, par opposition à la lettre Θ, qui désignait les morts[1]. Mais je n'insiste pas sur cette conjecture, qui, du reste, ne m'appartient pas, attendu que la chose peut s'expliquer d'une tout autre manière, et je reviens à mon sujet.

C'est à ce titre de symbole de *vie* que la croix ansée était devenue pour les Égyptiens l'attribut principal des dieux de tout ordre, personnifications diverses ou incarnations successives d'un même être divin. On voit en effet ce symbole porté à la main de tous les personnages divins du panthéon égyptien, sans distinction de sexe ou d'attribution, et toujours porté de la même manière, c'est-à-dire par l'*anse* ou par l'anneau, qui affecte en plus d'une circonstance une forme plus ou moins arrondie[2]; les exemples en sont si nombreux sur les monuments de toute sorte, et si familiers à toute personne tant soit peu versée dans l'étude de l'antiquité égyptienne, qu'il est inutile d'en citer un seul. Cette manière de porter la croix ansée par l'anneau devait constituer, dans le langage idéogra-

[1] Pers. *Sat.* IV, 13; cf Isidor. *Origin.* l. I, c. 23, p. 40, ed. Lindemann: T. *nota in capite versiculi suposita* superstitem *designabat;* add. Rufin. *in* Hieronym. *apud* Casaubon *ad* Pers. *l. l.* p. 221 (ed. Lips. 1833); voy. Boldetti, *Osservazioni, etc.* p. 352; Gretser, *de Sanct. Cruc.* l. 1, c. 5, p. 163. Cette conjecture appartient à Gretser, qui a soutenu, contre les doutes de J. Lipse, le témoignage d'Isidore.

[2] Par exemple, lorsque la croix ansée est suspendue au bras, comme on la voit à une figure agenouillée, répétée un grand nombre de fois dans les bas-reliefs de la porte du sud, à Karnak (*Antiq.* t. IV, pl. 53.)

phique de l'Égypte, l'indication de la divinité dans son état habituel, sans action déterminée; aussi la voit-on portée d'une autre manière, c'est-à-dire par le manche, dans des circonstances où il s'agissait d'exprimer une intention particulière, celle, par exemple, *de donner la vie*, motif qui se voit représenté sur tant de bas-reliefs égyptiens de toutes les époques [1], entre autres sur le superbe obélisque de Saint-Jean-de-Latran [2], où le dieu, tenant par le manche la croix ansée qu'il approche du visage du roi, montre de cette manière qu'il lui accorde la *vie divine :* interprétation qui se justifie par le texte même du monument, et qui s'accorde avec des idées bibliques [3]. J'insiste sur cette manière de tenir la croix ansée droite par le manche, parce qu'elle constitue l'indication symbolique d'un acte important de la divinité, celui de donner la *vie* aux hommes qu'elle favorise, et qu'elle me fournira plus tard une analogie positive de fait et d'intention avec une image toute pareille que nous offrent des monuments asiatiques.

Dans les deux cas qui viennent d'être indiqués, et dans la plupart des applications qui se firent de la croix ansée sur les monuments égyptiens [4], la forme à peu près constante de

[1] Voyez-en des exemples, *Description de l'Égypte, Antiquités*, t. I, pl. 19, 3; pl. 22, 1; pl. 36, 3; pl. 45, 5; pl. 63, 3, 5; pl. 74; pl. 95, 1, 8; t. II, pl. 35, 7; pl. 83, 1; pl. 85, 2; pl. 87, 7; t. III, pl. 14, 6, 3; pl. 34, 1; pl. 59; t. IV, pl. 19; pl. 26, 8.

[2] *Interpret. Obelisc. Urb.* p. 27, 112), 113); et tab. 1, fac. austral. column. sinistrorsum, lett. A.

[3] *Genes.* II, 7; *Job.* XXVII, 3 : « Donec superat halitus in me et SPIRITVS DEI IN « NARIBVS MEIS. »

[4] On voit souvent la croix ansée figurée alternativement avec le sceptre divin, pour exprimer l'idée d'*apothéose*, d'*immortalité*, sur des bas-reliefs de Philæ, *Descript. de l'Ég. Antiquit.* t. I, pl. 10; d'Ombos, *ibid.* pl. 44, 1; de Medynet-Abou, *ib.* t. II, pl. 13, 1; et d'ailleurs. On la voit suspendue à la coiffure divine, à Philæ, *ibid.* t. I, pl. 12, 4; à Esné, *ibid.* pl. 78, 9; ou bien à l'*Uræus*, sur un bas-relief de Karnak, *ibid.* t. III, pl. 38, 32, ou bien aux serres de l'épervier, à Medynet-Abou, *ibid.* t. II, pl. 13, 1. La croix ansée fut employée quelquefois pour former le corps d'une image symbolique dont les deux bras tiennent la plume divine, comme on en a un exemple sur un

ce symbole est celle que j'ai indiquée, et qui est figurée dans le tableau méthodique des hiéroglyphes égyptiens[1] sous le numéro 33 de la colonne v. Mais cette forme, bien qu'elle fût consacrée, pouvait cependant admettre des modifications diverses, suivant les temps et suivant les lieux, sans que la signification du symbole en fût affectée : ainsi le baton ou le manche de la croix ansée, se trouve plus ou moins allongé ; ainsi l'anse ou l'anneau se trouve plus ou moins arrondi[2], et cela sur des monuments de la plus belle époque, certainement sans que le symbole en question cessât d'avoir la même valeur idéographique. Parmi les formes de la croix ansée que donne le tableau méthodique, il en est une, cl. v, n° 144, où l'anneau, presque rond, est placé à quelque distance de la barre transversale[3]. Sur plusieurs monuments, notamment sur deux des obélisques de Rome, celui de Saint-Jean-de-Latran et celui des Jardins de Salluste, l'anneau rond est séparé du *tau*, et cette forme est celle que donnent un assez grand nombre de scarabées[4], dont quelques-uns appartiennent à la haute antiquité. Mais l'exemple le plus remarquable que je puisse citer de la croix ansée avec l'anneau tout à fait rond, et le plus ancien peut-être qui existe dans toute l'archéologie égyptienne, est celui que nous a offert un fragment trouvé dans la IV[e] pyramide, contemporaine de la III[e], ouvrage de Mycérinus, où la croix ansée est figurée d'une manière que nous retrouverons,

bas-relief de Karnak, *ibid.* t. III, pl. 40, 1 ; ou bien, on la représente avec deux bras portant le sceptre divin, comme on le voit aussi à Karnak, à la porte du sud, *ibid.* pl. 52. Il se fit bien d'autres applications de la croix ansée, toujours avec l'intention d'exprimer des idées de *vie* et d'*apothéose*.

[1] *Antiquités*, t. v, pl. 50 ; voy. *ibid.* § v, 33 et 35. Voy. pl. I, ci-jointe, n[os] 1, 2, 3.

[2] Voy. l'observation faite plus haut, p. 289, 2).

[3] Voyez pl. ci-jointe I, n° 4.

[4] Voyez-en des exemples dans ce même ouvrage, *Antiq.* t. V, pl. 83, 14, 71, et dans la Collection d'antiquités égyptiennes du chev. de Palin, pl. I, n[os] 50, 51, 52 ; pl. V, n° 277 ; pl. XV, n° 765. Voy. pl I, n[os] 5, 6, 7, 8 et 9.

à très-peu de chose près, sur des monuments phéniciens[1]. Il existait donc, dans la forme de la croix ansée, des variantes de détail, qui ne changeaient rien à la valeur du signe. De toutes ces variantes, la plus curieuse peut-être par son rapport frappant avec un symbole que j'aurai lieu de signaler, dans la seconde partie de ce mémoire, sur des médailles de Lycie, est celle que nous offre une inscription hiéroglyphique appartenant à un tombeau voisin de la grande pyramide de Memphis, et, sinon contemporain de cet édifice, au moins d'une très-haute époque pharaonique. La croix ansée s'y trouve figurée d'une manière que j'ai fait représenter sur la planche jointe à ce mémoire[2]; la même forme se rencontre, précédée du caractère qui exprime, dans les textes hiéroglyphiques, *celui qui donne la vie,* sur une tablette des carrières de Tourah, appartenant au règne d'Aménoph III[3]; et ce qui est plus remarquable, on la retrouve dans l'écriture hiéroglyphique cursive tracée en couleur rouge sur quelques pierres des pyramides d'Abousir, de deux manières différentes[4], toujours accompagnée de signes d'accord avec l'idée de *vie :* ce qui ne permet pas de douter que ces variantes de forme, généralement d'un usage si antique, ne changent rien à la signification primitive du symbole. A plus forte raison, s'il se fit, chez des peuples de l'Asie antérieure qui durent avoir avec l'Égypte des rapports de croyances puisés à une source commune, un emploi de ce signe symbolique, avec la même intention, la forme qu'il reçut dans l'archéologie asiatique put-elle être une de ces variantes usitées dans l'Égypte elle-même, au lieu d'être la forme

[1] *Operations carried on at the Pyramids of Gizeh*, t. II, p. 46. Voy. pl. I, n° 10.

[2] *Ibid.* t. II, p. 8. Voy. pl. I, n° 11.

[3] *Appendix to Operations, etc.* t. III, planche annexée à la p. 97; voy. pl. I, n° 12.

[4] *Appendix, etc.* t. III, pl. VIII, A, B, C, p. 14, et *ibid.* pl. X, F. Voy. pl. I, n°s 13 et 14.

proprement consacrée, sans qu'on soit en droit de contester cette identité du signe et sa valeur idéographique. Après ces éclaircissements, que j'ai crus nécessaires, j'entre dans l'examen des deux principales questions qui forment le sujet de ce mémoire.

§ I. DE LA CROIX ANSÉE, OU DU SIGNE QUI Y RESSEMBLE, SUR LES MONUMENTS DU CHRISTIANISME PRIMITIF.

Le savant auteur des matériaux pour l'histoire du christianisme en Égypte trouvant, dans quelques-unes des inscriptions chrétiennes du temple de Philæ qu'il a expliquées, le signe de la croix figuré d'une manière qui ressemblait à la croix ansée, et observant, à l'appui de cette singularité, que dans d'autres endroits de l'Égypte et de la Nubie, le même signe de la croix ressemble parfaitement à certaines formes de croix ansée[1], a cru pouvoir rendre compte de cette particularité par le passage de Sozomène[2], où il est dit que, dans la destruction du *Serapeum* d'Alexandrie, les chrétiens virent des images semblables au signe de la croix. Il n'y avait certainement rien que de très-plausible dans cette explication, et, pour ma part, je l'avais adoptée en la rapportant, sauf en un seul point, qui me paraissait manquer d'exactitude, l'assertion que la croix ansée était une figure qu'on ne trouvait qu'en Égypte. C'est la justesse de cette assertion que j'avais pris la liberté de révoquer en doute, d'abord dans mon troisième mémoire d'antiquité chrétienne[3], et, plus récemment, dans un article du Journal des Savants[4], où j'opposais à l'affirmation très-

[1] Ouvrage cité, p. 92, pl. n° 3, lettres *g*, *h*.

[2] *Hist. Eccles.* VII, 15.

[3] P. 233, 1).

[4] Septembre 1843, p. 561, 3).

nette et très-explicite qu'*on ne trouvait la croix ansée qu'en Égypte,* d'une part, les exemples de croix ansée qui se rencontrent sur les monuments des catacombes de Rome, de l'autre part, ceux de la même figure que nous connaissons par des médailles frappées en Cilicie sous la domination persane. Cette double observation ayant été contestée, il s'agit maintenant pour moi de la justifier, sans négliger quelques points accessoires qui ont été aussi de la part du savant académicien le sujet de remarques critiques.

En rendant compte de la destruction du *Serapeum* et de l'apparition de figures symboliques semblables pour la forme au signe de la Rédemption, non-seulement Sozomène, le seul écrivain cité par l'auteur des Matériaux pour servir à l'histoire du Christianisme en Égypte, mais encore Socrate[1], contemporain de Sozomène, Théodoret[2], Nicéphore[3], Rufin d'Aquilée[4], Théophane[5], Suidas[6], cités par tous les savants modernes qui se sont occupés de l'antiquité ecclésiastique, depuis Bosio[7] et Gretser[8], jusqu'à l'évêque de Zeeland, F. Münter[9], tous ces écrivains, dis-je, avaient vu, dans cette apparition extraordinaire d'un signe consacré jadis dans l'archéologie égyptienne pour exprimer l'idée de la *vie à venir,* une sorte de révélation prophétique de la venue du Christ, et la croix ansée égyptienne leur avait paru une image anticipée de la croix des chrétiens, à la fois, sous le rapport de sa forme, et sous celui de son in-

[1] Socrat. *Hist. eccl.* l. v, c. 17.
[2] Theodoret, l. v, c. 22.
[3] Niceph. *H. E.* l. XII, c. 25 et 26.
[4] Rufin. *H. E.* l. II, c. 29.
[5] Theophan. *Chronograph.* p. 49.
[6] Suidas, *v.* Σταυρός.
[7] Bosio, *de Cruce triumph.* l. v, c. 11, p. 484-485.
[8] Gretser, *de sancta Cruce*, l. 1, c. 51, p. 162-163. Avant eux, Juste-Lipse avait déjà rapporté le même fait, *de Cruce*, l. 1, c. 8, p. 23-24, en s'autorisant des témoignages de Rufin, de Sozomène et de Suidas.
[9] *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alt. Christ.* 1, 70.

tention. On ne peut donc douter, d'après l'accord de tant de témoignages, que telle n'ait été l'opinion des chrétiens de cet âge, au moins de ceux qui habitaient l'Égypte. A la vérité, il peut paraître singulier que des chrétiens, même d'Alexandrie, aient attendu la destruction du *Serapeum*, qui n'eut lieu qu'en l'an 389, pour être frappés de la forme et de la signification de la croix ansée, ainsi que de l'analogie qu'elle offrait, sous ce double rapport, avec le symbole de leur propre croyance. Il semble qu'un signe tel que la croix ansée, qui se trouve reproduit des milliers de fois sur tant de monuments de l'Égypte, des époques pharaonique, grecque et romaine, aurait dû bien plutôt attirer leur attention; et cette observation, que n'a point faite le savant auteur des Matériaux, avait frappé l'illustre Zoëga, qui rapporte aussi le fait en question[1], sur la foi de Sozomène et de Socrate, au point de s'en faire un argument contre la valeur idéographique attribuée, dans cette narration des historiens ecclésiastiques, au signe égyptien de la croix ansée. Zoëga s'était pourtant trompé, et cela parce qu'il avait bien raisonné, en admettant à la lettre le témoignage de ces auteurs. Il rejetait l'idée que le symbole trouvé dans le *Serapeum* fût la croix ansée, la chose la plus commune, disait-il, qu'il y eût en Égypte, et il croyait que c'était

[1] *De Orig. et Vs. Obel.* p. 548, 29) : « Cæterum characterem hunc σ7αυροειδῆ vulgo « putant eum esse, quem vocant *cracem* « *ansatam*, sive characterem tauticum, qui « nobis dicitur *clavis;* atque præfatorum « scriptorum alii usi sunt ad affirmandum « *vitam æternam* eo significari, alii ad *phallum* sub ejus specie latentem revelandum. « Sed præter quod ex ipsa narratione, quam « parum fidendum sit interpretationi ab illis « scriptoribus allatæ, quod jam advertit Kircherius (*Œdip.* t. III, p. 227), si verum est « quod scribit Socrates, characterem illum « cruciformem tunc primum in vulgus prolatum fuisse, vix credibile videtur sermonem fuisse de clavi, qua in Ægyptiis « lapidibus nil est vulgatius, sed intelligendum esse aliud quoddam signum ad crucis formam accedens, cujus modi plura « occurrunt in hieroglyphicis; cf *ibid.* p. 459, 85).

quelque autre signe approchant de la forme de croix, tel qu'il s'en trouvait, ajoutait-il, sur les obélisques Flaminien et de Latran, qui avait donné lieu à cette opinion des chrétiens d'Alexandrie. Il est bien avéré, aujourd'hui que nous connaissons avec toute certitude la signification de la croix ansée, comme symbole de la *vie divine*, que c'était ce symbole, et non aucun autre, qui avait pu être interprété, par les chrétiens versés dans l'écriture hiéroglyphique, comme un signe précurseur de la venue du Christ. Mais il n'est pas moins évident que les historiens ecclésiastiques ont manqué de critique, ainsi que cela leur arrive trop souvent, en signalant comme une apparition nouvelle un fait aussi vulgaire que l'existence de croix ansées sur les murs intérieurs du *Serapeum* d'Alexandrie.

Quoi qu'il en soit de cette méprise, peu importante au fond, commise par les historiens ecclésiastiques, il est certain que les chrétiens d'Alexandrie prenaient la croix ansée égyptienne pour un symbole en rapport avec leur propre croyance, et de là vient que sur quelques-uns de leurs monuments ils représentèrent le signe de la Rédemption sous une forme semblable à certaines formes de la croix ansée, comme l'a observé le savant auteur des Matériaux, qui admet ainsi plusieurs formes de la croix ansée, et que sur quelques autres ils placèrent le signe du christianisme en regard du symbole égyptien, ainsi que le même savant nous l'a appris dans son nouveau mémoire: à cet égard, je puis dire que je partage entièrement les idées de notre savant confrère; mais voici un point sur lequel j'avoue que je ne suis plus de son avis. Cette opinion des chrétiens de l'Égypte pouvait se justifier encore à leurs yeux par l'usage symbolique du *tau*, qui avait été chez les Hébreux, et sans doute aussi chez d'autres peuples de l'antique

Orient, un *signe de vie;* c'est du moins ce que j'avais présumé, et ce qui a été contredit par l'auteur du nouveau mémoire. Il faut donc montrer que ma supposition n'était pas sans quelque fondement, et je le ferai le plus brièvement qu'il me sera possible.

Que les premiers docteurs de l'Église aient cru trouver dans l'Ancien Testament le signe de la croix sous la forme que les antiquaires modernes ont appelée *commissa,* et qui est celle du T grec[1], c'est une chose notoire, et sur laquelle j'avais cru suffisant de renvoyer aux témoignages nombreux recueillis par Bottari[2]. Mais on a contesté la valeur du texte sur lequel cette opinion se fonde, et des éclaircissements sont devenus nécessaires. Ce texte, personne ne l'ignore, c'est celui d'Ézéchiel, dans l'endroit de sa prophétie (ch. IX, v. 4), où il est dit : *Et dixit Dominus ad eum : Transi per mediam civitatem in medio Jerusalem, et signa tau super frontes virorum gementium.* Maintenant, la difficulté qui m'est opposée, consiste en ce que le texte original d'Ézéchiel devait porter le mot hébreu תָּו, *tau,* qui veut dire *signe*[3], et non pas la lettre alphabétique *tau,* figurée comme une croix. A l'appui de cette manière de voir, on s'autorise du texte des Septante, qui porte : *δὸς σημεῖον* (et non pas *σημεῖον θαῦ*[4]) *ἐπὶ τὰ μέτωπα τῶν ἀνδρῶν*; et l'on cite encore la version d'Aquila, qui, dans sa seconde édition, avait retranché le mot *θαῦ* qu'il avait admis dans la première, ainsi que nous l'apprenons d'Origène[5]. En s'en tenant

[1] J. Lips. *de Cruce*, l. 1, c. 8 et 9, p. 23 à 27; Bosio, *de Triumph. cruc.* p. 6, sqq; Gretser, *de sanct. Cruc.* p. 20-22; Macri, *Hierolexicon*, v. Crux, p. 195.

[2] *Pitture e Sculture Sacre, etc.* t. I, p. 83-4.

[3] Dérivé du radical תָּוָה, qui, au Kal inusité, a le sens de *signavit.* (*Ezechiel.* IV, 4; *Job.* XXXI, 35; voy. Gesen. *Lexic. hebr. h. v.* p. 1048, *b.*)

[4] C'est le célèbre évêque de Londres, Rob. Louth, qui lisait ainsi ce passage des Septante (*Sketches, etc.* t. I, p. 231.)

[5] Orig. *Fragmenta veter. Interpret. Græcor.* p. 587.

donc à l'interprétation des Septante, conforme à celles d'Aquila et de Symmaque, on croit pouvoir nier qu'il fût question du signe de la croix, en forme de *tau*, dans le passage de la prophétie d'Ézéchiel, et l'on rejette l'opinion de Tertullien, qui voyait la croix dans ce passage [1], comme une opinion propre seulement à ce docteur de l'Église, sans tenir compte de la traduction d'un autre interprète grec, Théodotion, qui avait compris de même que Tertullien le passage d'Ézéchiel, en le rendant de cette manière : *σημείωσιν τοῦ θαῦ ἐπὶ τά μέτωπα τῶν ἀνδρῶν.* Le raisonnement dont l'Académie a entendu le développement, et que je viens de réduire à sa plus simple expression, n'est pas nouveau : c'est celui que les juifs du temps de saint Jérôme opposaient aux chrétiens de cet âge, qui se flattaient de trouver le signe de la croix dans le passage d'Ézéchiel, et saint Jérôme, qui savait l'hébreu, y avait répondu, en disant que le signe auquel le prophète faisait allusion était bien réellement l'ancien *tau* hébraïque, le *tau* samaritain, qui avait la figure de la croix [2]. Or, cette opinion de saint Jérôme, qui rentre dans celle de Tertullien, est celle qui a été embrassée par le plus grand nombre des pères et des docteurs de l'Église, par saint Cyprien [3], par saint Augus-

[1] *Adv. Marcion.* III, 22. « *Est enim littera* « *Græcorum* thau, *nostra autem* T, *species* « crucis quam portendebant futuram in fron- « tibus nostris apud veram et catholicam « Hierusalem. »

[2] Hieronym. *in Ezechiel.* IX, 4 (*Oper.* T. III, p. 754, ed. Martian.) : « Pro signo, « quod Septuaginta, Aquila et Symmachus « transtulerunt, Theodotion ipsum verbum « hebraicum posuit THAV..... et ut ad nos- « tra veniamus, antiquis Hebræorum litte- « ris, extrema THAV littera, crucis habet « similitudinem, quæ in christianorum fron- « tibus pingitur. » Cf. Idem, *in Epistol. ad* « *Fabiol.* T. III, col. 99, A : « Tunc signum, « juxta Ezechielis vocem gementibus figebatur in fronte; nunc portantes crucem « dicimus. » *In Isaia.* c. LXVI, t. IV, col. 495 : « Venient omnes ut videant gloriam Dei, « et ponet in eis signum, quod in Ezechie- « lis principio sub *thau* litteræ hebraicæ in- « terpretatione monstratur; quo signo, qui « fuerit impressus, manus percutientis ef- « fugiet, etc. »

[3] S. Cyprian. *ad Demetrian. apud* Gretser. *de sancta Cruce*, IV, 8, p. 654; cf. idem,

tin [1], par Origène [2], par saint Isidore [3], pour ne pas parler de quelques docteurs chrétiens plus anciens, tels que l'auteur de l'Épître attribuée à saint Barnabas [4], qui fait certainement allusion à cette valeur symbolique du *tau,* qu'avait aussi en vue le docte Clément d'Alexandrie [5]; et c'est enfin l'opinion qui a passé dans le texte des saintes Écritures consacré par l'autorité de l'Église. Ce raisonnement des juifs du IVe siècle, réfuté par saint Jérôme, a été repris au XVIe par les protestants, et les catholiques de cet âge y ont répondu par l'organe des Gretser [6], des Bosio [7], et des autres antiquaires ecclésiastiques, en alléguant ce même témoignage des pères des premiers siècles, qui constituent, avec la meilleure exégèse, la tradition véritable de l'Église. Plus récemment, un savant aussi versé dans l'antiquité chrétienne que dans la littérature biblique, et généralement plein de réserve et de prudence, bien qu'hétérodoxe, l'évêque de Zeeland, Fr. Münter, a traité de nouveau cette question, dans son docte ouvrage des *Sinnbilder und Kunstvorstellungen der alten Christen* [8], et après avoir exposé

Testimon. adv. Jud. l. II, c. 22, *apud* Bos. *de Triumph. Cruc.* I, 4, p. 11.

[1] S. August. *libr. de Altercat. Synag. et Eccles. apud* Gretser. *ibid.* p. 653-4.

[2] Origen. *in divers. Evangel. locos homil.* VIII, *apud* Gretser. *ibid.* p. 654; cf. Idem, *in Homil. de Epiphan. Domin. apud* Bos. *de Triumph. Cruc.* I, 4, p. 11; et *in Ezechiel.* c. IX, *Oper.* t. III, p. 424, ed. Monach. S. Maur.

[3] S. Isidor. *Origin.* I, 3, 9: « Tertia T figu-« ram demonstrans dominicæ crucis: de qua « dictum est in Ezechiele: *Transi per mediam « Jerusalem, et signa* thau *in fronte virorum ge-« mentium;* cf. Idem, *libr. de Vocat. gent.* : c. 25: « Intelligere nos oportet hanc senten-« tiam; *tau* quippe littera speciem crucis de-« monstrat, cujus signaculo prænotati sunt « quicumque ab exitu hujus sæculi liberan-« tur. »

[4] Barnab. *Epistol.* c. IX : Σταυρὸς ἐν τῷ T ἔμελλεν ἔχειν τὴν Χάριν. Voy. *SS. Patri. Apostol.* ed. Coutelier. t. I, p. 29; et Bottari, *Scult. e Pitture sacr. etc.* t. I, p. 83.

[5] Clem. Alex. *Strom.* lib. VI, § XII, t. II, p. 782, ed. Potter.

[6] Gretser, *de sanct. Cruc.* IV, 8, p. 653-655.

[7] Bosio, *de Triumph. Cruc.* I, 4, p. 9-12; et III, 4, p. 189-190. La plupart de ces témoignages sont rapportés textuellement dans les *notis Variorum ad opera* S. Paulin. Nolens. n. CXVIII, et indiqués par Fr. Münter, *Sinnbilder, etc.* I, 69-70, 56)-65).

[8] *Ouvrage cité* p. 69: « Wiewohl der Pro-

les faits et cité les témoignages avec la bonne foi qu'il apporte toujours dans ces discussions, mais je dois le dire, d'une manière incomplète, il se prononce pour le sens admis dans la traduction des Septante. Son principal argument est que le prophète ne pouvait guère avoir en vue l'ancien *tau* phénicien et samaritain, qui avait souvent, mais non pas constamment, la forme +, mais bien celle-ci X; à l'appui de quoi je remarque moi-même que sur les médailles qui nous restent des princes de Judée, et dont les légendes sont en caractères samaritains, le *tau* offre effectivement la forme du X grec, qui est la marque du denier romain, et qui répond à la croix *decussata*[1]. Mais il y a toujours contre cette opinion du critique moderne l'autorité de saint Jérôme, qui ne peut point ne pas être d'un très-grand poids, quand il s'agit de langue et d'écriture hébraïques, qu'il possédait à fond, aussi bien que l'intelligence des textes sacrés. Le savant auteur des Matériaux avait donc été précédé, dans l'objection qu'il m'a faite, par quinze siècles d'une controverse où l'avantage est resté aux défenseurs de l'opinion que j'avais suivie. Il a repris la thèse des juifs et des protestants contre la doctrine des pères de l'Église et des antiquaires catholiques; et je ne puis, à mon tour, que maintenir contre lui cette doctrine, à laquelle il n'a opposé que des arguments déjà produits plusieurs fois et plusieurs fois réfutés. J'ajouterai cependant encore, à l'appui de l'opinion que j'ai embrassée et que je conserve, un témoignage qui ne laissera pas de paraître de quelque valeur : c'est celui d'un des philologues

« phet selbst von einem Zeichen *an* der « Stirne redet, mogte er doch kaum an das « alte phœnicische und samaritanische thau « gedacht haben, das zwar oft, jedoch nicht « immer die Gestalt † hat, indem diese « mit X abwechselt. »

[1] Bayer, *de Numis. hebræo-samaritan.* (Valent. 1781, fol.), p. 224 : « *Thau* (ת) « perpetuo decussum, id est denarii ro- « mani notam, sive crucis figuram refert « in numis nimirum X, *in siclis et semisiclis* « *non exstat.* »

de notre âge les plus versés dans la connaissance des langues hébraïques et phéniciennes, et d'un des moins suspects de partialité en faveur de l'Église catholique, de M. Gesenius[1], qui admet le nom, תָּו, de la lettre ת comme signifiant un signe en forme de croix, *signum cruciforme,* dans le passage d'Ézéchiel, et qui regarde cette forme du *tau,* modèle du T grec et du T romain, comme la forme originale de ce caractère phénicien, emprunté par les Hébreux. Le même savant observe à cette occasion, qu'il existe dans la langue des Arabes un mot qui désigne un signe en forme de croix imprimé à chaud sur la croupe des chevaux[2]; et je demande à mon tour, pourquoi le même signe cruciforme, désigné dans Ézéchiel par le mot *tau,* ou par la lettre *tau,* ne serait pas le *signe du Dieu vivant,* auquel fait allusion l'auteur de l'Apocalypse[3]? car, assurément, il n'y aurait rien que de très-d'accord dans tout cet ensemble d'idées communes aux Égyptiens, aux Phéniciens et aux Hébreux, c'est-à-dire à des peuples qui avaient dû se transmettre des uns aux autres, à la suite d'anciens et intimes rapports, plus d'une croyance religieuse et d'une idée morale, avec le signe symbolique qui en était l'expression figurée. En tout cas, l'avis de la philologie s'accorde, comme on vient de le voir, avec l'autorité de l'Église sur ce point d'antiquité ecclésiastique; et je puis, en toute sûreté de conscience, persister dans une opinion que je n'avais pas avancée, comme on le voit, sans de bons

[1] Gesen. *Lexic. hebraic. v.* תָּו, p. 1048; cf. *Scriptur. linguæq. Phœniciæ monum.* p. 47: « *Tau* littera, cujus nomen תָּו *signum cruciforme* significare constat, primatiam et « nativam habet hanc figuram; » et p. 48: « Vetustissimam figuram cruciformem + « adoptarunt Hebræi in moneta, etc. »

[2] Je reviendrai plus bas sur cette particularité.

[3] *Apocalyps.* VII, 2. Voy. les allusions au *Livre de vie*, qui se reproduisent si souvent dans ce livre : III, 5 : XIII, 8; XVII, 8; XX, 15; XXI, 27; XXII, 19, et qui semblent puisées dans le même fond d'idées.

garants, et qui est restée celle des antiquaires romains, depuis Bosio et Aringhi [1], jusqu'à Buonarotti [2], Bottari [3], et Mamachi [4], pour ne citer que les plus célèbres de ces antiquaires.

Cette discussion sur le *tau* phénicien et hébraïque en forme de croix me conduit à une observation qui n'est pas étrangère à mon sujet : c'est que, parmi les formes de la croix ansée qui se rencontrent sur les monuments chrétiens des catacombes de Rome, il en est une qui n'a été qu'indiquée par le savant auteur du mémoire lu à l'Académie, mais qui avait, à juste titre, fixé l'attention du docte évêque de Zeeland, et qui paraît empruntée de ce *tau* hébraïque, peut-être par allusion au passage d'Ézéchiel, si souvent cité et controversé dans les siècles de la primitive Église. La forme que j'ai en vue [5] est celle qui se trouve sur quelques pierres chrétiennes publiées par Boldetti [6] et par Lupi [7], et aussi sur un sarcophage chrétien publié par Allegranza [8], et dont l'analogie avec la lettre ou le symbole, qui forme le type principal ou accessoire des médailles autonomes de Gaza de Palestine [9], a été signalée par le docteur Mün-

[1] *Rom. subterr.* t. II, p. 572 et 609.

[2] *Vetri antichi, Præf.* p. XIV.

[3] Bottari, *Sculture e Pitture sacre*, t. I, p. 83.

[4] *Origin et Antiq. christian.* t. III, p. 55,3).

[5] Voy. pl. I, n[os] 15, 16, 17, 18 et 19.

[6] *Osservazioni, etc.* p. 87, 351, 352. Le même signe est brodé sur les habits d'un *Fossor,* dans une peinture publiée par Boldetti, *ibid.* p. 60, et reproduite par d'Agincourt, *Peint.* pl. XII, n° 1. Cette peinture forme le sujet de la pl. I, jointe à mon Tableau des Catacombes.

[7] Lupi, *Epitaph. S. Sever. Mart.* p. 11.

[8] *Sacri monum. antich.* (Milan, 1577, in-4°), tab. IV et VI. On peut voir, *ibid.* p. 74, l'explication que l'auteur a donnée de cette forme de croix, et consulter encore à ce sujet une savante dissertation de Gori, qui a cherché à rendre compte de cette même forme de croix, mais d'une manière qui s'éloigne tout à fait, suivant moi, du génie de la primitive Église, qui n'admettait pas ces combinaisons arbitraires et capricieuses de lettres grecques ou latines pour former des symboles chrétiens, *de Mitrat. capit. J. C.* p. 57.

[9] Mionnet, *Description, etc.* t. V, p. 535, n[os] 108, 109, etc. Voy. pl. I, n° 20.

ter[1]. Ce type singulier n'a reçu encore de la part des numismatistes aucune explication satisfaisante. Eckhel croyait y découvrir une forme de ce qu'il appelait la *triquetra*, et dans ce symbole, dont il attribuait spécialement l'usage à des colonies d'Argos[2] (en quoi il est bien certain aujourd'hui qu'il se trompait), il voyait l'indication de l'origine argienne de Gaza[3]. Mais, sans manquer de respect à la mémoire de l'antiquaire que nous regardons comme l'oracle de la numismatique, il est permis de dire que cette conjecture d'Eckhel n'était pas heureuse, et il convenait lui-même qu'elle avait peu d'apparence de fondement. Celle de l'abbé Mignot, que ce signe problématique pouvait être un *mem* phénicien[4], n'a pu être justifiée d'aucune manière par son auteur; et l'idée du P. Hardouin[5] n'a pas obtenu plus de succès. Ces exemples ne sont pas faits pour encourager une nouvelle explication, et cependant je ne puis m'empêcher de rappeler celle que j'ai cherché à établir dans un autre mémoire[6] : c'est que ce symbole est une des formes du *tau* phénicien, et qu'à ce titre, et avec la signification de *signe de vie* attachée chez les Hébreux, et sans doute

[1] *Sinnbilder, etc.* p. 73-85. Les analogies que le docteur Münter croit trouver sur des monuments étrusques (il devait dire grecs, puisqu'il s'agit de vases peints publiés par Caylus, *Recueil II*, pl. XXII, n° V) et sur des monnaies celto-gauloises (Mionnet, *Suppl.* I, pl. VI, n° 25), sont réellement des accidents fortuits, dont il n'y a aucune conséquence à tirer. Mais je ne dirais pas la même chose du symbole gravé dans le champ d'une médaille publiée parmi les *incertaines* de Hunter, pl. 67, n° V, que je reconnais pour être d'Éryx, en Sicile, ni de l'espèce de méandre, figuré absolument de la même manière que cette sorte de croix, servant de type du revers sur des monnaies primitives de Corinthe, Mionnet, *Description, etc.* pl. XXXVIII, n° 8, et de Syracuses, *Mus. Hunter*, tab. 54, n° VII; voy. la planche ci-jointe I, n°s 21, 22 et 23.

[2] *Num. Veter.* etc. p. 79.

[3] Eckhel, *l. l.* et *D. Num.* t. III, p. 448-449.

[4] *Mém. de l'Acad.* t. XXXIX, *Mém.* p. 346.

[5] *Oper. select.* p. 781, col. 1.

[6] Ce mémoire a pour sujet *l'Hercule assyrien et phénicien considéré dans ses rapports avec l'Hercule hellénique, principalement à l'aide des monuments de l'antiquité figurée.*

aussi chez leurs voisins de la Palestine, à ce caractère mystique, il pouvait être l'attribut du dieu Marnas, le dieu soleil, adoré à Gaza, le principe de vie par excellence. Je ne prétends pas, du reste, établir de rapport entre l'emploi du signe qui sert de type sur la monnaie de Gaza et la forme de croix qui se rencontre sur quelques pierres chrétiennes des catacombes de Rome; et pourtant, il n'y aurait rien d'impossible à ce qu'à l'exemple des chrétiens d'Égypte, qui donnaient au signe de la Rédemption une forme plus ou moins semblable à celle de la croix ansée, des juifs de Syrie convertis au christianisme eussent imprimé sur leurs monuments un signe consacré chez eux par une longue habitude et sanctifié par leur nouvelle croyance.

Cette considération, qui domine tout le travail de notre savant confrère, et à laquelle j'adhère pleinement, comme rentrant tout à fait dans les idées que j'ai exposées moi-même sur les emprunts de types et de motifs imitatifs faits au paganisme par les premiers chrétiens, cette considération, dis-je, peut également s'appliquer au signe de la croix, figuré d'une manière plus ou moins analogue à la croix ansée sur des monuments chrétiens de Rome. En se tenant dans le même ordre d'idées, on peut admettre que des chrétiens élevés dans les idées de l'Égypte auraient transporté sur leurs monuments de Rome, sinon une image positive de la croix ansée, au moins une allusion à ce symbole, dans la forme qu'ils auraient donnée au signe de la Rédemption ou à tout autre de leurs symboles, et cela n'aurait sans doute rien d'extraordinaire, après la méprise qui avait fait prendre aux chrétiens d'Alexandrie la croix ansée du *Serapeum* pour une image anticipée de la venue du Christ; mais, pour achever de justifier ma pensée, j'ai besoin d'entrer dans quelques explications.

Il serait bien difficile, après tant de savants travaux dont l'antiquité ecclésiastique a été l'objet, de rien dire de nouveau sur les diverses formes du signe de la croix, employé comme symbole dès les premiers temps de l'Église, et sur celles du monogramme du Christ, qui, sans être précisément un symbole, dans l'acception rigoureuse de ce mot, en eut pourtant la valeur et en remplit l'office, sur une foule de monuments chrétiens de tout âge. En ce qui concerne la croix, les savants traités de Bosio et de Gretser, publiés dès le XVI[e] siècle [1], en y joignant ceux du cardinal Borgia, qui appartiennent à la fin du XVIII[e] siècle [2], sans compter tant de monuments extraits des catacombes de Rome, où figure ce signe, sous ses diverses formes, et expliqués par les Aringhi [3], les Boldetti [4], les Buonarotti [5], les Fabretti [6], les Marangoni [7], les Lupi [8], et d'autres encore que je ne cite pas, n'ont laissé que bien peu de chose

[1] Jac. Gretseri, *de sancta Cruce, etc.* Ingolstadt, 1516, fol. *Crux triumphans et gloriosa*, a Jac. Bosio descripta, Antuerpia, 1517, in-fol.

[2] Steph. Borgia, *de Cruce vaticana*, Roma, 1779, in-4°; idem, *de Cruce veliterna*, Roma, 1780, in-4°.

[3] *Roma subterranea, etc.* oper. et stud. Paul Aringhi, Roma, 1651 fol.

[4] *Osservazioni sopra i cimiteri, etc.* in Roma, 1720, fol.

[5] *Osservazioni sopra alc. framm. di Vetro, etc.* in Firenze, 1716, fol.

[6] Raph. Fabretti, *Inscription. antiq. explicatio, etc.* Roma, 1702, fol. Le VIII[e] chap. p. 545-595, renferme les *monumenta Christianorum.*

[7] Nous possédons plusieurs ouvrages du chan. Marangoni, très-utiles pour la connaissance des antiquités ecclésiastiques. J'ai fait surtout usage, dans mes travaux sur cette branche d'études, de son livre intitulé : *Delle cose gentilesche trasportate ad uso e adornamento delle chiese*, in Roma, 1744, in-4°, et de deux autres ouvrages de sa composition, *Acta sancti Victorini*, Roma, 1740, et *Appendix de Cœmeterio SS. Thrasonis et Saturnini*, Roma, 1741.

[8] *Dissertatio et animadversiones ad nuper inventum Severæ martyris epitaphium*, Panormi, 1734, in-4° : c'est un livre plein de la plus saine et de la meilleure érudition que je connaisse. On a encore de ce savant jésuite, trop tôt enlevé à la science, qu'il promettait d'enrichir de nombreux et importants travaux, un recueil posthume de *Dissertazioni, lettere ed altre operette*, publié par les soins du P. Zaccharia (Faenza, 1785, 2 vol. in-4°), qui renferme sur l'antiquité chrétienne en général, et sur les catacombes de Rome en particulier, beaucoup de renseignements précieux.

à dire sur un pareil sujet; et quant au monogramme, qu'il ne faut pas confondre avec la croix à laquelle il ressemble, et qui se rencontre plus souvent encore que la croix sur les monuments de la primitive Église, sur les pierres sépulcrales, sur les lampes, sur les verres, sur les anneaux portés par les fidèles, sur les médailles frappées par les empereurs, à partir de Constantin, les travaux des antiquaires que je viens de citer, et auxquels on peut joindre les auteurs de dissertations particulières, tels que Menckenius[1], Giorgi[2] et Gori[3], accrus encore des observations d'antiquaires plus récents, tels que Mamachi[4] et Münter[5], semblent avoir épuisé une matière si riche et si abondante.

Ce sujet a, d'ailleurs, été résumé par l'auteur du mémoire récemment soumis à l'Académie d'une manière qui me dispense d'y revenir, bien que je n'entende pas donner par là mon assentiment à toutes les idées contenues dans ce mémoire. Je me bornerai, quant à présent du moins, à présenter de courtes observations sur le point principal qui nous divise. Il est inutile de dire que l'analogie d'un monogramme grec, formé des lettres X et P, avec le monogramme du Christ est une chose toute fortuite, dont les protestants[6] ont abusé et les catholiques[7] ont essayé de se servir, les uns et les autres sans raison comme sans critique. Notre savant confrère, qui a pris la peine de relever ce trait d'une polémique surannée, depuis

[1] Menckenii *Diatrib. de Monogr. Christi, in Decad. Dissertat. Acad.* (Lip. 1734) § III, p. 85-110.

[2] Dom. Giorgi, *de Monogram. Christi Domini*, Rom. 1738.

[3] *Symbolæ litterariæ*, Iª *Decas*, t. III, p. 87, sqq.

[4] *Origin. et Antiq. Christian.* t. III, p. 53-64.

[5] *Sinnbilder, etc.* P. I, § IV, p. 33-40.

[6] Entre autres, Basnage, *Hist. des Juifs*, l. III, c. 23, t. III, p. 617, ed. 1716, et *Hist. de l'Église*, c. VI, t. II, p. 1031, ed. 1699.

[7] Tels que Gretser, *de sanct. Cruc.* l. II, c. 38, p. 471.

si longtemps résumée par Menckenius[1], avait été précédé par Eckhel, dans le même endroit de son livre[2], où il n'épargne pas, tout jésuite qu'il était, le sarcasme à nos chrétiens d'Alexandrie, qui avaient eu la simplicité de voir le symbole du christianisme dans la croix ansée du *Serapeum;* et, depuis encore, l'honnête et savant Münter avait fait justice de cette méprise volontaire des écrivains de son parti, en considérant l'analogie en question purement et simplement comme une particularité de paléographie grecque[3]. Il est bien avéré et bien constant que le monogramme du Christ, partout où il se trouve, sur les monuments chrétiens de tout âge, est l'expression graphique d'une pensée chrétienne, et non une réminiscence ou une tradition du paganisme.

Mais il n'y aurait rien d'invraisemblable à ce qu'il y eût une allusion à la croix ansée dans l'emploi d'un symbole qui se rencontre sur des pierres sépulcrales des catacombes, et qui offre certainement une sorte d'analogie de forme avec le symbole égyptien dont il s'agit. Pour prévenir le parti qu'on pourrait tirer de cette figure chrétienne que j'ai en vue, contre l'opinion qu'il s'est faite, le savant auteur du mémoire a établi

[1] *Decas Dissertat. Academ.* § III, p. 86-94.

[2] Eckhel, *Doct. Num.* t. VIII, p. 89 : « Quod si forte fortuna bonis his viris oblata « fuissent tetradrachma attica, aut gravia « illa Ptolemæorum numismata ænea, « quorum non paucis insculptum est mo- « nogramma X P ad eum plane modum, « quo numi, de quibus continuo agam, no- « tati sunt, quam amabo illis dentivissent « dentes, ut divinam hanc notam palato suo « adcommodarent dejerarentque salutare « hoc signum, et si aliud vellent monetarii, « fuisse venturæ veritatis præsagium quod- « dam et præsensionem. » Cette particularité numismatique avait attiré l'attention des antiquaires du XVIe siècle et produit déjà bien des conjectures, presque toutes aussi arbitraires et aussi fausses les unes que les autres. On en jugera par la dissertation de Menckenius citée plus haut, et par l'article du livre de Nicolai, *de Sigl. Veter.* p. 160. Boldetti, qui cite aussi cet emploi du monogramme XP sur des médailles antiques, évite ou s'abstient d'en dire son avis, *Osservazioni, etc.* p. 335.

[3] *Sinnbilder, etc.* I, § IV, p. 33

une classification des diverses formes du monogramme, que je ne ferais point difficulté d'admettre, sauf en un point, celui qui consiste en une combinaison du monogramme et de l'ancre, combinaison qu'il donne, il est vrai, comme extrêmement rare, tellement qu'il n'en connaît, dit-il, qu'un ou deux exemples, et qui, à ce titre, semblait peu mériter de former une classe à part. La vérité, telle du moins qu'elle existe pour moi, c'est qu'il n'y a pas sur les monuments chrétiens de Rome un seul exemple parfaitement authentique du symbole de l'ancre combiné avec le monogramme du Christ; et le savant docteur Münter n'a pu produire qu'une seule figure où il ait cru voir, avec plus ou moins d'apparence de raison, une semblable combinaison : c'est celle d'une pierre chrétienne publiée par Boldetti[1], où le monogramme du Christ est posé sur une couronne dont les extrémités offrent, à ses yeux, quelque ressemblance avec une ancre[2]. En cela, le docte évêque de Zeeland se trompait certainement, à mon avis, puisque ces extrémités de la couronne sont tout simplement les cordons qui la forment, et qu'il n'y a et qu'il ne peut y avoir en effet rien de commun entre ces deux symboles de la couronne et de l'ancre. Quant à ce dernier symbole, je soutiens encore qu'il n'existe pas d'exemple de sa combinaison avec le monogramme. L'ancre, telle qu'elle se voit souvent représentée sur les monuments chrétiens de Rome, y est toujours figurée, soit seule, soit réunie avec un autre symbole, un ou deux poissons; on y ajouta, au-dessous de l'anneau, une barre transversale, qui rappelait la croix, ce qui produisit, de l'avis du savant P. Lupi[3],

[1] *Osservazioni, etc.* p. 351; voy. pl. I, n° 24.

[2] *Sinnbilder, etc.* I, IV, p. 35 : « Das Monogramm scheint hier auf einem Kranze zu « stehen, in dem ein Kreuz angebracht ist; « wenn die Enden des Kranzes nicht viel- « leicht ein Anker bezeichnen. Denn in der « griechischen Tachygraphie ist ♀ ἄγκυρα.

[3] *Epitaph. Sever. mart.* p. 64, 1) : « Putabam enim hunc onychem insertum a

une ancre cruciforme, *anchora cruciformis,* et, à ce titre, une image expressément chrétienne, sans que d'ailleurs l'addition de cette barre transversale fût nécessaire pour constituer ce symbole chrétien; car il y a beaucoup d'exemples, sur les pierres chrétiennes, de l'ancre figurée sans cette barre [1]; mais, dans tous les cas, l'ancre avait toujours les dents recourbées en haut, comme cela est dans la réalité, et jamais retournées en sens inverse; ce qui serait contraire à tout usage et à toute raison [2].

Cela posé, il existe sur des pierres sépulcrales de Rome un symbole qui consiste en une croix surmontée d'un anneau, et terminée par deux traits recourbés vers le bas, qui ne peuvent être qu'un ornement accessoire ou un appendice dans le genre de la couronne placée sous le monogramme, comme on l'a vu sur la pierre précédemment citée, et comme on le voit plus distinctement encore sur une autre pierre publiée par Boldetti [3], où la croix repose sur une couronne dont les cordons forment absolument le même appendice. Le symbole que j'ai en vue se trouve sur une pierre publiée par Boldetti [4], où il est accompagné de deux poissons; et c'est, sans doute, à cause de cela qu'il a été regardé comme une ancre par Münter, qui l'a reproduit [5], sans considérer que la direction vers le bas

« christianis fuisse in annulo nuptiali; atque « in eo per ANCHORAM CRVCIFORMEM, « Christi crucem, per pisces vero conjuges « fuisse significatos. » L'anneau publié par le P. Lupi est reproduit sur la planche ci-jointe, I, n° 25.

[1] Voyez surtout ceux que rapporte Fabretti, *Inscriptionum, etc.* c. VIII, p. 568, 569, un desquels, n° 127, est reproduit sur la planche ci-jointe, I, n° 26.

[2] J'en rapporte sur la planche ci-jointe, I, n° 27, un exemple tiré de Boldetti, *Osservazioni, etc.* p. 371, exemple qui me dispensera d'en citer d'autres. Voy. encore Lupi, *Epitaph. Sever. etc.* p. 64, 137; et Münter, *Sinnbilder, etc.* taf. I, 1, 2, 3.

[3] *Osservazioni, etc.* p. 349. Voy. planche ci-jointe, I, n° 28.

[4] *Osservazioni, etc.* p. 366. Voy. pl. I, n° 29.

[5] *Sinnbilder, etc.* taf. I, n° 19.

une classification des diverses ncre s'opposait for-
je ne ferais point difficulté d'a tre pierre publiée
qui consiste en une combina nême appendi
combinaison qu'il donne, cre, est ac
tellement qu'il n'en con ucun
et qui, à ce titre, sem pu
à part. La vérité, tell
qu'il n'y a pas sur l
exemple parfaitem
biné avec le mo
Münter n'a pu
avec plus ou née en
combinaiso re qu'un motif
Boldetti[1], connaître, à aucun titre,
ronne de donc eu une raison suffisante
blance la croix ansée, qui avait acquis, à
se tro siècle de notre ère, tant de célébrité et
de l les chrétiens de cet âge; et si l'on voulait y
et ce l'ancre, figurée d'une manière particulière,
e ours avec la croix, qui y était ajoutée pour faire
instrument un symbole chrétien, je soutiendrais tou-
rs que c'est sans aucune autorité, soit écrite, soit figurée, qu'on a pu proposer une combinaison de l'ancre et du monogramme qui semble n'avoir été conçue que pour défendre une opinion, mais qui est réellement étrangère à l'archéologie chrétienne. Il est constant, d'ailleurs, que certaines formes du monogramme, telles que celles qui se trouvent en tête de deux inscriptions rapportées par Fabretti[2], ressemblent tellement à la croix ansée, que plus d'un antiquaire romain in-

[1] *Osservazioni, etc.* p. 364; voy. la pl. ci-jointe I, n° 30.

[2] Fabretti, *Inscript.* c. x, p. 737 et 740.

cline à y voir une im renvoyais; il ne me reste donc
ns cette seconde h ma propre observation. Mais
autorisé à sou avant antiquaire, M. l'abbé
gère aux c même temps que moi, des
ient p de Cære, avait été frappé,
ypt n question, de sa res-
ne, surtout de son
r les monnaies in-
ous plusieurs rap-

ies

accuser l'éten
à l'issue de cette d
a toujours quelque chose d
blication de ces monuments mêmes
de mon opinion, et qu'on ne s'était pas
naître avant de la combattre.

heologica, insérée dans
le Memorie di reli-
letteratura, Modena,
p. 25-26, 17) :
ra particolarità
si, che nella
ati in su la
. Questa,
la solita
enicio,
consi
el,

§ II. DE LA CROIX ANSÉE, OU DU SIGNE QUI Y RESSEMBLE, SUR DES DE L'ANTIQUITÉ ASIATIQUE.

Que des chrétiens, familiarisés de longue main en Égypte avec l'image de la croix ansée, ou frappés plus particulièrement de l'apparition de ce signe, à l'occasion de la destruction du *Serapeum* d'Alexandrie, aient donné au signe de la croix une forme imitée de celle de ce symbole égyptien, et qu'à leur exemple, des chrétiens de Rome aient rappelé plus ou moins directement la croix ansée égyptienne dans un symbole particulier ou dans celui de l'ancre, en y ajoutant une croix; c'est un point d'antiquité ecclésiastique qui n'a rien, ni de bien neuf, ni de bien important en soi, attendu qu'il ressemble à

des traits qu'il a pris pour les dents de l'ancre s'opposait formellement à cette idée. D'ailleurs, sur une autre pierre publiée aussi par Boldetti[1], le même symbole, avec le même appendice retourné dans le sens inverse des dents de l'ancre, est accompagné d'une colombe, figure chrétienne sans aucun rapport avec l'ancre; et je connais sur des pierres sépulcrales extraites des catacombes de Rome, et encore inédites, d'autres exemples de ce symbole employé avec un vase, objet qui n'a non plus aucun rapport avec l'ancre. Or, c'est là un symbole qui n'a qu'une analogie apparente avec l'ancre et qui en diffère essentiellement, attendu qu'il consiste en une croix surmontée d'une anse ou d'un anneau, et terminée en bas par un double fleuron, qui n'est et ne peut être qu'un motif d'ornement. On ne saurait non plus y reconnaître, à aucun titre, le monogramme du Christ. J'ai donc eu une raison suffisante pour y voir une allusion à la croix ansée, qui avait acquis, à partir de la fin du IVe siècle de notre ère, tant de célébrité et d'importance parmi les chrétiens de cet âge; et si l'on voulait y voir à toute force l'ancre, figurée d'une manière particulière, mais toujours avec la croix, qui y était ajoutée pour faire de cet instrument un symbole chrétien, je soutiendrais toujours que c'est sans aucune autorité, soit écrite, soit figurée, qu'on a pu proposer une combinaison de l'ancre et du monogramme qui semble n'avoir été conçue que pour défendre une opinion, mais qui est réellement étrangère à l'archéologie chrétienne. Il est constant, d'ailleurs, que certaines formes du monogramme, telles que celles qui se trouvent en tête de deux inscriptions rapportées par Fabretti[2], ressemblent tellement à la croix ansée, que plus d'un antiquaire romain in-

[1] *Osservazioni, etc.* p. 364; voy. la pl. ci-jointe I, n° 30.

[2] Fabretti, *Inscript.* c. x, p. 737 et 740.

cline à y voir une imitation de ce symbole égyptien, et que, dans cette seconde hypothèse, je me croirais encore suffisamment autorisé à soutenir qu'une allusion de ce genre ne fut pas étrangère aux chrétiens de Rome, je veux dire à ceux d'entre eux qui avaient pu être élevés dans la connaissance des superstitions égyptiennes, avant d'être convertis au christianisme.

J'arrive maintenant à la seconde question que j'avais soulevée, et dans laquelle j'ai été contredit par le savant auteur du mémoire. Cette question, beaucoup plus importante à tous égards, exigera aussi des éclaircissements plus considérables. Mais l'intérêt des faits nouveaux que j'aurai à signaler fera peut-être excuser l'étendue de ces développements; et, quelle que soit l'issue de cette discussion contradictoire, il en restera toujours quelque chose d'utile à la science dans la publication de ces monuments mêmes que je produirai à l'appui de mon opinion, et qu'on ne s'était pas mis en peine de connaître avant de la combattre.

§ II. De la croix ansée, ou du signe qui y ressemble, sur des monuments de l'antiquité asiatique.

Que des chrétiens, familiarisés de longue main en Égypte avec l'image de la croix ansée, ou frappés plus particulièrement de l'apparition de ce signe, à l'occasion de la destruction du *Serapeum* d'Alexandrie, aient donné au signe de la croix une forme imitée de celle de ce symbole égyptien, et qu'à leur exemple, des chrétiens de Rome aient rappelé plus ou moins directement la croix ansée égyptienne dans un symbole particulier ou dans celui de l'ancre, en y ajoutant une croix; c'est un point d'antiquité ecclésiastique qui n'a rien, ni de bien neuf, ni de bien important en soi, attendu qu'il ressemble à

beaucoup de traits du même genre qu'offre l'archéologie chrétienne. Mais que sur un monument d'une haute antiquité étrusque, et d'un caractère certainement hiératique, il se rencontre un signe qui paraît être la croix ansée, figurée comme on la voit aussi apparaître sur des monuments d'un art asiatique, il y a là un fait nouveau auquel j'avoue que j'attache infiniment plus d'importance, parce que j'y trouve la preuve des rapports de croyance et d'institutions religieuses entre des peuples de l'ancien monde, rapports que je regarde comme autant de graves indices des communications d'idées qui eurent lieu de l'un à l'autre; à une époque primitive. Envisagée sous ce point de vue, la question me paraît s'agrandir considérablement; et ce qui la relève encore à mes yeux, c'est que la controverse de détail doit y tenir moins de place que dans la discussion qui a précédé.

En rendant compte des monuments trouvés dans un ancien tombeau de *Cære*, parmi lesquels figure en première ligne un vase d'argent[1] en forme de demi-œuf, orné au dedans et au dehors de deux rangs de figures, d'un style qui paraît originairement asiatique, j'avais cité[2], comme un trait particulièrement remarquable, un signe semblable à la croix ansée imprimé sur la croupe des chevaux[3], et j'avais rappelé, à cette occasion, que le même signe existait sur des monnaies frappées en Cilicie sous la domination persane, en ajoutant en note que « M. Letronne s'était trop hâté de dire que la figure de la « croix ansée ne se trouvait qu'en Égypte. » L'assertion que je m'étais permise est suffisamment justifiée par le passage du mé-

[1] C'est le vase publié dans les *Monumenti antichi di Cere*, de M. Grifi, tav. VIII-IX, et dans le *Mus. Gregorian.* I, tav. LXIII.

[2] *Journal des Savants*, septembre 1843, p. 561, 3).

[3] Voyez planche ci-jointe, I, n° 31.

moire de ce savant[1], auquel je renvoyais; il ne me reste donc plus qu'à prouver l'exactitude de ma propre observation. Mais d'abord je dois remarquer qu'un savant antiquaire, M. l'abbé Cavedoni, qui rendait compte, en même temps que moi, des monuments trouvés dans le tombeau de *Cœre*, avait été frappé, comme moi, de la présence du signe en question, de sa ressemblance avec la croix ansée égyptienne, surtout de son identité de forme avec le symbole gravé sur les monnaies incertaines de la Cilicie que j'avais en vue[2]. Sous plusieurs rap-

[1] *Matériaux pour servir à l'histoire du Christianisme en Égypte et en Nubie*, p. 92 : « Je ferai remarquer encore la forme insolite du signe de la croix qui suit le mot *προεσ͂τῶτος* ; elle est figurée sur la planche (n° 3, *f*). Ce signe ressemble à la *crux ansata* égyptienne, qu'on a eu visiblement l'intention d'imiter. L'imitation est aussi claire dans beaucoup d'autres endroits de l'Égypte et de la Nubie qui ont servi de chapelles ou de tombeaux aux premiers chrétiens, notamment dans les grottes de Beni-Hassan; le signe de la croix y a quelquefois l'une de ces deux figures (pl. n° 3, *g*, *h*), qui ressemble parfaitement à certaines formes de croix ansée, selon l'observation de Champollion le jeune. Cette singularité, qui n'existe point hors de l'Égypte, s'explique, je crois, par un passage curieux de Sozomène sur la destruction du temple de Sérapis, à Alexandrie. Il dit que les chrétiens y virent des images semblables au signe de la croix, désignant par là les *cruces ansatæ* sculptées sur les murs. Cette figure, qu'on ne trouvait qu'en Égypte, dut en effet frapper de très-bonne heure les chrétiens, et leur persuader que la croix qui couvrait les temples païens était une sorte de signe prophétique de la venue du Christ. »

[2] *Bibliografia archeologica*, insérée dans la *Continuazione delle Memorie di religione, di morale e di litteratura*, Modena, in-8°; et tirée à part; voy. p. 25-26, 17) : « Notevole del pari si è l'altra particolarità « dei cavalli e dei muli altresi, che nella « coppa ceretana veggonsi segnati in su la « coscia posteriore con la marca ♀. Questa, « a primo aspetto, potrebbe parere la solita « marca dell' arcaico Koppa greco o fenicio, « dal quale i cavalli corridori appellaronsi « *Κοππατίαι* oppure *Κοππαφόροι*. (Eckhel, « t. IV, p 392; Raoul-Rochette, *Annal. dell' « Instit.* t. I, p. 317.) Ma, non trovo che il « Koppa greco fosse cosi conformato a modo « di croce nella parte inferiore; e ne manco « puo pensarsi alla cosi detta croce ansata, « de' geroglifici Egiziani, che suole avere « forma assai diversa. D'altra parte, trovo « che fra le vetuste monete della Cilicia di « citta incerta, ve n' ha di quelle nel cui ri- « verso, invece del tipo, comparisce lo stesso « simbolo o marca della quale sono insi- « gniti i cavalli del vaso ceretano. (Voy. « Pellerin, *Rec.* III, pl. CXXII, 4; Mionnet, « *Descript.* pl. L, 6.) Onde vorrei sospet- « tare che gli Agillei o sia Ceretani, ritras- « sero dalla Cilicia gli cavalli corridori più « pregiati. » Cette conclusion du savant antiquaire a toujours le défaut de laisser sans

ports, l'observation de M. l'abbé Cavedoni s'accorde donc tout à fait avec la mienne; et, bien que sa conclusion diffère en partie de celle que j'ai exprimée et que j'espère démontrer jusqu'à l'évidence, il m'est permis de me féliciter de m'être rencontré en quelques points avec le docte et ingénieux antiquaire de Modène.

Les analogies qui nous avaient frappés, M. l'abbé Cavedoni et moi, l'un en même temps que l'autre, bien qu'à l'insu l'un de l'autre, sont loin d'avoir produit la même impression sur le savant auteur du mémoire lu à l'Académie. Pour lui, le symbole imprimé sur la croupe des chevaux est la chose la plus simple du monde; c'est une marque destinée à indiquer les chevaux de prix; et cette marque est le *koppa*, dont on se servait à cet effet chez quelques peuples grecs, au témoignage d'Aristophane et de son scholiaste. Loin d'appartenir à une haute antiquité, et d'attester des rapports religieux entre les Étrusques et certains peuples de l'Asie, cette marque ne peut s'attribuer qu'à des relations de commerce, d'une époque comparativement assez récente; et la preuve qu'en aucun cas le signe dont il s'agit ne peut être pris pour un symbole hiératique de quelque valeur, c'est la place même qu'il occupe, sur la croupe des chevaux et des bêtes de somme, dans les représentations qui décorent un vase d'un usage ordinaire, tel qu'une patère. Je crois avoir en ce peu de mots résumé fidèlement les objections que le savant auteur du mémoire a élevées contre mon opinion, et je vais les examiner une à une.

explication le symbole, reconnu tel, gravé sur le vase de *Cære* et sur les monnaies de Cilicie. Mais je crois qu'après avoir connu les cylindres et les scarabées de travail babylonien, persépolitain et phénicien, où ce symbole figure, dans des scènes certainement hiératiques, avec une intention certainement religieuse, il admettra le rapport que je lui trouve avec la croix ansée égyptienne, et qu'il attachera moins d'importance à des différences de détail, dont il est si facile de rendre compte.

Il faut d'abord écarter l'idée qui résulte implicitement de la manière dont on a affecté de désigner ce vase du tombeau de *Cœre*, comme une patère étrusque; c'est à savoir, que cette patère fût simplement un vase d'usage domestique, où l'on ne dut pas chercher des symboles religieux; ce serait, à mon avis, une idée tout à fait fausse. Les objets déposés dans ce tombeau avaient tous, par leur matière, par leur forme, par la place qu'ils occupaient, par les représentations dont ils étaient ornés, une destination funéraire, et, à ce titre, un caractère sacré. Ce n'est donc pas un vase domestique qu'il faut voir dans cette patère; c'est un objet consacré au culte des manes. En second lieu, ce vase n'est pas présisément une patère, dont la forme est si bien connue du savant académicien[1]; c'est un vase en forme de *demi-œuf*, qui devait avoir, dans un système archéologique en rapport avec celui des Étrusques, quelque intention symbolique; du moins, savons-nous que, chez les Perses et probablement chez les Assyriens, auxquels les Perses avaient presque tout emprunté, il existait certaines formes de vases consacrés, tels que le *Kondy*[2], vase sphérique, tels encore que le vase royal, en forme d'*œuf*[3]; et je présume que notre vase de *Cœre*, en forme de *demi-œuf*, qui ne peut être en aucun cas une patère, est un de ces vases, de forme symbolique et d'usage religieux; d'où il suit que les moindres détails de la représentation doivent s'y interpréter d'après cette donnée, comme devant offrir une intention religieuse, et non

[1] La patère répond dans notre langue à ce qu'on appelait en grec *κύλιξ* et *φιάλη*; et ces deux vases, dont la forme a été parfaitement déterminée par M. Letronne lui-même, *Observations sur les noms des vases grecs*, p. 53, suiv. p. 57, suiv. pl. n[os] 28 et 29, diffèrent absolument du vase de *Cœre*.

[2] Nicomach. *apud* Athen. XI, 478, A. Ce vase a été reconnu, par M. Fr. Creuzer, sur une pierre gravée de travail persépolitain qu'il a publiée, *zur Gemmenkunde*, taf. IV, n° 21, p. 78-79.

[3] Athen. XI, 504, F: *Οἶνος κεκραμένος ἐν ὨΩ χρυσῷ, ὃν αὐτὸς* ΒΑΣΙΛΕΥΣ *πίνει.*

pas comme puisés uniquement dans les usages de la vie commune. Voyons maintenant s'il est possible que le symbole que j'ai pris pour la croix ansée soit tout simplement une marque de chevaux, et spécialement le *koppa*.

L'usage de marquer les chevaux de certaines lettres de l'alphabet, initiales du nom de quelques peuples doriens, le *koppa* et le *sam*, ou le monogramme formé des lettres *sam* et *pi*, Σαμπῖ, d'où venaient les noms de Κοππατίαι et de Σαμφόραι, donnés à ces chevaux, à Corinthe et sans doute à Syracuses, cet usage ne m'était pas resté inconnu; puisque dans ma Lettre au Marquis Arditi sur les médailles corinthiennes d'Ambracie, publiée en 1829[1] et citée par M. l'abbé Cavedoni, j'avais rappelé, d'après l'illustre Boettiger[2], tous les témoignages classiques qui concernent ce point d'antiquité[3], et fait connaître des monuments qui venaient à l'appui; c'est à savoir: des médailles d'Ambracie, colonie corinthienne, ayant pour type le *Pégase*, type corinthien, sur la cuisse duquel était imprimé un *alpha*, initiale d'Ambracie[4]. Mais je ne m'étais pas arrêté un seul instant à l'idée que le signe imprimé sur la croupe des chevaux de notre vase étrusque pût être le *koppa*, et cela par les raisons que voici. Le *koppa*, sous la forme qui lui était propre, et qui était dérivée de l'ancien alphabet phénicien, ne se trouve que sur les monaies de Corinthe, ou de villes issues directement ou indirectement de Corinthe, telles que Syracuses et Crotone[5],

[1] Dans les *Annal. dell' Institut. Archeol.* t. I, p. 316-318, 10).

[2] *Vasengemälde*, I, 122-126.

[3] Aristophan. *Equit.* v. 601; Idem, *Nub.* v. 23, 122, 487; cf. Schol. *ad hh. ll.* Add. Suid. *v.* Κοππατίας; Athen. XI, p. 467, B. (t. IV, p. 228, Schw.); Hesych. *vv.* Κοππατίας et Σαμφόρας; Anacr. *Od.* LV, 1-2; cf. *ad h. l.* Fischer. p. 212-213; Lucian. *adv. Indoct.* § 5, t. VIII, p. 7, ed. Bip., et Solan. *ad h. l.* p. 365.

[4] *Monum dell' Instit. Archeol.* t. I, tav. XVI, 1, 2; cf. Cousinery, *Monnaies de Corinthe*, pl. IV, 8 et 9; Mionnet, *Supplément*, t. III, p. 365, n° 45.

[5] L'emploi du *koppa*, ϙ, sur les plus anciennes monnaies de Crotone, justifie bien le récit de Strabon, VI, 259, B, concer-

auxquelles on peut encore ajouter Caulonia colonie de Crotone[1]. J'affirme que cet ancien caractère grec ne se trouve sur aucun autre monument numismatique[2]; d'où il suit que l'usage en était exclusivement propre à Corinthe et à ses colonies. En second lieu, le *koppa* était étranger à l'alphabet étrusque, bien qu'il se rencontre dans les inscriptions de deux vases d'argile noire trouvés à *Cære*, inscriptions dont l'une est conçue en anciens caractères présumés pélasgiques[3], dont l'autre consiste en un abécédaire étrusque, où la lettre ϙ ne figure qu'à raison de la place qu'elle occupe dans l'ancien alphabet grec, gravé sur le pied du vase. Le savant philologue, M. Lepsius, auquel on doit la publication de ces deux curieux monuments, a parfaitement établi la notion, conforme d'ailleurs à tous les monuments épigraphiques de l'Étrurie, que le *koppa*, sous sa forme propre, ϙ, était resté inconnu aux Étrusques; d'où il ré-

nant la part que prirent les Corinthiens à la fondation de Crotone. J'aurais dû en faire l'observation dans mon Histoire des Colonies grecques, t. III. p. 187, 1) 2) 3), où je rapportais ce témoignage de Strabon. Mais il est vrai de dire qu'à cette époque de ma vie, où j'avais à peine vingt et un ans, je n'avais pas la connaissance des médailles, qui a été depuis ma principale et ma plus chère occupation.

[1] Le *koppa* se trouve ainsi figuré, ϙ, sur une médaille de Caulonia, publiée par M. Mionnet, pl. LXI, n° 9; et j'avertis, à cette occasion, qu'en publiant à mon tour une autre médaille de Caulonia, où se trouvent les mêmes lettres, ϙE (*Mém. de Numism.* pl. I, n° 4, p. 20), c'est par erreur que j'y ai vu un *théta*, Θ, au lieu du *koppa*, ϙ. L'usage du *koppa* sur les médailles de Caulonia, colonie de Crotone, s'explique d'ailleurs très-bien par la présence de l'élément corinthien dans la population primitive de Crotone.

[2] C'est une assez étrange méprise d'Eckhel d'avoir cru trouver le *koppa* sur une médaille primitive de Chalcédoine de Bithynie, *D. N.* t. I, *Prolegom.* p. C. Cette médaille qu'il a publiée lui-même (*Sylloge*, I, tab. III, n° 15, p. 33), offre, dans la légende ainsi figurée, ⊢AΛ, une des formes du *digamma*, et non le *koppa*. Cette méprise d'Eckhel est d'autant plus singulière, que le nom de *Chalcédoine*, Χαλκηδών, s'écrivant par un X, qui s'exprimait dans la prononciation par une aspiration plus ou moins rude, ne pouvait admettre comme équivalent de ce X, qu'une des formes du *digamma*, et nullement un *koppa*, dont la prononciation était toute différente.

[3] *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. VIII, tav. agg. B, p. 186-203; cf. *über die Tyrrhenischen Pelasger* (Leipzig, 1842, 8°), p. 42-46.

sulte encore qu'il n'y a pas de motifs pour trouver ce caractère sur notre vase étrusque. En troisième lieu, et cette raison déjà indiquée par M. l'abbé Cavedoni, pourrait dispenser des deux autres; il est certain que le *koppa* n'a jamais la barre transversale au-dessous du cercle qui constitue proprement la croix ansée. Je défie qui que ce soit de produire un seul monument où le *koppa* offre la forme du symbole que je regarde comme identique à la croix ansée sur notre monument d'antiquité étrusque, et je ne crains pas de déclarer que tous les efforts tentés par notre savant confrère, pour assimiler ce symbole d'origine asiatique et de signification religieuse à l'ancien *koppa* phénicien et pélasgique, ont été faits en pure perte.

Quant à l'idée que les Étrusques auraient dû la connaissance du *koppa* corinthien à des relations de commerce, j'avoue qu'il me répugne de combattre cette idée, parce qu'elle tient à une manière de voir l'antiquité et ses monuments les plus respectables qui diffère complétement de tout ce que je puis avoir acquis de connaissances en ce genre d'études. Pour moi, les symboles, qui sont autant d'expressions figurées de croyances religieuses, attestent, sur les monuments des anciens peuples où ils se rencontrent figurés de la même manière, les communications primitives qui purent avoir lieu des uns aux autres; pour notre savant confrère, ce sont de simples accidents, produits par des relations commerciales et dépourvus de toute importance historique. Il n'y a pas moyen de réfuter ou de modifier ces deux doctrines l'une par l'autre; il suffit de les opposer l'une à l'autre; car elles se repoussent trop absolument pour qu'on puisse les concilier; et je me borne à dire, sur ce point, que je diffère complétement d'opinion avec le savant auteur du mémoire.

Reste une objection qui peut paraître spécieuse, celle qu'un symbole sacré n'aurait pu être imprimé sur la croupe de chevaux et bêtes de somme. A cela, je pourrais répondre que c'est de la part du savant académicien une pure supposition, un de ces arguments négatifs, dont il use souvent avec avantage, au risque d'en abuser quelquefois. Mais je puis opposer à sa manière de voir des preuves directes et péremptoires. Nous avons déjà vu que c'était un usage de quelques peuples grecs, principalement des Doriens, d'imprimer des caractères alphabétiques sur la croupe de chevaux de prix; et il est constant que cet usage régna dans toute l'antiquité grecque, et qu'on en trouve des traces jusque dans les derniers temps de la civilisation antique. La chose est attestée d'une manière générale par l'auteur des poësies qui portent le nom d'Anacréon [1], et beaucoup de faits particuliers viennent à l'appui de ce témoignage, auquel ils ajoutent une valeur qu'il n'aurait peut-être pas par lui-même. Ainsi, à propos de Bucéphale, le cheval favori d'Alexandre, Pline dit qu'il se nommait ainsi [2] : *ab insigni* taurini capitis *armo impressi;* et nous savons, par le scholiaste d'Aristophane [3], qu'il y avait toute une classe de chevaux appelés *Bucéphales,* à cause de cette marque d'une *tête de bœuf* qu'ils portaient imprimée. Il s'agit évidemment ici du *bucrane,* qui était un symbole religieux, d'une notoriété incontestable; et il est probable que le choix d'un pareil symbole avait été déterminé, dans le principe, par l'intention de marquer les chevaux consacrés à une divinité solaire, telle que l'Apollon grec. On sait aussi que les chevaux qui avaient rem-

[1] *Od.* LV, 1-2 :

Ἐν ἰσχίοις μὲν ἵπποι
Πυρὸς χάραγμ' ἔχουσι.

[2] Plin. VIII, 42, 64.

[3] Schol. Aristophan. *ad Nub.* 23 : Οὐ γὰρ βουκεφάλους ἵππους καλοῦμεν διὰ τὸ μορφὴν τοιαύτην αὐτοὺς ἔχειν, ἀλλὰ διὰ τὸ ΟΥ̓ΤΩΣ ἘΓΚΕΧΑΡΆΧΘΑΙ, ὡς καὶ Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος, κ. τ. λ.

porté des prix dans les jeux publics, se marquaient d'une *palme;* d'où leur venait, dans l'antiquité romaine, le nom d'*equi palmati*. Les témoignages, sur ce point d'archéologie, ont été recueillis par plusieurs savants[1]; et il existe quelques monuments des bas temps[2], qui prouvent la longue durée de cet usage. Mais, indépendamment de ces témoignages concernant un fait de notoriété publique, il en existe plus d'une preuve, non moins positive, sur des monuments de la belle époque grecque, tels que des vases peints. Sur un de ces vases du second recueil d'Hamilton[3], représentant le combat de Bellérophon contre la Chimère, le Pégase porte en guise d'*ἐπίσημον*, un serpent imprimé sur la croupe. Sur un autre vase publié par M. Millingen[4], et représentant l'Apothéose d'Hercule, les chevaux qui forment le quadrige ont, imprimé sur la cuisse, un signe que le savant éditeur a pris pour un *théta,* mais qui ressemble en réalité à une croix à quatre branches égales enfermée dans un cercle[5]. Le même signe se voit aussi sur la croupe d'un cheval que retient par la bride un guerrier en attitude de combattre contre un autre guerrier à pied, sujet qui décore le col d'un vase de la collection Coghill[6], avec cette particularité, que la pièce d'étoffe, *περίζωμα*, attachée autour des hanches du premier de ces combattants, porte un signe exécuté en broderie,

[1] Petr. Fab. *Agonistic.* liv. II, c. XXVIII, p. 387; Pineda, *in Job.* c. XXXIX, v. 28.

[2] J'ai déjà cité dans ma Lettre à M. Arditi, *Annal. dell' Instit. Archeol.* t. I, p. 317, 10), une contorniate publiée par Morell, *Specimen rei numm.* tab. III, n° 3, ayant pour type de chaque côté un cheval vainqueur, et offrant sur la cuisse d'un de ces chevaux nommé ΤΟΧΧΟΤΗΣ (sic) le *koppa* imprimé. J'ajoute à cet exemple celui que me fournit une pierre sépulcrale chrétienne, extraite du cimetière de Saint-Calixte, et publiée par Boldetti, *Osservazioni*, etc. p. 215, offrant la figure d'un cheval vainqueur, *equus palmatus*, avec un signe, *ἐπίσημον*, difficile à déterminer, à cause de la grossièreté du travail, qui se voit dessiné sur la croupe.

[3] Tischbein, *Vases grecs*, t. I, pl. 1.

[4] Millingen, *Vases grecs*, pl. XXXVI.

[5] Voy. pl. I, n° 32.

[6] *Vases de Coghill*, pl. XLVII.

lequel signe ressemble tout à fait à cette forme particulière de la croix que j'ai signalée plus haut comme servant de type au revers de certaines monnaies primitives de Corinthe et de Syracuses [1]. De ces exemples, qu'il ne serait sans doute pas impossible de multiplier [2], il résulte, avec toute la certitude désirable, que c'était un usage de la belle antiquité grecque de marquer de signes, qui variaient suivant les localités et les circonstances, la croupe des chevaux consacrés à quelque divinité, ou distingués par quelque victoire dans les jeux publics.

Je dois encore prévenir ici une objection qui pourrait m'être faite; c'est que ces témoignages et ces monuments, qu'on ne peut contester, appartiennent à l'antiquité grecque, et qu'ainsi ils sont sans application directe dans une question d'archéologie comparée, étrusque et asiatique. Il faut donc montrer que cet usage hellénique dérivait, comme tant d'autres traits de la civilisation grecque, d'une source asiatique, et que, dans

[1] Voy. plus haut, p. 303, 1). M. Millingen, éditeur des vases de Coghill, n'a fait aucune observation sur ces deux particularités, qui n'étaient pourtant pas indignes d'êtres relevées. Je remarque encore que le même signe est brodé sur la tunique du triple Géryon, dans la peinture d'un vase apulien, publié aussi par M. Millingen, *ibid.* pl. XXVII. On le voit pareillement brodé en plusieurs endroits de la tunique courte d'un jeune Camille, sur un vase de la même collection de Coghill, pl. XLIV; et j'en pourrais citer beaucoup d'autres exemples. Mais ceux que je viens d'indiquer suffisent pour montrer que la marque en question, quelle qu'en fût la véritable intention, était un signe communément employé chez les Grecs de la Sicile et de la Grande-Grèce.

[2] On voit un signe figuré ainsi, X, sur la croupe des chevaux du char de Pollux et de celui de Castor, dans la belle composition que l'on a expliquée longtemps par la course des Danaïdes (d'Hancarville, t. I, pl. 130; Maisonneuve, pl. III); mais qui représente en réalité l'enlèvement des Leucippides, comme cela résulte avec toute certitude des noms de chaque personnage découverts sur ce vase, ainsi que le nom du fabricant, ΜΕΙΔΙΑΣ, suivi du mot ΕΠΟΙΗΣΕΝ, par M. Éd. Gerhard. Voy. sa Dissertation sur le vase de Midias, et la gravure qui y est jointe.

l'Orient, comme dans la Grèce, il se liait à une intention sacrée. On connaît, par le témoignage d'Hérodote, la coutume égyptienne de marquer d'une empreinte hiératique, exécutée sur de la terre glaise, les animaux choisis pour victimes. Cette coutume nous est aussi attestée par l'auteur du Traité d'Isis et d'Osiris[1], comme une pratique générale; et l'on ne risque rien d'en voir une application particulière dans ce qu'on raconte du bœuf Apis, qui se reconnaissait à un certain nombre de marques[2], *σημεῖα*, ou *γνωρίσματα*[3], qu'il portait en divers endroits du corps, et qui ne pouvaient être que des marques artificielles, imprimées par la main des prêtres, conformément à un modèle hiératique. Quoi qu'il en soit de cette dernière particularité, on peut admettre qu'un usage semblable à celui des Égyptiens, relativement aux victimes reconnues pures et marquées d'un signe particulier, régnait aussi chez les Assyriens; c'est ainsi du moins qu'on a expliqué, d'une manière qui a paru aussi ingénieuse que plausible, les boules d'argile, portant imprimé le groupe du Dieu combattant un lion, trouvées par M. Botta dans les ruines de Ninive[4]. Mais je puis produire un

[1] Plutarch. *de Is. et Osir.* p. 363, B (t. II, p. 488. ed. Wyttenb.) : *Τὸν δὲ μέλλοντα θύεσθαι* BOŶN *οἱ Σφραγισταὶ λεγόμενοι τῶν ἱερέων* KATEΣHMAÍNONTO, *κ. τ. λ.*

[2] Porphyr. *apud* Euseb. *Præpar. Ev.* l. III, c. XIII (t. I, p. 128, ed. Heinich.).

[3] Herodot. III, 28; cf. Plin. VIII, 46; Ælian. *H. Anim.* l. XI, c. 10; Diodor. Sic. I, 85. Voy. sur ce trait d'antiquité égyptienne les observations de Wesseling, *ad* Diodor. I, 85; de Jablonsky, *Panth. Ægypt.* t. II, p. 183-4, et de Zoëga, *de Orig. et Us. Obel.* p. 447-8, 38).

[4] J'ai parlé de cette découverte dans le Journ. des Savants, septembre 1843, p. 549-550, 3). Voy. dans le Journal asiatique, septembre et octobre 1843, n° 8, p 211, 1), la lettre de M. Botta lui-même, où il décrit l'objet en question, et annonce l'envoi qu'il fait à M. J. Mohl de trois de ces boules d'argile, destinées à être placées dans notre Cabinet des Antiques. Depuis que cette lettre a été rendue publique, les trois boules en question ont été effectivement déposées dans notre Cabinet, et le groupe symbolique du Dieu combattant le lion, qui en forme l'empreinte, a été dessiné pour faire partie des monuments à l'appui de mon Mémoire sur l'Hercule assyrien.

témoignage direct et positif de cette coutume transmise certainement des Assyriens aux Perses; c'est ce que rapporte Plutarque[1], des vaches sacrées de la Diane Persique, qui portaient imprimé le symbole même de la déesse, c'est-à-dire un *flambeau*. Voilà certes une preuve sans réplique de l'usage asiatique d'imprimer sur la croupe des animaux sacrés le symbole du Dieu auquel ils appartenaient; et ce qui est avéré pour la Diane Persique, la même divinité, sous une autre forme, que la Mylitta babylonienne et que l'Astarté phénicienne, peut se présumer, avec toute probabilité, pour les autres grandes divinités, telles que le Dieu suprême et le Dieu soleil des Perses, auxquels étaient consacrés le *taureau* et le *cheval*, d'après le témoignage exprès de Xénophon[2]. Peut-être ne serait-ce pas trop hasarder que de supposer que le symbole propre à ce

[1] Plutarch. *in Lucull.* § XXIV : Βόες ἱεραὶ *νέμονται Περσίας Ἀρτέμιδος, ἣν μάλιστα Θεῶν οἱ πέραν* Εὐφράτου Βάρβαροι *τιμῶσι*, ΧΑΡΆΓΜΑΤΑ *φέρουσαι τῆς* Θεοῦ ΛΑΜΠΆΔΑ. J'avais cité ce fait si curieux d'archéologie asiatique dans ma Notice sur des médailles grecques inédites de la Bactriane, p. 18, 1).

[2] Xenophon, *Cyropæd.* VIII, 3, 12 : Τῷ Διὶ ΤΑΫ́ΡΟΙ *παγκάλοι*. ἽΠΠΟΙ *θῦμα τῷ* Ἡλίῳ; cf. *ibid.* 24 : Ἔθυσαν *τῷ* Διὶ, *καὶ ὠλοκαύθησαν τοὺς* ΤΑΫ́ΡΟΥΣ. A l'appui de ce témoignage, je crois pouvoir produire le type d'une médaille décrite par M. Mionnet, *Supplément*, t. VIII, p. 301, n° 589, parmi les *incertaines* de Cilicie, mais qui est réellement de Copalle (*Caballis*), de Lycie; on y voit, d'un côté, deux parties antérieures d'un *bœuf* et d'un *cheval* joints ensemble, avec des caractères qui ont été pris pour T et ♀, et au revers la *triquetra*, type commun des médailles autonomes de Lycie, accompagné de trois lettres ΚΟΓ, initiales de *Kopalle*. Or, ce qu'il y a ici de curieux, indépendamment du type du *taureau* et du *cheval*, qui fait certainement allusion au dieu suprême et au dieu Soleil des Perses, ce sont les caractères T et ♀, dans le dernier desquels je reconnais la croix ansée, symbole du dieu Soleil, qui s'imprimait sans doute sur les chevaux consacrés à ce dieu. Le même symbole s'est déjà produit sur plus d'une médaille de Lycie, sur une, entre autres, rangée par M. Fellows, *an Account of Discoveries in Lycia*, p. 463, n° 29, parmi les *incertaines* de cette contrée, où il a laissé indécise la question de savoir si le signe figuré de cette manière ☥, et répété deux fois, était un monogramme ou quelque emblème religieux : c'était évidemment la croix ansée. Voy. l'observation qui sera faite plus bas, à ce sujet.

Dieu suprême et imprimé sur la croupe de ses animaux sacrés, était précisément la croix ansée, le signe de *vie* par excellence; du moins, existe-t-il, dans la langue des Arabes, un mot qui désigne un signe en forme de croix, imprimé à chaud, *πυρὸς χάραγμα*, sur la cuisse, ou sur le col des chevaux et des chameaux: c'est à M. Gesenius que j'emprunte cette particularité, qu'il rattache à l'ancienne forme du *tau* phénicien[1]; et, comme on sait que tout est traditionnel et primordial dans la civilisation des peuples de cette partie de l'Asie, on peut admettre sans la moindre difficulté que cet usage arabe remonte à la haute antiquité asiatique. Mais il y a plus, et cette preuve de fait ne laissera plus lieu à la moindre incertitude. Il existe un monument d'époque Sassanide, de la plus haute importance sous les rapports du personnage qu'il représente, du lieu qu'il occupe et du mérite d'art qui le recommande; c'est le célèbre monument de Tackh-i-Bostan[2], où le cheval sur lequel est monté le monarque sassanide, porte imprimée sur la cuisse une marque qui a précisément la forme d'une croix ansée à deux branches; symbole qui ne saurait être considéré comme une variante de la croix ansée, mais qui, dans tous les cas, est un hiéroglyphe très-commun dans l'archéologie égyptienne[3], employé aussi, ce qui est certainement très-curieux

[1] Gesen. *Lexic hebraic. v.* תָו, p. 1048 a (Arab.) *Signum cruciforme equorum et camelorum femori collove inustum; unde nomen litteræ* ת, etc. L'article du Dictionnaire latin de Golius, où ce mot est rapporté, est ainsi conçu: *Signum in animalis femore, vel collo impressum crucis forma.* Cet article a été reproduit dans le Dictionnaire arabe-latin de M. Freytag, et j'apprends, par une note qu'a bien voulu me communiquer notre savant confrère M. Reynaud, qu'il n'est que la traduction d'un passage du Dictionnaire arabe de Firouzabad, intitulé *Camou* ou *l'Océan*, passage qui se lit, t. II, p. 1851, de la belle édition de Calcutta.

[2] Ker-Porter's, *Travels in Georgia, Persia, etc.* t. II, pl. LXII, p. 174: « On his « flank, I observed a Mark, as if made in « his skin; probably indicative of his breed. » Voy. pl. I, n° 33.

[3] *Antiquités*, t. I, pl. 63, 5, 7; pl. 95, 6;

à constater, dans l'archéologie phénicienne ; car c'est le symbole qui se voit gravé dans le champ d'une superbe médaille de Cilicie, portant une légende phénicienne et frappée sous la domination des Perses, médaille publiée d'abord par M. Mionnet [1], puis par M. Gesenius [2], et plus récemment par M. le duc de Luynes [3].

Il y a plus, et c'est ici une observation qui n'a été faite encore par aucun antiquaire, le signe symbolique dont il s'agit, commun à l'archéologie égyptienne et phénicienne, est évidemment le même symbole qui se trouve imprimé, en guise de type principal, au revers des monnaies de Cossura [4], île phénicienne, dont nous possédons des médailles en grand nombre avec des inscriptions phéniciennes [5], et qui s'y trouve sous des formes variées [6], toutes dérivées d'un même type. Or, ce symbole, qui s'est rencontré pareillement sur des cippes funéraires, tant carthaginois [7], que numidiques [8], appartenant certainement à l'archéologie punique, ne pouvait manquer d'avoir, sur ces monuments, de nature indubitablement sépulcrale, le même sens que la croix ansée, sur d'autres monuments du même genre et du même peuple, tels qu'une stèle funèbre phénicienne de *Citium* [9], c'est-à-dire le sens de *vie à*

pl. 96, 3; t. IV, pl. 33, 2. Voy. dans le Tableau général des hiéroglyphes, *Antiquités*, t. V, pl. 50, § IV, 165, la forme que présente le symbole en question. Voy. pl. I, n° 34.

[1] Mionnet, *Supplément*, t. VII, pl. VIII, n° 6.

[2] *Scriptur. linguæq. Phœnic. Monum.* tab. 37, letter. Q.

[3] *Choix de Médaill. grecq.* pl. XI, n° 6. Cette médaille fait partie du riche cabinet de M. Dupré, à Paris. J'en ai reproduit, à la fin de ce Mémoire, un dessin fidèle, que l'on trouvera, pl. II, n° 19.

[4] Pellerin, *Recueil III*, pl. XCVII, 2; Torremuza, *Num. vet. Sicil.* tab. XCVI, n° 1, 2, 3, 4; Gesen. *Monum. Phœn.* tab. 39, D.

[5] Gesen. *ibid.* tab. 39, E-O.

[6] Voy. la planche ci-jointe, I, n° 35.

[7] Gesen. *ibid.* tab. 16, n° XLVIII.

[8] Idem, *ibid.* tab. 24, n° LXI.

[9] Idem, *ibid.* tab. 12, n° 32.

venir, d'*immortalité*, ainsi que je me suis attaché à le démontrer dans un autre travail [1], où j'ai cherché aussi à expliquer, comme une variante du même symbole, l'objet énigmatique qui sert de type sur toute une classe de monnaies incertaines de Cilicie [2], du plus beau style et de la plus admirable fabrique.

Mais, pour revenir au signe symbolique des médailles de Cossura, dont l'analogie avec la croix ansée égyptienne avait déja frappé Eckhel [3], et que mon savant ami, M. Creuzer, a eu tort de prendre pour une idole conique [4], j'observe encore que le même symbole s'est produit sur des médailles de Lopadusa, où il a été pris par erreur pour un monogramme [5]; mais où je remarque avec satisfaction que M. l'abbé Cavedoni a reconnu un signe analogue à la croix ansée égyptienne [6]; ce qui rentre tout à fait dans mes idées. Voilà donc une preuve indubitable que des symboles d'un caractère religieux, communs à l'Égypte et à la Phénicie, se gravaient sur la croupe des animaux consacrés, en quelque sorte, à l'usage du monarque, comme à celui de la divinité elle-même; et ce trait d'archéologie persique, qui dut être, pour les Sassanides, une tradition des Achéménides; ce trait, dis-je, rapproché des monuments égyptiens et de la médaille phénicienne citée tout à l'heure, ne saurait manquer de paraître absolument identique à celui de la croix ansée gravée, avec la forme qui lui était donnée dans l'archéologie asiatique, sur la croupe des chevaux du vase de *Cære* et sur les médailles phéniciennes de Cilicie.

[1] Dans mon mémoire sur l'Hercule assyrien.

[2] Mionnet, *Description, etc.* t. III, p. 664, n° 654, et *Supplément*, t. VII, pl. VIII, n° 4; duc de Luynes, *Choix de Méd. gr.* pl. XI, n° 1.

[3] *Doct. Num.* t. I, p. 267.

[4] *Symbolik* (3e édit.), t. II, 2, Taf. 11, n° 19, p. 505.

[5] Sestini, *Class. gener.* p. 23, tab. III, n° 43; Fiorelli, *Monet. rar. di Citta greche*, tav. II, n° 15, p. 68-69.

[6] *Bullet. Napolet. Archeolog.* ann. II, n° XXXIII, p. 125.

Maintenant que je crois avoir montré d'une manière péremptoire, au sujet du signe que j'ai pris pour la croix ansée sur notre vase étrusque : premièrement, que ce signe ne peut être le *koppa;* secondement, qu'il doit être un symbole sacré, conformément à un usage asiatique, il s'agit de voir si j'ai eu tort de le rapprocher d'un signe tout semblable qui se remarque sur une nombreuse classe de médailles rangées parmi les *incertaines* de Cilicie; mais, d'abord, il convient d'écarter l'objection élevée par le savant auteur du mémoire contre ce rapprochement, que M. l'abbé Cavedoni avait fait comme moi; ce qui, je l'avoue, me paraît déjà une forte présomption en ma faveur.

Notre confrère, fidèle à l'idée qu'il s'est faite du signe en question sur notre vase étrusque, voyait aussi un *koppa* dans le type, soit principal, soit accessoire, des médailles de Cilicie. Il est vrai qu'éclairé par la discussion contradictoire qui a eu lieu sur ce point dans le sein de l'Académie, il a déclaré qu'il renonçait à son idée. Toutefois, comme une opinion qui a pu paraître spécieuse à un critique aussi habile peut toujours se reproduire, il importe de montrer qu'elle n'a réellement aucun fondement; et c'est ce que je vais faire le plus brièvement qu'il me sera possible.

On ne saurait dire que le symbole des médailles de Cilicie soit un *koppa*, et que ce *koppa* soit la lettre initiale du nom grec ΚΙΛΙΚΩΝ. Il faudrait pour cela qu'on eût en vue certaines médailles impériales de bronze, qui offrent au revers les lettres initiales K K, qu'on interprétait jadis par ΚΟΙΝΟΝ ΚΙΛΙΚΙΑΣ [1], mais qui sont aujourd'hui restituées à la Crète, en lisant : ΚΟΙΝΟΝ ΚΡΗΤΗΣ [2], et qui laissent par conséquent sans appui

[1] Mionnet, *Description, etc.* t. III, p. 538, n° 1, 2, 3, 4.

[2] Eckhel, *Doct. Num.* t. II, p. 301; Mionnet, *Supplément*, t. IV, p. 302, n° 46, t. VII, p. 150-151, n° 1, 2, 3,

la supposition que le *koppa* ait pu figurer comme lettre initiale du nom ΚΙΛΙΚΩΝ sur des médailles de Cilicie. D'ailleurs, les monnaies dont il vient d'être question ne remontent pas au delà du règne d'Hadrien, et l'inscription entière ΚΟΙΝΟΝ ΚΙΛΙΚΙΑΣ ne commence à paraître sur les monnaies de la province romaine de Cilicie qu'à partir de Septime-Sévère. Mais ces monuments numismatiques de l'époque romaine sont tellement en dehors de la haute antiquité grecque, à laquelle appartiennent nos médailles de Cilicie, frappées avec le symbole de la croix ansée, qu'on ne pourrait en aucune façon s'en prévaloir pour justifier l'idée que ce symbole soit le *koppa*, et que ce *koppa* ait la valeur d'un caractère alphabétique, initial du nom ΚΙΛΙΚΩΝ. Mais alors sur quels motifs, soit historiques, soit numismatiques, pourrait-on appuyer cette opinion? Est-ce que la nation des Ciliciens était grecque, pour se servir d'un alphabet grec? Et, dans ce cas, est-ce qu'elle aurait employé le *koppa*, dont l'usage était exclusivement propre à Corinthe et à quelques-unes de ses colonies, au lieu du *kappa*, qui était la lettre universellement employée sur la monnaie des peuples grecs? Est-ce enfin que l'on connaît un seul exemple du *koppa* sur les médailles d'une seule ville grecque, je ne dis pas de la Cilicie[1], mais de l'Asie entière[2]? Serait-il possible d'ailleurs

[1] M. Mionnet a décrit, *Supplément*, t. VII, p. 301, n° 589, une médaille du cabinet Arundell, de Londres, dont le type, consistant en deux parties antérieures d'un *bœuf* et d'un *cheval* jointes ensemble, offre au-dessus les lettres T Ϙ. Mais je présume qu'il y a ici quelque erreur causée sans doute par l'état d'imperfection de ces caractères, et que ce qui a été pris pour un Ϙ est plutôt la croix ansée; la médaille d'ailleurs a été attribuée faussement à la Cilicie; elle est certainement de Kopallé (Kaballis) de Lycie; Voy. plus haut, p. 323, 2), l'observation dont cette médaille a été l'objet.

[2] Le seul exemple que je connaisse de l'emploi de la lettre Ϙ sur une médaille d'une ville d'Asie, est celui d'un petit bronze impérial d'Acmonia, de Phrygie, publiée par Neumann, *Num. veter.* t. II, tab. II, n° 11, p. 62-65. Mais cette lettre Ϙ, dans les noms ΚΑΠΙΤΩΝΟΣ et ΑΚΜΟΝΕΩΝ, a évidemment la valeur de l'*oméga*, Neumann, *ibid.* p. 62; cf. Eckhel. *D. N.* t. I, *Prolegom.*

qu'on se fît une idée fausse des médailles rangées sous le titre d'*incertaines* de Cilicie, au point d'ignorer que, sous cette dénomination vague, adoptée il y a une soixantaine d'années[1], se placent des médailles qui ont acquis de nos jours une attribution certaine; d'autres, qui appartiennent incontestablement à la Lycie[2], et que toutes portent des inscriptions conçues en trois ou quatre alphabets différents et étrangers à la langue grecque? Comment, dès lors, attribuer au prétendu *koppa*, regardé comme la lettre initiale du nom ΚΙΛΙΚΩΝ, une valeur qui le rende propre à servir de caractère commun à plusieurs peuples divers, tous étrangers à la race hellénique? Il y a plus encore; toutes les médailles qui offrent le symbole

p. CIV; en sorte que cet exemple unique est sans application dans la question actuelle. Je remarque à cette occasion que l'*oméga* a précisément la forme de la croix ansée, ☥, dans l'inscription d'une stèle grecque de Smyrne, publiée d'abord par Bouhier, *Explicat. de quelq. Marbr. antiq. etc.* p. 3-14, reproduite par Muratori, *Thesaur. etc.* t. III, p. MCCCXXXVI, 6, et par Maffei, *Mus. Veron*, p. XLII. L'inscription, avec cette même forme de l'*oméga*, a été publiée de nouveau en dernier lieu par M. Boeckh, *Corp. Inscr. gr.* n° 337, t. II, p. 784.

[1] Je ne saurais dire au juste à quel antiquaire appartient cette désignation d'*incertaines de Cilicie*, adoptée par M. Mionnet et par tous les numismatistes. Elle était déjà en usage à l'époque où Sestini publiait son IIIe volume de *Lettere Numismatiche*, (Livorno, 1794, in-4°), et où il essayait de diminuer l'incertitude qui régnait sur toutes ces médailles, lesquelles avaient toutes pour patrie commune la Caramanie moderne, l'ancienne Cilicie, en proposant pour plusieurs d'entre elles des attributions particulières, telles que Mallus, Célendéris, Nagidus, et surtout Tarse, quatre villes principales de la Cilicie; voy. la IXe lettre, p. 103-107. Mais les idées de Sestini n'avaient pas obtenu de faveur, et la classe des *incertaines* de Cilicie est restée ce qu'elle était, même dans le Supplément de M. Mionnet (Paris, 1835), t. VII, p. 298-302.

[2] entre autres, celles de Myra, Mionnet, *Supplément* t. VIII, p. 302, n° 592; de Kopalle, *ibid.* p. 301, n° 589; d'Heraclea, *ibid.* p. 302, n° 590-1; cf. Fellows, *an Account of Discoveries in Lycia*, p. 459, pl. XXXVII, 3, 9, 10; p. 469, pl. XXXVII. 2, 6, 7, 22. Une autre médaille, rangée par M. Mionnet, *Description, etc.* t. III, p. 669, n° 681, parmi les *incertaines* de Cilicie, et attribuée d'abord par Pellerin, t. II, pl. LXXV, fig. 38, à la ville d'Araxa, en Arménie, vient d'être restituée par M. Fellows, p. 457, à Xanthus de Lycie, en y lisant Arina, nom de cette ville dans sa langue nationale; voy. aussi l'article de M. de Longperrier, dans la Revue numismatique, 1843, p. 330.

de la croix ansée ont des légendes conçues, les unes en phénicien, les autres en lycien, d'autres encore en deux alphabets qu'on ne connaît que par ces médailles, et qui diffèrent du caractère pamphylien usité sur quelques monnaies de Sidé, et connu seulement aussi par ces monnaies. Que les alphabets dont il s'agit soient ariens ou sémitiques, c'est une question qui n'a pas même été agitée, loin d'être encore résolue; mais que les peuples qui s'en servaient, du moins à l'époque où furent exécutés les monuments qui nous en sont parvenus, fussent originairement d'une race sémitique et soumis alors à la domination persane, c'est ce qui résulte du témoignage de l'histoire[1], d'accord avec celui de nos monnaies, dont la plupart portent des inscriptions phéniciennes, et qui toutes offrent des types phéniciens ou persépolitains, les uns et les autres certainement dérivés de l'archéologie assyrienne. Que dirai-je enfin? Aucune de ces médailles où l'on pourrait voir le *koppa* grec, initial du nom grec ΚΙΛΙΚΩΝ, ne porte une légende grecque; tout y est asiatique, légendes, types et symboles; le travail seul y est grec, parce qu'il y avait un élément de population grecque mêlé dans les populations indigènes, et parce que la supériorité des Grecs en fait d'arts d'imitation leur faisait attribuer, même sous l'autorité directe des rois de Perse, à plus forte raison dans les villes qui jouissaient de l'autonomie, l'exécution de cette sorte de monuments publics. Dès lors, quelle ombre de vraisemblance, quel indice de présomption pourrait-il y avoir à ce qu'un signe qui se manifeste de lui-même à tous les yeux pour un symbole religieux, soit une

[1] L'origine des Ciliciens remontait à Cilix, fil d'Agénor, conséquemment à une souche phénicienne, Herodot. VII, 91; Apollodor. III, 1, 1, 1; cf. Q. Smyrn. VIII, 106-107; Plutarch. *in Alex.* § XVII, t. IV, p. 40, ed. Reisk. Voy. à ce sujet, Eckhel, *D. N.* t. III, p. 411; Movers, *die Phœnicier, etc.* t. I, p. 13.

lettre alphabétique, le *koppa* grec, employé à cet effet sur des monuments de peuples qui n'étaient pas grecs, et sous une forme qui n'existe pas, même dans l'alphabet grec?

Ici se termine la partie ingrate de la tâche que j'avais à remplir, la réfutation des difficultés qu'on avait opposées ou qu'on pourrait opposer encore à l'idée que j'avais eue de voir sur le vase du tombeau de *Cære* et sur des médailles de Cilicie le même symbole religieux, sous une forme assez semblable, sinon absolument identique, à la croix ansée égyptienne; et ici commence un nouveau travail plus agréable pour moi, et j'ose croire aussi plus profitable à la science. Ce travail aura pour objet de faire connaître un certain nombre de monuments sacrés de l'art asiatique, où le même symbole de la croix ansée figure sous la même forme que sur nos médailles de Cilicie, certainement aussi avec une intention religieuse.

Lorsque je m'étais décidé à prendre pour la croix ansée le symbole imprimé sur ces médailles et désigné d'ailleurs sous ce nom par tous les antiquaires qui les avaient décrites, à partir de Pellerin [1] jusqu'à Mionnet [2], on devait présumer que j'avais

[1] Voici comment s'exprimait Pellerin en publiant, en 1763, la première médaille connue de son cabinet ayant pour type la croix ansée, *Méd. de Peupl. et de Vill.* t. III, pl. CXXII, n. 4, p. 157 : « Ce que cette médaille présente de plus singulier, c'est le type qui consiste dans une espèce de croix attachée à un cercle ou grand anneau, type qui n'a encore été vu sur aucune médaille que l'on connaisse, mais qui se trouve sur beaucoup de monuments égyptiens, et qui est porté à la main par des figures de prêtres, et même par celle d'Isis. Tout ce que des auteurs chrétiens ont imaginé que ce symbole avait de relatif aux mystères du christianisme, se réduit chez les antiquaires à n'y voir qu'une clef à laquelle ils ont donné le nom de *Tau;* convenant cependant que cette clef avait quelque chose de mystérieux pour les Égyptiens. Mais il ne s'agit point ici de ce que les uns et les autres ont pensé de ce symbole. Il suffit de dire que la médaille qui le représente n'a point été frappée en Égypte, où l'on ne trouve point qu'il s'en soit fabriqué de cette sorte ni avant, ni sous le règne des Lagides, ni même après. Il y a toute apparence qu'elle est de l'île de Chypre, où elle a été trouvée. »

[2] Mionnet, *Description, etc.* t. III (Paris, 1808, in-8°), p. 662, suiv., n°, 641, suiv.

eu quelques motifs pour cette détermination, lesquels motifs ne pouvaient être tirés que de l'observation même des types des monnaies en question, et peut être aussi de la connaissance de monuments asiatiques d'une nature positivement religieuse, propres ainsi à établir le caractère sacré que j'assignais à ce symbole. C'est effectivement par ce double moyen que je m'étais convaincu de la réalité du symbole religieux, en forme de croix ansée, qu'offrent un certain nombre de médailles frappées en Phénicie, en Cilicie, en Lycie et dans d'autres contrées voisines, sous la domination des Perses, toutes avec des types empruntés aux croyances religieuses de ces peuples; et le savant académicien qui m'a contredit sur ce point s'est exposé à ce qu'on pensât qu'il n'avait pas une connaissance suffisante de ces médailles, et qu'il ignorait même l'existence des autres monuments de l'art asiatique qui offrent le même symbole, absolument sous la même forme, et où il est bien évident que ce symbole ne peut être le *koppa* grec. Or, quelques-uns de ces monuments, cylindres, sceaux et pierres gravées, étaient déjà entrés dans le domaine de la science; d'autres, encore inédits, se trouvent dans notre Cabinet des Antiques, sans compter ceux qui existent dans diverses collections de l'Europe, soit publiques, soit privées, et dont je possède des dessins ou des empreintes. En rapprochant ces monuments, où le signe figuré comme une croix ansée ne peut être qu'un symbole religieux, des médailles que nous connaissons pour avoir été frappées en Phénicie, en Cilicie, en Lycie et dans d'autres contrées soumises aux Perses, où le même symbole figure absolument sous la même forme, il est bien évident que ce symbole a de part et d'autre la même intention religieuse; et en observant l'analogie, sinon l'identité de forme, qui existe entre cette croix ansée asiatique et la croix ansée égyptienne, il devient bien

probable que l'une et l'autre avaient la même signification. C'est là un fait neuf et important qui résulte du seul rapprochement des monuments considérés sous un même point de vue, et il ne pouvait s'offrir d'occasion plus favorable pour mettre ce fait en évidence, que celle qui m'a été fournie par le mémoire de notre savant confrère.

Pour procéder avec ordre dans cette double investigation, je commencerai par la description des médailles, et je compléterai la démonstration par l'indication des monuments sacrés de l'art asiatique, cylindres, sceaux et scarabées déjà publiés ou encore inédits, qui ne laisseront aucun doute possible sur la présence de la croix ansée et sur le caractère religieux de ce symbole.

N° 1.

La première de ces médailles qui ait été connue est celle que publia, en 1763, Pellerin, qui l'avait reçue de Chypre, et qui la croyait de cette île[1]; elle représente, d'un côté, un lion qui s'abat sur ses deux pattes de devant, en regardant à droite devant lui, et au revers la croix ansée, richement ornée dans la partie du cercle ou de l'anneau; type enfermé dans un carré creux, et accompagné de caractères inconnus, que Pellerin croyait phéniciens, et qui sont plutôt lyciens, comme la fabrique de cette médaille, que je crois appartenir à la Lycie, mais qui pourrait bien aussi être de Chypre. Une médaille semblable, mais sans inscription dans le champ du revers, lequel est occupé par un petit fleuron aux quatre coins du carré creux, a été décrite par M. Mionnet[2], comme faisant partie du cabinet de M. Gosselin, et publiée par le même antiquaire[3].

[1] *Méd. de Peupl. et de Vill.* t. III, pl. CXXII, n° 4, p. 156-158. Voy. pl. II, n° 1.

[2] *Description, etc.* t. III, p. 665, n° 658.

[3] *Recueil de planches*, pl. L, n° 6.

N° 2.

Bœuf marchant à gauche; devant, dans le champ, la croix ansée; au-dessus, l'objet appelé vulgairement le *mihir,* c'est-à-dire le symbole de la triade divine; revers : épervier debout; dans le champ, devant l'oiseau, la croix ansée; type enfermé dans un carré creux, et accompagné d'une légende en caractères inconnus, distribués sur deux lignes. Cette médaille, d'une forme globuleuse, d'une belle fabrique ancienne, se trouve dans le cabinet de M. Gosselin, et elle est connue, depuis 1808, par la description qu'en fit alors M. Mionnet[1]. Il est vrai que dans cette description l'auteur ne faisait mention ni de la croix ansée, répétée de chaque côté de la médaille, ni du *mihir* gravé au-dessus du bœuf; mais le dessin qu'il publiait de la médaille même[2] suppléait à cette double omission. Il est entré, depuis déjà plusieurs années, un second exemplaire de cette rare et curieuse médaille dans notre Cabinet, et on en trouvera le dessin joint à ce mémoire[3]. Les caractères de l'inscription ne sont ni du phénicien, ni du lycien, et ne ressemblent pas non plus aux caractères pamphyliens des médailles attribuées à Sidé, que M. Gesenius croit, avec plus ou moins de raison, appartenir à l'ancienne écriture des Perses[4]. Du reste, l'emploi de ces caractères, joint à la fabrique, me porte à attribuer cette médaille à la Cilicie, ou à l'île de Chypre.

N° 3.

Bœuf marchant à gauche; dans le champ, devant l'animal, la croix ansée; dessus, le *mihir,* ou le symbole de la triade

[1] *Description, etc.* t. III, p. 664, n° 655.

[2] *Recueil de planches* (Paris, 1808), pl. LVI, n° 8, avec l'explication, p. 33.

[3] Voy. pl. II, n° 2.

[4] *Monument. script. linguæque Phœnic.* p. 287.

divine, avec des caractères inconnus et peu distincts, qui paraissent être ciliciens; revers: colombe volant à gauche; devant, feuille de lierre; le tout dans un carré creux; pièce de belle fabrique ancienne. Cette médaille est décrite par M. Mionnet[1], d'après deux exemplaires des cabinets Allier et Gosselin; il en existe deux autres dans notre Cabinet, l'un desquels, d'une conservation qui laisse peu de chose à désirer, et connu depuis longtemps par la gravure qu'en avait donnée Pellerin[2], a été publié par M. Mionnet[3], et le second diffère du premier en ce que le *mihir* manque au-dessus du bœuf, et en ce qu'il n'y a non plus de ce côté aucune trace de caractères; ce qui constitue une pièce toute nouvelle, bien qu'avec les mêmes types. Un troisième exemplaire de la médaille décrite ici en premier lieu fait partie du cabinet de M. le duc de Luynes, qui l'a publié[4], à moins que cette médaille ne soit celle du cabinet Allier, décrite aussi dans le catalogue de cette collection[5]. Quant à l'attribution de cette médaille, rangée de nos jours parmi les *incertaines* de la Cilicie, c'est une question qui fut débattue entre les principaux antiquaires du dernier siècle, d'une manière qu'il ne sera pas sans intérêt de rappeler, et qui montre, sur un seul point de la science, quels ont été les progrès de cette science accomplis de notre temps.

Winckelmann, qui eut connaissance de la médaille en question, d'après un exemplaire qui appartenait à Casanova, la crut égyptienne, et il y vit le bœuf Apis[6]. Visconti, qui cite

[1] *Description, etc.* t. III, p. 664, n° 656.

[2] *Recueil*, t. I, pl. VIII, n° 21, p. 46.

[3] *Supplément*, t. VII, pl. VIII, n° 5. Voy. pl. II, n° 3 *a* et 3 *b*.

[4] *Choix de Médailles grecques*, pl. XI, n° 5.

[5] *Descript. des méd. du cab. Allier*, p. 98.

[6] *Stor. dell' Art.* l. II, c. 4, § 22. Un dessin de cette médaille fut joint à l'édition allemande donnée à Vienne, d'après une empreinte communiquée par Lippert, et ce dessin est reproduit dans les planches de l'édition de Prato, tav. X, n° 21. On y remarque le signe F imprimé sur la cuisse

cette médaille sur la foi de Winckelmann, s'en servit pour prouver que la croix ansée, qui en forme le type accessoire, était le phallus réuni à l'image du taureau Apis[1]. Plus tard, cependant, il reconnut, d'après une observation de C. Fea[2], que la médaille pouvait bien plutôt être grecque et appartenir à Crotone[3]. C'était là effectivement l'opinion de Pellerin[4], adoptée par le savant traducteur italien de Winckelmann[5], et cette attribution ne fut mise en doute par un autre des commentateurs italiens[6], qu'en ce qui concerne la croix ansée, que cet antiquaire prenait pour le signe céleste de la planète Vénus, d'après une médaille d'or du cabinet Borgia, qui est la pièce décrite plus bas sous le numéro 5. Ainsi flottaient d'erreur en erreur les opinions des antiquaires du dernier siècle, bien que l'abbé Barthélemy, que sa grande expérience numismatique mettait à l'abri de pareilles méprises, eût déjà reconnu, d'après la fabrique de cette médaille, qu'elle appartenait à la Cilicie ou à l'île de Chypre[7]; c'est encore là ce qu'on peut dire aujourd'hui de plus probable, à moins qu'on ne fixe l'attribution de cette pièce à Tarse, dont les médailles[8] offrent quelquefois la même feuille de lierre, gravée dans le champ à côté du type principal. Il existe de cette médaille, du module de didrachme, une répétition dans le module de la drachme, où la croix ansée

du bœuf, particularité curieuse, qui avait frappé Lippert, et dont on connaît aussi des exemples sur les monnaies de *Thurium*, et qui vient encore à l'appui des observations faites plus haut, p. 316 et suiv.

[1] *Mus. P. Clem.* t. II, tav. XVI, p. 38, c).

[2] *Stor. dell' Art.* l. II, c. 4, § 22, t. I, p. 306-305, 79), ed. Prat.

[3] *Mus. P. Clem.* t. II, *Addiz. e Correz.*, p. 103.

[4] *Recueil I*, pl. VIII, n. 21, p. 46. Cette médaille est rapportée dans l'atlas joint aux *Opere di Winckelmann*, de l'édit de Prato, tav. XV, n° 34.

[5] C. Fea, à l'endroit cité, etc. 3).

[6] *Oper di Winckelm.* t. XII, p. 15, ed. Prat.

[7] *Stor. dell' Art.* II, 4, 22, t. I, p. 307, 79), ed. Prat.

[8] Une de ces médailles est publiée parmi les *incertaines* du Musée de Hunter, tab. 66, n° XXX. La même pièce existe dans notre Cabinet.

se voit aussi dans le champ, devant l'animal, mais où le *mikir* est supprimé au-dessus, aussi bien que la feuille de lierre au revers. Cette pièce, qui est d'ailleurs d'une fabrique absolument pareille et d'une grande rareté, puisque je n'en connais encore qu'un seul exemplaire, est entrée récemment dans la superbe collection de M. le duc de Luynes, qui m'a permis de la publier[1].

N° 4.

Dieu assis sur un siége, tourné vers la gauche, tenant de la main droite des épis et une grappe de raisin, et de la gauche un sceptre; sous le siége, la croix ansée; légende phénicienne, composée de six caractères, qui se lisent בעל תרז (*Baal Tharz*), et désignent, de l'aveu de tous les philologues[2], le Jupiter de Tarse, *ὁ Ζεὺς Τέρσιος*[3], le Baal ou dieu suprême des Assyriens et des Phéniciens; revers, groupe d'un lion dévorant un cerf; type accompagné d'une inscription phénicienne, et enfermé dans un carré creux. Cette médaille, de la plus belle fabrique, fait partie de toute une classe de monnaies certainement frappées à Tarse, ville métropole de la Cilicie, dont je me suis attaché à établir l'origine assyro-phénicienne dans mon Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien; il en existe, dans notre Cabinet, deux exemplaires de coin différent, décrits par M. Mionnet[4], l'un desquels, d'une superbe conservation, a été publié dans son supplément[5]. Ces

[1] Voy. pl. II, n° 4.

[2] Gesenius, *Monum scriptur. etc.* p. 278.

[3] Eustath. *ad* Dionys. *Perieg.* v. 872; cf. Eckhel, *Num. vet.* p. 235-6. A l'appui de cette forme *Τέρσιος* pour *Τάρσιος*, on peut citer ici la belle médaille de Tarse portant l'inscription ΤΕΡΣΙΚΟΝ, dont l'attribution à Tarse est une des plus heureuses idées de l'illustre Eckhel, *Num. vet.* p. 235, 236, et *D. N.* t. III, p. 70-71.

[4] *Description, etc.* t. III, p. 667 n°s 670, 671; voy. pl. V, n°s 5 et 6.

[5] T. VII, pl. VIII, n° 3; voy. planche II, n° 5.

médailles offrent quelquefois, au revers, au lieu du lion dévorant un cerf, une variante de ce groupe symbolique, d'une intention équivalente, c'est à savoir : le lion déchirant un taureau; double emblème que M. Gesenius rapporte avec toute raison à l'archéologie persépolitaine[1], et dont le véritable motif et l'origine chaldéenne ont été expliqués dans un mémoire de notre savant confrère M. Lajard[2]. Quelquefois, au lieu de la croix ansée, c'est un autre symbole, tel que le demi-bœuf[3] qui se voit au-dessous du siége de Baal, ou bien quelque lettre phénicienne; quelquefois aussi, le symbole de la croix ansée, au lieu d'être placé sous le siége du dieu suprême, se voit, au revers, au-dessous du groupe du lion déchirant le taureau, et j'en puis citer pour exemple une de ces médailles, du cabinet de M. Rollin, à Paris[4]. Je citerai encore, à cette occasion, une médaille du cabinet de M. Allier[5], trop sommairement décrite dans ce catalogue et passée en des mains inconnues. Le type principal est celui du lion dévorant un cerf, type appartenant à la numismatique de Tarse. Le revers offre la croix ansée, accompagnée de caractères qui ne sont désignés d'aucune manière particulière, sans doute parce qu'ils étaient effacés, mais qui doivent avoir été phéniciens. Le module considérable de cette médaille, qui est supérieur à celui de la plupart des monnaies phéniciennes de Tarse, et l'importance que le type de la croix ansée y avait reçue, puisqu'il remplissait tout le champ, me font vivement regretter de ne la connaître que par une indication si succincte et si imparfaite, et c'est pour cela que je la recommande à l'attention des antiquaires entre les

[1] *Monum. script. etc.* p. 277.
[2] *Mém. de l'Acad.* t. XV, p. 63-67.
[3] *Monum. script.* taf. 36, l. c. p. 277, d'après une médaille du musée Britannique.
[4] Voy. planche II, n° 6. Cette médaille est entrée depuis dans notre Cabinet.
[5] P. 98.

mains desquels pourrait tomber une pièce semblable. Les autres types que présente cette classe de médailles sont étrangers à l'objet de ce mémoire, bien qu'ils se rapportent pareillement à des motifs fournis tous par l'archéologie des Perses.

N° 5.

Hercule nu, marchant à droite, tenant de la main droite sa massue levée, et de la gauche son arc et la dépouille du lion; dans le champ, devant la figure, la croix ansée; revers : groupe du lion dévorant un cerf, type accompagné d'une inscription phénicienne, et enfermé dans un carré creux; demi-statère d'or, d'un beau travail et d'une fabrique ancienne. Cette médaille, acquise et publiée d'abord par Pellerin[1], qui crut y voir la lettre grecque Θ suivie d'un autre caractère grec, au lieu du signe de la croix ansée, a été décrite plus exactement par M. Mionnet[2], et le dessin qu'il en a publié[3], conforme au monument original, ne laisse aucun lieu de douter que ce ne soit effectivement la croix ansée qui figure, en guise de symbole, dans le champ de cette médaille. Un autre exemplaire du même demi-statère, faisant partie du musée Britannique a été publié par M. Gesenius[4], qui y a vu le même symbole, qu'il appelle aussi *crux ansata*. Il s'en trouvait un troisième exemplaire dans le cabinet de M. Allier, qui est indiqué dans la description de ce cabinet[5]. C'est certainement la même médaille qui est décrite aussi dans la collection de sir Rich. Payne Knight[6], où la croix ansée est désignée par les

[1] *Médaill. de Peupl. et de Vill.* t. III, pl. CXXII, n° 11, p. 162-3.

[2] *Description, etc.* t. III, p. 662, n° 641.

[3] *Supplément*, t. VII, pl. VIII, n° 1; voyez pl. II, n° 7. Il en existe quatre exemplaires dans notre Cabinet, tous les quatre avec la croix ansée très-distincte.

[4] *Monum. Scriptur. etc.* tab. 37, lett. K, p. 285.

[5] P. 98.

[6] *Num. veter mus. Payne Knight*, p. 164, A 1.

mots *ante, symbolo mystico*; et ce symbole se voit aussi très-distinctement sur l'exemplaire du cabinet de M. le duc de Luynes, tel qu'il l'a publié lui-même[1]. Enfin, c'est le même symbole, pris pour le signe de la planète de Vénus, qui avait été remarqué sur un exemplaire de cette médaille du cabinet Borgia, cité par un des commentateurs de Winckelmann[2]. Quant au type de cette médaille, c'est celui dont j'ai donné l'explication dans mon Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien.

Les divers monuments numismatiques qui viennent d'être indiqués, et qui tous existent dans notre Cabinet des médailles, étaient tous aussi entrés depuis un temps plus ou moins considérable dans le domaine de la science par des publications exactes. En voici quelques autres, qui n'avaient été que décrits, ou qui sont encore tout à fait inédits.

N° 6.

Bélier marchant à gauche; au-dessous, la croix ansée; revers : branche d'olivier et massue placées en croix, type enfermé dans un carré creux; médaille du cabinet Tochon, décrite par M. Mionnet[3], et restée inédite. Le type de cette médaille me donne lieu d'en rapprocher la pièce suivante, qui est entrée récemment dans notre Cabinet, et dont je n'ai encore trouvé nulle part ni l'indication, ni le dessin[4].

N° 7.

Bélier couché et tourné à gauche; au-dessus, des caractères inconnus, qui ne sont ni phéniciens, ni lyciens, ni pamphyliens, du moins, comme ceux qui se voient sur les médailles

[1] *Choix de Méd. grecq.* pl. XI, n° 12

[2] *Oper. di Winckelmann*, t. XII, p. 15, ed. Prat.

[3] *Description, etc.* t. III, p. 663, n° 650.

[4] Voy. pl. II, n° 8.

de Sidé, de Pamphylie[1]; revers : croix ansée, renfermant dans le cercle ou l'anneau un appendice ou objet accessoire qui paraît être un flambeau[2]; type enfermé dans un carré creux. Cette médaille, d'une belle fabrique ancienne, doit appartenir à quelque ville de la Cilicie, sans qu'on puisse encore, autrement que par conjecture, en déterminer l'attribution. Je rapporte à la même famille plusieurs médailles qui offrent le même type principal du bélier couché, et la croix ansée au revers, mais avec des différences de détail et de module qui en font autant de variétés d'une même monnaie.

N° 8.

Bélier couché, tourné à droite; au-dessus, caractères effacés; revers : croix ansée, dont l'anneau est formé de globules; type accompagné de caractères phéniciens, en partie effacés, et enfermé dans un carré creux. Cette médaille faisait partie de la collection de sir Rich. Payne Knight[3], et je ne la connais que par la description qui en est faite dans son catalogue.

[1] Ces caractères se trouvent sur d'autres médailles de la même contrée et de la même fabrique ancienne, qui ont pareillement pour type un bélier couché, et au revers une tête de bélier, Pellerin, *Méd. de Peupl.* t. III, pl. CXXII, n° 1. Des médailles toutes semblables pour la fabrique et portant les mêmes caractères, avec le type d'un bouc couché, *ibid.* n°s 2 et 3, doivent appartenir à Célendéris de Cilicie; d'où résulte une grave présomption que les premières appartiennent aussi à Célendéris.

[2] Ce flambeau, consistant en deux pièces de bois résineux placées en croix au sommet d'une haste, se voit à la main de Cérès sur des médailles de Métaponte et sur beaucoup de vases peints, entre autres sur le célèbre vase d'Io, où il est porté par une idole de Diane-Hécate, *Élite de Monum. céramogr.* t. I, pl. XXV, p. 48, 3); voy. le Journ. des Sav. janvier 1842, p. 22, 7); et consultez surtout à ce sujet les ingénieuses observations de M. Avellino, dans les *Annal. dell' Instit. archeol.* t. I, tav. agg. D, 4, p. 255-258. Cette espèce de flambeau, qui se voit aussi à la main d'Hécate, était, comme nous l'avons vu plus haut, le symbole de la déesse Lune asiatique; et la réunion de ce symbole avec la croix ansée, que j'attribue au dieu Soleil, ne laisse pas d'offrir sur notre médaille une particularité curieuse et un rapprochement intéressant.

[3] *Numm. veter. in museo Rich. Payne Knight asservati*, p. 164, O 2; cf. 1 et 3.

La croix ansée y est indiquée en des termes qui ne permettent pas de s'y méprendre : *Crux e circulo sphærularum dependens;* mais je ne sais trop ce que l'on a entendu par la double croix, *crux duplex,* qui figure, comme symbole, au-dessous de la tête du bélier, au revers d'une autre variante de la même médaille, dont le bélier couché forme aussi le type principal. Quant aux caractères qui sont indiqués comme phéniciens, et qui ont pu facilement être pris pour tels, je doute que cette indication soit exacte. On connaît une variété de cette rare et curieuse médaille, où le type principal du bélier couché n'est accompagné d'aucun caractère, et où la croix ansée, dont l'anneau est pareillement formé de globules, ou bien offre l'apparence d'une couronne, n'est aussi accompagnée d'aucune lettre dans le carré creux. Cette médaille, du volume de didrachme, fait partie du cabinet de M. le duc de Luynes [1].

N° 9.

Bélier [2] couché; revers : croix ansée dans un carré creux, aux quatre angles duquel est un petit fleuron. Cette pièce d'argent, du cinquième module, qui est celui du didrachme, faisait partie du cabinet de M. Allier [3], et je suis réduit à me contenter de la description trop sommaire qui en a été faite dans le catalogue de cette collection. L'absence d'inscription est une particularité remarquable, qui ne m'empêche pas d'attribuer cette pièce à la Cilicie, probablement à Célendéris [4], aussi bien que les trois précédentes. Il existe dans le cabinet de

[1] Voy. pl. II, n° 9.

[2] Le texte porte le mot *animal*, sans détermination précise; mais il y a tout lieu de croire que c'est, dans ce cas-ci comme dans tous les autres, un bélier, et non un autre animal.

[3] *Descript. des Méd. du cab. de M. Allier,* p. 98.

[4] A cause de l'analogie du type, qui est un bouc couché, sur les médailles primitives de cette ville.

M. le duc de Luynes une variété de cette médaille, ou plutôt une pièce toute nouvelle, offrant les deux mêmes types, c'est à savoir, sur la face principale, un bélier couché et tourné à gauche; dans le champ, au-dessus de l'animal, des caractères ciliciens; au revers, la croix ansée, dont l'anneau est figuré comme une couronne; type enfermé dans un carré creux, aux quatre angles duquel sont disposés quatre caractères du même alphabet cilicien inconnu, à ce que l'on doit présumer; pièce du module de la drachme et de belle fabrique ancienne [1].

N° 10.

Partie antérieure d'un bélier couché, tourné à droite; audessus de l'animal, dans la partie droite du champ, deux caractères inconnus qui ne sont, ni du lycien, ni du pamphylien, mais qui doivent appartenir à quelque alphabet de la Cilicie; revers : croix ansée, renfermant dans l'anneau qui en forme la partie supérieure une espèce de fleuron contenu dans un cercle; type en relief dans un carré creux, aux deux angles inférieurs duquel est un petit fleuron, semblable en apparence à celui qui décore l'intérieur de l'anneau de la croix ansée, et, dans les deux angles supérieurs, un caractère d'un alphabet inconnu, répété plusieurs fois; médaille du module de demidrachme, du cabinet de M. Rollin [2]. Cette médaille, unique encore à ma connaissance et inédite, est surtout remarquable par l'appendice ajouté en dedans de l'anneau, et qui paraît tenir à un mode de décoration.

N° 11.

Archer, un genou en terre, tourné à droite, ayant un car-

[1] Voy. pl. II, n° 10. — [2] Voy. pl. II, n° 11. Cette médaille fait maintenant partie de notre Cabinet.

quois sur le dos et tenant un arc tendu; dans le champ, une tête d'aigle et la croix ansée, type enfermé dans un carré creux; revers, cavalier marchant à gauche, tenant une espèce de *lituus;* dessous, une tête d'aigle; médaille d'argent, du module de didrachme, du cabinet de M. Gosselin, décrite par M. Mionnet[1]. Cette superbe médaille, unique à ma connaissance et inédite, est une des plus curieuses de toute la suite des monuments numismatiques qui nous occupent. Les deux types ont rapport à l'Hercule cilicien Sandocus, d'après des motifs que j'ai exposés dans mon Mémoire sur l'Hercule assyrien, et les mêmes motifs m'ont autorisé à attribuer cette médaille à Célendéris de Cilicie. L'objet désigné par M. Mionnet comme une espèce de *lituus,* et porté à la main du personnage à cheval, est un symbole hiératique qui se rencontre souvent sur les cylindres babyloniens.

N° 12.

Tête de femme, vue de face, ceinte d'un diadème, les cheveux épars, le col orné d'un double collier de perles; revers: tête virile barbue, casquée et tournée à gauche; dans le champ, devant la tête, la croix ansée; type accompagné d'une légende phénicienne en partie effacée. Cette pièce, du module de didrachme, est la plus commune de toutes les médailles qui composent cette série, et c'est aussi la plus anciennement connue de toutes; elle se trouve dans notre Cabinet, et M. Mionnet en a donné la description[2], ainsi que celle de plusieurs de ses variantes, qui existent aussi au Cabinet, et qui

[1] *Description, etc.* t. III, p. 665, n° 660.

[2] *Ibidem,* t. III, p. 666, n° 667. Cette médaille est aussi décrite dans la collection de sir Rich. Payne Knight, p. 165, E, 12, et la croix ansée y est indiquée de cette manière: *ante, crux circulo dependens.* Voyez-en le dessin sur la planche II, n° 12, d'après l'exemplaire de notre Cabinet.

ne diffèrent que par l'absence du symbole et par la manière dont la légende phénicienne est distribuée. Cette médaille, dont les deux types se reproduisent avec des revers différents, doit avoir été frappée à Tarse [1], à l'époque la plus rapprochée de celle de l'expédition d'Alexandre : ce qui résulte pour moi de tous les caractères de la fabrique. C'est, à mon avis, de toutes les médailles rangées abusivement parmi les *incertaines* de la Cilicie, celle dont l'émission fut la plus récente et dut être la plus considérable, à en juger par les exemplaires encore assez nombreux qui en existent de toutes ses variantes.

N° 13.

Taureau à tête humaine, avec une barbe pointue, tourné vers la droite et regardant derrière lui; dessous, la croix ansée; revers : une cuisse d'animal et plusieurs symboles; didrachme, d'ancienne fabrique, du cabinet de M. Gosselin, décrite par M. Mionnet [2], et restée inédite. Cette pièce est certainement, par son type principal, si manifestement emprunté à l'archéologie persépolitaine, l'une des plus curieuses de la série qui nous occupe; elle en est aussi l'une des plus rares; car je n'en connais que ce seul exemplaire. Il existe cependant, parmi les *incertaines* du recueil de Hunter [3], une pièce,

[1] C'est l'attribution adoptée par M. Gesenius, *Monum Scriptur. etc.* p. 277, tab. 36, VII, E, sans que cette attribution se fonde, il est vrai, sur la lecture de l'inscription; mais je la crois suffisamment justifiée par la fabrique. Sestini attribuait à Mallus de Cilicie les médailles qui ont pour type principal la tête de femme casquée, qu'il prenait pour celle de Vénus, *Mus. Hunter.* tab. 66, n° XXX; voy. ses *Letter. numismat.* t. III, lett. IX, p. 103, sgg. Mais ces médailles sont certainement aussi de Tarse. Quant à l'attribution à Tyr de Phénicie de toute cette classe de médailles qui portent l'inscription phénicienne חרז בעל, proposée par sir R. Payne Knight, *Nummi, etc.* p. 332, E, 1-17, il est bien évident qu'elle ne comporte pas de discussion.

[2] *Description, etc.* t. III, p. 670, n° 688.

[3] *Mus. Hunter.* tab. 66, n° XXVI; voy. pl. II, n° 13.

de plus petit module, qui offre le même type principal du taureau à tête humaine, avec la même barbe pointue, de plus, avec des ailes aux dos, et avec une espèce de tiare sur la tête, qui rapprochent encore plus ce type du modèle persépolitain; le revers offre le symbole connu sous le nom de *triquetra,* qui est le signe propre à toutes les monnaies primitives de la Lycie, et qui est accompagné de trois caractères lyciens, KOΓ, d'où résulte l'attribution certaine de cette médaille, et sans doute aussi de la pièce précédemment décrite, à la ville de Kopallé de Lycie [1]. S'il fallait une nouvelle preuve de cette attribution, je la trouverais dans une médaille de la collection de M. Ch. Fellows, acquise dans la Lycie même et publiée par ce voyageur [2]; son type principal consiste en une figure de bœuf à tête humaine, le même type conséquemment que celui des deux médailles précédemment décrites; le revers offre la *triquetra* dans un carré creux formé de grainetis, et accompagné des lettres lyciennes KOΓ, initiales du nom de Kopallé.

N° 14.

Tête de lion, tournée à gauche, la gueule ouverte; revers : croix ansée richement ornée dans un carré creux, à deux des angles duquel se voit un petit fleuron; pièce du module de demi-drachme, de belle fabrique ancienne, entrée, il y a

[1] L'opinion de M. Ch. Fellows, qui reconnaît sous ce nom lycien *Kopalle,* la contrée de la Lycie désignée par Strabon, XIII, 631, A, sous le nom grec de Καβαλλεῖς, cf. Plin. v, 27, et renfermant les trois villes de Balbura, de Bubon et d'Œnoandre, cette opinion, dis-je, me paraît extrêmement plausible, *an Account of Discoveries in Lycia, Appendice* B, p. 460, et je ne pense pas qu'on puisse proposer une meilleure attribution pour les nombreuses médailles maintenant connues qui portent l'inscription plus ou moins complète, KOΓΑΛΛΕ, KOΓΑΛ, KOΓ.

[2] *Ibidem,* pl. 37, n° 7, p. 455: *Bull with human face, with hump upon his back.*

déjà plusieurs années, dans notre Cabinet, comme *incertaine* de Cilicie, et restée inédite[1]. La fabrique de cette médaille et le type du lion, si commun sur les médailles primitives de la Lycie[2], me déterminent à l'attribuer à la ville de Kopallé de Lycie. Je propose la même attribution pour une médaille décrite par M. Fellows[3], où le type de la *triquetra*, symbole proprement et exclusivement lycien, est accompagné d'un signe au sujet duquel cet intelligent et zélé voyageur n'a su décider si c'était un monogramme ou quelque emblème religieux, et qui est répété encore sur le revers, dont le type est un griffon. Le signe dont il s'agit me paraît être la croix ansée, avec une variante dans la forme de l'anneau; et nous savons déjà que la croix ansée se trouve, comme type accessoire, sur une autre médaille de la même ville de Kopallé, dont il a été question précédemment[4]. A l'appui de cette observation, je remarque encore que cette même forme de la croix ansée s'est rencontrée dans l'inscription hiéroglyphique de la tombe d'Eimai, l'architecte du roi Schoufou (Souphis I), auteur de la grande pyramide, par conséquent, sur un des plus anciens monuments historiques de l'Égypte; et j'ajoute que M. Birch, le savant antiquaire du musée britannique, n'a fait ici aucune difficulté de traduire ce signe hiéroglyphique par le mot ⲟⲛϧ, *onkh*[5]; ce qui prouve bien qu'il attache la même idée de *vie* à

[1] Voy. pl. II, n° 14.

[2] Ch. Fellows, *an Account, etc.* p. 455; le type du Lion entier, ou celui de la Tête de lion, se trouve à Tlos, à Kopallé, à Héralée (?), à Pegasa et à Perecle, ville encore inconnue.

[3] *Ibidem.* pl. 37, n° 29, p. 455 et 463 : « It is uncertain whether it should be considered as a monogram or as some religious emblem. » Le signe en question est figuré de cette manière : ☥. dans la gravure de M. Ch. Fellows. Voy. la planche ci-jointe, I, n° 36.

[4] Voy. plus haut, p. 323, 2).

[5] L'inscription dont il s'agit, copiée par l'ingénieur Perring, a été publiée dans les *Operations carried on at the Pyramids of Gizeh*, du col. How. Vyse, t. II, p. 6-8, avec une interprétation due à M. Birch. Voy. plus haut, p. 292, les autres exemples

cette forme particulière de la croix ansée qu'à la forme usuelle et consacrée.

Aux médailles qui viennent d'être décrites, j'en dois ajouter deux autres qui appartiennent à une série différente, la plus curieuse peut-être et la plus importante, entre toutes celles des médailles d'une provenance et d'un art asiatiques connues jusqu'ici, qui m'a fourni le sujet d'un travail particulier depuis longtemps rédigé, mais resté encore inédit[1]. Les deux pièces que j'ai en vue sont deux médailles, dont la fausse attribution à Camarina de Sicile a causé l'erreur du savant académicien, qui, se fondant sur cette attribution, a cru voir, dans le symbole de la croix ansée gravée dans le champ, un *koppa*, figuré de la même manière, et employé comme caractère initial du nom grec ΚΑΜΑΡΙΝΑΙΩΝ. Cette erreur, reconnue par le savant auteur lui-même, dans le sein de l'Académie, ne comporte plus de réfutation, en ce qui le concerne personnellement. Mais, comme la fausse attribution qui l'a produite subsiste encore, et qu'elle peut toujours donner lieu à des suppositions plus ou moins erronées, il n'en devient que plus nécessaire de la réformer; et c'est un travail que j'entreprends d'autant plus volontiers, qu'indépendamment d'une nouvelle application de la croix ansée qu'il me fournit l'occasion de signaler sur des monnaies proprement phéniciennes, j'y trouve l'avantage de fixer d'une manière certaine l'attribution de ces monnaies, jusqu'ici tout à fait méconnue.

Voici d'abord la description exacte des deux médailles dont il s'agit, accompagnée d'un dessin fidèle, qui sera joint à ce Mémoire.

que j'ai cités de cette même forme de la croix ansée.

[1] Ce travail fait partie de mes *Mémoires d'archéologie comparée, asiatique, grecque et étrusque;* il a pour sujet le *Dieu primitif des Assyriens et des Phéniciens, correspondant au dieu Temps des Grecs, des Étrusques et des Romains.*

N° 1.

Cygne debout, tourné à droite; dans le champ, les lettres MAP, et au-dessous, un symbole figuré absolument comme la croix ansée des médailles de Tarse; revers : Personnage vêtu et ailé, dans l'attitude d'une course rapide (et non agenouillé), tenant des deux mains un objet qui paraît être un disque ou un globe; médaille du module de didrachme, et d'ancienne fabrique[1].

N° 2.

Cygne debout, tourné du même côté; dans le champ, les mêmes lettres MAP; à droite, un autel, au-dessous duquel est figuré le même symbole de la croix ansée; revers, le même Personnage vêtu et ailé, dans la même attitude, et tenant pareillement un disque ou un globe des deux mains; médaille du même module et de la même fabrique ancienne[2].

Afin de pouvoir apprécier en toute connaissance de cause les motifs sur lesquels avait pu se fonder l'attribution de ces médailles à Camarina, il est nécessaire d'y joindre la notion de deux autres médailles qui viennent immédiatement après, dans la description de M. Mionnet, et qui avaient été publiées d'abord par Pellerin[3]. Les voici exactement décrites d'après les originaux mêmes que j'ai mis sous les yeux da l'Académie.

N° 3.

Cygne debout, tourné à gauche, tipe accompagné des let-

[1] Pl. II, n° 15. Cette médaille a été décrite par M. Mionnet, t. I, p. 222, n° 116.

[2] Pl. II, n° 16. Décrite par M. Mionnet, *ibid.* p. 222, n° 115.

[3] *Méd. de Peuples et de Vill.* t. III, pl. CX, n° 33, p. 104. Pellerin n'a pas dit un mot de ce type extraordinaire.

tres MAP, distribuées dans le champ; devant l'oiseau, un symbole effacé; revers : Personnage vêtu et ailé, dans la même attitude, et avec le même objet, disque ou globe, porté en avant de la même manière; médaille de même module et de même fabrique[1].

N° 4.

Cygne debout, tourné à droite; au-dessus, dans le champ, les lettres MAP; revers : le même Personnage vêtu, mais barbu, et dans la même attitude, mais tourné en sens contraire, c'est-à-dire à gauche, avec des ailes attachées, non plus aux épaules, mais autour des hanches; médaille de même module et de même fabrique[2].

Ces deux dernières médailles avaient été attribuées par Pellerin à Camarina, d'abord à cause du cygne, qui est le type de quelques médailles certaines de cette ville, puis à cause des lettres KA, qui se lisent au dessus des lettres MAP, sur le dessin qu'il a publié de la seconde ces médailles, et qui composaient la légende KAMAP. Mais il convenait lui-même que le type du cygne ne suffisait pas pour cette attribution, puisque le même type se produit sur les médailles de quelques autres villes; et l'on en a la preuve par deux médailles qu'il publiait sur la même planche[3], offrant le type du cygne seul et celui du cygne accompagné du lézard, avec un carré creux au revers, médailles dont l'attribution à Camarina avait inspiré déjà des doutes à Eckhel[4], et qui sont aujourd'hui restituées,

[1] Pl. II, n° 17; Mionnet, *ibid.* p. 222, n° 117. Elle est indiquée comme percée, ce qui se voit aussi dans le dessin de Pellerin, t. III. pl. cx, n° 33.

[2] Pl. II, n° 18; Mionnet, *ibid.* p. 222, n° 118; Pellerin, *ibid.* pl. cx, n° 34.

[3] *Ibidem*, pl. cx, n°s 36, 37.

[4] *Doctr. Num.* t. I, p. 199 : « Dubium « tamen movit cl. Sestinius, cum testatur, « hos numulos frequenter ex Macedonia « prodire. »

de l'avis unanime des numismatistes, à des villes de la région du Pangée, en Macédoine, telles qu'Éione, Amphipolis et Thasos [1]. Le carré creux macédonien et la provenance constante de ces médailles, qui est la Macédoine, en sont des motifs irrécusables. Voilà donc la première raison de Pellerin, le type du cygne, absolument détruite, et voilà déjà aussi toute une classe de médailles retirée à Camarina, pour être rendue à la Macédoine. Le second motif, tiré de la légende KAMAP, ne subsiste pas davantage; car il n'y a sur la médaille même aucune trace des lettres KA. Des apparences métalliques ont trompé Pellerin, dans ce cas-ci, comme cela lui est arrivé plus d'une fois, et comme cela peut arriver à tout le monde. Mais M. Mionnet, qui avait la pièce entre les mains, n'y a vu et n'a rapporté que les lettres MAP, et l'Académie, qui a eu le monument sous les yeux, a pu prononcer elle-même sur ce

[1] C'est Sestini qui a fait remarquer le premier (*Letter. numismat.* t. III, p. 145) que ces médailles, communes à Constantinople, où elles venaient de la Macédoine, avec celles de Neapolis, d'Heraclea Sintica et d'Amphipolis, ne se trouvaient jamais en Sicile, et qui a proposé de les retirer de Camarina de Sicile, pour les restituer à Héraclée de Macédoine. Depuis, feu M. Cousinery, qu'un long séjour à Salonique et de nombreuses excursions en Macédoine avaient si bien familiarisé avec la fabrique et la provenance des anciennes monnaies de cette contrée, a montré que ces médailles appartenaient à des villes du Pangée; donc les initiales, H, pour *Eione*, A, pour *Amphipolis*, ΘA, pour *Thasos*, s'y trouvaient jointes à un type commun, le *cygne;* voy. son Voyage en Macédoine, t. II, p. 169-170, pl. VI, n[os] 1-8. Cette attribution a été adoptée par M. Mionnet, dans son Supplément, t. III, p. 78-79, n[os] 477-485; et je dois dire que Pellerin lui-même avait eu, avant la fin de sa longue et laborieuse carrière, la révélation de ce fait numismatique; car je trouve l'observation suivante, écrite de sa main, à la marge de son exemplaire, qui est entré dans notre Cabinet avec sa collection, t. III, p. 104, en face de la description des médailles de Camarina, pl. CX, n[os] 36-37 : « Une autre médaille toute pareille à celle du n° 36 a été trouvée en Macédoine, d'où elle m'est venue par Salonique; ce qui pourrait faire juger que ces deux petites médailles sont de quelque ville de ce pays-là. » J'ajoute que les nouvelles acquisitions de ces médailles que nous avons faites dans les derniers temps nous sont venues de Constantinople par la collection de M. de Latour-Maubourg, et j'affirme enfin que je n'en ai jamais vu en Sicile.

point avec toute certitude. Maintenant que les seuls motifs tant soit peu plausibles qu'on pût avoir pour attribuer ces médailles à Camarina de Sicile sont reconnus de nulle valeur, je puis me permettre d'affirmer en toute assurance, et sans crainte d'être démenti par personne, que ces médailles n'appartiennent point à la Sicile ; qu'on ne les y a jamais vues apparaître sur aucun point du sol ; qu'on ne les y connaît dans aucune collection ; que Torremuzza, trompé comme Eckhel[1], par le dessin de Pellerin, ne les a publiées que d'après les exemplaires du cabinet de Pellerin[2] ; et qu'enfin il n'y a, ni dans la fabrique, ni dans le type, ni dans l'inscription MAP, désignant sans nul doute une ville ou un peuple dont le nom commence par ces trois lettres, rien, absolument rien, qui puisse faire assigner ces médailles à Camarina de Sicile. M. Mionnet en avait déjà jugé ainsi, parce qu'il avait une expérience numismatique qui ne pouvait le tromper ; il avait accompagné d'un signe de doute l'attribution des quatre médailles à Camarina ; et je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui un seul numismatiste qui puisse être d'un avis différent. Sur ce premier point donc, pas de difficulté : les médailles en question n'appartiennent point à Camarina de Sicile. Mais ce n'est là encore qu'un résultat négatif, et il reste à obtenir une solution complète de ce problème numismatique, en montrant quelle est la véritable patrie de ces médailles.

[1] *Doctr. Num.* t. I, p. 200 : KAMAP. *Cygnus*, AR 1. *Numi duo fabricæ pervetustæ apud Pellerinium.*

[2] *Siciliæ veter. Nummi*, tab. XVIII, n°s 10 et 11, p. 17 : « In decimo quem edidit Pellerinius, vol. III, tab. CX, conspicitur vir « alatus, poplite flexo discum tenens, et in « adverso stat cycnus, cum inscriptione « KAMAP. Undecimus ex eodem Pellerinio. » Torremuzza, qui donne sur la même planche, n°s 12 et 13, les petites médailles reconnues aujourd'hui pour être des villes du Pangée, les tire également de Pellerin ; ce qui prouve bien qu'il ne les connaissait pas en Sicile.

Les prétendues médailles de Camarina doivent, pour recevoir leur attribution certaine, être rapprochées, comme l'avait fait Eckhel[1], de quatre autres médailles publiées dans le recueil de Hunter[2]. Ces quatre médailles offrent toutes pour type principal le cygne, soit seul, soit accompagné, tantôt d'un oiseau, tantôt d'une abeille; sur deux de ces médailles, le type du revers présente le même Personnage ailé, dans la même attitude, avec le disque ou le globe porté de la même manière[3]; d'où il suit que, sous le rapport des types, ces médailles appartiennent à la même famille que les quatre de notre Cabinet. Mais la légende s'y accroît, sur trois de ces médailles, d'une lettre de plus, MAPA, et, sur la quatrième, de deux lettres, en tout cinq, représentées de cette manière : MAPΛO, dans la gravure de Hunter. Eckhel, qui a rapporté ces inscriptions, MAPA et MAPΛO[4], sans expliquer comment il pouvait appliquer une pareille légende au nom de Camarina, en quoi il a manqué, par une bien rare exception, de cette judicieuse critique qui est le caractère distinctif de ses travaux; Eckhel, dis-je, aurait

[1] *Doctr. Num.* t. I, p. 201.

[2] *Mus. Hunter.* tab. 66, n[os] XIX, XX, XXI, XXII.

[3] Le type du revers des deux autres médailles consiste en un buste de Personnage à double visage, barbu, et à quatre ailes, tenant de ses deux mains un globe. C'est ce type extraordinaire qui m'a fourni le principal motif du Mémoire cité plus haut, p. 348, 1), sur le dieu primitif des Assyriens et des Phéniciens. J'y ai reconnu ce dieu Temps sous des formes essentiellement propres à un dieu asiatique; la double face et les quatre ailes, avec l'animal symbolique, taureau à face humaine, qui est aussi un type proprement asiatique. Du reste, je dois dire que M. Éd. Gerhard, guidé par la profonde intelligence qu'il possède de l'antiquité, bien que trompé par la fausse attribution de ces médailles à Camarina, avait vu là aussi un *kosmogonisches Wesen, asiatiker Kulten verwandt*, ce qui rentre tout à fait dans mon idée. Seulement, il avait pu être étonné de trouver un pareil être cosmogonique, procédant d'un culte asiatique, sur des médailles de Camarina de Sicile. On voit maintenant comment la restititution de ces médailles à Marathus de Phénicie rend ce type, proprement phénicien, facile à concevoir et à expliquer, et comment il devient lui-même un motif de plus à l'appui de cette restitution.

[4] *Doctr. Num.* t. I, p. 201.

dû imiter au moins la sage et prudente réserve de Combe, l'éditeur du Musée de Hunter, qui a rangé ces médailles parmi les *incertaines* de son recueil, en les plaçant près d'autres *incertaines* que nous savons maintenant avec toute certitude appartenir à la Lycie[1]. En cela, Combe se laissait guider par cet instinct d'antiquaire qui suffit souvent, à défaut de témoignages directs, pour classer les monuments, et qui quelquefois même dirige plus sûrement dans cette recherche difficile que les indices philologiques. Le fait est que les médailles qui offrent la légende ΜΑΡΑ ne peuvent être de Camarina; conséquemment, que les quatre de notre Cabinet qui portent les seules lettres ΜΑΡ, avec les mêmes types, exécutés de la même fabrique, ne peuvent appartenir non plus à Camarina. En second lieu, il est évident que les lettres ΜΑΡΛΟ ont été mal lues; qu'au lieu du Λ, c'est un Α qu'il faut voir, comme sur les trois autres médailles, et que la cinquième lettre, prise pour un Ο, est un Θ: d'où résulte la légende ΜΑΡΑΘ, qui ne peut désigner que la ville de *Marathus*, *Μάραθος*[2], en Phénicie, ville ancienne, riche, considérable, dont il nous reste des médailles de bronze, frappées avec des inscriptions phéniciennes, vers les derniers temps de la dynastie des Séleucides[3]. L'examen des types que portent les quatre médailles du recueil de Hunter, celles de notre Cabinet et d'autres encore que je connais, types proprement et indubitablement phéniciens, vient à l'appui de cette attribution[4], désormais incontestable, à laquelle

[1] Ce sont celles qui sont publiées à la suite des précédentes, même pl. 66, sous les numéros XXIII à XXVII. Voy. plus haut, p. 323, 2), et 347, 4).

[2] Strabon, XVI, 518 : **Μάραθος, πόλις ἀρχαία Φοινίκων** ; cf. Polyb. V, 68 ; Arrian. *Exp. Alex.* II, 13 ; Plin. V, 20 ; Q. Curt. IV, 1.

[3] Gesenius, *Scriptur. linguæque Phœnic. Monumenta*, *etc.* tabl. 35, lett. A-K, p. 271-74.

[4] Je ne parle pas de l'attribution qui pourrait être proposée de ces médailles à *Marathusa*, de Crète, Plin. IV, 20 ; voy. Hoeck, *Creta*, t. I, p. 434-5. C'est une supposition

j'étais arrivé, il y a déjà une dizaine d'années, dans le Mémoire cité plus haut[1]; et, bien que mon travail soit resté inédit, l'attribution des médailles en question à *Marathus* de Phénicie avait été rendue publique, il y a déjà huit ans, comme une idée qui m'appartenait, par MM. Lenormant et de Witte, dans leur Galerie mythologique[2], et une seconde fois par M. de Witte, dans une dissertation insérée aux Nouvelles Annales de l'Institut Archéologique[3]. Tous ces faits, qui ne permettent plus de reproduire l'ancienne et fausse attribution des médailles dont il s'agit à Camarina, avaient été ignorés de notre confrère, ainsi qu'il en a fait l'aveu; et comme, par suite de la même circonstance, d'autres savants pourraient tomber dans la même erreur, il devenait nécessaire de donner à la nouvelle attribution que j'avais proposée toute la publicité qu'elle comporte, en même temps que toute la certitude dont elle est susceptible.

Les médailles de notre Cabinet précédemment décrites sous les numéros 1 et 2 étant maintenant reconnues pour ne point appartenir à Camarina de Sicile, mais bien pour être de Marathus de Phénicie, on comprend comment la croix ansée, figu-

que j'ai discutée dans le Mémoire précédemment cité, et j'y renvoie d'avance mes lecteurs.

[1] P. 348, 1).

[2] *Galerie mythologique* (Paris, 1835, folio), p. 5, 9).

[3] *Étude du mythe de Géryon*, dans les Nouvelles Annales de l'Institut Archéolog. t. II, p. 296, 2). Voici en quels termes s'exprime M. de Witte : « Sur certaines médailles que M. Raoul-Rochette attribue à la ville de Marathus de Phénicie, on voit, au-dessus du taureau à face humaine, le buste d'un dieu à double face barbue et à quatre ailes, tenant dans ses mains un globe, *Mus. Hunter.* tab. 66, XXI, XXII. » La fausse attribution de ces médailles à Camarina de Sicile, qui a trompé encore en dernier lieu le savant M. Éd. Gerhard, *über die Flugelgestalten, etc.* taf. I, 3, S. 3, 3), et 17, avait pu sembler jusqu'à un certain point justifiée par le taureau à face humaine, qui paraissait rappeler celui de Gela, *Galer. mythol.* p. 5, 9). Mais nous savons maintenant que cet être symbolique du taureau à face humaine, image essentiellement assyrienne et persépolitaine, forme le type des médailles de Cilicie et de Lycie précédemment décrites sous le numéro 13 : en sorte que c'est encore un argument de plus en faveur de l'attribution que j'avais proposée.

rée absolument comme sur les médailles phéniciennes de Tarse, y devient un signe propre et caractéristique; il faut donc ajouter la Phénicie aux peuples de l'Asie Mineure, sur les monuments nationaux desquels avait été imprimé le symbole religieux de la croix ansée; et nous verrons bientôt que le même symbole figure sur des scarabées de travail phénicien, avec des types manifestement transmis des Assyriens aux Phéniciens, conséquemment puisés à la même source et dans le même ordre d'idées: c'est là, certainement, un résultat aussi neuf que curieux pour le sujet de recherches qui nous occupe; c'est un exemple de l'emploi de la croix ansée, avec une signification religieuse, sans doute d'accord avec la valeur du signe symbolique *Tau*, pour exprimer l'idée de *vie* chez les peuples de race phénicienne, qui doit paraître aussi important que caractéristique.

En considérant maintenant sous un même point de vue tous les monuments numismatiques qui viennent d'être décrits, et qui forment, sans contredit, une des séries les plus remarquables, à tous égards, de la numismatique ancienne, voici les notions principales qui en résultent avec toute la certitude possible: 1° ces médailles sont toutes d'une fabrique ancienne, qui les classe dans la période de temps écoulée entre la domination de Cyrus et l'expédition d'Alexandre, généralement plus près de la première de ces époques que de la seconde: elles appartiennent ainsi, sans exception, aux temps où s'exerçait dans cette partie de l'Asie l'autorité des rois de Perse. 2° Les types qu'elles présentent se rapportent tous à l'archéologie persane, et doivent conséquemment avoir été exécutés d'après les modèles créés par les Assyriens de Ninive et les Chaldéens de Babylone: car les images du dieu Baal, sur les monnaies de Tarse; celles de l'Hercule assyrien, figuré, tan-

tôt sous la forme asiatique d'un archer[1], sur celles de Célendéris, tantôt avec les traits et les attributs de l'Hercule grec; celles de la Vénus ou de la Junon assyrienne[2], sur les médailles de Tarse; celles du dieu suprême des Phéniciens, sur les médailles de Marathus, types principaux du plus grand nombre de ces monnaies, rapprochés des autres types, le bœuf, animal sacré du Dieu suprême, le bélier, le lion, l'épervier, l'aigle, le griffon, le cygne, animaux symboliques qui jouent un si grand rôle dans l'archéologie asiatique; le taureau à face humaine barbue, quelquefois avec des ailes au dos et la tiare sur la tête, type si manifestement persépolitain; le *mihir,* enfin, ou plutôt le symbole de la triade divine dans la religion des Mages, ne peuvent pas avoir été conçus dans un autre système d'art et de croyance que celui des Assyriens, transmis par eux aux Phéniciens, d'une part, aux Perses, de l'autre part, sauf les modifications de détail qu'ils ont pu recevoir sur des monuments contemporains, mais appartenant à des peuples divers: d'où il suit, par une conséquence irrécusable, que le symbole de la croix ansée, constamment associé à ces divers types, tant principaux qu'accessoires, ne peut être méconnu lui-même pour un symbole puisé dans le même ordre d'idées religieuses et à la même source asiatique. 3° Les inscriptions de ces médailles, les unes en caractères lyciens, les autres en caractères phéniciens, d'autres, enfin, en carac-

[1] C'est une notion que je crois avoir établie dans mon Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien, et j'y renvoie d'avance mes lecteurs.

[2] C'est en effet à la Vénus assyrienne, modèle primitif de l'Héra et de l'Aphrodite helléniques, que je rapporte le type de la tête de Femme, de face, ainsi que celui de la tête de Femme, de face aussi, mais casquée; et je me propose d'en fournir la preuve dans mon Mémoire sur la Mylitta assyrienne considérée dans ses rapports avec l'Héra hellénique, qui fera partie de mes Mémoires d'Archéologie comparée asiatique, grecque et étrusque.

tères inconnus, qui doivent avoir été ceux d'alphabets de divers peuples de la Cilicie et des contrées voisines, prouvent avec la dernière évidence que les monuments dont il s'agit appartiennent *à plusieurs peuples de l'Asie Mineure*, tous voués au même système religieux et tous compris dans la domination persane, c'est à savoir, aux Perses, aux Phéniciens, aux Ciliciens proprement dits, aux Lyciens, et probablement aussi aux Pisidiens et aux Pamphyliens; et cette dernière observation réfute suffisamment la contradiction que j'ai éprouvée de la part du savant académicien, qui, se fondant sur la dénomination vague et fausse d'*incertaines* de Cilicie, adoptée pour ces médailles, et croyant qu'elles appartenaient à cette seule province de la Cilicie, m'a reproché d'avoir attribué l'usage du symbole de la croix ansée *à plusieurs peuples de l'Asie Mineure*, au lieu d'*un seul* que j'aurais dû dire : c'est à l'Académie de voir qui de nous deux s'est trompé sur ce point.

Je dois ici répondre à une objection plus grave en apparence, qui a été faite par le savant auteur du mémoire, concernant la forme de la croix ansée, et, par suite, l'analogie que j'ai cru voir entre ce symbole asiatique et le symbole égyptien. Cette objection a pu être rendue spécieuse jusqu'à un certain point, en se produisant sous la forme d'un principe de critique auquel son auteur paraît attacher d'autant plus d'importance, qu'indépendamment de la valeur générale qu'il y trouve, il en fait, dans ce cas particulier, une application tout à fait avantageuse. C'est effectivement un procédé assez familier au savant académicien d'introduire dans la discussion des règles de critique qui paraissent dictées par une raison générale, mais qui ont surtout le mérite de rendre un service particulier. Ici, par exemple, le rapprochement que j'avais fait entre la croix ansée égyptienne, le symbole du vase

étrusque et celui des médailles de Cilicie donne lieu d'établir, comme point de doctrine, que *la recherche des ressemblances n'a de valeur qu'autant qu'elle est accompagnée de l'examen des différences;* proposition qui, dans sa forme générale, n'a certainement rien que de très-admissible, si elle n'a rien de bien neuf, mais qui, dans ses applications particulières, notamment dans celle pour laquelle elle semble avoir été conçue, me paraît avoir plus d'un inconvénient. Certainement, il ne faut pas assimiler ce qui est différent, ni confondre ce qui est distinct : qui jamais a dit et pensé cela? Mais si, sous ce prétexte de différences qu'il est toujours possible de signaler, puisqu'il en existe toujours, de grandes ou de petites, même dans les choses qui se ressemblent le plus, on pouvait écarter les rapprochements qui contrarient une opinion qu'on s'est faite, ou bien une assertion qu'on a avancée, il n'est pas moins certain qu'avec ce système de critique purement négative on risquerait d'arrêter toute espèce de mouvement et de progrès dans les études archéologiques, qui, comme toutes les autres, ne s'éclairent que par les comparaisons et n'avancent que par les rapprochements. A côté de l'abus des ressemblances, qui tend, comme on l'a dit, à embrouiller la science, il y a donc aussi l'abus des différences, qui tend à la rendre éternellement stationnaire, dans un cercle où elle ne pourrait se mouvoir, en enfermant chacun des peuples de l'ancien monde dans le domaine étroit de son archéologie propre, sans qu'on puisse même essayer de découvrir les points communs qui s'y rencontrent, à cause des différences qui peuvent s'y trouver. Voilà ce que je pense de la doctrine exprimée en termes généraux par le savant académicien; voyons ce qu'on peut dire de l'application particulière qu'il en a faite à la croix ansée.

Partant de la forme consacrée qu'offre ce symbole si connu

de l'archéologie égyptienne, il relève toutes les différences que présente, au plus simple aperçu, le symbole gravé sur le vase étrusque, le même, à très-peu de chose près, il en convient lui-même, qui se voit sur les médailles de Cilicie. Ces différences consistent en ce que l'anneau est rond, au lieu d'être d'une forme ovale; en ce que cet anneau, au lieu de s'appuyer immédiatement sur la barre transversale du *Tau*, en est plus ou moins éloigné; surtout, en ce qu'il se trouve, sur la plupart des monnaies de Cilicie qui ont pour type principal ou accessoire la prétendue croix ansée, un point médial dans l'anneau; ce qui est directement contraire, suivant lui, à l'idée qu'on se fait de cette partie de la véritable croix ansée. Voilà bien, à ce qu'il me semble, les principales objections fidèlement rapportées, et voici la réponse que je puis y faire. En désignant par le nom de croix ansée le symbole que j'avais remarqué sur le vase étrusque et sur les médailles de Cilicie, je n'ai pas prétendu que ce symbole soit absolument pareil, dans tous ses éléments, à la croix ansée égyptienne, et je n'en avais pas besoin pour l'assimilation que je faisais, parce qu'il me suffisait de trouver entre ces objets divers une ressemblance générale de forme, pour être en droit d'en inférer une analogie quelconque d'intention. Je savais que la forme de la croix ansée avait varié, même en Égypte, suivant les temps et les lieux, j'ajoute encore, suivant les circonstances où elle était employée; j'avais de plus observé que le savant auteur des Matériaux pour servir à l'Histoire du christianisme en Égypte reconnaissait lui-même *plusieurs formes de la croix ansée*, à la vérité, sur des monuments d'époques plus récentes, ainsi qu'il l'a expliqué lui-même. Je me croyais donc et je me crois encore parfaitement autorisé à penser que le même symbole a bien pu, à plus forte raison, recevoir dans l'emploi qu'en

firent des peuples divers, situés à de plus ou moins grandes distances de temps et de lieux, des modifications de détail plus ou moins considérables, sans que ces sortes de variantes aient détruit la forme générale du signe et altéré l'idée religieuse qui s'y attachait. Que l'anneau, ovale en Égypte, ait été rond chez les Étrusques, les Assyriens, les Perses, les Phéniciens et autres peuples de l'Asie; que la barre transversale du *Tau* ait été plus ou moins éloignée de cet anneau : ce sont là des différences qui ne peuvent être essentielles dans la configuration du signe, et auxquelles j'avoue que je n'ai pas attaché d'autre importance que celle de variantes de détail qui n'affectent en rien la valeur générale de ce signe, employé chez des peuples divers, ou chez un même peuple, en des temps et en des circonstances différentes. Et il faut bien que cette manière de voir ne soit pas dépourvue de raison, puisque tous ceux qui ont observé le symbole en question sur les médailles de Cilicie ont été frappés comme moi de sa ressemblance avec la croix ansée, et se sont servis de ce mot ou d'un équivalent pour le désigner, *crux ansata*, comme dit M. Gesenius, *crux e circulo dependens*, comme s'exprimait sir Rich. Payne Knight; tandis qu'il n'y a que le savant académicien, peut-être trop préoccupé du soin de défendre son assertion, que *ce symbole ne se trouvait qu'en Égypte*, qui n'ait été frappé que de ses différences. Quant au point médial dans l'anneau, dont on a cru faire une difficulté capitale, je réponds que ce point, qui se trouve sur plusieurs médailles, qui manque sur quelques autres et sur tous les cylindres, devient par le fait une circonstance à peu près indifférente, due sans doute au mode d'ornementation plus ou moins compliqué qui était affecté à ce symbole, et qui n'en change pas plus la valeur propre et essentielle que l'espèce d'objet figuré comme un *flambeau cru-*

ciforme, qui se voit dans l'anneau sur une de nos médailles restée inconnue au savant académicien, ou que le *fleuron* qui se trouve à la même place, sur une autre de ces médailles, dont il n'a pas eu davantage connaissance. Pour résumer mon opinion sur cet article, de deux choses l'une: ou le point dans l'anneau change absolument la valeur du signe, ou il ne la change pas: dans le premier cas, qu'on retranche des monuments cités dans cette discussion ceux où se trouve ce point médial, il restera ceux où il ne se trouve point, avec tous les cylindres, qui ne l'offrent pas non plus; et cela suffira pour justifier l'assimilation que j'ai faite de la croix ansée, telle qu'elle figure sur le vase étrusque, sur des monnaies de Cilicie, j'ajoute, sur des cylindres babyloniens et persépolitains, avec le signe semblable de l'archéologie égyptienne; dans le second cas, il n'y a rien à retrancher, et ma proposition subsiste dans toute sa valeur, avec tous les monuments que j'ai produits à l'appui. J'avoue que je suis convaincu que c'est cette dernière conclusion qui sera acceptée par le plus grand nombre des antiquaires, qui, n'ayant point de parti pris ni d'opinion contraire à soutenir, s'en rapporteront uniquement au témoignage de leurs yeux et au jugement libre et impartial de leur raison.

Je pourrais me contenter de ces explications, qui suffisent, à mon avis, pour l'objet spécial qui m'intéresse; mais comme la théorie du savant académicien *sur les ressemblances* et *les différences*, indépendamment de l'application abusive qui en a été faite dans la discussion actuelle, me paraît sujette à plus d'une restriction, pour ne pas produire de graves inconvénients, je crois devoir montrer le vice de cette théorie par un exemple qui le rendra plus sensible. S'il y eut au monde des signes dont la forme une fois arrêtée, ainsi que la valeur qui y était

attachée, dût rester invariable, ce sont assurément les caractères alphabétiques; et la raison en est si évidente, qu'il est inutile de s'arrêter à le démontrer. Cependant, tous les alphabets des anciens peuples dont nous avons recueilli des monuments offrent dans la forme de presque tous les caractères des variations telles, qu'elles ont été et qu'elles sont encore, en beaucoup de cas, des causes principales d'incertitude et d'erreur dans la lecture et dans l'interprétation de ces monuments. Pour ne parler que de l'alphabet grec, qui est celui que nous connaissons le mieux, dans les nombreuses transformations qu'il a subies, à presque toutes les époques et chez presque toutes les tribus helléniques, non-seulement la plupart des lettres dont il se compose ont affecté des formes différentes, suivant la diversité des temps et celle des lieux, mais encore plusieurs caractères tout à fait divers ont eu des formes parfaitement semblables: ce qui a causé des méprises dont la science a été bien longtemps à se dégager. Ainsi, le *gamma* figure sur la plupart des anciens monuments attiques sous la forme affectée depuis au *lambda*, qui avait lui-même alors deux des formes assignées à l'L des anciens alphabets étrusque et latin. Le *thêta*, sur quelques médailles primitives d'Athènes, est figuré comme le *koppa*, avec le point médial, des médailles primitives de Crotone, mais dans une position différente; sur d'autres médailles, il ressemble au Φ des anciennes médailles de Pheræ de Thessalie; pour ne point parler des monuments étrusques, où il a la même forme, avec la valeur du *phi;* et il offre un grand nombre de formes différentes sur les médailles primitives de la seule ville de Thèbes de Béotie. L'*iota* est figuré comme un ancien *sigma* sur les médailles primitives de Laüs, de Posidonia, de Crotone, de Caulonia, de Phistelia, et, avec une modification qui rentre encore dans une des

formes archaïques du *sigma*, sur une ancienne médaille de Gortyne de Crète. Le *mu* présente des variations qui vont jusqu'à le confondre quelquefois avec l'*hêta*. Le *xi* a précisément la forme du *chi*, sur les médailles primitives de Naxos de Sicile; celle qu'on lui voit sur les médailles primitives de Buxentum de Lucanie est aussi la forme que le *chi* affecte dans le plus grand nombre des inscriptions de vases peints, de style archaïque, trouvés à Vulci; et cette lettre reçoit encore sur d'autres monuments numismatiques la forme du *zêta*, en conservant la valeur du *xi*. L'*omicron*, sur les plus anciennes médailles de Crotone et de Caulonia, a le point médial qui le rendait absolument semblable au *théta* de la forme la plus commune. Le *rho* affecte sur les plus anciens monuments les formes les plus diverses, et il perd, à la belle époque de l'antiquité, le trait recourbé au-dessous du demi-cercle qui le termine, lequel trait semblait être un de ses éléments constitutifs, puisqu'il est resté dans l'alphabet latin. Le *sigma*, enfin, pour abréger cette énumération, est figuré comme le *mu* sur toute une série de médailles primitives de la Grande-Grèce, et personne n'ignore que c'est cette forme, si différente de celle des beaux temps de la langue et de l'art, qui fit attribuer à l'Umbrie les monnaies primitives qui portaient l'inscription V M, lue VM, au lieu de Σ Y, lesquelles monnaies appartiennent à Sybaris.

La conclusion qui résulte de ces observations, c'est que si des caractères alphabétiques employés par les diverses tribus d'un même peuple ont pu éprouver tant de variations dans leur forme, sans que pour cela leur valeur en ait été affectée, la *théorie des ressemblances* et *des différences* ne s'applique pas à ces sortes de signes: d'où il suit encore qu'à plus forte raison des symboles d'une forme consacrée pour exprimer une certaine intention religieuse, et employés chez divers peuples qui pouvaient avoir

puisé à un fonds commun de croyances, ont bien pu recevoir, dans cette forme consacrée, des changements de détail, sans que pour cela l'identité générale du signe puisse être méconnue, et sans que sa valeur propre en ait été altérée. Mais ce qui achève de prouver qu'il ne faut pas attacher à cette *théorie des ressemblances* et *des différences* plus d'importance qu'elle n'en comporte réellement, c'est que son auteur lui-même ne s'est pas fait scrupule d'y manquer, en s'efforçant de voir la lettre grecque archaïque *koppa* dans un signe qui offrait une barre transversale au-dessous du cercle. Assurément, s'il y eut jamais, à côté d'une *ressemblance*, une *différence* qui méritât d'être prise en sérieuse considération, c'est celle de cette barre, qui ne se voit à aucun *koppa*, et qui est, au contraire, un élément essentiel du symbole de la croix ansée. Cette différence si grave, si sensible, n'a pas arrêté le savant académicien dans l'assimilation qu'il a faite de la croix ansée, figurée à la manière étrusque et asiatique, avec le *koppa grec*. Je puis donc, à mon tour, ne pas me laisser arrêter par des *différences* beaucoup moins importantes dans la *ressemblance* que je trouve entre cette croix ansée étrusque et asiatique et la croix ansée égyptienne; et je prie mon savant confrère de trouver bon que je ne respecte pas plus que lui-même sa *théorie des ressemblances* et *des différences*.

Il me reste maintenant à compléter la démonstration que j'ai annoncée, c'est à savoir, que le signe que j'ai pris pour une des formes asiatiques de la croix ansée sur le vase du tombeau de *Cære*, le même signe qui figure sur nos monnaies de la Cilicie, de la Lycie, de la Phénicie et d'ailleurs, est réellement un symbole hiératique, et non une lettre alphabétique, telle que le *koppa* grec, attendu qu'il se trouve sur des monuments asiatiques d'une nature indubitablement religieuse, tels que des cylindres, des sceaux et des scarabées, où l'on ne

peut admettre à aucun titre la présence du *koppa* grec. C'est cette dernière partie de ma tâche, qui est aussi la plus importante et la plus neuve, que je vais accomplir, en commençant par ceux de ces monuments d'un art asiatique, depuis longtemps conçus et publiés, qui n'auraient pas dû rester ignorés du savant académicien, et qui, s'ils en avaient été connus, auraient certainement modifié son opinion sur ce point, pour ne pas dire qu'ils l'auraient déterminé à la retirer.

Le premier de ces monuments est un cylindre publié par Caylus[1] en 1759. La scène hiératique qu'il présente consiste en trois figures, dont une, celle d'un Personnage, Dieu ou Mage, assis sur un trône élevé, est placée entre les deux autres debout; devant ce personnage, à la hauteur de sa tête, est le symbole de la triade persique; dans le champ, l'instrument figuré comme un *lituus,* au-dessus d'un épervier; et derrière, à la même hauteur, la croix ansée, figurée absolument comme sur les monuments égyptiens. Ce cylindre me paraît, d'après tous ses caractères, appartenir à l'époque persépolitaine, quelle que soit, du reste, l'explication qu'on en propose, et qui n'entre pas dans l'objet de mon travail actuel. Le mélange de symboles empruntés aux croyances de l'Égypte et de la Perse, qui avait déjà frappé Caylus, détermina plus tard M. Grotefend à en essayer, sous ce double point de vue, une interprétation qu'il publia en 1820[2] dans l'*Amalthea* de Boettiger.

Le second de ces monuments est un cylindre, publié aussi

[1] *Recueil* III, pl. XII, n° 1. Caylus, en regardant cet *amulette,* c'est ainsi qu'il l'appelle, comme gravé par une main égyptienne, à l'usage des Perses, me paraît s'en être fait une idée assez juste. Il y reconnut la croix ansée, qu'il nommait le *tau* ou la *clef,* avec un mélange de symboles égyptiens et persépolitains qui rend ce cylindre très-remarquable en effet, et qui fait vivement regretter de ne pas savoir en quelles mains a passé l'original, afin de le connaître encore mieux que d'après le dessin de Caylus; voy. *ibid.* p. 49-50.

[2] T. I, taf. II, n° 1 et 2, p. 93, ff.

par Caylus [1], qui le possédait, et de la collection duquel il est entré dans notre Cabinet des Antiques, où il est exposé sous le numéro 98. La scène hiératique se compose de trois figures de la même proportion et d'une quatrième plus petite : deux de ces figures sont debout, en face l'une de l'autre, les bras levés, dans une attitude qui paraît être celle de combattants, mais qui n'a sans doute que cette apparence; l'une d'elles est ailée et porte d'une main un bâton court; l'autre tient de chaque main un objet difficile à déterminer. La troisième figure est celle d'un personnage en attitude d'adoration, avec un enfant nu, debout et tourné vers lui; dans le champ, derrière la figure principale, est un épervier placé sur la croix ansée. Ici encore, la présence des symboles égyptiens, l'épervier et la croix ansée, sur un monument dont tout lui indiquait l'origine persépolitaine, avait frappé Caylus, comme elle ne pourra manquer de frapper tout antiquaire désintéressé dans la question actuelle. C'est à ce titre aussi que le cylindre en question avait attiré l'attention du savant auteur de la Religion des Babyloniens, qui l'a reproduit parmi les monuments publiés à l'appui de son travail [2]. Münter soupçonnait que la croix ansée, figurée absolument comme en Égypte, sur un monument babylonien, pouvait bien être aussi un hiéroglyphe babylonien; est-ce que ce soupçon, exprimé il y a déjà plus de quinze ans par un habile et célèbre antiquaire, n'aurait pas bien pu venir aussi à l'esprit du savant académicien, qui avait eu ce monument sous les yeux au Cabinet des Antiques?

Je citerai, en troisième lieu, un superbe cylindre qui se

[1] *Recueil* V (Paris, 1772), pl. XIII, n[os] 4 et 5, p. 37-38. Voy. notre planche III, n° 1.

[2] Münter, *Religion der Babylonier*, taf. I, n° 11, p. 98 : « Ich bemerke zu diesen « letzten Figur, dass das Gestell auf dem « ein Vogel sitzt, dem ægyptischen gehen- « kelten Thau gleicht. War dies vieilleicht « auch eine babylonische Hieroglyphe ? »

trouve dans le même Cabinet, et qui provient de la belle collection de M. le vicomte Ad. Beugnot[1]. La scène hiératique qu'il présente se compose aussi de trois figures, toutes trois debout, l'une, celle du milieu, en attitude d'adoration, les deux autres portant chacune un attribut d'une main. Deux colonnes de caractères cunéiformes sont gravées derrière la figure principale, et dans le champ, entre les trois figures, sont représentés divers symboles, parmi lesquels se distingue la croix ansée. Ce cylindre, un des plus beaux que je connaisse, pour la matière et pour le travail, est certainement d'origine babylonienne, d'après tous les détails du costume, surtout d'après le système d'écriture cunéiforme; et la croix ansée y figure absolument sous la même forme que sur les médailles phéniciennes de Tarse[2].

Aux trois monuments que je viens de citer, et qui devaient être connus du savant académicien, j'en ajouterai d'autres qui n'auraient pas dû échapper non plus à son attention. Deux de ces cylindres se trouvaient dans l'ancienne collection de M. Lajard, acquise par feu M. de Fortia d'Urban[3]. Sur un de ces cylindres, sont représentés trois personnages debout, deux desquels sont armés, et le troisième tient à la main un rameau à cinq branches; la croix ansée est gravée dans le champ, vers le bas, et devant ce troisième personage[4]; sur le second de ces cylindres[5], se voient aussi trois personnages debout, auprès d'une plante surmontée d'un oiseau à ailes déployées, et placée entre deux colonnes de caractères cunéiformes. Ici encore, la croix ansée est gravée dans le champ, et répétée deux fois, sous sa forme ordinaire, de chaque côté du personnage principal,

[1] Il est décrit dans le catalogue de cette collection, rédigé par M. de Witte, sous le numéro 410, p. 136.

[2] Voyez-en le dessin, pl. III, n° 2.

[3] Cette collection est entrée tout entière dans notre Cabinet des Antiques par une acquisition récente.

[4] Voyez-en le dessin sur la planche III, n° 3.

[5] Il est dessiné même planche, n° 4.

et elle est portée, par l'anneau, à la main de la figure placée derrière lui. Ces deux cylindres sont de travail babylonien.

Il n'eût tenu pareillement qu'au savant académicien d'avoir connaissance de deux cylindres, l'un, de l'ancienne collection Sallier, à Aix, l'autre, de la collection Borgia, aujourd'hui dans le musée Bourbon, à Naples, qui offrent la croix ansée sous une forme pareille et dans des circonstances semblables. Sur le premier de ces cylindres, la scène hiératique se compose de quatre figures, dont une est assise et trois debout, accompagnées de divers animaux et d'accessoires; la croix ansée est gravée dans le champ, devant le personnage assis. Sur le second, la représentation consiste également en quatre figures distribuées en deux groupes, l'un de deux grandes figures, l'autre de deux petites; la croix ansée est gravée dans le champ, devant celle des deux grandes figures qui est armée; au-dessus des deux petites figures, on observe un lion ailé à face humaine et assis. Ces deux monuments appartiennent aussi à l'archéologie assyrienne.

A l'appui des monuments qui viennent d'être produits, et dont la connaissance n'aurait pas dû rester étrangère à l'auteur du mémoire, j'en puis citer d'autres qui se conservent dans des collections particulières d'Angleterre, et qui, par cette circonstance, ont pu être ignorés du savant académicien. L'un de ces cylindres fait partie du cabinet de lord Prudhoe, à Londres, et j'en ai dû depuis longtemps l'empreinte à l'auteur des Recherches Sabéennes, M. Landseer. La scène hiératique qu'il présente se compose de trois figures principales, c'est à savoir, un Personnage vêtu et ailé, debout, le pied droit placé sur le corps d'un serpent dont la tête se redresse en avant, et deux autres Personnages, aussi debout, tournés dans le même sens, vis-à-vis du premier, et portant

divers attributs; dans le champ, sont gravés des symboles souvent reproduits sur ces sortes de monuments de style tant babylonien que persépolitain, avec cette circonstance, sinon absolument nouvelle, du moins extrêmement rare, que devant le personnage ailé est une figure de plus petite proportion, agenouillée, dans l'attitude d'un Archer, et portée sur le dos d'un taureau, dont j'ai proposé une explication dans mon Mémoire sur l'Hercule assyrien. Derrière la figure principale, vers le bas, est gravée la croix ansée, sous une forme qui l'assimile presque absolument à la croix ansée égyptienne[1]; ce qui n'empêche pas que ce cylindre ne soit d'un travail proprement et indubitablement babylonien.

Les deux autres cylindres que j'ai en vue appartiennent à un amateur anglais, M. Goff, et j'en possède les empreintes, qui font partie de la riche collection de M. Cadez, à Rome, et que j'y ai choisies moi-même, à l'époque de mon séjour, en octobre 1838. Sur le premier, est une scène hiératique composée de trois figures debout: deux sont placées, en attitude d'adoration, de chaque côté d'un autel, au-dessus duquel vole un aigle aux ailes déployées; la troisième, aussi debout, en arrière d'une des deux qui précèdent, tient de la main gauche levée un rameau, et devant cette figure est gravée la croix ansée, absolument comme sur les monuments égyptiens[2]. Le second de ces cylindres[3], beaucoup plus important à tous égards, offre un Personnage barbu, vêtu à la manière assyrienne, et la tête couverte d'une coiffure hiératique; ce personnage, Dieu ou Mage, est assis sur un siége bas sans dossier, et il tient de la main droite, par le manche, la croix ansée, figurée absolument sous la forme égyptienne. Devant lui, est une

[1] Voy. pl. III, n° 5.
[2] Même pl. n° 6.
[3] Même pl. n° 7.

seconde figure, sans doute celle d'un Initié, vêtue aussi suivant le costume assyrien, debout, la main droite levée en attitude d'adoration, et tenant de la main gauche, par une des pattes de derrière, un animal, probablement offert en sacrifice, qui paraît être une antilope; dans le haut, entre les deux personnages, est le globe ailé, symbole si connu de l'archéologie égyptienne avec les deux *Uræus* qui se détachent du globe; derrière le Dieu assis, sont deux figures de plus petite proportion, placées l'une au-dessus de l'autre, et portant sur l'épaule un animal attaché par les pieds à une perche; au-dessus de cette scène, qui répond aux actes d'offrande représentés sur les monuments égyptiens, est figuré un vautour aux ailes déployées, qui est encore un trait d'archéologie égyptienne bien frappant sur un monument d'un style et d'un travail proprement et indubitablement assyriens. Mais ce qui est surtout remarquable sur ce monument, c'est la manière dont la croix ansée est portée à la main du Personnage assis, d'où résulte, sans aucune espèce d'incertitude possible, le caractère religieux de ce symbole, et sa signification mystique, d'accord avec celle des monuments égyptiens, dans les circonstances où il est porté d'une manière semblable. Je remarque encore, au sujet du globe ailé, avec les deux *Uræus* qui s'en détachent, que ce symbole de l'archéologie égyptienne appartenait aussi à celle des Phéniciens. Nous le voyons, en effet, sur des monnaies d'or, d'argent et de bronze puniques, attribuées avec toute certitude aux Carthaginois de Sicile[1]: d'où il suit qu'il avait dû aussi

[1] Une de ces médailles d'argent, de notre Cabinet, où il en existe plusieurs de différents modules, est décrite par M. Mionnet, *Supplément*, t. I, p. 412, n° 348. Le même type se trouve aussi en or, dans notre Cabinet et dans celui de M. le duc de Luynes; voy. ses Études numismatiques, etc. p. 57, 1), et son Choix de Médailles grecques, pl. x, n° 23. Ce type se rencontre aussi assez fréquemment sur les pièces de bronze du plus grand module, qui appartiennent manifestement à une fabrique punique.

faire partie de la symbolique des Assyriens; ce qui devient encore un de ces traits d'archéologie comparée si curieux à rechercher et si importants à constater sur les monuments de l'antiquité asiatique.

Je citerai encore un cylindre de la collection impériale de Vienne, récemment publié par M. A. Cullimore[1], représentant un Dieu ou un monarque assyrien dans l'attitude de décocher un trait contre une antilope près d'être atteinte par un lion qui précède le personnage divin ou royal; la croix ansée s'y voit gravée en avant du premier de ces animaux. J'indiquerai aussi un cylindre du musée Britannique[2], où se voit la croix ansée, répétée deux fois, sous une forme particulière, derrière une figure d'Initié, debout, les deux mains levées, en face du Dieu suprême, debout sur un animal accroupi.

A l'appui de ces douze monuments, d'un caractère certainement hiératique, d'un art assyrien ou persépolitain incontestable pour quiconque est tant soit peu familier avec les œuvres de l'art asiatique, je puis encore en produire d'autres restés inédits, qui montreront de plus en plus quel rôle important la croix ansée remplissait dans la symbolique asiatique. L'un de ces monuments est un cylindre du musée impérial de Vienne, que je publie[3], d'après une empreinte que j'en ai dû à l'amitié de M. le comte M. de Dietrichstein. On y voit un Personnage, sans doute le *Dieu suprême,* debout entre un *prêtre adorant* et un *homme vêtu* et *ailé*, portant de chaque main divers attributs; la croix ansée est placée devant le dieu qui est désigné en cette qualité par le *grand astre* et par le *globe dans un croissant,* qui se voient de chaque côté de sa tête. Un autre cylindre, de la collection de Cadez[4], offre un Person-

[1] *Oriental cylinders,* pl. 26, n° 140.
[2] *Ibidem,* pl. 30, n° 157.
[3] Voy. pl. III, n° 9.
[4] Même planche, n° 8. Je n'ai eu à ma disposition que la partie du cylindre où se trouve cette figure avec la croix ansée; et

nage en costume assyrien, devant lequel est gravée la croix ansée. Sur un troisième monument, qui est un cône ovoïde, de cornaline orientale, se voit une *Figure à quatre ailes,* les bras levés en signe d'adoration, placée entre deux croix ansées [1]. Ce sont donc là quinze monuments de la haute antiquité asiatique, où la croix ansée figure sous une forme à très-peu de chose semblable à celle de la croix ansée égyptienne, et avec une intention religieuse qu'il n'est pas possible de méconnaître. En voici d'autres, exécutés par des mains phéniciennes et à l'usage de ce peuple, avec des représentations et des symboles puisés dans le même ordre d'idées religieuses, un desquels, entré depuis longtemps dans le domaine de la science, et un autre faisant partie du cabinet Blacas, accusent de plus en plus, s'il m'est permis de le dire, le peu d'attention que le savant académicien avait donnée à ces monuments d'un art asiatique, que j'avais eus en vue dans mon travail, et qui n'auraient pas dû rester complétement en dehors du sien.

Le premier de ces monuments phéniciens que je puis citer est une pierre, en forme de scarabée, qui fit longtemps partie du célèbre cabinet du duc de Carafa Noia, à Naples, et qui, depuis, par une de ces infidélités dont les collections d'Italie offrent tant d'exemples, a passé, je crois, par la main d'Hamilton, dans le musée Britannique, où elle se trouve actuellement. A l'époque où elle était possédée par le duc de Noia, elle fut publiée d'abord par Passeri [2], puis par Murr, dans son

c'est à M. L. Grifi, savant antiquaire romain, que j'en ai dû l'empreinte.

[1] Même planche, n° 11. C'est sur la base de ce cône qu'est gravé ce sujet. Le monument, acquis à Bagdad et porté à Constantinople, a passé depuis dans ma collection par un don de M. de Cadalvène.

[2] *Thesaur. Gemm. Astrifer.* (Florent. 1750, folio), t. I, tab. XXIV; t. II, p. 71-72. Passeri reconnaissait dans cette pierre un amulette à l'usage des Mages; il attribuait à la croix ansée la signification symbolique de signe de *vie*, et il regardait les caractères comme phéniciens, sans chercher à les expliquer.

Journal zur Kunstgeschichte und Litteratur[1]. Il s'en trouve aussi, dans la Description du cabinet de M. Praun[2], un dessin, qui paraît avoir servi pour celui qui est publié, de plus grande proportion et avec beaucoup d'inexactitudes de détail, dans les Œuvres complètes de Herder[3]. Ce scarabée est encore gravé dans le Recueil de Tassie[4], comme faisant partie du musée Britannique; il a été reproduit par M. Grotefend, en tête d'une de ses dissertations sur l'Iconographie persique, d'après les monuments babyloniens et égyptiens[5], et M. Landseer, qui en a donné une explication, sur le mérite de laquelle je n'ai pas à m'expliquer en ce moment, l'a fait graver de nouveau parmi les monuments qui font le sujet de ses Recherches sabéennes[6]. Enfin, M. Petit-Radel s'en était aussi servi[7] pour prouver la signification symbolique, celle de *phallus*, qu'il attribuait à la croix ansée égyptienne, dans l'opinion qu'il était que ce monument était égyptien. On voit donc qu'il était entré par bien des voies, et depuis plus d'un demi-siècle, dans le domaine de la publicité. Il ne devait pas moins se recommander à l'attention des antiquaires par son inscription que par son sujet; et c'est effectivement aussi sous ce double rapport qu'il a été l'objet de l'examen de plusieurs savants. La représentation qui s'y voit gravée sur la partie plane, ou la base, consiste en deux figures, l'une assise, qui paraît être celle d'un Dieu, l'autre debout, en attitude d'adoration, qui doit être celle d'un Initié; entre ces deux figures, vers le milieu de la pierre, est

[1] Th. IV, taf. 1, fig. A, p. 141.

[2] Imprimée à Nuremberg, en 1797. Voy. p. 266.

[3] Herder's *Sämmtl. Werken*, Th. I, en tête de la dernière planche.

[4] Pl. XI, n° 654.

[5] *Persische Ikonographie aus Babylonischen und Ægyptischen Kunstwerken*, II Beitrag, dans l'*Amalthea* de Boettiger, t. II, taf. 1, n° 22, p. 101-103, et 112-114.

[6] Landseer's *Sabean Researches* (London, 1823, 4°), p. 361.

[7] *Monum. ant. du Mus. Napol.* t. IV, pl. 56, B, n° 3, p. 116.

le symbole de la croix ansée, et dans le haut, un astre à huit rayons et neuf globules. Au-dessous de cette scène hiératique, dans une espèce d'exergue, est une inscription composée de neuf caractères, qui paraissent bien phéniciens, et qui ont été jugés tels par la plupart des savants qui se sont occupés de ce monument, entre autres Murr[1] et Tychsen[2]. M. Grotefend, qui a cru lire dans cette inscription le nom d'*Ormuzd*, écrit *Ehoromezd*[3], s'appuie de cette lecture pour justifier son interprétation du sujet, où il voit *Ormuzd révélant sa loi à Zoroastre*. Je n'ai point à m'expliquer maintenant, ni sur cette interprétation, ni sur l'inscription, que je tiens aussi pour phénicienne, bien qu'elle ait échappé, comme plusieurs autres, il est vrai, à l'attention de M. Gesenius; je me borne à remarquer que M. Grotefend, qui a reconnu dans le symbole gravé entre les deux figures la croix ansée, qu'il appelle *crux ansata* et qui lui paraît semblable au symbole égyptien, *welches dem ægyptischen Tau so ähnlich sieht*, a vu aussi dans ce symbole, comme dans la croix ansée égyptienne[4], un signe religieux, celui de la révélation de la loi divine, *das Zeichen der Offenbarung;* et, s'il s'est trompé en ce point, je ne crois pas que personne conteste du moins le caractère sacré attribué au symbole dont il s'agit sur ce monument phénicien : c'est le seul point sur lequel j'insiste en ce moment, et c'est aussi celui qui devait recom-

[1] A l'endroit cité précédemment, Murr lisait ווכרכזתכב sans s'expliquer sur le sens qu'il tirait de ces caractères.

[2] *De cuneatis Inscriptionibus Persepolitanis Lucubratio*, p. 21. La lecture de Tychsen était celle-ci : לחורלאסוו, qu'il interprétait *Mugno Asgag*, mais qui n'a inspiré aucune confiance à personne.

[3] *Amalthea*, t. II, p. 101.

[4] En cela, M. Grotefend s'appuyait surtout de l'assentiment de Bellermann, qui regardait la croix ansée égyptienne comme une *clef*, et, à ce titre, comme un symbole de révélation, d'initiation ; voy. son *Programm über die Scarabæen-Gemmen, Ier Stück* (Köln, 1820, in-8°, § 4, p. 20-26); opinion qui était alors celle du plus grand nombre des antiquaires, et qui ne peut plus se soutenir aujourd'hui.

mander ce scarabée phénicien à l'attention du savant académicien.

Je citerai en second lieu un sceau, de forme ovale, dont la matière est une chalcédoine blanche, et qui se trouve dans le cabinet Blacas. Ce monument était encore inédit, et je suis heureux d'en pouvoir mettre sous les yeux de l'Académie un dessin, que je dois à l'obligeance de notre savant confrère M. Lajard[1]. On y voit gravé, sur la partie plane, un sujet composé de deux personnages, l'un et l'autre debout et en face l'un de l'autre, et tenant chacun, d'une des deux mains abaissée le long du corps, la croix ansée, portée par l'anneau, absolument à la manière égyptienne; ce qui offre une image neuve et caractéristique sur un de ces monuments de l'archéologie asiatique, et ce qui achève bien de montrer que la croix ansée avait aussi pour les peuples de cette partie de l'ancien monde, dont je crois fermement que les idées religieuses avaient été puisées au même fond de croyances que celles de l'Égypte, un caractère sacré, et probablement la même signification qu'en Égypte. On remarquera encore que la croix ansée, qui est répétée ici deux fois, offre deux variantes de la même forme, en ce que, dans l'une de ces variantes, l'anneau est ovale, et dans l'autre rond; ce qui ne permet pas de douter que ces légères différences de forme ne fussent tout à fait insignifiantes, quant au sens du symbole sacré. On ne pourra nier, d'ailleurs, que le monument qui nous offre cette curieuse représentation soit complétement étranger à l'archéologie égyptienne. Quand le costume des figures, qui est purement assyrien, et quand le travail de la pierre, qui appartient à une main phénicienne, ne suffiraient pas pour le prouver, les quatre caractères phéniciens gravés dans le champ de la pierre ne

[1] Voy. pl. III, n° 13.

laisseraient aucun doute à cet égard. Ces caractères paraissent être un *beth*, un *aleph*, un second *aleph* et un *lamed;* ces deux derniers placés en sens contraire, et formant le mot *El, Dieu.* J'abandonne aux philologues l'explication de cette inscription, et je me contente de remarquer que, malgré l'apparence qu'ils présentent, ce serait sans aucun fondement qu'on croirait y voir le nom de *Baal,* qui s'écrivait par trois caractères, un *beth,* un *aïn* et un *lamed.*

Le troisième monument que j'ai à faire connaître, est aussi un scarabée, de travail phénicien, acquis à Latakié par M. Guys, ancien consul de France en cette résidence, et j'en ai dû pareillement le dessin, qui sera publié parmi les monuments à l'appui de mon Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien, à l'obligeance de notre savant confrère M. Lajard[1]. On y voit, gravé sur la base, ce groupe symbolique du Dieu combattant le lion dressé devant lui, dont je me suis attaché, dans le mémoire cité tout à l'heure, à montrer l'origine assyrienne et la signification liée aux croyances de la religion chaldéenne, en même temps que j'en recherchais les nombreuses applications sur des monuments phéniciens, grecs et étrusques. Dans le champ, entre le Dieu et l'animal, est une croix ansée, qui m'a servi à donner un nouveau degré de probabilité à l'interprétation de ce groupe symbolique, telle que je l'avais conçue; et sans m'arrêter à cette explication, qui est étrangère à l'objet de mon travail actuel, et qui se trouve développée dans cet autre mémoire avec toutes ses preuves à l'appui, je me borne à constater la présence de la croix ansée, certainement avec une intention religieuse, sur un monument indubitablement phénicien. Le costume du Dieu, qui est manifestement assyrien, joint à un style de dessin qui n'est proprement ni baby-

[1] Voy. pl. III, n° 12.

lonien ni persépolitain, et à la provenance de ce scarabée, suffisent pour le démontrer aux yeux de toute personne suffisamment exercée à apprécier les divers monuments de l'art asiatique.

Je citerai enfin un sceau, pareillement de forme ovale, et de chalcédoine blanche, de la collection de feu M. le chevalier de Palin[1]. Le sujet gravé sur la base consiste en une figure *debout* placée en *attitude d'adoration*, entre *deux astérisques*, au-dessous desquels sont *deux croix ansées*. Cette pierre est, comme les précédentes, de travail phénicien, et l'on y remarquera le rapport entre l'*astre* et la *croix ansée* qui a pu déjà être reconnu sur les deux scarabées, rendu plus sensible encore sur cette pierre par la répétition des deux symboles et par la manière dont ils sont superposés l'un à l'autre. Je me borne ici à cette indication, qui a été développée dans mon Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien.

Voilà donc dix-neuf monuments, d'un style indubitablement assyrien, persépolitain et phénicien, d'une haute antiquité, d'un caractère religieux qu'on ne peut méconnaître, où la croix ansée figure, sous une forme qui paraît propre à l'archéologie asiatique, et qui ne diffère de la croix ansée égyptienne qu'en des points qui ne peuvent être essentiels, conséquemment avec une intention équivalente. En rapprochant ces dix-neuf monuments des médailles de Phénicie, de Cilicie, de Lycie et d'ailleurs, où le même symbole apparaît sous la même forme, avec des types, tous fournis par l'archéologie asiatique, accompagnés de légendes phéniciennes ou d'inscriptions en caractères inconnus de langues asiatiques, il n'est réellement pas possible de voir dans ce symbole autre chose que la *croix an-*

[1] Voy. pl. III, n° 10. On remarquera ici le symbole de la triade divine, qui se voit au-dessus de la tête de l'Initié.

sée asiatique, au lieu du *koppa* grec, qui ne pouvait à aucun titre trouver place, sous une forme qui d'ailleurs n'a jamais été la sienne, sur des monnaies de peuples étrangers d'origine et de langage à la race hellénique. Voilà des faits qui résultent avec toute certitude de la comparaison même des monuments, et que toutes les subtilités de la critique ne sauraient ni infirmer, ni détruire. Ces faits suffisent-ils pour justifier le rapprochement que j'avais fait du symbole gravé sur le vase étrusque de *Cære,* avec la croix ansée des monuments asiatiques, quand ce rapprochement, qui s'offre de lui-même à des yeux non prévenus, qui a frappé M. l'abbé Cavedoni comme moi-même, se trouve d'ailleurs autorisé par une foule de traditions historiques? A cet égard, je ne crains pas d'en appeler, et j'en appelle en effet au jugement de l'Académie, d'abord, à celui du public, ensuite.

Si, pour échapper à ce jugement, on prétendait que les cylindres et les autres pierres gravées où figure la croix ansée asiatique appartiennent à l'archéologie et à l'époque persanes, je me contenterais de répondre que cette assertion, émanée d'un savant très-versé dans la philologie grecque, surtout celle de la période alexandrine, mais étranger aux études archéologiques et complétement dépourvu des connaissances que donne la pratique des monuments, que cette assertion, dis-je, n'a aucune valeur, et j'en appellerais avec confiance aux lumières des antiquaires de profession, seuls aptes à décider des questions de ce genre. Je n'ajouterai plus qu'une dernière observation.

La conclusion qui résulte de la discussion contradictoire à laquelle je viens de me livrer, met dans la plus grande évidence la différence radicale des deux systèmes d'interprétation appliqués à l'antiquité figurée par mon savant confrère

et par moi. Pour lui, un signe, en apparence symbolique, gravé sur un vase étrusque de *Cære*, n'est qu'un fait à peu près sans importance; ce n'est qu'une *marque* de *chevaux de prix*, et cette *marque* n'est autre chose que le *koppa* grec, dont les habitants de *Cære* auraient eu connaissance par suite de leurs relations de commerce avec les Corinthiens. A la vérité, le *koppa* ne se trouve jamais figuré avec la *barre transversale* sur aucun monument grec ni étrusque; mais une *différence si légère* n'est pas faite pour qu'on s'y arrête, quand il y a une *ressemblance si forte;* et cette règle qu'on a posée soi-même de tenir compte des *moindres différences,* à côté des *ressemblances même les plus sensibles,* peut bien servir pour la *croix ansée,* mais ne doit pas apparemment s'appliquer au *koppa.*

Le même signe du vase de *Cære* se rencontre sur des monnaies de Cilicie, où il figure aussi en apparence avec une valeur symbolique; et, après avoir soutenu d'abord que ce signe était encore ici le *koppa* grec, employé comme caractère alphabétique pour désigner la nation des *Ciliciens,* ΚΙΛΙΚΩΝ, on a renoncé depuis à cette opinion, sans faire connaître ce qu'on mettait à la place, conséquemment, sans rien inférer du rapport qui existe entre le signe du vase de *Cære* et celui des médailles de Cilicie, rapport qui ne peut cependant pas être une chose purement fortuite et un fait sans conséquence. Quant au signe de même forme, et très-probablement aussi de même valeur, gravé sur les cylindres, sur les sceaux et sur les scarabées, de travail babylonien, persépolitain et phénicien, monuments dont on est convenu qu'on n'avait pas connaissance avant la discussion actuelle, on s'est tenu dans la même réserve, sans rien conclure de la présence de ce symbole, si remarquable pourtant, sur des monuments d'un art asiatique et d'une nature religieuse: en sorte qu'ici encore un rapport

certainement bien digne de considération est resté pour le savant académicien de nulle conséquence et comme non avenu.

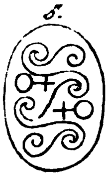
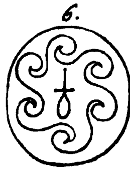
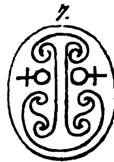
Pour moi, au contraire, le signe du vase de *Cære* est un signe symbolique, auquel je trouve à peu près la même forme, et conséquemment aussi la même intention, qu'à la croix ansée égyptienne. Ce signe, qui se rencontre sur des médailles, non pas seulement de Cilicie, mais encore de Phénicie, de Lycie et d'ailleurs, toujours lié à des types fournis par l'archéologie asiatique, me paraît puisé dans le même ordre d'idées; et j'en acquiers la preuve, en observant le même signe sur des cylindres, des sceaux et des scarabées assyriens, persépolitains et phéniciens, tous produits dans un système d'art et de culte national, dans un style de dessin tout à fait original, à une époque antérieure à la conquête de l'Égypte, où ce signe ne peut avoir eu qu'une valeur hiératique propre à des croyances d'une religion asiatique[1]. Fondé sur un pareil accord de faits,

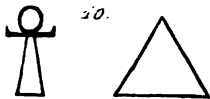
[1] Je n'ai pas cru devoir compliquer cette discussion de recherches sur l'origine et la signification de la croix ansée asiatique. Peut-être l'état de la science ne permet-il pas d'arriver sur ce point à une solution certaine, comme c'est le cas pour la croix ansée égyptienne, et un champ trop vaste reste-t-il ouvert aux conjectures. En se plaçant dans l'hypothèse que le *tau* phénicien pouvait être un signe de *salut*, conséquemment de *vie*, ainsi que cela paraît résulter du passage d'Ézéchiel, IX, 4 (voy. plus haut, p. 297 et suiv.), on pourrait supposer que la *croix ansée*, symbole phénicien et assyrien, était aussi un signe de *vie*, dont le *tau* formait l'élément essentiel; c'est le système d'interprétation que j'ai proposé dans mon Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien, et qui m'a paru propre à rendre compte des rapports du symbole en question avec le dieu Soleil, principe de vie et de salut. Une autre hypothèse a été récemment proposée par notre savant confrère M. Lajard, dans un mémoire composé exprès sur cette question : *De l'origine et de la signification de la croix ansée asiatique*. Il pense que ce symbole est une image abrégée ou réduite du symbole vulgairement appelé *mihir*, où il reconnaît le signe de la *triade divine* de la religion des Assyriens et des Perses. Cette conjecture, certainement très-ingénieuse, a été rendue très-plausible par son auteur; mais elle a besoin, avant d'être adoptée, d'être livrée à une discussion publique.

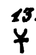
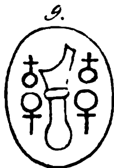
je vois dans le signe symbolique du vase de *Cære*, de ce vase qui est un monument de la haute antiquité étrusque, un trait important à constater, de ces antiques communications d'idées qui eurent lieu entre l'Étrurie et l'Asie, par suite de l'émigration des Tyrrhéniens, partis de la Lydie, région de l'Asie Mineure, qui fut le siége d'un empire Assyrien, du XIIIe au VIIe siècle avant notre ère. Un signe, indifférent aux yeux de notre savant confrère et resté tout à fait stérile dans ses habiles mains, devient donc pour moi un moyen péremptoire de confirmer la tradition historique de l'origine lydienne des Tyrrhéniens, et de lier aux croyances religieuses de l'Asie la civilisation primitive de l'Étrurie. Voilà le résultat positif de mon Mémoire, et voilà en même temps le produit net des deux systèmes mis en présence l'un de l'autre. Quel que soit maintenant le jugement qu'on en portera, je n'aurai pas à regretter que la question qui nous divise ait été ainsi posée devant l'Académie, et je remercierai sincèrement mon savant confrère de m'en avoir fourni l'occasion.

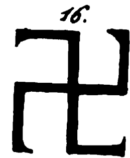
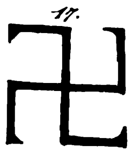
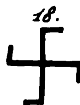
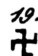
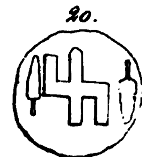


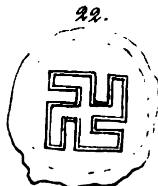


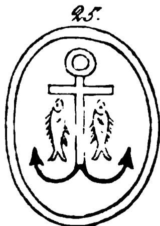




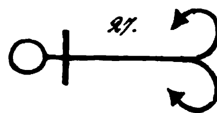


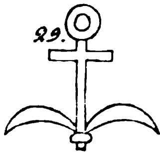
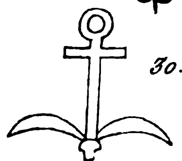
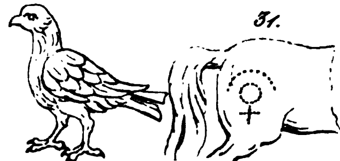
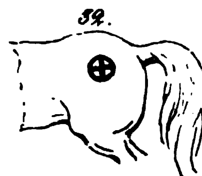
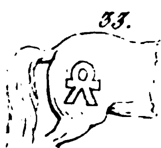
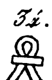






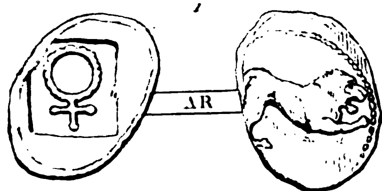







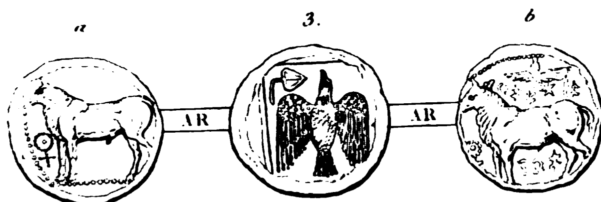
1



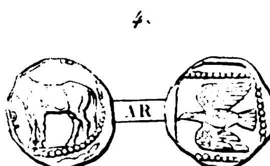
2.



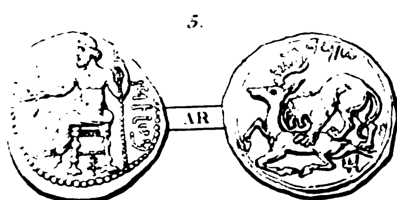
a 3. b



4.



5.



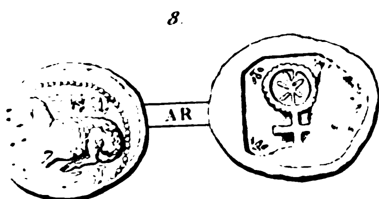
6.



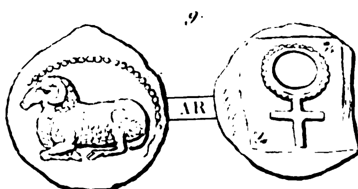
7.



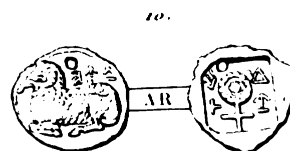
8.



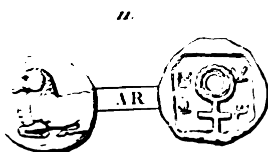
9.



10.



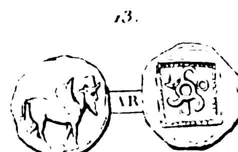
11.



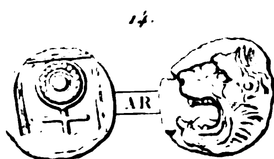
12.



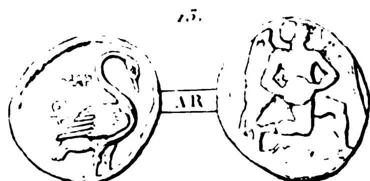
13.



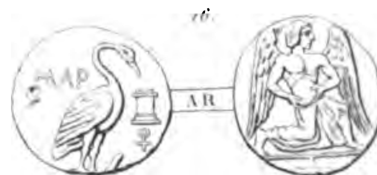
14.



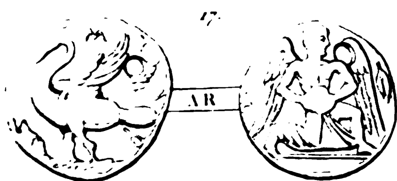
15.



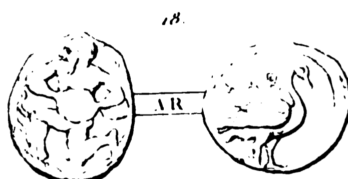
16.



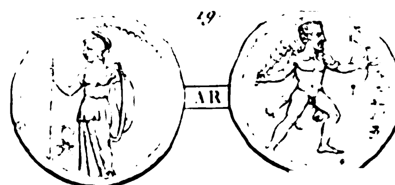
17.



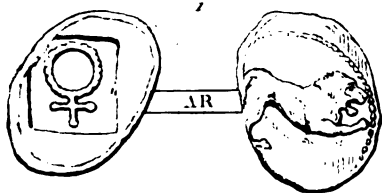
18.



19.



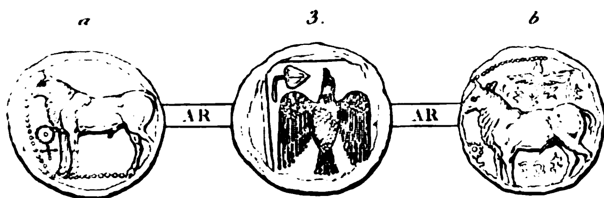
1



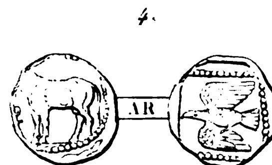
2.



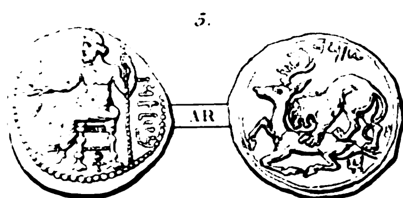
a 3. b



4.



5.



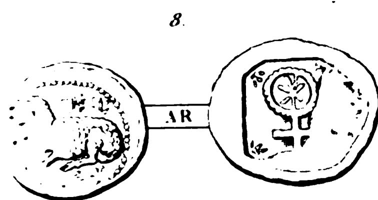
6.



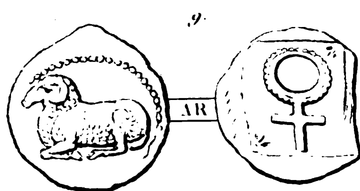
7.



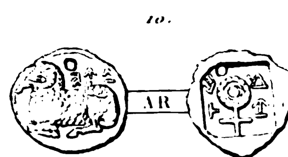
8.



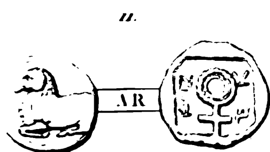
9.



10.



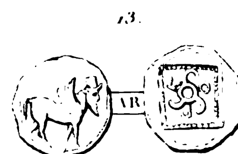
11.



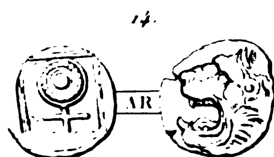
12.



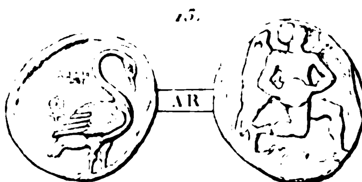
13.



14.



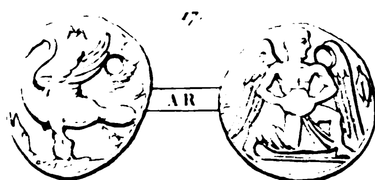
15.



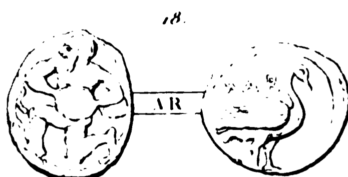
16.



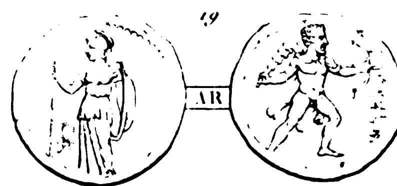
17.



18.



19



1.



2.



3.



4.



5.



6.



7.







9



10.



11.



12.



NOTICE

SUR

UNE INSCRIPTION DÉCOUVERTE A MARSAL

(DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE);

PAR M. DE SAULCY.

Dans les premiers mois de l'année 1842, l'administration militaire faisait exécuter à Marsal, petite ville du département de la Meurthe, les fouilles de fondation d'une caserne à l'épreuve de la bombe; au milieu de la vase épaisse qui recouvre presque partout l'immense radier artificiel connu des archéologues sous le nom de Briquetage de Marsal, un piédestal de grandes dimensions, et orné de moulures d'assez bon goût, fut rencontré par les ouvriers. L'officier du génie préposé aux travaux, ayant fait extraire et nettoyer tant bien que mal ce monument, dont il était impossible de prévoir alors tout l'intérêt, reconnut qu'il portait une inscription, et s'empressa d'en faire parvenir une copie, fort défectueuse d'ailleurs, à M. le colonel Bergère, directeur du génie à Metz. Cet officier supérieur, aussi distingué par son savoir que par ses services militaires, donna sur-le-champ des ordres précis pour que le

piédestal en question fût soigneusement mis à l'abri de toute dégradation, et pour que l'on apportât la plus grande attention à recueillir les autres objets antiques que pourrait recéler encore le terrain vaseux dans lequel s'opéraient les tranchées de fondation. Quelques curieux débris de figures, en pierre et en terre cuite, furent réunis par suite de cette recommandation expresse, et le piédestal, apporté à Metz, fut déposé à la bibliothèque publique de la ville, dans la galerie où sont accumulés les bas-reliefs, les autels, les inscriptions et les pierres tumulaires exhumés, depuis quelques années seulement, du vieux sol Médiomatricien.

Depuis lors, l'inscription gravée sur le piédestal découvert à Marsal a été dégagée avec précaution de la vase dont les lettres qui la composent étaient remplies; elle est donc aujourd'hui fort lisible, sauf en deux ou trois points où la surface de la pierre a subi quelques petites altérations, trop légères d'ailleurs pour qu'il y ait quelque chance d'erreur à courir en effectuant la transcription du texte.

Cette inscription ayant été publiée par M. le colonel Bergère lui-même, dans la première partie des Mémoires de l'Académie royale de Metz, pour l'année 1843, je n'avais pensé qu'à satisfaire un simple mouvement de curiosité, en allant visiter la pierre en question; mais ayant reconnu quelques légères incorrections dans la transcription opérée par le dessinateur, j'ai pris de ce texte la copie suivante, dont je crois pouvoir garantir l'exactitude. (Voyez la planche annexée à cette notice.)

La restitution du texte ne présente aucune espèce de difficulté; nous allons cependant reconnaître que, pour l'intelligence de ce qu'il contient, un commentaire n'est pas inutile. La dédicace, qui constitue la première partie de l'inscription, est fort simple, et elle s'ajuste à merveille sur la formule ordi-

TI·CLAVDIO
DRVSI·F·CAESAR
AVG·GERMANIC
PONT·MAX·TRIB
POTESTAT·IIII·IMP·VIII
P·P·COS·DES
VICANI·MAROSA
LLENSES·PVB
DEDICATA·VIIII·K
OCTOB·ANNO·C
PASSIENI·CRISPI
II·T·STATILIO·TAVRO·COS

naire de ces sortes de phrases votives. Ainsi on lit tout d'abord et avec certitude:

TIberio CLAVDIO
DRVSI Filio CÆSARi
AVGusto GERMANICo
PONTifici MAXimo, TRIBunitia
POTestate $\overline{III}$ (tertium), IMPeratori $\overline{III}$ (tertium),
Patri Patriæ, COnSuli DESignato,
VICANI MAROSA-
-LLENSES.

Quant au reste de l'inscription, il doit, je crois, se transcrire:

PVBlice
DEDICATA (*sous-entendu*, statua) VIIII. Kalendas
OCTOBris ANNO Consulatus (*ou* Caii)
PASSIENI CRISPI
$\overline{II}$ (iterum) Tito STATILIO TAVRO Consule.

La troisième puissance tribunitienne de Claude correspondant nécessairement à l'année commencée aux kalendes de janvier de l'an de Rome 797 (44 de l'ère chrétienne), il est certain par cela même que la date inscrite sur le piédestal élevé par les *Vicani Marosallenses*, ne peut être que le 9 des kalendes d'octobre 797 (23 septembre 44 de J. C.). Nous sommes donc fixés d'une manière positive sur le jour et sur l'année dont il est fait mention. Recourons maintenant aux meilleurs travaux qu'ait produits la science moderne sur la chronologie consulaire : nous trouvons dans l'*Epistola Consularis* de Henri Noris une courte discussion sur les noms que l'on doit attribuer aux consuls entrés en fonctions en l'an 44 de l'ère chrétienne. Ce savant cite d'abord l'autorité de Dion, qui, dans le livre LX, mentionne *C. Crispus* $\overline{II}$, et *T. Statilius;* celle d'Idace, dans la Chronique duquel on lit *Crispo* $\overline{II}$ *et*

Tauro; puis celle de Prosper, dont les fastes portent sous cette date : *Crispino et Tauro.* Parmi les auteurs modernes, Noris rappelle que Goltzius mentionne, en 44, C. Vibius Crispus II et T. Statilius Taurus, et Panvini C. Quinctius Crispinus II et T. Statilius Taurus. Pour conclure il ajoute : « Cæterum, « omnes in hoc collegio describendo errorem admisisse constat « ex epitaphio Gruteri (pag. 1041. 10), quod dicitur positum

III. NON. JANVARI
L. QVINCTIO CRISPINO. II.
M. STATILIO TAVRO. COS.

« Falsa sunt prænomina horum consulum apud Dionem et « Panvinium. »

L'illustre Tillemont, à la sage critique duquel on a presque toujours raison de donner une pleine confiance, adopte l'opinion de Noris et cite, d'après lui, L. Quinctius Crispinus II et M. Statilius Taurus comme consuls de l'année 44.

Enfin, les auteurs de l'Art de vérifier les dates, et les rédacteurs des fastes consulaires de l'Encyclopédie méthodique, ont également suivi Noris; mais ils ont ajouté Manius Æmilius Lepidus, substitué au premier, et nous verrons tout à l'heure que cette mention d'un consul substitué est fort importante.

Notre inscription de Marsal, qui comporte une puissance tribunitienne, ne saurait nous tromper sur la date dont il s'agit : elle est en désaccord avec toutes ces listes qui ne s'accordent pas mieux entre elles, puisqu'elle nous donne pour consuls

PASSIENVS CRISPVS pour la 2e fois,
et Titus STATILIVS TAVRVS.

Évidemment, c'est elle qui a raison, et il ne s'agit plus

maintenant que de déduire les faits positifs de plus d'un genre qu'elle nous révèle.

Celui de ces faits qui domine tous les autres, en ce qu'il intéresse fortement notre archéologie nationale, nous est fourni par la date de l'inscription et par la désignation des *Vicani Marosallenses*. Marsal était donc une bourgade assez considérable dès la troisième année du règne de Claude (44 de J. C.), pour que ses habitants fussent en mesure d'élever à leurs frais un monument en l'honneur de l'empereur. Quant au nom que Marsal portait à cette époque reculée, il ne différait réellement pas de son nom moderne; car l'altération qui de *Marosallum* a fait *Marsallum,* puis Marsal, peut à peine être nommée une altération.

Jusqu'ici la plus ancienne mention du nom de cette localité sous la forme *Marsallum* s'était rencontrée dans le titre d'une donation datée de l'an 709, et faite par un comte Vulfoald à l'abbaye de Saint-Mihiel[1]. Toutefois, les collections numismatiques renferment des tiers de sous d'or ou triens mérovingiens frappés à Marsal, *Marsallo* ou *Marsallo vico,* par différents officiers monétaires; et il s'en trouve certainement dans le nombre qui, à en juger par leur fabrique, furent émis bien antérieurement à l'époque de la donation du comte Vulfoald. Il était donc permis, avant la découverte du piédestal de Marsal, de considérer cette ville comme n'ayant été réellement un bourg qu'à partir de l'époque mérovingienne; d'ailleurs, le silence absolu de tous les anciens géographes et de tous les itinéraires semblait légitimer l'opinion qui s'était accréditée et qui voulait que la bourgade ne se fût formée qu'à la longue, assez tard, et autour de l'une des salines exploitées dès l'époque la plus reculée dans la vallée de la Seille. Il n'est plus

[1] Dom Calmet, *Histoire de Lorraine,* t. I, preuves, p. 522.

possible aujourd'hui de contester à Marsal une origine plus éloignée. Dès les premières années de l'ère chrétienne, Marsal avait une existence de bourg, de *vicus,* ceci est maintenant hors de doute.

En 1740, d'Artezé de la Sauvagère, officier du régiment de Champagne et ingénieur ordinaire du Roi, fit paraître un mémoire intitulé : *Recherches sur la nature et l'étendue d'un ancien ouvrage des Romains, appelé communément Briquetage de Marsal.* Ce titre résumait parfaitement l'opinion de la Sauvagère : en effet, les fouilles pratiquées en sa présence pour établir les fondations d'un couvent de femmes ayant amené la découverte de plusieurs fourneaux destinés à la cuisson des eaux salifères, la Sauvagère les prit pour les restes d'un établissement métallurgique, et comme on trouva depuis, au même endroit et à la surface du briquetage, un tesson de cette poterie rouge, au grain fin et au vernis brillant, que l'on nomme vulgairement poterie romaine, portant le timbre du potier CASSIVS F, il n'en fallut pas plus à l'auteur pour conclure que le vase brisé, les fourneaux et le briquetage au-dessus duquel étaient placés ces débris, appartenaient à la même époque et étaient l'œuvre des Romains. Il pouvait tout au plus, ce me semble, conclure de ces découvertes que le briquetage était antérieur à l'époque où le vase romain avait été brisé et perdu.

Aujourd'hui qu'un piédestal, daté de l'an 44 de l'ère chrétienne, nous démontre l'existence, à cette époque précise, d'un *vicus Marosallensis,* il devient bien difficile de ne pas admettre que le gigantesque radier, dont la construction a seule pu permettre d'habiter la vallée de la Seille en ce point, est antérieur à cette époque,

La première expédition romaine contre Orgetorix et les

Helvètes eut lieu sous le consulat de Messala et de Pison, en l'an 692, c'est-à-dire cent cinq ans seulement avant l'érection du monument votif de Marsal. Longtemps encore après cet événement la conquête ne fut pas assez bien assise dans cette province, pour que de simples usines, fondées par les Romains et destinées à l'exploitation des eaux salifères, pussent donner naissance à un *vicus* tel que celui qui décernait des statues en 44 de l'ère chrétienne. Il y a donc dans cette seule considération une présomption assez forte en faveur de l'opinion qui attribuerait à un peuple de race aborigène, la construction du radier sur lequel le *vicus Marosallensis* fut fondé.

Voilà plusieurs fois déjà que je mentionne le briquetage de Marsal, il ne sera pas hors de propos, je pense, de donner brièvement ici quelques détails sur cet étonnant monument de l'industrie humaine.

La vallée de la Seille n'était primitivement qu'un vaste marais impraticable et sans fond, dans lequel il eût été par conséquent impossible de rien bâtir. La Seille, *Salia*, qui dut probablement son nom à la nature de ses eaux, se grossit vers le point où furent fondées les villes de Dieuze, de Marsal, de Moyenvic et de Vic, d'une foule de sources dont la salure est due au contact des immenses dépôts de sel gemme que l'homme est allé chercher à d'effrayantes profondeurs, et dont la présence est reconnue depuis Dieuze jusqu'à Château-Salins. Les Gaulois, à demi sauvages, vivant sur les hauteurs qui dominaient les marais boueux de la Seille, durent nécessairement connaître la richesse que la nature avait mise à leur portée, et, dès l'époque la plus reculée, la fabrication du sel par l'évaporation des eaux salifères eut vraisemblablement lieu dans ce pays. Mais cette fabrication ne pouvant devenir une

véritable source de richesses, pour les habitants, qu'à la condition expresse d'être largement développée sur place, et au point même où les eaux salées sortaient de terre, il fallut, avant tout, songer à créer un sol artificiel sur lequel il fût possible de marcher et de s'établir avec sécurité. Ce problème difficile fut alors résolu, ainsi qu'on va le voir, par un moyen et avec une persévérance qui étonnent l'imagination la plus hardie. Une population entière, quelle qu'elle fût, prit le parti de combler les marais de la Seille, et pour ce faire, hommes, femmes et enfants se mirent à l'œuvre. De l'argile, arrachée aux flancs des coteaux environnants, fut incessamment délayée, battue, façonnée à la main, cuite et jetée dans le marais pour y former une couche solide. Combien de temps dura cette prodigieuse opération? c'est ce que nous essayerons de préciser tout à l'heure. Ce qui est certain, c'est que tous les morceaux de terre cuite, sans exception, ont été façonnés à la main, que beaucoup d'entre eux portent très-nettement encore l'empreinte des doigts, et que la nature de ces empreintes prouve que jeunes et vieux, hommes et femmes, travaillèrent en commun, ainsi que je viens de le dire. Rien de déterminé du reste dans la forme des morceaux de terre cuite qui constituent le briquetage : en effet, ils affectent tantôt une forme cylindrique, tantôt une forme conique ou parallélipipédique; quelques-uns se présentent en petites masses de figure irrégulière, d'autres enfin consistent en une simple enveloppe d'argile entortillée autour d'un fragment de bois. Les plus gros morceaux ont jusqu'à vingt-cinq centimètres de circonférence sur vingt-cinq centimètres de longueur, mais ceux-là sont très-rares. A partir de ces dimensions extrêmes, jusqu'aux dimensions les plus faibles qui aient pu être appliquées à des morceaux d'argile par la main de tous petits enfants, le briquetage

offre des fragments de tous les échantillons. Voici le résultat des observations de la Sauvagère à ce sujet :

« Les plus gros morceaux de ce briquetage ont environ dix à once pouces de pourtour, sur sept, huit, neuf, dix et onze pouces de longueur, les autres morceaux d'une moindre grosseur sont de toutes sortes de dimensions; il y en a qui sont infiniment petits, lesquels mêlés les uns parmi les autres, gros, moyens, petits et très-petits, avec la cendre et les autres parcelles qui se trouvent dans les fours à briques, et jetés confusément sur le marais, sans mortier ni chaux, et sans aucune matière, forment un corps ou massif de briques que l'on a appelé briquetage, sur lequel est établie la ville de Marsal. »

L'habile ingénieur, que l'existence de ce radier artificiel avait singulièrement émerveillé, ne négligea rien pour en connaître l'étendue. Par ses soins, des sondages multipliés furent exécutés, non-seulement dans la ville de Marsal, mais en beaucoup d'autres points de la vallée de la Seille, et les résultats qu'il obtint furent les suivants : il reconnut que la couche de briquetage variait d'épaisseur, que là où elle était le plus faible, elle avait au moins trois pieds, et qu'en d'autres points elle en avait jusqu'à sept; que le radier ainsi formé était étendu sur une vase sans fond et d'une nature extrêmement gluante; qu'un autre terrain vaseux, mais plus solide que le terrain inférieur, recouvrait presque partout le briquetage qui, de la sorte, se trouvait intercalé entre deux marais ; que le briquetage se rencontrait suivant les points explorés à différentes profondeurs, la couche de vase qui le recouvre ayant de sept à onze pieds d'épaisseur; qu'enfin ce briquetage avait fini par former une croûte assez compacte et assez bien liée pour qu'elle devînt très-difficile à percer, et qu'elle offrît presqu'autant de résistance qu'une bonne voûte.

La Sauvagère, grâce aux sondages qu'il fit exécuter avec soin, reconnut que le radier de terre cuite placé sous la ville de Marsal présentait une superficie d'environ cent quatre-vingt-douze mille toises carrées, et qu'en prenant une épaisseur réduite, entre quatre et cinq pieds, qui est suivant lui l'épaisseur la plus commune du briquetage, la masse contenait cent quarante-quatre mille toises cubes. En mesure moderne, ce chiffre représente un million cent cinquante-deux mille mètres cubes.

A Moyenvic, où le briquetage fut retrouvé, son étendue fut relevée comme à Marsal, et la Sauvagère calcula qu'en ce point la masse totale devait contenir quatre-vingt-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf toises cubes, ce qui, en mesure moderne, fait six cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze mètres cubes.

Nous avons donc un total de un million huit cent onze mille neuf cent quatre-vingt-douze mètres cubes de briquetage.

Si maintenant nous donnons, en moyenne, une longueur de huit centimètres sur deux centimètres de diamètre à chaque morceau de briquetage, nous avons, pour le volume de ce morceau moyen, vingt-cinq centimètres cubes et douze centièmes; chaque mètre cube en contiendra donc trente-neuf mille huit cent huit semblables. De là, il résulte que le radier total contiendrait soixante et douze milliards cent trente et un millions sept cent soixante et dix-sept mille cinq cent trente-six de ces morceaux de terre cuite moyens, dont, au reste, la dimension est certainement supérieure à la dimension moyenne réelle des fragments de briquetage.

Si enfin nous admettons qu'un homme travaillant huit heures par jour puisse, par minute, façonner à la main quatre morceaux de terre de ce genre, et les mettre en place pour

qu'ils subissent la cuisson, nous trouvons qu'une troupe de quatre mille hommes capables d'exécuter, sans interruption, un semblable travail de huit heures consécutives, aurait employé vingt-cinq ans et demi à préparer tous les éléments du radier de terre cuite sur lequel sont assis Marsal et Moyenvic. On voit que, dans cette appréciation de temps, il n'est nullement question de celui qu'il a fallu dépenser dans l'extraction et le battage de l'argile, dans l'exploitation et le charriage du bois destiné à la cuisson des morceaux façonnés, dans l'opération même de la cuisson, et enfin dans le transport, après refroidissement, de ces morceaux aux points où ils devaient être immergés. Comme il n'est pas tenu compte non plus de la lenteur relative et de l'infériorité incontestable du travail des femmes et des enfants, il est bien clair que l'on ne s'exposerait à aucune chance d'erreur en doublant, en triplant même le chiffre que je viens d'obtenir, pour le temps employé à la formation totale du radier. Tout le monde m'accordera, j'espère, que la réalisation d'un semblable projet est bien faite, ainsi que je le disais, pour étonner l'imagination, surtout lorque l'on pense que la vallée de la Seille était probablement loin de posséder, à une époque antérieure à la venue des Romains, une population de quatre mille ouvriers, répartie sur le sol occupé de nos jours par Marsal et Moyenvic, puisque la population actuelle de tout le pays, formant les cantons éminemment industriels de Vic et de Dieuze, dans lesquels sont comprises les villes de Moyenvic et de Marsal, ne s'élève, d'après les chiffres officiels, qu'à vingt-neuf mille trois cent vingt-cinq âmes.

Ces résultats du calcul le plus simple me paraissent démontrer d'une manière irréfragable que le briquetage de Marsal ne peut pas être l'œuvre des Romains: ceux-ci d'ailleurs

eussent trouvé quelque moyen moins barbare et plus prompt d'affermir les marais boueux de la Seille. Il faut donc, je crois, se décider à attribuer la conception et l'exécution persévérante du briquetage à une peuplade de race gauloise. Ajoutons que ce monument est sans contredit le plus merveilleux que nous ait légué la sauvage industrie de nos pères.

Je reviens maintenant à l'inscription trouvée récemment à Marsal.

La date du 9 des kalendes d'octobre coïncide avec la fête du jour de naissance d'Auguste, *Augusti natalis*, et le choix de ce jour pour la cérémonie de l'érection d'une statue en l'honneur de l'empereur Claude, n'a probablement pas été purement fortuit. Ce jour étant d'ailleurs un de ceux que l'on appelait *nefastus primo*, la cérémonie de la dédicace ne put avoir lieu que dans la seconde moitié de la journée.

Je passe à la précieuse désignation de consuls qui termine l'inscription: des deux noms cités, l'un est au génitif et régi par le mot *anno*, l'autre est à l'ablatif absolu. Il est donc bien clair qu'au 9 des kalendes d'octobre, ou au 23 septembre 44, Titus Statilius Taurus (celui des consuls dont le nom est à l'ablatif) était seul consul; on savait à Marsal que son collègue, Passiénus Crispus, n'était plus revêtu du consulat, par une cause qu'il nous faudra déterminer, mais on ignorait encore dans cette ville la substitution de Manius Æmilius. Nous allons voir que toutes ces circonstances méritent d'être prises en considération.

Et d'abord, les deux consuls entrés en fonction aux kalendes de janvier de l'an 797 de Rome (44 de J. C.), se nommaient en réalité Passiénus Crispus et Titus Statilius Taurus. Nous ne saurions sur ce fait récuser le témoignage formel d'un monument contemporain. Toutes les listes consulaires, rédigées et

publiées par les historiens modernes, sont donc erronées et doivent subir, en ce point, la correction que nous fournit l'inscription de Marsal. Remarquons d'ailleurs que nous ignorons le nom de la famille patricienne à laquelle appartenait le consul Passiénus Crispus, et qu'il est possible que ce soit la famille Quinctia, s'il est permis d'en juger par l'accord des listes consulaires modernes, qui attribuent unanimement le nom Quinctius au collègue de Statilius Taurus.

Quant au personnage nommé Passiénus Crispus, et qui fut consul pour la deuxième fois en l'an 44 de J. C. il n'est pas possible de se tromper sur son identité avec le consulaire Passiénus Crispus, orateur célèbre, qui fut d'abord le mari de Domitia, sœur de Cn. Domitius Ahenobarbus, le père de Néron. Chacun sait qu'Agrippine, mère de Néron, avait été exilée par Caligula. Aussitôt après l'assassinat de ce prince, arrivé le 24 janvier de l'an 42, le faible Claude, placé malgré lui sur le trône, s'empressa de rappeler Agrippine. Celle-ci, après son retour, épousa Passiénus Crispus, dont les immenses richesses avaient éveillé sa cupidité. Ce Passiénus passait pour l'un des beaux esprits de Rome, et les historiens contemporains nous ont conservé de lui deux mots qui prouvent qu'il avait tout au moins le jugement fort sain, s'il manquait de prudence. Ainsi, après l'avénement de Caïus Caligula, il ne craignit pas de tenir sur son compte le propos suivant que Tacite et Suétone ont eu soin de recueillir : *Neque meliorem unquam servum, neque deteriorem dominum fuisse.* Plus tard, lorsque Claude fut sur le trône des Césars, le caustique Passiénus Crispus dit un jour : *Malo divi Augusti judicium, malo Claudii beneficium*, caractérisant ainsi l'inepte prodigalité de l'empereur. Du reste, toute son habileté échoua devant la duplicité de sa nouvelle femme. Agrippine convoitait la libre possession de la fortune de son

époux; elle réussit à lui faire signer un testament par lequel il lui léguait toutes ses richesses, et dès que cet acte fut entre ses mains, le poison la débarrassa du mari qui entravait l'exécution de ses projets ambitieux. Les funérailles de Passiénus Crispus, qui avait été deux fois consul, disent les historiens, furent célébrées avec toute la solennité d'un deuil public.

Tillemont, ne pouvant préciser la date de la mort de Passiénus Crispus, se contente de dire sous l'année 43 : « Ce fut vers ce temps qu'elle (Agrippine) empoisonna Crispus Passiénus, son second mari, orateur célèbre et qui avait été deux fois consul. »

La découverte de Marsal nous permet aujourd'hui de fixer, d'une manière beaucoup plus approximative, l'époque de la mort de Passiénus. Le 9 des kalendes d'octobre on savait à Marsal qu'il avait cessé de vivre, mais on ignorait encore le nom du consul, Manius Æmilius, qui lui avait été substitué. C'est donc très-certainement entre les mois de janvier et de septembre 44 que Passiénus Crispus fut empoisonné par Agrippine.

Ce n'est pas tout encore, nous trouvons dans les listes consulaires pour l'an de Rome 744 ou neuf ans avant J. C. un T. Quinctius Crispinus, tandis que le L. Quinctius Crispinus, consul pour la deuxième fois cité en 44, et qui n'est certainement autre que l'orateur Passiénus Crispus, deuxième époux d'Agrippine, n'a pas de premier consulat mentionné dans ces listes. Faut-il en conclure que le consul de l'an 9 avant J. C. est le même que celui de l'an 44 ? Je n'ose le croire, bien que le chiffre II (*iterum*) ajouté au nom incorrect de L. Quinctius Crispinus, placé sous l'année 44, et que la certitude que Passiénus Crispus jouit deux fois des honneurs con-

sulaires avant de mourir, puissent le laisser supposer. Dans ce cas, en effet, cinquante-trois années se seraient écoulées entre les deux consulats de ce même personnage, et cela paraît fort peu vraisemblable. Il est beaucoup plus naturel d'admettre que, suivant l'usage, le premier consulat compté à Passiénus Crispus, fut un consulat substitué, un petit consulat, comme on disait à Rome, et que c'est la présence d'un T. Quinctius Crispinus, dans les listes consulaires en l'an 9 avant J. C. qui a conduit leurs rédacteurs à donner, au prénom près, la même dénominatiou au personnage qui fut consul pour la deuxième fois en 44 de J. C. La ressemblance des noms Crispus et Crispinus prêtait d'ailleurs à la méprise.

En résumé, l'inscription de Marsal a le mérite de constater les faits suivants :

1° Le *vicus Marosallensis,* le Marsal de nos jours, existait déjà avec une certaine importance en l'an 44 de l'ère chrétienne;

2° Le briquetage de Marsal est un ouvrage antérieur à la venue des Romains;

3° Les deux consuls entrés en fonctions aux kalendes de janvier de l'année 44, sont :

Caïus? Passiénus Crispus, pour la seconde fois, et Titus Statilius Taurus;

4° Passiénus Crispus, le deuxième époux d'Agrippine, fut empoisonné par celle-ci dans l'un des six premiers mois de cette année, puisque le 23 septembre on avait déjà reçu à Marsal la nouvelle de sa mort, sans toutefois que l'on y sût encore le nom du personnage substitué au consul défunt.

C'est donc avec toute raison que j'ai pu dire, en commençant, que l'inscription découverte à Marsal en 1842 était un monument important pour notre archéologie nationale, comme pour l'histoire romaine elle-même.

SUR L'AUTHENTICITÉ

DE

LA LETTRE DE THIBAUD,

ROI DE NAVARRE,

A L'ÉVÊQUE DE TUSCULUM,

PAR M. LETRONNE.

Lu le 10 novembre 1843.

Le premier devoir de l'historien est d'examiner et de peser avec impartialité les témoignages qui appuient les faits qu'il raconte. Mais ce devoir est quelquefois bien difficile à remplir, surtout lorsqu'il arrive qu'un fait est présenté de deux manières différentes ou contradictoires par deux témoins oculaires qui, paraissant avoir eu tous deux autant de moyens de le connaître, n'ont eu nul intérêt à le déguiser ou à l'altérer. En pareil cas, l'historien, dans la perplexité où le met une telle dissidence, peut être réduit à croire que l'un des deux récits n'émane point de la source respectable qui

lui est attribuée, mais que la pièce qui le renferme a été fabriquée après coup, dans un intérêt qu'il s'efforce de découvrir. Cette solution est assez ordinairement peu satisfaisante; elle a presque toujours quelque chose de violent et d'arbitraire qui éloigne la conviction, en ce qu'elle paraît être une de ces explications extrêmes auxquelles on a recours en désespoir de cause. Cet inconvénient vient de se présenter dans une discussion toute récente.

Geoffroy de Beaulieu, l'ami, le confesseur et l'historien de saint Louis, rapporte qu'après la mort du roi, arrivée le 25 août 1270, Charles d'Anjou, son frère, demanda et obtint de Philippe le Hardi *les chairs, le cœur et les intestins,* qui furent déposés dans l'abbaye de Monreale, près de Palerme.

D'un autre côté, il existe une lettre écrite en français, et imprimée dans le recueil de dom Martène [1], sous le titre de : *Lettre de l'évêque de Thunes à Thibaud, roi de Navarre,* dans laquelle cet évêque raconte à Thibaud, sur sa demande, tous les détails de la mort de saint Louis. Il y est dit expressément « que les entrailles furent portées à Monreale, en l'église près de Palerme, mais que *li cuers et li cors demurent encore en l'ost; kar le peuple ne souffri en nulle maniere qu'il en fust portez.* »

Ce récit est donc, sur un point important, en contradiction manifeste avec celui de Geoffroy de Beaulieu. La lettre, qui était sous les yeux du père Daniel [2] et peut-être de dom Félibien [3], fut opposée au témoignage de Geoffroy, et l'on crut pouvoir admettre sur cette autorité que le cœur de saint Louis avait été apporté en France par Philippe le Hardi.

De même, au commencement de la discussion sur la découverte faite à la Sainte-Chapelle, on essaya d'infirmer, au

[1] *Veterum scriptorum ampl. coll.* t. VI, col. 1217.

[2] *Hist. de France,* t. IV, p. 262.

[3] *Hist. de l'abbaye de Saint-Denis,* p. 248.

moyen de cette lettre, l'autorité du confesseur de saint Louis, et de soutenir que le cœur du saint roi, apporté en France par Philippe, avait été enterré à la Sainte-Chapelle. Depuis, un savant académicien a reconnu que, d'abord, le cœur de saint Louis fut porté à Monreale, et que, s'il est venu en France, ce doit être à une époque postérieure, qu'il se flatte de pouvoir déterminer.

Cependant, on n'est nullement en droit de le mettre de côté, à moins qu'on ne prouve décidément que la lettre est apocryphe. C'est ce qu'ont essayé de faire M. le duc de Serra-di-Falco, et le révérend père Tarallo, dans sa dissertation publiée à la même époque. Après avoir rapporté l'insuccès des recherches faites à Monreale, l'auteur du premier mémoire le termine en ces termes: « D'après cela, nous sommes forcés de nous contenter, pour le moment, des lumières que nous fournissent l'histoire et l'antique inscription du temple. Toutefois, cela seul suffit pour nous faire conclure que le cœur de saint Louis, avec les viscères entiers et les chairs, fut déposé dans la cathédrale de Monreale; que la France n'a possédé que les os, dégagés de toutes les parties molles; et finalement, que le cœur retrouvé à la Sainte-Chapelle ne peut, en aucune façon, être attribué au saint roi, dont le chef, moins la mâchoire inférieure, fut seul transporté de Saint-Denis à la Chapelle en 1306 [1]. »

Quant à la lettre française qui pourrait être opposée à ce résultat, les deux savants antiquaires la déclarent, sans hésiter, de tout point apocryphe, par les raisons suivantes :

1° L'auteur de la lettre, le prétendu évêque de Tunis, tait son nom; cette lettre est sans date; elle est en français, ce qui n'est pas ordinaire dans une lettre d'évêque à cette époque.

[1] Serra-di-Falco, Mém. cité, p. 13.

2° Ni Guillaume de Nangis, ni aucun autre auteur contemporain, ne parle d'un évêque de Tunis.

3° Il est inadmissible que Thibaud, roi de Navarre, qui n'avait pas quitté le camp, ait eu besoin d'écrire à l'évêque de Tunis (supposé qu'il y eût un évêque de Tunis), pour apprendre les détails de la mort du saint roi, à laquelle il avait dû assister.

Cette dernière raison, sans parler de la seconde, est péremptoire; et si la lettre a réellement tous les caractères que le savant critique relève, il n'y a nul doute qu'elle ne soit l'œuvre d'un faussaire aussi ignorant que maladroit.

Mais il n'en est point ainsi.

On a vu plus haut que le P. Daniel s'est servi de cette même lettre. Il dit : « J'ai entre les mains une lettre de Thibaud, comte de Champagne, roi de Navarre, à l'évêque de Thunes, sur la mort de saint Louis, à laquelle il était présent. Cette lettre est tirée d'un beau manuscrit appartenant à M. de Chezelles, lieutenant général de police de la ville de Montluçon. » On voit déjà disparaître, dans cet énoncé, une des grandes difficultés élevées par le docte antiquaire de Palerme; car ce n'est plus l'évêque de Tunis qui apprend à Thibaud de Navarre ce que celui-ci devait connaître aussi bien et mieux que lui, à savoir les détails de la mort du saint roi. C'est, au contraire, Thibaud de Navarre, témoin oculaire, qui les raconte à l'évêque. Personne ne s'étonne plus alors que la lettre soit en français et non en latin.

Il existe à la bibliothèque de Sainte-Geneviève un manuscrit qu'on peut croire de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, et qui est peut-être celui que le P. Daniel avait sous les yeux.

Il paraît que la lettre citée par le savant jésuite s'y trouve

à très-peu près dans les mêmes termes[1]; elle a pour titre : « *C'est la lettre que li rois Thiebaut de Navarre envoia à l'evesque de Thunnes.* » Elle commence ainsi : « Thiebaud, par la grace de Dieu rois de Navarre, de Champagne et de Brie cuens palatins, à messire O. evesque de Thunnes, saluz et lui tout. »

Cette lettre, publiée de nouveau et récemment par M. le comte Horace de Viel-Castel[2], n'est, comme on va le voir, qu'une petite partie extraite d'une lettre beaucoup plus étendue, par une personne qui s'est contentée de prendre les faits relatifs à la mort de saint Louis, et a laissé tout le reste :

C'est la lettre que li rois Thiebaut de Navarre envoia à l'evesque de Thunnes.

« Thiebaut, par la grace de Dieu rois de Navarre, de Champagne et de Brie coens pazins, à messire O. evesque de Thunnes, saluz et lui tout. Sire, je receve vostre lettre en laquelle vous me priez que nous vous feissons asavoir lestat de mon chier seigneur Louys, jadis rois de France. Sire, du commencement et du milieu savez-vous plus que nous ne fesons. Mes de la fin, nous pouvons tesmoigner par la veue des eauz q'onques en toute nostre vie ne veimes si sainte ne si devote fin en homme du siecle ne de religion, et autel avons nous oï tesmoigner à touz ceus qui le virent. Et sachiez, Sire, que le dimenche a eure de nonne, jusques au lundi apres tierce, sa bouche ne cessa de jour et de nuit, par toutes parties, l'espace de quinze eures, de louer Nostre Seigneur, et de prier pour le peuple qu'il avoit la mené. Et la ou il avoit ja perdu une partie de la parole, crioit-il aucune foiz en haut : *Fac nos, Domine, prospera mundi despicere, et nulla ejus adversa formidare.* Et moult de foiz crioit-il en haut : *Esto, Domine, plebi tuæ sanctificator et custos.* Après l'eure de tierce il perdit aussi comme du tout la parole; mes il regardoit les gens moult debonerement, et sourioit

[1] Elle est aussi dans deux Mss. de la Bibliothèque royale : ancien fonds français, n° 7272, et Saint-Victor, 886.

[2] D'abord, dans le recueil intitulé *Beaux-Arts*, 13e livraison, puis dans la *Presse* du 7 janvier.

aucune foiz. Et entre eure de tierce et de midi fist aussi cum semblant de dormir, et fu bien les eauz clos l'espace de demi liu. Après il ovrit les euz et regarda contre le ciel, et dist cest vers : *Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum.* Onque puis il ne parla, et entour eure de none il trespassa. Et des l'eure qui trespassa jusques en lendemain quen le fendi, il estoit ausit biax et aussuit vermaux, ce nous sembloit, com il estoit en sa pleine santé, et sembloit à moult de genz qui vossit rire. Après, Sire, ses entrailles furent portées à Montroyal en l'esglise pres de Palerme, la ou nostres sires a ja comancié a fere moult de granz miracles por lui, si cum nous avons entendu par l'arcediacre de Palerme, qui l'a mandé par sa lettre au roy de Secile. Sire, li cuers de li et li cors demeurent encore en l'ost; li peuples en nule manière ne veut souffrir qu'il en feut porté. »

Déjà, ainsi que je viens de le dire, le titre de la lettre fait disparaître les principaux motifs de doute que M. le duc de Serra-di-Falco avait élevés contre l'authenticité de ce document. Cependant, il en reste encore un qui paraît bien frappant dans la mention de l'*évêque de Thunes,* dont aucun historien ne parle. Cet évêque y est appelé messire O. Quel nom nous cache cette initiale? On va le voir.

Dans la collection faite par Tillemont des pièces relatives à saint Louis, la lettre de Thibaud de Navarre se trouve tout entière, beaucoup plus longue que celle qu'a copiée dom Martène; et Tillemont déclare l'avoir tirée d'un manuscrit sur vélin, de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, que dom Luc d'Achery lui avait envoyé. Elle débute ainsi : « A honorable et son très-cher et très-amé père en Jésus-Christ, monseigneur Othon, par la grace de Deu, evesque de Tousculane, Thibault, par celle mesme grace, rois de Navarre, et de Champaigne et de Brie, cuens paladins, salut et luy tout. » Ce titre, beaucoup plus complet que dans le manuscrit de Sainte-Geneviève, enlève la dernière et grande difficulté qui subsistait encore; car, à la place de l'évêque de Tunis, dont aucun his-

torien ne parle, nous voyons paraître l'*évêque de Tusculum*, nommé *Othon*, désigné par la seule initiale O. dans le manuscrit de Sainte-Geneviève. Or, cet Othon, Odon ou Eudes, est un personnage considérable, qu'on ne peut s'étonner de trouver dans une si étroite relation avec le roi de Navarre, gendre de saint Louis. Né à Châteauroux (*de Castro Radulphi*), dans le diocèse de Bourges, après avoir été chanoine, puis chancelier de l'église de Paris, il fut créé cardinal et évêque de Tusculum en 1244, par le pape Innocent IV, puis envoyé en France pour prêcher la septième croisade[1]; là, il gagna l'affection de saint Louis par la pureté de ses mœurs, sa science et la maturité de son esprit. Il l'accompagna en Orient, et fut chargé d'écrire au roi des Tartares pour l'engager à embrasser la foi chrétienne. Il consacra la Sainte-Chapelle en 1248, en présence de vingt évêques, et ne mourut qu'en 1273, trois ans après saint Louis[2].

On conçoit parfaitement que cet évêque, Français d'origine et de cœur, ait écrit à Thibaud, roi de Navarre, pour savoir les détails de la mort du saint roi, qu'il tenait en si profonde vénération; et que ce prince ait voulu en faire un récit très-circonstancié à un personnage si considérable, placé si avant dans l'affection de son beau-père, et probablement dans la sienne. Rien n'est donc plus clair et plus naturel que les paroles qui commencent la lettre de Thibaud à l'évêque de Tusculum.

Jusqu'à ces derniers temps, l'original d'où Tillemont avait tiré sa copie n'avait pu être retrouvé; et on le croyait perdu, lorsque M. de Wailly, en mars 1845, l'a heureusement découvert dans le manuscrit supp. lat. 165.

[1] Guill. de Nangiaco, *Chronicon*, p. 99, ed. H. Geraud.

[2] Ughelli, *Italia sacra*, t. I, p. 234, 235

Je vais transcrire ici le texte tiré de ce manuscrit, qui est malheureusement fort incorrect; et c'est par cette raison, sans doute, qu'il n'a pas toujours été exactement reproduit dans la copie de Tillemont. Ce texte m'a été communiqué par M. de Wailly, qui s'est attaché à en donner une copie fidèle, en proposant des restitutions pour les passages qui ne présentent aucun sens, et en y joignant quelques notes destinées à l'éclaircir.

LETTRE DE THIBAUT, ROI DE NAVARRE, COMTE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE, A EUDES, ÉVÊQUE DE TUSCULUM.

« A honurable et son très cher et très amé père en Jésu Crist Monseingneur Ode par la grâce de Deu évesque[1] de Tousculane, Th. par celle meesme grâce rois de Navarre et de[2] Champaine et de Brie, cuens paladins, saluz et lui tout.

« Sire, nos avons receus voz lettres, ès quèle vous nous priez que nous vos feisions savoir l'estat de mon cher seigneur de seinte mémorie monseingneur Loys jadis [roi][3] de France, cui Deus face merci. Son estat du commencement de sa vie et de son milieu savez vos mieuz que nus ne savon. De sa fin vos poons nos tesmoigner par la vosue de nous eum si servir ne si dévote ne hume du sicle ne hume de religion; et autel avons nos qui la virent[4]. Et sachez, Sire, que dès le dimenge à eure de nonne jusque[5] lundi après tierce sa bouche ne cessa de jor ne de noit par tutes parties l'espace de II[6] eures de loer nostre Seigneur et de prier pur le

[1] Ms. *cuesque*.

[2] Ms. *des*.

[3] Le mot *roi* manque dans le manuscrit.

[4] Cette phrase, dont le texte est corrompu, pourrait se restituer ainsi : *De sa fin vos poons nos tesmoigner par la veue de nos euls que* ou *par la veue de nous c'une (qu'une) si sainte ne si dévote ne fit hume du siècle ne hume de religion; et autel avons nos oï de ceuz qui la virent* (*et pareillement avons nous entendu de ceux, etc.*). Tel est du moins le sens que présente le passage correspondant de la lettre adressée au prétendu évêque de Tunis : *et autel avons nous oï tesmoigner à touz ceus qui le virent.*

[5] Ms. *vesqui*.

[6] La copie de Tillemont porte *XX heures;* la lettre à l'évêque de Tunis *XV;* mais la leçon du manuscrit paraît préférable. En effet depuis dimanche à none jusqu'au lundi après tierce, il n'y a ni vingt heures ni quinze, mais dix-huit; or le sens paraît

popie que avoit là amene[1]: e là où il avoit[2] ja perdu une grant partie de la parole, crioit[3]-il acunnes foiz en haut : *Fac nos, Domine, prospera mundi despicere et nulla ejus adversa formidare*, et mout de foiz crioit en haut : *Esto, Domine, plebis tue et sanctificator et custos;* et reclamoit mout sovent madame sainte Geneviève. Et après l'eure de tierce il perdi ausi comme du tot la parole, mès il regardoit le genz mout bonoirement, et ausi rist[4] acune foiz. Et entre ure de tierce et de midy il fist semblant de dormir, et fu bien les euez clos l'eure de demie lieue[5]. Après il ovri les ois et regarda contre le ciel, et dist ce vers du sautier, ausi con sont errant[6] : *Introibo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum et confitebor nomini tuo*, et unkes puis il ne parla; et entur ure de nonne il trespasa. Et dès l'eure que trespassa jusque lendemein que on le fendi[7], il estoit ausi beaus et ausi vermeuz, ce dont nous senbloit, et ausi biaus à regarder comme en sa pleine sancté; e sembloit, à mout de genz que il vosist rire. Sire, nous vos en mandons mult bones nouvelles, ce nous cemble-i[8], dont vous et tuit qui l'amoient devez [estre][9] mut conforté. Et sachiez que nous et tuit cil qui sunmes[10] en l'ost avons mout grand espérance que ses prières nos vaudront[11] envers nostre Seignur à parfère sa besoingne[12] en l'enneur de son benoite non. De monseingneur Jehan son fil conte de Anevers[13] nos fesons vous asavoir que il trépasa avant que li rois, et créons que il soit en la companie nostre Seingneur. Des autres riches homes de l'ost qui sunt

être que, sur ces dix-huit heures, il n'y en eut pas en tout deux pendant lesquelles saint Louis eût cessé de louer le Seigneur.

¹ Ms. *que avoit le amenna.*

² Ms. *avoir.*

³ Ms. *criont*, et trois lignes plus bas, *criont*, au lieu de *crioit.*

⁴ Le manuscrit porte par erreur *dist;* dans la lettre à l'évêque de Tunis *et sourioit aucunes fois.*

⁵ Il y a dans le manuscrit *demie siene;* mais il faut lire *lieue :* ce mot s'employait souvent comme synonyme de *heure.*

⁶ Il faudrait peut-être *ausi con font errant* (*comme font ceux qui marchent*) ou *ausi con feust errant* (*comme s'il eût été en marche*). La prière rapportée ici est analogue à celle que cite dom Martène, comme devant être prononcée par les moines qui se mettaient en voyage : *Introïbimus in tabernaculum ejus, adorabimus in loco ubi steterunt pedes ejus.* (Of. *de antiquis monachorum ritibus*, liv. V, cap. 17, 14.)

⁷ Ms. *fondi;* la lettre à l'évêque de Tunis porte *fendi.*

⁸ Semble-t-il.

⁹ Le mot *estre* manque dans le manuscrit.

¹⁰ Ms. *sainnes.*

¹¹ Ms. *vaudrot.*

¹² Ms. *bosoingne.*

¹³ Nevers.

trépassé de lor mort fesons nous à vous asavoir : li quens de la Mache[1], li cuens d'Eu[2], li quens de Viane[3], li quens de Vendome[4], li quens d'Arselle[5] en Escoce, li sires de Monmorency[6], li sires de Preenes[7], mesire Gautier d'Anemous[8] mareschaus de France, misire Mahieu de Vullebaon[9], misire Alles de Brisas, misire Hubert Tiboule[10], misire Arnous son feiz, misire Jehan de Saint Briçon.

« Et nous fesons asavoir[11], Sire, que le jeudi[12] devant la feste Nostre Dame en Septembre vindrent li Sarrazin mut efforciement asallier nostre ost, et tant qu'inous convint combatre à eus ausi comme par force; et se desconfirent asez tot, et mut i[13] perdirent de lur gent et de granz et de meliurez et de petiz, si comme nous seumes puis par cius qui furent de lur; et mut eust esté[14] celle jornée profitable à la christienté, si comme nous créons et mut des autres, si ne fust misire Renaut de Precegny, qui estoit nouviaus maréchal de France, et misire Hardouis ses fiz, et misire Hue de Beaucoi, et misire Gui son frère, qui se partirent de la bataille le roi, en laquèle il estoit, et alèrent sanz le commandement le comte de Soissons[15], qui estoit chef de la bataille, à poi de genz et à grant foison des lur[16], et furent là perdu; ne unques puis, ne unkes mès ne oumes novèles, dont il est mout grant damages; ne ne savons si il son ou mort ou pris. Sire, les entrailles de nostre seigner le roi qui mort est furent portés à Montreal, en l'église de Montreal près de Palerne, là où nostre Sire a ja commencé à fère

[1] Hugues XII, comte de la Marche. C'est à tort que l'Art de vérifier les dates prolonge sa vie jusqu'en 1282. (Cf. *Chronique de Baudoin d'Avesnes.*)

[2] Alphonse de Brienne.

[3] C'est sans doute Hugues IV, que l'on sait être mort avant 1277. (*Hist. généal. de France*, t. VII, p. 795.)

[4] Bouchard.

[5] Peut-être *Ascelos;* des comtes de ce nom sont cités dans Rymer (t. Ier, p. 730, 767, 995); auj. *Athol.*

[6] Bouchard VI.

[7] Le manuscrit porte *Penes* avec une abréviation au-dessus des deux premières lettres; la copie de Tillemont, *Pennes.* Quoiqu'il existât une famille de *Prene* au XIIIe siècle (*Arch. du Royaume*, L. 1205, an 1258), on peut supposer qu'il y avait *Preeres* ou *Praieres*, ancienne forme de *Presles*, nom plus répandu.

[8] Nemours.

[9] Peut-être *Villebeon;* la copie de Tillemont porte *Villebaon.*

[10] Till. *Brisac... Thiboult.*

[11] Peut-être comme plus haut, *et nous fesons à vous savoir.*

[12] 4 septembre 1270.

[13] Ms. *et mut et.*

[14] Ms. *osté.*

[15] Jean.

[16] Le Ms. porte par erreur *de lur des lur*, les mots *et à grant foison des lur* paraissent signifier *contre un grand nombre de Sarrasins.*

mout de miracles pur li, que li archidiakenes de Palerne a envoiés[1] au roi de Sicilie. E li cors de li Sires et li querз demurent encore en l'ost, kar li pueples ne lonsunt[2] en nulle manère que il fust portez. De l'estait nostre seigneur li roi ke ore est, son fiz, sachiez ke là est malade continue trois foiz[3] et de monoison[4]; mès la mere Deu il est ore en tel estait, se nous semble[5], et misire Pères son frère ensint, et li rois de Seisile; li cuens de Poitiers et li quens de Flandres[6] et li quens de Artois[7] estoient seint, Dieu merci. Li quens de Bretainne[8] estoit désheité, ne ne savoit on pas bien à quoi sa maladie tornerait; et si Deu plest, il li sera bien. La reine de France, la reine de Sicile, la contesse de Artois, la contesse de Flandres, la contasse de Bretoine, la contasse de Seint Poil[9] et toutes les autres dames de l'ost sont seinnes et heites comme gent qui ne puet morir. De nostre estait et de la roine nostre fame, Sire, sachiez que il nos estoit assez bien de sancté de cors quant ces lettres furent fètes, nostre Seineur[10], et avoit esté dès que nous partimus de France; mè nous avons eu mout des meschiés de cuer, et ce n'est pas de merveille : plus en eusses encore eu se ne fust li estaz en quoi nous esteions, qui requiroit confort, ce nous sembloit, et des nos et des autres; et plus nos en soumes confortez ke nos ne feissiens[11] en autre lieu se nous i fussiens. Sire, nostre sire li rois qui est ore a ja pris ses homes de coriz ses homes[12] qui estoit en le ost, et mandé en France que en recoive la feuté de ceus de là, des officiaus de son ostel, ne de ceus qui estoient en nulle baillie ne nul office en cour cumme chacuns estoit. Ceus que son[13] père avoit lessié à garde[14] sa terre, et ceus qu'il avoit lessé à donoir[15] ses bénéfices d'église, il les lesse : briement nulle riens que son père eust ordenée il ne change. Monseignur Pières le Chamberlens nos semble que il

[1] Ms. *envoices.*

[2] Il y avait probablement *souffri;* dans la lettre à l'évêque de Tunis, *veut souffrir.*

[3] Corr. *ke ja a esté malade de continue.*

[4] Fièvre continue et dyssenterie.

[5] Il faudrait sans doute *mès par la merci Deu il est ore en bel estait, ce nous semble.*

[6] Gui.

[7] Robert.

[8] Jean.

[9] Saint-Paul.

[10] Il faudrait sans doute *grace à nostre Seigneur.*

[11] Ms. *ki nos ne fuissions.*

[12] Cette leçon est évidemment mauvaise; la copie de Tillemont porte *a ja pressé home de corir ses hommes;* pour obtenir un sens nous lirions : *a ja pris serment de touz ses hommes.*

[13] Ms. *sont.*

[14] Il faudrait sans doute *à garder.*

[15] On trouve plus ordinairement *doneir* pour *donner.*

bée mout attoire et amer[1] et à tenir près de li si il puet. Ses eures a commencés à oïr mout sollempnieument quant il est hors affères ou d'enfermeté; les sermons ausi volontiés, quand il puet bonnement[2] : les aumônes son père a commandées à fère ausi cum li pères les fesoit; le testament son pere a mandé en France, ke le li part le veues les lestres et ententes e en deniers[3]. Et sachiez, sire, que nous avons grant esperance nostre Seingnur que il sera[4] un grant prudoume, se Deu plest. Sire, si priez pur lui et pur nous et pur tot[5] le ost; que[6] sachiez, sire, que nous avons grant fiance en vos prières pour Deu : si nous en seauvenge[7]. Sire quant ces lettres furent fètes, l'en disoit en l'ost que misire Odouart[8] estoit à Seint-Gile en Provence e devoit venir procheinement si cum l'em disoit. Sire saluz nos si vous plest munseingnur Symon de Conis et monseingnur Otheban[9], et mestre Pierre Bonjur, et lur priez, si il vus plest, que ils prient pur nos. Sachiés, sire, nous eussions aucunes lettres envoyés à monseingnur Symon et à monseineur Otheban si ne fust pur la riote[10] de l'escrie[11]; si nos excusés[12] vers eus, si il vos plest, et leur en mostrez ce ke il vos en semble bon. Deus soit garde à sa seint Eglise par lon tens. Ce fut donné en l'ost près de Tunes le mecredi[13] devant la Sainte Michiel. »

La pièce, examinée en elle-même, n'offre aucune prise au doute : plus on examinera les détails qu'elle contient, plus on

[1] Il faudrait sans doute *à croire et à amer*, c'est-à-dire *qu'il est très-porté à croire et à aimer, etc.*

[2] C'est ainsi que nous avons cru devoir corriger le manuscrit, qui porte : *ses cures a commencés a cirmont sollempnieument quant il est hors affères ou deu ferme; les sermons at si volontiés quant il puet boeument.*

[3] Au lieu de *ke le li, etc.* peut-être faut-il lire : *ke l'en paie le, veues les lettres, et en rentes et en deniers*, c'est-à-dire *pour que l'on le paye, sur le vu des lettres, etc.*

[4] Le manuscrit porte *fra.*

[5] Au lieu de *priez* et *tot* (*tout*), le manuscrit porte *peres* et *tost.*

[6] *Car.*

[7] Il faudrait probablement : *si vous en souvinge* (*souvienne*).

[8] Ms. *Odouant* (Édouard, fils du roi d'Angleterre).

[9] On ne peut pas douter que Thibaut ne désigne par *monseingnur Otheban* le cardinal Ottobon de Fiesque; l'autre personnage pourrait être le cardinal Simon de Brie, et nous présumons qu'au lieu de *Simon de Conis* il faudrait lire *Simon de Tours* : c'est, en effet, un des surnoms de ce cardinal.

[10] Bruit, tapage.

[11] Cri.

[12] Le manuscrit porte *encusés*, qui signifie, au contraire, *accuser.*

[13] 24 septembre 1270.

y reconnaîtra tous les caractères de la plus parfaite authenticité. Cette authenticité serait d'ailleurs, s'il était nécessaire, garantie par des témoignages contemporains; car on la trouve citée de bonne heure. Le continuateur de Matthieu Paris, racontant la mort glorieuse de saint Louis, dit qu'elle fut annoncée à l'évêque de Tusculum par une lettre du roi de Navarre : *quam feliciter iste vitam terminaverit, rex Navarræ domino Tusculano per litteràs intimavit*[1]. La même citation se trouve dans la continuation de la Chronique de Gérard de Frachet, que m'a communiquée M. de Wailly; de cette continuation, qui finit à l'an 1285, il existe à la Bibliothèque royale deux manuscrits, dont l'un (n° 5019) paraît avoir été écrit avant la fin du XIII[e] siècle, c'est-à-dire bien près du temps où la lettre de Thibaud de Navarre fut elle-même écrite.

« Quam feliciter autem prædictus terminaverit rex Ludovi-« cus, rex Navarræ domino Tusculano per litteras nuntiavit. « Nam in infirmitate sua laudare nomen Domini non cessans, « illam orationem quandoque inferebat[2] : *Fac nos, quæsumus,* « *Domine, prospera mundi despicere, et nulla ejus adversa formidare.* « Orabat et pro populo quem secum adduxerat, dicens : *Esto,* « *Domine, plebi tuæ sanctificator et custos*, et cætera. Et cum ap-« propinquaret ad finem, suspexit in cœlum, dicens : *Introibo* « *in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum, et confitebor* « *nomini tuo, Domine*. Et hoc dicto, obdormivit in Domino. »

Ce passage n'est qu'une traduction du texte correspondant de la lettre française. On lit de même dans Sozomène de Pistoie, mort en 1458, que le roi de Navarre, un des témoins de la mort de saint Louis, en donna connaissance par lettre au cardinal de Tusculum[3]. Il en est de même de Stiron....

[1] Page 858.

[2] *Cod.* 5005 *c*, inserebat.

[3] Continuation de Muratori : *Rerum italic. script.* t. I, p. 165, ann. 1270.

La lettre ayant été démonstrativement écrite par Thibaud, roi de Navarre, aussi instruit de ce qu'il raconte que pouvait l'être Geoffroy de Beaulieu, et le roi n'ayant d'ailleurs, pas plus que celui-ci, la volonté d'altérer les faits, elle constitue une autorité de même ordre, qui mérite la même confiance. On ne pourrait donc maintenant la mettre de côté, sans violer toutes les lois de la critique.

Mais l'historien impartial se trouve alors dans une extrême perplexité entre deux affirmations également certaines : celle de Geoffroy de Beaulieu, qui dit que les chairs, le cœur et les intestins de saint Louis ont été déposés à Monreale, et celle du roi de Navarre, que les entrailles et les chairs furent envoyées à Palerme, tandis que le cœur et le corps (à savoir les os) *demourent encore dans l'ost.* On peut proposer deux solutions de cette grave difficulté. La première peut résulter de la seule différence dans les dates des deux écrits.

Celle du récit de Geoffroy de Beaulieu est facile à déterminer. Le confesseur de saint Louis, revenu en France, assista aux cérémonies célébrées à Notre-Dame pour la réception des ossements du roi; il les suivit à Saint-Denis, fut témoin des funérailles, pria sur la tombe qui renfermait ces restes, et se retira dans son couvent, où il ne finit ses jours qu'en 1274. C'est là qu'il reçut une lettre du pape Grégoire X, datée du 4 mars 1272, dans laquelle le pontife lui disait que, voulant préparer la canonisation du roi Louis, il le priait d'écrire la vie de ce prince dans tous ses détails, sans rien ajouter à la vérité, et de lui transmettre le plus tôt possible cet écrit : « Devotionem tuam rogamus, et hortamur attente, per aposto- « lica scripta tibi mandantes, quatenus satisfaciens devota sol- « licitudine votis nostris, prædictum vivendi modum in om- « nibus, et observantiis suis, nil ultra quam fuerit addito,

« sed veritatis puræ servata substantia, seriatim nobis, et se-
« creto sub tuo sigillo, quamcitius poteris, per certum nun-
« tium, scribere non postponas[1]. »

La vie de saint Louis, que nous avons maintenant, dut être écrite à cette occasion et à cette époque de la vie de Geoffroy, puisqu'elle contient le récit, non-seulement de la sépulture du roi à Saint-Denis, mais celui des miracles qui s'opérèrent sur son tombeau : *Sepultis igitur ossibus sacrosanctis divina non defuere magnalia*[2]. C'est à cette époque, où tout était fini, qu'il écrivait que « les chairs, le cœur et les intestins avaient été déposés à Monreale « (tamen carnes corporis ejus excoctas, et « ab ossibus separatas, nec non cor et intestina ipsius, petiit « et impetravit devotus rex Siciliæ a nepote suo rege Philippo. « Qui suscipiens sanctas reliquias, honorifice fecit eas in Sici- « liam deportari, et prope Palermum in nobili quadam et « cathedrali abbatia præcepit recondi, cum valde solemni « atque devota processione totius cleri ac populi terræ illius). » D'après ce témoignage si explicite, il est clair que le cœur de saint Louis était déposé à Monreale quand Geoffroy écrivit cette narration, et que s'il a jamais été rapporté en France, ce ne peut être qu'après la mort de l'historien, ou tout au moins après la rédaction de la vie de saint Louis.

Or, c'est ici que se présente le témoignage opposé du roi de Navarre. Mais la contradiction, comme je l'ai dit, peut s'expliquer par la différence des dates.

Dans Martène et dans le manuscrit de Sainte-Geneviève, la lettre n'est pas datée, et l'on a vu que M. le duc de Serra-di-Falco avait trouvé là un motif de révoquer en doute l'authenticité de la lettre; mais, dans le manuscrit de Saint-Germain-des-Prés, la lettre se termine par cette date précise : « Ce fu donné en l'ost

[1] *Bullarium ordin. prædicat.* t. I, p. 503. [2] Gaufrid. de Bellol. p. 25. B

près de Tunes, le mercredy devant la Saint-Michiel; » ce qui répond au 24 septembre. Il y avait donc tout juste un mois que saint Louis était mort, quand Thibaud écrivait cette lettre; et, comme l'armée mit à la voile le 20 novembre, il s'écoula deux mois moins quatre jours entre la date de la lettre et le départ de l'armée. Or, ce double intervalle peut très-bien rendre compte de toutes les circonstances.

Thibaud de Navarre dit expressément : « Les entrailles de nostre seigneur le roy, qui mort est, furent portez a Montreal,... pres de Palerne, la ou nostre sire a ja commencé a fere moult de miracles pur li, que li archidiakenes de Palerne a envoiés au roy de Sicilie. » L'espace d'un mois, depuis la mort de saint Louis, est très-suffisant pour expliquer comment ses restes, envoyés sans délai à Monreale, avaient pu être exposés à la vue des fidèles, et comment la nouvelle des miracles opérés par ces reliques avait pu être transmise par l'archidiacre de Palerme au roi Charles d'Anjou.

Quant à ce qu'ajoute le roi de Navarre : *Li cors de li sires et li quers demurent* ENCORE *en l'ost; car li pueples ne souffri en nulle maniere qu'il en fust portez*, cela prouve seulement que, le 24 septembre, le *cœur restait encore* au camp; mais rien ne dit qu'il ne fut pas envoyé un peu plus tard à Monreale, lorsque l'irritation des troupes fut calmée, dans l'intervalle de deux mois moins quatre jours qui s'est écoulé entre la rédaction de la lettre et le départ de l'armée. C'est là, en effet, ce qu'atteste Geoffroy de Beaulieu, par son récit rédigé en 1273. On ne peut douter, d'après son témoignage, que le cœur ne fût compris parmi les saintes reliques dont il parle quelques lignes plus loin, lorsqu'après avoir dit que *les chairs, le cœur et les intestins* furent portés à Monreale et déposés dans l'église, il ajoute qu'en revenant de Tunis, et passant à Palerme, il rendit

visite à la célèbre abbaye, et que là il apprit de personnes dignes de foi (*audivimus a pluribus fide dignis*) qu'après que les saintes reliques y eurent été déposées (*postquam sacræ reliquiæ ibi fuere reconditæ*), il arriva beaucoup de miracles, avec l'aide du Seigneur (*multa miracula ibidem, cooperante Domino, acciderunt*).

Ainsi la divergence des deux témoignages peut tenir seulement à une différence de date; et tout ce qu'on serait en droit de conclure du second témoignage comparé au premier, c'est que Charles d'Anjou, malgré son esprit altier et impérieux, fut obligé de transiger d'abord avec l'opinion de l'armée, et de consentir à ne faire transporter à Monreale qu'une partie des reliques qu'il tenait de la condescendance de Philippe, sauf à saisir plus tard l'occasion d'y envoyer le reste; ce qu'il fit certainement, d'après le dire de Geoffroy de Beaulieu, dont le témoignage n'est par le fait nullement en contradiction avec celui du roi de Navarre.

La deuxième solution de cette difficulté a été proposée par les Bollandistes : elle consiste à dire qu'après l'envoi fait à Monreale par Charles d'Anjou des parties molles du corps de saint Louis, à savoir des chairs, du cœur et des intestins, l'armée ayant fait entendre des murmures, on voulut les apaiser, en lui faisant croire que la partie la plus noble des viscères du roi était restée dans le camp; et comme on avait le plus grand intérêt à ce que la vérité ne fût pas connue, Thibaud de Navarre écrivit à l'évêque de Tusculum conformément à la version convenue entre tous les chefs[1].

Sans me prononcer entre les deux solutions, je ne puis dissimuler que ma préférence est pour la seconde, parce qu'on expliquerait bien mieux par là comment les viscères entiers

[1] *Acta Sanctor. mens. Aug.*

ont été confondus dans le même réceptacle, ainsi qu'ils ont dû l'être à Monreale, d'après l'état des restes. Et cette confusion, dont j'ai cité d'autres exemples, n'aurait alors rien que de fort naturel.

Quelle que soit celle des deux solutions que l'on préférera, la discussion qui précède enlève tous les doutes qui pouvaient planer sur la lettre du roi de Navarre à l'évêque Othon: aussi je pense que les savants continuateurs du Recueil des Historiens de France n'hésiteront pas à insérer ce document précieux dans un des tomes suivants de cette belle collection.

Sous un point de vue plus élevé, la conciliation qui ressort des éléments de ce petit problème me paraît satisfaire à toutes les exigences d'une critique sévère; en même temps, elle doit rassurer ceux qui tiennent à la certitude historique, et pour qui il importe peu que la vérité soit de leur côté, pourvu qu'elle se trouve quelque part.

EXAMEN CRITIQUE

DE

LA DÉCOUVERTE D'UN CŒUR HUMAIN

FAITE A LA SAINTE-CHAPELLE,

OÙ L'ON DÉMONTRE QUE CE NE PEUT ÊTRE LE CŒUR DE SAINT LOUIS;

PAR M. LETRONNE.

EXPOSÉ PRÉLIMINAIRE.

Lu dans les séances des 29 décembre 1843, 12 et 13 janvier 1844.

L'église de la Sainte-Chapelle se compose de deux nefs superposées, que sépare une voûte légère : l'une, appelée *chapelle basse*, est au rez-de-chaussée; l'autre, dite *chapelle haute*, est au premier étage, et l'on y arrive par cet escalier extérieur qui rampe le long de la paroi méridionale de l'édifice.

Il y avait déjà plusieurs années qu'elle était enlevée au culte, lorsque Camus, garde général des archives, proposa au ministre de l'intérieur, Benezech, de transporter dans la chapelle haute une partie des archives nationales. Le ministre adopta ce projet, qui devait, disait-il, *utiliser un monument gothique et précieux aux arts*[1]; mais diverses circonstances for-

[1] Lettre du 23 messidor an v (11 juillet 1797); signée Benezech, et contre-signée Ginguené.

cèrent de l'ajourner. Ce ne fut qu'environ six ans après qu'il fut sérieusement repris, et qu'on fit les dispositions nécessaires pour le mettre à exécution.

Afin de pouvoir disposer, tout autour des parois intérieures, les casiers et les rayons qui devaient recevoir les papiers, on démolit le maître-autel, ainsi que l'élégante construction qui, placée derrière cet autel, occupait l'abside de l'église. On fit disparaître en même temps le sol supérieur, formé en cet endroit par les deux marches sur lesquelles s'élevaient le maître-autel et l'abside[1]. Par cette opération, le dallage de l'église, qui fut alors renouvelé, se trouva au même niveau dans toute l'étendue de la nef.

C'est en enlevant le sol supérieur que, le 1er pluviôse an XI (21 janvier 1803), on mit à découvert une boîte en plomb placée immédiatement sous une dalle, vers le milieu de l'abside, à quelque distance *en arrière* du maître-autel.

Cette boîte en contenait une autre d'étain, dont le couvercle seul s'était conservé, le reste étant presque totalement détruit par l'oxydation. La seconde boîte renfermait un cœur humain enveloppé dans une toile de lin ou de chanvre. Aucune indication quelconque n'accompagnait ni l'une ni l'autre de ces deux boîtes.

Terrasse, alors préposé à la garde des archives judiciaires, et sous les yeux de qui s'était faite la découverte, conjectura d'abord que ce pouvait être le cœur de saint Louis, fondateur de l'église; idée qu'il abandonna peu de jours après, comme on le verra. Le garde général Camus, homme très-savant en fait de moyen âge, après avoir examiné cette conjecture, déclara n'y voir rien *de déterminant ni de décisif;* il jugea même qu'il *n'était pas à propos* de la répandre au dehors, pour ne pas

[1] Voy. la planche jointe à ce mémoire.

s'exposer, disait-il, *par des conjectures légères, à propager des erreurs*[1].

Un mois après, le 3 ventôse, il ordonna de replacer le tout au même endroit de l'église, sous une dalle du nouveau pavage, en recommandant de déposer dans la boîte de fer-blanc, qui remplaça l'ancienne boîte extérieure en plomb, une note expliquant les circonstances de la découverte, pour l'instruction de ceux qui, un jour, retrouveraient cette boîte.

Depuis, on ne s'occupa plus de cet incident, et il était entièrement passé de la mémoire de tout le monde, lorsque, le 15 mai 1843, en fouillant le pavé de l'abside pour la réédification du maître-autel, on découvrit, par un pur hasard, la boîte que Camus avait fait replacer quarante ans auparavant. Tous les détails de cette *seconde* découverte sont relatés[2] dans un procès-verbal signé de MM. Duban, architecte de la Sainte-Chapelle, Lassus et Viollet-le-Duc, inspecteurs des travaux.

C'est alors que la conjecture de Terrasse sur l'origine de ce cœur leur fut révélée par une lettre dont son fils, qui fut son successeur, avait gardé copie. Cette lettre devait naturellement appeler l'attention et répandre un vif intérêt sur cette découverte, aussi singulière qu'inattendue; ils s'empressèrent d'en prévenir M. Teste, ministre des travaux publics, en lui faisant part des conjectures qu'elle avait autrefois suggérées.

Le jeudi 18 mai, M. le ministre m'invita à me rendre à la Sainte-Chapelle pour me consulter sur un objet qu'il ne me désignait pas. MM. l'abbé Églée et l'abbé Ravinet, grands-vicaires, délégués par monseigneur l'archevêque, s'y trouvèrent en même temps. Là, en présence de M. le ministre et

[1] Voy. sa lettre et cette note dans mon rapport, appendice, pièce A.

[2] Voy. l'appendice, pièce B.

de M. de Noue, chef de division, on examina les objets qui avaient été découverts. Puis, en attendant un examen plus approfondi, on crut devoir sceller la boîte du double sceau du ministère et de l'archevêché, et la déposer provisoirement dans l'armoire de fer des archives du royaume[1].

Avant de procéder à une enquête, M. le ministre me demanda de faire, sans délai, quelques recherches préliminaires pour savoir si la supposition que ce cœur fût celui de saint Louis offrait, au moins, quelque probabilité.

Au premier abord, j'avais été frappé (et il était difficile de ne pas l'être) de la place qu'occupait cette boîte presque au centre et dans l'axe de l'abside, en un lieu qui paraissait avoir été *sous* le maître-autel même[2]. Cette place semblait donc indiquer une sépulture *privilégiée;* et, dans ce cas, il était naturel d'y voir celle du fondateur de l'église.

Je me livrai à cette idée avec une confiance qu'entretenait mon vif désir de la voir se vérifier, et de retrouver enfin la plus précieuse relique d'un saint et d'un grand roi. Mais je sentis, en même temps, combien il importait de me tenir en garde contre une prévention séduisante qui pouvait, à mon insu, égarer mon jugement.

Lors donc que je me mis sérieusement à combiner les circonstances matérielles de la découverte avec les témoignages historiques contemporains, je vis avec chagrin mon espoir s'évanouir tout à fait. Ce fâcheux résultat me parut même tellement clair, que, pressé par M. le ministre de lui donner mon

[1] Voy. à l'appendice, pièce C.

[2] Aussi, pour m'assurer de ce fait, je retournai le même jour à la Sainte-Chapelle, et, au moyen des alignements que je pris sur les lieux mêmes, à l'aide du plan contenu dans l'ouvrage de Jérôme Morand, je pus me convaincre que l'ouverture était *en arrière* du maître-autel (comme je l'ai dit dans mon Rapport, plus bas, p. 515); circonstance très-importante, qui devait influer beaucoup sur mon opinion par des motifs indiqués plus bas.

avis, je n'hésitai pas à le lui transmettre en toute assurance, dès le dimanche 21 mai, dans un rapport qui se résume par les observations suivantes :

1° Geoffroy de Beaulieu, confesseur de saint Louis, affirme que le cœur de ce prince fut porté à Monreale, près de Palerme.

2° Aucun texte, digne de foi, n'annonce qu'il ait été rapporté en France, ni placé à la Sainte-Chapelle.

3° Il n'en est jamais fait mention, ni lors de la translation du corps à Saint-Denis, ni dans le récit des funérailles de saint Louis, ni lors des cérémonies de la canonisation, ni plus tard.

4° Le cœur de saint Louis n'est jamais cité parmi les autres reliques du saint, qui, à plusieurs époques, ont été réparties entre divers établissements religieux.

5° Jamais les archives de la Sainte-Chapelle ni la tradition n'ont parlé du dépôt de ce cœur, ni d'aucun autre, dans la chapelle haute. Le chef est la seule relique du saint roi qu'on y ait déposée.

6° Les circonstances matérielles de la découverte, telles, par exemple, que l'absence totale d'inscriptions ou d'indices quelconques, la vileté du métal de la boîte, l'emploi d'une toile de lin ou de chanvre pour l'enveloppe du cœur, l'abandon qui en avait été fait sous une dalle, excluent l'opinion que ce soit là le cœur du *saint roi*, dont *toutes* les reliques, entourées des plus riches ornements, ont été, dès l'origine, l'objet d'une attention, d'une vénération et d'une sollicitude si grandes.

7° En conséquence, tout annonce une sépulture de quelque personnage à présent *inconnu*, qui n'a rien de commun avec saint Louis.

L'objet de ce Mémoire est l'examen de ces propositions.

Dans mon Rapport elles avaient été présentées comme de simples assertions, reposant sur des preuves qui ne pouvaient y être qu'indiquées. Ici je vais exposer ces preuves, et répondre en même temps aux objections que plusieurs savants y ont faites, tant au dedans qu'au dehors de l'Académie.

La nature de cette question, les idées étrangères qu'on y a mêlées, les éléments complexes dont elle se compose, les données inexactes ou fausses qu'on y a introduites, ont, je le sais, fait naître, chez la plupart de ceux qui n'y ont prêté qu'une attention médiocre, ou qui n'ont pu se livrer aux vérifications nécessaires, le préjugé que la question n'était pas susceptible, dans l'état actuel des choses, d'une solution satisfaisante. On a même été jusqu'à dire qu'elle resterait insoluble, tant qu'on ne pourrait pas découvrir un fait décisif et convaincant, tel qu'une inscription et un témoignage du temps qui attesteraient positivement que le cœur de saint Louis a été enterré à la Sainte-Chapelle, ou bien qu'il n'y a jamais été déposé, ou qu'il n'a point été rapporté en France, ou enfin qu'un cœur humain se trouve encore parmi les reliques de saint Louis déposées à Monreale.

Sans doute, dans un de ces cas, l'incertitude serait moins grande; mais elle ne serait pas entièrement dissipée, s'il existait, parmi les autres éléments du problème, des données de quelque valeur, contraires à telle de ces preuves qu'on prend pour *décisives;* car la prévention y trouverait prise encore, et pourrait se roidir, en quelque sorte, contre le fait qui aurait dû la faire tomber sans retour.

Ainsi, tel fait *décisif* que l'on réclame maintenant comme nécessaire, avant de se former une opinion définitive, pourrait encore ne pas amener de solution complète, s'il devait être démenti par plusieurs autres, qui, réunis, sembleraient

avoir une valeur égale; tandis qu'une masse de preuves indirectes qui s'enchaînent, se coordonnent et concordent toutes entre elles, peuvent entraîner une conviction complète dans tout esprit bien fait et exempt de prévention.

C'est pourtant là ce qu'il faut reconnaître, sous peine de saper la base même de celles de nos connaissances qui ne reposent pas sur des vérités géométriques, et de frapper de nullité, dans le passé comme dans l'avenir, toute recherche faite ou à faire, fondée sur l'observation et l'induction, ces deux puissants instruments de notre intelligence; sous peine, en un mot, d'ériger le scepticisme en règle générale de l'entendement.

Combien, en effet, sont rares les questions historiques, philosophiques ou morales qui puissent se décider ainsi, tout d'un coup, par des faits évidents que rien ne contredit ou n'infirme!

Presque toutes, au contraire, ne s'instruisent qu'avec peine, à l'aide d'une foule de données indirectes, plus ou moins incertaines, quelques-unes même fugitives en apparence quand on les considère isolément; encore sont-elles bien souvent combattues ou infirmées par d'autres indices contradictoires, dont il faut estimer la valeur comparative : et quelquefois cette appréciation tient à des différences si faibles, à des nuances si peu sensibles, qu'elles échappent au bon sens ordinaire, et ne peuvent être exactement estimées que par ce jugement, toujours très-rare, qui, joignant la délicatesse à la force, est capable de peser en quelque sorte ces différences au trébuchet. C'est pourtant au milieu de ces données incertaines ou contradictoires qu'on réussit, en des questions de la plus haute importance, dans celles même où il s'agit de l'honneur et de la vie, à saisir une solution qui présente tellement les caractères

de la certitude, qu'elle obtient ensuite l'assentiment unanime de tous les hommes doués d'un esprit juste, ferme et impartial.

Or il n'est pas besoin d'une grande attention pour comprendre que nous avons ici autant et plus d'éléments de conviction qu'il ne s'en est trouvé dans la plupart des questions dont la solution passe à présent pour définitive: car celle-ci présente un grand nombre de faits matériels qui restent sous nos yeux, qui peuvent être facilement établis et vérifiés avec exactitude ; en second lieu, elle est placée dans une époque historique que nous font connaître des auteurs contemporains dignes de foi, qui nous permettent de joindre avec confiance l'autorité des témoignages à celle des faits matériels. A moins donc d'un parti pris de refuser une solution définitive, ce qui ne peut se présumer de la part d'aucun ami de la vérité, le premier désir, comme le premier devoir de ceux qui veulent y parvenir, doit être de s'instruire de la nature de ces preuves, au moyen d'une étude approfondie.

Mais j'entends objecter[1] : « Cette étude est faite; depuis dix mois qu'on s'en occupe, tout ce qui peut se dire, pour le moment, a été dit; nous savons tout ce qu'il est possible de savoir à l'heure qu'il est, et pourtant nous restons dans l'incertitude: nous devons donc attendre, avant de nous décider, qu'il se produise au moins quelque fait nouveau. » Non, l'étude n'est point faite; car les vrais éléments de la question n'ont point été appréciés comme ils doivent l'être, et l'on y a mêlé des faits inexacts ou imaginaires qui n'ont point encore été discutés, et qu'il faut commencer par épurer ou détruire; car ce sont ceux-là qui, étant contradictoires avec d'autres qu'on doit regarder comme certains, s'opposent à toute solution satisfai-

[1] Ceci se rapporte à ce qui a été dit dans la séance du 1er mars.

...avoir si réellement un *fait nouveau* est ...ner de bien connaître la nature et la force ... possédons.

... écrits publiés à ce sujet, ils sont assez nom... ...ute; mais, en réalité, ils se réduisent à sept, si ...eux qui ne contiennent qu'un jugement sur les ...ons en présence. Ceux-ci consistent en comptes ... résumés critiques, dont les auteurs, n'ayant pas fait ...de spéciale de la question, n'ont pu qu'adopter de ...ace les faits qu'on leur a fournis, sans vérifier s'ils étaient ...

Les écrits dont je parle, et qui eux-mêmes sont fort loin de présenter l'étude complète que je crois indispensable, sont, dans l'ordre chronologique :

1° Mon Rapport au ministre[1], qui embrasse la question dans son ensemble, mais d'une manière très-abrégée, comme pouvait le faire une instruction préparatoire, où les preuves sont indiquées plutôt que discutées. Elle y est cependant déjà présentée assez clairement pour que des personnes éclairées n'aient pas eu besoin d'autre chose pour se décider complétement.

2° Les trois lettres de M. le Prevost[2], où les conclusions de ce Rapport sont contredites à l'aide de considérations et de vues nouvelles qui vont être examinées sur tous les points.

3° et 4° Deux dissertations de M. le duc de Serra-di-Falco[3] et du P. Tarallo[4], qui offrent quelques indications nouvelles, confirmatives de mon Rapport, dont ces savants admettent

[1] *Moniteur* du 24 mai 1843, appendice A.

[2] *Moniteur* des 28 mai, 5 et 6 juin.

[3] *Sulla reliquia del cuore di san Luigi, etc.* Palermo, 1843.

[4] *Sul dubbio se il cuore di san Luigi IX, re di Francia, esistese in Monreale o in Parigi*. Palermo, 1843.

complétement les conclusions. Mais, quant aux circonstances de la découverte faite à Paris, naturellement on ne peut rien attendre de ces dissertations.

5° Un mémoire de M. Paulin Pâris, dont les conclusions se rapprochent, en général, de celles de M. le Prevost, en s'appuyant sur des recherches particulières[1].

6° Le mémoire de M. Quatremère, dont le résultat, à peu près semblable à celui de mon Rapport, s'appuie sur des vues analogues, dont plusieurs sont propres au savant académicien, mais ne touchent point à l'étude des faits matériels, laquelle, après ces divers travaux, reste encore à peu près intacte[2].

7° Le mémoire de M. Natalis de Wailly, qui, en discutant complétement le témoignage et l'autorité de Geoffroy de Beaulieu, a contribué d'une manière efficace à résoudre la question, sans l'aborder directement[3].

Les six premiers écrits, considérés relativement à la question du cœur de saint Louis, forment deux groupes distincts, se rapportant l'un à l'*affirmative*, l'autre à la *négative*; et ces deux groupes réunis présentent quatre conclusions différentes, qui comprennent toutes celles auxquelles on peut arriver, dans un sens comme dans l'autre.

Ainsi, pour le sens *affirmatif*, on dit :

1° *Il est très-probable* que ce cœur est celui de saint Louis: conclusion des deux premières lettres de M. le Prevost et du mémoire de M. Paris.

2° *Il est certain* que c'est le cœur de saint Louis : conclusion de la dernière lettre de M. le Prevost.

Pour le sens *négatif :*

[1] Imprimé dans l'Institut, n° 96. Décembre 1843.

[2] Mémoire resté inédit.

[3] Imprimé dans ce volume, Ire partie.

3° *Il est très-probable* que ce n'est pas le cœur de saint Louis: conclusion de M. Quatremère.

4° *Il est certain* que ce n'est pas le cœur de saint Louis: conclusion de mon Rapport et des mémoires du duc de Serra-di-Falco et du P. Tarallo.

De ces quatre conclusions, il en est deux, la première et la troisième qui, à vrai dire, ne présentent pas de solution, puisqu'elles se bornent à une *probabilité*, c'est-à-dire à *l'incertitude*. Les deux seules qui mènent à une *solution absolue* sont la deuxième et la dernière; à savoir, celle de M. le Prevost et la mienne. C'est, il me semble, à l'une des deux qu'on doit surtout désirer de pouvoir parvenir; et, pour ma part, j'avoue que je ne prends guère d'intérêt aux deux autres.

La dernière, après mûr examen, continue d'être à mes yeux la seule où l'on soit conduit d'une manière sûre, quand on étudie avec soin les éléments du problème; c'est ce que je vais démontrer dans ce mémoire.

Les propositions contenues dans mon Rapport sont-elles exactes? Les conséquences que j'en ai déduites sont-elles les seules raisonnables qu'on en doive tirer? Y a-t-il, au contraire, d'autres faits qui s'y opposent ou les contredisent, et mènent à d'autres conclusions? Voilà ce qui reste à examiner, avec la régularité et la méthode nécessaires dans tous les cas, mais indispensables dans une question qu'on a tant obscurcie et compliquée.

Je prendrai pour point de départ l'édifice même de la Sainte-Chapelle; j'examinerai d'abord, indépendamment de toute considération historique relative au cœur de saint Louis, les circonstances matérielles de la découverte, pour déterminer s'il s'y trouve, comme on l'a cru, quelque preuve ou même

quelque indice en faveur de l'opinion que ce cœur est celui du saint roi. Après avoir montré que rien ne la favorise, et que tout, au contraire, s'y oppose, je comparerai ce résultat avec celui qui ressort de l'histoire; il me sera facile de prouver que, non-seulement des textes positifs, mais que toutes les indications raisonnables s'opposent non moins clairement à l'opinion dont je parle. Puis je rapprocherai de ces résultats l'examen qui a été fait à Monreale des restes de saint Louis, pour déterminer au juste les conclusions qu'on en doit tirer.

J'aurai, de cette manière, embrassé toute la question, en examinant, les uns après les autres, les faits essentiels, sans en omettre aucun, et sans introduire ni une seule hypothèse, ni une seule idée préconçue. Cette discussion sera bien facile à suivre, puisqu'on pourra s'attacher de point en point à des faits qui se suivent et s'enchaînent, et dont chacun peut être à chaque instant facilement vérifié, admis s'il est vrai, rejeté s'il est faux. Je prie donc instamment mes confrères qui désirent arriver à une conviction motivée, et non pas seulement à la justification de l'opinion quelconque qu'ils ont pu se former d'avance, de ne point m'épargner et de m'arrêter, s'ils croient avoir besoin d'éclaircissement sur un fait, ou si je leur parais m'écarter de la marche rigoureuse que je m'engage à suivre.

D'une discussion ainsi conduite, avec l'aide des conseils d'hommes éclairés et impartiaux, il doit sortir autre chose que l'incertitude.

PREMIÈRE SECTION.

EXAMEN DES CIRCONSTANCES MATÉRIELLES DE LA DÉCOUVERTE.

Je me transporte donc à présent à la Sainte-Chapelle, où j'espère que l'attention de l'Académie me suivra pour quelques

instants. Après avoir examiné d'abord ce qui se rattache au lieu où la boîte a été découverte, je ferai ressortir toutes les conditions dans lesquelles on a trouvé et cette boîte et le cœur humain qu'elle renfermait.

§ 1. — De la place qu'occupait le cœur trouvé en 1803 et retrouvé en 1843, ainsi que des faits allégués à cet égard.

Ce point est d'une haute importance dans la question, puisque c'est, quant à présent, le seul et unique indice qu'on ait pu citer en faveur de l'opinion que le cœur découvert en cet endroit est celui de saint Louis; car on peut affirmer que personne n'aurait même songé à soupçonner cette identité, si l'objet eût été trouvé dans la même église, mais à une autre place que l'abside de la chapelle haute, au voisinage du maître-autel et des saintes reliques.

Je dois dire que cette particularité, en me frappant aussi d'abord, m'avait paru donner quelque consistance à cette opinion, ou plutôt à cette conjecture de Terrasse. Mais un examen attentif, quoique rapide, de toutes les circonstances principales de la découverte, fit promptement évanouir cette idée; car ce fait, bien observé, conduit directement à une conséquence toute contraire. Je conçois donc parfaitement que ceux qui l'ont considéré d'une manière absolue, sans en connaître les détails, s'en soient laissé dominer au point de s'y fier sans crainte comme sans réserve. C'est le cas de l'un de nos savants adversaires, qui déclare qu'à la *seule annonce* du lieu où s'était faite la découverte, sa conviction s'était invariablement fixée[1]. Cette disposition anticipée l'a empêché de s'instruire des faits qui pouvaient la modifier, ou l'a privé de la

[1] *Moniteur* du 5 juin 1843.

liberté d'esprit nécessaire pour en apprécier la valeur. De là, des erreurs matérielles capables d'égarer le jugement le plus exercé.

La même prévention a trompé le second, qui, n'ayant pas non plus jugé nécessaire de prendre une connaissance suffisante des lieux, a, non-seulement adopté quelques-unes de ces erreurs, mais en a commis de nouvelles. Je vais être contraint d'en relever au moins les principales, puisqu'elles ont eu pour résultat de compliquer cette question d'éléments qui n'auraient jamais dû y entrer.

En partant tous deux du fait qu'ils ont regardé comme un élément capital et de premier ordre, ils se sont efforcés de le corroborer par plusieurs observations qui, dans le silence absolu de l'histoire, ne suffiraient pas sans doute pour établir définitivement leur opinion, mais qui étaient très-propres à lui donner un grand caractère de probabilité, en même temps qu'à jeter beaucoup d'incertitude sur l'opinion contraire.

Je vais rappeler ces faits et les inductions qu'ils en ont tirées, sans les aiffaiblir le moins dû monde.

L'un a dit[1], en premier lieu, que la boîte se trouvait placée *sous le maître-autel*, et correspondait même au centre de *cet autel,* qui appartient, ainsi qu'on a tout lieu de le croire, à la fin du XIII[e] siècle. Il paraîtrait donc assez clair que ce cœur aurait été placé là avant la pose de l'autel, c'est-à-dire à une époque voisine de la mort de saint Louis; et, dans ce cas, il deviendrait assez probable que c'est celui du saint personnage, fondateur de l'église.

Le même académicien assure que la boîte occupait une ouverture pratiquée dans la pierre de taille même, à la réunion des reins de la voûte qui supporte le sol de la chapelle haute[2].

[1] *Institut,* n° 96. [2] *Ibid.*

Il en conclut, avec une grande apparence de raison, que, lors de la construction de l'église, ou peu après son achèvement, mais avant la canonisation de saint Louis[1], il aurait été pratiqué là une entaille profonde, dans la prévision d'y placer la boîte, qui, en effet, y aurait été déposée plus tard. Je conviens encore qu'un tel fait ne pourrait naturellement recevoir d'autre explication que celle qu'on en a donnée; et il deviendrait fort vraisemblable, comme le pense le savant académicien, que le saint roi lui-même aurait marqué cette place, et aurait voulu « mettre son cœur sous la sauvegarde des reliques de la Passion[2]. »

En troisième lieu, nos deux confrères ont avancé que la *dalle* qui recouvrait la boîte était ornée d'une *belle et simple croix*, où l'un d'eux reconnaît une main du XIIIe siècle, circonstance aussi très-remarquable, surtout quand on la rapproche des deux premières. Ils allèguent un quatrième fait non moins frappant, c'est que la place où la boîte a été découverte aurait été constamment réservée au *fondateur de l'église*; puissante raison de croire que nous avons là le cœur de saint Louis! Qui, en effet, excepté le saint roi, aurait pu usurper une place aussi privilégiée? Enfin, on avance que les saintes reliques reposaient *immédiatement* sur la dalle qui recouvrait la la boîte; ce qui indiquerait évidemment l'intention de mettre, dès l'origine, ce cœur humain sous la protection des vénérables restes de la Passion de Jésus-Christ. Or à quel personnage pourrait appartenir une telle place, sinon au prince qui, ayant acquis à la France ces précieuses reliques, avait fait construire la Sainte-Chapelle pour les recevoir dignement, et pour les exposer à la vénération publique?

[1] *Institut*, n° 96.

[2] *Ibid.*

Voilà donc cinq circonstances qui concorderaient entre elles, qui tendraient au même but. Il était difficile qu'elles ne parussent pas convaincantes à ceux qui les supposaient réelles, mais elles ne le sont pas.

J'ai déjà dit que la chapelle haute est séparée de la basse par une voûte légère. Le pavé du sol ne s'élève que de 15 centimètres au-dessus de cette voûte; et, si l'on retranche 5 ou 6 centimètres pour l'épaisseur des dalles du pavage, il ne reste qu'une maçonnerie de 10 centimètres d'épaisseur jusqu'à la voûte. Cette observation, rendue évidente par les plans que le lecteur a sous les yeux, est essentielle dans la question [1].

Au moment où l'on a commencé, dans ces derniers temps, à réparer l'église, le sol de la nef était partout au même niveau. Il n'en était pas ainsi avant la révolution : au fond de l'église s'élevait, sur deux marches, le maître-autel, à un plan supérieur de 33 centimètres (ou 1 pied seulement); ce plan se continuait en retour de chaque côte de l'autel, où commençait la galerie du fond, jusqu'au mur de l'abside. En cette partie seulement, il y avait 42 centimètres (1 pied et demi) entre le dessous du pavé et le dos de la voûte.

Lorsqu'en 1802 et 1803 on voulut approprier cette nef au dépôt des archives, et établir à cet effet des casiers tout autour, le long des parois, le maître-autel et la galerie faisaient obstacle : on eut le courage d'enlever ce modèle de l'art au XIII[e] siècle; on enleva de plus le plan supérieur, et tout le sol de la nef fut mis au même niveau.

Mais, par suite de cet enlèvement il ne restait plus de pavé dans l'abside; l'ancien était fort endommagé et dut être refait.

[1] V. la planche fig. II et III.

Quoique formé de simple pierre, il présentait à l'œil une sorte de mosaïque d'une espèce toute particulière. Les pierres en étaient sculptées, ou plutôt profondément gravées, comme le sont les pierres tumulaires de ce temps. Les parties creusées par le ciseau, réprésentant des fleurs de lis et autres ornements dans le goût de l'époque, étaient remplies avec un mastic de diverses couleurs. Ce dallage fut remplacé par des dalles neuves tout unies qui forment le sol actuel.

§ 2. — Que la voûte n'a point été entaillée au XIIIe siècle pour recevoir la boîte.

Tout cela posé, je viens à l'un des faits allégués, à l'entaille pratiquée, dit-on, sur l'extrados de la voûte, au temps même de saint Louis. Comme je n'avais point parlé de cette circonstance, on m'a reproché, à cette occasion, *de négliger tous les accessoires;* mais je crois n'avoir négligé que ce qui était faux et inutile. On s'est figuré qu'il avait été pratiqué à la jonction des reins, c'est-à-dire sur l'extrados de la voûte, « avec autant de bonheur que de hardiesse (ce sont les termes dont on s'est servi), une ouverture qui ne pouvait avoir moins d'un pied de profondeur, puisqu'elle contenait un pied de long sur 10 pouces de large et 8 de profondeur[1]. » Mais cette voûte, très-légère, n'ayant que 25 centimètres (9 pouces) d'épaisseur, la boîte, non-seulement l'aurait traversée de part en part, mais aurait encore entamé la nervure : ce qui devait entraîner la chute de la voûte.

J'ai dit que le plan supérieur du sol de l'abside était élevé de 35 centimètres (1 pied) au-dessus du sol général de la nef. C'est dans cette épaisseur de 1 pied qu'était logée la première boîte, découverte en 1803, laquelle, n'ayant que 21 centimètres (8 pouces) de hauteur, y tenait facilement. Il s'ensuit

[1] *Institut*, n° 96.

qu'en enlevant les deux marches qui marquaient cette épaisseur, on dut faire disparaître le trou qui avait contenu la boîte; en sorte que, lorsqu'on voulut replacer le cœur au même endroit, on fut obligé de creuser un *nouveau trou,* l'autre n'existant plus et ce qui prouve qu'il en fut réellement ainsi, c'est l'attestation de Camus, dans une note autographe mise au bas de la lettre qui lui fut adressée par Terrasse au moment même de la découverte. Voici cette lettre, que je transcris textuellement, parce qu'elle a de l'importance.

Ce 1er pluviôse an XI.

Citoyen,

J'ai l'honneur de vous prévenir que nous venons de découvrir dans le chœur de la Sainte-Chapelle une petite boîte en plomb, d'un pied de long sur dix pouces de profondeur et environ autant de hauteur, laquelle boîte me paraît en renfermer une autre en fer-blanc, en forme de cœur. Comme je n'aperçois aucun caractère sur cette boîte, je l'ai fait transporter en entier dans mon bureau, où elle restera jusqu'à ce que vous soyez venu la visiter vous-même, à moins que vous n'en ordonniez autrement.

Salut et respect.

Signé TERRASSE.

Ce qui suit est écrit au bas de cette lettre, et de la main de Camus.

2 pluviôse an XI.

Vu cette boîte; trouvé les restes d'un cœur, sans aucune indication; fait remettre le tout dans une boîte et dans un trou, à la même place.

Cette lettre montre que Terrasse, qui présidait avec zèle et assiduité aux travaux nécessaires pour le placement des archives dans la nef de la Sainte-Chapelle, et qui ne quittait pas les lieux, était présent au moment de la découverte.

Elle prouve, de plus, que, lorsqu'il l'écrivait, Terrasse n'avait pas ouvert entièrement la boîte en plomb; car il ne savait

pas même au juste ce qu'elle contenait : « *Elle me paraît* en renfermer une autre en fer-blanc, en forme de cœur. » *Elle me paraît !* il n'en était donc pas sûr? Or, s'il avait ouvert la boîte en plomb pour en examiner le contenu, aurait-il employé cette forme dubitative? Aurait-il pu prendre le métal de la deuxième boîte pour du fer-blanc? Non, sans doute; d'ailleurs, il ne sait pas qu'il existe là un cœur humain. Il est donc évident que, lorsque l'enlèvement de la dalle eut mis la boîte à découvert, Terrasse ne fit qu'entre-bâiller le couvercle, et qu'entrevoir qu'elle contenait une autre boîte en forme de cœur. Devinant alors qu'il y avait là quelque chose d'important, il ne voulut rien déranger à l'état des choses en l'absence de son chef; il rabaissa le couvercle de la boîte, la fit transporter dans son bureau, et instruisait à l'instant Camus de la découverte, en l'invitant à venir sans délai.

Celui-ci se rendit aussitôt à l'invitation; il examina la boîte ainsi que le contenu, il étudia les circonstances de la découverte; puis, rentré chez lui, il écrivit, au bas de cette lettre de Terrasse, la note que je viens de rapporter, qui est un de ces courts résumés où l'on exprime brièvement ce qu'on a répondu ou ce qu'on se propose de répondre plus au long.

Cette note, écrite immédiatement après la visite de Camus, n'indique encore aucun soupçon sur ce que pouvait être le cœur trouvé dans la boîte. Pour lui c'était un cœur humain, et rien de plus. Si donc l'idée lui vint d'abord (ce qu'on ne sait pas) que ce pouvait être celui du fondateur de l'église, en réfléchissant aux circonstances matérielles, il la rejeta sur-le-champ. C'est Terrasse qui paraît le premier l'avoir accueillie, et qui *soumet son opinion à Camus,* dans cette lettre écrite le 5 pluviôse, quatre jours après la découverte.

Paris, ce 5 pluviôse an XI.

Citoyen,

D'après les différents renseignements que j'ai pris depuis deux jours, singulièrement de personnes ci-devant attachées à la Sainte-Chapelle, sur la découverte qui vient d'être faite dans ce monument, tout me porte à croire que la caisse d'étain renfermée dans celle de plomb contient les restes du cœur de saint Louis. Moreri, à l'article *Saint Louis*, dit qu'une partie des reliques de ce saint a été déposée à la Sainte-Chapelle en 1278. Presque convaincu de cette assertion, et pénétré de respect pour la religion de mes pères, j'ai l'honneur de vous prévenir que Touret et moi venons de porter le tout dans la sacristie de la Sainte-Chapelle, et l'avons déposé dans une des armoires de cette sacristie, dont j'ai retiré la clef, pour ne la confier qu'aux seules personnes munies d'un ordre par écrit de vous.

Salut et respect.

Signé TERRASSE.

Le seul document historique que cite Terrasse, c'est le passage très-inexact de Moreri, qui ne peut rien prouver, puisqu'il n'y est question que des *reliques* en général, sans autre désignation. Cependant, aussitôt qu'il soupçonna que ces restes pouvaient être ceux du saint roi, il les fit enlever de son bureau, et les fit transporter dans la sacristie, où ils furent déposés soigneusement dans une armoire dont il garda la clef, pour ne l'ouvrir que par l'ordre de son chef.

Terrasse allègue un autre motif de créance : ce sont les *renseignements qu'il a pris depuis deux jours, singulièrement de personnes, etc.* On ne peut conclure de ces paroles qu'en 1803 quelques personnes savaient encore que le *cœur de saint Louis* était déposé dans la Sainte-Chapelle, et qu'ainsi la chose n'était pas restée aussi secrète que je l'ai pensé; car, prises en un tel sens, ces paroles prouvent trop pour prouver quelque chose. Non-seulement on a toujours ignoré que le cœur de saint Louis fût déposé à la Sainte-Chapelle, mais personne

n'a jamais su même qu'il y eût un cœur enterré en cet endroit.

Nous avons, aux archives du royaume, la description manuscrite de toutes les fondations établies à la Sainte-Chapelle, écrite en 1457, sous Charles VII, par Jean Mortis, conseiller au parlement, chanoine de cette église[1]; en outre, les mémoires manuscrits sur l'histoire de la Sainte-Chapelle, recueillis vers 1690, par le chanoine Gilles Dangois (rédigés par un autre chanoine, son ami, appelé du Tronchay), d'après tous les documents qui existaient alors[2]; il s'y trouve, entre autres choses, un catalogue de la plupart des sépultures de la Sainte-Chapelle. On a, de plus, l'histoire de cette église, publiée par Jérôme Morand en 1790, rédigée, comme il le dit, d'après tous les documents, toutes les traditions qu'il a pu découvrir[3]. Or, ni Mortis, ni Dongois, ni Morand, ne se sont jamais doutés qu'un cœur humain fût caché sous les dalles de l'abside, dans la chapelle haute; et c'est, je l'avoue, ce qui m'a toujours laissé peu d'espoir de retrouver quelque indice à ce sujet dans les registres conservés de la Sainte-Chapelle[4]. Une lettre de Terrasse, datée du 4 messidor an XI (cinq mois après la découverte), montre que la nouvelle en était parvenue à Morand, au fond de sa retraite; ce qui indique que, quoique les jour-

[1] Série L, n° 832, 2 et 3, sous le titre de *Repertoire ou Declaration abregée de tout l'estat de la Saincte-Chapelle du palais royal à Paris, tant en spirituel que en temporel, depuis et dès avant sa premiere constitution ou fondation, jusques à l'an mil quatre cent cinquante-sept*.

[2] Sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de la Sainte-Chapelle du palais royal, recueillis par M. Gilles Dongois, chanoine de la même église, etc.* Trois exemplaires, série L, n°s 831, 1 et 2, et 832, 1. C'est au troisième que se rapportent les pages de mes citations.

[3] Voy. son avertissement, p. iij.

[4] En effet, il est à présent certain qu'aucune trace n'en existe dans ces registres. Sur la demande de l'Académie, j'en ai fait faire avec soin le dépouillement complet. On n'y a rien trouvé qui pût se rapporter de près ou de loin à un fait de ce genre.

naux du temps n'en aient pas parlé, cette nouvelle s'était cependant répandue au dehors; et, en effet, rien n'annonce que Camus ait voulu l'étouffer, comme on l'a prétendu. Ce qu'il ne voulait pas ébruiter, c'est la conjecture de Terrasse, qu'il croyait fausse; mais, quant à la découverte en elle-même, rien ne dit qu'il en ait voulu faire mystère; et si les journaux du temps n'en ont point parlé, c'est qu'alors ils n'enregistraient pas, comme maintenant, du jour au lendemain, les moindres nouvelles. Dans la lettre de Terrasse dont je parle, on lit ce passage :

Ce 4 messidor an XI.

Citoyen,

Je vous aurais fait part aussi d'une visite que j'avais reçue le matin d'un ancien chanoine de la Sainte-Chapelle, qui m'a dit s'appeler l'abbé *Morand*, et avoir l'honneur d'être connu de vous. Ce citoyen est auteur d'un ouvrage intitulé *Histoire de la Sainte-Chapelle*, dont un exemplaire est déposé aux Archives, en vertu d'un arrêté de l'assemblée nationale, rendu sous la présidence de M. de Saint-Fargeau. Il désirerait prendre communication de la note relative à la boîte de plomb par nous trouvée à la Sainte-Chapelle. Je lui ai fait la même réponse qu'au citoyen Margueré, c'est-à-dire que j'attendrais votre autorsation pour cette communication.

Veuillez me faire savoir vos intentions à ce sujet, le citoyen Morand devant revenir à mon bureau pour cet objet.

Salut et respect.

Signé TERRASSE.

Par malheur, je n'ai retrouvé ni la réponse de Camus, ni la lettre de Terrasse racontant la visite du ci-devant chanoine, devenu le *citoyen Morand*. Mais on conçoit sa curiosité de lire la note contenant le récit de la découverte d'une boîte dont l'abbé Dongois, un siècle auparavant, ni lui-même, historien attentif de l'église, et qui y avait passé sa vie, n'avaient jamais

eu la moindre notion. Eh! qui donc, quatre siècles après J. Mortis, un siècle après l'abbé Dongois, et treize ans après la publication du livre de Morand, aurait pu savoir ce qu'ils avaient tous les trois ignoré? S'il n'y a pas dans le récit de Terrasse un peu de cette prévention qui, à notre insu, nous laisse voir et entendre ce que nous ne voyons ni n'entendons pas réellement, il fallait que les personnes auxquelles il s'adressa fussent de ces gens qui, par complaisance, répondent toujours aux questions qu'on leur fait conformément au désir de ceux qui les interrogent.

Quoi qu'il en soit, Camus, qui avait pris, dès la 2 pluviôse, la résolution de tout remettre en place, ne l'exécuta cependant qu'après avoir réfléchi pendant un mois à l'opinion que Terrasse lui avait communiquée, car le 2 ventôse, *un mois après*, la boîte était encore dans l'armoire de la sacristie. C'est ce jour seulement que, dans la lettre que j'ai transcrite en tête de mon Rapport, Camus dit à Terrasse : « Faites remettre les restes du cœur qu'on a trouvés, dans la terre, comme je vous l'ai indiqué. » Le lendemain, 3 ventôse, Terrasse lui répond : « Quant à la caisse trouvée à la Sainte-Chapelle, je *suivrai* exactement les renseignements que vous me donnez. »

C'est deux jours après, le 5 ventôse, qu'il écrit à son chef une lettre où il rapporte tous les détails de l'opération, conformément aux instructions qu'il avait reçues. Voici cette lettre :

Ce 26 pluviôse (mars) an XI[1].

Citoyen,

Conformément à vos intentions, j'ai procédé ce matin à l'inhumation des restes *par nous* trouvés à la Sainte-Chapelle le 1er pluviôse dernier.

[1] Il est évident que cette date est fausse, par l'effet d'une erreur de plume. Comment Terrasse aurait-il dit, le 2 ventôse : *Je suivrai* exactement vos ordres, si, le 26 plu-

Ces restes sont déposés au même endroit; ils sont renfermés dans une boîte de fer-blanc que j'ai fait faire exprès. J'ai conservé dans un sac quelques portions de la boîte en forme de cœur, pour les faire examiner par quelques chimistes. J'ai mis dans la nouvelle boîte deux écrits, l'un sur papier, l'autre sur parchemin, au bas desquels j'ai rapporté votre nom et votre qualité. Avant de déposer la boîte, j'ai fait apporter la valeur d'un boisseau de charbon, que j'ai fait écraser. On en a d'abord fait un lit sur lequel a été posée la boîte, et ensuite je l'ai fait entourer de ce même charbon pilé. Un autre lit a été mis dessus la boîte, qui a définitivement été scellée par une dalle, sur laquelle a été dessinée avec le ciseau une petite croix, pour reconnaître l'endroit de ce dépôt. Le tout m'a coûté six francs de déboursés, dont vous pourrez vous dédommager et au delà par le plomb dont était composée la première boîte trouvée, que je garde sous clef, et que vous pourrez donner en compte au plombier.

Toute la maçonnerie des croisées est terminée.... La pose des dalles est aussi fort avancée. Je pense que le menuisier pourrait commencer son travail dans les premiers jours de germinal.

Voilà, citoyen, le compte que j'ai cru devoir vous rendre des travaux de la Sainte-Chapelle.

Salut et respect,

Signé TERRASSE.

Ainsi, lorsque Camus disait, le 2 ventôse, relativement à l'identité du cœur avec celui de saint Louis, *je n'y vois rien de décisif ni de déterminant,* ce n'était pas à la légère qu'il parlait ainsi, comme on l'a prétendu. Camus était un homme d'érudition, versé dans l'histoire du moyen âge, particulièrement dans celle de l'Église, et il passait pour le premier canoniste de son temps : il est donc impossible de douter que, s'il a mis un mois entier à se décider et à prononcer ce jugement, c'est

viôse, *dix jours auparavant*, ces ordres avaient *été suivis* et l'inhumation opérée? Terrasse aura confondu *pluviôse* et *mars*, confusion assez naturelle à cette époque, où l'*ancien* calendrier était déjà en lutte avec le *nouveau*. Or le 26 mars 1803 répond justement au 5 ventôse.

qu'il voulait se livrer aux recherches nécessaires pour lui donner une base assurée.

M. Dacier, qui avait bien connu ce savant distingué, rend hommage à ses principes de piété éclairée [1]; je suis donc convaincu que le jugement de Camus, en cette circonstance, a été dicté par une impartialité complète. On me pardonnera de chercher à justifier son opinion et sa conduite en ce point, si vivement attaquées par ceux mêmes qui conseillent aujourd'hui de faire ce qu'il a fait il y a quarante ans [2].

Dans la note écrite au bas de la première lettre de Terrasse, il dit : « Remettre le tout dans *une boîte* et *dans un trou*, à la même place. » Ces expressions ne sont pas indifférentes.

Il dit *dans une boîte,* et non *dans cette boîte*, parce qu'il était devenu nécessaire d'en faire une autre; non pas que l'ancienne fût en mauvais état; rien, dans le récit de Terrasse, ne l'indique, et tout annonce même qu'elle était assez bien conservée, puisqu'il propose de la donner *en compte au plombier,* ce qui fut fait sans doute, puisqu'on n'entend plus parler de cette boîte. Pourquoi donc veut-on la remplacer par une autre? C'est parce qu'il n'était plus possible de remettre l'ancienne en place; l'espace ne suffisait plus. On la mit donc de côté, et l'on en fit faire une nouvelle de *fer-blanc*, qui n'a que 10 centimètres de haut, justement ce qu'il fallait pour tenir entre la dalle et l'extrados de la voûte.

Maintenant, pourquoi Camus dit-il aussi, *remettez-la dans un trou à la même place,* et non pas, *remettez-la dans le même trou?*

C'est que celui-ci n'existait plus depuis qu'on avait abaissé le sol de l'abside; il avait disparu avec le sol supérieur, dans

[1] Dacier, *Éloge de Camus,* t. III des Mémoires de la classe d'hist. et de litt. p. 133.

[2] *Institut,* n° 96.

l'épaisseur duquel on l'avait pratiqué. Il était donc nécessaire d'en creuser un nouveau; mais il ne restait plus que 9 à 10 centimètres; le cas était embarrassant, parce que la boîte ne pouvait guère avoir moins de 10 centimètres de hauteur pour contenir commodément ce qu'on devait y mettre. On avait aussi besoin d'un certain espace pour les deux couches de charbon pilé entre lesquelles Terrasse voulait placer la boîte; on fut donc obligé de *bûcher* légèrement le dos de la voûte, afin de gagner les 3 centimètres (13 lignes) dont on avait besoin; car, remarquez bien que l'entaille n'est pas plus profonde; elle n'est pas de *plus d'un pied,* comme on l'a cru, ce qui serait impossible. De cette manière, la nouvelle boîte, avec les couches de charbon, remplit juste l'intervalle entre la dalle et la voûte.

Il est donc évident que la première boîte avait été placée au-dessus du sol actuel, dans un trou qui disparut avec le sol supérieur de l'abside, et que celui dans lequel on la trouva, le 15 mai, avait été creusé en 1803 pour la recevoir; et, conséquemment, que la légère entaille faite dans la voûte est de cette époque, et non du XIIIe siècle [1].

Je pense qu'il ne reste plus maintenant aucun doute sur ce premier fait, dont on avait tiré une conséquence qui devait paraître juste, mais qui croule avec ses appuis.

§ 3. — La boîte n'était pas sous le maître-autel.

Il en sera de même du second fait, relatif à la place qu'occupait la boîte. Cette place était-elle, comme on le prétend, *sous le maître-autel* même? Rien ne serait plus grave qu'un tel fait, et, par conséquent, il importait extrêmement de le vérifier.

[1] Voy. la planche, fig. III, g, h.

Sans doute, pour mettre la boîte en cette place, il n'eût point été nécessaire, comme on l'a dit, de démolir le maître-autel; on eût pu facilement arriver même jusqu'au point correspondant au centre, sans être obligé de le démolir ou de le déranger. Cependant, comme ce serait là une opération délicate, qui ne pourrait être entreprise que pour un personnage éminent, la circonstance, je l'avoue, donnerait à réfléchir. D'une autre part, comme c'est un usage saint, et qui remonte très-haut, de mettre les autels *sur* les tombeaux des martyrs, on tirerait un argument considérable de ce que le cœur de Louis IX, saint et souvent nommé martyr, aurait été placé *sous* le maître-autel. C'est pour cela que, le jour même de la visite du ministre, comprenant que le fait était d'une certaine gravité, je retournai à la Sainte-Chapelle[1] prendre sur les lieux mêmes, à l'aide du plan de l'abbé Morand, les alignements nécessaires pour m'assurer de la situation de l'ouverture par rapport au maître-autel. Je me convainquis alors que la boîte avait été mise réellement, non pas sous le maître-autel, mais en arrière de près d'un mètre et demi, dans un espace parfaitement libre; notion consignée dans mon rapport. Il est à présent un peu plus facile de s'en assurer, parce que les colonnes de la galerie sont déjà remises en place.

La boîte était donc enterrée derrière le maître-autel, à peu près entre les deux premières colonnes du jubé, dans un espace parfaitement accessible à tous ceux qui pénétraient dans le chœur; en sorte que cette pierre pouvait être, chaque jour, foulée aux pieds par les sacristains ou les gens de service, comme par les chanoines qui venaient dire leur messe quotidienne au petit autel du fond, adossé au mur de l'abside.

[1] Plus haut, p. 419.

Il est évident qu'à toutes les époques, au temps de saint Louis comme trois ou quatre siècles plus tard, on a pu facilement, si l'on a eu quelque intérêt à le faire, soulever cette dalle, creuser un trou d'un pied dans la maçonnerie, et y enterrer la boîte de plomb découverte en 1803.

§ 4. — La croix gravée sur cette pierre n'est pas du XIII° siècle.

Ayant acquis la certitude, comme je l'ai montré, que cette pierre faisait partie du nouveau dallage exécuté en 1803, je ne pouvais attribuer à la croix qui s'y trouve, et dont l'aspect tout moderne frappe au premier coup d'œil, une origine et une époque différentes; d'autant plus que je n'ignorais pas que deux croix toutes semblables ont été trouvées sur deux autres points du nouveau dallage, l'une qui correspond à l'emplacement du fameux lutrin chanté par Boileau, l'autre qui est mise sur l'alignement de la grille du chœur; d'où il résulte, avec évidence, qu'elles n'étaient toutes les trois qu'une marque de reconnaissance pour des points dont on voulait indiquer la place.

Quant à celui de nos confrères qui admettait que la *dalle* était *en arrière* de l'autel, il devait penser qu'elle était exposée à la vue de toutes les personnes qui avaient accès dans le chœur. Si donc, seule entre toutes celles de l'abside, elle eût porté, depuis le XIII° siècle, une *croix* indiquant qu'il y avait quelqu'un enterré là-dessous, comment cette circonstance, unique dans la chapelle haute, où il n'y avait aucune tombe, n'aurait-elle pas de bonne heure éveillé l'attention, au point qu'on n'eût pas manqué de lever cette dalle pour savoir quelle pouvait être cette sépulture dont aucun document, aucune tradition n'indiquait l'existence? Cette considération seule devait lui démontrer que la croix est *moderne*.

Toutes ces indications étaient si évidentes, qu'elles ne m'ont pas permis d'attacher la moindre signification à cette croix, et d'en *dire un seul mot.* Voilà la raison de mon silence, et je n'avais nul besoin pour cela du témoignage positif de Terrasse, qui ne m'a été connu que depuis. On a vu que, dans sa lettre du 5 ventôse, il dit : « La boîte a été définitivement scellée par une *dalle,* sur laquelle a été dessinée, *avec le ciseau, une petite croix, pour reconnaître l'endroit de ce dépôt*[1]. »

Voilà donc déjà *trois* des *faits* sur lesquels se fondait une conviction si arrêtée, détruits de fond en comble.

Ce qui résulte nettement de cette discussion, c'est que le cœur a pu être placé, à toutes les époques, dans le lieu où il a été découvert en 1803; et qu'on n'aura jamais éprouvé la moindre difficulté à l'y mettre, soit *clandestinement,* soit *à la vue de tous,* quand on aura eu intérêt à le faire.

Ce qui en résulte non moins évidemment, c'est que ce *cœur* était placé, non dans un lieu réservé, hors de toute atteinte, mais dans un lieu de passage, sous une dalle que l'on foulait aux pieds, avec d'autant moins de scrupule que rien n'en indiquait la place.

Que ce soit là un lieu peu convenable pour le *cœur d'un roi et d'un saint* tel que Louis IX, c'est ce dont chacun conviendra facilement. Et voilà, je pense, la considération qui aura porté un de nos savants confrères à dire que le *cœur* était *sous le maître-autel*, en un point *correspondant au centre;* dans ce cas, en effet, non-seulement l'inconvénient n'existe plus, mais il y aurait là un indice si frappant de respect et de vénération, que la pensée se porterait naturellement sur le saint roi; car lui seul semble avoir mérité une sollicitude si grande.

Maintenant, du fait contraire, bien étudié dans ses détails,

[1] Plus haut, p. 439.

il va, comme on le prévoit déjà, sortir une conséquence toute différente.

Celui des deux savants académiciens qui reconnaissait que la *pierre* marquée de la croix était placée en *arrière* du maître-autel, ne pouvait tomber dans cette méprise; il a donc été contraint d'imaginer deux autres moyens d'expliquer comment cette place ne pouvait convenir qu'à saint Louis.

Le premier, c'est que la place était *constamment réservée aux fondateurs*[1].

Le second, c'est que le cœur se trouvait là en rapport immédiat avec les reliques de la Passion[2].

Ces deux motifs sont aussi peu fondés l'un que l'autre.

§ 5. — Cette place n'était pas constamment réservée aux fondateurs.

Que les fondateurs des églises fussent enterrés souvent dans le chœur, au voisinage du maître-autel, cela est vrai; mais que cette place leur fût *réservée*, c'est ce qu'aucun témoignage n'établit, et ce qu'une multitude de faits démentent. Il suffit d'en rappeler quelques-uns.

Richard Cœur-de-Lion n'était pas le fondateur de la cathédrale de Rouen, et son cœur fut enterré à la droite du maître-autel[3], dans l'abside du chœur, et celui de Henri le Jeune, son frère, à la gauche du même autel; enfin le duc de Bedford, régent du royaume, fut d'abord enterré du même côté, et plus avant; mais comme il gênait la vue, il fut ensuite transporté *justement derrière* le maître autel, à la *même place* qu'occupait à la Sainte-Chapelle le cœur qu'on y a découvert. Le cœur de Charles V fut placé dans un tombeau[4] surmonté d'une statue

[1] *Moniteur* du 24 mai.

[2] *Ibid.* 5 juin.

[3] Voy. l'Appendice, pièce F.

[4] Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, le plan, n°s 8, 9, 10, 11.

de ce prince, tenant un *cœur* de la main gauche; et ce tombeau était *en avant du maître-autel*, au milieu du chœur et *dans l'axe* de cette même église. Dans l'abside de l'église de Saint-Denis, ou, pour parler plus clairement, dans la partie cintrée qui est derrière le maître-autel, furent inhumés plusieurs rois ou personnages royaux, dont *aucun* n'était *fondateur*, excepté Dagobert; et ce dernier fut inhumé, non dans l'axe, devant ou derrière l'autel, mais dans une niche à gauche[1]. Les deux personnages dont les tombeaux étaient derrière le maître-autel, et dans *l'axe*, furent Marguerite de Provence, femme de saint Louis, et Charles le Chauve[2], le seul empereur qui ait eu sa sépulture à Saint-Denis. Charles d'Anjou fut inhumé dans l'église Saint-Janvier, à la droite du maître-autel. Léon de Lusignan, mort en 1393, fut enterré au *côté droit du grand autel* de l'église des Célestins, à Paris[3]; le cœur de Jean de Dormans, évêque de Beauvais, chancelier de France, mort en 1373, fut inhumé *derrière le maître-autel* de la même église[4]. Le corps du dauphin, fils de Louis XV, fut renfermé dans un tombeau de marbre, au milieu du chœur de la cathédrale de Sens[5].

Rien n'empêche assurément qu'un *fondateur* eût été enterré dans cette place, tout comme tant d'autres personnages distingués; mais, enfin, on n'en cite aucun exemple, tandis que je viens d'en citer plusieurs du contraire, c'est-à-dire de *fondateurs* inhumés plus ou moins loin du maître-autel, et sur l'un des deux côtés de cet autel. On y peut joindre encore G. de Glana, *fondateur* du monastère de Sainte-Marie, qui fut enterré *im-*

[1] V. Felibien, *Hist. de l'abb. de Saint-Denys*, plan de la page 550, lettre A.

[2] Lettres Y et AA de ce plan.

[3] Beurrier, *Hist. du monastère et couvent des Célestins*, p. 369; Paris, 1634.

[4] Le même, p. 379.

[5] A. Gautier, *Recueil d'anecdotes relatives à Saint-Denis*; mss. de la Bibliothèque royale, supplément français, n° 2804.

mediate supra gradus presbyterii, ad cornu evangelii... in sepulcro elevato[1]. Philippe de Montfort, *fondateur* des Dominicains de Castres, mort près de Tunis, fut inhumé, en 1271, à la gauche du maître-autel de cette église; sa femme de l'autre côté, et le corps de son fils, J. de Montfort, rapporté de Foggia, où il mourut en 1300, fut mis aux pieds de sa mère[2]. Le corps d'Enguerrand de Coucy, *fondateur* des célestins de Soissons, mort en 1399, y fut embaumé (*suorum comparium more in aromatibus conditum*).

La place où le cœur a été découvert à la Sainte-Chapelle n'était donc pas exclusivement *réservée aux fondateurs;* par conséquent, on pouvait y enterrer tout autre personnage, sans violer aucune loi divine ni humaine, puisqu'on ne connaît aucune prescription qui défende d'y inhumer personne; prescription d'ailleurs fort inutile, puisque, d'après le peu d'épaisseur de la voûte, on n'aurait pu y placer des corps. Que la sépulture ait été dans *l'axe* ou hors *de l'axe*, à droite ou à gauche du maître-autel, devant ou derrière, il n'y a rien à en conclure pour le *fondateur* de l'église. On a pu mettre là le cœur de saint Louis; mais on a pu y mettre celui de tout autre personnage, sans violer aucune règle[3].

[1] Ap. Marten. *Ampliss. collectio,* t. VI, p. 317 E.

[2] Bernard Guid. *ap. eumd.* t. VI, p. 498 C, 499 A.

[3] Pour citer une autorité du XIIIe siècle, qui prouve quelle latitude on laissait à cet égard, j'alléguerai un statut synodal de Nicolas Gelant, évêque d'Angers en 1273: on y voit que l'usage s'était introduit d'enterrer, *immédiatement* en avant du maître-autel, des corps de laïques, et même de paysans; et l'évêque arrête qu'on n'enterrera désormais à cette place aucun *laïque*, à moins qu'il ne soit *patron* de l'église, *fondateur* ou *héritier de fondateur,* se réservant, toutefois, d'accorder l'autorisation pour toute autre personne. « Cum... invenerimus in quibusdam ecclesiis nostræ diœcesis corpora laicorum et etiam rusticorum *immediate ante altare majus* humata, prohibemus omnibus et singulis rectoribus et capellanis ne de cætero in choro vel cancello corpus laici tumulare præsumant, nisi patronus ecclesiæ, vel fundator, seu fundatoris hæres existat, nobis vel officiali nostro inconsultis. » (*Ex statu-*

Voici un autre fait peu connu, qui n'est pas sans analogie avec le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle. Jean Masselin (mort en 1500), doyen du chapitre de Rouen, qui avait fait à la cathédrale plusieurs riches présents, fut enterré *au milieu du chœur* de l'église, d'après le vœu qu'il avait manifesté dans son testament. Cet honneur ne lui fut point accordé sans quelque peine. Le chapitre s'y opposa; mais les officiers royaux obtinrent que la disposition aurait son effet, et que le corps serait enterré au lieu choisi par le défunt, près du tombeau de Charles V [1], à condition qu'on ne mettrait sur ledit lieu *aucune tombe, ne stature, ne escriture; mais y seront remises les pierres qui en seroent ostées de tout.* « Si bien, dit M. Bernier, qu'aujourd'hui que le souvenir de cette cérémonie s'est effacé, il serait impossible de trouver la place où dorment les cendres de Masselin [2]. » Or cette absence de *tombe*, de *stature* et d'*escriture*, est précisément ce qu'on remarque au cœur trouvé à la Sainte-Chapelle; ce qui s'expliquerait très-bien aussi dans l'hypothèse qu'un fonctionnaire éminent de la Sainte-Chapelle, ou un bienfaiteur généreux, aurait demandé, par *testament*, que son *cœur* fût mis dans l'abside de l'église; honneur qui lui aurait été accordé au même titre qu'à Jean Masselin, c'est-à-dire à condition qu'il n'y aurait *aucune marque* sur son tombeau [3].

tis synodalibus Nicolai Gelant, episcopi Andegavensis, apud Acherium, t. XI, p. 220; in synodo S. Lucæ, anno Domini 1273.) D'où l'on voit que l'usurpation même de cette place privilégiée n'avait ni l'importance ni la gravité qu'on lui suppose.

[1] *Sepultus est in medio odeio, juxta Caroli V sepulcrum, singulari prorsus exemplo, nec sine controversiâ.* (*Annal.* Johann. Prevostii; mss. de la Bibl. roy. n° 5194, p. 288.)

[2] *Introduction au Journal des états généraux de France* (Imprimerie royale, 1835), p. 11.

[3] L'Histoire de la Sainte-Chapelle fait mention d'un chanoine, Guy de Champ-Divers (*de Campo Diverso*), qui, en 1368, fonda une messe que les chapelains perpétuels devaient dire tous les jours dans la *haute Sainte-Chapelle*, à l'autel du *Pain*, qui est du côté de l'épître, derrière la place du trésorier. Sur une plaque de bronze

Si donc il y a quelque chose à conclure de cette place, que rien ne distinguait, c'est qu'elle n'a pu être celle du cœur de saint Louis, ni d'aucun autre prince royal: on a pu mettre là, quand on l'a voulu, et sans violer aucune règle, celui de tout autre personnage. Du moment que, par un motif quelconque, on désirait enterrer un cœur dans l'axe de la chapelle haute, c'était le seul lieu de l'église où il fût possible de le mettre, d'après le peu d'épaisseur qu'avait la maçonnerie du sol dans l'axe de l'édifice.

Reste à présent la relation qu'on a voulu établir entre cette place et les saintes reliques. Il est facile de prouver que cette prétendue relation tient à ce qu'on ne s'est fait aucune idée du lieu qu'elles occupaient.

§ 6. — La place n'était nullement en relation avec les saintes reliques.

Dans un passage éloquent de sa troisième lettre, le savant académicien nous dit :

« Derrière l'autel où se célébraient les saints mystères, en *présence des instruments de la Passion,* dans la portion du *sanctuaire la plus inaccessible,* non-seulement aux pas, mais encore *aux regards des profanes,* je lui ferai remarquer une dalle centrale, marquée d'*une croix grecque, qu'y a tracée la main du XIII[e] siècle.* Cette dalle est placée *si exactement sous les saintes reliques, que si une goutte du sang dont* la couronne d'épines est imprégnée venait à se liquéfier et à percer ses enveloppes d'or, *c'est sur la croix* dont je viens de parler qu'elle tomberait. Nous sommes ici dans un lieu *saint et terrible!*

attachée à la muraille, près de l'autel, on avait écrit : « Que la messe sera dite à cet autel après que midi sera sonné, tous les jours, même dimanches et fêtes, pour le *fondateur,* les *parents et bienfaiteurs.* » (Dongois, p. 184, 185.) Je ne prétends pas dire que le *cœur* soit celui de ce chanoine; mais cet exemple indique au moins comment toute autre personne, dans le même cas, aurait pu jouir de cet honneur.

« C'est immédiatement *au-dessous de cette croix* qu'un cœur d'homme a été déposé, dans une boîte qui ne pouvait être ni d'or ni d'argent, parce que d'un pareil lieu de sépulture tout métal précieux était nécessairement exclu. »

En lisant ce passage, on se prend à regretter que le savant académicien n'ait pas mieux connu la disposition des lieux; car tous ces traits tombent à faux.

L'endroit où a été enterrée la boîte était, on l'a vu, *fort accessible,* au moins pour toutes les personnes attachées à la Sainte-Chapelle. Je vais à présent montrer que ce lieu n'était pas en *présence des instruments de la Passion, qu'il n'était pas sous les saintes reliques;* en sorte que la goutte de sang n'aurait pu tomber, ni sur la *croix* du XIIIe siècle, puisqu'elle n'existait pas, ni sur la pierre qui recouvrait la boîte, attendu que celle-ci n'était pas *dessous;* car voici l'état des choses, tel qu'il résulte à la fois des ouvrages de Dongois et de l'abbé Morand, ainsi que de toutes les indications d'après lesquelles s'opère en ce moment la restauration de cette partie de l'église.

L'arcade moyenne de la galerie, placée *derrière* le maître-autel, était surmontée d'une voûte pleine, qui supportait un sol horizontal prolongé jusqu'à la croisée du fond de l'abside. Sur cette voûte, au-dessus de la seconde arcade latérale ou du jubé, s'élevait un petit autel en bois, magnifiquement travaillé; et, sur la table de cet autel, reposait la grande châsse de bronze doré qui contenait les saintes reliques.

La châsse était placée sous une sorte de tabernacle en bois, haut de sept mètres, qui lui servait de dais. Elle était à demeure, et ne fut jamais déplacée; aussi, lors de l'incendie de la toiture et du clocher, en 1630, comme on n'avait pas les clefs, qui restaient entre les mains du roi, lequel était alors à Lyon, on brisa les portes de la châsse, pour en retirer

les saintes reliques, qui furent déposées dans la sacristie, dont on mura les portes [1].

Cette châsse s'ouvrait à l'aide de huit clefs, dont quatre pour la porte extérieure, et quatre autres pour le grillage en fer [2] qui défendait intérieurement les reliques. On les exposait, en laissant ouverts les deux volets, ou bien on les mettait sur l'autel, en avant de la châsse [3]; on les voyait alors du chœur et du reste de la nef [4], d'où les personnes admises dans le chœur les adoraient.

En des circonstances extrêmement rares, on tirait de la châsse quelques-unes des saintes reliques, pour les porter en procession à Notre-Dame, à Saint-Germain des Prés, à Saint-Germain l'Auxerrois, etc. [5].

Ces reliques n'étaient point descendues sur le maître-autel. La vraie croix seule était exposée, le dimanche de la Quinquagésime, en dedans, le long de la fenêtre qui est au chevet de l'église, de manière qu'on la voyait du dehors, dans la cour du palais [6].

Quand on parle de reliques exposées sur le maître-autel, il s'agit toujours, soit d'une autre vraie croix, dite croix de Bourbon [7], et de quelques-unes des reliques que renfermait

[1] Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle*, p. 204; Dongois, p. 450.

[2] Ms. aux Archives du royaume, série L, n° 832, 2, fol. 4 v°.

[3] Dongois, p. 268.

[4] Voy. la planche, fig. III.

[5] En 1575, on porta à Saint-Germain l'Auxerrois le chef de saint Jean, la couronne d'épines et le fer de la lance. (Dongois, p. 422.) En 1483, on porta à Louis XI, malade à Tours, la croix de victoire et la verge de Moïse, qui furent ensuite remises dans la châsse. (Dongois, p. 370.) On portait la vraie croix au premier président, en danger de mort; ce qu'on fit, par exemple, aux présidents de Bellièvre, de Verdun et de Lamoignon. (Dongois, p. 168, 461.)

[6] J. Morand, p. 259. De ce fait, il semble résulter que le vitrail de la partie de la croisée qui était de niveau avec la châsse ne devait pas être peint, comme le reste, puisque autrement on n'aurait pu voir, d'en bas, la croix exposée en dedans.

[7] Morand, p. 53, 259; Dongois, p. 456.

l'armoire du trésor, dans la sacristie [1]; soit de celles que contenait une plus petite châsse en vermeil, offrant le modèle, en petit, de la Sainte-Chapelle, et qui était placée sur le maître-autel, sous la crosse de l'ostensoir [2]. Entre autres reliques qu'elle contenait, il y avait une *chemise de saint Louis* et sa *discipline*, renfermée dans une boîte couverte d'un velours cramoisi, orné de glands d'or [3]. J'insiste sur ce point, parce que cette petite châsse a été, comme on va le voir, confondue avec la grande.

De chaque côté de l'autel du fond étaient deux élégants escaliers tournants en bois, qui servaient pour monter à la grande châsse, soit dans l'intérêt du service, soit lorsqu'il s'agissait de montrer les reliques; ce qui ne se faisait que très-rarement, et pour des personnages considérables, des rois étrangers, des princes, des ambassadeurs, des généraux de quelques ordres religieux. On les montra, par exemple, à l'empereur Charles IV, à l'ambassadeur de Hongrie et de Bohême (1487), au duc de Mantoue, à l'ambassadeur de Venise, au général des cordeliers, au général des célestins, à la reine Christine, à Monsieur, frère du roi, en 1623 [4], etc.

Ces visites avaient lieu souvent en présence du roi ou de la reine, qui faisaient apporter les clefs de la châsse, lesquelles, comme je l'ai dit, restaient toujours dans les mains du roi, ou d'une personne de confiance qu'il chargeait de les apporter pour l'ouverture de la châsse. Le premier président de la chambre des comptes et le trésorier y assistaient toujours. Ce ne fut qu'après l'incendie, en 1630, que les clefs restèrent dans les mains du premier président, pour n'en plus sortir.

[1] Dongois, p. 390.
[2] Morand, p. 39.
[3] Morand, *ibid.* Dongois, p. 445, 446.
[4] Dongois, p. 440, 441, 442, 443, 458, 459, 460.

Tout cela posé, on voit que la grande châsse contenant les saintes reliques était, par le fait, placée à un *étage supérieur*, entièrement séparé du reste de la nef par une voûte pleine, en sorte qu'elles n'étaient en *aucune relation* avec le sol de l'abside. En second lieu, comme la boîte était enfouie à l'entrée de l'arcade du milieu, il s'en fallait beaucoup qu'elle fût *immédiatement sous les reliques*, comme on l'a prétendu; et, quand elles auraient été immédiatement au-dessus de la boîte, isolées comme elles l'étaient du sol de l'abside par une voûte en pierres, elles en auraient toujours été évidemment indépendantes.

Il est donc clair, d'après cela, que la boîte enterrée à l'entrée du jubé n'était dans aucune relation avec ces reliques, pas plus que le reste de cette partie de l'abside, à chaque instant librement parcourue par les chapelains qui allaient dire leur messe à l'autel du fond, par les assistants, par les enfants de chœur et les sacristains.

Par suite de toutes ces erreurs, les deux académiciens ont donné à cette place une importance exagérée. L'un, parlant de l'abside, derrière le maître-autel, nous dit que c'est un *lieu saint et terrible;* l'autre nous parle du *redoutable* maître-autel. Mais il n'y avait rien là de plus ni de moins *saint, terrible* ou *redoutable*, que dans toute autre église où le chevet, par l'absence de bas-côtés, faisant partie intégrante du chœur, n'est pas indifféremment accessible à tout le monde.

Ce qui fait la sainteté d'un tel lieu, c'est de se trouver entre les deux autels consacrés, où se célébrait le plus grand des mystères de la religion catholique, et non d'être plus ou moins éloigné des reliques, dont la sainteté disparaît, en quelque sorte, devant celle du grand sacrifice qui se consommait là tous les jours. Par le fait, on l'a vu, cette partie de

l'abside restait indépendante des saintes reliques. Or, du moment que cela est établi, le lieu où la boîte a été découverte reste ce qu'il est, c'est-à-dire un de ceux qu'on n'a *jamais* pu choisir pour y mettre le cœur de saint Louis, de ce personnage tant aimé, tant admiré comme roi, tant vénéré comme saint. Qui aurait pu penser à placer la boîte contenant le cœur de ce grand prince *immédiatement* sous une dalle que chacun foulait aux pieds, privé de tout honneur, de toute marque même de respect, exposé à être continuellement profané ?

En vain on voudrait expliquer un pareil abandon par l'*humilité de saint Louis,* qui, selon les paroles de son confesseur, disait souvent qu'il voulait être enterré sans recherche ni superfluité[1]. Mais ce sont là de ces vœux d'humilité que les survivants, dans leur attachement ou leur vénération pour le défunt, se dispensent d'exécuter. On sait, en effet, quelle pompe et quelle magnificence accompagnèrent les funérailles de Louis IX à Notre-Dame et à Saint-Denis, la richesse de son tombeau, revêtu de lames d'or et d'argent merveilleusement travaillées[2], et ensuite celle des reliquaires qui renfermèrent ses restes sacrés. Il n'y eut pas jusqu'à sa *discipline* qui ne fût richement ornée, et déposée avec honneur, ainsi que sa *chemise,* dans la châsse du maître-autel de la Sainte-Chapelle. Et son *cœur,* le plus précieux de ses restes, on l'aurait mis *avant la canonisation,* on l'aurait laissé *après,* dans des boîtes de plomb et d'étain, enfouies sous une dalle foulée aux pieds du premier venu !

[1] « Nulla curiositas, nulla superfluitas fieret. » (Gaufr. de Belloloco, cap x, p. 6. D.)

[2] « Cujus operis cælatura, auri et argenti ditante materia, quæ fuerunt a mundi principio, artificum operibus excellenter, ut creditur, supereminet universis. » (Guill. de Nang. *Gesta Philippi tertii,* dans les Historiens de France, p. 488. A.)

Oublions en ce moment la sainteté du personnage; ne considérons que le roi, et, en cette qualité seule, le héros du XIII[e] siècle, dont le nom était dans toutes les bouches, en quelque sorte, comme de nos jours, celui de Napoléon; mais qui était, de plus, entouré de cette vénération profonde due à la pureté et au dévouement de la vie du prince qui l'avait porté : il est impossible, même alors, de comprendre qu'on n'eût pas fait pour un tel roi ce qui se faisait, non-seulement pour les princes, mais pour de simples particuliers, c'est-à-dire qu'on n'eût pas mis son cœur *dans un monument,* placé sur le sol de l'abside ou dans le reste du chœur, ou incrusté dans l'épaisseur du mur latéral de l'abside, comme fut placé le cœur d'Enguerrand de Coucy, fondateur de l'église des célestins de Soissons[1].

Ainsi, la double boîte de plomb[2] contenant le cœur de Richard, roi d'Angleterre, fut mise dans un *sépulcre d'argent,* qui, une cinquantaine d'années après, ayant été enlevé et fondu[3] pour aider à la rançon de Louis IX, prisonnier des infidèles, fut remplacé par une *tombe en pierre,* surmontée de sa statue[4].

[1] « Est in petræ foramine reconditum « de latere sacristiæ in pariete. » (*Hist. fundat. monaster. Celestin. Suession.* ap D. Martène. *Ampl. coll.* t. VI, p. 602. C.)

[2] Le procès-verbal, signé de M. l'abbé Fuque, J. Pinchon et Deville, dit que cette boîte était doublée en dedans et en dehors d'une feuille d'argent. Les signataires s'étaient trompés, la feuille d'argent était d'étain, comme on l'a reconnu depuis.

[3] Ce procédé, un peu sauvage, ne l'est pas plus que celui des religieux de Saint-Denis, lesquels, poussés par Charles VII, qui leur demandait de l'argent, fondirent la *châsse d'or* où étaient les reliques de saint Louis, et en tirèrent bel et bien *trente mille moutons d'un écu pièce.* (Félibien, *Hist. de Saint-Denys,* p. 335.) A diverses reprises, ils se servirent de même des joyaux du trésor, sans respecter les *reliquaires.* (*Id.* p. 414, p. 464.) Il paraît que ces spoliations, que la nécessité explique sans les justifier complétement, n'avaient rien de contraire aux *saintes et nobles doctrines du moyen âge.*

[4] Le fait est raconté dans la Chronique de Normandie, Bibl. roy. Mss. français, n° 9859, f° 139 r° et v°.

« Les treves durans, advint que le conte de Lymoges avoit fait ung mesfait au roy

Charles d'Anjou, frère de saint Louis, se rendant de Naples à Brindes, mourut à Foggia, le 7 janvier 1825, et fut inhumé à Naples, dans le chœur de la cathédrale; mais son cœur, d'après ses dernières volontés, fut transporté à Paris, et placé aux Jacobins de la rue Saint-Jacques, *dans un tombeau de marbre noir,* surmonté de sa statue couchée, vêtue d'une cotte de mailles, tenant de la main droite un sabre, de la gauche, son cœur[1].

Blanche de Castille fut enterrée à l'abbaye de Maubuisson,

Richard, et amender ne lui voulloit; pour laquelle chose le roy Richard alla sur lui, et l'assiegea en ung chastel nommé Chalus, et jura le siege. Et ainsi que le roy Richard fist assaillir le chastel, en regardant lassault, une targe devant lui, par male advanture ung arbalestrier fery le roy Richard ung pou au-dessus du coute d'un traict qui estoit envenymé; par quoy si grant feu et douleur sy fery, que oncques medecin ny sceust mectre remede, que à brief temps apres il nen mourut. Jehan son frere, conte de Mortaing, estoit pour lors en Normendie. Le roy Richard, devant qu'il mourut, fist jurer la feaulté de tous les barons de Normendie à son frere, jusques à ce que ung sien petit effant feust en aage. Il leur pria et commanda quilz le servissent comme lui, et feaulté lui portassent entre tous hommes. Il commanda au derrain que son corps fust mis en sepulture avec son pere à Fontevrault, l'abbaye auprès de sa sepulture, et sy commanda expressement que son cueur fust porté, en remembrance de tres grant amour et singuliere devocion quil avoit, en l'eglise de Nostre-Dame de Rouen, en disant que, quelque part que son corps fust oncques en sa vie, son cueur estoit à Rouen. Et en la diete eglise de Nostre-Dame de Rouen, au costé du cueur, vers le revestuaire, en droit le maistre autel, fut mis son cueur en une riche sepulture faicte d'argent, qui depuis, pour la raençon du roy saint Loys de France, quant il fut prisonnier aux Sarrazins, fut despecee et vendue, et en fut au lieu mesmes faicte une de pierre. Cestui Richard donna aux chanoines, etc.»

Le manuscrit 9859 a été écrit au milieu du xv[e] siècle. Dans un autre manuscrit 9857, f° 114 r° et v°, plus ancien d'environ un demi-siècle, la version est moins détaillée, mais elle revient au même pour le fond; il y est dit que «Richard commanda que le cors de lui fust miz en sepulture à Fontevrault aux piez de son pere, et son cuer à Nostre-Dame de Rouen... Là fut miz en sepulcre royal d'argent, qui, depuis, fut miz en deniers pour la redempcion de M[gr] saint Loys, roy de France.»

[1] Millin, *Antiq. nation.* t. IV, art. 39, p. 59-62, pl. VI, fig. 2. — Lenoir, *Musée des mon. franç.* t. I, p. 20, pl. XXXII. — Cette statue se voit encore à Saint-Denis, dans la chapelle souterraine de saint Louis. Le cœur que Charles tient à la main a cette forme ♡.

où son corps fut amené processionnellement[1]. Le 13 mars de l'année suivante, son cœur fut porté à l'abbaye de Lys par l'abbesse Alix, autrefois comtesse de Mâcon, à qui Blanche avait accordé cette grâce. Le cœur fut mis *dans une tombe de marbre*, soutenue par quatre piliers, et surmontée de la statue de cette grande reine[2], en avant du maître-autel[3].

Isabelle de France, fille de saint Louis, morte en 1271, fut ensevelie au monastère de Barra, puis aux Cordeliers de Provins; mais on déposa son cœur au milieu du chœur de l'église de Claïrvaux, *dans un tombeau élevé et doré*[4], sur lequel se lisait une inscription qui commençait ainsi : *Sub hoc tumulo, in arca plombea, jacet cor dominæ Isabelliæ, etc.*

Il en fut de même du cœur de Charles V, déposé dans la cathédrale de Rouen; il fut mis *dans un tombeau*, surmonté de la statue couchée du prince.

A l'abbaye de Corentin-lez-Clermont, dont Blanche avait fait refaire les vitraux, il y avait une *tombe en pierre*, sur laquelle

[1] Tillemont, *Vie ms. de saint Louis*, t. I, p. 621, 622. Voy. le tombeau restauré, par Lenoir (*Musée des monuments français*, t. V, pl. XXI).

[2] Rouillard, *Hist. de Melun*, p. 432-433; Paris, 1628.

[3] Il est évident, d'après cette description d'un témoin oculaire, que la tombe ne pouvait être *sous* le maître-autel, comme l'ont dit, sans donner aucun détail, dom Martène et dom Durand (*Voyage littéraire, etc.* t. I, p. 69), à moins que, dans leur pensée, *sous* ne signifie *au pied* de l'autel, comme en ce passage où le P. Beurrier dit « que le duc d'Orléans (assassiné par le duc de Bourgogne) fut inhumé *sous l'autel* de la chapelle d'Orléans, qu'il avoit fait construire. » (*Hist. du mon. et couvent des Célestins*, p. 286, 287); tandis que, dans son testament, le duc dit qu'il veut être enterré *devant l'autel* (*Id.* p. 297), et que la tombe doit *saillir* de terre de *trois doigts* (p. 299). Je fais cette observation, parce qu'un savant académicien a pris le mot *sous* à la lettre et s'est imaginé que le cœur de Blanche de Castille était *au-dessous* de l'autel à l'abbaye du Lys (*Institut*, n° 96, p. 178, col. 2); il trouvait là une nouvelle preuve que le cœur de saint Louis était *sous* le maître-autel de la Sainte-Chapelle; ce qui n'est pas plus vrai d'un côté que de l'autre.

[4] Dom Martène et dom Durand, *Voyage littéraire, etc.* 1re partie, p. 99; Baugier, *Mémoires histor. de la Champagne*, t. II, p. 72.

on lisait[1] : « Cette tombe est de la reine Blanche de Castille, épouse de Louis huitième, roi de France.... dont *le cœur et les entrailles* sont dans ce monument. » Cette *tombe* n'était, à coup sûr, qu'un *cénotaphe* élevé par les religieuses, et sur lequel, plus tard, on mit cette inscription (qui, par son style, ne peut guère être antérieure au XVI[e] siècle), parce qu'on ne voulut pas laisser croire que la tombe fût vide. Mais l'inscription seule prouve l'usage de mettre le *cœur avec les entrailles* dans un monument.

Le cœur du roi Jean I[er] avait été inhumé aux Célestins, *devant le grand-autel, dans une tombe,* surmontée de son effigie[2].

Les cœurs de Philippe le Bon, roi de Navarre, et de sa femme Jeanne, fille de Louis X, furent mis *dans un tombeau* au chœur des Jacobins[3].

On élevait même un tombeau pour contenir seulement les *entrailles;* témoin celui de marbre noir qui renfermait les entrailles de Charles IV, de Philippe V et de Philippe VI, aux Jacobins de la rue Saint-Jacques[4]; et surtout la magnifique tombe élevée dans l'église primatiale de Narbonne, pour renfermer, non le *cœur,* mais les *entrailles* de Philippe le Hardi[5].

Pour revenir à saint Louis, on n'ignore point que ses restes avaient été placés dès l'origine à Monreale, non *sous une dalle du chœur,* mais dans un tombeau en marbre, de grandeur naturelle, placé le long de la muraille. De là, les historiens de Sicile avaient voulu conclure que le *corps entier,* et non pas seulement ses *viscères et ses chairs,* avait été d'abord déposé à

[1] *Gallia christiania,* t. VIII, col. 1301.
[2] Beurrier, ouvrage cité, p. 280, 354.
[3] Millin, *Antiq. nation.* t. IV, art. 39, p. 79.
[4] Millin, *Antiq. nation.,* t. IV, art. 39, p. 69.
[5] *Nouveau Mercure,* août 1718, p. 60-65.

Monreale; ce qui est formellement contraire à l'histoire, et prouve seulement leur ignorance des usages du temps [1].

Quand on jette les yeux sur la description des nombreuses sépultures qui existaient, par exemple, dans l'ancienne église des célestins à Paris, on y voit que les *cœurs,* tant de princes que de grands personnages, qu'on y avait déposés en si grand nombre entre le XIVe et le XVIIe siècle, étaient renfermés dans des tombes ou des monuments de divers genres, tels que vases ou colonnes ornées, etc. toujours accompagnés d'inscriptions [2]. Jamais aucun d'eux ne fut placé sous le *pavé* de l'église.

Et l'on pourrait croire que, contre tous les usages et toutes les convenances du temps, on aurait, sans nécessité aucune, abandonné la boîte contenant le *cœur de saint Louis,* immédiatement sous une dalle qu'aucune marque ne distinguait !

Si, par quelque motif inconnu (et nous verrons qu'il est impossible d'en trouver un raisonnable), on avait voulu enterrer bien secrètement ce cœur vénéré, et le soustraire à la vénération des fidèles, rien n'était plus facile que de cacher la petite caisse *sous le maître-autel,* où l'on a cru à tort qu'elle était, ou bien sous le petit autel du fond. Là, du moins, le cœur n'eût jamais été *foulé aux pieds,* il n'eût point couru le risque d'être tôt au tard découvert, lors de quelque inévitable réparation au pavé de l'abside, et le secret eût été bien mieux gardé.

Enfin, si l'on eût voulu le mettre en relation avec les saintes reliques, c'était au-dessus de la galerie qu'on aurait dû le placer, au-dessous ou dans l'intérieur de l'autel qui supportait la grande châsse, et non dans un lieu qui était entièrement séparé de ces reliques.

[1] Luigi Lello, *Descrizione del real tempio e monasterio di Montreale,* p. 31.

[2] Voy. l'ouvrage du P. Beurrier et les Antiquités nationales de Millin.

Je ne balance donc pas à dire qu'il faudrait, à présent, perdre entièrement de vue et le rang de saint Louis et l'esprit de son siècle, pour admettre la possibilité d'un tel abandon, dans les conditions qui viennent d'être expliquées. Cette place elle-même, qui a été regardée comme une preuve *décisive* que ce cœur est celui du saint roi, devient donc, à elle seule, *une preuve décisive du contraire.*

L'Académie a désiré qu'on lui fît connaître quelque argument *nouveau*. Est-il possible d'apporter, dans une discussion, quelque chose de plus *nouveau* et de moins *attendu* que ce premier résultat; à savoir, que l'argument *unique* sur lequel se fondait l'une des deux opinions controversées, non-seulement est détruit sans ressources, mais tourne précisément contre cette opinion, qu'il détruit de fond en comble ?

Il est évident que, dès à présent, la question a changé de face ; car, lorsque l'argument dont je parle, corroboré de toutes les circonstances dont j'ai démontré la fausseté, se présentait entouré d'une probabilité qui approchait de la certitude, on pouvait n'exiger des autres arguments que de n'être pas *contraires* au premier. Maintenant, il ne suffit plus que les autres faits ne soient pas défavorables, il faut qu'ils soient positifs et convaincants. Tout ce qui ne sera pas décidément *pour,* désormais sera *contre.*

Eh bien ! je vais montrer que toutes les autres circonstances ne sont pas seulement indifférentes ou neutres, mais qu'elles ne laissent aucune chance à l'opinion que je suis obligé de combattre. Dans ma conviction propre, tout ce qui me reste à dire est à présent peu nécessaire et presque superflu. Considérant la question comme décidée par ce premier résultat

tout seul, je pourrais donc finir ici mon mémoire, et ménager d'autant les moments de l'Académie; mais, comme j'ai affaire à quelques convictions robustes, qu'on n'ébranle qu'avec des preuves surabondantes, je demande la permission de continuer.

DEUXIÈME SECTION.

EXAMEN DES DEUX BOÎTES ET DE LEUR CONTENU.

On a vu en quoi consistaient ces objets, lorsqu'ils furent trouvés en 1803[1].

Trois circonstances principales ont été signalées dans mon Rapport.

La première est l'absence de toute inscription et indice quelconque sur les deux boîtes intérieure et extérieure.

La seconde est la vileté de la matière choisie pour renfermer le plus précieux reste de saint Louis.

La troisième, le tissu grossier qui enveloppait le cœur, au lieu de ces étoffes précieuses qu'on employait en pareille occasion.

Ces trois circonstances m'avaient paru exclure l'idée qu'un cœur si négligemment traité fût celui du saint roi; et mes observations à ce sujet, quoique seulement indiquées dans mon Rapport, avaient frappé, par leur évidence, j'ose le dire, toutes les personnes qui ne se sont pas laissé entraîner par une idée préconçue.

Voyons maintenant quelles explications on a essayé de donner des difficultés qui en résultent; car rien ne peut faire mieux connaître la grandeur d'une difficulté, que les mauvaises explications auxquelles d'habiles gens sont forcés d'avoir recours.

Je commence par l'examen des deux boîtes, pour éclaircir

[1] Appendice B.

un point auquel, de part et d'autre, on attache une grande importance; à savoir, l'absence de toute inscription.

§ 1. — La boîte extérieure ne portait aucune inscription.

La boîte extérieure, à présent, n'existe plus. On a mis à profit cette circonstance. « C'était cette boîte, dit-on, qui pouvait, avec le plus de vraisemblance, contenir l'inscription. C'est là qu'on devait lire : *Cor Ludovici regis*. Or la boîte est détruite. L'argument est donc sans force. »

La boîte est détruite à présent, cela est vrai; mais elle ne l'était pas en 1803. Or tout démontre qu'alors elle ne portait aucun indice quelconque. Terrasse le déclare avant même que Camus soit venu voir ces objets[1]. Ce dernier l'affirme, après les avoir vus : *sans aucune indication*, voilà son mot[2]; et, ce qui le prouve aussi clairement, c'est que Terrasse ne trouve nulle difficulté à envoyer la boîte au plombier pour la fondre.

Je ne me ferai pas le défenseur de cette sorte de dédain pour l'enveloppe première de ces mêmes objets, qu'on voulait respectueusement conserver. Il est vrai qu'on ne pouvait pas remettre la boîte sous les dalles, puisqu'elle était trop haute; mais, en y substituant une autre boîte moins épaisse, pourquoi ne pas garder l'ancienne? Cette indifférence ne peut s'expliquer que par ce fait qu'ils ont constaté l'un et l'autre, c'est à savoir que la boîte ne portait *aucune indication* ni aucun ornement pouvant mettre sur la voie d'une époque quelconque. Ce ne fut donc pour eux qu'un morceau de plomb, et ils n'ont pas vu plus d'inconvénient de l'envoyer à la fonte, que s'il se fût agi d'un fragment de chéneau ou de gouttière dénué d'ornement, qu'on aurait tiré de l'ancienne toiture de la Sainte-Chapelle.

[1] Plus haut, p. 433.

[2] Plus haut, même page.

Ici une observation qui n'est pas sans importance. Le conseil de *donner la boîte au plombier* vient de Terrasse lui-même. Ceci indique certainement que, dans l'intervalle du 5 pluviôse au 5 ventôse, il avait tout à fait renoncé, et de lui-même, à sa première idée sur le cœur de saint Louis. Je dis *de lui-même*, parce qu'on a prétendu que Camus avait exercé sur lui une sorte de violence morale, par suite de l'ascendant du chef sur le subordonné. Mais on peut prouver facilement qu'il n'en est rien. Si Terrasse en avait conservé le moindre soupçon, aurait-il seulement songé à donner ce conseil à Camus? Tout en replaçant les objets au même lieu pour obéir à son chef, il aurait certainement voulu garder au moins la première boîte, qui avait touché les saintes reliques; il eût été sans doute jusqu'à payer de sa bourse, s'il l'avait fallu, ces malheureux *six francs*[1] dépensés pour la boîte nouvelle. Il me paraît donc certain que tous ces objets avaient perdu pour lui (ainsi que pour Camus) presque toute leur importance, comme lui paraissant appartenir à une époque et à une personne inconnues.

C'est encore là le seul moyen d'expliquer un fait bien extraordinaire, et qui a dû frapper tout le monde; c'est que, depuis 1803, personne ne s'est douté de l'existence de ce cœur à la Sainte-Chapelle. Il est certain que Terrasse a toujours gardé le silence à ce sujet. Qu'il n'en ait pas parlé du vivant de Camus, on le concevrait sans peine, car on pourrait croire qu'il évita de contrevenir à l'ordre de son chef, en parlant d'une chose que celui-ci lui avait recommandé de tenir secrète. Mais Camus est mort en 1804, et Terrasse a vécu vingt années encore. Il n'en a pas parlé davantage au temps de Daunou, sous les ordres de qui il s'est trouvé entre 1805 et 1816; cepen-

[1] Plus haut, p. 439.

dant il devait connaître tout l'attachement et le respect de Daunou pour les monuments de notre histoire.

Sous Delarue, successeur de Daunou, Terrasse n'a fait part à personne de ses soupçons, de 1816 à 1824, époque de sa mort. Son fils m'a même assuré qu'il ne lui en a jamais entendu dire un mot. Il n'en a lui-même eu connaissance qu'à la mort de son père, lorsqu'il trouva dans ses papiers les notes relatives à cette affaire, à laquelle, depuis, il ne fit aucune attention. Concevrait-on que, si Terrasse le père avait conservé la moindre idée que le cœur de saint Louis était là, sous cette dalle désignée par une croix, il n'en aurait jamais parlé? Qu'entre 1816 et 1824, il n'aurait pas manifesté une opinion qu'on eût alors accueillie avec tant de faveur? L'empereur d'Autriche et ses frères, le roi de Prusse et ses fils, vinrent visiter la Sainte-Chapelle; le duc d'Angoulême y vint ensuite, accompagné du garde des sceaux et de plusieurs magistrats; personne ne leur fait part de l'opinion relative aux restes précieux que recouvre cette pierre! Terrasse meurt sans en parler! Tout démontre qu'il avait entièrement renoncé, dès 1803, à croire que ce cœur fût celui de saint Louis.

Terrasse doit être mis au nombre de ceux qui, après examen, auront tout de suite repoussé comme invraisemblable le caractère sacré des restes trouvés à la Sainte-Chapelle.

Mais ce que je tire de ces remarques d'essentiel pour la question, c'est que la boîte en plomb n'était alors que bien faiblement endommagée, et qu'elle ne portait aucun indice quelconque.

§ 2. — La vileté du métal de la boîte intérieure est un puissant indice; cette boîte ne portait pas non plus d'inscription.

J'arrive maintenant à la *boîte intérieure.* Celle-ci au contraire est en très-grande partie détruite par l'oxydation : il n'en restait que le *couvercle* ou la plaque *supérieure,* comme disent Camus et Terrasse, légèrement oxydée en dedans, mais conservant au dehors une partie de son éclat métallique.

Si cette boîte avait été d'un métal précieux, enrichie de pierreries et de joyaux, comme l'étaient toutes les reliques de saint Louis, même sa discipline enfermée dans le tabernacle du maître-autel, on n'aurait pas manqué de trouver là une preuve manifeste qu'elle renfermait le cœur de saint Louis. Mais elle est en étain, sans ornements! Eh bien! dit-on, preuve de plus, parce qu'un sentiment de *convenance religieuse* excluait un métal précieux, d'or et d'argent, dans un lieu aussi saint. Mais cette raison de convenance est imaginée pour le besoin de la cause. Pourquoi ne pas traiter le *cœur* du roi avec la même magnificence que son *corps,* son *chef,* et même sa *discipline,* précieusement ornée et conservée dans la châsse du maître-autel?

Or, comme on sentait la faiblesse de cet argument, on a cherché à le corroborer en citant l'exemple de Richard Cœur-de-Lion, dont le cœur avait été inhumé dans la cathédrale de Rouen.

« La boîte qui renfermait le cœur de Richard, dit-on, n'était ni d'or ni d'argent, ni de vermeil; elle était de plomb, le plus vil des métaux : or, Richard était un seigneur terrien aussi grand au moins que saint Louis. »

Mais la double boîte en plomb avait été placée, comme on l'a

vu[1], dans un riche cercueil d'argent, fait qui était, non-seulement exposé dans la Chronique de Normandie, mais indiqué dans les vers de l'auteur de la Philippide, Guillaume le Breton: « Cujus (Richardi) *cor* Rotomagum ecclesiæ clerus *argento* « *clausit et auro*[2]. » Ainsi cet argument s'évanouit comme les autres; la vileté du métal reste un caractère tout à fait invraisemblable à l'égard d'un roi tel que saint Louis.

Il faut dire que cette circonstance a paru, même à notre confrère, une objection si forte contre son système, qu'en dépit de cet exemple, allégué dans sa première lettre, il a eu recours, dans la seconde, à cette explication toute différente, sans plus songer au roi Richard :

« Il n'est *guère permis* de douter de l'existence d'une *boîte intérieure,* qui aura disparu à l'époque de la découverte en 1803. » Cette boîte *intérieure* aurait, selon le savant académicien, renfermé le cœur et son enveloppe, et aurait été placée dans la boîte d'étain, et celle-ci dans la boîte de plomb. Si cela était, en effet, les deux arguments tirés du métal et de l'absence d'inscription perdraient toute leur force : car cette troisième boîte devait être d'or ou d'argent, puisqu'on l'avait jugée digne d'être volée, et comme rien ne dit qu'elle ne portait pas une inscription, on pourrait échapper à ces deux difficultés capitales par une possibilité. Mais cette ressource va manquer comme les autres.

D'abord, on peut demander s'il existe, en un pareil cas, un exemple de trois boîtes l'une dans l'autre, disposition qui n'est nullement nécessaire, puisque la première, en plomb, suffisait pour défendre celle qui contenait les restes humains des effets du contact extérieur; en second lieu, les circonstances

[1] Plus haut, p. 456. — [2] Lib. V, v. 610, *Historiens de France*, t. XVII, p. 183, B.

de la découverte, rappelées plus haut, prouvent que le vol de cette troisième boîte par les ouvriers est impossible. On a vu que Terrasse était sur les lieux au moment de la découverte; que la boîte en plomb n'a pas été entièrement ouverte, puisque Terrasse n'était pas même sûr que dedans se trouvât une boîte en forme de cœur, et qu'il ignora qu'il y eût là un cœur humain, avant que l'ouverture en eût été faite en présence de Camus.

Mais, indépendamment de ces remarques, une observation péremptoire ne m'a pas permis, dès l'origine, d'accueillir l'hypothése de cette troisième boîte; car l'idée m'en est venue aussi dans le premier moment, comme d'autres qu'on a produites, mais que la réflexion m'avait fait rejeter.

Il était difficile de trouver un endroit plus sec et plus sain que celui où la boîte fut enfouie à la Sainte-Chapelle; quoique sous les dalles d'un pavé, l'humidité ne pouvait guère l'atteindre : car elle était placée, non dans le sol toujours humide d'un lieu souterrain, mais au premier étage d'un bâtiment, sur le dos d'une voûte légère, qui, en dessous, est parfaitement aérée, puisque c'est celle qui séparait les deux chapelles superposées l'une à l'autre.

Aussi avons-nous vu que la boîte en plomb qui enveloppait la seconde, celle qu'on avait donnée au plombier, n'était pas endommagée. Si la boîte intérieure se trouvait, au contraire, aux trois quarts oxydée et réduite en poussière, ce n'a pu être par l'effet de l'humidité extérieure, qui ne pouvait l'atteindre; ce fut donc principalement par l'humidité de l'objet qu'elle contenait; et la preuve, c'est que le *couvercle* de la boîte est resté presque intact, conservant même une grande partie de son éclat métallique, tandis que le fond et les côtés ont été entièrement oxydés, par la raison sans doute que ces

parties étaient en contact avec le contenu[1]. Ces observations, frappantes d'évidence, excluent toute possibilité d'une boîte d'or, métal inoxydable, ou même d'argent, métal qui pouvait être, il est vrai, sulfuré par le contact, mais qui aurait conservé la consistance métallique, et conséquemment n'aurait pas cessé de défendre la boîte d'étain de toute humidité en dedans, comme elle était préservée par la boîte de plomb contre l'humidité extérieure.

Tout démontre donc qu'il n'y pas eu de troisième boîte d'or, d'argent ou de plaqué; et les deux arguments tirés, tant de la vileté du métal que de l'absence d'inscription, subsistent dans toute leur force.

§ 3. — La partie conservée de la boîte est le dessus, non le dessous.

Quant au dernier argument, l'absence d'inscription, pour éviter cette grave difficulté, on s'est encore retourné de deux manières. D'abord, on a prétendu que la partie conservée de la boîte était le *fond,* non le *couvercle;* et voici le motif de cette conjecture : si c'est le *fond,* comme ce n'est pas là qu'on mettait les *inscriptions,* il n'y aurait plus à se préocuper de l'absence de cet indice, ou de la difficulté grave qui en résulte. Mais la conjecture est sans nul fondement.

On a dit : « Ce qui reste de la boîte ne porte pas d'inscription, par une raison bien simple, c'est que cela ne paraît pas en être la *partie supérieure* comme le dit M. Letronne, mais bien le *dessous*, comme *tendent* à le prouver les broches destinées à recevoir la retombée des agrafes. » On a dit encore : « On ne nous a laissé que le *fond* ou le *couvercle* , » la

[1] M. Dumas a dit, dans son Rapport, que cette oxydation est un effet galvanique aidé par l'humidité. (Voy. ce Rapport à l'appendice H.)

plus simple réflexion suffisait pour se convaincre que toute incertitude, à cet égard, était impossible.

Lorsque Camus et Terrasse appellent cette plaque la *partie supérieure,* c'est apparamment qu'elle s'est présentée à eux étant en dessus, couvrant le cœur de son enveloppe; d'un autre côté, la première chose que Terrasse aperçoit en entrebâillant la première boîte de plomb sans l'ouvrir, c'est cette plaque en forme de cœur. Comment donc aurait-il pu voir le *fond* de la boîte, qui alors était caché par le contenu? Cette plaque n'aurait pu être le *fond* que si dès l'origine, par la plus étrange des distractions, on eût mis la deuxième sans dessus dessous.

Enfin, comme on pensait que ces conjectures pouvaient être détruites ainsi que les autres, on a conjecturé que l'inscription pouvait être tracée sur les parois de la boîte, ce qui serait contraire aux exemples connus. Au moins, devrait-on en citer *un seul.* Il est vrai que, depuis, on a cité l'exemple des *pierres tumulaires,* qui, au moyen âge, portent si souvent l'inscription *autour de la pierre,* non *sur le milieu.* Mais il est étonnant que des personnes versées dans les usages de ces temps puissent trouver la moindre analogie entre les deux faits. Les inscriptions tumulaires sont gravées autour du couvercle des tombes parce que le milieu de ces dalles était occupé par la figure sculptée ou gravée du mort, ou par des armoiries. Ici, le milieu étant libre, c'était là que l'inscription devait être.

Mais, avant de faire toutes ces remarques, il était facile de prévoir qu'aucune inscription n'avait pu exister sur l'une ou l'autre des deux boîtes. Du moment qu'il demeure constant qu'il *n'y en a jamais eu* sur la pierre qui les recouvrait, on devait penser que le motif qui dissuada d'en marquer la place, comme on le faisait toujours, par une inscription tumulaire, devait empêcher d'en mettre une sur les objets enterrés. A quoi bon l'ins-

cription intérieure, quand on n'en mettait pas une en dehors? S'il existe quelque part une autre boîte semblable sur laquelle on n'ait pas trouvé d'inscription, on peut être assuré que le tombeau qui la renfermait, ou la pierre tumulaire sous laquelle elle était placée, en portait une qui rendait l'autre inutile. Telle est la boîte en forme de cœur trouvée récemment à Château-Thierry, et dont je parlerai plus bas. Cette boîte, contenant le cœur d'un personnage inconnu, ne porte aucune inscription; mais il y en avait une sur la pierre qui la recouvrait.

§ 4. — Sur la toile qui enveloppe le cœur.

La troisième et dernière circonstance sur laquelle j'ai insisté dans mon Rapport, c'est l'emploi d'une *toile de lin ou de chanvre* enduite de résine pour envelopper le cœur. Tous les exemples connus montrent que l'on employait toujours, à cet effet, des étoffes précieuses, tantôt simplement de soie, tantôt de soie brochée d'or. C'est ce qui eut lieu pour le cœur de Richard [1], pour le corps de Louis VIII, qui fut enseveli, selon Matthieu Paris, dans un tissu d'or revêtu d'une enveloppe en cuir de taureau [2], qu'on retrouva dans le même état en 1793, lors de la spoliation des tombeaux à Saint-Denis [3]. C'est aussi le cas pour les restes de saint Louis déposés à Monreale, pour ceux qui furent préparés à Tunis, pour le cœur de Philippe

[1] Voy. l'Appendice, pièce F.

[2] « Corpus autem defuncti regis fecerunt « multo sale condiri, et in abbatia illa vis-« cera tumulantes, reliquum corpus lin-« teaminibus ceratis, coriisque taurinis jus-« serunt involvi. » Il existe un dessin très-curieux de M. Alexandre Lenoir, représentant le corps de Louis VIII au moment de son exhumation en 1793, encore entouré de ces mêmes cuirs et d'un linceul qui paraît avoir été d'*étoffe bleue richement brodée en or.*

[3] Dom Druon et dom Poirier, *Journal historique de l'extraction des cercueils de l'abbaye de Saint-Denis, etc.* p. 24 et 25 (Ms. de la Bibl. royale); Lenoir, *Musée des monuments français*, t. II, p. 114, 115.

le Bel, à l'abbaye de Poissy; pour celui de Richard, à Rouen, même pour le corps de saint Bernard, à Clairvaux[1]; pour celui de saint Giraud de Salis[2], dont les os furent enveloppés de *draps de soie* (pannis holosericis involuta), etc. Et l'on voudrait que, dérogeant à cet usage général, on eût mis le cœur de saint Louis, le principal de ses restes mortels, dans une simple toile de lin! Nul ne le pourra croire; et l'un de nos savants confrères lui-même en convient, puisque c'est en convenir que d'avancer l'hypothèse qu'il propose, comme unique moyen d'ennoblir ce grossier tissu, dont l'emploi inquiète sa conviction. Il suppose donc que cette toile était *peut-être un morceau de la haire de saint Louis*. Il est de fait que ni la soie ni le brocart ne pouvaient offrir rien d'aussi précieux qu'un morceau du vêtement qui avait servi à la mortification du saint roi. Toutefois, on n'aurait certainement pas eu recours à cette explication, si l'on n'avait, par inadvertance, méconnu l'étymologie du mot *haire*[3], qui, venant d'une racine teutonique (*hair* en anglais, *haar* en allemand), et signifiant *crin* ou *poil*[4], ne peut s'appliquer à un morceau de toile de lin ou de chanvre.

La haire de saint Louis, selon le confesseur de la reine Marguerite[5], se conservait à l'abbaye du Lys[6]. J'ignore si elle y était entière; mais on peut être assuré que, s'il y manquait un morceau, ce n'est pas ce lambeau de toile qui enveloppe le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle.

[1] Les corps de Dagobert et de Nanthilde, sa femme, avaient été enveloppés d'une étoffe de soie, dont on retrouva les restes en 1793. (Lenoir, *Musée des monum. franç.* t. II, p. 118.)

[2] *Vit. S. Giraldi*, ap. Marten. *Ampl. collect.* t. VI, p. 1006, D.

[3] *Dictionnaire de Trévoux*, au mot *Haire*.

[4] Ou de *crin de cheval*, comme le *cilice* de saint Pierre, évêque de Tarantaise, *Cilicium ex crinibus equinis*. (Voy. Marten. *Ampl. collect.* t. VI, p. 317, B.)

[5] *Histor. de France*, t. XX. p. 147, D; *Gallia christiana*, t. XII, p. 247, D.

[6] Dom Martène et dom Durand (*Voyage litt.* t. I, p. 69) disent que son *cilice*, qui se conservait là, était fort rude.

§ 5. — Que l'état du viscère et celui des boîtes indiquent une époque plus récente que saint Louis.

Me voici parvenu, de proche en proche, jusqu'au *viscère* lui-même qui fut caché sous cette triple enveloppe. Dans l'incertitude où j'étais d'abord, et dans l'espoir et le désir que j'avais d'y trouver le cœur du saint roi, je n'ai considéré qu'avec une vive émotion et touché de mes mains qu'avec une précaution respectueuse ce cœur humain, qui pouvait être une si précieuse relique. A présent, je le considérerais avec un peu plus de tranquillité et de froideur : car, non-seulement je suis convaincu que ce n'est pas le cœur de saint Louis, mais même il a encore perdu à mes yeux une partie du prestige de l'ancienneté; je crois, en effet, qu'il est plus récent que le XIIIe siècle, et j'en vais dire la raison.

On ne peut manquer, ce me semble, d'être frappé de ce que jusqu'ici, dans cet examen scrupuleux des circonstances matérielles, rien ne peut indiquer le caractère sacré qu'on a voulu attribuer à ces restes, et que tout se réunit au contraire pour l'exclure. Dans l'accord de toutes ces circonstances, indépendamment des preuves historiques qui repoussent ce même caractère, il n'est guère possible de conserver le moindre doute à cet égard.

Car nous avons vu qu'après les énormes difficultés qui ressortent de l'examen des circonstances *extérieures*, il ne suffisait pas ici que celui des objets mêmes ne *s'opposât* point à l'opinion que je combats; il fallait encore qu'il la favorisât par quelque circonstance claire et positive. Or, c'est ce qu'il est impossible de découvrir dans le viscère, plus ou moins décomposé, qui a été placé dans cette grossière enveloppe,

soit à l'état humide, soit embaumé (ce que l'analyse pourra seule montrer), à une époque, récente ou ancienne, qu'il sera toujours impossible de déterminer, même approximativement[1].

On chercherait donc en vain ici la moindre trace de cet argument positif qui serait si nécessaire. Mais, en revanche, on rencontre des indices qui, sans avoir une valeur décisive, sont encore favorables à l'idée que ce viscère n'a pas été placé là aussi anciennement que le XIII[e] siècle.

Ainsi, par exemple, je ne vois nulle part qu'à cette époque on donnât cette forme aux *capses* contenant les cœurs qu'on voulait conserver. Celui de Richard était enfermé dans une boîte parallélogramme[2]; celui de Philippe le Bel entre deux disques d'argent[3]. Le *cœur* de Blanche, femme de Philippe VI

[1] Voy. le Rapport de M. Dumas, à l'appendice.

[2] Voyez à l'appendice, pièce F.

[3] C'est ce qui résulte d'un fait contenu dans une lettre curieuse que m'a écrite M. Delaval :

« Dans l'état de la discussion sur le cœur de saint Louis, il est peut-être utile que je déclare ce que je sais et ce que j'ai vu en 1793.

« Il y avait dans l'abbaye royale de Poissy deux reliques qui passaient pour contenir les restes du saint roi : l'une était une mâchoire sertie dans de l'or fin, l'autre était deux plats d'argent rivés par des clous du même métal; cette relique s'appelait le cœur de saint Louis.

« Ces reliques ont été apportées chez mon père, M. Delaval, orfèvre à Saint-Germain-en-Laye, nommé par le district pour retirer ce qui n'était ni or ni argent, et donner le bordereau du poids, pour être joint au procès-verbal de la remise de ces valeurs par les membres de la commune de Poissy au district de Saint-Germain. J'ai aidé mon père à démonter les deux plats; ils contenaient des chairs desséchées enveloppées dans du parchemin : ces restes, ainsi que l'os de la mâchoire, ont été remis à un des membres de la commune de Poissy par mon père, avec prière de les remettre au curé de l'église de Poissy. Peut-être trouverait-on, dans les inventaires faits à l'abbaye avant la révolution, des renseignements sur ces objets.

« DELAVAL.

« Paris, 6 décembre 1843. »

On ne pourra douter que le cœur contenu entre les deux plats d'argent ne soit celui de Philippe le Bel, si l'on se reporte au passage de Félibien (*Hist. de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 265), qui atteste que le cœur de ce prince fut enterré dans l'abbaye des religieuses de Saint-Dominique,

(morte en 1398), qui fut retrouvé en 1755 à Vernon, était dans un *petit coffre*, et non dans une boîte *cordiforme*[1]. Cette idée de placer le *cœur* dans une boîte de cette forme conventionnelle est peut-être trop recherchée pour le XIIIe siècle. Le plus ancien exemple qui me soit connu se rapporte à Anne de Bretagne, morte en 1513. Son cœur avait été enfermé dans une boîte de cette forme, *en fin or pur et munde,* comme porte l'inscription gravée en vers sur ce *petit vaisseau*. Il fut retiré, en 1737, du tombeau de François II, duc de Bretagne, et placé dans l'église des Carmes, à Nantes [2].

qu'il avait fondée, et, de plus, à ce passage de Piganiol de la Force (*Descr. hist. de la ville de Paris, etc.* t. IX, p. 234) : « Feue madame de Chaulnes, abbesse de Poissy, faisant, en 1687, réparer le chœur de son église, on trouva, dans un petit caveau, une manière d'urne d'étain posée sur des barres de fer, dans laquelle étaient, enveloppés d'une étoffe d'or et rouge, *doux petits plats d'argent,* avec cette inscription sur une lame de plomb : *C'y deden est le cueur du roi Philippe, qui fonda cette église, qui trespassa à Fontainebleau, la veille de saint André 1314.* » Piganiol de la Force oppose cette inscription à une autre qui se lisait dans l'église d'Avon, près Fontainebleau, et ainsi conçue : « *Ici gist le* KOEUR *de notre sire le roi de France et de Navarre, et le* KOEUR *de Jeanne, reine de France et de Navarre, qui (lequel) trespassa l'an de grace MCCCIV, etc.* » Piganiol trouve là une contradiction manifeste, propre à autoriser le *pyrrhonisme historique.* Il a raison, puisque le *cœur* de Philippe le Bel n'a pu être en deux endroits à la fois. Mais ce compilateur laborieux ne s'est pas aperçu, non plus qu'Expilly (t. V, p. 772), qu'au lieu de *kœur* il y a *keuz* (queux) ; en sorte que la tombe était celle du *cuisinier* de Philippe le Bel et de la reine Jeanne, sa femme, comme M. Aug. le Prévost l'a récemment remarqué.

La lettre de M. Delaval n'en est pas moins curieuse, en ce qu'elle nous apprend le triste sort du cœur de Philippe le Bel, qui fut détruit à cette époque désastreuse ; car il est bien vraisemblable aussi que ce *cœur* fut envoyé au *cimetière,* selon l'usage du temps. Cette lettre est intéressante également par la notion qu'elle donne sur l'existence, dans cette même église, d'une *mâchoire sertie dans de l'or fin,* qu'on disait *appartenir à saint Louis,* mais à tort, puisque cette mâchoire se conservait dans le trésor de Saint-Denis, dans un magnifique reliquaire que décrit Félibien, et dont il a donné la description ainsi que la figure (*Hist. de l'abbaye de Saint-Denis,* p. 540, pl. III, C). Il est possible que ce soit la mâchoire de Philippe le Bel lui-même, qu'on aura détachée avant de mettre le corps au tombeau, pour la conserver à Poissy, ainsi que le *cœur ;* à moins que ce ne fût la relique de quelque saint inconnu.

[1] Millin, *Antiq. nation.* art. 25, t. III, p. 25.

[2] Voyez-en la figure dans Montfaucon

Depuis cette époque, l'usage des capses *cordiformes* se répandit, et les exemples en deviennent fort nombreux [1]. C'est là, du reste, l'objet d'une recherche à faire, sur laquelle j'appelle l'attention des personnes qui se livrent à l'étude des arts au moyen âge. Si l'usage remonte réellement jusqu'au XIIIe siècle, on n'aura rien à conclure de cette forme; mais s'il était reconnu pour être d'une époque postérieure, on y trouverait un caractère chronologique qui trancherait la question.

Une dernière considération, qui n'est pas sans force, est celle-ci : tant qu'on a cru que la boîte était cachée sous un autel, on a pu comprendre qu'elle fût restée inconnue pendant plus de cinq siècles. Mais à présent qu'il est certain qu'elle était sous une dalle de l'abside, dans un lieu où l'on passait tous les jours, et dont il fut certainement nécessaire de réparer le pavé : on comprend avec peine que, dans une de ces réparations, on n'eût pas mis la boîte à découvert.

Laissant de côté ces deux dernières circonstances, et me tenant aux indices certains que j'ai signalés, je dis que tous les faits matériels concourent au même but, qu'aucun ne conduit à l'idée que nous avons là le cœur de saint Louis, et qu'au contraire la plupart et les principaux s'y opposent directement. La seule circonstance qui pouvait y conduire, à savoir, la place que la boîte occupait dans le chœur, est justement un des plus forts indices qui repoussent cette idée.

Que peut-il donc rester en faveur de cette opinion, qui demeure une hypothèse absolument gratuite, que tout combat et que rien n'appuie? Sera-ce l'histoire? J'ai avancé, dans mon

(*Mon. de la monarchie française*, t. IV, p. 136, pl. XVIII).

[1] On trouve même l'emploi d'une *capse*, en forme de *cœur*, pour contenir seulement les *entrailles* de Mazarin, déposées dans la chapelle de Vincennes, son *cœur* étant aux Théatins, et son *corps* aux Quatre-Nations. (Millin, *Antiq. nation.* t. II, art. 10, p. 55 et 56.)

Rapport, qu'on n'y trouvera rien que de formellement contraire à cette hypothèse. C'est ce qu'on a contesté. Voyons encore sur ce point de quel côté seront la raison et les faits.

TROISIÈME SECTION.

DISCUSSION HISTORIQUE.

J'oublie en ce moment tout ce qui vient d'être dit; je suppose qu'on n'a rien trouvé à la Sainte-Chapelle, et qu'on se demande, seulement comme spéculation scientifique, si le cœur de saint Louis a pu être enterré dans cette église. On va voir que, l'histoire à la main, quiconque voudra se laisser guider par la simple raison devra répondre : *Non, c'est impossible!* En sorte que l'élément historique tout seul suffirait pour résoudre la question.

§ 1. — Il est historiquement impossible que le cœur de saint Louis ait été rapporté en France.

Les faits sur lesquels se fonde cette impossibilité morale ont été indiqués dans mon Rapport; ils sont au nombre de quatre :

1° Le cœur de saint Louis fut d'abord déposé à Monreale;

2° Aucune autorité digne de foi ne montre qu'il en ait été rapporté en France;

3° Dans les récits relatifs aux reliques du saint, il n'en est jamais question;

4° Personne ne parle non plus du dépôt de ce cœur à la Sainte-Chapelle.

Le premier fait repose sur l'autorité expresse du confesseur de saint Louis, Geoffroy de Beaulieu [1].

[1] « Carnem, tamen ejus... *nec non cor et* « *intestina* ipsius *petiit* et *impetravit* Carolus... a nepote suo... » C'est le texte cité dans mon Rapport (p. 517, 518). J'ajoute

Ce fait et les trois autres ne peuvent s'expliquer d'une manière satisfaisante dans la supposition que le cœur qui vient d'être découvert est celui de saint Louis. On n'a pu imaginer jusqu'ici que deux explications.

L'un de nos savants confrères, dans ses deux premières lettres, persiste à dire que le *cœur de saint Louis,* déposé d'abord à Monreale, selon les paroles expresses de Geoffroy de Beaulieu, a été remporté peu après par Philippe le Hardi, et placé à la Sainte-Chapelle *avant la canonisation.*

Cette explication présente deux graves difficultés :

La première, c'est que, tout en disant qu'on veut accepter franchement et respecter le témoignage de Geoffroy de Beaulieu, par le fait, on le met de côté. En effet, on suppose « que

maintenant cette considération : les *chairs* et les *entrailles,* n'étant pas à beaucoup près tenues en aussi grande estime que le *corps* et le *cœur,* il est difficile de croire que le frère de saint Louis, Charles d'Anjou, s'en fût contenté. Il est donc tout naturel qu'il eût demandé aussi le *cœur,* puisque Philippe gardait pour lui *tous les ossements...* Indépendammment de ce que le mot *cor* se trouve dans le texte, on doit remarquer les verbes *petiit* et *impetravit;* ce dernier verbe suppose que la demande devait souffrir des difficultés ; et certes, le biographe ne l'aurait pas ajouté s'il se fût agi seulement des parties que Philippe ne pouvait espérer de garder près de lui et qu'en tout cas il aurait été obligé de faire enterrer promptement. Il fallait bien que Charles eût demandé aussi le *cœur,* c'est-à-dire le seul des viscères que Philippe devait désirer de garder, et n'accorder qu'à la suite des vives instances de son oncle. C'est ce qu'a senti également l'abbé Oroux, qui traduit *impetravit...,* par : *Il obtint à force de prières le cœur et les entrailles.* (*Histoire ecclésiastique de la cour de France,* t. I, p. 351.) Ainsi la présence du *cœur* dans le lot accordé à Charles est implicitement constatée par l'emploi du verbe *impetravit,* quand elle ne le serait pas, en termes exprès, par le mot *cor;* et comme Nangis a copié les deux verbes, c'est une preuve, ou qu'il a compris le *cor* dans les *intestina,* comme Orderic Vital, ou que le mot *cor* a échappé de sa plume.

Toutes ces observations sont confirmées par le témoignage de Beaudouin d'Avesnes, dont la chronique fut rédigée vers la « fin du XIIIe siècle. [Le roi de Sicile] fist « appariller le cors et boullir. Si furent li os « gardé pour raporter en Franche, et li « *remanans* fu envoiiés a Monroial en Sczile, « pour ensevelir à IIII miles de Panorme. » (*Chron. de Baudouin* d'Avesnes, ms. 84, *S. Germain,* Fr. f° 343 v°.) Le *remanant,* c'est-à-dire *tout ce qui n'était pas les os.*

le cœur, cédé d'abord à Charles d'Anjou, fut restitué ensuite, pour obéir, soit à la clameur de l'armée, soit à un remords de Philippe, et que le narrateur a négligé d'en tenir compte. » Cela ne pourrait être admis que si le passage eût été écrit à Tunis, avant le départ de l'armée; mais notre confrère oubliait que Beaulieu n'a écrit la vie du saint roi que *trois ans après,* lorsque les cérémonies des funérailles du roi à Saint-Denis étaient terminées. Cette explication repose donc uniquement sur une inadvertance.

La deuxième difficulté consiste en ce que, si le cœur de saint Louis eût été enterré là *avant la canonisation,* il était impossible de ne pas le *lever de terre* lors des solennités célébrées à la Sainte-Chapelle même pour la canonisation du saint.

Je n'insiste pas davantage sur ces deux points, puisque le savant académicien a lui-même reconnu son erreur dans sa troisième lettre, où il expose, fort au long, cette autre théorie toute différente :

Le cœur de saint Louis, déposé à Monreale, y est resté pendant plus d'un siècle. Par l'effet d'une négociation tenue *secrète,* il en a été rapporté entre 1378 et 1395, c'est-à-dire sous les règnes de Charles V ou de Charles VI, et il a été enterré dans la Sainte-Chapelle, si *secrètement* que personne n'en a jamais entendu parler, ni dans cette église, ni dans celle de Saint-Denis.

Sur quelle preuve repose cette conjecture? Sur aucune. Elle paraît avoir été amenée uniquement par la double nécessité de sauver le témoignage de Geoffroy de Beaulieu, et de rendre compte du silence gardé sur le cœur de saint Louis lors de la canonisation du roi, comme plus tard, en 1306, lors de la distribution que Philippe le Bel fit des reliques de son aïeul entre divers établissements religieux. Mais cette seconde expli-

cation a paru tellement peu vraisemblable qu'elle n'a pu être accueillie que de personnes parfaitement étrangères à l'histoire du temps, et je me vois heureusement dispensé de m'y arrêter, M. P. Pâris, dans son mémoire, l'ayant réfutée d'une manière qui ne me laisse rien d'essentiel à dire.

Quant à celui-ci, il est revenu à la première explication abandonnée par son confrère, puisqu'il prétend que le cœur a été rapporté par Philippe le Hardi lui-même, et placé à la Sainte-Chapelle « avant la canonisation; » son opinion prête donc aux mêmes difficultés, et elle ne saurait avoir de plus rude contradicteur que M. le Prevost lui-même, qui avait, on vient de le voir, d'excellentes raisons pour y renoncer, indépendamment du témoignage de Geoffroy de Beaulieu.

Ce témoignage est si positif, qu'on n'aurait jamais pensé à revenir à l'opinion abandonnée, si l'on ne s'était flatté de découvrir un argument qui détruisît d'un seul coup cette autorité incommode. L'argument repose sur cette conjecture, que les derniers chapitres de Geoffroy de Beaulieu, où se trouve le dernier passage, sont l'œuvre d'un faussaire. Cela, en effet, coupait la difficulté dans le vif, en détruisant la seule autorité qui existe sur le lieu où le cœur de saint Louis fut déposé. Mais, après le mémoire de M. N. de Wailly, je n'ai rien à dire de cette hypothèse, dont ne s'étaient point avisés les savants éditeurs de Geoffroy, et qui est généralement considérée maintenant comme une très-malheureuse tentative de scepticisme littéraire[1].

Le passage de Geoffroy de Beaulieu ayant recouvré toute son autorité aux yeux d'une saine critique, l'opinion que Philippe le Hardi avait rapporté avec lui le corps de son père se

[1] Voy. le Mémoire de M. N. de Wailly, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XV, 2e partie, p. 403.

trouve détruite par un témoignage irrécusable. Ainsi, des deux explications proposées, la première, abandonnée par son auteur, a été reprise sans raison par M. Pâris; et la seconde, combattue et détruite par M. Pâris lui-même, ne peut être défendue par personne.

Voilà, en peu de mots, le résumé exact de tous ces laborieux efforts pour expliquer ce qu'on a droit maintenant de regarder comme inexplicable. On pourrait s'en tenir là, et laisser les deux savants débattre entre eux ces deux opinions aventurées. Mais achevons de montrer le peu de fondement de celle que M. Pâris a reprise.

Car ce n'est pas seulement le témoignage de Geoffroy de Beaulieu qui la renverse de fond en comble, c'est le plus simple coup d'œil jeté sur l'histoire. En effet, supposons, pour un moment, que le temps ne nous ait pas conservé ce témoignage; on va voir qu'il n'en sera pas moins impossible d'admettre que le cœur de saint Louis a été rapporté à la Sainte-Chapelle par Philippe le Hardi.

Transportons-nous par la pensée au moment où ce prince, revenant de la croisade, traversait toute l'Italie et la France, rapportant les restes mortels de son père. Il fut reçu, disent Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Nangis, avec un intérêt et un empressement extraordinaires. Les populations allaient au-devant de lui, et se précipitaient sur ses traces [1]; chacun voulait contempler et toucher le cercueil qui renfermait les

[1] Gaufr. de Belloloco, c. XLVIII, p. 24. — « Quod si per alienas terras *ossium sacrorum* reliquiæ transeuntes cum tot et « tantis honoribus ac piis processionibus « sunt a fidelibus populis prosecutæ; quis « enarrare sufficiat, quando rex illustris « cum pii patris *ossibus sanctis* Franciæ regnum intravit, et per civitates et castra « regni sui transivit, cum quam devotis ac « lacrymosis processionibus clerus ac religiosi sibi reverenter occurerent, ac prout « dignum erat pie susciperent, atque devotissime prosequerentur, cum innumera « atque devota frequentia populorum? »

ossements de ce grand roi, que l'Église n'avait point encore canonisé, mais qui était déjà saint dans tous les cœurs. Rentré dans sa capitale, Philippe fait porter à Notre-Dame le corps de son père. Après les prières solennelles, les *ossements* sont portés tour à tour jusqu'à Saint-Denis par Philippe lui-même, par Pierre d'Alençon et Robert de Clermont, par l'archevêque de Reims, par celui de Lyon, Henri de Villiers, neveu du sénéchal de Joinville. D'autres prélats encore sollicitèrent l'honneur de porter les *saints ossements* du roi. Car, depuis Tunis jusqu'à Paris, il n'est question que du *corps* ou des *ossements*, jamais du *cœur*. Geoffroy de Beaulieu, Nangis, Joinville, le Récit des miracles de saint Louis, ne parlent jamais d'autre chose [1]. Si le *cœur* de saint Louis eût fait partie des restes rapportés par Philippe, c'était à l'occasion de ces cérémonies qu'il devait en être fait mention expresse. Supposons que, par une exception toute spéciale, on l'eût immédiatement distrait des ossements pour être déposé dans l'église que saint Louis avait fondée, comprend-on que cette distraction, assurément très-légitime, n'aurait laissé aucune trace dans les histoires si détaillées de l'événement? Le dépôt du cœur pouvait-il se faire sans cérémonies, sans prières, sans fondations d'observances ou de pratiques pieuses? et les archives de la Sainte-Chapelle pouvaient-elles manquer d'en conserver quelque trace? Je ne crains pas de dire que cela est inconcevable pour qui connaît le grand nombre de documents circonstanciés relatifs à cette époque.

[1] « Les *os* furent gardés en un escrin « (Joinville, *Hist. de Fr.* t. XX, p. 303, B); « puis enterrerent les *ossements* du bon roy « Loys (G. de Nangis, *Vie de Phil. III*, « p. 487, E); *sacrosancta ossa*... in tumulo « lapideo locaverunt (Id. *Vita Phil. III*, « p. 488, A); reservata sunt denique *ossa* « ejus in scrinio (Id. *Gesta sancti Ludovici*, « p. 460, E); les *os* du benoict saint Loys « furent apportés en France (*Miracles de* « *saint Louis*, p. 127, E, 130, C), etc. »

Nos doctes adversaires, comprenant combien tout cela est invraisemblable, veulent se rejeter sur le *désordre des registres* de la Sainte-Chapelle [1]. On ignore donc que nous possédons une description de toutes les fondations, de tous les offices de cette église, écrite, en 1457, sous Charles VII, par Jean Mortis, chanoine de la Sainte-Chapelle. Quelle raison a-t-on de croire qu'à cette époque reculée les registres capitulaires étaient en désordre?

Ce qui atteste que Jean Mortis avait sous les yeux les renseignements nécessaires, c'est qu'il a consigné dans son livre tous les faits qui peuvent concerner l'église, jusque même avant la mort de saint Louis. On les retrouve aussi dans un manuscrit de la collection de Baluze [2]. Dongois et Morand, qui ont connu et consulté l'ouvrage de Mortis, n'ont laissé échapper aucune des fondations qui se rapportent à saint Louis et à ses deux successeurs immédiats. Je me borne à citer:

1° L'acte de la fondation d'une chapellenie dans la *chapelle basse* (remarquez bien ceci), sous l'invocation de saint Clément, martyr: le chapelain devait dire la messe *tous les jours* pour le *repos de l'âme* (*in remedium animarum*) de Louis IX et de Philippe le Hardi. Cette fondation, due à Eudes, chapelain de Vincennes, qui légua, à cet effet, 10 livres parisis de rente pour la rétribution du chapelain, fut confirmée en 1289, huit ans avant la canonisation de Louis IX, par Philippe le Bel, qui ajouta la somme de 12 livres parisis; 2° l'acte de fondation d'une chapellenie, établie dans la chapelle basse par Philippe le Hardi, pour le repos de son âme et de celle d'Isabelle, sa femme, en 1282 [3]; fondation renouvelée et confirmée

[1] *Institut*, n° 96. Note M, p. 189, col. 1.

[2] Intitulé *Ortus, institucio et dotacio ministrorum sacre capelle regalis palatii Parisius;* Biblioth. roy. mss. Baluze, 9729, 2, f° 72, seq.

[3] Morand, p. 81, et aux pièces, p. 18.

par Philippe le Bel en 1289; 3° une autre semblable fondation eut lieu dans la chapelle basse, en 1291[1]; 4° la fondation de saint Nicolas et de saint Louis, dans la même chapelle basse (*in stagio inferiori capellæ nostræ*) en 1303, par Philippe le Bel; 5° celle de saint Michel et de saint Louis, en 1313. Ces actes comprennent toutes les fondations faites à la Sainte-Chapelle entre la mort de saint Louis et celle de Philippe le Bel; les autres, dont la date est connue, sont postérieures. Comment donc est-il possible que les cérémonies fondées à l'occasion d'une circonstance aussi remarquable que le dépôt du cœur du saint roi n'eussent laissé aucune trace quelconque dans ces mêmes registres?

Je dois ici faire ressortir une particularité, c'est que les trois fondations relatives à saint Louis ont eu lieu dans la *chapelle basse*, non dans la *haute;* et j'ajoute que, dans l'énumération détaillée des offices célébrés à la *chapelle haute*[2], il n'y en a pas une seule en l'honneur de saint Louis. Cela serait-il croyable, si le cœur y eût été placé? N'est-ce pas là, sur l'autel du fond, voisin de ce précieux reste, qu'on aurait dû célébrer la messe instituée, *avant la canonisation,* pour le repos de son âme? Et n'était-il pas naturel de placer ce même autel au fond de l'abside, sous son invocation, après que saint Louis fut canonisé? Ou plutôt ni Eudes, ni Philippe le Bel n'auraient pensé, en pareil cas, à la chapelle basse.

Des *obits* se célébraient indifféremment dans l'une et l'autre; les offices étaient plus nombreux dans la *basse,* parce qu'il y avait là plus d'autels. L'une et l'autre formaient *paroisse;* le trésorier en était considéré comme le curé[3]; et c'est

[1] Morand, p. 82, et aux pièces, p. 20.

[2] *Declaratio sive numerus capellarum, etc.*, à la fin de J. Mortis. (*Repert.*, p. 107, 59. *Archives du royaume, série* I, n° 832.)

[3] Morand, p. 92.

pour cela qu'il était toujours un prêtre[1]. Le public assistait aux offices dans la *haute*. On y célébra, au moins en trois circonstances, le service funèbre d'un premier président, le corps présent, restant là exposé pendant deux jours. Lors de l'incendie, en juillet 1630, tous les services furent transportés dans la *chapelle basse*, où on les célébra pendant près de huit mois, jusqu'en mars 1631[2].

Je suis bien obligé de faire ces remarques, puisqu'on s'est mépris sur le caractère et la destination des deux *Saintes-Chapelles*, comme sur le reste. J'ajoute qu'une différence essentielle, entre l'une et l'autre, consistait dans les sépultures : elles n'avaient lieu que dans la *basse*, par la raison toute simple qu'elles étaient impossibles dans la haute; ce qui avait dispensé de faire aucune défense à cet égard. Les trésoriers, les chanoines, des premiers présidents et même de simples particuliers, y furent enterrés[3]. Il y a plusieurs exemples de chanoines dont le *corps* seul y fut mis, et le *cœur* transporté en d'autres églises; il existe en outre deux exemples de l'inverse, c'est-à-dire de deux chanoines dont le corps fut porté ailleurs, et le *cœur* enterré dans la chapelle basse : l'un deux est Jacques Barin, le chanoine célébré par Boileau[4]; le second est Christophe Barjot, dont le corps fut apporté à Sainte-Opportune, et le *cœur* enterré dans la chapelle basse, près la porte du chœur[5]. Ceci montre encore combien est fausse l'objection qui m'a été faite, que la séparation du *corps* et du *cœur* n'avait lieu que pour des *rois* ou des *princes*, et qu'il n'y a pas un seul *exemple* de personnages vulgaires dont[6] on ait conservé sépa-

[1] Morand, p. 169, 185.

[2] Le même, p. 205.

[3] Comme Boileau, qui fut mis sous la place du fameux lutrin. (Morand, p. 267.)

[4] Morand, p. 296.

[5] Le même, p. 298.

[6] *Moniteur* du 23 juin

rément le cœur. Je pourrais citer vingt exemples du contraire; ceux que j'ai rapportés là suffisent, et je les choisis, parce qu'ils indiquent comment le *cœur* d'un particulier aura pu être placé dans la chapelle haute. Tout à l'heure je reviendrai sur ce point.

On n'est donc guère plus avancé quand, pour expliquer la présence inconnue du cœur de saint Louis à la Sainte-Chapelle, on se rejette sur les ténèbres du moyen âge et sur le désordre des archives de la Sainte-Chapelle. Il est clair, maintenant, que le silence ne peut avoir été gardé sur un fait de cette importance.

On a recours, il est vrai, aux prétendues rivalités des chapitres de Saint-Denis et des chanoines de la Sainte-Chapelle. On prétend (pure conjecture!) que Philippe, pour éviter des conflits fâcheux, avait fait ce dépôt dans le plus grand *secret*. Mais, de bonne foi, supposé que Philippe eût voulu le garder ce secret, l'aurait-il pu? Si le cœur eût fait partie des restes qu'il avait rapportés de Tunis, quelqu'un dans l'armée pouvait-il l'ignorer? Comment! il revient avec les plus précieuses reliques de son père, le *corps* entier et le *cœur;* il n'a laissé à Monreale que celles qui étaient considérées comme étant de moindre valeur, les intestins et les chairs détachées des os, et il en fera mystère à son armée comme à son peuple! Il possède le *cœur,* et il trompera tout ce qui l'entoure; il osera dire ou laisser croire qu'il l'a abandonné sur la terre étrangère! Mais si Philippe avait un intérêt, c'était de cacher la condescendance qui lui avait fait abandonner à Charles d'Anjou ce qu'on regardait alors comme le plus précieux reste d'un roi. On conçoit donc qu'il ait voulu faire croire qu'il le possédait, quand même il ne l'aurait pas eu; mais cacher à tout le monde qu'il le possède, qu'il le rapporte glorieuse-

ment dans son royaume! cela ne peut se supposer, à moins de preuves évidentes, et il n'en existe aucune. Si donc Philippe possédait le cœur en même temps que le corps de saint Louis, il n'a pas pu, à l'insu de tout le monde, et surtout du chapitre de Saint-Denis, le distraire pour le placer à la Sainte-Chapelle. S'il l'a fait, personne ne l'a ignoré, et le chapitre de Saint-Denis l'a su comme tout le monde.

Le motif qu'on donne de ce grand secret, la crainte du chapitre de Saint-Denis, est aussi futile qu'invraisemblable.

Quoi! Philippe revient de la croisade, environné de l'amour et de l'admiration de tous ses sujets; il a sauvé, à travers mille périls, les restes de son père, qui ne l'ont pas quitté, et il ne se croit pas le droit de dire aux moines de Saint-Denis : « Voilà les ossements de mon père; en les plaçant dans votre église, j'obéis à ses volontés. Quant à son cœur, je veux et j'entends qu'il soit déposé dans la Sainte-Chapelle, dans ce temple qu'il a fondé et qui lui était si cher. » Qui donc aurait pu s'opposer à ce partage si équitable? Quel conflit sérieux le roi pouvait-il craindre?

C'est cependant pour éviter ce conflit si peu probable qu'il aurait, dès le départ de Tunis et pendant son long et pénible voyage, laissé croire que le cœur était resté à Monreale, et caché à tout le monde, aux soldats comme aux princes, à Geoffroy de Beaulieu comme à tous les autres, que le *cœur* de saint Louis était renfermé, avec le corps, dans le cercueil qui le suivait partout!

Autre considération : Thibaud de Navarre et Geoffroy de Beaulieu attestent que les restes de saint Louis opérèrent des miracles dès leur translation à Monreale [1]; ses ossements en firent d'éclatants pendant la route de Palerme à Paris, mais

[1] Voy. le Mémoire sur la lettre de Thibaud, plus haut, p. 398.

surtout lorsqu'il eut été placé dans l'église de Saint-Denis. La plupart des miracles qui sont rappelés dans le livre des *Miracles de saint Loys* ont été opérés près du *tombel* du roi. Tous ceux qui furent recueillis avant la canonisation, avaient été opérés, soit à Monreale, soit à Saint-Denis; et l'enquête de 1282 ne concerne que Saint-Denis. Il n'en est pas un seul qui se rapporte à la Sainte-Chapelle. N'est-ce pas là une preuve surabondante que toutes les *reliques* du saint étaient partagées entre Monreale et Saint-Denis, et que la Sainte-Chapelle n'en possédait aucune avant que le chef du saint roi y eût été déposé par Philippe le Bel, huit ans après la canonisation?

Le silence de toute l'histoire est donc un argument irréfragable; et c'est en vain qu'on essaye de faire le vide dans une période historique si bien remplie, pour y placer de ces éventualités hypothétiques, à l'aide desquelles on peut soutenir tous les systèmes.

Eh bien! faisons encore abstraction de ces impossibilités: admettons, si l'on veut, pour un moment, que le cœur de saint Louis, rapporté par son fils à l'insu de tout le monde, ait été placé à la Sainte-Chapelle *avant la canonisation,* sans que personne en ait rien su ni rien dit; il restera encore l'énorme difficulté relative aux cérémonies de la canonisation en 1298. Le *corps* fut *levé de terre* à Saint-Denis, et transféré à la Sainte-Chapelle, où les cérémonies furent célébrées avec une pompe extraordinaire[1]; et le cœur, qui se trouvait là en présence, sous une dalle que chacun foulait aux pieds, on l'y aurait laissé, quand il était si facile de l'en retirer, pour l'exposer à la vénération du peuple! Vingt-six ans après cet en-

[1] Morand, p. 83.

fouissement si improbable, on ne sait pas même si le cœur existe! personne n'en parle, ne fût-ce que pour remarquer qu'on l'a laissé où il était, qu'on l'a remis à la même place, et que tel ou tel office a été fondé en l'honneur d'une si précieuse relique!

Nous voilà de nouveau retombés de ce côté dans une invraisemblance plus grande encore que toutes les autres; ce que M. le Prevost avait bien senti, quand il a renoncé à sa première opinion. Un autre académicien a cherché depuis à rendre le fait possible, sinon probable, en alléguant l'exemple de saint Bernard, dont le corps resta dans son tombeau jusqu'à la révolution, en 1792. Mais il n'y a là aucune parité: c'est encore un de ces faits aussi mal compris que mal appréciés, dont on a tant embarrassé la discussion.

Saint Bernard, mort le 20 août 1153, fut enterré dans l'église de son monastère, *devant* l'autel de la Vierge. Lorsqu'en 1165 il eut été canonisé par Alexandre III, on retira du tombeau le chef du saint, qui fut mis à part, dans le trésor du monastère; le reste du corps ne fut point *levé;* on le laissa dans le cercueil, enveloppé d'un sac de cuir, recouvert d'une précieuse étoffe de soie parsemée de lions (probablement brodés en or). C'est en cet état qu'il fut trouvé à l'époque de la révolution [1]. Le corps du saint, quoique renfermé dans son tombeau, n'en était pas moins l'objet de la vénération et des prières, comme celui de tant d'autres saints dont le corps ne fut pas autrement traité. Ainsi, lors de la canonisation de saint Giraud de Salis, en 1249, son corps fut *levé;* ses os, enveloppés de soie, furent mis dans un *tombeau de marbre,* soutenu sur six colonnes, et placé dans une crypte. Son chef fut re-

[1] Tresvaux, *sur les Vies des Saints* de Godescard, t. XI, p. 50. Lille, 1834.

tiré et mis dans un *vase doré in vasculo deaurato* [1]. Il en fut de même de Saint Andoche, patron de l'église de Saulieu; de saint Jean de Réome, premier abbé de Moutier-Saint-Jean [2]; de sainte Odile, dont les ossements [3] restèrent dans son cercueil jusqu'en 1793; de saint Yves, dont le chef fut mis dans un buste d'argent, et le reste du corps laissé dans son tombeau, etc. [4].

Quel rapport le corps de saint Bernard, traité comme tant d'autres saints, peut-il avoir avec le *cœur de saint Louis*, dont toutes les reliques furent l'objet des sollicitations de tant d'établissements religieux? Les chapitres de Saint-Denis, de Notre-Dame, de la Sainte-Chapelle, s'en disputaient la possession; et, quoique le corps fût resté à Saint-Denis, il y manqua de bonne heure un bon nombre de parties qui avaient été demandées par diverses églises et communautés. Après la distribution faite en 1305, selon une pièce qui existe au Trésor des chartes [5], la Sainte-Chapelle reçut le chef; Notre-Dame, une côte; l'imperatrice [6], une phalange; les frères prêcheurs de Paris, un des os de la main; les frères du Val-des-Écoliers-lez-Compiègne, une jointe; le comte de Saint-Pol, une phalange; l'abbesse de Pontoise, une des côtes; l'abbé de Royaumont, un os de l'épaule; l'abbesse du Lys, un os de la main [7].

Or, c'est cet empressement général, cette distribution si

[1] Ap. Marten. *Ampl. collect.* t. VI, p. 1006, D.

[2] Dom Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. II, f° 341, 521, 523.

[3] Sauf le bras droit, qui en fut retiré par l'empereur Charles IV en 1354, pour être transporté à Prague. Schweighaeuser et Golbery, *Antiquités de l'Alsace*, Bas-Rhin, p. 52.

[4] Tresvaux, *les Saints de Bretagne*, t. III, p. 51.

[5] Série J. 442. Transcrite peu exactement par M. de Villeneuve-Trans. (*Hist. de saint Louis*, t. III, p. 653.)

[6] Probablement Catherine de Courtenay, petite-fille de Beaudouin II, deuxième femme de Charles de Valois, deuxième fils de Philippe le Hardi; elle prenait le titre d'*impératrice*, sur un sceau. (Archives du roy. J. 410.)

[7] D'autres reliques de saint Louis étaient dans les mains de particuliers qui les avaient

enviée, qui rendent inexplicable le silence gardé si complétement sur la principale des reliques du saint roi; car la difficulté ne consiste pas seulement en ce qu'on aurait *laissé en terre* une si précieuse relique, ce qui déjà, au point de vue religieux, est impossible, dans les conditions que j'ai expliquées plus

sans doute reçues à Tunis même. Un acte* de l'an 1322 montre qu'à la mort d'un sire de Chambly, des reliques de saint Louis et autres objets précieux furent remis au trésorier de la Sainte-Chapelle, et placés dans le trésor de cette église.

Voici cet acte, dont l'original est aux Archives du Royaume, *sect. judic.* registre 1er, des accords, f° 92 r°.

« Karolus, etc..., universis, etc..., notum « facimus quod dilectus et fidelis noster « thesaurarius capelle nostre parisiensis « confessus fuit se habuisse et recepisse de « mandato curie nostre reliquias et jocalia « in quodam inventario cujus tenor infe- « rius continetur expressa a Johanne de « Roncerallis geolario Pontis Arche et a Jo- « hanne de Yvriaco deputatis per Ballivum « Rothomagensem ad deferendum et cus- « todiendum jocalia et reliquias supra dic- « tas. Tenor vero dicti inventarii talis est.

« L'inventoire des joyaux trovez à Qua- « tremares par Pierre de Hangest bailli de « Rouen.

« Premièrement. Un sercle d'or à saffirs « et a rubiz et a quatre pelles blanches en- « tre deus.

« *Item*. Une jointe de saint Loys en cris- « tal enserrée en or et en argent.

« *Item*. Des cheveux saint Loys en or et « en argent enchassez et en cristal.

« *Item*. Un ymage de saint Loys d'argent « doré ou il a une coronne a pelles sur le « chief qui est remuable.

« *Item*. Deux angelos dorez.

« *Item*. Deux chevaliers d'argent dorez « a genoyz dont l'un est armé des armes « Mre Pierre le chambellant et l'autre che- « valier des armes Mre Pierre de Chambly.

« *Item*. Un siege d'argent doré sus quoy « des angelos sient qui deivent tenir les re- « liques.

« *Item*. Un tablier d'argent doré de deuz « qui clot ou il a plusieurs sainctuaires.

« *Item*. Un verteul de cristal à quatre « piez d'argent ou il a des cheveus saint Loys.

« *Item*. Un petit ymage d'argent doré « de saint Loys assis en une chayere ou il a « pelles et i faut un bras.

« *Item*. Une croyz d'argent dorée a un « pie d'argent doré.

« *Item*. Une teste avec les espaules de « saint Loys d'argent a une coronne qui « a en cristal en sa poitrine des cheveus « saint Loys

« *Item*. Un escrin couvert de soye qui « estoit sellé don seel a la contesse de San- « ceurre et est renclos don scel au bailli et « fut ouvert pour veoir si l'on troveroit la co- « ronne ou l'une des espines de la coronne « Notre-Seigneur est et ni fut pas trouvée.

« *Item*. Un estui d'argent a pluseurs « pierres petites pour metre saintuaires.

« *Item*. Les paremenz d'un autel et tout « les ornement de touailles et les veste- « menz d'un prestre d'un diacre et d'un « souz diacre touz armez des armes de « Chambli et un calice avec la platayne et « uns corporaux en une custode de soye.

« Datum Parisius die 3 maii 1322. »

haut; mais en ce que personne n'ait jamais su qu'elle était là.

On a vu déjà que Philippe le Bel, voulant faire transporter à la Sainte-Chapelle les ossements de saint Louis, s'adressa au pape pour en obtenir la cession des religieux de Saint-Denis. Mais en aurait-il seulement conçu l'idée, si la Sainte-Chapelle eût déjà possédé le *cœur* du saint roi? Et le pape ne se serait-il pas refusé à une prétention si peu fondée, au lieu de la favoriser par un bref formel? Enfin, en 1305, il obtint au moins le chef, qui, dès l'époque de la canonisation, avait été mis dans un reliquaire à part [1] : cette distraction, à laquelle consentit l'abbaye de Saint-Denis, ne peut guère s'expliquer que par la même cause; autrement, cette abbaye aurait objecté, avec toute raison, que la Sainte-Chapelle n'avait point à réclamer cette relique, puisqu'elle possédait déjà la principale et la plus désirable, le cœur de son fondateur [2].

Ainsi, l'histoire à la main, il est impossible d'admettre que le *cœur de saint Louis* ait été déposé à la Sainte-Chapelle, ni *avant*, ni *après* la canonisation.

Ce *fait* bien *établi*, il est fort indifférent de savoir si le cœur

[1] Ceci est établi par une pièce déposée à la Bibliothèque royale, portant l'ordre de payer à Guillaume, orfèvre du roi, la somme de 300 livres tournois pour ornement du chef de saint Louis.

« Tradatis magistro Guillelmo, aurifabro « domini regis, pro operibus quæ facit circa « caput beati Ludovici III c. l. t., per cedu- « lam istam factam die veneris ante letare « Jerusalem anno M CC XCVIII°. (Titres scellés de Clérambault, vol. 49, f° 3719.) La date répond au 27 mars de l'an 1299, quelques mois après le jour où furent cé- ébrées les cérémonies de la canonisation.

[2] Cette induction si forte est corroborée par le témoignage précis de Philippe le Bel lui-même. Dans une lettre écrite en 1306 à Clément V, sur la translation du chef de saint Louis à la Sainte-Chapelle, il dit, en propres termes : « ... Nos igitur ad Capellam « eandem, ubi tantus reliquiarum sancta- « rum thesaurus *una cum dicti capite confesso-* « *ris* quiescit. » (Baluze, *Vitæ papar. Avenion.* t. II, col. 79.) N'est-il pas évident que Philippe le Bel ne connaissait pas à la Sainte-Chapelle d'autre relique de saint Louis que le chef? autrement, n'aurait-il pas dit : « *una* « *cum dicti capite et corde confessoris....?* »

du saint roi fut jamais rapporté en France, puisque, dans ce cas, il deviendrait également certain que ce ne peut être celui qui a été trouvé à la Sainte-Chapelle. Plus on parviendrait à prouver clairement, par exemple, qu'il était à Saint-Denis, plus on prouverait qu'il n'était point ailleurs.

C'est donc uniquement dans l'intérêt de la vérité, et point du tout dans celui de la cause, que je vais à présent établir que le cœur de saint Louis n'était point à Saint-Denis, comme on l'a déjà reconnu, et, qu'il n'a jamais été en France.

§ 2.—Que le cœur de saint Louis n'a jamais été rapporté en France.

Ceux qui voulaient qu'il eût été rapporté de Monreale avaient d'abord cherché à opposer, au témoignage formel de Geoffroy de Beaulieu, un texte auquel, depuis, ont renoncé ceux mêmes dont il pouvait le mieux servir l'opinion. Je veux parler d'un passage tiré du livre intitulé *Gesta sancti Ludovici noni, Francorum regis*, dont l'auteur est qualifié de *Moine anonyme de Saint-Denys*, et que j'avais également cité sous ce titre, sans y attacher aucune importance. M. Guérard a récemment trouvé que l'auteur, inconnu du reste, est un certain *Guillelmus Scotus*[1], probablement un moine de Saint-Denis, auteur d'une grande chronique qui finit en 1317. L'écrit anonyme n'en est que la troisième partie. C'est là qu'on lit la phrase.... « Cujus (Ludovici) ossa gloriosa cum corde sanctissimo primo- « geniti tunc filii sui, domini Philippi, qui et ei, favente Deo, « successit in regno, procerumque providentia.... ad Sancti

[1] Bibliothèque royale, fonds Saint-Germain, n° 1082. L'ouvrage se termine par les vers suivants, qui donnent le nom de l'auteur, et l'époque à laquelle il écrivait :

O genus insigne, rex qui preclara benigne
Regna, Philippi, regis Francorum tramite legis,
Regalis voti *Guillermi* pennula *Scoti*
Librum scripsit ita de patroni tibi vita
Et regum gestis, quibus est hystoria testis,
Et de regali successu. Nobile quali
Regnat honore Dei nunc usque genus Clodovei
Et Keroli Magni, vestigia penitus Agni
In te preclare sequitur, Rex percipe gnare,
Hanc per scripturam cui debes tradere curam.
Per C ter, D bis, X septem tempus habebis.

« Dionysii monasterium est delatum, ibique, juxta ejusdem « sancti regis ordinationem, dum adhuc mortalem curam ge- « reret, est sepultum[1]. »

Le même fait est rapporté dans la chronique abrégée, publiée sous le nom de Guillaume de Nangis; on y lit : « Li saint rois trespassa devant Carthaige..... et furent les os et li cuers apportés en l'église monseigneur saint Denis, en France, où notre sire a fait maint miracle et fait encore[2]. » M. Pâris, qui ne s'est pas aperçu que le fait fût consigné dans la chronique abrégée, annonce qu'il a trouvé ce même passage dans une chronique *française inédite*[3], *dont il recommande la publication à MM. les membres de la commission des Historiens de France.* Pour moi, je ne leur donnerais pas ce conseil, m'étant aperçu que cette chronique, prétendue *inédite,* est littéralement celle qui a été publiée dans le tome XX des Historiens de France. Voilà donc un troisième manuscrit de ce morceau, au lieu de *deux* seulement que l'on connaissait, et que les savants éditeurs ont pu consulter.

Maintenant, que cette chronique ait été rédigée aux environs de l'an 1300, comme le pense M. Pâris, c'est ce qui résulte, en effet, du passage de la fin qu'il a transcrit. Qu'elle soit de Guillaume de Nangis, c'est aussi ce qui semblerait résulter du préambule, où il est dit : « Je, frere Guillaume de Nangis, moine de la devant dite eglise de Saint-Dionyse, ai translaté de latin en françois, à la requeste de bonnes gens, ce que j'avois autrefois fait en latin, selon la *forme d'un arbre de generacion*[4]. »

[1] *Historiens de France,* t. XX, p. 57, A, B, et la note 2 des éditeurs : « *Oblitus* « *unde cœpisset oratio* ossa ejus, auctor im- « prudens addidit *est delatum.... sepultum,* « pro *delata.... sepulta.* »

[2] *Histor. de France,* t. XX, p. 651, A.

[3] *Institut,* n° 96, p. 183, col. 1.

[4] Biblioth. roy. mss. français, n° 107, f° 89 r°.

Mais M. Géraud, dans sa judicieuse introduction à la chronique latine de Guillaume de Nangis[1], remarque que le même préambule existe en tête de plus de quinze manuscrits, dont pourtant aucun ne contient une traduction française de la chronique universelle latine qu'il a publiée. Ce préambule s'applique à un autre ouvrage, qui ne peut être non plus aucun de ceux en tête desquels on le trouve, puisqu'ils n'ont absolument rien de commun avec un *arbre de generacion des rois de France,* comme l'observe M. Géraud; ce qui pourrait très-bien s'appliquer, dit-il, à un *livret* rédigé pour servir de *vademecum* aux visiteurs de Saint-Denis.

Or, dès le moment que ce préambule, mis en tête d'ouvrages auxquels il ne peut s'appliquer, ne convient pas plus à cette chronique abrégée qu'aux autres, il ne reste plus aucune raison d'attribuer ce morceau à Guillaume de Nangis, et l'examen intrinsèque prouve qu'en effet il doit être d'une autre main.

1° L'auteur s'excuse de ne rien dire de Philippe le Bel, de sa femme et de ses enfants; par la raison « que l'en ne loue nulli en sa vie, nous nous taisons à tant de luy et de la roine et de leurs enfants; et prierons Nostre Seigneur que il leur donne bonne vie et longue, et paix en leur royaume[2]. » Nangis ne peut avoir écrit cette phrase, lui qui, dans sa chronique, a fait l'histoire d'au moins quinze ans du règne de Philippe le Bel, sans s'abstenir d'éloges.

2° Guillaume de Nangis dit positivement, dans son Histoire de Philippe le Hardi, que l'abbaye de Saint-Denis ne possédait que les *ossements* de saint Louis, inhumés dans un cercueil; peut-il dire maintenant que le *cœur* a été enterré à Saint-Denis avec les os?

[1] T. I, *Introd.* p. 8.

[2] Mss. français, n° 107, f° 103, v°.

Ces manifestes contradictions ne permettent pas de douter que la chronique abrégée ne soit d'une autre main. Voici maintenant une observation qui vient à l'appui de ces remarques. Cette chronique, attribuée à Nangis, se retrouve dans le manuscrit n° 1546, mais ici infiniment plus étendue, puisque, jusqu'à la partie où finit le manuscrit 107, elle contient sur la plupart des articles, surtout après les premières pages, à partir de Philippe-Auguste, des développements plus ou moins considérables, qui ont été retranchés.

La chronique publiée n'est donc qu'un abrégé, ou plutôt un extrait de celle que contient le manuscrit 1546, qui est aussi précédé du *préambule*, que l'abréviateur aura cru pouvoir placer en tête de son extrait, parce que, dans les parties conservées, il n'avait rien changé aux paroles de l'original. Le récit de la mort du saint roi y est tout différent, et la phrase sur le *cœur de saint Louis* ne s'y trouve pas. Elle a donc été ajoutée par l'abréviateur. Ainsi, la contradiction n'existe plus, même dans le cas où la chronique originale serait de Nangis.

J'ai dit que cet abrégé doit avoir été rédigé vers 1300.

G. Scotus, l'auteur du *fragment*, connu sous le nom de l'*Anonyme de Saint-Denys*, écrivait en 1317, une quinzaine d'années après; il a pu tirer de cette chronique abrégée la mention du *cœur de saint Louis, enterré avec les ossements*; ainsi cette mention remonterait à une seule et même source.

Quelle qu'en soit l'origine, tout le monde reconnaît à présent qu'il est impossible d'admettre ce renseignement, en présence de tous les arguments qui prouvent que l'église de Saint-Denis n'a jamais possédé que les *ossements* du saint roi; arguments que M. Pâris a fait ressortir avec beaucoup de force.

Or, dès que l'assertion que le cœur était enterré à Saint-Denis est reconnue fausse et impossible, elle ne peut plus être

prise comme un indice que le cœur de saint Louis ait été rapporté en France; car un témoignage est indivisible. Il n'y a pas moyen de l'admettre pour l'une des deux circonstances, et de le rejeter pour l'autre; et c'est avec raison que M. le Prevost l'a aussi mis de côté, le considérant comme l'assertion d'un moine qui veut faire valoir son église.

C'est pourtant sur cette base, et sur la lettre de Thibaud, que se sont appuyés plusieurs historiens, tels que Félibien, Daniel, Baillet, Mézeray, Choisy, et même Tillemont [1], qui ont admis que le *cœur* du saint roi avait été renfermé dans le cercueil qui contenait ses *ossements* rapportés de Tunis; tandis que tout atteste que le *cœur* n'y fut jamais renfermé.

C'est donc maintenant un résultat acquis à la discussion historique, qu'*aucun* témoignage digne de foi n'indique que le cœur du saint roi ait jamais été rapporté en France, après la mort de Geoffroy de Beaulieu; et tout contribue à établir qu'en effet notre pays ne l'a jamais possédé.

Je termine ici le résumé de la discussion historique.

[1] Cette contradiction avait frappé le savant Lenain de Tillemont, qui nous explique lui-même la cause de son erreur. On a vu qu'en recueillant la lettre complète de Thibaud de Navarre (plus haut, p. 405), il n'avait pu conserver de doute sur le nom de l'auteur, puisque ce nom était en tête de la copie fournie par le manuscrit de Saint-Germain. Il dit, dans une note faisant partie des matériaux de son histoire de saint Louis : « Geoffroy de Beaulieu dit que le cœur de saint Louis fut enterré à Monreale avec ses entrailles; mais cela *ne peut pas être*, non pas tant parce que l'anonyme de Duchesne dit qu'il fut porté à Saint-Denis avec les os, que parce que le roi de Navarre, dans sa lettre du 24 septembre, à l'évêque de Tusculum, dit que, les entrailles ayant été portées à Monreale, *li cor et li cuers* demoureren̄t dans l'armée. » (*Mss. de Tillemont,* n° 2013 *bis*, p. 71.) Ainsi Tillemont, opposant Beaulieu à Thibaud, donne la préférence au second, sans penser à la conciliation qui ressort de la seule comparaison des dates (plus haut, p. 414). On peut dire que ce judicieux et profond historien n'a pas montré ici sa critique ordinaire. Les Bollandistes et l'abbé Oroux (*Hist. eccl. de la cour de Fr.* t. I, p. 351) ont, du moins, donné la préférence au témoignage de Geoffroy, où aucune erreur ne peut être admise, tandis que celui de Thibaud est sujet à diverses interprétations.

Le passage de Geoffroy de Beaulieu la domine tout entière. Toutes les indications les plus positives viennent le confirmer; et dès qu'on veut s'en écarter, pour soutenir que le cœur de saint Louis a été rapporté par Philippe le Hardi, et placé à la Sainte-Chapelle, soit à cette époque, soit plus tard, on tombe dans de telles invraisemblances, et l'on est forcé de recourir à des éventualités si chimériques, que tout esprit juste et impartial doit les rejeter sans hésitation.

Ainsi, la discussion historique, prise isolément, mène au même résultat que celle des circonstances matérielles, c'est-à-dire, à démontrer que le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle ne peut être celui du saint roi. Mais la concordance de ces divers ordres de preuves, et de tous les éléments dont chacun d'eux se compose en particulier, ne peut laisser aucun doute sur le résultat qu'ils concourent à établir.

ÉPILOGUE.

DISCUSSION DE DEUX POINTS SUBSIDIAIRES.

J'ai achevé l'examen de la question, en tout ce qu'elle offre d'essentiel; il ne me reste qu'à dire quelques mots de deux points qui, à présent, n'y tiennent plus que d'une manière indirecte, mais auxquels on avait attaché jusqu'ici une grande importance. Comme il s'est introduit à cet égard autant d'idées fausses que sur le reste, je dois les dissiper pour compléter cet examen, et achever de détruire les objections qu'on a mises en avant.

§ I. Rien n'empêche de croire que le cœur de saint Louis ne soit resté à Monreale.

L'analyse de tous les faits historiques a montré, non-seulement que le cœur de saint Louis n'a pu être déposé à la Sainte-Chapelle, mais encore qu'il n'a *jamais* été en France. Il est clair, en conséquence, que l'examen des restes de saint Louis à Monreale ne pouvait, comme je l'ai dit, avoir de résultat utile pour le point principal de la discussion, que si, parmi ces restes, un cœur humain se reconnaissait encore; car, dans ce cas, le résultat, démontré par l'examen antérieur, aurait été confirmé par un de ces indices positifs que l'on demandait auparavant. Si, au contraire, ce cœur ne *s'y trouve plus* ou ne *s'y distingue plus*, on n'en pourra tirer que l'une de ces deux conclusions : ou bien il en aura été enlevé à une époque quelconque, ou bien l'état des viscères ne permet pas de le discerner des autres restes de saint Louis. Cette dernière conclusion est celle des médecins de Palerme dans leur procès-verbal. Sur la demande si le cœur se trouvait parmi ces restes, ils déclarent : « Qu'on ne peut, en aucune manière, le découvrir, ni affirmer qu'il y soit. »

On a dit à ce sujet : « On ne l'y *trouve plus*, donc il *n'y a jamais été déposé*[1]. » Ce raisonnement pèche doublement, 1° par les *prémisses*, car le procès-verbal déclare, non pas qu'on ne *trouve plus le cœur*, mais qu'on ne le *distingue plus*; 2° par la *conséquence*, car, même le principe admis, on devait se borner à dire : *donc il en aura été enlevé*.

Il est vrai que, pour être complétement juste, il faut se rappeler que l'auteur de ce raisonnement n'admettait pas l'authenticité du passage où Geoffroy de Beaulieu déclare que le

[1] *Institut.* n° 96, p. 179, col. 2.

cœur de saint Louis a été déposé à Monreale. Un autre de nos adversaires, M. le baron Taylor, bien qu'il admette ce témoignage, ne craint pas de dire : *Le cœur ne se trouve plus à Monreale, donc c'est celui qu'on a trouvé à la Sainte-Chapelle.* Le raisonnement est encore plus mauvais; et il suffit de l'énoncer pour en faire justice.

Admettons, pour un moment, que le cœur de saint Louis ne soit plus dans son reliquaire; on pourra trouver à cette disparition plusieurs causes très-probables, dans l'absence *actuelle* de toute indication historique; et remarquons qu'il y a peu d'espoir à présent d'en découvrir plus tard, puisque le R. P. Tarallo, bénédictin du Mont-Cassin, prieur de Monreale, qui s'occupe, depuis longues années, de rassembler toutes les pièces relatives à l'histoire de son abbaye, déclare que, sur plus de six cents chartes ou diplômes qu'il a réunis, et dont quelques-uns remontent à l'époque normande, il n'a pu trouver un seul acte qui concerne la cession faite d'une relique quelconque de saint Louis.

Cette absence de tout renseignement laisse libre carrière pour expliquer cette disparition, dans le cas où elle serait bien constatée. En admettant, en effet, que le cœur eût été mis à part des entrailles, comme on l'a fait souvent, dans une capse, ou boîte séparée, d'un métal précieux, cette boîte a pu être transportée à Naples par Charles d'Anjou lui-même, et perdue ensuite dans les troubles qui ont agité ce royaume, ainsi que l'a présumé M. Quatremère; ou bien, elle aura pu être volée à Monreale, comme tant d'autres reliques précieuses, très-soigneusement gardées; ainsi, dans la Sainte-Chapelle, à plusieurs reprises, des reliques furent dérobées [1], et, dès

[1] J. Morand, p. 193.

l'an 1322, sous Charles IV, la vraie croix, dite de Victoire, le fut le 10 mars 1775, et elle ne fut jamais retrouvée. A plusieurs reprises, des reliques précieuses furent volées à Saint-Denis[1]. Dans les guerres de religion, les huguenots (en 1563) pillèrent l'église, dépouillèrent les châsses de l'or, de l'argent et des pierreries qui les décoraient[2]; ils enlevèrent les ornements des riches tombes de Philippe-Auguste, de Louis VIII, et d'autres princes, lesquelles ne subsistaient déjà plus au temps de Félibien[3]; aussi la crainte de ces pillages obligea bien souvent de rapporter à Paris toutes les reliques, dans les temps de trouble[4]. En 1738, on vola les principaux diamants qui ornaient une croix dans le trésor[5]. Pour citer, à la fin, un exemple bien ancien, et un autre tout récent, je rappellerai qu'en 1183, le tombeau de Henri Ier, dans l'église de Saint-Étienne de Troyes, fut dépouillé des lames d'or et d'argent qui le décoraient[6], et que l'épée du grand capitaine vient d'être dérobée à Grenade par les troupes espagnoles elles-mêmes.

En présence de pareils faits, et en songeant aux troubles effroyables dont la Sicile et Naples furent le théâtre peu après, nul ne peut trouver étonnant que la boîte contenant le cœur de saint Louis eût été, à cette époque, dérobée et perdue.

Mais il n'est pas même nécessaire de recourir à cette éventualité. Rien ne prouve que le cœur de saint Louis, mis à Tunis même, dans une enveloppe unique, avec les autres

[1] Félibien, *Hist. de Saint-Denis*, p. 416, 421, 425.

[2] *Ibid.* p. 398.

[3] *Ibid.* p. 555.

[4] *Ibid.* p. 354, 362, 398, 414, 438, 482.

[5] A. Gauthier, *Recueil ms. d'anecdotes et de faits curieux relatifs à Saint-Denis*, p. 7. Bibl. roy. *Suppl. franç.* n° 2804.

[6] Baugier, *Mémoires historiques sur la Champagne*, t. I, p. 153, 166, 399.

viscères, ne soit pas encore, à l'heure qu'il est, caché parmi les débris informes des restes du saint roi; car les deux raisons alléguées contre ce fait n'ont de fondement ni l'une ni l'autre.

On a dit, en premier lieu, que le cœur, ayant un tissu musculaire avec des fibres compactes, ne pourrait avoir été réduit au même état que les restes des chairs et des autres intestins; et, conséquemment, qu'il ne devrait pas se confondre avec ces restes.

Sans être obligé de recourir aux lumières de la physiologie, fort incertaines sur ce point, un exemple analogue permet de fixer nos idées à cet égard : c'est celui de Richard, qui, placé dans des circonstances semblables, se trouve maintenant réduit à un *état pulvérulent*, comme les viscères de saint Louis à Monreale; et, certes, sans l'inscription, *Hic jacet cor Richardi*, personne n'aurait pensé que cette poussière noirâtre pût avoir appartenu à un cœur humain.

On objecte, de plus, que l'inscription qui a été gravée sur le cercueil de saint Louis à Monreale (selon toute apparence, avant sa canonisation, puisque le titre de *sanctus* ou de *beatus* ne s'y trouve pas), ne porte que *corpus* et *viscera* [1]. Mais ce qui résulte de plus clair de toutes les discussions qui ont eu lieu sur ce dernier mot, c'est que si l'idée de *cor* a été quelquefois distinguée de *viscera*, elle y a souvent été comprise, aussi bien que dans le mot *intestina*.

Il est certain que, dans cette inscription, *corpus* indique les chairs, et *viscera* tous les *intestins*. Si l'on pouvait conserver un doute à ce sujet, on pourrait le dissiper par deux textes d'auteurs presque contemporains. L'un est tiré d'une continuation

[1] *Hic sunt tumulata viscera et corpus Ludovici, regis Franciæ, etc.* Luigi Lello, *Descrizione*, etc. p. 31.

de Gérard de Frachet[1], laquelle finit vers 1285, et qu'on trouve dans un manuscrit qui n'est postérieur à cette date que de quelques années; l'autre, de Jean de Saint-Victor, dont la chronique finit en 1322[2]: tous deux expriment le même fait en termes différents. On y lit que Philippe, les princes et les barons, passant de Tunis en Sicile, y portèrent le *corps* de saint Louis; qu'ils laissèrent à Monreale la *chair* et les *viscères*, qui y furent *inhumés*; mais que les *ossements* furent, par le roi, apportés en France et *inhumés* à Saint-Denis. Il est de toute évidence que, dans la pensée des deux historiens, les *viscera* contenaient le *cœur,* puisque les *ossements* furent, selon eux, la *seule* partie du corps qui fut rapportée en France, comme l'affirment d'ailleurs tous les historiens[3]. L'absence du mot *cor* ne fait aucune difficulté, et ne laisse aucun doute; et cet exemple suffit pour enlever toute force à l'objection tirée de l'inscription de Monreale. Il va se présenter d'autres exemples non moins frappants.

[1] *Continuat. Gerardi de Franchet,* Ms. 5039. Bibliothèque royale. « Anno Domini « M. CC. LXXI, Philippus III, Ludovici fi« lius regnavit in Francia XV annis. Hic « vero revertens de Thunicio per Siciliam, « *carnem* et *viscera* patris sui apud abbatiam « Montis Regalis Siciliæ humanda dimisit; « reversus autem in Galliam, *ossa* regis « fructifera apud Sanctum Dyonisium cum « ingenti honore, ut decuit, tumulavit. »

[2] Johann. Parisiensis seu a Sancto Victore, *Memoriale Historiarum.* Biblioth. roy. S. Victor, Cod. n° 306. fol. 352, r°. « Igitur « rex Francorum Philippus, et alii prin« cipes et barones, corpus S. Ludovici regis « de Tunizio conditum aromatibus in Syci« liam transtulerunt, *carnemque* et *viscera* « ibi in abbatia quæ dicitur Mons Regalis « sepelierunt; *ossa* vero secum afferentes « in ecclesia S. Dyonisii, sepelierunt die Ve« neris ante Pentecosten cum ingenti ho« nore, ut decebat. » — Il paraîtrait que les deux chroniqueurs ont cru que le *corps entier* de saint Louis fut emporté de Tunis; en sorte que la séparation des trois parties, à savoir, les *ossements, les chairs* et les *viscères,* n'aurait été faite qu'à Monreale, ou, du moins, qu'après l'arrivée de l'armée en Sicile; c'est une nuance du même récit qui annonce que les chroniqueurs ne copiaient ni Beaulieu ni Nangis. Le *corpus et viscera* de l'inscription de Monreale correspond justement à leur *carnem et viscera.*

[3] Plus haut.

Enfin, nos adversaires assurent que *jamais* on n'aurait mis ensemble le *cœur et les intestins* avec les *chairs;* ils prétendent que « le *moyen âge tout entier* protesterait contre une confusion si éloignée de ses *nobles et saintes doctrines.* » Encore ici on abuse un peu du moyen âge, dont les doctrines *nobles et saintes* ne s'opposent nullement à cette confusion.

Que cette séparation du cœur et des intestins eût lieu en beaucoup de cas, personne ne peut le nier; mais lorsqu'on étudie les faits relatifs aux sépultures dans le moyen âge, on voit qu'en général on ouvrait les corps, et qu'on en retirait le cœur ainsi que les intestins, surtout dans le cas où, en vertu de dispositions testamentaires, ils avaient été légués à certains établissements religieux; autrement on mettait les corps au tombeau sans les ouvrir; et voilà pourquoi on rencontre tant d'exemples, et des plus illustres, où il ne s'agit que du *corps.*

L'usage de retirer les parties molles, surtout les entrailles, et de les enterrer à part, ne semble pas être de beaucoup antérieur au XIIe siècle; du moins le premier exemple qu'on cite[1] paraît être celui de Robert d'Arbrissel, en 1117, dont le *corps* fut enterré à Fontevrault, et le *cœur* laissé à ses chères filles d'Orsan, placé à côté du grand autel, dans une pyramide de pierre[2].

Un second, et d'une époque fort voisine, est celui de Henri Ier, roi d'Angleterre, duc de Normandie, mort aux environs de Rouen, en 1135. Son *corps,* selon Orderic Vital, fut *ouvert* et *embaumé*[3]; selon d'autres chroniqueurs du XIIIe siècle,

[1] *Le Nouveau Mercure,* 1718, août, p. 64, 65.

[2] Pavillon, *Vie de Robert d'Arbrissel,* p. 289; Tresvaux, *Vie des saints de Bretagne,* t. II, p. 365.

[3] « Ibi noctu a perito carnifice in archi- « præsulis conclavi pingue cadaver *apertum* est, et *balsamo* suaveolenti *conditum* « *est; intestina* vero ejus Ermentrudis ad vil- « lam *in vase* delata sunt, et consepulta in « ecclesia S. Mariæ de Prato, quam ma- « ter ejus inchoaverat, sed ipse perfece-

Gervais de Cantorbéry[1] et Henri de Huntingdon, dont le récit est bien plus détaillé, le corps fut seulement *salé*, après qu'on en eût retiré les parties molles, à savoir, les yeux, le cerveau, les viscères, et même la langue.

Le *corps*, enveloppé de cuir de taureau, fut transporté en Angleterre; mais les parties molles furent *mises dans un vase*, et enterrées ensemble (*consepulta*) à Émendreville (Saint-Sever), dans l'église de Sainte-Marie-du-Pré (Bonne-Nouvelle), que la mère de Henri avait fondée, mais qu'il avait terminée et embellie.

Orderic Vital se sert du mot *intestina*; Gervais de Cantorbéry et Henri de Huntingdon, de *viscera*, sans prononcer, ni l'un ni l'autre, le mot de *cor :* mais que le *cœur* y fût compris, cela est indubitable; car il n'est pas admissible qu'en voulant enterrer les *viscères* du roi dans l'église dont il était fondateur, on n'y eût pas compris le *cœur*; et, en effet, Robert du Mont, parlant du même fait, ajoute *cor* à *viscera*[2]. Qui peut mainte-

« rat. » Oder. Vital. dans le Recueil des Hist. de France, t. XII, p. 755, A; la trad. franç. de ce passage est dans les Mémoires relatifs à l'Hist de France, de M. Guizot, t. XXVIII, p. 451.

[1] « . . . Cujus corpus Rotomagum allatum « est; ibique *oculi*, *cerebrum* et *viscera* ex- « tracta et *consepulta* sunt. . . *Reliquum au-* « *tem corpus* cultris circumquaque dese- « catum, et multo sale conspersum, coriis « taurinis reconditum, causa fœtoris evi- « tandi, qui multus et infinitus jam circum- « stantes inficiebat. » (Gerv. Canterbur. ap. Twisden, *Hist. Angl. scriptores*, t. II, col. 1339, l. 40). Les mêmes termes se trouvent dans Henri de Huntingdon, *Historiens de France*, t. XIII, p. 38, B. C., et dans Robert du Mont, *Hist. de France*, t. XIII, p. 287, B. On voit que la préparation du corps diffère essentiellement de celle qu'indique Orderic Vital; et ce qui fait pencher pour le récit des trois chroniqueurs, c'est qu'indépendamment des détails circonstanciés qu'ils donnent, l'opération qu'ils décrivent revient à celle qui fut encore pratiquée à l'égard de Richard Cœur-de-Lion et de Louis VIII, soixante-quatre ans et quatre-vingt-onze ans après. Il paraît donc qu'après avoir ôté du corps toutes les parties molles, on incisait les membres pour y faire pénétrer le sel qui pouvait être nécessaire à leur conservation; c'est ce que paraissent signifier les mots : reliquum autem corpus *cultellis* (ou *cultris*) *circumquaque desecatum*, et multo sale conspersum.

[2] « Et *cor* et *lingua* et *viscera* ejus in mo-

nant douter que *viscera*, comme *intestina*, dans l'usage du XIII[e] siècle, comprend souvent le *cœur*.

Un troisième exemple se trouve dans les funérailles de Richard Cœur-de-Lion, mort devant le château de Chalus (1199). Après que son cadavre eut été ouvert et qu'on eut retiré les *intestins*[1], les *entrailles* furent portées à Charrou en Poitou, le *cœur* à Rouen, pour être inhumé dans la cathédrale, et le *corps*, dûment préparé et *salé*, comme l'avait été celui de Henri, fut porté à Fontevrault, où son père avait sa sépulture.

Un quatrième exemple est relatif aux funérailles de Louis VIII, mort à Montpensier en Auvergne, dont le corps fut apporté à Saint-Denis, enveloppé de soie et de cuir de taureau pardessus, enveloppe qui fut encore trouvée, en 1793, à Saint-Denis. *Le cœur avec les entrailles* furent inhumés à l'abbaye de Saint-André-lez-Clermont, en Auvergne.

Dans ces quatre exemples, il n'est nullement question des *chairs;* il est certain que le corps de ces personnages avait été seulement *ouvert*, qu'on en avait retiré les *intestins*, et qu'on l'avait ensuite *salé*, non *bouilli*, pour en détacher les chairs. Or c'était bien le cas d'appliquer au corps des trois derniers princes, morts loin du lieu où ils devaient être enterrés, le procédé de faire bouillir le corps, dont on fit usage plus tard pour celui de Philippe le Hardi, mort à Perpignan, et de sé-

« nasterio Prati, *ante altare*, tumulata sunt; « *corpus* vero *reliquum, etc.* » (*Hist. Franc.* t. XII, p. 287, B.)

[1] « . . . Qui, effusis intestinis visceribus, « saleque conspersus, apud Fontem Ebraudi « ut ipse præceperat, sepultus est; *cor* au- « tem ipsius Rotomagum delatum est, et « honorifice tumulatum. » (Cant. *Chron.* ap. Twisden, *Hist. Angl. scriptores decem.* col. 1628, et *Hist. de France*, t. XVII, p. 679, B.) Il en est question dans Robert de Hoveden, qui y joint le *cerveau et le sang* (*cerebrum et sanguis ejus* et *viscera sua*), dans les Historiens de France, t. XVII, p. 595, E. Il appelle *Charrou* le lieu ou furent laissées les *entrailles;* et ce lieu est nommé *Careolus* dans les vers que cite Jean de S. Victor à ce sujet. (Ad. ann. 1199.)

parer les chairs des os, afin de n'avoir à transporter que la partie incorruptible.

Il semblerait donc que l'usage n'était pas encore établi à cette époque. En effet, les premiers exemples que cite l'histoire se rencontrent dans l'expédition de Tunis : d'abord, pour le comte de Nevers, fils de saint Louis[1]; puis, pour le saint roi lui-même; enfin, pour Philippe de Montfort, cité plus haut, qui périt à Tunis, le 29 septembre 1270. Ses *chairs* furent enterrées à Tunis, et *le corps avec le cœur*[2] rapportés en France, et, d'après ses dernières volontés, enterrés dans le couvent des Dominicains de Castres, à la gauche de l'autel de saint Vincent; enfin, pour Isabelle, femme de Philippe le Hardi, dont les chairs et *tous* les intestins furent réunis *ensemble* dans un magnifique tombeau placé près de l'autel dans la cathédrale de Cosenza.

Que cette pratique eût été employée, dans des circonstances analogues, avant saint Louis, c'est ce qui semble résulter de l'expression de Nangis, *ut mos est talium*, en parlant du comte de Nevers. Cependant, il paraît qu'on se contenta de retirer les entrailles du corps de Thibaud, roi de Navarre, lesquelles furent enterrés à Trapani, parce qu'on désespérait de les préserver de la putréfaction; mais son *corps* (c'est-à-dire, *les os avec les chairs*) fut *salé* et entouré d'aromates et de parfums[3], traité, en un mot, comme l'avaient été ceux de Henri Ier, de Richard

[1] « Cujus decoctis carnibus, ossaque, *ut* « *mos est talium*, balsamo et aromatibus con- « dita. » (G. de Nangis, *Gesta S. Ludovici*, p. 456, C.) « Ut mos est *talium* », c'est-à-dire des princes qui, comme celui-là, mouraient loin du pays où ils devaient être enterrés; surtout de ceux dont le corps devait être déposé à Saint-Denis.

[2] Bernard Guidon, dans *Marten. Ampl. Collectio*, t. VI, p. 498, B. C., 499, A. « Con- « dita jacent proprio tumulo ad lævam mar- « tyris almi, ex parte videlicet sacristiæ. » Le dernier vers de l'inscription du tombeau exprime la même idée : « Continet hæc fossa « Sancti domini *cor* et *ossa*. »

[3] Saba Malaspina, ap. Murator. *Rerum Ital. Scriptores*, t. VIII, col. 861, D.

Cœur-de-Lion et de Louis VIII. Il n'est pas dit non plus qu'on ait soumis à ce procédé les corps d'Alphonse de Brienne, fils du roi de Jérusalem, et de Pierre, chambellan de saint Louis, renfermés dans des cercueils de pierre qui furent rapportés par Philippe le Hardi[1].

Comme l'exemple de Philippe le Hardi, en 1285, montrait que l'on continuait d'employer cette pratique, Boniface VIII, qui l'appelle *detestanda feritas,* la défendit par un bref du 18 février 1300, où il excommunie formellement ceux qui désormais la mettraient en usage; il va même plus loin, puisqu'il défend de donner la sépulture ecclésiastique aux corps ainsi inhumainement traités[2].

Cette défense formelle devait faire une sérieuse impression. Depuis cette époque, en effet, il ne paraît pas que ce procédé barbare ait continué d'être appliqué.

Pour revenir à la réunion du *cœur* avec les *intestins,* M. le Prevost n'avait trouvé à citer que l'exemple de Louis VIII; et cet exemple suffisait déjà pour établir l'existence de l'usage; mais j'y ai joint celui d'Isabelle et celui de Henri Ier, antérieur de près d'un siècle, et que ce savant devait connaître, puisqu'il est tiré d'Orderic Vital[3], dont il donne en ce moment une fort bonne édition. En voici un quatrième, qui n'est postérieur que de quatorze ans à la mort de saint Louis; c'est celui d'un personnage allié à la famille royale de France, puisque c'était Alphonse X, roi de Castille, cousin issu de germain de saint Louis par sa mère, Blanche de Castille, fille d'Alphonse IX.

[1] « Corpus vero, multa lotione munda« tum, sale et odoriferis aromatibus ad pu« trefactionis et odoris pestiferi remedium « diligenter conditum, etc. » (G. de Nangis, *Gesta Phil. III,* dans les Historiens de France, t. XX, p. 482, C.)

[2] *Corpus juris canon. Extravag.,* lib. III, tit. VI, 1, pars 2, p. 408. « Ille cujus corpus « sic inhumane tractatum fuerit, ecclesias« tica careat sepultura. »

[3] Plus haut, p. 503.

Mariana nous apprend que le corps de ce prince, mort en 1284, fut enterré à Séville; mais que *ses entrailles et son cœur* furent inhumés *près du maître-autel* de la cathédrale de Murcie[1].

Ajoutons que le *cœur* de Marie d'Espagne (fille de Ferdinand et de Blanche, fille de saint Louis), morte en 1369, fut enterré, *avec les entrailles*, devant le grand autel des Célestins à Paris; et, de plus, dans le même tombeau, on mit *le cœur avec les entrailles* de son fils Louis d'Évreux, mort en 1400[2].

En descendant au XVI[e] et au XVII[e] siècle, nous trouvons que le *cœur* et les *entrailles* de Louis XII furent aussi enterrés ensemble aux Célestins, en 1515[3].

Il en fut ainsi d'Anne d'Épinay, morte en 1540, dont le *cœur* et les *entrailles* furent inhumés dans la nef de la même église; et de Henriette de Bassompierre, morte en 1609, dont le corps fut porté en son pays, tandis que *son cœur avec ses entrailles* furent inhumés aux Célestins, dans la chapelle des Dix mille Martyrs[4].

Le *cœur* et les *entrailles* de deux personnes, Louis d'Anglure (mort en 1612) et Jean Poucher, reposaient ensemble sous une lame de bronze, devant le sanctuaire de la même église[5].

Non-seulement on réunissait quelquefois le cœur et les entrailles, mais encore on mettait ensemble dans le même tombeau, soit les entrailles, soit le cœur de plusieurs personnes; et comme on pourrait soutenir que cela est contraire aux *saintes et nobles doctrines* du temps passé, je citerai l'exemple de Charles IV, de Philippe V et de Philippe VI, dont les entrailles furent inhumées ensemble dans un tombeau de marbre

[1] Mariana, *Historia de España*... libro XIV, c. VII, t. VIII, p. 198; Madrid, 1818. « El *corazon y entrañas* estan en Murcia junto al altar mayor de la iglesia cathedral, el cuerpo està enterrado en Sevilla cerca del tumulo de su padre y madre. »

[2] Beurrier, ouvrage cité, p. 367, 369.

[3] Le même, p. 370.

[4] Le même, p. 349.

[5] Le même, p. 373.

noir, aux Jacobins de la rue Saint-Jacques[1]; celui de Diane de Rohan (morte en 1585), dont les entrailles furent inhumées avec celles de François de Rohan, archevêque de Lyon, son grand-oncle, dans le chœur de l'église des Grands-Augustins[2]. Le cœur de Jeanne de Boulongne, femme de Jean Ier, morte en 1361, avait été inhumé devant le *grand autel* des Célestins, avec celui de son mari[3]. On dit aussi que le vase ou urne qui surmontait le fameux groupe des *Grâces* de Germain Pilon, aux Célestins, contenait les trois cœurs de Henri II et de ses fils, Charles IX et François, duc d'Alençon[4]; qu'une pyramide, dans cette même église, contenait les cœurs de plusieurs ducs de Longueville[5]; que le cœur de Marie-Anne de Chartres, morte en 1556, fut mis avec les entrailles de son frère, le duc de Valois, dans une petite *capse* de bois doré, au fond de la chapelle d'Orléans aux Célestins[6].

Je pourrais citer d'autres exemples; mais ceux-là, qui embrassent près de quatre siècles, suffisent pour montrer combien est fâcheuse et opposée à toute marche scientifique cette habitude de déclarer *a priori* que tel ou tel usage n'est pas conforme à l'esprit du moyen âge, lorsqu'il est si facile de se convaincre du contraire.

On voit à présent qu'il n'y a aucune invraisemblance à ce que Charles d'Anjou eût fait renfermer à Tunis, dans la même *capse*, toutes les parties molles du corps de son frère, le *cœur* avec les *entrailles* et les *chairs* de saint Louis, en divisant ces restes en plusieurs couches, séparées par des morceaux d'é-

[1] Beurrier, ouvrage cité, p. 407.
[2] Millin, *Antiq. nat.* t. IV; art. 39, p. 69.
[3] Le même, *ibid.,* t. III, art. 25, p. 74.
[4] Beurrier, p. 280. Millin, t. IV, p. 130.
[5] Millin, *Antiq. nat.* t. I, art. 3, p. 65, pl. XIII.
[6] Le même, *Antiq. nat.* t. I, p. 104, pl. XVII.

toffe[1]; et qu'ayant fait transporter le tout à Monreale, il ait ordonné de mettre la *capse,* selon l'usage, dans le cercueil de marbre, placé d'abord à la droite de l'église.

Ainsi, de quelque manière qu'on l'envisage, l'enquête de Monreale ne dément en rien les résultats auxquels on est invinciblement conduit par l'étude de tous les faits qui sont à notre disposition.

§ 2. — Sur la difficulté de savoir maintenant à quel personnage appartient le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle.

La seconde objection qu'on a opposée est celle-ci : mais si le cœur trouvé n'est pas celui de saint Louis, à qui donc appartient-il? « Tant que vous ne l'aurez pas dit, ajoute M. Pâris, nous croirons que c'est le cœur de saint Louis. »

Cette exigence ne peut être sérieuse. Il est clair que, si l'on pouvait dire à qui appartient ce cœur, la question serait tranchée par le fait, et toute la peine que nous nous sommes donnée les uns et les autres serait en pure perte. Ce qui semble résulter de l'examen des circonstances matérielles, c'est que les auteurs quelconques de cette sépulture ont voulu que personne n'en sût rien; de là cette absence de tout indice; de là, le silence gardé sur cette particularité. Comment donc à présent retrouver le mot de cette énigme? Or, c'est précisément ce silence complet qui repousse entièrement l'idée que ce soit là le cœur de saint Louis.

L'exemple de Jean Masselin, que l'on permit d'enterrer dans le chœur de la cathédrale de Rouen, à condition de ne mettre sur le tombeau *ne stature ne escriture*[2], suggère un moyen d'ex-

[1] Voy. à l'Appendice, pièce E.

[2] Voy. plus haut, p. 448.

pliquer cette absence de tout indice extérieur; et l'on est conduit naturellement à penser que la sépulture de ce cœur était le résultat d'un compromis ou d'une transaction analogue en faveur de quelque bienfaiteur généreux. Tel est Guy de Champdivers, fondateur d'une messe solennelle dans la chapelle haute, fondation qui n'avait elle-même laissé de trace que dans la plaque de bronze encastrée dans le mur[1]. Mais qui peut dire que ce soit ce personnage, plutôt qu'un trésorier, un premier président, Pierre d'Ailly, comme l'a conjecturé M. Quatremère, ou le trésorier Mathieu, mort en 1264, comme l'a présumé M. Walckenaer? Toutes ces conjectures sont possibles et probables; c'est tout ce qu'il est permis d'en dire. Quant à la conjecture *relative à saint Louis*, c'est la dernière qu'on aurait dû former.

Mais, dit-on, jamais personne n'aurait osé prendre part à un tel subterfuge; c'eût été une impiété qui eût entraîné l'excommunication, et même la damnation éternelle; et de là on conclut que ce cœur ne peut être que celui du personnage qui seul avait le droit d'y être placé, à savoir *du fondateur.* Mais il n'y aurait eu là ni *damnation* ni *excommunication* à craindre pour personne. J'ai déjà fait voir que cette place n'était pas *exclusivement réservée au fondateur;* j'ai montré en outre qu'il n'y avait nulle défense ecclésiastique d'enterrer dans la chapelle haute. Donc celui qui, par un motif quelconque, voulut mettre là le cœur d'une personne qui lui était chère, ou dont il exécutait la volonté suprême, put le faire sans prendre la place de personne, sans violer aucune règle divine ou humaine, sans courir d'autre risque que de voir mettre la boîte au cimetière, si l'on venait à la découvrir; et c'est

[1] Plus haut, p. 448.

pour éviter ce désagrément qu'il s'abstint de faire graver une inscription sur la dalle qu'il avait soulevée.

Ainsi, prouver que ce cœur n'est pas celui de saint Louis, est une question; dire à quel personnage il appartient, en est une autre tout à fait distincte, de laquelle la première ne dépend en aucune manière.

Le 23 novembre 1843, en fouillant l'intérieur de l'église détruite de Saint-Cévéric, à Château-Thierry, on a trouvé, immédiatement sous une dalle, une boîte en plomb en forme de cœur, contenant les restes d'un cœur humain qui n'offrait plus qu'une masse racornie. Des antiquaires de l'endroit se mirent à conjecturer que ce devait être le cœur du duc d'Anjou, depuis d'Alençon, fils de Henri II et frère de Charles IX. Il est vrai que personne n'a jamais dit que le duc d'Alençon eût son cœur à Château-Thierry, et que son testament ne fait mention d'aucune disposition à cet égard[1]; mais on sait qu'il se retira dans cette ville après son retour de Flandre, et qu'il y mourut deux mois plus tard, le 10 juin 1584, des suites de débauche, des chagrins d'une ambition déçue, et un peu aussi, assurait-on, du poison qui lui fut administré par une femme jalouse; ce qui faisait dire aux beaux esprits de la cour qu'*Hercule de France* était mort comme le héros dont il portait le nom[2]. Son corps fut porté en grande pompe à Notre-Dame, et de là à Saint-Denis[3], où il fut enterré dans le caveau de Henri II. D'un autre côté, on sait qu'avant la révolution il se disait un *obit* en son nom, dans l'église de Château-Thierry,

[1] *Mémoires de Louis de Gonzague, duc de Nevers*, t. II, p. 601. Paris, 1665.

[2] Les mêmes, t. I, p. 90.

[3] Thuan. *Hist. sui temporis*, lib. LXXIX, c. XVI, t. IV, p. 212.

le 10 juin, jour de sa mort; et comme la boîte ne porte aucune inscription, comme d'ailleurs la pierre qui la recouvrait, laquelle avait une *inscription latine*, est brisée et ne subsiste plus, il n'en fallut pas davantage, en l'absence de toute indication contraire, pour faire conjecturer qu'on avait retrouvé là le cœur du duc d'Alençon. Tous les détails de cette trouvaille me furent transmis par M. le comte de Sade, membre de la chambre des députés, et ensuite par M. Lefèvre, pharmacien à Château-Thierry, qui, en m'envoyant la boîte, dont il est propriétaire, m'a écrit, à ce sujet, une lettre fort judicieuse[1].

Ces détails me convainquirent bientôt que cette boîte n'avait pas plus de rapport au duc d'Alençon que celle de la Sainte-Chapelle à saint Louis; mes raisons étaient: que la boîte a été trouvée *à l'entrée de la nef* principale, à environ deux mètres de la porte; que cette boîte, parfaitement intacte avant d'avoir été entamée par celui qui l'a découverte, est *en plomb*, sans aucun ornement ni armoirie quelconque; et que le cœur qu'elle renfermait était enveloppé d'une filasse ou *étoupe* grossière : trois conditions qui excluent l'idée que ce soit là le cœur de ce magnifique duc d'Alençon, dont les funérailles, dit Félibien, furent célébrées avec la même pompe que l'avaient été celles de Charles IX[2], « le duc étant considéré, non-seulement comme fils et frère de roy, mais encore comme héritier présomptif de la couronne de France. » Et, pour en être aussi convaincu que je le suis à l'égard de saint Louis, je n'avais nul besoin de savoir que le cœur de ce prince avait été placé aux Célestins avec celui de son père Henri II et de son frère Charles IX. Si donc, auparavant, on m'avait dit : *Apprenez-nous à qui appartient ce cœur, ou bien nous continuerons à croire que c'est*

[1] Voy. à l'Appendice la pièce G.

[2] *Histoire de Saint-Denis*, p. 407.

celui du duc d'Alençon, j'aurais simplement répondu : *Eh bien! croyez que c'est le cœur du duc d'Alençon!* comme à ceux qui, après tant de preuves, persisteraient dans leur opinion sur le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle, je dirai : *Eh bien! croyez que c'est le cœur de saint Louis!*

APPENDICE.

A.

RAPPORT

À M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

(Moniteur du 24 mai 1843.)

Paris, 20 mai 1843.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Lorsque, le 1er pluviôse an XI (21 janvier 1803), on découvrit, pour la première fois, sous les dalles de l'abside de la Sainte-Chapelle (haute), une boîte en plomb contenant les restes d'un cœur humain, on pensa que ce pouvait être le cœur de saint Louis, fondateur de cet édifice. La place toute privilégiée qu'occupait cette boîte dans l'axe même de l'abside, *derrière le maître-autel*, donnait une certaine vraisemblance à cette opinion, en faveur de laquelle on alléguait le passage où Moréri rapporte que[1] « *les reliques du saint roi* furent transportées de Saint-Denis à la Sainte-Chapelle de Paris. » Cependant M. Camus, alors garde général des archives, sans prendre de parti sur cette question, qui lui paraissait fort problématique, se contenta de renouveler la caisse qui contenait la boîte en plomb; il fit replacer le tout dans une ouverture ménagée au même endroit de l'abside, sous les dalles du pavé où cette caisse vient d'être retrouvée le 15 du présent mois[2]. Il était naturel que la même opinion se présentât de nouveau.

[1] *Dict. de Moréri*, art. *Louis IX*, t. VI, p. 425, 1re col., éd. de 1759.

[2] Je transcris ici un passage de la lettre écrite par M. Camus, à cette occasion, à M. Terrasse père, le 2 ventôse an XI.

« Faites remettre les restes du cœur

Or, la découverte du cœur de saint Louis serait un événement d'un si haut intérêt, qu'on ne peut s'empêcher de désirer vivement d'en voir confirmer la réalité par un examen sévère et impartial de toutes les circonstances qui s'y rattachent.

Avant de procéder à cet examen, vous avez désiré, monsieur le ministre, que je fisse, le plus promptement possible, quelques recherches préliminaires sur ce sujet, afin d'apprécier d'avance le degré de probabilité que peut avoir l'origine attribuée à ces restes.

Je me suis empressé de répondre à votre désir, et j'ai l'honneur de vous transmettre, sans plus de délai, le résultat de mes recherches, parce que je suis convaincu, malgré le peu de temps que j'ai pu consacrer à ce travail, qu'un examen ultérieur et plus approfondi, si on le juge nécessaire, confirmera ce résultat, qui n'est point malheureusement conforme à ce que l'on pouvait espérer; car il me paraît trop certain : 1° que le cœur de saint Louis n'a point été rapporté en France; 2° que, dans le cas même où il y aurait été rapporté, ce ne peut être celui qui a été trouvé enfoui sous le pavé de la Sainte-Chapelle.

Vous allez en juger vous même par cet exposé :

qu'on a trouvés dans la terre, comme je vous l'ai indiqué. Joignez-y la note que je vous renvoie, écrite sur papier ou sur parchemin, ou sur l'un et l'autre.

« *Il n'est pas à propos* de parler des conjectures que c'est le cœur de saint Louis. Je n'y vois rien de déterminant ni de décisif; il ne faut pas, par des conjectures légères, s'exposer à introduire des erreurs.

« J'ai l'honneur de vous saluer,

« Camus. »

Voici maintenant la note dont parle M. Camus, et dont on a trouvé deux copies, l'une sur papier, l'autre sur parchemin, dans la boîte replacée par son ordre :

« Le premier pluviôse an onzième de la république française (ou vendredi 21 janvier 1803), en faisant quelques réparations à la Sainte-Chapelle, il fut découvert en cet endroit une caisse de plomb, longue d'un pied sur dix pouces de large et huit de profondeur. Cette caisse en contenait une autre en forme de cœur, dont il ne restait que la plaque supérieure, qui paraissait être de cuivre étamé, les parties latérales et inférieures étant entièrement oxydées. Il n'y avait aucun caractère indicatif de nom ni de date.

« Les restes trouvés dans la seconde caisse ont été renfermés dans la présente boîte, laquelle a été déposée au même lieu où ces restes avaient été découverts.

« C^en Camus,

« *Garde des archives nationales.*

« C^en Terrasse,

« *Préposé à la garde des archives judiciaires nationales.* »

§ 1. Que le cœur de saint Louis n'a point été rapporté en France.

Saint Louis expira le 25 août 1270. Au moment même où il rendait l'âme, disent les historiens du temps, la flotte de Charles d'Anjou, roi de Sicile, entrait dans le port de Tunis[1]. Ce prince, selon l'expression de Nangis, trouva le corps de son frère *encore tout chaud*[2]. Après les premiers moments d'une bien légitime douleur, Philippe le Hardi et Charles s'occupèrent des moyens de conserver le corps de saint Louis; on le coupa en plusieurs parties, que l'on fit bouillir dans un mélange d'eau et de vin, jusqu'à ce que les chairs pussent facilement être séparées des os[3]. On fit deux parts des restes de saint Louis, les parties solides, à savoir, *tous les os;* les parties molles, à savoir, les chairs et les *intestins*, y compris le cœur. Philippe garda les premières; Charles lui demanda et obtint toutes les autres, *carnem , nec non cor et intestina,* d'après les expressions de Geoffroy de Beaulieu, et les fit transporter en Sicile, pour être déposées dans l'église abbatiale de Monreale, près de Palerme[4].

Voilà qui est bien positif, étant attesté par un historien témoin oculaire de l'événement, par le confesseur de saint Louis, son ami dévoué, qui l'avait assisté au moment suprême. Guillaume de Nangis, auteur de l'Histoire de Philippe-le-Hardi, rapportant le même fait, d'après Geoffroy de Beaulieu, dont il copie presque textuellement les paroles[5], ne dit pas ex-

[1] « . . . Cum beati regis spiritus exiret de « corpore, hora illa et quasi momento eo- « dem, illustris rex Siciliæ . . . ad portum « applicuit. » (Gaufr. de Belloloco, *Vita S. Ludov.* dans le Recueil des Hist. de France, t. XX, p. 24, A. F. — Guill. de Nang. *Gesta Philippi*, p. 466, C. du même vol.)

[2] « . . . Corpus regis reperit aliquantu- « lum adhuc calore complexionali tepidum. » (*Id.* p. 466, D.) *Si, le trouva tout chaud,* dit la traduction française, qui est de Guillaume de Nangis, lui-même.

[3] « . . . Corpus regis membratim divi- « dentes, aquæ vinique admixtione tamdiu « decoxerunt, quousque ossa pura et can- « dida a carne quasi sponte evelli potuis- « sent. » (Guill. de Nang. *Gesta Philippi*, p. 466, E; 468, F.)

[4] « . . . Carnem tamen ejus . . . nec non « *cor* et *intestina* ipsius, *petiit* et *impetravit* « Karolus . . . a nepote suo . . . » (Gaufridus de Bellol. p. 24, C.)

[5] « Carnem tamen corporisque excoctam « et ab ossibus separatam, nec non et in- « testina ipsius, *petiit* et *impetravit* Karo- « lus, rex Siciliæ, a nepote suo rege Phi- « lippo, etc. » (Guill. de Nang. p. 468, A.) — Ce sont les mêmes termes que ceux dont se sert Geoffroy de Beaulieu; et Guillaume de Nangis avait évidemment son texte sous

pressément que le cœur fut livré à Charles d'Anjou; mais il l'a évidemment compris parmi les *intestins* : autrement, il n'aurait pu se dispenser de dire : *Cor autem mansit in castris*, ou quelque chose d'équivalent. Guillaume de Nangis, qui n'est ici que le copiste du confesseur de saint Louis, ne pouvait avoir d'autre opinion que celle de Geoffroy; et il est presque inutile de citer une lettre anonyme contemporaine, où il est dit également que Charles d'Anjou emporta et *fit mettre révérement en une abbaye, près de Palerme, la char, le caeur et les entrailles*[1]. Le témoignage de Geoffroy de Beaulieu suffit pour mettre hors de doute que le *cœur* a fait partie du lot précieux départi à Charles d'Anjou. Les os seulement restèrent à Philippe le Hardi.

Et il n'y a pas moyen de supposer que le mot *cor* a été introduit par erreur dans le texte de Geoffroy; car cet historien, en parlant, dans la suite, du transport des restes de saint Louis en France[2], de leur sépulture à Saint-Denis[3], des miracles qu'ils opéraient[4], ne nomme jamais que les *os*. Il en est de même de Guillaume de Nangis : il dit qu'après le départ de Charles d'Anjou, les *os* du saint roi furent lavés avec le plus grand soin, enveloppés d'une étoffe de soie, et placés avec des parfums dans une caisse que Philippe se proposait de faire déposer dans l'église de Saint-Denis[5]. Ces deux historiens ne parlent jamais du *cœur*. Cela serait-il concevable s'il eût été compris parmi les restes rapportés par Philippe? Il est

les yeux. Dans le membre de phrase, *nec non et intestina*, au lieu de *nec non cor et intestina*, que porte le texte de Geoffroy de Beaulieu, il est bien probable que le mot *cor* a échappé par inadvertance à G. de Nangis.

[1] Dans Cl. Ménard, *Observations sur Joinville*, p. 366. — J'avais d'autant plus raison de n'attacher nulle importance à cette prétendue lettre, citée ici d'après Ménard, qu'elle est tirée de la traduction française de Geoffroy de Beaulieu, comme M. Paulin Pâris l'a depuis reconnu (dans l'Institut, n° 96, p. 182, col. 1). — (Note ajoutée.)

[2] « Ossa ejus quæ... Philippus in reditu suo de Tunicis secum ubique deferri « devotissime faciebat. » (Gaufridus de B. p. 24, D.) — *Plus loin* : « Ossium sacrorum « reliquiæ transeuntes cum tot et tantis « honoribus... a populis prosecutæ. » (*Id. ib.* p. 24, E.)

[3] « Sacrosancta ossa ipsius sepulturæ « venerabiliter tradiderunt, etc. » (*Id. ib.* p. 25, A.)

[4] « Sepultis igitur ossibus sacrosanctis « divina non defuere magnialia. » (*Id. ib.* p. 25, B.)

[5] « Ossa autem locione mundissima, « pannis sericis involuta cum speciebus « odoriferis, in loculo reponentes, etc. » (Guill. de Nangis, p. 468, A.)

donc de toute certitude que le *cœur*, comme le dit expressément Geoffroy de Beaulieu, faisait partie des restes cédés par Philippe le Hardi à Charles d'Anjou.

Ici on pourrait objecter l'assertion tout à fait unique [1] du Moine anonyme, dont il reste une vie fort abrégée de saint Louis. Il dit que les *os* du prince, *avec son cœur* [2], avaient été transférés en France et enterrés à Saint-Denis. Mais cette assertion isolée d'un auteur dont l'époque est tout à fait inconnue pourrait-elle prévaloir contre les témoignages contemporains et parfaitement éclairés de Geoffroy de Beaulieu et de Guillaume de Nangis.

Le *cœur* ayant été transporté en Sicile par Charles d'Anjou, avec les *chairs* et les *intestins*, et déposé dans l'église de l'abbaye de Monreale, près de Palerme, il doit se trouver parmi les restes de saint Louis que contient l'urne de marbre blanc, encore à présent placée sous l'autel élevé contre le fond de l'aile gauche de cette église [3]. C'est un point qu'il serait possible de vérifier. Si le *cœur* s'y trouve, la question sera décidée; s'il ne s'y trouve pas, ce sera une preuve que ce cœur n'est pas resté à Palerme; mais il ne s'ensuivra pas du tout que ce soit celui dont les restes ont été découverts à la Sainte-Chapelle, ainsi que je vais le montrer.

§ 2. Que le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle ne peut être celui du saint roi.

Il est à remarquer, en effet, que la mention du cœur de saint Louis ne se trouve *nulle part* dans les récits qui concernent sa canonisation, et le partage qui fut ensuite fait de ses reliques. Il n'est jamais question que des *ossements*.

Guillaume de Nangis dit que ces *ossements*, parvenus en France, furent d'abord apportés à Paris, puis transférés à Saint-Denis, et inhumés derrière l'autel de la Trinité, dans un cercueil de pierre attenant au tombeau de

[1] On verra qu'elle est réellement *unique*, puisqu'elle remonte, selon toute vraisemblance, à une seule autorité. (Note ajoutée.)

[2] « Cujus ossa gloriosa cum corde sanctissimo... ad sancti Dionysii monasterium est delatum (*pour* delata), ibique... est sepultum (sepulta). » (*Rec. des Hist. de Fr.* t. XX, p. 57, A, et la note 2 des éditeurs.)

[3] Hittorf, *Architecture moderne de la Sicile*, p. 56, etc. — Luigi Lello, *Descrizione del real tempio e monasterio di Sancta Maria Nuova di Monreale*, p. 31, l. 35.

Louis VIII et de Philippe-Auguste [1]. Il n'est fait mention du *cœur* ni dans le récit de la translation des restes de saint Louis, ni dans celui de sa sépulture. Si le *cœur* avait été compris parmi les restes rapportés en France, il aurait tenu une trop grande place dans toutes ces cérémonies pour que les historiens l'eussent passé sous silence.

Il n'en est pas question davantage lors de la translation à Paris du corps de Louis IX, pour les cérémonies de la canonisation, qui eut lieu en 1298. Tous les récits s'accordent à dire que le corps fut *levé de terre*, retiré du lieu où il avait été inhumé, transféré en grande pompe à la Sainte-Chapelle, puis, après la canonisation, rapporté à Saint-Denis. Philippe le Bel, ses frères et toute sa famille, partagèrent entre eux les ossements du saint roi, et les portèrent, à pied, sur leurs épaules. Dans ces recits, nulle mention du *cœur*. On l'aurait mis, comme le *chef*, dans une magnifique enveloppe. Or personne n'en dit mot.

Voyons maintenant s'il a pu faire partie des reliques déposées à la Sainte-Chapelle quelques années après la canonisation.

Jérôme Morand remarque que Philippe le Bel paraît avoir eu le désir de mettre pour toujours le corps de saint Louis à la Sainte-Chapelle [2]. Du moins, un rescrit de Boniface VIII, daté du 7 juillet 1298, ordonne à l'abbé et aux religieux de Saint-Denis de ne point s'opposer en cela à la volonté du roi, leur permettant de se réserver seulement un os du bras et un de la jambe [3]. Mais cet ordre ne reçut point d'exécution, sans doute par suite d'une vive opposition, qui avait un fondement légitime dans la volonté *que saint Louis avait exprimée d'être enterré à Saint Denis.*

Philippe se borna donc à faire déposer le *chef* du saint roi à la Sainte-Chapelle. Le pape Clément V lui accorda de l'y faire transférer de Saint-Denis, ainsi qu'une des côtes [4]. En conséquence, le 17 mai 1306, Philippe le Bel fit mettre dans un chef d'or, enrichi de pierreries, la tête de saint Louis, à l'exception du menton et de la machoire inférieure [5]; il le

[1] « Sacrosancta regis ossa retro altare « trinitatis... in tumulo lapideo locaverunt. » (*Recueil des Hist. de Fr.* t. XX, p. 488, A.)

[2] Jérôme Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle du Palais*, p. 85, 86.

[3] Dans Cl. de Ménard, *Observations sur Joinville*, p. 370.

[4] « Papa Clemens... concessit ei *caput* « sancti Ludovici cum *una de costis*, in « capellam suam Parisius a monasterio « Sancti Dionysii transportandum. » (*Continuatio chronici*, Guill. de Nang. p. 593, A.)

[5] « Absque tamen mento et mandibulis inferioribus. » (*Eadem*, p. 593, D. *Chroniq. de*

fit transporter en grande cérémonie à Notre-Dame, ainsi qu'une *côte* du saint roi, enchassée dans un magnifique reliquaire. La *côte* fut donnée à la métropole, mais le chef fut déposé à la Sainte-Chapelle[1]. C'est la *seule* relique de saint Louis qui ait été déposée dans cette église, puisqu'il n'est jamais question d'une autre. Est-il possible qu'une relique telle que le *cœur* eût échappé à tout le monde? Supposera-t-on qu'un dépôt si précieux aura été fait à la Sainte-Chapelle *clandestinement*, d'une manière en quelque sorte subreptice? Une telle supposition *choquerait* le plus simple bon sens.

Maintenant, existe-t-il, dans les circonstances de la découverte faite à la Sainte-Chapelle, quelque indice favorable à l'idée que ce cœur fût celui de saint Louis? On n'en peut découvrir un seul; tout, au contraire, s'y oppose.

D'abord, il n'est pas vraisemblable que le cœur d'un saint si vénéré, dont toutes les reliques ont été, dès la canonisation, l'objet d'une dévotion si fervente, ait été enfoui sous le pavé d'une église, ni que cette relique, non moins précieuse que toutes les autres, eût été rendue à la terre au lieu d'être exposée, dans une magnifique châsse, à la vénération des fidèles. Ces observations sont de telle nature qu'elles pourraient dispenser de toute autre.

On peut encore remarquer toutefois que les autres circonstances présentent des difficultés non moins grandes.

Conçoit-on qu'une opération aussi étrange, aussi insolite après la canonisation, et qui blessait à ce point tous les usages religieux, aurait échappé à tous les historiens du temps, et, ne laissant aucune trace dans les archives de la Sainte-Chapelle, aurait entièrement disparu de la tradition?

Aurait-on mis cette précieuse relique dans une boîte d'étain, lorsqu'on déployait tant de magnificence pour le *chef* du saint et pour une seule de ses côtes?

Y aurait-il eu un tissu trop riche pour l'envelopper, et se serait-on contenté d'un morceau de grosse toile de lin ou de chanvre?

Enfin, l'aurait-on enfoui sans l'accompagner d'aucune inscription, d'au-

Saint-Denis, même tome, p. 680, D.) Cette partie du *chef* se conservait dans le trésor de l'abbaye. (Félibien, *Hist. de Saint-Denys*, p. 540, pl. III, CL).

[1] « Dictam *costam* in cathedrali ecclesia « beatæ Mariæ relinquens; *caput quo* suum « gloriosum in capella regalis palatii. » (*Eadem*, p. 593, D.)

[2] Je condamnais d'avance, comme on le voit, la conjecture proposée ensuite dans la troisième lettre de M. le Prevost. (Note ajoutée.)

cune marque distinctive quelconque, qui indiquât aux âges futurs l'origine sacrée de cette relique? Et remarquons que le couvercle de la boîte, la seule partie qui en ait été conservée, est celle où l'on aurait gravé l'inscription, si l'on avait voulu en mettre une.

Cette absence totale d'inscription me paraît exclure l'idée que le cœur trouvé à la Sainte-Chapelle ait pu appartenir à quelque personnage important. Il est sans exemple qu'aucune sépulture quelconque ait jamais été placée dans la chapelle haute. Une telle exception ne pourrait avoir eu lieu que pour un roi ou quelque grand personnage, et cela, par un privilége tout spécial : dans ce cas, l'histoire ou la tradition en auraient conservé le souvenir. Admettra-t-on que cette exception ait été faite pour un simple chanoine, et qu'on ait permis à ses héritiers de placer son cœur dans une position si privilégiée? Cela n'est pas croyable; d'ailleurs l'absence de toute inscription serait encore, dans ce cas, une difficulté insoluble. Tout cela ne peut, ce me semble, s'expliquer que dans l'hypothèse où le cœur aura été placé là *en secret*, à l'insu du chapitre, par un motif pieux sans doute, mais avec l'intention formelle d'en dérober la connaissance à la postérité.

Il est bien difficile à présent, en l'absence de tout indice quelconque, de savoir à quel individu ce cœur a pu appartenir. Ce qui me semble pourtant le plus vraisemblable, le plus conforme aux faits observés, c'est que ce dépôt est le résultat d'un vœu manifesté par un des architectes de l'église [1], et exécuté en secret par quelque parent, un fils ou tout autre, qui, héritant de ses fonctions, avait toute facilité de faire lever les dalles, de faire creuser derrière le maître-autel, et d'y placer une boîte à l'insu de tout le monde, ayant accès dans l'église quand il le voulait. On expliquerait ainsi tout à la fois les trois circonstances principales, à savoir : la place privilégiée donnée à ce cœur, l'absence totale de marque distinctive, et le silence absolu tant de l'histoire que de la tradition. Pourquoi Pierre de Montereau ou de Montreuil, architecte de la Sainte-Chapelle, mort en 1266, et enterré dans la chapelle de la Vierge, qu'il avait bâtie à Saint-Germain-

[1] Dans l'état actuel de la question, rien n'empêche encore que ce ne soit le cœur d'un architecte aussi bien que d'un chanoine, d'un trésorier, d'un premier président, ou de tout autre personnage en rapport avec la Sainte-Chapelle. La seule raison qui me fait renoncer maintenant à voir dans ce cœur celui de Pierre de Montereau, c'est que je suis convaincu qu'il ne peut pas remonter jusqu'au XIII[e] siècle. (Note ajoutée.)

des-Prés, n'aurait-il pas désiré que son cœur fût déposé dans la Sainte-Chapelle, cet autre monument dû à ses talents distingués?

Ce n'est là, j'en conviens, qu'une conjecture qu'il est peut-être aussi difficile de prouver que de détruire, et qui d'ailleurs offre assez peu d'intérêt; mais ce qu'il y a d'important et ce qu'on peut regarder comme certain, c'est que ce cœur n'est point celui du saint roi; car il résulte de témoignages convaincants et de circonstances décisives, comme je l'ai dit en commençant :

1° Que le cœur de saint Louis n'a point été transféré en France, et doit faire partie des reliques déposées dans l'église de Monreale, près de Palerme;

2° Que, dans le cas même où Philippe le Hardi l'aurait rapporté en France, il n'a pu être déposé à la Sainte-Chapelle, ni avant, ni après la canonisation du roi.

En soumettant ces observations à vos lumières, monsieur le ministre, je vous laisse à décider s'il est nécessaire de pousser plus loin l'examen, et de procéder à une enquête plus détaillée.

B.

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCOUVERTE D'UNE CAISSE RENFERMANT DES RESTES HUMAINS, TROUVÉE DANS L'ABSIDE DE LA CHAPELLE HAUTE.

Le quinze mai mil huit cent quarante-trois, à cinq heures du matin, en commençant l'enlèvement du dallage exécuté d'après les ordres de M. Duban, architecte, on a levé une dalle placée dans l'axe de la chapelle haute, et dont le devant se trouvait à $0^{m},31$ en arrière de l'axe de l'ancien jubé. Cette dalle, de $1^{m},24$ de longueur sur $0^{m},49$ de largeur et $0^{m},06$ d'épaisseur, avait une croix gravée au centre, elle recouvrait un trou de $0^{m},50$ de long et $0^{m},48$ de large, sur $0^{m},16$ de profondeur, dans lequel se trouvait une caisse en fer-blanc. Cette première caisse, de $0^{m},33$ de long sur $0^{m},27$ de large et $0^{m},10$ de haut, était entourée de charbon; elle contenait: 1° un étui en fer-blanc, ayant la forme d'un cylindre à base elliptique de $0^{m},20$ de large sur $0^{m},085$ d'épaisseur et $0^{m},27$ de hauteur; 2° un couvercle en étain taché de résine à l'extérieur, et oxydé à l'intérieur; à la partie supérieure de ce couvercle, taillé en forme de cœur, de $0^{m},28$ de hauteur et $0^{m},20$ de largeur, on voit une charnière, et à l'extrémité inférieure un bou-

ton de fermoir; 3° plusieurs fragments provenant du dessous et des parties latérales et inférieures de la boîte, parties reconnues oxydées lors de l'exhumation faite le premier pluviôse de l'an onzième de la république : l'un de ces fragments, en étain, provient de l'une des charnières; un autre, en plomb, appartenait probablement à la première caisse en plomb indiquée dans le procès-verbal dressé à cette époque. Tous ces objets étaient entourés de charbon.

L'étui en fer-blanc contenait : 1° les restes enveloppés dans des bandelettes de toiles de chanvre enduites de résine; 2° un rouleau composé de deux feuilles, l'une de parchemin, l'autre de papier : sur le premier est écrit le procès-verbal dont la copie est ci-jointe; sur le second, une copie de ce même procès-verbal.

Le présent procès-verbal dressé par l'architecte de la Sainte-Chapelle, à Paris, le 15 mai 1843, et ont signé comme témoins les deux inspecteurs des travaux.

Signé, Félix Duban; Lassus, premier inspecteur; E. Violet le Duc, deuxième inspecteur.

Pour copie conforme :

Le chef de la division des bâtiments civils au ministère des travaux publics,

De Noue.

C.

PROCÈS-VERBAL DE LA VISITE DE M. LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS À LA SAINTE-CHAPELLE.

Nous, ministre secrétaire d'État des travaux publics, sur l'avis qui nous a été donné par M. Duban, architecte de la Sainte-Chapelle, de la découverte qui vient d'être faite sous le sol, et dans l'axe de l'abside de la chapelle haute, d'une caisse en fer-blanc contenant les restes humains qu'on présume être ceux du cœur de saint Louis, nous sommes transporté sur les lieux, accompagné de M. de Noue, chef de la division des bâtiments civils. Nous y avons trouvé MM. les abbés Églée et Ravinet, délégués par monseigneur l'archevêque de Paris, et M. Letronne, garde général des archives du royaume, que nous avions invités à nous assister.

Après nous être fait rendre compte par M. Duban de tous les détails de la découverte, consignés dans le procès-verbal en date du 15 du courant, signé par lui et par MM. Lassus et Violet, inspecteurs des travaux, nous avons jugé qu'il convenait de se livrer à un examen approfondi, pour s'assurer d'une manière certaine de l'origine des restes humains contenus dans la caisse. Nous avons fait sceller cette caisse du double sceau du ministère des travaux publics et de l'archevêché, et arrêté qu'elle sera remise aux mains de M. Letronne, pour être déposée dans l'armoire de fer des archives du royaume, en attendant le résultat de l'examen auquel il sera procédé ultérieurement.

Fait et clos le présent procès-verbal à Paris, le 18 mai 1843, en triple expédition, dont l'une sera adressée à monseigneur l'archevêque de Paris, la deuxième à M. le garde général des archives, et la troisième sera déposée dans les bureaux de notre ministère. Et, après lecture faite, avons signé, et ont signé avec nous :

J. B. Teste; E. Églée, chan. vic. gén.; J. Ravinet, chan. vic. gén.; Letronne, garde gén.; de Noue, chef de division.

D.

PROCÈS-VERBAL DRESSÉ A MONREALE, LE 1er JUILLET 1843, LORS DE L'OUVERTURE DE L'URNE CONTENANT LES RESTES DE SAINT LOUIS.

Ayant reçu une lettre ministérielle de Son Excellence le lieutenant général, en date du 26 juin dernier (2e division, no 1135), avec la mission de réunir toutes les données et toutes les preuves tendant à confirmer le fait de l'existence du cœur de saint Louis à Monreale, Mgr l'archevêque Dominique-Benoît Balsano s'est transporté, à l'heure de midi, dans la cathédrale, accompagné de son vicaire général, le père prieur don Jean-Baptiste Tarallo; du trésorier de l'église, le père don Benoît le Via; de deux médecins, le docteur don Vincent lo Bianco et Chiarelli, et le docteur don Philippe Prestidonato, et d'autres personnes; et, après avoir fermé les portes du temple, on a procédé, en présence de tous, à l'examen de l'urne de marbre, diversement incrustée d'autre pierre, déposée sous l'autel de saint Louis, ayant la forme d'un parallélogramme, avec un couvercle à frontispice, sur lequel sont gravés, en caractères modernes, les mots : « *Hic condita*

... *Franc.* » Cette ... haute, jusqu'au ...

... plus petite, en bois ... en bois doré ... fermée à l'aide de ... en toile couleur d'... remplissaient tout ... de soie blanche. Ces ... par les deux professeurs ... putréfiées et semblables ... d'aucun tissu, et qui ... autre, ni dès lors de ... du cœur, ainsi qu'il ...

... haut, et tout ... pièce, dans la même ... blanche, et munie ... de bois contenant l'urne ... manière qu'elle l'était ... le présent procès-verbal.

... archevêque de Monreal.

... MARANO, cancell^r.

...

... Mr l'archevêque ... heure de midi, le 1er juillet courant, ... de l'archevêque sus-loué, don Domi... le vicaire-général, père don Jean-... cathédrale, père don Benoît la

Via, du prêtre don Joseph Giglio et du prêtre don Sauveur Leto, ainsi que des architectes frères don Castrense et don Benoît Zerbo,

Nous avons examiné une caisse de bois en forme d'un parallélogramme, longue de 1 palme, large de 8 onces, haute de 7 onces, dorée à l'extérieur, laquelle, ayant été ouverte, s'est trouvée garnie en dedans de toile couleur d'azur, parsemée de grandes étoiles blanches; cette caisse renfermait un paquet de drap de soie blanche. Nous avons alors commencé à faire l'examen le plus attentif du contenu de ce dernier paquet : les premières couches étaient composées de divers morceaux, tous de forme irrégulière, où il a été impossible de découvrir aucune trace de tissu, mais qui présentaient plutôt l'apparence d'une masse de substance homogène, de couleur noire tirant sur le gris. Le poids desdits morceaux était fort léger relativement à leur volume, à cause de leur entier desséchement, et leur consistance était assez fragile. Il fallut procéder avec beaucoup de soin pour sortir un à un lesdits morceaux des reliques vénérées, en les posant, à l'aide d'une pince délicate, sur un grand plateau d'argent, et faire ensuite sur eux toutes les observations de la science.

Dans les secondes couches, on a trouvé divers fragments de tissu de toile de lin en plusieurs doubles, répartis indistinctement entre la masse des saintes reliques et quelques-uns de ces fragments interposés dans la substance desdits morceaux, lesquels, dans les secondes couches, ont été remarqués être plus petits.

Enfin, le fond de la caisse, garni de la même étoffe de soie blanche, était occupé par des fragments poudreux de la même nature que les morceaux susmentionnés, au milieu desquels on a trouvé une phalange appartenant à l'un des doigts des pieds, intacte dans sa forme et dans sa consistance osseuse. Sur la demande :

« Si le cœur se trouvait parmi ces morceaux, nous sommes d'avis qu'on ne saurait en aucune façon le découvrir ni l'affirmer. En effet, bien que le cœur, qui est un viscère musculaire, ait les fibres compactes avec peu de tissu cellulaire, et qu'il soit capable dès lors de résister à la putréfaction et de conserver au moins sa forme pendant plusieurs siècles; cependant, placé primitivement en masse avec d'autres viscères, et dans un récipient mal défendu contre l'air atmosphérique, premier agent de la putréfaction des corps, il a dû nécessairement subir une décomposition totale, semblable à celle des viscères avec lesquels il s'est trouvé en contact, le tout s'étant

réduit en une substance fragile et homogène, ainsi que nous l'avons re marqué.

Nos recherches étant terminées, nous avons replacé avec la plus grande exactitude ces morceaux sacrés dans la même caisse et dans le même ordre, après les avoir recouverts de la même enveloppe. Cette caisse, ayant été fermée, a été enveloppée par Mgr l'archevêque dans un drap de soie blanc, et munie de sceaux.

Fait aujourd'hui, 1er juillet 1843, à Monreal.

Signé VINCENZO, dr; LO BIANCO e CHIARELLI.
Signé Filippo PRESTEDONATO, dr-chirurg.

F.

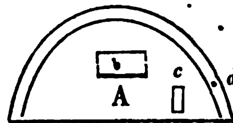
PROCÈS-VERBAL DE LA DÉCOUVERTE DU CŒUR DE RICHARD CŒUR-DE-LION, DANS LE SANCTUAIRE DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN.

Aujourd'hui mardi, trente et un juillet mil huit cent trente-huit, en l'église cathédrale de Rouen,

En présence de MM :

L'abbé Fayet, grand vicaire général de la cathédrale de Rouen; A. Deville, conservateur du musée d'antiquités de Rouen; J. Pinchon jeune, inspecteur des travaux de la cathédrale de Rouen;

Après avoir procédé à l'extraction de la statue en pierre de Richard Cœur de-Lion, qui venait d'être découverte dans le sanctuaire de la cathédrale de Rouen, sous le pavé, à main droite, du côté du midi, vers l'entrée dudit sanctuaire, en regard et auprès du premier entre-colonnement, à l'endroit connu de la sépulture de ce prince [1],



A huit heures du matin,

En fouillant dans la maçonnerie formant la base dudit entre-colonnement, auprès et au côté droit de la statue de Richard Cœur-de-Lion,

[1] *A* — le sanctuaire, *b* — le maître-autel, *c* — place du mausolée et de la statue, *d* — place où a été trouvé le cœur.

Dans une petite excavation pratiquée carrément, et qui se trouvait, à peu de chose près, directement sous la dalle en marbre blanc [1] encastrée dans le pavé du sanctuaire, portant cette inscription :

COR
RICHARDI, etc.

Et à 57 centimètres au-dessous du pavé actuel,

A 1 mètre environ de la première colonne du sanctuaire, vers l'entrée du midi, et à 60 centimètres de la grille de l'entre-colonnement,

Il a été découvert une boîte en plomb, qui a été, à l'instant même, transportée dans la grande sacristie de la cathédrale.

Là, en présence des personnes ci-dessus désignées, il a été procédé à l'examen de ladite boîte.

Il a été reconnu qu'elle était de forme carrée, ayant 45 centimètres de long, 30 centimètres de large, et 16 centimètres de hauteur;

Que le plomb en avait été fortement oxydé, et que le couvercle supérieur avait été tellement altéré par le temps, qu'il s'était défoncé, et était réduit à quelques fragments pulvérulents;

Que le plomb, dans les autres parties subsistantes, avait environ 20 millimètres d'épaisseur;

Qu'il existait aux deux bouts de la boîte, extérieurement, deux petites douilles en plomb, dans lesquelles étaient des fragments de fer oxydés qui avaient pu servir d'anses à la boîte.

Cette première boîte contenait et laissait voir, à travers son couvercle défoncé, une seconde boîte également en plomb, de même forme que la première, mais beaucoup plus petite, ayant de long 23 centimètres, de large 16 centimètres, et de hauteur 14 centimètres.

Les panneaux de cette seconde boîte étaient en place [2], mais non adhérents entre eux, les clous qui les liaient dans l'origine ayant été oxydés et reduits en poussière, ainsi que l'indiquaient les trous encore existants dans le plomb, et qui étaient au nombre de huit pour le couvercle.

Le couvercle ayant été soulevé, nous avons remarqué, en le retournant, qu'on y avait gravé, du côté regardant l'intérieur de la boîte, une inscription en quatre lignes, dans la forme des caractères majuscules en usage

[1] Elle pouvait en être éloignée de trente centimètres.

[2] On ne voyait aucune trace de soudure.

en Normandie au XIIe siècle et au commencement du siècle suivant, et ainsi conçue [1] :

HIC ⁝ IACET ⁝
COR ⁝ RICAR
DI ⁝ REGIS ⁝
ANGLORVM ⁝

L'inscription était précédée d'une petite croix, et les six mots qui la composent étaient séparés entre eux par trois points superposés.

Au fond de la boîte étaient des fragments très-altérés d'une étoffe qui nous a paru être de soie tirant sur le rouge [2], et auxquels était mêlée une matière pulvérulente, de couleur brun jaune, dont quelques parties étaient agglutinées et adhérentes à l'étoffe; parmi, étaient des morceaux d'une matière blanche, extrêmement légère et friable[3]. Le tout garnissait le fond et un des côtés de la boîte, mais sous un faible volume: c'étaient les restes du cœur.

Les parois intérieures de la boîte étaient garnis d'une feuille d'*argent* extrêmement mince [4], dont quelques parties étaient oxydées.

Nous avons remarqué sur un des côtés, extérieurement, une feuille semblable, encore adhérente, ce qui doit faire supposer que la boîte avait été garnie de même, extérieurement comme intérieurement.

Après avoir replacé le couvercle de ladite petite boîte, la double boîte, que nous avons laissée dans l'état où elle avait été découverte, a été enveloppée dans plusieurs feuilles de papier, ficelée et cachetée, puis placée dans une armoire particulière de la sacristie, dont la clef a été remise à M. l'abbé Fayet, qui a bien voulu se charger de ce précieux dépôt [5].

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal pour être remis à M. le baron Dupont-Delporte, préfet, par l'autorisation duquel les présentes fouilles ont été exécutées.

L'abbé Fayet, J. Pinchon, Deville.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Deville.

[1] L'inscription est figurée ici conformément au dessin que j'en fis à l'instant même d'après l'original.

[2] Je me suis assuré depuis que c'était bien une étoffe de soie rouge qui avait servi d'enveloppe au cœur.

[3] Je ne puis mieux la comparer qu'à de la magnésie.

[4] Depuis, l'analyse a démontré que la pellicule était d'étain.

[5] Le cœur est resté dans les mains du clergé de la cathédrale jusqu'à ce qu'on

G.

LETTRE DE M. LEFÈVRE, PHARMACIEN À CHÂTEAU-THIERRY, SUR LA DÉCOUVERTE D'UN COEUR HUMAIN DANS L'ÉGLISE DE SAINT-CÉVÉRIC.

Monsieur,

Connaissant l'importance que vous attachiez au cœur trouvé dans l'ancienne chapelle du château, j'ai du prendre, pour vous les transmettre, des renseignements précis qui pussent, sinon fixer, du moins éclairer votre opinion.

J'ai interrogé les vieillards du pays. Par eux, j'ai reconnu que ce cœur devait être placé dans la nef principale, à deux mètres environ de la porte de l'église.

J'ai su que cette nef était tapissée de pierres tumulaires portant des inscriptions, dont plusieurs même étaient presque effacées par le temps. J'ai cherché s'il n'existait pas ici quelques-unes de ces pierres. Toutes ont disparu. Une seule, m'a-t-on dit, la plus belle, a été vendue et envoyée à Paris par un marbrier, il y a trente ans environ. Mais qui l'a achetée? On l'ignore.

Voici maintenant dans quelle circonstance le hasard mit en ma possession ce cœur qui appela votre intérêt. Des ouvriers déblayaient les ruines de la chapelle. Un jeune homme aperçoit, à six pouces sous le sol, un cœur en plomb. Pressé de l'ouvrir, il en brise l'enveloppe avec une pierre; mais quel désappointement, lorsque, au lieu du trésor qu'il avait un instant rêvé, il ne trouve qu'un cœur environné d'une filasse épaisse et jaunie, d'une poudre blanchâtre, le tout émettant une odeur fort désagréable!

Ce cœur était entier; les parties externes concrétées et solides, d'un blanc jaunâtre; les parties intérieures molles encore, et d'un aspect sanguinolent. La poudre était formée de chaux, de carbonate de chaux, de carbonate de plomb. Du reste, aucun signe sur l'enveloppe, pas la moindre lettre, pas le plus petit trait qui donnât une indication quelconque [1].

eût érigé le monument projeté pour le recevoir, et qui n'a pu être encore élevé, malgré tous mes efforts réitérés.

[1] Dans une lettre adressée à M. le comte de Sade, il est dit : « Au-dessus de l'endroit où cette boîte fut trouvée, selon le rapport des vieillards de l'endroit, il y avait jadis une dalle portant une inscription latine qui est détruite. »

La face supérieure de cette boîte, celle qui a été ouverte, était profondément oxydée, et beaucoup plus mince que les autres compartiments, qui paraissaient avoir peu souffert du temps ou de l'humidité.

Par le modèle que je vous envoie, vous aurez, monsieur, une idée exacte de sa forme et de ses dimensions.

On a fait grand bruit ici de cette découverte. Une personne a écrit partout que le cœur trouvé était celui du duc d'Alençon; que les vieillards, évoquant leurs souvenirs, rappelaient des traditions qui confirmaient cette opinion. Tout cela est au moins fort léger. Les vieillards du pays ne savent et ne disent qu'une chose que tout le monde sait comme eux; c'est que, chaque année, on célébrait dans la chapelle du château un service funèbre pour le duc d'Alençon.

Voilà, monsieur, les renseignements que j'ai recueillis. Je vous les transmets fidèlement, faisant des vœux pour qu'ils puissent vous être de quelque utilité.

Quant à la boîte de plomb que je possède (je ne parle pas du cœur lui-même, qu'on m'a presque forcé de faire enterrer au cimetière), s'il vous était agréable de l'avoir à votre disposition, je serais heureux, monsieur, de vous l'offrir, et de vous l'envoyer à votre première invitation.

Agréez, monsieur, l'expression de mon respectueux dévouement.

Votre très-humble serviteur,

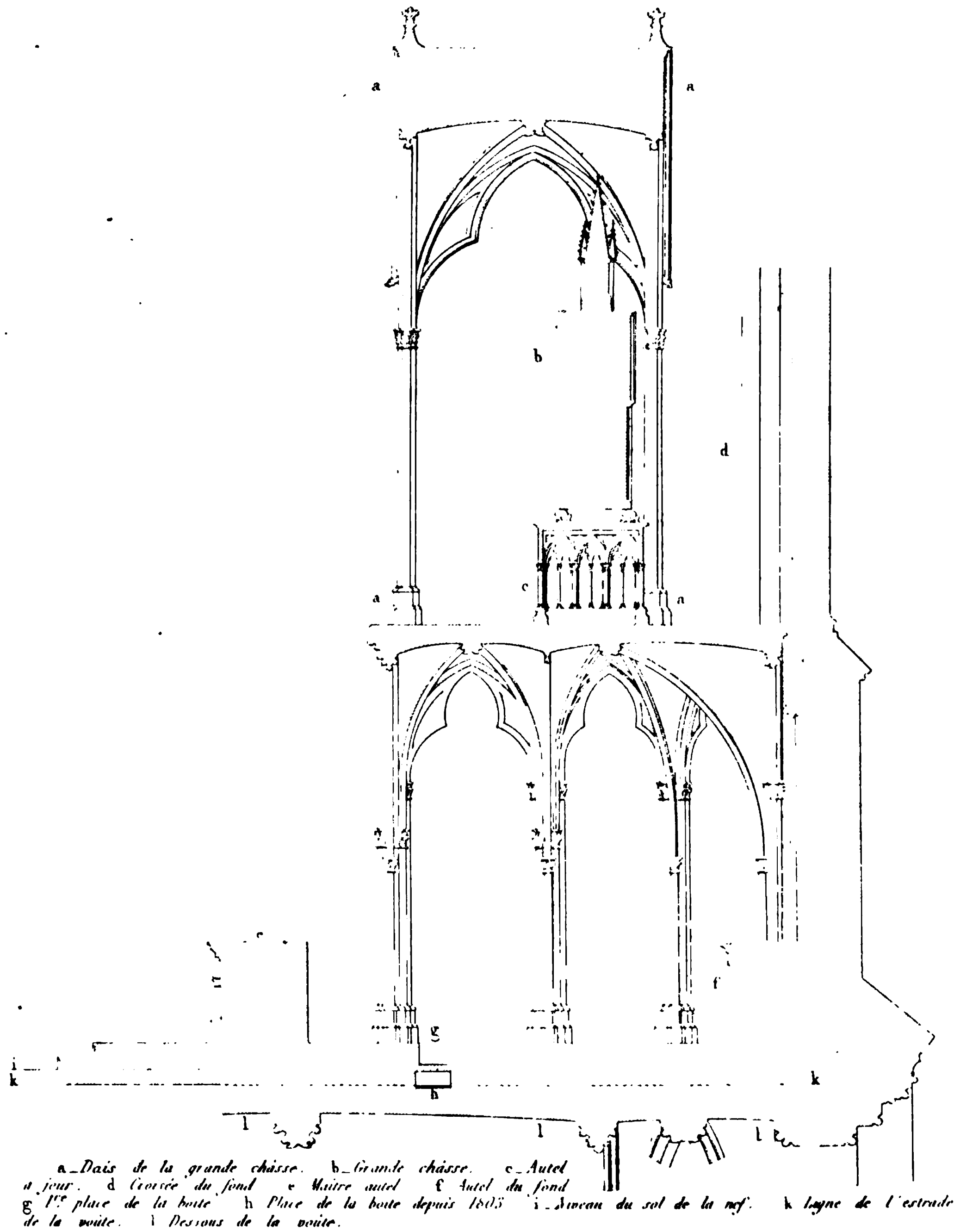
A. Lefèvre.

Château-Thierry, 8 mars 1844.

FIN DU TOME XVI.

III.

Coupe du Jubé et de la grande châsse.



a_Dais de la grande châsse. b_Grande châsse. c_Autel à jour. d Croisée du fond e Maître autel f Autel du fond g 1re place de la boîte h Place de la boîte depuis 1805 i_Niveau du sol de la nef. k Ligne de l'estrade de la voûte. l Dessous de la voûte.



